

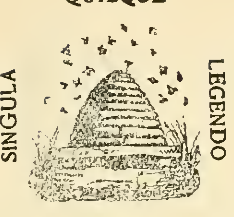
L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

52e ANNÉE — 1916

DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXXIV

PARIS

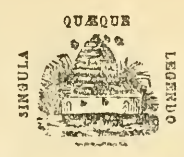
L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis

LXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 Juillet 1916

N° 1443
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1443
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Le peuple serbe est-il originaire de Mésopotamie ? — Dans le numéro de la *Revue hebdomadaire* du 24 juin der-

nier, M. Félicien Pascal évoque l'anniversaire de la bataille de Kossovo (27 juin 1389), qui fut un désastre pour la Serbie et l'assujettit aux Turcs pendant plusieurs siècles. Il écrit à ce propos :

« Il était sans doute, comme l'a cru Mickiewicz, dans les desseins de la Providence que la nation [serbe] achevât, par environ cinq nouveaux siècles de sujétion, les trois mille ans de servitude qu'elle avait encourus, *en expiation de son assentiment à la divinisation du roi Nabuchodonosor par les peuples d'Assyrie dont, à l'origine, elle avait fait partie* ».

Sans vouloir examiner ici si Nabuchodonosor était roi de Chaldée plutôt que d'Assyrie, je serais curieux de savoir s'il est exact que les Serbes actuels formaient primitivement, comme semble l'affirmer M. Félicien Pascal, une peuplade en Mésopotamie et à la suite de quels événements ils ont émigré en Europe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Les statues d'angles de la statue de Louis XIV, Place des Victoires. — Les Amis des monuments parisiens sont allés au Louvre, le 13 Mai 1916, examiner des médaillons de bronze, qui faisaient partie sous Louis XIV de l'ornementation par pylône, de la Place des Victoires à Paris.

A ce propos, on a publié une note concernant la 1re statue de Louis XIV, dans laquelle il est dit, à propos des 4 Figures en bronze, qui ornaient les angles du socle : « Après la destruction du monument, mais à une époque qu'on ne saurait

préciser avec exactitude, elles furent transportées aux Invalides où on les voit encore » (à la hauteur du 1er étage, aux angles de la façade principale).

C'est avant et non après la destruction du monument (qui a été effectuée en vertu du décret 14 août 1792, relatif à l'enlèvement et à la destruction des Monuments susceptibles de rappeler la Féodalité) que les 4 figures en question ont été déplacées, à la suite d'interventions politiques, de revendications d'artistes qui se sont produites à l'Assemblée Nationale le 19 juin 1790, au soir ; le 20 juin, date du Décret d'enlèvement ; le 25 juin, où l'on présente une lettre de M. d'Aubusson, réclamant comme une propriété de famille, les 4 figures d'angles ; le 27 juin, date du Décret royal, portant que les quatre figures enchainées au pied de la statue de Louis XIV, à la Place des Victoires, seront enlevées », et le 28 juin au soir où : plusieurs artistes réunis, tous Membres de l'Académie de Peinture, ont été admis à la barre de l'Assemblée, pour proposer la conservation et la mise en bonne place, des 4 figures, chefs-d'œuvre de l'art, sorties des mains de Desjardins. Parmi ces artistes, au nombre de 14, figurait David.

Les 4 figures furent d'abord déposées dans la cour du Louvre, puis placées sur la façade des Invalides, à une date que l'on n'a pu, en effet, encore déterminer.

G. R.

—

Costume des Frères de la Doctrine Chrétienne. — Pourquoi les frères de la Doctrine Chrétienne portent-ils un manteau à manches flottantes qu'ils ne passent jamais, ce qui les a fait surnommer « Frères quatre-bras » dans le peuple ?

J'ai consulté plusieurs ecclésiastiques et laïcs érudits qui n'ont pu me donner l'explication de cette coutume, particulière aux disciples de saint Jean-Baptiste de La Salle.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Peinture à l'eau, de Saint-Marcel. — Maître Jean du Pont, peintre demeurant à Paris, fit marché avec le Chapitre de St-Marcel de Paris pour l'exécution de deux tableaux peints à eau sur toile et décorer le chœur de la collégiale, sur les chaises (stalles). Ces tableaux représentant la vie de St Marcel, pape et la vie de St Marcel, évêque de Paris, commandés le samedi 4 janvier 1418, devaient être livrés pour la fête prochaine de Pâques Fleuries (les Rameaux). Connaît-on d'autres œuvres de cet artiste, peut-être parent d'un bourgeois fort connu, Colin du Pont, qui demeurait d'après Juvénal des Ursins (*Hist. de Charles VI*) « à la Croix d'or » rue aux Fèves, en la Cité, était confrère de St-Jacques-aux-Pélerins (rue St-Denis) et possédait une maison, des champs et des vignes à Lourcines, près de St-Marcel.

VALNAY.

—

Badière. — L'auteur de la petite note sur la famille de Grey, insérée dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 20/30 juin et signée d'un vieux nom Béarnais, serait-il en mesure de fournir quelques renseignements sur la famille de Badière dont il mentionne une alliance avec la famille de Grey ? Je lui en serais reconnaissant.

R. DEL .

—

Famille Bidon. — De Waroquier, dans son ouvrage paru en 1786 (tome III, pages 36 et 348), fait connaitre qu'il possède un grand nombre de pièces originales, sur la famille Bidon, de l'Ardèche, datant des XIII, XIV, XV, et XVIe siècles ; De Courcelles, le père Anselme, et d'Hozier parlent aussi de cette famille Bidon, mais ne donnent ni sa généalogie, ni ses armoiries.

Un aimable intermédiairiste voudrait-il me faire les connaître ? M. DE LAAS.

—

Maître à dessiner des enfants de Brézé. — De qui sont les sanguines photographies ci-contre ? (1) Je possède environ une douzaine d'études à la sanguine de la même main que celles-ci. Sur certaines feuilles, un crayon moins exercé, probablement celui de l'élève, a copié le modèle.

Plusieurs sont datées 1769, et, sur deux d'entre elles, il y a en outre, à l'encre, « de Brézé ». L'écriture est celle d'un adulte et partout la même. Il s'agirait de savoir quel était, en 1769, le maître à dessiner des enfants de Brézé ou de leurs parents pour attribuer une paternité à ces croquis. F. L.

(1) Les croquis nous ont été communiqués.

De Corcelles (Francis) — Ses mémoires. — Fils d'un député de la Seine, et faisant partie d'un groupe de littérateurs et d'hommes politiques, Ampère, Sainte-Beuve, Montalembert, Lerminier, Francis de Corcelles, qui a épousé une petite-fille de La Fayette, a laissé des Mémoires dont il parlait à la fin de sa vie.

Ces Mémoires ont-ils été publiés? Sinon en quels mains est le manuscrit?

M. LAILLER.

—

Estiene. Estienne. Etienne. — Pourquoi ces déformations successives du nom de famille des célèbres imprimeurs des XVIe et XVIIe siècles.

Henry Estiene qui a imprimé magnifiquement l'une des meilleures éditions des *Essais de Montaigne*, Paris MDCLII (1652) in folio, orthographie son nom ESTIENE 1° dans l'avis de l'imprimeur au lecteur placé en tête du volume, 2° dans la note qui suit le privilège qui est à la fin. Dans ce privilège on lit «Notre bien amé Henry Estiene».

Enfin M. Chavaray a bien voulu me mettre sous les yeux une pièce sur vélin datée du 3 mai 1629, signée Antoine Estiene. C'était le père d'Henry sus nommé.

A propos de Montaigne, son nom d'origine doit-il s'écrire EYGUEM et non autrement, comme le prétend Achille Jubinal?

J. BRIVOIS.

—

Potard: d'où vient ce nom donné familièrement aux pharmaciens? — En faisant des recherches sur les événements de 1830, dans le *National*, j'ai trouvé dans le n° du 20 juin 1830 l'annonce des Pastilles de Calabre de Potard, pharmacien, rue St-Honoré n° 271, au coin de la rue St-Louis. Est-ce cet apothicaire qui a donné son nom au sobriquet, comme le concierge Pipelet, Chaussée d'Antin n° 8, à la même époque, a donné le sien au sobriquet des concierges?

PAUL MULLER.

—

Le lieutenant de vaisseau P. Harel. — Serait-il possible de savoir ce qu'est devenu le lieutenant de vaisseau P. Harel, qui commandait, en Juin 1861, à Bien-Hoa près de Saïgon, la canonnière l'« Avalanche » ?

Pourrais-je, de plus, connaître ses états de service?

COLLINE.

—

Adam Houdebeuf. — Que sait-on de Maître Adam Houdebeuf, peintre, qui possédait quelques terres à Versailles en 1450?

VALNAY.

—

Stendhal et Mme Ancelot. — L'ouvrage de Mme Ancelot intitulé : *Un salon de Paris de 1824 à 1864* (in 8°. Dentu 1866) renferme les reproductions photographiques de plusieurs tableaux de peinture représentant les hommes célèbres qui, à différentes époques, fréquentaient le salon de l'auteur.

Pourrait-on me dire ce que sont devenus les originaux de ces tableaux, dont l'un nous montre Stendhal à côté du baron de Mareste?

AD. PAUPE.

—

Armoiries des anciennes communes de France. — De nombreuses communes de France ont disparu depuis plus d'un siècle. Il est évident que l'alcoolisme, d'une part, et, d'autre part, l'attraction exercée par les usines et les métiers des grandes villes ont puissamment hâté cette dépopulation. M. René Bazin a consacré l'un de ses chefs-d'œuvre, *La Terre qui meurt*, à l'étude de la seconde de ces causes. Au sujet de la première, voici ce qu'écrit M. le comte de Caix de Saint-Aymour dans un de ses derniers et beaux livres, *Vieux Manoirs et Gentilshommes Bas-Normands. Promenades historiques dans le Val d'Orne* (L. Jouan, Caen):

Batilly a absorbé quatre anciennes paroisses : Batilly, Treize-Saints, Bernai-sur-Orne et Mesnil-Glaise.

Cette fusion des paroisses et des communes, due à la dépopulation de toute cette région normande, décimée par l'alcoolisme, est malheureusement un phénomène constant et général. Mais dans l'arrondissement d'Argentan, le mal a sévi plus qu'ailleurs, puisque depuis la création des municipalités, on a dû prononcer la suppression de 70 communes. Les arrondissements de Mortagne et d'Alençon, moins maltraités, n'en ont pas moins perdu, depuis 1800, le premier 17 et le second 19 communes. Si ce mouvement de dépopulation continue, il faudra, dans un

siècle, coloniser le département de l'Orne, et son voisin le Calvados, avec des Chinois et des Annamites... »

Des châteaux restés ici et là marquent encore souvent les endroits où se trouvaient les agglomérations aujourd'hui raréfiées ou disparues. Un autre souvenir en demeure : ce sont les armoiries de la commune morte.

Nous faisons un pressant appel aux nombreux collègues érudits de l'*Intermédiaire* qui villégiaturent en divers points de la France, pour qu'ils veuillent bien nous renseigner au sujet des armoiries de ces communes disparues.

J. P. MEURGEY et HENRY-ANDRÉ.

—

Ordres de l'Excellente Moisson, du Tigre Rayé et du Nil. — Le *Times* du 21 juin 1916 publie les noms de sujets britanniques qui ont reçu des décorations des ordres de l'Excellente Moisson (*Excellent Crop*) et du Tigre Rayé (*Striped Tiger*), conférées par feu le président de la République chinoise, et de l'ordre du Nil, conférées par le sultan d'Egypte.

Peut-on me donner des renseignements sur les ordres en question : date de la fondation, nombre de classes, insignes et autres détails ?

NAUTICUS.

—

Reliures de la bibliothèque Canevaro. — Existe-t-il une étude un peu circonstanciée sur les livres provenant de la bibliothèque Canevaro (médecin du pape Urbain VII) et portant ses emblèmes et sa devise en grec ? Quelles sont les Bibliothèques qui en possèdent ? Y en a-t-il aux grandes bibliothèques de Paris ? (J'en ai vu un au Musée Jacquemart-André).

HENRY DE BIUMO.

—

Armoiries des Saint-Aubin. — Les célèbres graveurs avaient-il des armoiries et des devises ?

A. C.

—

Armoiries à déterminer : deux croissants. — *D'azur à la bande de sable accompagnée de deux croissants d'... l'un en chef et l'autre en pointe. — Couronne ducale.* — A quelle localité ce blason appartient-il ?

A. Bz.

Ex-libris à déterminer : à l'aigle éployée de sable. — *Ecartelé 1 et 4 d'argent à l'aigle éployée de sable* (Ullens ?) *2 et 3 de gueules à une fasce d'or.*

Sur le tout, *d'azur à deux bandes d'or, accomp. de deux besants chargés d'une quintefeuille d'argent.*

Ecu étranger sur une croix de Malte.

Cour. de Comte. Cimier de face surmonté de l'aigle de l'écu. Lambrequins.

H. A.

—

« Non peto quod vulgus, non est mortale quod opto ». — Cet alexandrin de fière tournure sert de légende à une médaille coulée uniface du XVIe siècle représentant un homme, jeune, à profil aquilin, portant le costume de 1570 environ.

De qui est le vers latin ?

Quel est le personnage représenté ?

Connaît-on le médailleur ?

GOËLO.

—

Auteur anonyme à retrouver. — On trouve, dans l'ouvrage de Court de Gebelin bien connu [*Le Monde primitif*, Paris, 1771, tome VIII], à l'article « Jeu de Tarots » (p. 395), la reproduction d'un très bizarre mémoire sur la même question, dû à un sieur : M. le C. de M***, qui fut « gouverneur de province et officier général ».

Je demande le nom de cet auteur [de M***] et celui de la province où il exerça. — Cela a une grande importance pour la solution d'un problème, qui concerne la région sud-ouest de la France.

MARCEL BAUDOUIN.

—

« Mon journal pendant le siège et la Commune ». — Connaît-on l'auteur de *Mon journal pendant le siège et la Commune*, par un Bourgeois de Paris.

Paris, librairie des Contemporains, 13, rue de Tournon. Imprimerie à Verdun, chez Th. Laurent.

P. B.

—

Chant populaire du XIIIe siècle célébrant Jean-sans-Terre et Alexandre de Hales. — Durant la première moitié du XIIIe siècle, le peuple chantait en France le plus intrépide soldat, Jean de Jérusalem, et le plus fameux théologien, Alexandre de Hales, en

des vers moitié français moitié latins. Ce chant commençant, au dire de la chronique de Salinsbene

Avant tutt maintenent,
Nostris florent (?) temporibus

existe-t-il encore ?

NARDÉ.

—

Renan sur l'Histoire. — On prête à Renan cette boutade : « L'Histoire n'est au fond qu'une petite science conjecturale. »

Cette appréciation dédaigneuse se trouve-t-elle dans un des ouvrages du célèbre écrivain ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Quatrain inédit d'Alexandre Dumas fils, sur un ivre. — L'illustre dramaturge aurait écrit sur un livre trouvé dans une vente, le quatrain suivant :

Voilà ce que, sur ma parole,
Je pense de ton livre obscur :
La poésie en est trop molle,
Et le papier en est trop dur.

Pourrait-on, sans indiscrétion, savoir sur quel livre était inscrit ce quatrain et quel était l'auteur de ce livre ?

YSEM.

—

« La vie est un songe et la mort un réveil ». — Voudrait on avoir l'obligeance de me dire qui est l'auteur de cette sentence ? Est-ce une traduction du latin ? Je me souviens de l'avoir vue citée, dans ma jeunesse, dans le *Magasin Pittoresque*, accompagnée d'un article et d'une gravure.

ZANONI.

—

Fleur Bleue. — D'où vient l'expression : « Cultiver la petite fleur bleue ? »

Quel en est le sens exact ?

Quel écrivain l'a employée pour la première fois ?

MAURICE JEANNARD.

—

Un des hommes qui fait ou qui font. — On lit souvent :

Un des hommes qui *fait* le plus d'honneur à son pays.

Un des orateurs qui *parle* le mieux à la Chambre...

Cette façon de s'exprimer me paraît inexacte. Selon moi, il faut dire : « qui font» « qui parlent » car c'est un homme entre plusieurs qui font... et qui parlent...

NISIAR.

—

Pétrograd ou Pétrograde. — Du *Figaro* :

Un de nos amis nous adresse l'intéressante protestation que voici, à la requête, dit-il, « d'un grand nombre de slavophiles » :

. . Les Russes ont remplacé *Pétersbourg*, mot allemand, par *Pétrograde*, mot russe. C'est bien. Mais les journaux français écrivent pour la plupart *Petrograd* comme les Allemands ont toujours écrit *Elisabethgrad* ou *Tsarigrad*.

C'est mal et nous protestons.

Les Anglais et les Italiens peuvent à la rigueur écrire *Petrograd*, car leur langue n'utilise pas l'e muet à la fin des mots.

La langue française a l'e muet final, comme la langue russe. Déjà vous avez écrit ou vous écrivez : *Bouliguine*, *Stolypine*, *Kaledine*.

Malheureusement, les Français, comme les Anglais et les Italiens, orthographient en général les mots russes à la manière des Allemands. Ils les chargent de *w*, de *ff* qui n'existent pas dans la principale langue slave, mais qui donnent des indications utiles pour les rauques gosiers et les lèvres sans fluidité d'entre Rhin et Oder.

Exposer d'autres principes serait facile, mais pédant, et vous me refuseriez l'hospitalité de vos colonnes.

Tant pis si vous n'écrivez pas *Broussilove* comme le voudraient l'orthographe et la prononciation du mot russe, pourvu que vous n'écriviez plus *Petrograd*.

Donnez-nous *Petrograde* !

Et veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

J. SUTEMS.

—

Gaspard. — Je lis dans un grand journal du soir :

La belle humeur de Gaspard comme l'*humour* de Tommy sont des signes trop caractéristiques de la race pour ne pas témoigner d'une vitalité profonde chez ceux qui les possèdent..... ·aspard vaut le grognard de Charlet, lequel vaut Bellefleur et La Ramée.

Gaspard, c'est le soldat français et, nous le savons tous aujourd'hui, Tommy représente le soldat anglais.

A quelle époque remonte l'emploi de l'expression Gaspard comme personnification du soldat français ? C'est la première fois, pour ma part, que je la trouve usitée avec cette acception.

NAUTICUS.

—

Réponses

—

Blücher en France (LXXIII, 523). — Sur ce sujet, la « petite revue bas normande de la guerre » (Delesques, éditeur à Caen) a publié « les Prussiens dans le Calvados en 1815 » par G. Lesage. La collection de cette revue comprend 12 numéros, franco 4 fr. 50.

L'étude de M. Lesage va du n° 1 au n° 12. AUGUSTE RAULT.

—

Un discours de Blücher au Conseil Municipal de Nancy. — Le vibrant et énergique discours prononcé récemment à l'Hôtel de Ville de Nancy par le Président de la République, donnera peut-être quelque intérêt rétrospectif à celui qu'adressa Blücher en 1814 au Conseil Municipal de la vieille cité lorraine.

Ce discours fut imprimé et affiché. La Bibliothèque de Nancy possède cette affiche dans sa collection de placards. Elle avait été imprimée à 5000 exemplaires. Nos collègues intermédiairistes la connaissent-ils ?

Ce discours de Blücher était une réponse à celui que le Conseil Municipal lui adressa, dans la personne du maire Lallemand, discours conservé également dans la collection des placards de la Bibliothèque de la Ville.

Nous épargnerons à nos collègues la reproduction de la rhétorique du soudard teuton, nous réservant toutefois quelques commentaires.

Rappelons rapidement le fait historique :

Le 14 janvier 1814 les armées alliées guidées par Bernadotte et Moreau, hélas ! parurent dans les rues de Nancy et bivouaquèrent sur les places dans la neige et la boue par un froid très vif. Maîtres d'un point aussi important par ses abondantes ressources les alliés établirent leur quartier général dans la ville.

Déjà, dès les premiers jours de ce même mois, les Prussiens avaient fait saisir le maire et les adjoints comme otages, et en garantie d'une réquisition de quinze mille francs imposée à la ville. Mais cette somme ayant été payée séance tenante, et les édiles nancéens retenus malgré tout, ils déclarèrent être dans l'impossibilité de remplir leur mandat.

On leur rendit donc la liberté, mais force fut au Conseil de recevoir, le 17 janvier, le feld-maréchal Blücher qui s'était d'ailleurs fait remettre les clefs de la ville, d'une ville ouverte ! Et c'est alors que le maire Lallemand remit à Blücher la Proclamation faite par la Municipalité aux habitants de Nancy, et leur enjoignant de rester calmes devant l'invasion.

Ce qui frappe tout d'abord à la lecture de ce discours par trop emphatique, et d'une allure de pamphlet, c'est la charge à fond contre Napoléon dont « l'insatiable ambition dispose depuis quatorze ans des destinées de la France ». Si les peuples du Wolga, du Danube, de l'Elbe, de la Tamise, du Tage, ont quitté leurs foyers — eux si pacifiques pourtant — et se trouvent maintenant sur le sol de cette France, jadis si heureuse, c'est pour se venger de l'humiliation et de la honte dont il les avait couverts, et de l'oppression et des brigandages de ses satellites (je cite presque textuellement).

Et, comme par une amère ironie, tout ce que ce cynique et outrecuidant feld-maréchal vitupère contre « l'ambition turbulente et infatigable d'un seul » pourrait aujourd'hui aisément se retourner contre le Kaiser actuel, car tout ce qu'il dit des soi-disant calamités de la France d'alors, s'appliquerait non moins aisément à ce que nous voyons aujourd'hui en Allemagne, y compris ces déplorables victimes de l'ambition démesurée d'un conquérant, ces jeunes gens de 20 à 30 ans disparus de dessus la terre et que la guerre a dévorés, le numéraire hors de circulation, le commerce anéanti ; *des espions soldés dans toutes les sociétés*, etc. etc. (c'est moi qui souligne).

Et c'est toujours — comme aujourd'hui — le nom de Dieu pris à témoin — de leur dieu, de leur vieux dieu à eux *Gott mit uns* !

Il n'est même jusqu'à la paix qu'ils n'aient offert ! — comme ils l'offrent d'ailleurs aujourd'hui, « cette paix que nous voulons qu'ils nous demandent » comme l'a si énergiquement proclamé M. Poincaré dans son discours si plein de patriotisme.

Et pour souligner encore le rapprochement, le Boche casqué et éperonné d'alors avait déjà la terreur du blocus !

A tout ce cynisme — *made in Germany* — le soudard teuton ajoute insolemment,

mais d'un ton si paternel : « Puissé-je pour vous nommément, braves Lorrains, ramener le bon vieux temps dont jouirent vos ancêtres sous le gouvernement doux et paternel de vos anciens ducs ».

Ne croirait-on pas entendre les bénédictions de von Bissing et de feu von der Goltz !

Trop amère flatterie, hélas !

On le voit, *la manière* boche de 1814 est restée la même jusqu'en 1914-1916.

C'est toujours la même fausse bonhomie, la même révoltante hypocrisie, critérium infaillible de la Bochie passée, présente et future !

TOUBIT.

—

Guillaume II et la duchesse de Hesse (LXXI, 370, 519). — La question de la lettre du Kaiser à sa cousine est de la *plus haute importance* à cette époque-ci. Si son authenticité était démontrée, ce serait pour nous, vis à-vis de certains neutres, *tras los montes* spécialement, de nature à nous ramener des sympathies, qui nous ont fui pour aller vers ce grand personnage, que l'on a voulu s'imaginer défenseur du catholicisme.

La Croix du 2 et 3 juillet vient de publier sur ce sujet, tout d'actualité, un très important article, émanant en partie du Comité catholique de propagande à l'étranger. Est-ce très concluant ? Malreusement non, mais il y a du nouveau. Il est vrai que le cardinal qui raconta avoir vu la fameuse lettre n'y est pas nommé.

Il serait très intéressant que l'on voulût bien reproduire textuellement la partie du discours du député bavarois qui aurait soulevé un incident au parlement allemand, en rapportant les paroles de Guillaume.

PETRACORENSIS.

—

Un fils naturel de Napoléon Ier : L'abbé X... (LXXIII, 427, 483). — Il en a été question en effet XXI, 196 ; LV, 510, mais sans solution.

P. CORDIER.

—

Ney et l'Empereur d'Autriche, (LXXIII, 473). — La lettre de l'Empereur d'Autriche François II, citée dans la question de l'*Intermédiaire* n'est pas reproduite intégralement.

Elle débute, en effet, ainsi :

Mme la princesse de la Moskova, on nous a remis votre lettre du 18 janvier, dans laquelle vous témoignez le désir de fixer votre demeure à Florence.

Notre frère, le Grand-Duc, se serait empressé de répondre à votre souhait à cet égard, s'il n'avait voulu laisser à nous-même l'occasion d'exprimer la satisfaction que nous éprouvons à vous posséder, soit dans nos Etats héréditaires, soit dans les domaines d'un prince de notre famille.

Les ordres de notre cabinet n'ont point été donnés pour vous, Madame. Ainsi vous pouvez regarder comme certaine l'autorisation de résider à Florence, telle que vous l'avez reçue en avril 1816.

C'est donc en avril 1816 — cinq mois après l'exécution du Maréchal Ney — que la Maréchale Ney, avait reçu une première autorisation de résider en Italie, antérieurement à cette lettre de l'Empereur d'Autriche, datée du 20 février 1817.

En effet, quelque temps après la mort du Maréchal Ney, son beau-frère, M. Gamot, avait sollicité du ministre de la police de Paris, la permission, pour la Maréchale, de voyager en Italie et l'autorisation de faire construire un caveau spécial au cimetière du Père-Lachaise.

Ce passeport pour l'Italie fut tout d'abord refusé, puis, fut enfin accordé, sur avis favorable du ministre de la police. Ce fonctionnaire voyait, en effet, « plus d'a« vantages à ce que cette dame ne fût pas « à Paris ou dans les environs ».

Elle partit le 2 novembre 1815 ; le consul de France à Milan informait, à cette date, le ministre des affaires étrangères « que la veuve Ney, passant par cette « ville, avait été très réservée dans ses « discours. »

Elle avait même, suivant lui, rejeté tous ses malheurs sur la crédulité de son mari. « L'aîné de ses fils, ajoutait-il, donnait des « espérances. On assure qu'en ne parlant « de son père qu'avec le respect filial, il « ne dissimule pas son mécontentement.»

Cet étrange consul prenait évidemment son opinion pour celle de la Maréchale Ney et de ses fils, qui vouèrent un véritable culte à la mémoire de l'infortuné Maréchal, mémoire, qui, grâce à leurs efforts, fut, après trente-huit ans, solennellement réhabilitée. Voir : (*Maréchal Ney en 1815* par H. Welschinger. Paris. Plon 1863, p. 350 et s.) GEORGES DUBOSC.

Murat. La date de sa naissance (LXXIII, 474). — Ce n'est pas la première fois que l'*Intermédiaire* a connaissance de cette question déjà posée en 1891.

Dans le numéro du 10 juillet, mon ami Germain Bapst a donné l'acte de naissance de Murat né le 25 mars 1767, à La Bastide-Fortunière, aujourd'hui La Bastide-Murat.

PATCHOUNA.

*
* *

M. L. de Brotonne, dans son étude « Les Bonaparte et leurs alliances », fait naître Murat à la Bastide-Fortunière (Lot), le 25 mars 1767 et ajoute : « L'Almanach Impérial dit à tort 25 mars 1771. »

La Bastide-Fortunière a reçu le nom, qu'elle a conservé, de *La Bastide-Murat.*

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Voici l'acte de naissance de Murat, extrait du registre des actes de l'Etat-civil déposé aux archives de la mairie de La Bastide-Murat et publié par M. Germain Bapst.

Baptême de Joachim Murat-Jordy,
(*roi de Naples plus tard*)

L'an mil sept cent soixante et sept et le vingt cinquième jour du mois de mars est né dans la presante paroisse Joachim Murat-Jordy fils légitime de Pierre Murat Jordy, et de Jeanne de Laubières, de la presante paroisse et a été baptisé le vingt et six dudit mois dans l'église de la présante paroisse par moy soussigné. Parrain a été Joachim Vivien de la presante paroisse, marraine Jeanne Albesprit, cousine germaine du baptisé de la présante parroisse non signée pour ne scavoir de ce requis.

Signés au registre : VIVIEN,
BOSTIT, obituaire.

Une notice, publiée par ordre de la Convention, en date du 8 avril, an II, sous le titre : *Chasseurs à cheval de la République française*, in 4°, imprimerie Tutot et fils, réfugiés liégeois, Place de la Nation, n° 188, en 1793, à la page 2, sous la rubrique « Officiers du 12e régiment de chasseurs à cheval », mentionne les mêmes dates de naissance.

Joachim Murat, lieutenant avec commission de capitaine, né à la Bastide en Quercy, le 25 mars 1767, demeurant à la Bastide, chasseur, le 23 février 1787 .., etc.

Il y a plusieurs communes de La Baside dans le département du Lot : La Bastide du Haut Monde, dans l'arrondissement de Figeac ; La Bastide du Vert, dans l'arrondissement de Cahors ; La Bastide-Marnhac, également dans l'arrondissement de Cahors.

La commune où est né Murat, porte aujourd'hui le nom de La Bastide-Murat, dans l'arrondissement de Gourdon et compte 1177 habitants. Le château de la Bastide, à La Bastide-Murat, appartient actuellement à la comtesse Murat, née Barrot. GEORGES DUBOSC.

La même date est donnée par P. CORDIER, A. P., E. GRAVB, ARDOUIN-DUMAZET.

—

Régiment de Picardie (LXXII ; LXXIII, 53, 156).— Le portrait dont il est parlé ne peut représenter un officier de Royal Picardie sous Louis XVI, ce régiment portant l'habit bleu,avec parements et revers gris argentin et collet écarlate en 1776, tandis que Picardie infanterie avait un habillement entièrement blanc, boutons jaunes à la même époque. Cet uniforme était de tradition dans le Corps. En 1739, alors que l'infanterie française était vêtu en drap gris blanc, Picardie était tout en drap gris blanc, boutons de cuivre, dorés pour les officiers.

Jamais Picardie-Infanterie ni Royal Picardie Cavalerie ne portèrent le casque, mais cela n'empêche que le portrait en question peut très bien être celui d'un officier de Picardie-Infanterie en raison de cette habitude qu'avaient beaucoup d'officiers sous Louis XV et Louis XVI de se faire peindre en casque et cuirasse pour affirmer qu'ils étaient de vieille noblesse et en souvenir de l'ancienne chevalerie. Je connais de nombreux exemples de cette habitude et même le portrait d'un officier d'artillerie de la fin de Louis XV peint en buste et en armure qu'il ne porta naturellement jamais, avec sa croix de St-Louis sur sa cuirasse. D'autres ont des uniformes surchargés de galons qu'ils ne portèrent jamais ainsi.

COTTREAU.

*
* *

Picardie Cavalerie (14e régiment) avait sous Louis XVI, l'habit bleu — aux variantes dans la couleur des revers, etc, suivant les règlements de 1776, 1779, etc.

Le portrait semble convenir à un officier du Régiment de Picardie-Infanterie,

1775. Habit blanc, boutons jaunes, (dorés p. officiers). Dans le livre de Lienhart et Humbert, T. III, nous lisons page 59 : « De 1767 à 1775 on avait essayé une multitude de coiffures pour l'infanterie..., casques en cuir bouilli ou de cuivre... On en revint finalement au chapeau de feutre etc... » La planche 26 du tome cité plus haut donne le dessin d'un casque qui semble être conforme à la description donnée par notre confrère.

B. P.

—

Réquisitions militaires (LXXII, 139). — Dans le traité des *Réquisitions militaires* par Morgand, p. 258, on lit :

Une loi de finances du 28 avril 1816 (art. 6) créa des commissions départementales composées de *six conseillers généraux présidés par le préfet*, chargées de vérifier et liquider tous les comptes des marchés de fournitures et réquisitions qui avaient été exercées, soit en argent, soit en denrées, pendant l'invasion de 1815, dans les départements occupés par l'ennemi. Cette commission n'a jamais eu du reste d'attributions parfaitement déterminées. Elle statuait en premier ressort, mais la jurisprudence n'était pas d'accord sur la question de savoir si le recours devait être porté devant les conseils de préfecture ou devant le Conseil d'Etat.

Il serait intéressant maintenant de connaître comment on a réglé en 1871, et si l'on a procédé en vertu de l'art. 6 de la loi de finances du 28 avril 1816.

Ysem.

—

Un champ de tir au Golgotha (LXXII). — Voici un résumé de ce que j'ai lu, il y a environ un an, dans une revue irlando-américaine, germanophile; l'article technique, documenté et assez long était écrit par un missionnaire paraissant bien connaître la topographie des Lieux-Saints :

C'est à tort que les journaux catholiques des nations alliées s'indignent d'une prétendue profanation des Lieux Saints à l'annonce que des Turcs, commandés par des Allemands, vont installer des batteries sur le Golgotha.

Il est impossible et il n'a jamais été question de faire ainsi œuvre guerrière sur ce que nous, catholiques ou chrétiens orientaux, appellons, depuis le Christ, Golgotha. (Suivait une étude historique et topographique).

Il s'agit en l'espèce de ce qu'on a l'habitude d'appeler le golgotha protestant. C'est une colline sans rapport avec le vrai Golgotha et sans tradition. Mais, pour faire pièce aux anciens cultes, un explorateur américain, suivi depuis par les missionnaires américains et protestants, prétendit, appuyé sur une argumentation non-concluante, devoir situer là le vrai Golgotha ; seuls quelques touristes ont pris cette découverte au sérieux. C'est cette colline (suivait sa description) stratégiquement utile, que les Turcs sont en train de fortifier, sans que nul chrétien trouve matière à protestation dans leurs travaux.

Et le missionnaire terminait en priant les catholiques d'Europe de réserver leur indignation pour les cas où elle serait méritée.

A. d'Autruil.

—

Où était à Paris la Chapelle Saint-Fronton (LXXIII, 3, 131, 485). — Le 25 octobre, le diocèse du Mans célébrait jadis la fête « Frontonis solitarii apud Cenomanos circa 540 » (Missels manceaux de 1749-1835). C'est à cette date que saint Front est inscrit dans le martyrologe du XIIe siècle, de l'abbaye de Saint-Emilion (*Revue Mabillon*, mai 1914, p. 10). Ce pieux solitaire, dont il est fait mention dans mon *Histoire de l'Eglise du Mans* (Le Mans, Monnoyer) qui vient de paraître p. 76), a donné son nom à deux paroisses du Maine : Domfront-en-Passais (ou Domfront-la-Conception), aujourd'hui de l'Orne, et Domfront-en-Champagne, du département de la Sarthe. L'éloignement de ma bibliothèque, causé par la guerre, ne me permet pas, pour l'instant, de répondre plus amplement à la demande de notre distingué collègue, le Comte de Saint-Saud.

Louis Calendini.

*
* *

Y a-t-il eu des saints prénommés Front, (Fronton, Frontin) ? Il y a de ce nom un anachorète né dans les environs de Trèves, vers la fin du Ve siècle. Il quitta sa famille, sa patrie et se retira dans l'abbaye de Micy (Miciacum) ou St-Mesmin, près d'Orléans, sur le Loiret.

Epris du désir de la vie érémitique, il s'en alla dans le petit pays de Normandie appelé Passais, jadis Pissais, du nom de la petite rivière de Pisse. Sa cellule était située sur un rocher, à 70 mètres au-dessus de la rivière nommée aujourd'hui la Varenne. Autour de l'oratoire du saint, s'élevèrent quelques maisons, Dom-Front, qui formèrent bientôt un village.

Actuellement Domfront est chef-lieu d'arrondissement de l'Orne.

E. P.

*
* *

A la question posée par M. le comte de Saint-Saud (LXIII, 485 et 486) si le culte de saint Front de Périgueux a été constaté au nord de l'Aquitaine, on peut trouver la réponse dans la brochure de Frédéric-Henriet, de Reims, à Paris (Imprimerie Motot-Braine, *Reims 1896*) page 39 et suivantes :

Au commencement du XIVe siècle, Neuilly (Nogeliacum, Noviliacus) chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (1665 hab. en 1872) ajouta à son nom celui de Saint-Front (villa Nulliaci sancti Frontonis). Une légende populaire a donné lieu à ce surnom. La voici en peu de mots. Saint Front, un des soixante douze disciples de Jésus, envoyé dans les Gaules par l'apôtre saint Pierre, pour répandre la lumière de l'évangile, a fondé le siège épiscopal de Périgueux. Il vint jusque dans le Soissonnais, déterminant force conversions et délivra Neuilly d'un monstre qui désolait le pays, monstre symbolique peut-être figurant le vice et l'idolâtrie.

Un jour qu'il célébrait la messe sur un énorme grès qui servait de table d'autel, le vin manqua pour le sacrifice (vinum in ampulla defuit). Une colombe lui en apporta dans son bec une fiole (in rostro ampullam vino plenam attulit). On conserve pieusement les débris de la fiole avec les autres reliques du saint que trois notables de Neuilly allèrent solennement chercher à Périgueux en 1499.

La pierre sur laquelle saint Front officia, devint un objet de vénération pour les foules croyantes et l'on accourut de tous côtés pour la visiter. Jeanne d'Evreux, comtesse de Valois, veuve de Charles le Bel, qui jouissait d'un douaire considérable dont Neuilly faisait partie, fonda une chapelle sur le lieu où s'accomplit le miracle, et obtint du pape Clément VI une bulle de confirmation datée d'Avignon 1343. Elle relate la tradition sans rien certifier (ut dicitur, sicut fertur). Tous les ans, depuis cette époque, les fidèles viennent en pèlerinage à l'humble chapelle le lundi d'après la Saint-Jean.

C'est encore à Jeanne d'Evreux que l'on doit la curieuse statuette du saint, en cuivre repoussée, conservée dans la sacristie

La chapelle primitive démolie à la Révolution a été réédifiée en 1818. Tout à côté se trouve le grès légendaire entouré d'une grille. Sa surface est striée de deux petites rainures dans lesquelles auraient coulé l'eau et le vin du saint sacrifice. Il y a un demi-siècle encore, les jeunes époux, le jour de leur mariage, venaient boire le vin que les gens de la noce versaient dans les sillons de grès. C'était, parait-il, le gage de leur félicité conjugale.

M. Pilloy, le savant collaborateur de M. Frédéric Moreau pour l'Album Caranda, prétend que les rainures du grès sont le fait des hommes de l'âge de pierre qui polissaient leur silex.

Il n'y a pas de pélerinage sans fontaine. Celle de Saint-Front se trouve à peu de distance sur le chemin de Gandelu. Elle passait pour guérir de la fièvre.

Nous retrouvons dans ce récit légendaire beaucoup d'éléments communs à la propagande chrétienne à ses débuts. Un prêtre éminent partait en évangélisation et s'attaquait particulièrement à un point déjà rendez-vous du culte existant ; le polissoir, la fontaine indiquent suffisamment que ce lieu était déjà consacré avant l'apparition du christianisme ; rien d'étonnant à ce que saint Front n'ait été dirigé sur ce centre de dévotion d'un autre culte et le miracle a été nécessaire pour réussir à frapper et à convertir les esprits.

Peut-être trouverait-on auprès du Dr Marcel Baudouin, si versé dans toutes ces localisations religieuses, successives à la Préhistoire, des renseignements intéressants en ce qui concerne le polissoir et la fontaine miraculeuse de Neuilly Saint-Front.

Dr HENRI ROCHÉ.

—

Le corps de saint Vincent de Paul (LXXIII, 283, 346, 387, 437). — Je communiquerai très volontiers à « Un admirateur » les procès-verbaux in-extenso de la reconnaissance et de la translation du corps de saint Vincent de Paul en avril 1830.

Il y trouvera mention des vicissitudes diverses auxquelles furent en butte les reliques du saint avant cette époque.

DESMARTYS.

—

Le château de Maisons (LXXIII, 141, 299). — La *Revue hebdomadaire* du 17 septembre 1910 contient de longs détails historiques sur le château de Maisons et ses propriétaires successifs, à commencer par le président de Longueil qui le fit construire par Mansart.

V.A.T.

Affre (Par qui fut tué Mgr) (LXIV à LXVII ; LXIX). — M. le chanoine Pisani a fait huit conférences à l'Institut catholique sur Monseigneur Affre.

La *Croix* les a publiées. La dernière est du 27 juin 1916.

—

Comte de Barbaroux (LXXIII, 379, 532). — Le comte Joseph Barbaroux (né en 1772, mort en 1843) fut Ministre Garde des Sceaux sous le régne de Charles-Albert. Il est l'auteur du *Code Albertin*. Il eut un fils qui fut Sénateur.

HENRY DE BIUMO.

—

Brillat - Savarin en Amérique (LXXIII, 475). — Pour savoir si un sujet a été traité dans une revue américaine ou anglaise, il n'y a qu'à consulter un répertoire qui se trouve dans toutes les bibliothèques des Etats-Unis et qui ne devrait pas être introuvable à Paris, *Poole's Index*. Tous les sujets traités dans les vingt ou trente dernières années, au moins, y sont soigneusement indiqués par ordre alphabétique de matières. Je n'ai pas sous la main l'adresse de cette utile publication.

O. G.

* * *

Brillat-Savarin, en 1789, avait été envoyé par le tiers du bailliage de Bugey aux Etats-généraux, comme constituant. Elu ensuite juge suppléant au Tribunal criminel de l'Ain, puis président du Tribunal civil et maire de Belley, il ne craignit pas de blâmer les excès de la Convention. Bientôt, il devint suspect et le représentant en mission, Gouly, le destitua, le 1 nivose an II (21 décembre 1793) de ses fonctions et menaça de le traduire devant le Tribunal révolutionnaire.

Prenant les devants, Brillat-Savarin, qui connaissait le représentant Prost et surtout Mme Prost, avec laquelle il chantait souvent le duo de *La Fausse Magie*, put obtenir de lui, le passeport suivant :

Laissez passer J. A. Brillat-Savarin, citoyen français domicilié à Belley, propriétaire-cultivateur, âgé de 37 ans, taille 5 pieds sept pouces et demi, cheveux et sourcils blonds, front découvert, yeux gris, nez épaté, bouche moyenne, menton grand, visage marqué de petite vérole, allant dans l'intérieur de la République et prestez lui aide et assistance en cas de besoin.

Ayant franchi le Jura, Brillat-Savarin gagna la Suisse et résida quelque temps à Lausanne, à l'auberge du *Lion d'argent*, dont il ne se rappelle pas, sans plaisir, les bons dîners, où, pour quinze batz, (2 fr. 25) on avait trois services complets ! De là, il passa en Allemagne, puis en Hollande, où il s'embarqua pour l'Amérique, arrivant à New-York, le 1er octobre 1794. Bon nombre de Français s'y trouvaient déjà : Talleyrand, le Comte de Noailles, Omer-Tallon. Brillat-Savarin, dont tous les biens avaient été confisqués, dut mener là une vie très difficile. Il avait cependant de nombreuses ressources intellectuelles : il savait fort bien l'espagnol, l'anglais, l'allemand ; il avait étudié le droit ; la chimie avec Guyton de Morveau ; la médecine avec Maret, le père du futur duc de Bassano. Il était compositeur, musicien, violoniste.

Pendant la journée, Brillat-Savarin, qui résidait à New-York, gagna sa vie en donnant des leçons de français et de langues, et, le soir, fit sa partie comme premier violon au Théâtre. Après la chute de Robespierre, il se rendit au Consulat français et fit enregistrer une déclaration, le 24 vendémiaire, afin que son absence de France fût déclarée involontaire.

La loi du 22 germinal et du 22 prairial an III, qui permettait aux fugitifs de réintégrer leurs domiciles, ne leur laissait que « cinq décades » pour adresser leurs réclamations. Ce délai était trop court pour que Brillat-Savarin pût exercer ses droits. Heureusement, sa mère, Claudine Aurore Récamier, une fort jolie femme, alliée à la fameuse Mme Récamier, fit arrêter la vente des biens de son fils et sauva sa belle vigne de Machura.

De reconnaissance, plus tard, Brillat-Savarin dédia au souvenir de sa mère, un pâté qu'il appela : *L'oreiller de la Belle-Aurore*.

Pour revenir en France, l'auteur de la *Physiologie du goût* n'avait aucunes ressources. Le Consul fit une enquête sur lui et lui accorda, le 17 juin 1796, une place gratuite sur un navire français, en partance de Philadelphie. Il débarqua au Havre, mais ne fut rayé de la liste des émigrés que le 7 mars de l'année suivante.

(Voir : *En feuilletant des vieux papiers* par Eugène Welvert. Paris, Calman-Lévy, Les tribulations de Brillat-Savarin). Dans cet ouvrage se trouve une biblio-

graphie sur le sujet : *Archives nationales* AALL. liasse 1327. *Archives nationales* F. 1 d 11 B 11 — et F 7 4827. *Physiologie du goût. Souvenirs et correspondance* de Mme Récamier T I, p. 104-106. — Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, T. IV, p. 402. Biographie Michaud (article par Balzac).

GEORGES DUBOSC.

—

L'actrice Clairville (LXXIII, 284, 400). — Louise Rietty, connue au théâtre sous le nom de Clairville, naquit à Montpellier le 8 octobre 1750 ; elle décéda à Bordeaux le 20 mai 1825.

Elle figura pour la première fois sur le tableau de la troupe du Grand-Théâtre de Bordeaux, en l'année 1780-1781 (7 avril 1780, 6 avril 1781), celle qui inaugura la belle salle de Louis ; elle y tenait l'emploi des Premières Amoureuses en partage avec les demoiselles Longeau et Damassy.

Les succès qu'elle obtint sur notre scène lui valurent rapidement des appointements de 10.000 livres, très élevés pour l'époque, tout au moins en province ; un seul artiste de la troupe était aussi appointé que Mlle Clairville, Donnat, la haute-contre, chanteur très apprécié à Bordeaux où il résida lui aussi de longues années.

Mlle Clairville fit partie du Grand-Théâtre, depuis son inauguration jusqu'à la fin de l'année théâtrale 1798-1799 ; elle devait revenir souvent à Bordeaux, mais seulement en représentation ou pour ses affaires. Elle y parut pour la dernière fois en public le 15 décembre 1820, dans un concert donné au « Muséum », où elle chanta 1° un air du « Concert interrompu », 2° le duo d'Armide, où elle eut pour partenaire la première haute-contre du Grand-Théâtre, Campenant.

Sa liaison avec Jean-François Cornu de Boisancourt, jeune avocat de Paris, représentant à Bordeaux d'un groupe d'actionnaires de notre salle de spectacle, qui porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire le 6 Messidor An II (6 juin 1794), devait la rendre suspecte aux terroristes bordelais ; elle put s'en sortir à peu près indemne, grâce à sa grande popularité.

C'est bien l'actrice Clairville qui alla en représentation à Toulouse en l'an V. Un extrait de l'article de l'*Anti-terroriste* la concernant parut dans une feuille bordelaise de l'époque. Ses opinions royalistes lui valurent d'ailleurs un avertissement sévère de la part du bureau de police du Bureau Central (Lettre du 16 frimaire An VI).

En 1801, elle faisait partie de la troupe du théâtre Feydeau.

Cette artiste conserva dans notre ville, jusqu'à sa mort survenue après une douloureuse maladie, de nombreux admirateurs.

E. ROUSSELOT.

—

Deutz (T. G., 276 ; LXXIII, 533). — J'ai étudié *les papiers de M. Thiers*. J'ai vu et touché le reçu de Deutz ; je n'ai trouvé aucune trace de la négociation en dehors de cette pièce. Le misérable a publié en 1835 : « *Arrestation de Madame*, Paris, les Librairies associées, in-8°, 82 pages ». Il a eu l'audace de mettre comme épigraphe à sa tentative de justification :

Me me, adsum qui feci.

(Virgile, livre IX).

L'injustice court vite, et l'équité vient tard.

(Honneur et préjugé).

Il termine sa brochure, en déclarant qu'il n'a cédé ni à l'appât de l'or, ni aux séductions des récompenses, mais à la nécessité de sauver le pays des discordes intestines et de la guerre étrangère.

On ignore quand et où il est mort. On sait seulement qu'il gaspilla sa fortune, grosse en 1832 où cinq cent mille francs représentaient une somme énorme, dans des spéculations.

PAUL MULLER.

***

La correspondance de M. Thiers ne contient que le reçu de l'affreux juif Simon Deutz... Pas d'autre indication, mais cela suffit.

H. W.

***

Voir l'*Intermédiaire* (XXXIV, 294 ; XXXV, 614 ; XLI, 522, 630 ; LI, 739 ; LXIII, 315, 554. Mais principalement *XLI, 630*, où se trouve une réponse de Philibert Audebrand sur la vie de Deutz après sa trahison.

P. CORDIER.

—

Adrien Dézamy (LXXIII, 238, 492). — Le gentil poète Adrien Dézamy, petit, replet, de physionomie avenante, était un compagnon gai, cordial et charmant,

d'esprit fin et distingué. Je le connus jadis chez Mme Ugalde, dont il fut le collaborateur en fournissant à cette grande artiste les paroles de toute une série de mélodies vocales, dont elle publia un recueil très savoureux. Fut-il, comme on le dit, régisseur des Bouffes-Parisiens ? Je crois qu'il y a erreur dans la fonction, et qu'il fut simplement secrétaire, ce qui n'implique aucune des connaissances et des facultés très spéciales nécessaires chez un régisseur. Et ce fut probablement lors de la direction éphémère de Mme Ugalde à ce théâtre (1866), direction qui ne dura guère plus de six mois.

A. P.

—

Famille de Grey (LXXIII, 524). — Il existe à ma connaissance, au moins une descendante de cette famille de Grey ou de Gray, rameau français des *earls* Grey d'Angleterre, c'est Mme de Cevilly, fille du comte Charles de Gray de Malmedy et de Marie-Louise-Zoé du Hecquet, mariés à Vernon le 11 décembre 1827. Le comte Charles de Gray était, lors de son mariage, capitaine au 27e de ligne, chevalier de la Légion d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il portait exactement les mêmes armes que la branche anglaise : *de gueules au lion d'argent, à la bordure engrêlée du même.*

Mme de Cevilly, qui habite actuellement rue Saint-Honoré, 33, à Versailles, possède, je crois, une généalogie complète des Gray du rameau français. Malgré son grand âge, elle a conservé une étonnante lucidité d'esprit et une mémoire très exacte des faits.

Notre confrère Brasselay aurait intérêt à s'adresser à cette vénérable dame pour les renseignements qu'il désire.

H. R.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94, 164, 255, 304, 354, 494). — Puisqu'il y a une question posée incidemment sur la mort d'Alexandre Flan, il est mort en 1870, rue Du Sommerard. C'était au mois de septembre. M. Arthur Pougin pourra, je crois, aisément faire des recherches plus précises à la Mairie du Ve arrondissement.

E. B.

*
* *

Alexandre Flan, ayant acquis une certaine aisance avait acheté, avant la guerre, une petite propriété aux environs de Paris. Il avait réuni là, une importante bibliothèque, des objets d'arts, et des souvenirs personnels, les Allemands pillèrent la bibliothèque, volèrent les objets d'arts et saccagèrent la maison, le pauvre Flan ne put surmonter son chagrin et se suicida. Voila pourquoi, et comment il disparut après la guerre de 70 !

Mais, à part Eug. Noyon, Mme Lesquillon et d'Hervilly, la rédaction formait un corps d' « illustres inconnus » dit M. Pougin ; il n'en est rien. Les autres noms cités étaient en partie, les pseudonymes pris par Flan lui-même.

Quant à Clairville, Grangé, Protat, Nadaud, Vergeron, etc., ils faisaient partie du Caveau, et de la Lice ainsi que l'auteur de *La Mésange*, Alexandre Guérin, que tout le monde a chantée, vers 1846 :

Pour voltiger, si Dieu lui fit des ailes.
C'est mal à vous de la mettre en prison.

et du même *Le Sergent Boichot aux femmes du peuple*, chanson qui fit condamner l'éditeur Charles Durand, à 6 mois de prison, et fit perdre son emploi à l'auteur.

La Chanson illustrée a eu 78 numéros, en tout. Elle a dû disparaître fin septembre ou commencement d'octobre de l'Année terrible ; le n° 1 est daté du 8 mars 1869. Une grande partie des chansonniers de cette époque y ont collaboré. La collection est remplie de choses intéressantes sur la chanson.

A. PATAY.

*
* *

Je suis heureux de pouvoir compléte la biographie si intéressante de Justin Langlois (Alexandre Flan) donnée par notre érudit collaborateur Arthur Pougin.

Roger Bontemps, dans ses *Chansons et Chansonniers* (l'*Evénement* du 21 août 1889) n'est pas d'accord avec M. Pougin sur la date de la naissance d'Alexandre Flan. M. Pougin le fait naître à Paris le 30 mai 1827.

Roger Bontemps dit « Il était né rue St-Honoré en 1824 ». Fils d'un marchand de cristaux et de porcelaines, élève du collège Stanislas. Je ne reviendrai pas sur les détails fort exacts donnés par M. Pougin, mais je parlerai de la fin de ce joyeux vaudevilliste, puisqu'elle semble avoir échappé à la perspicacité de notre collaborateur.

En 1870, Alexandre Flan possédait une petite maison à Neuilly, maison qu'il avait achetée avec ses économies, et dont il n'avait plus qu'une échéance à acquitter. Dans cette maison modeste, il avait rassemblé tout ce qui lui était cher, tout ce qu'il aimait, tout ce que son cœur d'artiste rêvait. Ses livres, sa collection théâtrale fort belle, ses bibelots, ses tableaux, ses meubles étaient pour lui des amis intimes qui faisaient partie intégrante de son existence.

Un jour, dans la semaine qui suivit la catastrophe irréparable de Sedan, un chef du Génie de l'armée de Paris vint lui dire que sa maison se trouvant dans la zone militaire devait disparaître.

Cette nouvelle frappa Alexandre Flan comme d'un coup de foudre. Il ne pouvait croire à ce qu'on lui avait dit. Le lendemain, le chef revint avec ses hommes et dit au vaudevilliste : « Monsieur, je vous avais prié de déménager : vous n'en avez rien fait. Tant pis pour vous. Je vais raser votre maison. »

Le pauvre garçon fit à la hâte un paquet de ses habits, enveloppa divers objets dans des draps de lit, et fit porter le tout sur le bord de la route. Quelques instants plus tard la maison sautait. Alexandre Flan rentra dans Paris et alla s'installer dans une chambre d'hôtel de la rue de Hanovre. Il ne se coucha pas. Le lendemain, le maitre d'hôtel le trouva mort, étendu sur la descente du lit. Il s'était percé le cœur d'un coup de poignard. Ceci se passait le 15 septembre 1870.

Henry Lyonnet.

—

L'origine française de la famille de Mac-Mahon (LXXIII, 380, 447, 497). — C'est certainement dans l'*Intermédiaire* (Tome X, p. 475) que le correspondant, qui pose à nouveau cette question de l'origine des Mac Mahon, déjà traitée (voir tomes X, XI, XII, et XXVIII de l'*Intermédiaire*) a lu cette histoire d'un des assassins de Thomas Becket, grand chancelier d'Angleterre, nommé Fitz Urse, qui, à la suite du meurtre, se serait fixé en Irlande

M. John Doran de Londres, dans cette note, indiquait que les assassins de l'évêque de Cantorbery, se nommaient Fitz Urse, de Tracy, de Morville et Richard Brito. Après la mort de Thomas Becket, ils se seraient dispersés et, bien que le hagiographes aient prétendu qu'ils étaient tous morts misérablement, ils auraient encore vécu longtemps et auraient laissé des descendants encore existants.

Fitz-Urse, qui veut dire Fils d'Ours, traduisant son nom en irlandais, se serait fait appeler Mac-Mahon et se serait établi en Irlande.

Dans cette communication de M. John Doran, qu'il faut rapprocher de la question actuellement posée, il n'était point question d'un séjour de Fitz Urse en France, sous le nom d'Orson, non plus que de la petite ville de Pontorson.

Il est à faire remarquer que la particule *Mac* est plutôt écossaise qu'irlandaise, bien que les Mac-Carthy, Mac-Neuvara, Mac-Schethy, soient des familles irlandaises.

Le grand-père du célèbre Maréchal de Mac-Mahon, était médecin, reçu à la Faculté de Reims en 1740, et exerça à Autun. Ce Jean-Baptiste Mac-Mahon fut anobli, le 23 juillet 1750, par un arrêt rendu à Versailles, au vu d'une carte généalogique, délivrée à son oncle Maurice Mac-Mahon, chevalier de l'ordre du Christ, major de cavalerie de la garde du roi de Portugal, par le juge d'armes de Dublin, constatant que son septième aïeul Maurice Térence Mac-Mahon fut prince de Cloindirala (*Notice sur les anoblis de Bourgogne*, publiée par J. d'Arbaumont en 1867, dans *La Revue nobiliaire*, t. III, p. 13). Voir aussi : *Le maréchal de Mac-Mahon* par Germain Bapst, un volume chez Colin, 1893. G. D.

***

Il y eut longtemps dans le centre de la France, et en particulier dans la région du Morvan, un assez grand nombre de familles d'origine britannique, — parmi lesquelles on peut citer les *Andrews* (Andrai, barons de Marcy, — les *Edward* (Edouard, marquis de Thémissey) — les *Cunningham* (Conyghan, souche de nombreuses branches militaires), les *Trestondam*, les *Wall*, seigneurs de Ste-Sabine — les *Douglas*, les *Fitzjames*, etc, etc. Les unes ont pour origine, quelque homme d'armes amené là par les hasards de la guerre de Cent ans ; d'autres, un archer écossais de la garde du roi Louis XI, blessé pendant la conquête de la Bourgogne ; d'autres un serviteur irlandais réfugié

avec Jacques ; II d'autres enfin un simple voyageur ou un aventurier quelconque. La très nombreuse tribu des Mac-Mahon, chirurgiens, a été représentée dans cette région avant celui qui a fait l'objet des investigations de M. Nauroy (*Le Curieux*) et qui, médecin à Autun au XVIIIe siècle a fondé la fortune de sa famille. Elle n'avait alors aucune prétention aux grandeurs, ni aux origines illustres. Mais n'est-ce pas là un sujet à éviter ? Je demande à porter la question du terrain généalogique sur le terrain linguistique et à me faire expliquer l'origine des noms de lieux *Port-Mahon*, *Fort-Mahon* et des noms communs ou adjectifs *Mahonne* et *Mayonnaise*.

NOLLIACUS.

—

Mac-Mahon, médecin à Colmar (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 164). — Voir l'*Intermédiaire* X, 477, 561 ; XI, 363, 497 ; XXXV, 770 ; XXXVI, 315, 449.

P. CORDIER.

—

Robespierre ou Roberspierre (LXXII ; LXXIII ; 21, 116, 540). — Dans l'*Histoire d'Hesdin*, par M. l'abbé Meunier (1896) je trouve des lettres concernant les églises de Vieil Hesdin, détruit au XVIe s., par Charles-Quint. Ces lettres sont accompagnées de la note suivante : *Lettre traduite du latin en français et signées* de Rouvespierres *tabellion apostolique.*

(Anno Dm 1441). E.

—

George Sand (LXXIII, 476). — Madame Sand a sans doute supprimé l'*s* dans son nom d'adoption pour sacrifier à la mode du jour ; à cette époque de romantisme, on modifiait volontiers les prénoms, soit en leur donnant une forme moyenâgeuse, soit en les écrivant à l'anglaise ou à l'allemande.

Si l'on consulte les bibliographies, on constate que les premières œuvres de la célèbre romancière sont signées J. Sand, tant que dureront sa liaison et sa collaboration avec Jules Sandeau. Les romans suivants furent signés G. Sand, et c'est seulement le roman de *Lélia*, paru en 1833, qui porte pour la première fois la signature complète de George Sand. Aucune de ses œuvres importantes ne porte le nom *de Georges* ; on ne rencontre ce prénom ainsi orthographié que dans deux nouvelles ; l'une *Cora* parue en 1833 dans le tome V d'un recueil intitulé *le Salmigondis*, l'autre, *Une vieille histoire*, publiée la même année dans le tome Ier des *Heures du soir. Lettres de femme.* Cet *s* ajouté est dû vraisemblablement à une faute d'impression ou au zèle intempestif d'un correcteur bien intentionné.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

A ce propos, je signalerai que la rue George Sand à Auteuil avait des plaques sans *s* à George. On vient d'ajouter une plaque à l'angle de l'avenue Boudon qui en était dépourvue et il y a cette fois un *s*. « Georges Sand. » Cela produit un effet singulier car, en face, trois plaques sont dépourvues de cette lettre.

ARD.-D.

***

George, en anglais, ne prend pas d'*s*. George Sand a donc une couleur exotique plus satisfaisante que ne l'aurait Georges Sand.

Sans doute est-ce là une raison suffisante. O. G.

—

Maréchale de Villars (LXXIII, 381, 498). — Roque de Varangeville (*sic*) *d'azur à une molette d'or accompagnée de trois fers de pique d'argent.*

Pierre Roque, sieur de V. conseiller au Parlement de Rouen, puis secrétaire des commandements de Philippe, duc d'Orléans, frère unique du Roi Louis XIV, épousa Anne Rouillé, fille de Jacques et de Marguerite de Baignault, duquel mariage vint :

1. Jacques dont sera parlé ci-après.
2. Henry, conseil au Parlement de Paris 6 mars 1671 † sans alliance.
3. Marguerite, femme de Nicolas du Bosc, seigneur de Radepont, cons. au Parlement de Rouen.

Jacques Roque, s. de V. secrétaire des Commandements de Monsieur, ambassadeur à Venise, épousa en 1678 Charlotte-Angélique Courtin, fille d'Honoré, s. des Menuls, conseiller d'Etat, et de Marie-Elisabeth Le Gras (branche de Vaubercey) de laquelle il eut :

1. Honoré R de V. mort jeune.
2. Marie-Charlotte, née à Venise, mariée

le 28 février 1690 à Claude de Longueil de Maisons, marquis de Poissy, président à mortier au Parlement de Paris.

3. Jeanne Angelique R le V. *aussy née à Venise* et mariée le 23 janvier 1702 à Louis Hector duc de Villars, pair et Maréchal de France, Gouverneur de Provence, chancelier des ordres du Roi, et de le Toison d'or, généralissime des armées de France, et Ministre d'Etat. (Je le crois mort à Turin en 1735, âgé de 82 à 84 ans... chercher.(la sœur de M. E. le Gras de Vaubercey s'est mariée au marquis de Montmorin de St Herem, gouverneur de Fontainebleau).

S. R.

—

Armoiries à déterminer : chevron d'azur, 3 roses (LXXIII, 4, 117). — Ne s'agit-il point ici du cardinal de Cambacérès, Etienne-Hubert, comte de l'Empire, archevêque de Rouen, *sénateur*, frère du prince archichancelier ? On sait qu'il portait les anciennes armes de sa famille : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même* : *2 en chef, 1 en pointe* ; au franc-quartier de comte-sénateur. Le blason n'a-t-il pas été mal lu ou inexactement gravé ? En tout cas, l'analogie est à remarquer.

R. RICHEBÉ.

Ex-libris : Ab Eyst (LXXIII). — *Erratum* : Page 542, au lieu de : Thiville de Rostock, lire : La ville de Rostock.

Lire aussi *Rostochianus*, au lieu de *Rostoachianus*.

—

Ex-libris à déterminer : croix dentelée (LXXIII). — Ces armoiries seraient celles de la famille Creton d'Estourmel (Cambrésis), d'après l'*Armorial général de Rietstap*.

SAFFROY frères.

***

Creton d'Estourmel : *De gueules à la croix dentelée d'argent.*

Le château de Saint-Andréol (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton d'Orgon) appartenait, en 1906, à la marquise d'Estourmel.

PATCHOUNA.

***

Cet ex-libris est aux armes Creton d'Estourmel, ainsi que cela a été démontré dans les *Archives des Collectionneurs d'ex-libris*, de 1913 (p. 2) et 1914 (p. 50) par M. Campon-Grimaldi Régusse.

Poidebard l'a attribué, par erreur, (p. 198) aux comtes d'Hostun qui portent : *de gueules à la croix engrelée d'or*. M. Campon ayant trouvé la pièce dans une bibliothèque d'Estourmel, émit l'opinion qu'elle provenait de cette famille ; je signalai alors une autre pièce où les mêmes armes étaient accolées de Galard ; il ne restait qu'à trouver l'alliance, ce qui fut fait. En 1776, Renée de Galard de-Brassac de Béarn, avait épousé un marquis d'Estourmel.

NISIAR.

—

Médaille helvétique (LXXIII, 477). — La Confédération Suisse fit frapper une médaille, dite de la Réunion ou d'Yverdun, destinée à être remise aux soldats suisses qui faisaient partie des régiments d'infanterie suisse, au service du roi Louis XVIII, et qui ne se rallièrent pas en 1815 au gouvernement des Cent Jours. La médaille était en argent, le ruban rouge traversé par une raie blanche. Puis le 7 août 1817, fut créée la médaille du 10 août 1792, destinée aux survivants des Gardes Suisses qui défendirent les Tuileries.

La médaille est en fer, cerclé d'argent, ruban rouge liseré de blanc, avec croix blanche brodée.

Les 2 médailles ont sur l'avers les armes de la Confédération. Devise : Treue und ehre (fidélité et honneur). Cf. *Décorations et médailles du Musée de l'Armée*, p. 214. Lieutenant Sculfort.

P.

***

En vertu d'un accord signé à Fribourg le 27 septembre 1803 entre le gouvernement français et la diète helvétique, la France prenait à sa solde et levait en Suisse quatre régiments d'infanterie de ligne formant au complet un total de 16.000 hommes. Ces régiments suisses organisés successivement firent à nos côtés toutes les campagnes de l'Empire. A la chute de l'Empire, Louis XVIII conserva à la solde française ces quatre régiments et par décret du 14 juillet 1814 confirma provisoirement l'accord à ce sujet avec la Suisse. Aux Cent Jours, les Suisses demeurèrent fidèles à la royauté et le 26 mars 1815, la diète helvétique dé-

créta le rappel des 4 régiments servant en France.

Malgré une protestation du ministre de la guerre Français, ce rappel eut lieu, l'Empereur ne s'y opposant pas, et les Suisses furent rapatriés sauf quelques centaines d'hommes qui, sous les ordres du colonel Stoffel, formèrent un bataillon qui prit part dans l'Armée Impériale à la campagne de Belgique.

Les soldats des régiments Suisses rentrés dans leur pays furent aussitôt formés en 4 bataillons portant ainsi les numéros des anciens régiments et fournirent à la Suisse un groupe d'hommes exercés et aguerris et ils furent conservés sous les armes jusqu'au 31 mars 1816, date de leur licenciement.

La diète avait voté; le 28 avril 1815, la médaille de la fidélité helvétique précisément pour les soldats rentrant de France. Celle-ci fut distribuée à ces troupes le 12 octobre 1815 dans la plaine d'Yverdon, avec une grande solennité.

Cette décoration consistait en une médaille d'argent suspendue à un ruban rouge et blanc, portant d'un côté l'écusson fédéral avec ces mots : Schweizerische Eidegenossenchaft 1815, de l'autre la devise Treue und Ehre entourée d'une couronne de laurier.

De nouvelles conventions entre la Suisse et la France signées à Berne le 1er juin 1816 autorisaient la France à lever et à entretenir à son service six régiments d'infanterie suisse, deux de la Garde royale, quatre de la ligne.

Ils existèrent jusqu'à la révolution de juillet 1830 qui amena leur licenciement. Beaucoup de Suisses ayant servi en France sous le 1er Empire et parmi eux un assez grand nombre de soldats rentrés en 1815 sur l'ordre de la Diète, entrèrent dans les régiments levés en 1816-1817. Il y en eut qui se créèrent un foyer et une famille en France et y restèrent une fois licenciés ou ayant obtenu leur congé et le Suisse de St-Germain ayant la croix d'honneur et la médaille helvétique était certainement un sujet Suisse et un vieux soldat.

COTTREAU.

—

Octave Uzanne. Dictionnaire biblio philosophique (LXXIII, 526). — Le *Dictionnaire Biblio-philosophique* ne contient guère, à vrai dire, de portraits. — Les figures qui illustrent cette publication, limitée à très petit tirage pour l'*Académie des Beaux-Livres*, représentent des professionnels de l'art de l'impression, de la gravure et de l'illustration — on y voit la figure de l'illustrateur Heidbrinck, dessinateur de talent, qui composa la majeure partie des planches hors-texte. Le portrait intitulé *Un auteur qui désire gardez l'anonyme* est bien le mien, campé à ma table de travail; mais, comme Heidbrink m'avait fort maltraité, je mis moi-même un masque noir en forme de loup sur la figure, ce qui explique la légende.

Des typographes, pressiers, compositeurs d'imprimerie posèrent devant l'illustrateur pour servir de types de professionnels. En vérité, il n'y eut que les figures d'Heidbrinck et la mienne qui puissent être considérées comme portraits dans cet ouvrage.

OCTAVE UZANNE.

—

L'Allemagne et Michelet (LXXII; LXXIII, 12, 309). — L'édition de Michelet qu'il eut sous les yeux en transcrivant la phrase sensationnelle, l'auteur de *Souviens-toi* ne pourra plus lui-même l'indiquer. Le lieutenant-colonel H. de Malleray (à qui je venais de dédier une de mes *Cloches de guerre*) a péri glorieusement le 29 mars, frappé par un obus dans le réduit d'Avocourt reconquis par lui. C'était un noble écrivain en même temps qu'un brillant officier. Ce fut aussi un passionné fureteur, et ce sera honorer sa mémoire que de poursuivre une question soulevée par un livre d'un des héros de Verdun.

LÉON DUROCHER.

—

Chanson du déserteur (LXX; LXXIII). — La délicieuse vieille chanson que cite M Baguenier-Desormeaux n'a aucun rapport avec la jolie nouvelle d'Etienne Béquet, *Marie ou le mouchoir bleu*, touchante histoire d'un soldat qui volé un foulard bleu pour l'envoyer à Marie, sa fiancée, et qui est fusillé.

M. G.

—

Un vers de Virgile (?) à situer (LXXIII, 478). — L'hémistiche *Et campos ubi Troja fuit* est au vers 11 du troisième chant de l'*Enéide*.

GOËLO.

[Nous avons reçu un nombre considé.

rable de réponses documentées : nous les publierons dans le prochain numéro].

—

Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens (LIX 730, 932 ; LX ; 42, 94). — Pourrait on indiquer dans quelles circonstances et à quelle occasion Lamartine aurait tenu le propos rapporté dans l'*Intermédiaire* LIX, p. 932. « Plus je vois des représentants du peuple, plus j'aime mes chiens » ? YSEM.

—

Le cléricalisme, voilà l'ennemi (LXXII ; LXXIII, 384, 463). — Avant Peyrat et Gambetta, Balzac a fait dire à l'un de ses personnages, un certain Vandoyer, habitué du cabaret du Grand I Vert, dans *Les Paysans* (chap. XII, « Comme quoi le cabaret est le parlement du peuple », page 224 ; Paris, Librairie nouvelle, 1857) : « Le curé... le *mangeux* de bon Dieu, v'là l'ennemi ».

Et bien avant Balzac et son paysan Vandoyer, le joyeux Brissac, intime ami du cardinal de Retz, disait, en montrant le crucifix : « Voilà l'ennemi ! » (Michelet. *Histoire de France*, Fin de la Fronde, t. XIV, p. 331 ; Paris, Marpon et Flammarion, 1879). ALBERT CIM.

—

La belle Euryant (LXXIII, 339, 412, 453, 546). — Victor Hugo faisait grand étalage d'érudition historique et géographique dans ses écrits. (Voir notamment son voyage du *Rhin*) mais il ne se préoccupait guère d'exactitude, témoin ces deux vers de *La Légende des siècles* qui me reviennent en mémoire :

Or, de Jérusalem, où Salomon mit l'arche
Pour gagner Béthanie, il faut trois jours de [marche.

Ces deux vers contiennent deux erreurs assez notables, car l'arche fut apportée à Jérusalem non par Salomon, mais par David et, de Jérusalem à Béthanie, il faut compter non pas trois jours, mais trois quarts d'heure de marche ! J. W.

—

Déclenchée ou déclanchée (LXXIII, 526). — Cela vient de clé et de clenche... peut-être pas très directement, mais assez pour qu'on doive préférer le « e »... si la bonne logique instinctive n'est pas faussée par quelque document ! O ! l'orthographe !... ô ! les dictionnaires !... Pauvre langue française !... SGLPN.

***

Le mot clenche s'écrivant avec un e, il n'y a aucune raison pour écrire déclenchée avec un a. Les journalistes en prenant trop à leur aise avec l'orthographe, les protes devraient ouvrir l'œil pour ne pas laisser passer de pareilles fautes.

AUGUSTE RAULT.

***

L'un et l'autre s'emploient en effet indifféremment dans la presse (on voit même parfois les deux formes se présenter dans le même numéro de journal, selon le caprice du rédacteur ou du compositeur), et certains dictionnaires, entre autres le *Petit Larousse illustré*, disent qu'on écrit des deux façons. En ce qui concerne les journaux, on peut remarquer que le *Temps* écrit toujours *déclancher*, tandis que le *Figaro* tient mordicus pour *déclencher*. Ceux qui, comme le signataire de ces lignes, croient et sont d'avis que les mots ont une physionomie, voteront sans doute pour *déclancher*, dont la figure leur paraît plus élégante. D'ailleurs, on écrit *éclanche* et non *éclenche* ; pourquoi écrire *déclencher*, dont la forme est pareille — bien qu'il n'y ait aucun rapport de signification entre les deux mots ? ARTHUR POUGIN.

***

On peut écrire indifféremment de l'une ou de l'autre manière, si l'on s'en rapporte à la plupart des dictionnaires.

Cependant *déclenchée* avait autrefois la préférence et c'était la logique même, puisque le mot se compose de *dé* et de *clenche*, qui s'est écrit *clinche* et non pas *clanche* et dérive du germanique : anglais *clench*, *clinch*, allemand *Klinke* ; suédois *Klinka*, avec le sens de loquet, pièce plate qui se *déclique* avec bruit, en *clinquant*, auraient dit nos pères.

Les partisans de la tradition ont donc ici raison ; mais j'ai grand peur que le courant de transformation générale ne les entraîne. On se pique bien peu de nos jours de logique et de tradition.

L. ABET.

***

Ces mots représentent le participe passé féminin des verbes *déclencher* et *déclancher* qui, comme *enclencher* et *enclancher*, ne figurent pas dans le dictionnaire de Littré, où je trouve cependant les substantifs *enclenchement* ou *enclanchement* et

clenche, mais pas *clanche*. J'opte donc pour l'orthographe *déclenchée*, puisque, de toute évidence, *clenche* est le mot racine qui a servi pour la formation du participe passé en question. D'autre part, *clenche* est une variante de *clenque* qui, au XIVe siècle, était usité en Normandie : « Il gonz, II penturez, une clenque pour l'uis du buschier de la garnison. » (Travaux exécutés du château de Cherbourg, 1348). NAUTICUS.

—

Le Mort-Homme (LXXIII, 332, 413, 509). — Je puis citer un lieu dit de Vendée, appelé *L'Homme-Mort*, commune de Saint-Martin de Brem. Il se trouve sur le bord même du Havre de la Gachière, c'est-à-dire sur une baie de l'Océan, à quelques mètres seulement d'altitude. Cela ne cadre guère avec la théorie... du lieu *élevé* !

Tout proche est d'ailleurs un ténement, dit *Le Moreau* : ce qui m'a fait songer au radical *More*, qui, on le sait, a des rapports avec celui de *Maure*. Un cheval *moreau* est un animal noir, et même très *noir* !

En tout cas, j'ai fait des fouilles dans ces parages ; et, tout proche, j'ai découvert un important *Puits funéraire* gallo-romain, dit du *Vieux Chateau* [*Congr. préh.* Angoulême, 1912].

Par conséquent *Mort-Homme* et *Homme Mort* peuvent se rapporter à des nécropoles de cette époque.

A l'*Homme Mort* même, on a bien trouvé des *ossements* ; mais il y avait des boutons de culotte : ce qui m'a fait penser à un naufragé.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

* * *

La rue de l'Ormeau Mort existe bien à Bordeaux, elle se trouve entre la rue du Tondu et le boulevard Antoine Gauthier, et elle continue de l'autre côté de cette voie, sous le nom de chemin — jusqu'à la route qui conduit au bourg de Pessac.

Elle est à 450 mètres environ du cimetière et du côté opposé à la rue d'Arei.

P.

* * *

Il y a dans les Ardennes un hameau du même nom situé commune *de Beffu et Morthomme* et que j'ai trouvé orthographié *Morthome* ; dans le Cher, on trouve *Morthommiers*. Il est évident pour moi qu'il ne s'agit pas, dans la question qui nous occupe, d'un *Homme*, mais d'un *Home*, du Saxon *Ham*, qui se retrouve en anglais sous la forme *Home* qui signifie demeure, logis, pays à soi, et en français sous les dénominations de lion *Hom* l'*Home*, *Hommes*, l'*Hommais*, *Hommet*, avec de nombreux dérivés, et aussi sous sa forme primitive dans *Ham*, *Hamel*, *Hameau*, *Hamcourt* et autres nombreux dérivés.

Quant à *Mort*, il faut, je crois, se reporter aux lois et coutumes féodales, article *Mainmorte*, qui disent que le dernier mot signifie *l'état de ceux qui ne peuvent rendre les devoirs et services auxquels les fiefs obligent et dont les biens ne sont pas sujets à mutation*, et que *les gens de mainmorte sont ceux qui sont dans quelque sorte de servitude*. En sorte que *Mort-Homme*, ou plus exactement *Morthome*, paraît désigner un *bien de main-morte*, soit hameau, résidence ou lieu quelconque ayant un caractère de propriété, jouissance ou habitations particulières, qui n'est pas soumis aux obligations des fiefs, mais ne peut jouir des avantages qu'elles procurent. Dans le même ordre de choses, voir aussi *Homme vivant et mourant*, pour les obligations auxquelles étaient soumis les gens de mainmorte.

A propos de la même région, on a parlé aussi de la *Fille-morte*. Sous l'ancien régime, on désignait sous le nom de *Fille*, les Eglises, Abbayes, Prieurés et autres établissements qui étaient de la fondation et sous la dépendance d'une autre Eglise ; on dirait aujourd'hui *Filiales*. Une *Fille-morte* devait être une de ces succursales ou dépendances, exemptes, comme tout autre *Morthome*, des obligations inhérentes aux fiefs, mais privées des avantages inhérents à ceux-ci

O. D.

* * *

L'usage local veut précisément que l'on prononce le t : Mortomme.

De même il faut dire *le* bois Bourr*us* comme Brut*us* et non les bois bourrus.

HUMANUS.

—

Drachen ; Dragons ; village de Draché (LXXIII). — En allemand, *drachen* est le pluriel de *Drache* (dragon, serpent ailé qui vomit le feu). J'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans le rappro-

chement que fait l'écrivain du *Gaulois* entre ce mot et le nom du village de *Draché*; mais si, comme il l'affirme, on rencontre en ce lieu un menhir dégrossi en forme de *dragon*, l'origine n'aurait rien d'impossible, car le celtique dit *draig*, *draic* (dragon), forme très voisine de l'allemand.

M. de la Coussière peut considérer comme parfaitement assurée la forme *draccho* de l'ancien haut allemand.

J'ajouterai que le radical du mot est *trag* ou *drag*, qui signifie tirer, arracher, déchirer et non pas *œil perçant* comme on le rencontre à peu près partout.

En effet, le grec δράκων signifie proprement *crochet* et dérive de δράω (saisir, empoigner, accrocher); δρὰξ (poignée).

Et le sanscrit *dragvischa*, qu'on a traduit par le soi-disant littéral *œil-poisson*, signifie plus exactement *serpent-poisson*.

L. ABET.

* * *

Drachen n'est pas un mot d'origine germanique. C'est un des très nombreux mots empruntés par l'allemand au latin. Le latin *draco*, accentué sur *dra*, accusatif *draconem*, a donné en allemand *Drachen*, en provençal et en français *Drac* et *dragon*, ce dernier emprunté ensuite par l'anglais; en italien et en espagnol *dragone* et *dragon*. Quant au mot latin, il était simplement la transcription du grec *drakôn*, appellation d'un animal fabuleux, et, plus généralement, des serpents. Et *drakôn*, proche parent du verbe *derkomai*, je vois, (qui fait à l'aoriste edrakon), signifiait primitivement : « Le voyant, l'animal à la vue perçante »; c'était là, aux yeux des Grecs, une des caractéristiques des serpents, que les Latins, eux, nommaient, d'après une autre caractéristique, « les rampants », *serpentes*.

IBÈRE.

* * *

Il est impossible vraiment de soutenir que le bourg de DRACHÉ (Indre-et-Loire) porte ce nom, parce qu'il possède un menhir, en forme de « Dragon ».

Ce menhir, certes fort curieux, possède un *trou* central. Il a eu l'honneur d'une visite en 1910 de la part du *Congrès préhistorique de France*; et, à cette occasion, on a écrit tout au long son histoire [Cf. C. R., p. 700 et suiv.]

Mais, en réalité, il n'a aucunement la forme d'un *Dragon*, même vu de face. Tout au plus pourrait-on y voir une tête de grenouille... C'est une des « Bogues » de Gargantua.

Il s'appelle le menhir *des Arabes* (1), ou des *Erables*, on ne sait trop pourquoi; ou *pierre percée* : ce qui est plus clair et très exact, quoique le trou soit naturel. On a dû prendre cet orifice pour l'œil du *Dragon*.

J'ai prouvé qu'il était l'indicateur d'un Dolmen détruit (*Le Gros Caillou*).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Angaries (LXXIII, 474). — La solution a été apportée par un très grand nombre de collaborateurs, dont nous publierons les réponses toutes ensemble.

—

Afnaf (LXXIII, 432, 550. — Ce mot présenté comme il l'a été, sans le contexte, ne suggère pas, de prime abord, le sens qui s'y attache. Expression exotique de choix, dont l'introduction dans la langue française ne manque pas d'intérêt. Je ne saurais dire comment il a été introduit en France. Si cette graphie ne remontait qu'au début de cette guerre, on pourrait attribuer l'introduction en France au « Tommy » anglais. Mais, en fait, il convient de reporter plus loin la date de son entrée dans la langue : les émigrés de la Révolution sont probablement les importateurs du mot *Afnaf*. Les bannis politiques Français ne furent pas toujours accueillis à bras ouverts par l'aristocratie anglaise; ils durent bien souvent chercher aide et consolation dans les classes inférieures. Dans ces milieux moins raffinés, ils ont connu la taverne ou « public-house » et, à défaut de vin y ont bu la boisson anglaise sous ses diverses formes : *ale*, *bitter-ale*, *four-ale* (c. a. d, l'*ale* à 4 pennies) ainsi que le *porter* et la *stout*.

Parmi les buveurs de bière on rencontre des gourmets; quelques-uns, devenus difficiles, ont dû rechercher des satisfactions nouvelles dans des mélanges de boissons. On peut croire qu'ils durent expérimenter plus d'une mixture avant de trouver le breuvage parfait; bref, ils

(1) D'où, sans doute, *Visigoths* et *Dragon..*, encore.

trouvèrent finalement que la boisson la plus agréable était un mélange en proportions égales d'*ale à 4 pennies* et de *porter*. Et les clients du bar disaient leur goût en un langage concis et expressif.

Demander un verre de bière composée d'une moitié d'*ale à 4 pennies* et d'une moitié de *porter*, était une formule trop longue.

On peut croire que ce mélange finit par s'appeler *Half and half*. Et cette expression n'était pas prononcée suivant les bonnes règles ; on a dû négliger d'aspirer l'*h*. Cette aspiration de l'*h* qui donne tant d'allure à la langue de l'aristocratie anglaise est bannie du verbe populaire et en particulier des buveurs de *Half and half* qui disent *Af an af*. Poursuivant cette hypothèse, on peut dire qu'après avoir bu quelques verres les buveurs finissaient par dire *Afanaf* et *Afnaf*.

Le réfugié français, peu curieux de l'étymologie, ne s'est probablement pas soucié de comprendre le sens du mot, trop occupé qu'il était d'oublier ses malheurs au fond du verre.

Il n'a pas oublié la constatation que l'*Afnaf* lui procura puisqu'il s'en est souvenu et qu'il l'a introduit dans la langue française et permis à M. Maurice Donnay de l'employer avec tant d'à propos dans l' « Impromptu du paquetage ».

Coel.

[Nous avons cru pouvoir ajouter cette *réponse* à toutes celles publiées, pour ce qu'elle apporte d'inédit].

—

Fendre l'oreille (LXXIII, 480). — Jusqu'à une époque assez récente, et que j'ai connue, il était de règle dans l'armée que les chevaux et mulets réformés eussent l'*oreille fendue*, pour éviter qu'ils fussent représentés aux commissions de remonte. C'est de là que vient l'expression toute militaire *fendre l'oreille*, c'est-à-dire mettre à la réforme ou à la retraite.

Ct L. Abet.

* * *

« On désigne ainsi, en général, le coup de ciseau qu'on donne dans l'oreille d'un animal, pour le guérir d'une maladie ou pour lui imprimer une marque indélébile ; chez nous en particulier, c'était le coup de ciseau qui fendait l'oreille d'un cheval réformé pour qu'il ne soit plus revendu à l'armée. »

Jean Renaud — *Ames de retraités*, chapitre IV, Paris... Ollendorff, s. d., in-8°, p. 30.

L'auteur, deux lignes plus haut, fait dire par un de ses personnages, oreille fendue lui même, que le terme cache un monde d'idées. Tout le roman est à lire pour étudier, côté militaire, l' « exacte signification de cette expression commune »

Sglpn.

* * *

C'est un terme déjà ancien de l'argot militaire, rapporté dans le *Nouveau Dictionnaire Larousse* et dans le *Dictionnaire* d'Hatzfeld et Darmesteter. « Fendre l'oreille », réformer, mettre à la retraite ; (allusion à l'opération consistant à fendre l'oreille aux chevaux de cavalerie réformés).

Quand un cheval de troupe était vendu par ordre de l'inspection générale, on lui fendait l'oreille. Cette marque durable empêchait qu'on ne reçût à nouveau l'animal, reconnu impropre au service, et déjouait toutes les ruses du maquignonnage.

Littré indique qu'au xviiie siècle on disait : « fendre les pieds », pour congédier un domestique.

G. D.

—

Nogent (LXXIII, 431). — Le R. P. Bach a publié en 1864 dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle* : « du Rôle historique des oies. Essai philo-« logique sur les origines gauloises de « quelques villes ». Il explique com-« ment les Gaulois exportaient des oies « salées prises sur les marécages. L'oie se « nommait « ganta » les prairies et humides « noui ». Les oies étaient d'un bon rapport.

Leur lieu d'élection se nommait : nouigento dont les latins firent novigentum, d'où Nogent.

L'article « ar » devant « ganta » aurait donné tous les noms en Argentan, Argental, etc.

Soulgé Riorges.

* * *

Voici ce que dit, à propos de ce nom de lieu, Albert Longnon, si versé dans ces questions de dénominations topographiques, dans l'*Introduction* du *Dictionnaire topographique de la Marne*, p. V.

Noms d'origine gauloise *Nogent*, qu'on retrouve aussi dans Janvilliers, par aphérèse pour Nogentvilliers, a pour forme originelle,

Novientos, littéralement rendu par le français, « Nouveauté », qui semble avoir été une sorte de synonyme de « ville neuve ». D'où les formes latines : *novigentum*, *novientum*, *noviantum*, puis *nojentum*, *noijentum*, *nogentum*.

G. D.

*
* *

Dans son *Histoire du diocèse de Paris VI. Art. Nogent-sur-Marne*) l'abbé Lebeuf écrit :

Les différents lieux du royaume qui portent le nom de *Nogent* ont été communément appelés dans les anciens historiens et dans les titres latins : *Novigentium* ou *Noventium*. M. de Valois écrit qu'il est constant que ce nom vient de la langue des anciens Gaulois, mais que sa signification est incertaine ou plutôt inconnue. Cependant quelques savants, sur ce que, dans plusieurs langues, le mot *nouveau* est approchant le même, quant aux principales lettres qui le composent, ont cru pouvoir conjecturer que *nov* synifiait *nouveau* dans le Celtique ; d'autres pensent que cette syllabe *nov* ou *nou* a pu être usitée pour désigner un terrain gras ou trempé. Mais pour ce qui est de *gent* ou *jent* personne que je sache, n'a encore dit ce que l'on doit en penser. Je ne hasarderai rien non plus sur cette syllabe : ce que je puis dire, c'est que certains territoires ont eu leur dénomination avant qu'on bâtit dessus ; et l'ont communiqué aux villages ou bourgs qui y ont été construits depuis ; d'autres, qui n'avaient point de dénomination, ont pris celles des villes ou bourgs qu'on y a bâtis ».

D'après ce témoignage, on peut donc dire que ce nom celtique *Nogent*, assez commun en France, signifie habitations près de l'eau. Tous les Nogent, en effet, se trouvent placés près les cours d'eau ; c'est le chemin habituel que suivaient les conquérants du Nord, ajoute le même historien.

P. CORDIER.

*
* *

Nogent, anciennement *Novientum*. Il y a eu chute du *v* entre deux voyelles, comme dans *paon* de *pavonem*, *viande* de *vivenda*, comme dans *Dijon* de *Divionem*, etc. Dans *Novientum*, il est aisé de reconnaître la même racine celtique que dans le nom des innombrables Noviodunum, Noviomagus, et autres ; racine qui se retrouve dans le latin, le grec, les langues germaniques, etc ; la racine *nov*, ou *nev*, contenant l'idée de nouveauté. Les *Nogent* sont en réalité des *Villeneuve*.

IBÈRE.

Encre grasse des cachets (LXXII, 432). — Un jour, on disait dans une conversation qu'il était facile de faire servir plusieurs fois les timbres-poste oblitérés. En lavant les timbres avec de la benzine rectifiée, nous étions arrivés à faire disparaitre complètement l'encre grasse noire.

C'est un procédé que je ne recommande à personne.

MARTELLIÈRE.

—

L'écrevisse et le porc (LXXIII). — J'ignore absolument s'il existe quelque antipathie entre le porc et l'écrevisse, n'ayant jamais eu l'occasion de mettre en présence une écrevisse et un cochon.

Cette prétendue aversion m'a tout l'air d'une légende sans aucune apparence de raison, comme il en existe tant.

Comme l'avait remarqué Geoffroy, au moment de la mue annuelle, il se forme dans le corps de l'écrevisse, deux « pierres ou yeux d'écrevisse ». Ce sont deux dépôts de phosphate de chaux dont la fonction c'est de fournir les matériaux calcaires destinés à remplacer l'ancienne carapace qui s'élimine annuellement. Une fois la nouvelle carapace reformée, les pinces d'écrevisse qui n'ont plus de raison d'être disparaissent complètement.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Plutarque affirme dans ses *Quæstiones naturales* (*Moralia*, 928 B) que les porcs mangent des écrevisses pour se guérir des maux de tête.

EDWARD BENSLY.

—

Pourquoi ne porte-t-on plus de chapeaux hauts de forme ? (LXXIII, 433,555). — La question paraît avoir provoqué la verve satirique de nos confrères. A ce propos « Ibère » souhaite qu'après la guerre les hommes adoptent une simplicité sobre dans leur tenue. C'est plutôt au beau sexe qu'il faudrait adresser ce conseil. Or, de ce côté il y aurait fort à faire !

Pour en revenir au chapeau haut de forme baptisé *tuyau de poêle* par nos gavroches et *buse* (pourquoi ?) par nos amis les Belges, je remarque que, s'il a presque complètement disparu à Paris, en revanche les habitants des petites villes et les paysans de nos villages continuent à l'arborer les jours de fête, de mariage et d'enterrement.

Je me rappelle, à ce propos, avoir entendu, il y a peu d'années, un maire de village et des paysans critiquer sévèrement des châtelains des environs qui s'étaient rendus à une cérémonie patriotique, à Coulmiers, coiffés d'un simple melon au lieu du haut de forme qui paraît cependant particulièrement déplacé à la campagne. J. W.

—

Prophéties pour les temps actuels (LXXII; LXXIII, 25, 134, 168). — Je tiens à signaler un petit livre — qui, à l'époque de la dernière Exposition Universelle à Paris, a été distribué en masse par un vieil Anglais, au coin du Palais Royal, et que, quelques années après, j'ai vu distribuer à Berlin par le même personnage, lequel, actuellement, conférencie à son sujet à Hyde Park, au fameux coin du *Marble Arch*. — Il a été imprimé pour la première fois en 1866. Lors de la réimpression, modifiée, de 1902, qui est celle de sa forme actuelle, il en fut fait un résumé de deux colonnes dans le *Daily Mail* du 23 août, le *Standard* du 30 août, le *Christian Herald* du 21 août, le *New-York Sun* du 7 décembre 1902, le *Daily News* du 11 août 1903 et le *New-York Herald* du 29 décembre 1903. Il fut, enfin, réimprimé en entier par le *Christian Herald*, du 9 juillet au 24 septembre 1903. Il s'intitule : *Twenty Coming Events according to Daniel and Revelation between 1906 and the end of this Age in 1929-31 ;* (At the « Prophetic News » Office, *6, Tudor Street London E. C.*) 40 pp. [*s. a.* (1902).]

Bien que ne traitant pas *spécialement* de la guerre actuelle, il annonce, dès la première page, qu'entre 1907 et 1919 il y aura de « grandes commotions européennes », telles qu'elles « sépareront la Macédoine et l'Albanie de la Turquie, ainsi que la Syrie et causeront à l'Autriche la perte de la plus grande partie de la Hongrie et de ses provinces au nord du Danube » et ajoute qu'elles « accroîtront la France jusqu'au Rhin et uniront tous les Etats Balkaniques ». P. 5, il est dit que la France sera « agrandie jusqu'au Rhin, l'ancienne frontière de l'Empire de César, au point qu'elle embrassera tous les territoires à l'ouest du fleuve », que l'Autriche, en compensation des pertes ci-dessus indiquées, « gagnera peut-être une partie de la Serbie » etc., etc. Il y a là des choses très intéressantes, que je signale tout particulièrement, je le répète, aux curieux de ce genre de grimoires. ., à la rubrique ici ouverte. Camille Pitollet.

—

Le bruit du canon (LXXIII, 275, 325, 422, 558). — Les Anglais s'occupent aussi de la question. Dans le *Daily Mail*, un Mr Hugh Montgomery ayant publié une lettre tendant à fortifier, plutôt qu'à affaiblir l'argument que les terribles détonations de l'artillerie lourde avaient un effet considérable sur les conditions climatériques normales, un autre correspondant — qui, dans le n° du 16 juillet, signe E. B. Edwardeo, dit qu'il « est dans les limites d'une déduction raisonnable qu'un tel tourbillon de métal puisse avoir un effet si troublant sur les courants d'air locaux qu'il influence mariellement l'intensité des vents dominants dans les îles et produise l'existence de centres anormaux de tempête... »

Et, à ce propos, a-t-on jamais songé à l'effet climatérique des canons paragrêle ? Le rapprochement me semble intéressant. C. Pitollet.

—

Le sabre baïonnette-scie des Allemands (LXXIII, 238, 369, 423, 471, 557). — Les Allemands ne sont pas seuls à connaître le sabre-scie qui est, depuis fort longtemps, en usage — « d'ordonnance » comme on dit — dans l'armée suisse. Il est la seule arme des canonniers de l'artillerie de campagne ; les troupes du génie et les soldats sanitaires en sont aussi pourvus. Seul le dos de la lame, large de 5 à 6 centimètres, est muni de la dentelure formant scie. De même longueur que l'allemand, ce sabre a une poignée de laiton massif ; il ne porte pas de gouttières.

Il ne s'agit pas ici d'une *arme*, mais *uniquement* d'un *outil* de campagne destiné à couper et à scier. Il ne s'agit pas davantage d'une *baïonnette*, puisqu'il ne peut pas être fixé, comme l'allemand, au bout du fusil.

Toutes les troupes suisses dont le rôle est l'attaque, la charge et le combat corps à corps, sont armées de sabres-baïonnettes lisses et tranchants.

Il semble que les Allemands aient emprunté aux Suisses leur modèle de 1905 Mais, s'inspirant de la *kultur*, ils ont fait de cet utile outil une arme meurtrière et sauvage. CHENEVARD.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

12 août 1643. — Don de biens confisqués sur cinq duellistes marchands de bétail, et signé du roi Louis XIV, âgé de cinq ans moins 25 jours.

Aujourd'huy XIIe du mois d'aoust mil six cens quarante trois, le Roy estant à Paris, désirant gratiffier et favorablement traitter les Sgrs de Bercourt et de Chaillié, en considération de leurs services, Sa Majesté, de l'advis de la Royne régente sa mère, lui a accordé faict don de tous et chacun les biens meubles et immeubles appartenant au nommez Fedon, Bardon, Faucon, Laroche, et Saint Martin, tous marchandz de bœufz et moutons, à elle acquis et confisquez pour la contravention par eux faicte aux édits des duels de Sadite Majesté. Laquelle m'a commandé qu'en rapportant par lesdits Srs de Bercourt et de Chaillié arrest d'adjudication d'iceux toutes lettres pour ce nécessaires leur estre expédiées, et cependant le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main, et faict contresigner par moy son Conseiller Secrétaire d'Estat et de ses commandements.

LOUIS
(*Signature très ferme et correcte*).

PHELYPEAUX.
(*Parchemin non scellé*).

Le côté intéressant de cet acte doit être la signature du très jeune roi, si toutefois elle est de sa main, comme on l'y certifie.

St-Simon (Mémoires éd. Chéruel, Hachette, VIII, 83), dit :

L'esprit du Roi était au-dessous du médiocre, mais très capable de se former... La première éducation fut très abandonnée... A peine lui apprit-on à lire et à écrire ; et il demeura tellement ignorant que les choses les plus connues d'histoire, de naissances, de lois, il n'en sut jamais un mot, etc.

Les personnes mentionnées sont probablement du Poitou méridional. Une vingtaine d'autres actes qui m'ont été communiqués, et allant de 1281 à 1792, concernent la région de Chef-Boutonne.

Dr VIGEN.

NÉCROLOGIE

Le Lieutenant-Colonel de Goncourt

La guerre a fait un nouveau vide dans nos rangs : M. le lieutenant-colonel Jacobé de Goncourt.

Ce brillant officier, — qui fut notre collaborateur sous les initiales J. G. T., et qui nous a donné des réponses toujours si précises — est mort glorieusement au service de la France, le 24 juin 1916, sous Verdun.

Sorti 2e de Polytechnique, 3e de Fontainebleau, capitaine à 27 ans, il était l'un de ces chefs sur qui le pays pouvait compter, et il l'a prouvé magnifiquement.

Officier de la Légion d'Honneur, il avait reçu la croix de guerre avec palme.

Alors qu'il appartenait à la section technique de l'artillerie à Paris, bien des heures de ses loisirs ont été consacrées à l'*Intermédiaire*, qui gardera fièrement le souvenir de sa précieuse collaboration.

Jusque dans les tranchées, il s'associait à notre labeur collectif.

Le lieutenant-colonel de Goncourt eut son frère et son neveu tués en mars 1915. Il est le 15e officier de sa famille tombé au champ d'honneur. A sa veuve et à ceux des siens qui portent si patriotiquement son deuil, nous offrons nos très respectueuses condoléances.

—

Dr Léo Desaivre

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un de nos plus anciens collaborateurs, le Dr Léo Desaivre, ancien conseiller général, décédé à Niort le 28 mars, dans sa 80e année.

Nos collaborateurs ont lu avec autant de profit que d'intérêt les réponses si nombreuses, que notre érudit et regretté confrère signait Léda.

Nous adressons à sa veuve, à son frère M. le capitaine Paul Desaivre, et à sa famille nos respectueuses condoléances.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond.

LXXIVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10-20-30 août 191

N° 1444
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1444
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraît a donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le chiffre deux n'est-il pas fatal aux rois ? — Par exemple : en France, Henri II, François II, Napoléon II ; en Espagne, Philippe II ; en Russie, Paul II, Pierre II, Alexandre II ; en Angleterre, Guillaume II, Henri II, Edouard II, Richard II, Charles II, Jacques II; et maintedant, en Allemagne, Guillaume II, lequel va perdre toutes ses possessions impériales et coloniales.

Nos confrères qu'en pensent-ils ?

EDWARD WEST.

—

L'empereur François II et Marie-Antoinette. — Est-il vrai que l'Empereur d'Allemagne (plus tard empereur d'Autriche) François II, « ait laissé froidement guillotiner sa sœur Marie-Antoinette parce qu'il n'entrait pas dans sa politique de la sauver ? » M. Jacques Bainville qui a énoncé ce fait dans l'*Action Française*, ajoute :

> Il n'eût tenu qu'à l'Empereur François II d'échanger Marie-Antoinette contre les 4 conventionnels livrés par Dumouriez avec le ministre Beurnonville. Il refusa froidement, et les plus étonnés, ce furent les commissaires de la Convention qui, selon le mot d'Albert Sorel, s'imaginaient que le métier d'un roi était d'être royaliste.

Que François II n'ait pas mis absolument tout en œuvre, comme c'était son devoir, pour sauver sa sœur, il faut bien l'admettre, mais de là à dire qu'il entrait dans sa politique de laisser guillotiner la reine de France, il y a loin. Qu'en pensent nos confrères de l'*Intermédiaire* ?

N'est-ce pas la grande Catherine qui a dit, la première, que « le métier d'un roi est d'être royaliste » ?

J. W.

Louis XVI. Ses derniers effets. Je lis dans le livre d'Hector Fleischmann, *La Guillotine en 1793*, page 287 — il s'agit de l'inhumation de Louis XVI :

«... On avait enlevé les souliers, la cravate et l'habit. Le Roi était en manches de « chemise... »

Que sont devenues ces reliques ?

J. R. de M.

—

Le serment révolutionnaire et le clergé. — Le 27 novembre 1790, l'Assemblée Constituante demanda à tous les prêtres fonctionnaires publics de prêter le serment suivant : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée ; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ». Le 5 février 1791, ce décret fut étendu aux prédicateurs, le 22 mars aux professeurs, et le 15 avril aux chapelains desservant les hôpitaux ainsi que les prisons.

Le 29 novembre 1791, l'Assemblée Législative vota un nouveau décret, dont voici la formule : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du royaume décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante aux années 1789, 1790 et 1791. » Ce décret était obligatoire pour tous les ecclésiastiques, même pour ceux qui n'étaient pas considérés comme fonctionnaires publics. Le Roi opposa son veto à ce décret, contrairement à ce qu'il avait fait précédemment, mais le décret n'en fut pas moins appliqué dans beaucoup de départements.

Après la chute de la royauté, l'Assemblée Législative ordonna un nouveau serment, dont voici les termes (14 août 1792) : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. »

Je crois qu'après le 10 août, on ne demanda plus le serment à la constitution civile du clergé ou le serment civique et qu'on le remplaça par le nouveau serment de liberté et égalité, dit petit serment.

Je suis encore à trouver un seul texte, un seul document d'après lequel, après le 10 août, on aurait exigé les serments de 1790 et de 1791.

La question est importante, car il s'agit de savoir quel serment on demanda aux prêtres massacrés dans les prisons de Paris les 2 et 3 septembre 1792.

Quelqu'un pourrait-il me fournir des lumières à ce sujet ?

F. Uzureau.

—

Cheveux de Madame Elisabeth. — De quelles nuances étaient les cheveux de Mme Elisabeth de France : 1° lors de son émancipation par le Roi, en 1774 ; 2° aux Journées d'Octobre ; 3° enfin, pendant sa détention au Temple, après la mort de la Reine ?

Un chercheur.

—

La tête moulée de la Dubarry. — Dans *La Guillotine en 1793*, d'Hector Fleischmann, page 290, il est dit :

Le patriote Curtius, le créateur des cabinets de figures de cire, se rendit au cimetière de la Madeleine, il prit dans un panier la tête de la du Barry et la moula en cire... »

Qu'est devenu ce macabre moulage ?

J. R. de M.

—

La statue de Pichegru. — Je lis dans une étude de M. H. Monin (*Grande Encyclopédie*, t. 26, pp. 857-858) que le 27 février 1816 Louis XVIII aurait ordonné d'élever à Arbois (Jura) la statue en pied du général Pichegru, né dans cette ville ou au hameau des Planches, qui en est voisin.

J'ai eu maintes fois l'occasion de visiter ces deux localités et je ne me souviens pas d'y avoir vu la statue en question, due, ajoute la notice, au ciseau de Dumont. A-t-elle été érigée et, si elle existe, où est-elle ?

Je serais reconnaissant au confrère qui pourrait me renseigner.

Le Bibliophile comtois si parfaitement au fait de sa province et *de quibusdam aliis* sera sans doute en mesure de satisfaire ma curiosité.

Ct L. Abet.

—

Les cages de fer du Cardinal La Balue. — On montre aux visiteurs naïfs et terrifiés trois cachots du fameux cardinal La Balue

1° A Angers, au Château, l'emplacement d'une cage de fer où, dit le cicerone, il fut enfermé de longues années ;

2° Au Mont St-Michel, sous des voûtes

où la voix résonne une cage de fer placée au-dessous d'un escalier de 12 marches, dans le local dit Grand Exil.

Et 3° A la royale demeure du Plessis-les-Tours, prison souterraine du même. C'est un caveau en forme d'ellipse où était scellée la cage. Il y a encore l'empreinte des ferrements et des crampons la fixant à la muraille. On y voit aussi la pierre où le prélat resta assis un tel nombre d'années qu'elle est usée en forme de bénitier.

Y a-t-il une vraie cage ? Où est-elle ?

D. Roy.

—

Généralissime. — Du *Figaro*, 4 août 1916 :

Notre premier *généralissime.*

Ce fut, officiellement, Richelieu, et le précédent n'est pas fait pour nous déplaire. Voici ce qu'on lit, en effet, dans la *Vie du cardinal de Richelieu*, « principal ministre d'Etat de Louis XIII », publiée à Cologne en 1695 :

« Le Roi étoit aveuglément prévenu pour le cardinal, et afin de le mettre incontestablement au-dessus des autres, il lui fit expédier des patentes par lesquelles il le déclaroit *principal ministre de l'Etat.* Il reçut bientôt un pareil honneur dans les armes : il fut nommé *lieutenant général représentant la personne du Roi.* On n'avoit jamais donné ce titre qu'à lui, et ce fut encore pour lui qu'on inventa le mot de *généralissime.* L'étendue de son autorité étoit si grande qu'on disoit que le Roi ne s'étoit réservé que le pouvoir de guérir les écrouelles. »

On ne dit pas comment il en usa...

Est-ce bien là l'origine du nom et de l'emploi ?

L.

—

Notre-Seigneur et le chapeau. — Il est certain que Notre-Seigneur portait une coiffure, cela était conforme à l'usage des juifs de la Palestine, et d'ailleurs était exigé par l'ardeur du climat et la chaleur torride du soleil en ces régions.

Cela étant, pourquoi les peintres représentent-ils toujours Notre-Seigneur tête nue. Quand on le peint dans l'intérieur d'une habitation, cela se conçoit, mais quand on le montre au milieu des montagnes de la Judée, dans ses missions apostoliques, soit entrant à Jérusalem le jour du Dimanche des rameaux, il est toujours représenté tête nue.

Je voudrais bien connaître les raisons qui ont toujours fait refuser par les peintres et les sculpteurs une coiffure à Notre Seigneur, et savoir aussi s'il y a des exceptions à cette règle qui me semble assez généralement observée.

Voilà donc deux questions. Pourquoi Notre-Seigneur est-il représenté sans coiffure, et y a-t-il des exceptions à cette règle ? Hichse.

—

Le Moulin de Vau-Pétain. — Le Val Pétain était un lieu dit d'un village de la région versaillaise. Jean de Bréban, charpentier de la grande cognée et marguillier de St-Julien de Versailles en 1493, figure encore sur les registres fabriciens aux années suivantes, mais le 2 octobre 1537, à propos de ses maisons de Versailles, chargées de rentes envers l'église, le propriétaire est dit alors « demeurant présentement au Moulin de Vau-Pétain ». Dans quel village ? Valnay.

—

D'Alembert, ennemi personnel de Bailly. — Mérard de Saint-Just, dans un *Eloge de Bailly* qu'il fit paraître en décembre 1794, raconte que d'Alembert ayant déclaré que tant qu'il vivrait, l'auteur de l'*Atlantide* ne serait jamais reçu à l'Académie, celui ci aurait répondu le plus tranquillement du monde :

— J'attendrai.

De fait, d'Alembert mourut en 1783 et Bailly fut reçu à l'Académie française en 1784.

Mais l'anecdote rapportée par Mérard est-elle exacte ? Je sais que d'Alembert avait la rancune tenace ; mais pour quelle raison en eût-il voulu à Bailly ? Puis la réponse de celui-ci semble calquée sur celle qu'on prête à Bernis, quand Boyer, l'ancien évêque de Mirepoix, détenteur de la feuille des bénéfices, sollicité par le jeune abbé, lui avait riposté que, lui vivant, il n'obtiendrait jamais la moindre faveur.

D'autre part Mérard de Saint-Just se dit, comme familier du maire de Paris, fort bien informé de toutes particularités touchant à la vie et à la mort tragique de Bailly ; il cite même, à propos de celle-ci, un fait qu'il serait impossible de traduire ici, même en latin — cette langue qui brave cependant l'honnêteté.

H. Quinnet.

H. B., caricaturiste anglais. — Dans un article sur Daumier et la caricature paru dans l'*Artiste* du 1er décembre 1864, sous la signature de Jules Claretie, je relève le passage suivant :

Les Anglais sont fiers à juste titre de W. Hogarth, de Cruikshank et de ce spirituel anonyme qui signe des initiales H. B. — comme Henry Beyle.

Quel est le nom de ce caricaturiste anglais inconnu ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Marquise de Broglie, née Besenval. — Un intermédiaïriste pouvant se procurer une généalogie de la famille de Broglie, voudrait-il donner une note biographique sur cette marquise et sur son époux ? Qui était son mari ? De qui était-elle fille ? Est-ce de Jean-Victor-Pierre-Joseph né en 1712, Solenrois, chevalier de St-Louis, Brigadier au service de France ? NISIAR.

—

Chateaufort, comédien. — Un confrère pourrait-il m'indiquer les principales étapes de la vie du comédien Chateaufort, père d'Adèle Page ?

L. DU BOUCHET.

—

Nina Gaillard ou Nina de Callias ou Nina de Villars. — Il est fréquemment question, dans les souvenirs littéraires contemporains, d'une remarquable artiste pianiste désignée sous les noms de Nina Gaillard ou Nina de Callias ou Nina de Villars (Cf. notamment Lucien Descaves, *Philémon*, p. 74, 76, 168, 196 ; — *Journal des Goncourt*, index ; — Maurice Dreyfous, *Ce que je tiens à dire*, index ; — etc.)

Nina Gaillard, morte il y a vingt ou trente ans, n'avait-elle pas épousé le journaliste et romancier Hector de Callias, qui fut rédacteur au *Figaro* vers 1873 1880 ?

G. GALLOIS.

—

Lagrange-Chancel (Lettre du chevalier Louis de). — Le 5 février 1890, Charavay fit vendre un autographe, portant le n° 66, du chevalier Louis de Lagrange-Chancel (ou mieux Chancel de Lagrange), frère de l'auteur des *Philippiques*. Cette lettre de 3 pages in-folio était datée du 11 novembre 1723. Charavay dit :

Lettre des plus curieuses pour sa biographie. Il y parle de M. de Macnemara.

Pourrait-on savoir ce qu'est devenue la lettre de ce marin ? On publie en ce moment sa biographie à propos d'un de ses voyages en Périgord, où je donne quelques annotations.

SAINT-SAUD.

—

Artiste ayant signé Marie. — Connait-on les lieu, dates de naissance et de décès ; les prénoms et surnoms d'un sculpteur, de l'école de Pradier, qui produisit de belles choses, de 1830 à 1848, et les signait « Marie » ?

UN CHERCHEUR.

—

Albert Tinchant. — Poète et musicien, accompagnateur au *Chat Noir*, avant que Charles de Sivry en devînt chef d'orchestre ; mort le 10 novembre 1892 ; sa date de naissance ?

PIERRE DUFAY.

—

D'où vient l'Etoile d'Italie ? — On sait que l'étoile est le disque distinctif de l'armée italienne. On la voit à tous les soldats.

Récemment, en Italie, j'ai demandé à un lettré : « Quelle est l'origine de votre étoile ? Qui a choisi et imposé ce symbole ? » Il n'en savait rien.

Nous avons recours à un historien, à un avocat, à un officier, même résultat.

Je pose la question à mes confrères : d'où vient l'Etoile ?

CERCATARA.

—

La « Peinture » de Boucher. — Gilles Desmarteau a gravé *La Peinture* d'après un dessin de François Boucher. Sait-on où se trouve l'original de ce dessin ? HENRY DE BIUMO.

—

Meix. — D'une charte de Godefroi de la Rochetaillée qui monta sur le siège épiscopal de Langres en 1138, il résulte qu'en 1154,

1° Gislebert d'Arc, prêtre, et son frère Albéric, donnèrent aux Frères de l'abbaye de Longuay, pour l'âme de leur père, un meix, une vigne et un pré qu'ils possédaient à Latrecey et leur alleu de la Lucine,

2° Ferri de Brion donna la moitié des dîmes et du cens établis sur les maisons

de Brion, un meix et deux arpents de terre,

3° le fils d'Henri, prévôt d'Arc, concéda aux Frères un pré que son père lui avait donné. En outre, il leur donna un meix, sis à Aubepierre, qui lui rapportait un revenu annuel de 12 sous.

Qu'était-ce qu'un meix?

YSEM.

—

« Dis-moi quel est ton pays ? » Chœur alsacien d'Erckmann-Chatrian. — Les journaux racontent qu'à la suite des examens pour l'obtention du certificat d'études passé en français par les petits Alsaciens des régions reconquises, les écoliers ont exécuté le chœur : *Dis-moi quel est ton pays ?* dont les paroles ont été composées par Erckmann-Chatrian.

Je crois avoir lu tous les ouvrages de ces deux auteurs et ne me souviens pas d'y avoir rencontré le chœur en question. Dans laquelle de leurs œuvres se trouve-t-il ? Quel en est le texte complet ? Sur quel air se chante-t-il ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Œuvres d'Antoine Arnauld. — A quoi faut il attribuer l'extrême rareté des Œuvres d'Antoine Arnauld, Lausanne, d'Arnay, 1781-1783, 48 tomes, terminés par la vie de l'auteur, — œuvres publiées par les soins de l'abbé de Hautefort, d'après les recherches de l'abbé de Bellegarde et autres ?

Les exemplaires complets et même des volumes dépareillés sont introuvables. Je crois que seule la Bibliothèque de Lausanne possède l'ouvrage entier. Il n'existe pas à celle de Genève, ni, paraît-il, à la Bibliothèque Nationale.

NISIAR.

—

Origine du mot pinard. — Je ne vois pas qu'on ait traité dans l'*Intermédiaire* cette question, dont s'est fort occupée pendant quelque temps la presse parisienne.

Le terme, né vraisemblablement dans nos tranchées, a pour origine, probable autant que rationnelle, le mot *pineau*, nom, comme chacun sait, d'une variété de raisin cultivé en France. Notre oncle Faguet eût été qualifié mieux que personne pour *solutionner* (un barbarisme qui, à juste raison, l'exaspérait) cet intéressant problème. En ce qui nous concerne, nous nous contenterons de signaler — contribution modeste à une aussi grave question — un plaisant opuscule qui date des premières années du XVII° siècle :

Discours joyeux en façon de sermon, par J. Pinard, sur *les climats et finages des vignes*, Auxerre, 1607, in-8°. d'E.

—

Malemparée. — Je lis dans le *Journal de Genève* (n° du 4 août courant), dans l'article intitulé : *Les thèses de M. André Chéradame* :

Il n'est pas impossible, en effet, que la diplomatie allemande, quand elle sentira venir la malemparée, se tourne vers ses ennemis harassés et leur propose d'en finir aussi des carnages effroyables et des sacrifices.

Je ne trouve pas « malemparée » dans aucun des dictionnaires à ma disposition. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* connaît-il ce mot, que je lis pour la première fois ?

NAUTICUS.

—

Fouetter un chat. — Comment explique-t-on cette expression bien connue ? Et sait-on depuis combien de temps elle se rencontre dans le langage vulgaire? On dit couramment « Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat » en parlant d'un fait de peu d'importance. J'ai été surpris de ne pas voir figurer cette question dans la table de l'*Intermédiaire*, où l'on trouve tout.

ROLIN POÈTE.

—

Le Vin des Quatre Feuilles. — Dans sa neuvième Ode, Horace exhorte ses amis à « faire couler un peu plus largement des cruches Sabines cet excellent vin des quatre feuilles ». (Quadrimum).

Pour les cruches Sabines, nous sommes fixés ; mais quel était ce vin des quatre feuilles ?

J...

—

Uniforme des facteurs des postes. — Quel a été cet uniforme sous le 1er Empire (si toutefois il existait à cette époque), sous la Restauration, sous Louis-Philippe et sous Napoléon III ?

Existe-t-il un ouvrage ou d'autres documents où ces uniformes soient dessinés ? Où les trouverait on ? A. Bz.

Réponses

—

Guillaume II et la duchesse de Hesse (LXXI ; LXXIV, 13). — Je ne sais si la lettre est authentique, car le Kaiser est un homme prudent, qui se sert de l'anticléricalisme, mais n'en fait pas montre. Dans ses actes politiques, il s'est toujours gardé de faire acte d'hostilité haineuse envers l'Eglise romaine. Cela n'empêche point ses sentiments intimes, mais il empêche leur expansion au dehors.

En tout cas, si la lettre est authentique, et cela pourrait fort bien être, elle a été montrée par la duchesse de Hesse au Cardinal Kopp, qui était alors simple évêque de Fulda. D'après des renseignements que j'eus alors, mais qu'il me serait aussi difficile de préciser que de contrôler, l'empereur Guillaume aurait regretté non pas d'avoir écrit cette lettre, mais de savoir que son existence avait été connue, et aurait fait auprès de Mgr Kopp, qui aurait vu l'original, des instances très vives pour que l'incident fût clos.

Je ne saurais en dire plus long.

Dr A. B.

—

Alphonse XII à Paris (LXXIII). — Deux faits sont maintenant acquis, que le moine bénédictin, lecteur des *Mémoires du prince de Hohenlohe*, écrivant pour une consciencieuse, grande et confiante revue parisienne et y accusant le père d'Alphonse XIII de « légèreté » et de « sottise », n'a pas mentionnés.

Le premier, c'est qu'Alphonse XII fut membre perpétuel de l'Association des anciens élèves du collège Stanislas, et qu'il ne le quitta que parce qu'il ne pouvait faire autrement à cause de la guerre. Le Bibliophile comtois dit aussi, fort exactement, que le jeune prince n'assistait qu'aux « classes » et non aux « études » et ne prenait pas part aux récréations de ses camarades de classe ; sans toutefois que ce j'ai dit (LXXIII, 342) soit inexact. Car le prince alla le premier jour et (si ma mémoire est bonne) reparut ensuite de loin en loin à la récréation en « division » ; mais M. Dubusse s'inquiéta tout de suite de l'animation des jeux que la collaboration de l' « Altesse » ne faisait qu'accroître. M. Dubusse choisit donc dans la « classe » ou dans la « division » un certain nombre d'élèves pour jouer avec son pupille dans une cour spéciale ; mais l'admission à cette « cour » n'avait pas pour condition nécessaire l'aristocratie, et l'on n'avait pas besoin pour y jouer d'être « né » Moi, par exemple, dont la famille ne serait pas montée dans les carrosses si Henry V se fut assis sur le trône, je fus choisi parce qu'en récréation je faisais volontiers du « filet » (ce qui sembla à M. Dubusse marque d'esprit méthodique et garantie de modération). En outre, alors que la quadruple alliance de ma famille, du Directeur, du professeur intéressé et de l'Etat me faisaient apprendre de force l'allemand (qui ne m'a jamais servi à rien dans ma vie), j'avais dans ma poche, pour tâcher d'apprendre à la dérobée ce qu'on ne voulait pas m'enseigner, un vieil exemplaire (Paris, Baudry, 1858) de la « Grammaire Espagnole » d'Aubouin que (soit dit en passant) l'on ferait bien de réimprimer ; et cette possession ne nuisit pas à mon entrée à la « cour ». Aux jeunes Français choisis par lui, M. Dubusse adjoignit deux ou trois collégiens de langue espagnole ; et, comme on était introduit, on pouvait être expulsé. je ne me rappelle pas que ce malheur soit arrivé à l'un des courtisans ; car, en plus de l'agrément rare de la familiarité d'un vrai prince très simple et très gentil, nous avions aussi l'avantage d'être invités par lui, à tour de rôle, seuls ou deux à la fois, à son déjeuner de midi, dans une petite salle, autour d'une petite table ronde, sous la présidence du bon M. Dubusse Le menu était celui des longues tables rectangulaires du grand « réfectoire » et assurément plus abondant que celui du licencié Cabra du roman de Quevedo ; le cuisinier, comme pour se faire pardonner certains coups de fusil du Cid, ajoutait toujours des pommes de terre frites, à discrétion, qui réjouissaient tous les cœurs des chevaliers de la petite table ronde

II

Les renseignements qui suivent (et que la mort sans gloire qui attend celui qui les offre, ne permet plus à beaucoup d'autres de fournir) ajouteront quelque chose à l'émouvant récit du volume de « Souvenirs » diplomatiques de feu le

baron des Michels, précédemment signalé. Il m'est arrivé d'être à Paris au jour lamentable de l'arrivée officielle du roi Alphonse XII, l'ancien camarade. Pour conspuer l' « alphonse », se trouvaient rue La Fayette, de distance en distance, des chefs de braillards, munis et distributeurs de sifflets à roulette ;et aussi des ouvriers chapeliers espagnols, socialistes et tout à fait disposés à faire le jeu du Kaiser. Grâce à mes chères études des grammaires du vieil Aubouin et du bogotain devenu parisien Cuervo, je pus même pénétrer jusque dans la cour de l'ambassade d'Espagne où mon ancien camarade (après ce qu'il appela son « ovation » de la rue La Fayette et après la réception froide, mais courtoise, qu'il avait eue à partir de la place de l'Opéra) venait d'arriver. Cette cour d'ambassade devenait rapidement un microcosme de l'Espagne : des Basques, des Catalans, des carlistes, des républicains, même des ouvriers chapeliers, tous convertis à l'Alphonsisme, tous indignés, bref : l'union sacrée ! Rue Saint-Dominique et sur l'esplanade des Invalides, une grande foule remplissait les trottoirs, espérant voir passer le roi quand il irait à l'Elysée. Tout à coup, un silence profond se fit brusquement dans cette foule. Que se passait-il ? C'étaient deux officiers allemands en uniforme; au lieu de faire comme tous les visiteurs et de descendre de voiture devant l'ambassade ou sous la porte cochère (la chaussée étant partout parfaitement libre) ils avaient, exprès, pour provoquer la foule française, arrêté leur équipage sur l'esplanade et firent à pied, l'air hautain, espérant quelque cri insultant, le reste du trajet. Une angoisse étreignit le cœur de beaucoup de ceux qui assistèrent à cette scène ; enfin l'impressionnant silence cessa ; ces agents de l'ennemi étaient arrivés au pied de l'escalier ; la France avait échappé au danger.

Ah ! ces militaires allemands n'avaient pas agi de si insolite façon sans avoir prévu l'arrivée d'un certain télégramme. Dans son récit, le baron des Michels fait allusion aux télégrammes multiples qui exprimèrent l'opinion de l'Europe. Il fut permis de comprendre ou de deviner qu'il y en eut deux principaux. Le plus retentissant fut celui du Kaiser Guillaume Ier et dut dire en substance ceci : l'avanie que t'ont fait subir tes hôtes, console-t-en, c'est à moi qu'elle s'adresse ! Et le plus important vint de Madrid signé Sagasta, président du Conseil des Ministres, (un des hommes qui avaient renversé le trône d'Isabelle II), désigné peut-être par le mot « on » dès la page 208 des *Souvenirs* du baron des Michels ; et ce télégramme invita le *roi constitutionnel* à prendre le train le soir même pour l'Espagne. Partir ainsi, sans laisser le temps au président Grévy d'apporter les excuses qui furent rédigées à l'Elysée et prononcées à l'ambassade le lendemain matin, c'était la guerre inévitable contre la France, au nord et au sud ; ne pas partir c'était pour le *roi constitutionnel* un refus d'obéissance aux anciens révolutionnaires, alors ministres responsables dans cette « Espagne politique » que venaient de décrire Cherbuliez (Hachette, 1874) et la « Correspondance » d'Henri Regnault (Charpentier 1872). Si Alphonse XII avait eu *la moindre germanophilie* dans le cœur ou dans l'esprit, il pouvait, pendant cette tragique vingtaine d'heures, satisfaire son penchant, *sans aucune responsabilité pour lui-même*. Eh bien ! mettant provisoirement de côté la constitution, il se fit roi sans épithète, montra qu'il était bon, réfléchi, et qu'il ne se souciait pas le moins du monde, tout en possédant l'infanterie que le capitaine de Sérignan jugea en ce temps là (« L'armée espagnole », Paris, Berger-Levrault), d'accepter le titre d'Empereur Latin que Berlin lui offrait. *Amicus Plato, amica République* (c'est mon cas), amicus Don Jaime (c'est peut-être le cas du moine bénédictin), *sed magis amica veritas* !

III

Aussi léger que ce dernier, fut le marquis de la Vega de Armijo, le ministre des relations extérieures qui accompagnait Alphonse XII ; car, il ne se renseigna qu'après coup et ne put informer son roi que trop tard de ce que la garnison de ce régiment (dont le Kaiser envoya le commandement et l'uniforme tout prêt, tout aussitôt l'arrivée de son hôte à Berlin), était précisément Strasbourg, Strasbourg réunie à la France par Louis XIV ! par l'aïeul de celui qui comme Bourbon ne put être flatté de ce cadeau du Hohenzollern.

Le Kronprinz Frédéric rendit solennellement la visite, à Madrid, au nom de son vieux père. Il fut obligé d'entrer en Espagne par Valence (qu'on y compara en cette occurrence à l'escalier de service), et il s'en retourna sans le moindre uniforme espagnol alors qu'il convoitait celui du régiment de Saragosse n° 12. L'affaire des îles Carolines, qui se termina par l'arbitrage du pape Léon XIII à la demande de Bismarck, vint ensuite démontrer que la mission du Kronprinz échoua.

Les « Souvenirs » du baron des Michels conduisent le lecteur jusqu'aux funérailles d'Alphonse XII. La reine Marie Christine, esclave du devoir, ne s'est jamais mêlée de politique avant la première réunion du Conseil des Ministres de son admirable régence. L'eût elle fait et eût-elle pu le faire, cette grande dame est Habsbourg et catholique ; ce n'est assurément pas elle qui a recommandé à qui que ce soit en Espagne les Hohenzollern, les traductions françaises de certains livres d'Outre Rhin et enseigné l'espagnol aux marchands de l'Allemagne du nord. Son fils n'a pas épousé une Allemande. « Le XXe Siècle » (quotidien belge paraissant au Havre), dans un article intéressant sur « Les Allemands en Espagne avant la guerre », racontait, le 5 juin dernier, que la reine mère s'écria : « Qui eût pu croire que les vaincus de Sadowa combattraient aujourd'hui près de leurs vainqueurs ! » Si elle ne l'a pas dit, il est logique qu'elle l'ait pensé.

Castelar, tribun du peuple et champion du monde latin, dont un petit volume (« Castelar » par Sandoval, Paris, Morot et Chuit 1886), a résumé au lecteur français les talents et les vertus, et qui publia même : *Un voyage à Paris pendant l'établissement de la République* (« Madrid, 1872); Castelar eut une faiblesse : n'ayant jamais pu digérer le coup d'Etat de Pavia, il faisait des potins contre Alphonse XII. L'un de ces potins s'appelle : « Les jalousies d'une sultane », nouvelle hispano-arabe attribuée à sa plume et publiée dans son journal antérieurement au voyage royal. Le dernier potin a diverti le lecteur de « La Nacion » lorsque ce journal argentin (qu'on peut facilement trouver à Paris puisqu'il y a une agence) a consacré, il y a quatre mois, une page à l'achat de la bibliothèque de Castelar en Espagne par le Jockey Club de Buénos-Aires. Y a-t-il eu un potin sur la prétendue germanophilie ?

IV

Le deuxième et principal fait ignoré du moine bénédictin, c'est que le roi, le gouvernement espagnol et le baron des Michels, ambassadeur de la République Française, avaient décidé d'un commun accord que le roi séjournerait *en premier lieu à Paris*, avant de se rendre à Berlin à l'invitation du Kaiser. Pendant que les Allemands sont encore à Noyon, n'ajoutons rien de ce qui pourrait nuire à l'union sacrée ; car ces lignes déjà trop longues n'ont d'autre but que de servir la France, en même temps que la vérité historique des deux côtés des Pyrénées.

DESCONOCIDE.

—

Le peuple serbe est-il originaire de Mésopotamie ? (LXXIV, 1). — Le Bibliophile comtois demande la lumière sur l'opinion émise par M. Félicien Pascal à propos de la nation serbe qui aurait fait partie, à l'origine, d'après cet écrivain, « des peuples d'Assyrie ».

Je regrette que, pour une question aussi délicate, M. Pascal ait donné une simple affirmation, au lieu de preuves convaincantes.

De quels peuples d'abord veut parler mon honorable confrère ? Est-ce des Assyriens ? C'étaient des sémites, parlant une langue sémitique, aujourd'hui bien connue. S'agit-il des Chaldéens ? Ceux-ci parlaient la même langue sémitique, mais étaient d'origine couschite, c'est-à-dire de race chamitique. Est-il question des peuples qui occupèrent la Mésopotamie avant les Assyriens et les Chaldéens ? Il semble bien d'après les documents écrits parvenus jusqu'à nous, que ces peuples, appelés Soumirs ou Accads, appartenaient à une souche souranienne ou ouralo-altaïque. On n'est pas encore absolument fixé sur l'ethnographie et la linguistique de ces peuples.

En revanche, nous savons très-bien que les Serbes sont des Slaves, appartenant, par suite, à la race aryenne et parlant une langue flexionnelle et indo-européenne.

Je ne vois donc pas du tout comment et par quel lien on pourrait les rattacher

aux anciennes populations de l'Assyrie et de la Chaldée.

GEORGES DE DUBOR.

—

Blücher en France (LXXIII ; LXXIV, 11). — On trouve quelques détails sur le séjour et les agissements de ce grossier personnage à Rambouillet, dans *Châteaux de France* par Léon Gozlan, 1re série, Michel Lévy 1857, page 176.

COTTREAU.

* * *

Depuis le commencement du mois d'août 1815, les troupes prussiennes et polonaises occupèrent le département du Calvados et la ville de Caen. Dès le 3 août, la première armée de Zieten était à Lisieux, puis commettait maintes rapines, à Croissanville, Argences, Canon, Biéville-en-Auge, le château d'Ingouville. Partout, ils réquisitionnaient pour leurs logements, leur nourriture et celle de leurs chevaux.

Le vieux Blücher arriva à Caen, le 9 septembre 1815. Une proclamation du duc d'Aumont, proclamation vraiment honteuse, affichée sur les murs de Caen, avait annoncé l'arrivée de Son Altesse Sérénissime le Prince Blücher. On demandait de lui faire un accueil fraternel. « C'est le « vœu le plus cher du bon Roi que ces gé- « néreux alliés nous ont rendu et le moyen « le plus sûr de donner de nouvelles « preuves du royalisme, dont vous avez « toujours été animés » (*Archives de la ville de Caen*).

En même temps, le duc d'Aumont engageait les habitants à pavoiser, ce qui ne fut point admis par tout le monde, et même à illuminer.

Le 9 septembre, au matin, tandis que de lourds chariots traînant les bagages, que des convois et des chevaux arrivaient déjà à Caen, précédant le général prussien, les autorités se portaient, à une lieue environ de Caen, sur la route de Falaise, au devant de Blücher.

Il y avait là le duc d'Aumont, le préfet d'Houdetot, le maire de Logivière. Blücher, accompagné par eux, monta dans une voiture, dont il occupait la droite. Il fit son entrée à Caen, précédé de son état-major prussien et suivi de la Garde du Roi et du cortège du duc d'Aumont. Les canonniers de la ville accompagnèrent aussi Blücher, jusqu'à l'Hôtel de Calmesnil, dans la rue Guilbert. Plus tard, il devait occuper, dans la rue Saint-Jean, l'ancien Hôtel d'Harcourt où était descendu Louis XVI, dans son voyage à Caen, en 1786, hôtel disparu, vers 1830, par le percement des rues Singer et du Havre.

Pour meubler l'hôtel du général prussien, on avait réquisitionné chez tous les habitants, des meubles, du linge, de la vaisselle, de l'argenterie, de la batterie de cuisine.

Pour le banquet qui eut lieu, le jour de l'entrée, l'hôtelier de l'*Hôtel Royal* demanda 783 francs, pour la table et 1500 fr., pour les liqueurs et les vins.

Le lendemain, eut lieu au Théâtre une soirée de gala, où on joua *Le Major prussien*, un intermède, et *Les Amours de Bayard*.

Les acteurs présentèrent des fleurs et une couronne de lauriers à Blücher, tandis que le poète Sanson faisait déclamer ces vers :

Le Normand admire ta gloire
Et, confiant en tes vertus,
Attend du fils de la Victoire
La bienfaisance de Titus.

Ces platitudes ne furent pas, du reste, du goût des nombreux habitants, qui faisaient contre fortune, bon cœur.

Le 14 septembre, Blücher s'en alla passer la journée à la mer avec son état-major, à Lion, chez le marquis de Lion. Il fit le trajet dans une voiture attelée de six chevaux blancs. Il avait précédemment décliné une invitation de la municipalité par une lettre, disant que « son « temps dès les jours prochains, était des- « tiné entièrement à des occupations mi- « litaires ». Le 17 septembre, il donna un bal, où on dansa jusqu'à 4 heures du matin et le 19, il passa une grande revue des troupes prussiennes, dans la prairie de Louvigny. Dans la nuit du 20 au 21 septembre, Blücher partit de Caen subitement et le 24 et le 25, les Prussiens commencèrent à évacuer la ville. Pendant son séjour, on lui avait demandé l'autorisation de rendre aux habitants les armes qu'ils avaient déposées. Il se refusa à accorder cette mesure de faveur.

Un témoin de ce séjour de Blücher à Caen a tracé le portrait suivant du vieux soldat prussien :

C'était un vieux militaire de 75 à 76 ans. Il faisait manœuvrer tous les jours, les Prussiens, dès 7 heures du matin, dans la prairie du cours, où il ne manquait pas de spectateurs. Il paraissait satisfait des égards qu'on lui témoignait sur son passage. Après son départ, on rendit les objets réquisitionnés à son usage. On n'entendit que peu de plaintes à ce sujet. Mme Fichet, faïencière, se plaignit seulement qu'on lui ait rendu un surtout de table avec glace hors d'usage et le sieur Lagouette, maître d'hotel de la Place Royale, réclama à la Municipalité, une timbale et des casseroles, enlevées par les gens de Blücher. Les Prussiens, de nos jours, commirent de bien plus graves déprédations !

Sur ce séjour de Blücher à Caen en 1815, voir un très intéressant travail de M. G. Lesage, *Les Prussiens dans le Calvados, en 1815*, paru dans plusieurs numéros, à partir de juillet 1915, dans *La Petite Revue bas-normande de la guerre*, à Caen, rue Demolombe. Voir aussi : *Les Mémoires sur la ville de Caen, recueil d'anecdotes et de faits particulier à la ville de Caen depuis 1789*. Manuscrit in-4°, 276 à la Bibliothèque de Caen par Laurent Esnault.

Voir enfin un autre manuscrit : *Notes et pièces volantes de Victor Dufour*, appartenant à M. l'abbé Le Mâle.

Georges Dubosc.

* * *

Les journaux viennent de publier cette note (juillet 1916) :

Le prince Gebhard Blücher von Walstadt, qui vient de mourir à l'âge de 80 ans d'une chute de cheval dans la propriété de Kriblowitz, était une des personnalités les plus curieuses de la grande aristocratie prussienne. Ce descendant de l'illustre maréchal Blücher était tout le contraire de ce que l'on aurait pu attendre d'un grand seigneur prussien.

Il a fallu la guerre pour qu'il puisse mourir sur le sol de ses aïeux. Le prince Blücher von Walstadt était un ennemi acharné de la Prusse et de tout ce qui portait le nom prussien. Il s'était fixé en Angleterre, d'où on lui permit, au début de la guerre, par égard sans doute pour le descendant du camarade d'armes de Wellington, de retourner en Allemagne. Il y revint en véritable déraciné. La Chambre de Prusse, dont il faisait partie depuis 1876, l'avait rayé de son sein, le 4 juillet 1899.

Il eut de tout temps avec la ville de Berlin, où il était propriétaire de nombreux immeubles, des difficultés innombrables et des procès continuels. Il vivait également en mésintelligence complète avec les dix enfants que ses trois mariages successifs lui avaient donnés. Le dernier procès qu'il eut avec son fils aîné, lequel vivait également en Angleterre, roulait sur une demande de pension annuelle de 50 000 marks que celui-ci, qui avait perdu sa situation au commencement de la guerre, demandait à son père de lui verser. Le procès se termina par la condamnation du prince à payer à son fils une pension de 25 000 marks jusqu'à la fin de 1915 et de 19 000 marks à partir de cette date.

Sa fin sera certainement accueillie avec un profond soulagement, on n'ose pas dire avec joie, par la haute aristocratie prussienne, dans laquelle cet indépendant était considéré comme un révolté indigne du nom qu'il portait.

—

La voiture de Napoléon à Waterloo (LXVI ; LXVII ; LXVIII). — Le vieux prince Blücher qui vient de mourir était, on l'a dit, en procès avec ses deux fils quand s'ouvrit la guerre. Ce qu'on sait moins, c'est le stratagème dont ils usèrent pour vaincre ses résistances. Ils firent mettre sous séquestre un objet historique de grande valeur que possédait leur père : la chaise de poste qui transportait Napoléon Ier à Waterloo. Le prince Blücher capitula, rentra en possession du don hérité de son grand-père et fit transporter la voiture en Angleterre où elle est encore. (*Les Journaux*).

—

Un discours de Blücher au Conseil municipal de Nancy (LXXIV, 11). — L'auteur déclare rappeler rapidement le fait historique : *Le 14 janvier 1814 les armées alliées guidées par Bernadotte et Moreau.*

Moreau est mort dans la nuit du 1er au 2 septembre 1813 des suites d'une blessure reçue le 27 août, à la bataille de Dresde. Il n'a donc pu guider les alliés en 1814.

G. O. B.

—

Portraits de Madame de Maintenon (LXXIII). — Je saisis l'occasion de signaler ici un tableau que j'ai remarqué, il y a quatre ans, en passant quelques moments au musée de la ville de Montargis : il représente Madame de Maintenon, dans ses derniers jours, alitée en sa chambre de la maison de Saint-Cyr ; elle est entourée de dames de Saint-Louis

et de jeunes demoiselles pensionnaires. L'œuvre me paraît avoir été exécutée par les soins des religieuses et constituer un très intéressant document authentique.

Je n'ai pas eu le temps de m'enquérir de la provenance de ce tableau.

H. DE L.

—

Le cuisinier de Venceslas VI embroché (LXXIII, 187).— Voir : *Magnum Chronicum Belgicum* dans *Rerum Germanicarum veteres scriptores ed Joannes Pestorius*, Ratiobon, 1731, t. iii, p. 356.

Quando vero Rex Wenceslaus bibit excessive et ad ebrietatem, incurrebat in furiam, et fuit tunc multum perversus et periculosus et dicitur coquum suum, qui ad voluntatem suam, seu secundum appetitum suum, cibos non paraverat, ad veru ligatum assari jussisse.

Le *Chronicon* cite comme autorité pour cette légende Edmond de Dinter (mort en 1448) ambassadeur du duc de Bourgogne au cour de Bohême. Mais c'est à remarquer qu'il dit seulement « dicitur...jussisse ». Il ne nous apprend pas que l'ordre fut jamais mis en exécution. Du reste, Chateaubriand s'est éloigné de l'exactitude, car Jean Huss ne visita de sa vie l'université d'Oxford. EDWARD BENSLY.

—

Costume des Frères des Ecoles Chrétiennes (LXXIV, 3). — Le cas des Frères des Ecoles Chrétiennes n'est pas du tout isolé. Dans les anciens uniformes militaires, il y avait ainsi des pièces que le temps avait progressivement transformées et qui n'étaient plus que de simples ornements dont on avait fini par oublier la raison d'être. De même, la mosette des chanoines et le camail des simples prêtres sont des sortes de pèlerines à capuchon, mais dont le capuchon pourrait tout au plus coiffer le poing ; le rabat ecclésiastique n'est autre chose que le col de chemise, ayant changé de forme et de couleur, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en passant en revue la collection des portraits des supérieurs de Saint-Sulpice ou de Saint-Lazare.

A Rome, les élèves de certains séminaires et les titulaires de quelques prélatures de rang inférieur portent la *soprana*, qui est un pardessus long et étroit, des épaules duquel pendent jusqu'à terre deux bandes d'étoffe larges de trois doigts environ, qui sont le vestige de manches ayant perdu leur destination. Sans s'être autant allongées et rétrécies, les manches des manteaux de nos Frères sont aussi ce que j'appellerais des organes atrophiés et réduits à l'état rudimentaire.

Je ne veux pas conclure sans protester une fois de plus, et sans espoir de succès, contre cette appellation de Frères de la Doctrine Chrétienne appliquée aux religieux fondés par St-J.-B. de la Salle. Leur nom officiel est Frères des Ecoles Chrétiennes. Les Doctrinaires, ou Pères de la Doctrine Chrétienne étaient une Congrégation enseignante fondée au XVIe siècle, en Avignon, par le Vénérable César de Bus, et qui suivait une règle analogue à celle des Oratoriens. La Révolution a emporté la branche française, minée par le Jansénisme, mais je crois qu'il en reste quelques-uns en Italie. Il faut donc rejeter une dénomination qui peut donner lieu à d'inutiles confusions. J'ajoute qu'en disant Frères de la Doctrine Chrétienne, on se trompera en compagnie d'une douzaine au moins d'académiciens, présents et passés, tous mieux intentionnés les uns que les autres. P. J.

***

C'est par erreur qu'on nomme très souvent ainsi : Frères *de la Doctrine chrétienne* les religieux de la congrégation instituée par le Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, qui est celle des Frères *des écoles chrétiennes*. H. DE L.

***

En appelant les Frères de la Doctrine chrétienne « frères à quatre bras », le peuple fait allusion au grand manteau qu'ils portent et dont ils ne passent point les manches. Les ordres religieux conservent généralement dans leurs habits la forme en usage à l'époque de leur fondation. La Congrégation des Frères fut créée en 1680 par le P. de la Salle. A cette époque, le vêtement de dessus était le manteau ainsi qu'une sorte de houppelande qu'on portait souvent en en laissant pendre les manches.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le royaume de la Basoche (LXXIII, 379, 483). — En étudiant les documents de la Révolution, à Mantes, j'ai trouvé plusieurs mentions, de l'envoi par la ville

de Paris, du bataillon de la Basoche, qui avait pour mission spéciale de surveiller l'arrivée des grains et des farines, dont partie était destinée à la ville de Paris et surtout aux armées. Il semble que cette garde nationale parisienne ne fut pas toujours bien accueillie à Mantes, où la municipalité déploya toujours le plus grand zèle. Voir à Versailles, le recueil des travaux du comité d'études de la Révolution.

E. GRAVE.

***

Il existe un document extrêmement curieux sur la Basoche de Lyon. C'est un poème latin de Forézien Philibert Girinet, inséré d'abord dans un recueil de *Bucolicorum auctores*, imprimé à Bâle en 1546.

Une traduction a été publiée sous ce titre : *Le Roi de la Basoche, poème latin inédit* (sic) *de Philibert Girinet, traduit en français avec des notes*, par C. Bréghot du Lut. Lyon, 1838, in 8°, 28 p.

L'œuvre de Girinet a été réimprimée, avec la traduction en regard, par Ad. Fabre, *Etudes historiques sur les clercs de la Basoche*. Paris, 1856, in 8°, p 358-369; et la traduction par Marius Audin, *La Basoche et les clercs du Palais*. Lyon, 1909, in-16, p. 21-35.

M. Testenoire-Lafayette (*Notaires de l'arrondissement de Saint-Etienne*) croit que Pierre Gaultier, élu « Roi de la Basoche », était fils d'un notaire de Saint-Romain-en-Jarez (Loire). O.-C. REURE.

***

Au moment de la Révolution, les clercs du Parlement formaient le « Royaume de la Basoche ». Ils embrassèrent, avec enthousiasme les idées nouvelles et prirent part à de nombreux rassemblements tumultueux ; brûlèrent sur la place Dauphine, les effigies de Loménie de Brienne et du ministre de Calonne.

Dès la prise de la Bastille, les clercs de la Basoche organisèrent un corps de volontaires, dits le *Bataillon du Royaume de la Basoche*, portant un uniforme rouge, avec boutons et épaulettes d'argent. Quand les femmes de Paris, avec Maillard, marchèrent, le 5 octobre 1789, sur Versailles, les *Volontaires de la Basoche* les accompagnèrent.

Si comme on l'a affirmé, ils prirent part aux batailles de Valmy et de Jemmapes, seuls, les liens d'une vieille confraternité avaient rapproché, aux armées, les anciens clercs, car, les « basoches », à cette date, n'existaient plus. Elles étaient disparues comme juridictions, en même temps que les Parlements, par décrets du 16 août et du 7 septembre 1790, (articles 14 à 16) et, comme communautés, par décrets du 14 et du 17 juin 1790. (articles 1 et 2).

Lors de la disparition des « basoches » et des « Volontaires de la Basoche », on publia un poème burlesco-patriotico-héroïque, *La Bazochéide*, qui fut comme une oraison funèbre de cette corporation.

G. D.

—

D'Auriac (LXXIII, 142, 352). — La controverse d'Auriac m'a fort diverti — dans les rares minutes où il m'est permis de me divertir... intellectuellement

Il est, évidemment, toujours permis de prendre le Pirée pour un homme... même en ces jours d'hellénisme actif et saloniquiens. Mais, enfin, il ne faut pas dépasser les bornes permises.

Moi aussi, j'ai connu Eugène d'Auriac au *Siècle*, où il a donné des articles d'une belle tenue littéraire pas plus tard qu'en 1905-1906. Le préfet de la Sarthe, ex-chef de cabinet de Clémenceau, devenu consul à Naples, ne s'attendait, certes pas, à être haussé sitôt au rang d'entité mythologique. Quant à son frère, Victor d'Auriac, poète qui, si j'ai bonne souvenance, fut de ceux qui veillèrent sur le corps de Victor Hugo, il est toujours à un siège d'hémycycle, à la salle de lecture de notre *Nationale*, vérifiant les bulletins non satisfaits : belle et noble besogne pour un poète, on en conviendra, en ces jours d'affreuse prose...

Et voilà, dirai-je en guise de conclusion, pourquoi votre fille est muette· *C. Q. F. D.* CAMILLE PITOLLET.

—

Auzou (LXXIII, 475). — L'abbé Louis Napoléon Auzou, qui fut l'acolyte de l'abbé Châtel, le fondateur de l' « Eglise catholique française », et qui fit ses études théologiques au séminaire de Versailles où il était né en 1806, aurait bien pu être un instant comédien, avant d'être nommé, en 1831, par l'assistance des fidèles, curé de Clichy-la-Garenne.

Comme indices, on pourrait rappeler qu'il fit célébrer un service par le nouveau culte, en l'honneur de Molière et qu'à côté de sermons et de mandements inspirés par la religion catholique française, Auzou publia, en 1834, un *Discours sur les plaisirs populaires, les bals et les spectacles.*

L'abbé Auzou, vers la fin de sa vie, fut directeur des postes en Saône-et-Loire, mais ne tarda point à abandonner cette fonction administrative.

G. D.

***

Une première question, à laquelle il n'a pas été répondu, a déjà été posée sur les dernières années de l'abbé Auzou (LXVIII, 95).

Condamné pour abus de confiance, après sa séparation d'avec l'abbé Châtel, dont le schisme s'était transformé en hérésie, l'abbé Auzou se serait retiré dans une trappe et y serait mort.

En se reportant aux réponses faites sous cette rubrique : *L'abbé Châtel et les divers domiciles de l'Eglise de France* (XLI, 814, 913, 969, 1083 ; XLII, 32) on trouvera, à la date du 7 juin 1900, sous la signature du capitaine Paimblant du Rouil (l'un de mes anciens lieutenants dont j'ai conservé le plus affectueux souvenir), cette référence, qui peut-être permettrait de répondre aux deux questions posées touchant l'abbé Auzou :

« Les *Contemporains* édités par le journal la *Croix*, ont donné des biographies de Châtel et de son vicaire primatial, Auzou. »

PIERRE DUFAY.

Le dernier catalogue de la librairie Lequesne me fournit cette référence :

F. PÉROT *L'abbé Chatel, né à Gannat, en 1795. Esquisse biographique*, s. l., 1896-1897 ; in-8, de 14 p.

***

Vapereau, dans son édition de 1870, a consacré un article à Louis-Napoléon Auzou, né à Versailles le 1er janvier 1806. Il se lia avec l'abbé Chatel vers 1830. Il fut curé élu de Clichy la-Garenne en 1831 où il resta pendant 18 mois sans opposition. Il se rétracta en 1839, à l'évêque de Versailles et à l'archevêque de Paris. Il n'est pas dit qu'il ait été comédien. Il n'était pas mort en 1870.

E. GRAVE.

***

A-t-il été comédien ? Vapereau, dans son dictionnaire (Edit. 1870) n'en fait pas mention : « Auzou (L'abbé Louis Napoléon), y est il dit, prêtre schismatique français, né le 1 juillet 1806 à Versailles, fit ses études théologiques au petit séminaire de cette ville. Il venait d'être ordonné prêtre, lorsque éclata, après la révolution de juillet, le schisme de l'abbé Chatel ; il s'unit à lui et fit partie de ses collaborateurs. Mais il ne tarda pas à s'éloigner de lui en l'accusant de trop sacrifier à la philosophie. En 1831, il fut élu curé de Clichy-la Garenne, aux environs de Paris, et occupa dix-huit mois le presbytère sans opposition, puis fut forcé par la police de renoncer à ses fonctions (1833). En 1839, il adressa une rétractation complète à l'évêque de Versailles et à l'archevêque de Paris. Nommé peu après directeur d'un bureau de poste dans le département de Saône-et-Loire, il se vit obligé de quitter le pays et trouva un emploi dans une administration particulière. » Suit la liste de quelques discours publiés par lui, entre autres son *Discours sur les plaisirs populaires* de 1834, dont il a été donné un résumé dans l'*Intermédiaire* (XXVIII, 500).

Une question restée sans réponse (LXVIII, 95) le ferait mourir réfugié dans une Trappe, après une longue détention pour abus de confiance.

P. CORDIER.

***

L'ouvrage de Germain Sarrut, intitulé *Révolution française, Consulat, Empire et Royauté historique de 1792 a 1849* (L'écrivain et Toubon, éditeurs) donne aux pages 369 à 371, des détails étendus sur le schisme de l'abbé Chatel et des ecclésiastiques qui l'ont suivi. Parmi ceux-ci, il est question de l'abbé Auzou, duquel il n'est pas dit qu'il eût été comédien auparavant. Il reçut l'ordination le 26 mars 1831, dans la chapelle de l'abbé Chatel, rue de la Sourdière, par M. l'abbé Poulard, ancien évêque d'Autun.

Il fut curé de l'Eglise française à Clichy, où il prononça l'oraison funèbre de Napoléon II.

Il avait été appelé à cette cure par les habitants de Clichy. Expulsé de l'église et du presbytère par M. Mazères, sous-pré-

fet de Saint-Denis, le 9 janvier 1833, il reprit l'exercice de son culte dans un autre local de la même commune, et aussi à Lèves (Eure-et-Loir), à Boulogne près Paris, à Senneville, et Plagne près de Mantes ; et, à partir de janvier 1834, à Paris, Boulevard St-Denis, 10. Tout à coup l'autorité se réveilla de son assoupissement, et, aux sollicitations du clergé, d'accord, peut être aussi, avec M. Auzou et ses collègues, ces divers temples ont été fermés. M. Auzou a trouvé un refuge à l'archevêché même où il fut accueilli fraternellement. V. A. T.

—

Famille de Blosset (LXXIII). — On trouve, mentionnés aux Archives Nationales, les personnages suivants, appartenant à cette famille :

Nicolas de Blosset, écuyer, seigneur de Saint-Maurice Thizouailles ; Charles de Blosset, écuyer, seigneur de Mailly en 1335, et seigneur de Saint-Maurice Thyzouailles en 1542, probablement frère du précédent, ainsi que Claude de Blosset, écuyer.

Nicolas de Blosset était marié à Claude Hacquenin, qui était veuve avant juillet 1543.

Leurs enfants furent : Pierre de Blosset, écuyer, Jean de Blosset, chanoine de Lisieux ; Antoine de Blosset ; Roger (ou Rogerin) de Blosset, écuyer, seigneur de Chassy en 1583 ; Humberte de Blosset, femme de Robert de Chaillou, seigneur d'Etrizy, et Madeleine de Blosset, femme de René de Maucourt.

Il faut probablement ajouter à la liste de ces enfants les noms de Philippe de Blosset, écuyer, seigneur de Roussy, enseigne de la compagnie de 50 hommes d'armes du seigneur de Torcy, et de Marie de Blosset, qui était vers 1570 mariée à Alexandre de Burdelot, écuyer, seigneur de Fontenilles. MORENNES.

—

Un portrait de Cervantès (LXXIII, 160, 209). — A ajouter à notre dernière note : « Dans la *Revista di Archivos Bibliotecas y Museos* de janvier-février 1916, p. 24-37, D. Narciso Sentenach a publié une seconde lettre, maintenant son affirmation que le portrait dont nous avons, ici même, parlé était bien de Cervantès et exécuté par Jauregui.

C. PITOLLET.

Exploit ignoré du célèbre La Bussière (LXXIII, 333, 345, 535). — Assurément « la guillotine eut toujours son compte », comme le laisse entendre Lafitte, dans ses *Mémoires de Fleury*, lorsqu'il fait dire à La Bussière : « Quand j'avais retiré les pièces de mes détenus prédestinés, je les mettais à part dans mon bon tiroir de chêne, fermant parfaitement à clé : puis, comme il était *nécessaire que le bourreau crût trouver son compte, que, sans cela, tout était perdu, et moi même qui voulais sauver les autres, je remettais dans le funeste carton, ou plutôt dans l'horrible panier, toutes les têtes qu'il fallait bien laisser dévorer à l'hydre.* »

Cependant, une étourderie de la Bussière faillit perdre le comédien Larive qui dut son salut à Fabien Pillet, l'auteur dramatique, ce chef de bureau, « le plus honnête et le plus digne homme du monde, celui à qui beaucoup de détenus doivent la liberté et la vie », ainsi que l'affirme justement Lafitte. C'était aussi l'homme le plus modeste, car, dans la notice qu'il a écrite sur La Bussière pour la biographie Michaud, il se garde bien de révéler le rôle qu'il a joué lui-même dans une œuvre de sauvetage dont il fut peut-être l'inspirateur.

D'E.

***

La remarque faite au sujet de Labussière et de son procédé par notre collaborateur H. C. M. ne se présente pas pour la première fois, et la réponse a été faite il y a longtemps.

Voici ce que je dis à ce propos dans mon livre sur *la Comédie Française et la Révolution* :

Ceux qui, de nos jours, ont voulu contester à Labussière la générosité de sa conduite, ont été jusqu'à dire que, dans le cas où en effet il aurait sauvé la vie à certaines personnes, ce n'eût pu être qu'aux dépens de la vie de certaines autres, parce qu'il aurait été obligé de substituer les pièces concernant celles ci, qu'il ne protégeait pas, à la procédure relative à celles-là, qu'il favorisait. Déjà, paraît-il, ce dernier reproche lui avait été jadis adressé. Il faut voir avec quel accent d'indignation Fabien Pillet s'élève contre une pareille imputation : — « Cette chicane de l'ingratitude, dit-il, *est fondée sur une infâme calomnie.* Il ne faisait assurément pas de substitutions arbitraires; tout son *gâchis*

(c'est ainsi qu'il appelait son travail) consistait à ôter des dossiers ce qui était à la charge des détenus, et à ralentir sous tous les prétextes imaginables les transcriptions et envois de pièces. Il sauvait ainsi la plus grande partie des accusés sans intervertir la marche des choses au préjudice de qui que ce fût — si ce n'était toutefois au préjudice des commissions populaires et du tribunal révolutionnaire, qui, ne trouvant pas leur compte à cette opération, dénoncèrent plus d'une fois le bureau de Charles-Hyppolyte Labussière, comme cherchant à soustraire tous les coupables à la vengeance nationale.

L'excellent Fabien Pillet, qui fut, sous le Consulat, secrétaire général de la direction de l'instruction publique, et qui, en 1808, dans sa *Revue des Comédiens*, défendait ainsi Labussière (comme il le fit plus tard dans la *Biographie Michaud*), était à même d'être bien informé à son sujet. Il avait été en effet au Comité de salut public, le chef du bureau où celui-ci était employé, et il s'était fait jusqu'à un certain point son complice en fermant volontairement les yeux sur ses façons d'agir.

ARTHUR POUGIN.

—

Ledru des Essarts. — Je puis fournir à Lucius Verus les renseignements biographiques qu'il demande sur ce général qui est de mon ascendance et dont je possède de nombreux papiers ; je me tiens à sa disposition pour lui en donner connaissance quand bon lui semblera. Dès à présent, je puis déclarer à Lucius Verus que jamais le Général Baron Ledru des Essarts n'a fait partie de la maison du prince Eugène et qu'il ne s'est jamais trouvé sous ses ordres, si ce n'est pendant très peu de temps, lorsque après le départ de Murat, le Vice-Roi prit le commandement des débris de l'armée qui revenait de la désastreuse campagne de Russie. BOUTÉRON.

—

L'origine française de la famille irlandaise des Mac-Mahon (LXXIII ; LXXIV, 27). — Contrairement à l'hypothèse de HUMANUS, je n'ai point méconnu l'origine latine (*filius*) du mot roman *fitz*. En son *Dictionnaire* et son *Histoire de la langue française*, Littré m'avait fixé sur cette étymologie — un peu tronquée de lui pourtant ; car le savant philologue néglige sciemment la dictée... achaïenne.

Surtout, j'eusse aimé une critique plus précise chez M. V. M, si exactement renseigné apparemment. Qu'on me pardonne ! En vain, j'ai cherché dans l'*Intermédiaire* les références abondantes dont parle notre confrère. Si j'ai trouvé des allusions curieuses aux Mac-Mahon, elles se rapportent toutes à des Mac-Mahon redevenus français. Nulle d'elles ne redit la souche médiévale du fils de l'Ours, de l'Ourson ; ni ne rappelle ses avatars tragiques. Voilà cependant tout l'objet de ma curiosité.

ELOEJAN.

***

L'*Intermédiaire* du 30 juillet pose encore la question épuisée de l'origine française de la famille de Mac-Mahon. La question entre dans la fantaisie pure ; pour l'intérêt seul de la vérité, rectifions seulement les noms de Mac Neudara et Mac Schethy, cités à l'appui qui sont en réalité Mac Nemara et Mac Skeehy — que Jean-Baptiste Mac-Mahon avait choisi la carrière médicale, comme plusieurs autres membres de sa famille parce qu'il était dit qu'elle ne faisait pas « déroger » et que pour entrer aux Etats de Bourgogne il s'était fait reconnaître en 1750, de noblesse « d'ancienne extraction », le tout selon les usages du temps. Son oncle Maurice Mac Mahon était chevalier de Malte au service de la France et non au Portugal.

Ceci dit pour arrêter les légendes sans intérêt.

V. M.

—

Général Richter (LXXIII, 287, 447). — Le correspondant qui répond dans le nº 1440 de l'*Intermédiaire* à la question concernant le général Baron Richter, et n'attribue qu'une fille à son fils Victoire Louis, commet une erreur. En effet, Victoire Louis, né en 1815, a eu huit enfants de Roseïde Gaillardon, sa femme, originaire des Colonies.

1º Fernand, mort vers sa 25e année.

2º Henri.

3º Edouard, tué au siège de Paris.

4º Georges.

5º X — mariée à M. Kissgen.

6º Anaïs, mariée à M. Frédéric Regnauld.

7º Marie, mariée à M Ruben.

et 8º Marthe, mariée à M. Trasbot, ingé-

nieur. Sauf erreur, Madame Regnauld et son frère Henri sont seuls actuellement vivants.

UN BERRICHON.

—

Shakespeare à Elseneur (LXXIII, 382). — Je rentre des armées et je n'ai pas le moyen de consulter actuellement beaucoup de livres, mais il me semble que la question de M. Jessen adressée au *Temps* peut être résolue sans grande dépense d'érudition.

Si le voyage présumé de l'auteur de *Hamlet* à Elseneur doit se placer en l'an 1582, il paraît bien difficile d'y ajouter foi.

Nous savons, certes, bien peu de chose de la vie de Shakespeare, mais, cependant, quelques faits sont précis. Il a été baptisé à Stratford-on-Avon (Warwickshire) le 25 avril 1564 et, à l'âge de 18 ans, il a épousé, dans son pays natal, Anne Athaway, sa voisine, qui était, alors, enceinte de ses œuvres.

Il est donc peu probable que Shakespeare ait été, à cette même date de 1582, comédien voyageur. La tradition communément acceptée est que le futur dramaturge ne quitta sa bourgade pour la première fois, que vers 1585.

Par contre, on peut croire qu'un comédien qui avait fait partie de la troupe, lui a fait, plus tard, un récit circonstancié du voyage.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

***

Né le 23 avril 1564, Shakespeare n'avait que 18 ans en 1582 et il n'est par conséquent guère vraisemblable qu'il ait fait partie de la troupe anglaise qui joua à Elseneur à cette époque. On sait d'ailleurs qu'il ne quitta Stratford qu'à la fin de 1585 ou au commencement de 1586.

Les précisions et la couleur locale qu'on trouve dans *Hamlet* ont fourni un argument à M. Célestin Demblon, auteur d'un volume intitulé : *Lord Rutland est Shakspeare ; le plus grand des Mystères dévoilé* ; *Shaxper de Stratford hors cause*. Exposant en effet la thèse de M. Demblon, M. Firmin Roz, qui d'ailleurs ne l'adopte aucunement, écrit :

Quant à *Richard II* et *Jules César*, remplis d'allusions tout ensemble admiratives et blessantes à l'adresse de la reine Elisabeth, ils contribuent à préparer la conjuration d'Essex (1601) dans laquelle se trouve entraîné Rutland. Le premier *Hamlet* (1602) correspond à sa captivité au château d'Uffington. Le second *Hamlet* (1604), partiellement refondu, est tout enveloppé d'une atmosphère danoise qu'on ne respire pas dans le premier ; et cette différence s'explique quand on sait que Rutland fut chargé par son souverain d'une ambassade extraordinaire au Danemark en 1603 et reçu au château d'Elseneur.

(*Le troisième Centenaire de Shakespeare*, dans *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 avril 1916, p. 830).

Ne faut-il pas plutôt penser que, dans l'intervalle, Shakespeare avait reçu des renseignements de l'un des comédiens qui avaient fait en 1582 le voyage d'Elseneur ?

DE MORTAGNE.

—

La particule devant le nom patronymique (V. T. G. 681, t. XXI). — On sait que la particule *de*, génitif possessif, ne doit jamais se trouver que devant un nom de terre. Au point de vue purement nobiliaire, c'est une monstrueuse hérésie que de la placer, comme nous en avons, hélas ! tant d'exemples, devant un nom patronymique

On dit, cependant, qu'Henri IV permit à Jean Loir de mettre la particule devant son nom ; que Louis XIII donna semblable permission à Ambroise Vic — et même au père de Pierre Corneille, un mois après la représentation du *Cid* (1637). Cependant, la particule était si peu un « signe de noblesse » que nous voyons, en 1662, notre immortel fabuliste Jean *de la* Fontaine, poursuivi et condamné à 2 000 livres d'amende, pour avoir pris indûment en divers actes la qualification d'écuyer. (Consulter à ce propos l'épître en vers adressée au duc de Bouillon, où le Bonhomme confesse sa roture).

Ce nonobstant, il arrive qu'on faisait procès aux personnes qui assumaient indûment la particule. C'est ainsi qu'on cite un exploit d'assignation, dressé, le 14 janvier 1706, par messire François Ferrand, « chargé par Sa Majesté du recouvrement des sommes qui doivent être payées par les usurpateurs du titre de noblesse » contre Pierre Ravel, dit de Ravel « conseiller du Roi en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom »

pour lui faire défense « de prendre, à l'avenir, la particule et la qualité d'écuyer ».

Un intermédiairiste pourrait-il nous fournir un ou plusieurs exemples de lettres patentes de la main royale, — datant d'avant la Révolution, bien entendu — anoblissant un individu par l'adjonction directe de la particule devant son nom patronymique, en dehors des exemples que nous avons cités, et qui sont sujets à caution.

GEO. M.

—

Armoiries des anciennes communes de France (LXXIV, 6). — On ne pourra guère trouver les armoiries de localités disparues, ou bien les armoiries disparues de certaines localités, que dans les collections des sceaux aux Archives nationales, dans l'*Armorial général de France* (manuscrit de 1696. — Consulter alors l'*Indicateur des armoiries des Villes, Bourgs, Villages..... Armorial Général de d'Hozier*, par M. Robert (Paris, Picard, 1879).

SAINT-SAUD.

—

Dieu et mon droit (XXXVI ; XXXVII ; LXXI). — Ce fut vers l'an 1340 que le roi Edouard III, voulant faire valoir ses prétentions sur le royaume de France, mit au bas de son écu, sous les armes de France et d'Angleterre écartelées, et que l'on y voit encore, pour exprimer sa confiance en Dieu et dans la justice de sa cause. (Chassin et Henri Tausin). Il semble que la question a déjà été posée et résolue.

E. GRAVE.

—

Alliances des Naturel (LXXIII, 500). — Francopolitanus a raison : le premier quartier est Chargères.

Le cachet vient de Mme d'Allard, née Pierrette Sainte-Colombe, arrière petite-fille de Sybille de Naturel-Valetine. Mais ce cachet étant très postérieur à l'alliance de J. M. de Sainte-Colombe avec Sybille qui ne descendait pas des Chargères, il a du être donné à Pierrette d'Allard par sa tante Françoise-Véronique de Naturel-Valentine, sacristine du chapitre d'Alix en 1789, chapitre dont Pierrette était chanoinesse avant son mariage advenu en émigration à Londres. Françoise-Véronique était fille de Marguerite de Chargères, qui l'était de Françoise de Damas.

Je n'ai rien trouvé à Chanet que le marquis de Laubespin, écrit Chauct. Reste à déterminer l'écu aux clefs.

J'ai blasonné « merlettes » d'après de l'argenterie d'une gravure plus apparente que l'abyme du cachet. La Chenaye dit que les Valetine brisaient ainsi les corbeaux des aînés. J'ignorais la filiation. Vifs remerciements.

SOULGÉ-RIORGES.

—

Un jeton à déterminer : ex pace ubertas (LXXIII, 47). — Cette pièce, qui n'a qu'une valeur numismatique, est un jeton de Nuremberg de la fabrique de Conrad *L* auffer, dont il porte les initiales. Elle est décrite dans le remarquable catalogue des jetons de la *Bibliothèque nationale* par M. H de La Tour : *Rois et reines de France*, p. 248, n° 1284. Dès la fin du XVI[e] siècle, les Allemands avaient pris l'habitude de reproduire en laiton, d'une façon assez grossière (déjà !) nos beaux jetons français et de les vendre en grand nombre et à bas prix comme jetons de compte (Rechenpfennige). Le Dauphin dont il est ici question est Louis XIV avant son avènement au trône de France.

R. RICHEBÉ.

—

Les ouvriers décorés de la Légion d'honneur (LXXIII, 524). — Alphonse Karr était insuffisamment documenté. En effet, je me souviens d'avoir vu dans l'*Illustration* de 1847 le portrait de Jean Caboche, portefaix de Rouen (ou d'Orléans) décoré de la Légion d'honneur pour fait de sauvetage.

O. S.

—

« Non peto quod vulgus, non est mortale quod opto (LXXIV, 8). — J'ignore de qui est ce vers, mais il est sûrement inspiré d'Ovide : « *Sors tua mortalis : non est mortale quod optas* » *Métamorphoses*, vers 56.

GEO FILH.

—

Sine macula (LXXIII, 337, 506). — La devise *sine macula*, outre des Bressac, était celle des familles Colabau de Juliénas — De la Couldre de la Bretonnière — De Laisné — Mackenzie de Scatwell (Ecosse).

PATCHOUNA.

Un vers de Virgile à situer (LXXIII ; LXXIV, 34).

Et campos ubi Troja fuit.

Ce fragment de vers est bien de Virgile ; il se trouve dans l'*Enéide*, III, 11 :

Littora quum patriæ lacrimans portusque [relinquo,
Et campos ubi Troja fuit

Plus loin (*Enéide*, X. 60), Virgile a écrit :

Atque solum quo Troja fuit.

ALBERT CIM.

***

C'est près du commencement du troisième livre de l'*Enéide*, 10, 11.

Litora cum patriæ lacrimans portusque re- [linquo
Et campos ubi Troja fuit.

Mais M. Maurice a tort quand il dit qu'à ce lieu le poète nous montre Troie en flammes, car le voyage d'Enée ne commence que quelques mois après la conflagration.

EDWARD BENSLY.

***

Ce n'est pas dans le Chant II de l'*Enéide*, mais au début du Chant III que se trouve le vers de Virgile, cité très exactement par Maurice Barrès.

Enée s'exprime ainsi ;

L'été s'ouvrait à peine, quand mon père Anchise nous ordonna de mettre à la voile. Alors je quitte en pleurant les rivages de ma patrie et les champs où fut Troie. Exilé, la mer m'emporte, moi et mes compagnons, mon fils et mes Pénates et les grands dieux de la Phrygie.

Litora quum patriæ lacrimans portusque re- [linquo
Et campos ubi Troja fuit. Feror exsul in [altum
Cum sociis, natoque, Penatibus et magnis [dis.

Ce sont les vers 10, 11, et 12 du début de ce troisième chant de l'*Enéide*. Que de fois n'ont-il pas été rappelés, avant Barrès, comme l'expression mélancolique de la douleur des peuples, chassés de leur patrie !

G. D.

***

Ce vers se trouve au livre III, vers 12 de l'*Eneide* : voici le passage :

Littora tum patria lacrymans, portusque [relinquo,
Et campos ubi Troja fuit. Feror exsul in al- [tum
Cum sociis, natoque, penatibus, et magnis [dis,

P. CORDIER.

***

Il eût fallu poursuivre la lecture du récit que faisait Enée pour rencontrer, quelques pages plus loin, le fragment cherché :

Littora tum patriæ, lacrymans, portusque [relinquo,
Et campos ubi Troja fuit : feror exul in al- [tum.
. . . . .

Æn. III, 10-11.

Le début de ce dernier vers se retrouve aussi, avec une variante, au livre X, v. 60 :

Non satius cineres patriæ insedisse supre- [mos
Atque solum quo Troja fuit.....

QUÆSITOR.

***

Si M. A. P. L. ne trouve pas au deuxième livre de l'*Enéïde*, le vers si connu, cité par M. Maurice Barrès, et tant d'autres, c'est que ce fragment de vers se trouve au troisième livre, 11e ligne.

UN VIEUX COLLÉGIEN.

Même référence : IBÈ[illegible]E, V. A. T., M. R., O. G., PATCHOUNA, P. CORDIER.

—

La prononciation à la manière d'Alcibiade (LXXIII, 145, 204). — On lit dans la *Vie d'Alcibiade* par Plutarque (Traduction A. Pierron) :

On dit qu'il grasseyait un peu en parlant, ce qui lui seyait bien, et donnait à son discours une sorte de grâce naïve et entraînante. Aristophane parle du grasseyement d'Alcibiade, dans ce passage (*des Guêpes*) où il plaisante Théorus :

Puis Alcibiade me dit en grasseyant :
Regalde Théolus ; il a la tête d'un colbeau.
Il a très bien parlé Alcibiade, tout en mal [parlant !

Et Archippus se moquant du fils d'Alcibiade : « Il marche, dit-il, d'un pas indolent, laissant flotter derrière lui son manteau ; et, pour qu'on trouve en lui tout le portrait de son père, il penche le cou et grasseye ».

P. c. c. DE MORTAGNE.

On sait qu'Alcibiade possédait au plus haut point l'art de séduire. Son éloquence était entraînante en dépit d'un léger bégaiement et quoiqu'il ne prononçât pas la lettre *r*.

On sait aussi que sous le Directoire les Incroyables affectèrent d'adopter cette façon de parler sans *r* qui fut considérée comme de suprême bon ton.

Ils juraient sur leur « paole d'honneu ».

L'allusion de Chateaubriand à la *manière d'Alcibiade* laisserait supposer que les muscadins de l'époque, dans leur admiration pour l'antiquité, auraient emprunté à Alcibiade, l'arbitre des élégances à Athènes, son défaut de prononciation pour en faire une mode.

E. FYOT.

***

Alcibiade avait l'habitude de prononcer *l* pour *r*. Voir Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, ch. I, et les *Guêpes* d'Aristophane, 45, où le poète le fait dire *holas*, *Theolos*, *kolax* pour *horas*, *Theoros*, *korax*. Autrefois (c. 1800-1860 :) la jeunesse dorée d'Angleterre prononçait *w* pour *r* (*vewy* pour *very*). On peut citer le témoignage de *Punch* et des romans de Dickens et Thackeray. C'est ainsi qu'aurait parlé Lord Clanwilliam.

EDWARD BENSLY.

***

L'exemple pris dans *les Guêpes* d'Aristophane est assez curieux :

Alcibiade m'a dit en grasseyant : Regalde Théolus avec sa tête de colbeau ».

Or, il ne s'agit nullement ici d'un grasseyement, mais d'un autre défaut de langage dit, je crois, lallation. Le grasseyement d'ailleurs est une façon de parler assez désagréable, dont on ne comprendrait pas que Plutarque ait pu dire, au sujet d'Alcibiade, que cela donnait à son discours une sorte de grâce naïve et entraînante. Cette remarque ne saurait en aucune manière s'appliquer au grasseyement. Il n'est pas possible, d'après le texte reproduisant le défaut d'Alcibiade, et d'après l'observation de Plutarque, d'admettre qu'il grasseyait au sens précis que nous donnons à ce mot. Il doit y avoir là, déjà peut-être dans les textes anciens, une confusion de terme, ou dans les traductions une erreur d'interprétation, qui s'est répétée. Alcibiade avait sans doute une sorte d'affectation de prononciation qui ne devait pas être choquante à l'oreille, un adoucissement de certaines consonnes, qui les rapprochait de l'*l*, ce qui effectivement donne au parler quelque chose de négligé et de juvénile. L'exemple même d'Aristophane citant une imitation de cette prononciation tranche la question. Il n'y a qu'à se reporter à ce texte.

Comte DE R.

—

L'attitude hanchée au Moyen-Age (LXXIII, 337, 504). — Cette attitude est bien connue de tous ceux qui s'occupent de statuaire ou d'archéologie et pour la Vierge en particulier, on la désigne par l'expression de la *Vierge d'Amiens*. On la rencontre partout. Je l'ai vue à Villeneuve-lez-Avignon, à Pize, à Mantes, à Limay, à Guerville, etc. Dès qu'on la trouve on est sûr qu'on est en face d'une œuvre ancienne. M. Labéda a raison, c'est une attitude physiologique.

E. GRAVE.

—

Les « sous-vétérinaires » au Parlement (LXXIII, 526). — Gambetta n'a jamais dit le mot. Il a été inventé, comme tant d'autres du même genre, dans une maison bien connue du faubourg Saint-Honoré. M. P.

—

Fleur bleue (LXXIV, 9). — Il me semble que cette expression se rencontre dans un passage célèbre d'un livre où l'on ne s'attendait guère à trouver une invocation à l'idéal, dans *Mademoiselle de Maupin*, de Théophile Gautier.

H. C. M.

—

L'écrevisse et le porc (LXXIII ; LXXIV, 44, ligne 26 au lieu de « *Pinces* » lire Pierres.

MARTELLIÈRE.

—

Petrograd ou Petrograde (LXXII, LXXIV, 10). — Comment écrivent les Russes ? Avec *e*, ou sans *e*, final ? Toute la question est là. Je me suis laissé assurer que le mot se termine chez eux par *d*, (observer que la langue russe a l'*e* muet du français, représenté par une sorte de *b*), alors écrivons *Petrograd* et agissant ainsi nous réagirons contre notre manie de déformer, sans raison, les noms de lieux étrangers.

Je crois du reste que Belgrad devrait s'écrire sans *e* final, le mot serbe étant — si je ne fais erreur — *Beograd*. — Je me résume : ce n'est pas à nous, mais aux Russes, de nous dire comment écrire le nom nouveau de la capitale des Russies.

SAINT-SAUD.

—

L'homme s'agite et Dieu le mène (XXXVI ; LXXIII, 339). — Ce célèbre aphorisme a été attribué à Bossuet, mais il est bien de Fénelon qui l'a écrit ainsi dans son sermon sur l'Epiphanie, prêché en 1685 : L'homme s'agite *mais* Dieu le mène.

Œuvre de Fénelon, édit., Lebel, Paris, 1823, T. XVII, p. 178, on trouvera dans l'*Esprit des autres* d'Edouard Fournier, un article copieux, où la genèse de la phrase est étudiée.

E. GRAVE.

***

Voici la phrase exacte de Fénelon qui la prononça dans son sermon de l'*Epiphanie* prêché en 1685 :

Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins : ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène

Œuvres de Fénelon, édit. Lebel, Paris, 1823, in-8°, tome XVII, p 178).

GUSTAVE FUSTIER.

Question restée sans réponse : XXXVI, 529.

P. D.

***

Voici ce que Roger Alexandre (*Le Musée de la conversation*, Emile Bouillon, édit. 1902, 1er volume) dit au sujet de cet aphorisme :

Fénelon, Sermon pour la fête de l'Epiphanie : Sur la vocation des gentils, prononcé le 6 janvier 1685. Premier point, 7e alinéa :

Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être des instruments à ses desseins ; ainsi l'homme s'agite *mais* Dieu le mène.

Le grand prédicateur semble s'être inspiré ici de cette sentence de l'*Imitation de J. C.* (livre I, chap. XIX, § 2) :

Car l'homme propose et Dieu dispose, et la voie de l'homme n'est pas dans le pouvoir de l'homme.

pensée que l'on trouve plusieurs fois répétée dans la Bible :

Le cœur de l'homme prépare ses voies, mais c'est au Seigneur à conduire ses pas.

(Proverbes, XVI, 9).

Seigneur je sais que la voie de l'homme ne dépend point de l'homme, et que l'homme ne marche point et ne conduit point ses pas par lui-même.

(Jérémie, X, 23).

Nota. — Il n'est pas question de Bossuet.

AUGUSTE RAULT.

—

Thèse de A. Dupré. Thèse de Victor Arren (LXXIII, 479). — Le catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, tome XLV page 246, indique A. Dupré, un in-8° de 70 pages en latin sur le Dialogue des orateurs, et une histoire romaine, un in-8° de 120 pages, et ne dit rien sur un ouvrage consacré à Rome sous Trajan.

Le même catalogue, tome IV page, 598, mentionne un abbé L. Victor Arren, auteur d'un *Essai d'une rhétorique sacrée d'après Bossuet*, thèse présentée à la Faculté de Strasbourg. Colmar, imp. de C. M. Hoffmann 1859, in-8° 231 pages. C'est l'ouvrage que M. F. Uzureau désire consulter. Où notre correspondant a-t-il vu que l'auteur a été maire de Poitiers et doyen de la Faculté des lettres de cette ville ?

PAUL MULLER.

—

Chanson du Déserteur (LXX, 185 ; LXXIII, 130). — Voici le texte complet de la chanson demandée par M. Rup et intitulée « Le Soldat par Chagrin », il y a bien dans les Chants des Provinces de l'Ouest une autre chanson dite « Le Déserteur » et une autre encore appelée « Le Condamné à Mort, » mais ce ne sont point celles visées par Gérard de Nerval.

LE SOLDAT PAR CHAGRIN

I

Je me suis engagé (bis
Pour l'amour d'une blonde, (bis
Pas pour mon anneau d'or
Qu'à d'autre elle a donné,
Mais c'est pour un baiser
Qu'elle m'a refusé.

II

Je me suis engagé (bis
Dans l'régiment de France (bis,
Là ouc' que j'ai logé,
On m'y a conseillé,
De prendre mon congé,
Par-dessous mes souliers.

III

Dans mon chemin faisant, (bis
J'rencont' mon capitaine, (bis
Mon capitain' me dit :
— « Où vas-tu, Sans-souci ?
— « J'm'en vas dans le vallon,
« Rejoind' mon bataillon.

IV

— « Soldat, t'as du chagrin,(bis
« Par l'abandon de ta blonde (bis
« Ell' n'est pas dign' de toi
« La preuve est à mon doigt :
« Tu vois bien clairement,
« Que je suis son amant.

V

Là-bas, dans le vallon,(bis
Coule claire fontaine ; (bis
J'ai mis mon habit bas,
Mon sabre au bout d'mon bras,
Et je me suis battu,
Comme un vaillant soldat.

VI

Du premier coup portant, (bis
J'ai tué mon capitaine, (bis
Mon capitaine est mort,
Et moi, je vis-t-encor,
Mais dans quarante jours,
Ça sera-t-à mon tour.

VII

Celui qui me tuera, (bis
Ça s'ra mon camarade ; (bis
Il me band'ra les yeux,
Avec un mouchoir bleu,
Et me fera mourir,
Sans me faire souffrir.

VIII

— « Que l'on mette mon cœur (bis
« Dans une serviette blanche (bis
« Qu'on le porte à ma mi,
« Qui demeure au pays,
« En disant : c'est le cœur,
« De votre serviteur.

IX

« Soldats de mon pays (bis
« N'le dit' pas à ma mère, (bis
« Mais dites-lui plutôt,
« Que je suis-t-à Bordeaux,
« Prisonnier des Anglais,
« Qu'a n'me r'verra jamais.

Cette jolie légende, dit l'éditeur, a été signalée par H. Murger, dans son roman « les Vacances de Camille ».

Quant à la nouvelle évoquée par Monsieur H. Baguenier-Desormeaux, elle a pour nom « Marie » ou « Le Mouchoir Bleu » ; elle fut éditée chez Conquet, en 1884, tirage restreint à 1200 exemplaires ; c'est la réimpression d'une nouvelle publiée dans la *Revue de Paris*, numéro d'octobre 1829, par Etienne Béquet.

Le commentateur (Adolphe Racot) dit que, probablement, l'auteur a connu cette chanson, dont le 5e et le 7e couplet sont cités dans la préface.

NOZIROD.

*
* *

Dans mon enfance, j'ai entendu chanter la « Chanson du déserteur », mais avec une variante au dernier couplet recueilli par Bujeaud.

Soldats de mon pays
ne l'dit'pas à ma mère,
Mais dites-lui plutôt
Que je suis-t-à BRESLAU
pris par les POLONAIS.
qu'a n'me r'verra jamais.

Il y a probablement encore d'autres variantes, parce que, comme le dit justement E. Grave, chaque chanteur les arrange un peu à sa manière.

MARTELLIÈRE.

—

Déclancher, déclencher (LXXIII; LXXIV, 36). — Nauticus écrit, LXXIV, 36, que le verbe « Déclencher » ne se trouve pas dans le dictionnaire de Littré. Or je trouve, dans l'édition de 1875, de ce dictionnaire, que je possède :

Déclencher, v. a. Lever la clenche d'une porte pour l'ouvrir.

WALTERUS.

*
* *

Sur l'orthographe de ce mot, les auteurs se prononcent différemment. Le *Dictionnaire de Larousse* et le *Nouveau Larousse* donnent simultanément *déclancher* et *déclencher*, *déclanchement* et *déclenchement*.

Par contre, les Dictionnaires purement linguistiques, comme le *Dictionnaire de Littré* et le *Dictionnaire de la langue d'Hatzfeld, Darmesteter et Thomas* ne donnent que *déclenchement*, et *déclencher*.

Le mot *déclencher* sous cette forme, avec un *e*, apparaît, du reste, pour la première fois, dans le *Dictionnaire de Trévoux*, de 1732.

Déclencher, dit-il, verbe actif. *Declencher* une porte, c'est lever la *clenche*. Ce mot est composé du nom *clenche* et de la préposition ou syllabe *de*.

(Tome II, p. 1844). Le *Dictionnaire de l'Académie* n'admet le mot *déclencher* que dans son édition de 1878.

En somme le mot *déclencher* étant formé de la particule *de*, du latin *dise*, et du mot *clenche*, la question se résume à savoir quelles sont l'étymologie, la signification et l'orthographe de ce dernier mot, fort ancien dans la langue.

Littré donne à ce mot une origine septentrionale et cite le wallon *cliche* et *clichette*, de l'allemand *klinke*, loquet, le suédois *klinka* et l'anglais *clinch*. C'est aussi l'avis d'Hatzfeld et Darmesteter. « *Clenche* et *clenchette*, disent-ils. Empruntés et dérivés de l'allemand *klinke*, ce qui fait du bruit, de *klingen* résonner ».

Le mot *clenche* fort ancien était déjà employé dans le bas latin et Ducange, dans son *Glossaire de la langue latine*, cite le mot *cliqua*, en bas latin. *Pessulus versatile*, loquet mobile et donne de son emploi, l'exemple suivant emprunté à un compte de l'église Saint-Wulfran-d'Abbeville (Mss. 1450).

Item dicto Petro pro uno gonno ad ostium aulæ grangiæ apposito cum una cliqua ad ostium parvum anterioris portæ : xx denarii.

Ducange cite également le verbe *clingere*, clencher : *id est claudere*, *unde clenche.*

En français du moyen-âge, le mot *clenche* figure aussi dans de très nombreux textes qu'il est peut être utile de reproduire.

Le voici, par exemple, dans une pièce, peu connue, d'Adam de la Halle (Voir : *Trois dits d'amour du XIII siècle*, publiés par A. Jeanroy, dans la *Romania*. T. XXII p. 51-62).

Adam chez lui, cose est seure
Qui le sien à gaster n'endure
Vas au cœur le clenque saquant.

que M. A. Jeanroy explique ainsi : « Au cœur qui voudrait se dérober à tes ravages, tu vas secouant le loquet, » c'est-à-dire, tu y pénètres de vive force.

Voici encore d'autres citations, recueillies dans le supplément au *Dictionnaire de l'ancienne langue*, par Godefroy :

Jou verrai l'uis ou siet li clinkes

(*Du garçon et de l'aveugle* (Bibliot. Nation. 24366, p. 244 b). — Ke nul ne brise *clenke.* 1280 (*Registre aux bons.* Archives de St-Omer. A. B. XVIII, 15 n° 391). — Guillaume Jacquet, ouvrier de métier de serrurerie, pour deux vertevelles et une *clanche* 1431. (*Compte* cité par Monteil : *Histoire des Français*, p. 9, note 28). — Quatre fortes serrures, quatre *clencques*, montées sur platine, 1590. (*Registre aux résolutions*, T. V, f° 240 v°. Archives du Nord). — Et il y avait quatre *clinques*, une devant, une derrière, 1422. (B de la Broquière, *Voyage d'Outremer.* Bibl. nat. 907, p. 222).

Le *Dictionnaire de l'ancienne langue* de Lacurne de St-Palaye (p. 48) donne aussi le mot : *clenche*, loquet, avec les formes *cliche* et *clichette* en wallon ; *clenche* dans le *Dictionnaire* de Borel. Il ajoute : On dit aussi, *clenche* en Normandie et les Champenois disent : *clencher* une porte. A ce propos, il cite les vers suivants :

En la chambre, sans plus attendre,
Vint à s'ostesse congié prendre
La clenke sache, lui ouvri
La bele dame... etc.

(*Fabliau.* Mss. du Roi ; n° 7989. f° 211 v°, col. 1).

Citons encore dans le fabliau du *Mentreux Menestrel*, dans Rutebeuf (III, 14. Jubinal) cette phrase : « On ne peut entrer es osteux sans buscier le *clenque* ».

Il est à remarquer, en passant, que le mot *clenche* ou *clenque* — ainsi qu'on a pu le voir dans différentes citations - est parfois du masculin. Dans le *Manuel de serrurerie* de la collection Roret, le *clinche* est encore cité au masculin.

Clenche, *clenque*, *clenquer*, *déclenquer*, *clencher*, *déclencher* est encore employé, tous les jours, dans le patois normand A ce titre, ils figurent dans le *Dictionnaire de patois normand* de Moisy, qui cite un Compte de 1340, figurant dans *Les actes normands de la Chambre des comptes*, publiés par Léopold Delisle : p. 249.

Pour un anel et une *clenque* avec leur suiance, mis à l'uis d'entre la salle et la cuisine.

Moisy cite également ce vers des *Rimes guernìaises* :

Clianque serraeure et taroué d'fer.

Declenquer, en patois normand, s'employait aussi au figuré pour « prendre la parole », littéralement lever la *clenche* qui tient la bouche fermée « D'pis qu'il est ar-

rivai, il n'a pas déclenqué ». C'est avec ce sens, qu'on trouve ce terme employé plusieurs fois dans *La Muze normande*, de David Ferrand, au XVIIe siècle. Par exemple, dans *La Grande Complainte* (T. IV p. 221, de l'édition A. Héron. Rouen 1893).

Gringoire yeucoute ici ma grande doulianche,
Qu'avec lerme et changlots je ne puis dé-
[clenquer.

puis, dans une autre pièce, populaire (T. IV. 248).

Queue jouaie j'eron au queur de te vaire de
[la sorte,
Declenquer oriemus auprès de nos tisons.

Qu'était-ce au juste que la *clenche* ou la *clanche*, ou le *clinche* ?

La *clenche* était la pièce principale d'un loquet, laquelle reçue par le mentonnet tenait la porte fermée. Dans l'article, consacré par Duhamel du Monceau, dans la *Grande Encyclopédie* de Dalembert et Diderot (Tome 22), il est dit à l'article IV (p. 135), en parlant des loquets : « Le loquet « ordinaire est composé d'une longue « pièce de fer, appelée le *battant du loquet* « et, en quelques pays, la *clinche* ». Il y avait plusieurs modes ou façons de soulever, de l'extérieur, ce battant ou cette *clenche* formant fermeture. Soit, en tournant un bouton fixé à une tige, soulevant intérieurement la clenche par un mouvement de bascule, c'est le « loquet à la vielle, soit en appuyant sur une tige, munie d'un disque, par soulèvement, c'est le loquet à *poucier*, soit, en introduisant une sorte de tige, portative comme une clef et agissant également par soulèvement, c'est le loquet *à la cordelière* où *à la capucine*, ainsi dénommé parce qu'il était employé dans les couvents.

Somme toute, à l'origine, c'est cette action sur la clenche du loquet, qui s'appelle : *déclencher* et *déclenchement*. Par la suite, cette action rapide, par assimilation, s'est appliquée, en des cas très différents et est devenu un terme technologique très usité. En mécanique, le *déclenchement* est devenu la séparation facultative de deux pièces liées. Le même terme est également utilisé dans les chemins de fer, pour désigner une opération consistant, à séparer et à laisser dans certaines gares, plusieurs wagons sans arrêter ni ralentir la marche des trains express. Le *déclenchement* date de l'année 1878, sur le réseau de l'ancienne compagnie de l'Ouest

(V. G. Humbert. *Traité complet des Chemins de fer*. 3 volumes. Paris, 1890).

C'est en passant, par ces phases successives, que le mot *déclenchement* est entré dans le langage militaire de l'Etat-major. Il nous semble qu'étant donné l'étymologie du mot *clenque*, qu'on voit à l'origine s écrire avec un *i*, puis avec un *e* fermé, et excessivement rarement, avec un *a* long, on devrait définitivement adopter l'orthographe *déclencher*, la seule admise par les dictionnaires de l'Académie, de Littré et d'Hatzfeld et Darmesteter, la seule conforme aux origines du mot.

GEORGES DUBOSC.

—

Gaspard (LXXIV, 10). — M. René Benjamin, sous ce titre : *Les soldats de la guerre* ; *Gaspard*, a écrit en langage populaire et soldatesque un fort amusant roman dont le succès a été considérable. De là ce nom de Gaspard donné aujourd'hui à notre troupier, pardon... à notre *poilu*.

Je serais fort reconnaissant à « Nauticus » de bien vouloir m'indiquer le numéro du journal *Le Temps*, d'où il a extrait sa citation, car je suppose que c'est de ce journal qu'il s'agit.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Le nom de Gaspard donné au soldat français de 1916 me paraît avoir pour origine le roman de mœurs militaires. *Gaspard*, publié par M. René Valentin, et qui est une œuvre d'un réalisme sans l'ombre de bassesse morale, au contraire. Ce nom aura-t-il la vie aussi longue que celui de Dumanet, populaire dans la littérature et le journalisme sous le second empire ? Peut-être.

H. C. M.

—

Le bruit du canon (LXXIII ; LXXIV), 46). — En réponse à la question que pose notre confrère C. Pitollet (LXXIV, 46) au sujet de l'effet climatérique du tir du canon, je transcris ci-dessous un passage des *Mémoires* du comte de Forbin, chef d'escadre :

Pendant le séjour que nous fîmes sur les côtes de la Nouvelle-Espagne, nous remarquâmes qu'autour de l'horizon il se formait journellement sur les quatre heures du soir, des orages mêlés d'éclairs, et qui suivis de tonnerres épouvantables faisoient toujours,

quelques ravages dans la Ville où ils venoient se décharger. Le Comte d'Estrées à qui ces Côtes n'étoient pas inconnuës, et qui dans ses differens voyages d'Amérique, avoit été exposé plus d'une fois à ces sortes d'ouragans, avoit trouvé le secret de les dissiper en tirant des coups de canons. Il se servit de son remède ordinaire contre ceux-ci, de quoi les Espagnols s'étant aperçûs, et ayant remarqué que dès la seconde ou troisième décharge, l'orage étoit entièrement dissipé ; frapez de ce prodige et ne sçachant à quoi l'attribuer, ils en témoignèrent une surprise mêlée de frayeur, en sorte que nous eûmes assez de peine à leur faire comprendre qu'il n'y avoit rien en tout cela que de très-naturel.

De Cartagène nous fîmes voile pour le petit *Goïaao......*

P. c. NAUTICUS.

—

Notes Trouvailles et Curiosités

—

La princesse Armor défendue par Berryer. — Je possède en autographe la lettre suivante :

Mon cher Alfred,

Je suis vraiment chagrin de te fatiguer de mes lettres au moment même où tu m'écris que tu es du matin au soir occupé de tes pauvres petites affaires qui te donnent bien du mal et bien peu de satisfaction. Ne perds donc pas de temps pour les diverses commissions que je t'ai données, ne t'en occupes que dans les moments où tu auras du loisir. D'ailleurs me voici décidé à aller coucher jeudi soir à Paris. Je dois y plaider le lendemain et j'espère que vendredi matin avant que je ne me rende au palais tu pourras venir causer avec moi.

Me voici fort préoccupé de l'affaire de la pauvre princesse Armor, je voudrais préparer avant de retourner à Paris les lettres que je crois utile d'écrire quand la reine d'Angleterre et son ministre y seront arrivés eux-mêmes. J'ai besoin d'une pièce dont la princesse n'a pas joint la copie à celles qu'elle m'a remises. C'est l'acte qui a été signé par le commodore anglais et remis par lui à l'Emir (Beshir ou Benhir) au moment où celui-ci est monté sur les navires britanniques. Je voudrais avoir aussi une lettre par laquelle il a été dit à la princesse que le commodore n'avait pas été investi des pouvoirs nécessaires pour faire un acte semblable.

Si tu peux avoir ces deux pièces dans la matinée de demain tu me les enverrais par le courrier de cinq heures et je les recevrais jeudi matin, sinon tâches au moins de me les remettre à Paris dans la première matinée de vendredi prochain.

Je t'embrasse de tout cœur pour que tu rendes ces embrassements à ta mère.

BERRYER.

Angerville
Mardi matin 14 août.

Qui était cette princesse Armor ? Que fut ce procès ?

MI.

—

NÉCROLOGIE

M. Gabriel Cottreau

Un nouveau deuil, et qui nous est particulièrement sensible, vient de nous frapper. M. Cottreau est décédé dans son château de la Mézière, à Launay, à l'âge de 70 ans.

Ancien capitaine, dans sa retraite, il s'était consacré à l'histoire de l'armée. Il possédait des collections qui sont peut-être les plus complètes qu'on ait recueillies jusqu'à ce jour. Il les ouvrait libéralement, et les accompagnait de commentaires d'une précision rigoureuse.

Toutes les études, toutes les notes qu'il a publiées dans le Bulletin de la *Sabretache* dont il était le vice-président, et dans l'*Intermédiaire* témoignent de la sûreté de ses connaissances en ces matières.

Le costume militaire lui était particulièrement familier. Serviable, autant qu'instruit en ces questions, il n'avait de désir que d'obliger. Ses collaborateurs savent combien il était attentif à leurs questions et avec quelle libéralité spontanée ce maître du document leur répondait.

Aujourd'hui encore dans ce même numéro, où nous avons la douleur d'annoncer sa mort, on trouvera à la rubrique « Blücher », une note de lui que nous recevions peu de jours avant d'apprendre la triste nouvelle.

C'est évidemment le dernier article qu'il aura écrit. La mort l'a trouvé la plume à la main, au milieu de ses collections, cherchant la référence exacte.

Ce remarquable représentant de l'histoire militaire est tout entier dans ce dernier geste.

Nous garderons pieusement le souvenir que ce geste a été fait pour nous.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 sept. 1916.

N° 1445
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1445
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Verdun six fois décoré. — La ville de Verdun pour sa résistance héroïque vient d'être six fois décorée par six puissances. Y a-t-il d'autres exemples d'une cité ayant reçu plusieurs décorations à la fois ?

V.

—

Ce que Dumas fils répondit aux Allemands. — En remuant de vieux papiers nous trouvons cette anecdote :

M. Alexandre Dumas fils a reçu de M. Steinitz, agent théâtral entre Paris et Berlin, une lettre où M. Steinitz lui offre 8.000 francs pour avoir le droit de faire représenter à Berlin sa prochaine pièce, la *Femme de Claude*.

M. Dumas a répondu la lettre suivante :

Monsieur,

« Je viens de recevoir votre lettre du 12 décembre 1872, dans laquelle vous m'offrez 8,000 francs pour que je traite de ma nouvelle pièce avec la Prusse.

« Ces conditions ne me suffisent pas : je veux l'Alsace.

« Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués ».

A, DUMAS fils.

Castelleni demanda, dans le même esprit, 5 milliards pour faire un panorama de la guerre qu'on lui commandait en Allemagne. Destaille aurait fait les mêmes conditions.

Avec ces trois noms épuisons-nous la liste de ces ironiques refus ?

M.

—

Florestan Ier, prince de Monaco. Son mariage. Sa carrière théâtrale. — Dans ses intéressants *Souvenirs d'un médecin de Paris* (1), le docteur Poumiès

(1) Paris, Plon-Nourrit, 1910 ; in-8°.

de la Siboutie raconte qu'en 1856 il était lié d'amitié avec le prince régnant de Monaco, Florestan Ier, dont la femme avait été élevée avec la sienne dans la même pension.

J'ai eu la curiosité de rechercher qui était cette princesse de Monaco. L'*Almanach de Gotha* de 1827 donne Florestan, comte de Grimaldi, frère d'Honoré V, prince de Monaco, né le 10 octobre 1785, comme marié *en 1818* à Mlle Rouillier.

A partir du moment où Tancrède-Florestan-Roger-Louis Grimaldi succède à son frère le 2 octobre 1841, l'*Almanach* porte qu'il a épousé, *le 27 novembre 1816*, la princesse Marie-Louise-Caroline-Gabrièle (*sic*), née Gibert de Lametz, née le 18 juillet 1793.

Après la mort de Florestan Ier, survenue en 1856, l'*Almanach* supprime pour sa veuve le nom de Gibert de Lametz, aussi bien que celui de Rouillier, et la mentionne jusqu'à sa mort sous le titre simplifié de princesse Marie-Louise-Caroline-Gabrielle.

L'auteur des *Souvenirs* dit ensuite que le prince Florestan lui avait confié peu de jours avant sa fin qu'après l'annexion à la République française de la principauté de ses pères, il avait été réduit à entrer au théâtre et à jouer pendant quatre ans (de 1798 à 1802) les rôles d'amoureux « sur « des scènes secondaires parisiennes : le « théâtre de la Cité au Prado, le théâtre « du Marais, rue Culture Sainte-Cathe« rine, et l'Ambigu ». Le prince avait ajouté qu'il avait « conservé au théâtre le « nom de Florestan qu'on retrouverait « sur les affiches du temps et parfois « dans les feuilletons, alors peu nom« breux, où on le citait avec éloge. »

Je serais reconnaissant à mes confrères experts en généalogie de vouloir bien m'aider à reconstituer l'état civil de l'épouse du prince Florestan et aussi à ceux qui sont versés dans l'histoire des théâtres de Paris de prendre la peine de vérifier l'exactitude des assertions de ce dernier touchant sa carrière théâtrale.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Correspondance de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — La question que j'ai posée sous ce titre dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre 1915 n'ayant reçu aucune réponse, je me permets de la poser de nouveau : le *Dictionnaire historique* de Bouillet indique, comme référence, à l'article Louis XVI : *La correspondance de Louis XVI et de Marie-Antoinette publiée par Feuillet de Conches*, 1865. Les lettres contenues dans cette publication n'ont-elles pas été reconnues apocryphes?

J. W.

—

Insurgé vendéen devenu haut fonctionnaire du second Empire. — Dans son livre intitulé : *Les Salons de Paris et la Société parisienne sous Louis-Philippe Ier*, le vicomte de Beaumont-Vassy écrit à propos de la seconde guerre de Vendée en 1832 :

> ... Au nombre des combattants de la Pénissière se trouvait un des plus hauts dignitaires du second Empire, lequel cherchait sa voie et qui a fini par la rencontrer.

Quel est le personnage auquel il est fait allusion ? Ne serait-ce pas Fialin de Persigny, sous-officier de cavalerie sous la Restauration, qui, après avoir été congédié de l'armée pour insubordination en 1831, était entré comme rédacteur au *Temps* et collaborait en même temps à une correspondance envoyée aux journaux légitimistes de province ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les vêtements du Sauveur. — L'évangile de saint Mathieu, (XXVII, 55), et saint Jean (XIX, 23), nous apprennent que les soldats romains, qui, suivant l'usage, se partageaient les vêtements des suppliciés, firent quatre parts des vêtements du Sauveur au moment où il fut crucifié, (Jean, XIX, 23) et tirèrent au sort sa tunique qui était sans couture cela, comme dit expressément saint Mathieu en accomplissement de ce verset du psaume (XIX, 19). « Ils se sont partagé mes vêtements et ont tiré au sort ma tunique. »

Le fait est certain, mais ce que je demande, c'est quels étaient les vêtements du Sauveur à ce moment. L'évangile de saint Jean nous apprend que les soldats qui se partagèrent ces vêtements étaient au nombre de quatre ; ils eurent donc chacun un vêtement faisant un tout, et en plus, un d'eux eut la tunique de Notre-Seigneur.

Notre-Seigneur devait donc avoir cinq vêtements, ce qui me semble exagéré,

s'accordant peu avec les préceptes qu'il donnait à ses disciples et qu'il commençait par observer lui-même. Des auteurs disent que les soldats se partagèrent le manteau du Sauveur, étoffe carrée, composée de quatre lés d'étoffe assemblés et que l'on pouvait facilement partager, mais cette solution laisse la difficulté presque entière à moins d'admettre que Notre-Seigneur ne portât qu'une tunique et un manteau ce qui me semble difficile à admettre, quoiqu'à la rigueur cela soit possible.

Je demanderais donc quels étaient, au moment de sa passion, les vêtements que portait Notre-Seigneur Jésus-Christ.

HICHSE.

—

Conseiller au Châtelet. — En quoi consistaient les fonctions d'un conseiller au Châtelet de Paris, à la fin de l'ancien régime ?

—

Officier de la Chambre. — Contrôleur de la maison du comte d'Artois. — Sous la Restauration quelles étaient les attributions d'un officier de la chambre de la reine et d'un contrôleur de la Maison du comte d'Artois ?

L. DU BOUCHET.

—

Majors au Régiment du Roy. Costume. — Nous serions désireux d'être fixé sur l'uniforme que portaient les majors au Régiment du Roy Infanterie et les colonels et Brigadiers des Armées du Roy de 1705 à 1752. MONTMOREL.

—

Pope. — M. Fh. Maltseff, aumônier au 4e régiment russe à l'étranger, a écrit dernièrement à un journal brestois (d'après *Le XXe siècle*) que : « le mot *pope*, si souvent employé par rapport à des prêtres orthodoxes russes, porte en soi des éléments *de l'injure* et ne s'emploie, chez nous autres Russes, qu'en matière d'outrage ». Tout d'abord qu'y a-t-il de strictement vrai dans cette assertion ? Par quel mot simple désigner alors le prêtre des Eglises Russe, Grecque, Bulgare ?

Les dictionnaires Larousse enregistrent le mot sans restriction. D'illustres écrivains, tels que Chateaubriand, l'ont employé. Le mot du reste est français, alors pourquoi cet aumônier étranger nous avertit-il de ne pas nous en servir ? Il peut se faire que le mot *pope* soit pris parfois en Russie dans le même sens, un peu trivial, injurieux même à la rigueur, que le mot *curé* en français, spécialement au pluriel : *les curés*. En espagnol, il est peu bienséant, en parlant du clergé, de dire *los curas* (les curés) et cependant c'est courant et nullement mal vu, si l'intention n'est pas mauvaise. N'en serait-il pas de même du mot pope, usité dans la meilleure littérature française ?

LA COUSSIÈRE.

—

Tombeau de Madame d'Andilly. — Je possède sous ce titre un sonnet non signé (de Chapelain ?) qui commence par

Catherine avec elle en cette Sépulture

et finit par

Et perdant une vie elle en regaigne deux.

Ce sonnet imprimé, sans nom d'imprimeur, sur une simple feuille de papier, a tout l'aspect d'une pièce volante distribuée aux amis de la famille. Connait-on d'autres exemples de pièces semblables au XVIIe siècle et sont-elles rares ?

Celle que je possède est marquée d'un timbre à l'encre bleue : *Ex-libris de Cayrol*.

HENRY DE BIUMO.

—

Général Bonnet. — On lit, tome II, en bas de la page 56, dans les *Mémoires du vicomte de Pelleport* le récit d'une dispute survenue pendant la retraite de Russie entre un général de division et un sergent au sujet de la possession d'un chapon. Le sergent finit par avoir le dessus. Pelleport dit qu'il emprunte cette anecdote à l'*Itinéraire de 1812 du général Bonnet* auquel il se réfère plusieurs fois au cours de ses Mémoires.

Un confrère pourrait-il me dire où je pourrais trouver *« l'Itinéraire du général Bonnet ? »* E. C. B.

—

Brothier, représentant du Peuple. — En quelle année Brothier, docteur en médecine, représentant du peuple, puis directeur des contributions indirectes, épousa-t-il mademoiselle de Laffemas, qui vivait dans l'hôtel de sa tante, Courtin de Saint-Vincent, née Courtin d'Ussy, rue Royale, à Paris ?

Que peut-on savoir de ce Brothier, que Saint-Allais dote de postérité ?

S. R.

La famille Chenavard. — Quelque intermédiairiste pourrait-il m'apporter des éclaircissements sur l'origine de la famille française Chenavard et me dire notamment comment ce nom a été formé étymologiquement.

Existe-t-il dans quelques patois de la France un mot *chenava* signifiant *chanvre* (plante textile) dérivé du mot latin *cannabis*, et duquel viendrait le nom *Chenavard ?* Le blason de la famille Chenavard porte-t il une branche de chanvre ? De quelle partie de la France, et, si possible, de quelle ville, cette famille est elle originaire ?

A défaut, l'un de nos collègues serait-il assez obligeant pour me donner l'adresse d'un représentant, soit de la famille de feu le peintre Chenavard, soit de toute autre branche de la famille Chenavard ? Je lui en serais très obligé.

H. CHENEVARD.

—

Gontaut, duc de Biron. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer, par description écrite, les armes du *maréchal Charles de Gontaut, duc de Biron* 1562-1602 ? E. D.

—

Le Miniaturiste Nateisse. — Un de nos confrères pourrait-il fournir quelques renseignements sur le peintre Nateisse, dont je ne connais qu'une belle petite œuvre peinte sur ivoire, datée, signée, classée, qui est le portrait d'un personnage bien connu de la *Restauration*, figurant sur le piédestal de statue de la Place Clichy ? J.-C. ALFRED PROST.

—

Chevalier de Rix. — Nous serions reconnaissant à nos érudits confrères de nous renseigner sur la généalogie du chevalier de Rix, capitaine de Grenadiers, tué au siège de Béthune, qui avait épousé Anatoile de Callière, remariée le 18 avril 1722 à Gaspard Yon de Vesne, Brigadier des Armées du Roy, tué au siège de Pragues le 22 août 1742. MONTMOREL.

—

Rohan-Rochefort en 1808. — Brouillons, originaux ou copies de lettres, j'ai, sous une couverture en galuchat, une série de manuscrits tracés par une femme en 1808 ; de Rochefort. Plusieurs passages me font supposer qu'il s'agit ici de la femme d'un Rohan-Rochefort. Cette dame qui parle à une amie (Madame de Verninac ?) des temps qui précédèrent la Terreur, et de Chamfort, passe, parfois, la plume à sa fille (?) Clémentine : elle est plus jeune que son mari de beaucoup ; et compte en 1808, soixante ans ; elle parle d'un proche, le prince de Montauban ; d'une belle-sœur, la princesse de Lorraine. Qui est-ce ? Un obligeant intermédiairiste qui aurait les goûts de M. Welschinger, me pourrait-il mettre sur la voie et l'état de famille des Rohan-Rochefort en 1808?

Le Conseiller de Légation,
CHARLES ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

De Rothe. — Les hasards d'un cantonnement au repos dans une propriété abandonnée m'ont mis sous les yeux un *Correspondant* de 1913. On y annonçait la publication des « Mémoires » de la Comtesse de la Tour du Pin, née Dillon. Sa mère était une de Rothe

Quel était son degré de parenté avec le premier mari de la Maréchale de Richelieu, veuve du comte de Rothe ?

Ce comte de R (d'une famille irlandaise émigrée avec Jacques II) se maria deux fois :

1° avec une Nugent, d'où un fils, le comte de N. de R. ; ses papiers, confisqués à la Révolution, se trouvent aux Archives Nationales, série T. Je n'ai pu retrouver sa trace ;

2° avec la future Maréchale de Richelieu. D'où plusieurs enfants, des filles, si mes souvenirs sont exacts.

Que devinrent ces enfants des deux lits ? Capitaine DE GUENYVEAU.

—

Abbés de Sauxillanges. — Pourrais-je savoir pendant quelles années les abbés et prieurs ci-après de la célèbre abbaye de Sauxillanges (en Auvergne) ont exercé leur fonction ?

Des chartes de ladite abbaye, non datées, nous révèlent leur existence sous la forme suivante (par leur sceau).

Signum Johannis, *prior*,
Signum Rotberti, *prior*.

(c'était à peu près sûrement entre 954 et 1119).

Quels sont les documents que je pourrais consulter à cet égard ?

BELLECHASSE.

La maréchale de Soubise à Echternach. Pourquoi la maréchale de Soubise résida-t elle en 1783 à Echternach (Luxembourg) ?

Son mari mourut à Paris en 1787.

J. F.

—

Armoiries à déterminer : cinq croisettes — Gravées sur un cadran solaire portant la date de 1655 (Berry). *de... au chevron de... chargé de cinq croisettes de... et accompagné de trois mouchetures d'hermine 2 et 1 ; au chef de... chargé de trois étoiles de...* H.

—

Armoiries à identifier : trois roses. — Un plat de faïence début XVIIIe porte, sous un casque de trois quarts, deux écussons ovales accolés :

D'argent à trois roses de gueules, et d'argent à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.

Probablement lyonnais.

SOULGÉ-RIORGES.

—

Portrait à identifier : Parti de sable à trois besants d'or. — Un petit portrait du XVIIIe représente une jeune femme coiffée de dentelles hautes, corsage rose, rubans bleus, collier et boucles d'oreilles de ferrets.

Dans le coin, armoiries peintes :

Parti de sable à trois besants d'or posés 1 et 2, et d'or à la face coupée de sable sur gueules.

Casque couronné, lambrequins sable et or.

SOULGÉ-RIORGES.

—

Ex-libris : « Chevaliers pleuvent » — Je possede un ex-libris aux armes des Chauvigny-Blot que je crois pouvoir attribuer à la branche de Brosses.

Ecartelé au 1 et 4 de sable au lion d'or ; au 2 et 3 d'or aux trois bandes de gueules ; sur le tout d'argent à cinq fusées de gueules mises de fasce.

Timbre : couronne de marquis.

Devise : « Chevaliers pleuvent ».

Un intermédiairiste obligeant pourrait-il donner quelques détails biographiques sur le propriétaire de cet ex-libris ? Quelle est la signification de cette devise ? Rappelle-t-elle un fait de l'histoire de cette maison ?

R. DE R.

Armoiries à déterminer : une tente (?). — *D'or à une tente (?) au naturel, accompagnée de trois loups courants de gueules.* Cimier : — une grue. Sur un portrait ; membre de la Toison d'Or ; inscription : 1585, art. 30.

COEL.

—

Devise à identifier. — *Potius mori quam fœdari* ; à quelle famille française appartient-elle ? GÉO FILH.

—

Les fresques de la Saint-Barthélemy. — Dans ses *Mémoires,* Saint-Simon (Tome XVIII, page 231, éditiou Hachette) raconte que le Pape Innocent XI avait ordonné une procession publique pour remercier Dieu de la Saint-Barthélemy et qu'il avait même prié « les plus grands maîtres de peindre dans le Vatican des fresques rappelant ces faits ».

Ce renseignement est-il exact ? Cette procession existe-t-elle toujours ? A-t-on vu les peintures dont il est question ?

J.....

—

La banqueroute de la Science. — Dans un article, très fouillé, publié par un journal du matin, M. Victor Giraud dit que Brunetière n'a jamais écrit d'étude sur la *banqueroute de la Science* et que les pages incriminées à cet égard n'en ont même pas porté le titre. Quel est l'auteur du mot qui, à tort ou à raison, fit alors fortune ? Mais l'*Intermédiaire* n'a-t-il pas déjà posé la question ? D'F

—

Vers cités par Cherbuliez. — Au moins vingt lettrés — et non des moindres — ont été impuissants à repérer ces vers cités par V. Cherbuliez dans *Miss Rovel.*

... Car pour les nouveautés
On peut avoir parfois des curiosités.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* sera-t-il plus lettré ? O. G.

—

Cérographie. — Jal, au sujet de cet art, a bien raison de penser que Philippe Danfrye qui mérita, en 1606, les lettres patentes de Henri IV, pour plusieurs belles inventions de « cirgrafie » n'était pas le premier qui eut, à Paris, l'idée de faire des portraits en cire. On voyait dans la crypte de la collégiale de S. Marcel, à

l'autel N.-D. l'image en cire, du poids de dix livres, représentant un certain Maître Mathieu Frérot, prêtre. Le samedi 29 juillet 1480, Jean de Laistre, marguiller laïc de l'église, « ayant employé cette cire à son usage » fut condamné par le doyen, Arthur de Vaudetar, à faire reproduire cette image et de même poids. Il y avait donc alors des cérographes. En connait-on de plus anciens et quel serait le nom de celui qui représente Me Frérot ?

VALNAY.

—

Bourgogne et Bourguignon. — Sur le front, Mercurey, Saint-Emilion, Moulin à vent, etc.., ont exactement le même bouquet. Ce n'est pas ici le lieu d'en discuter la raison.

Chaque fois qu'à la popote de mon escadron, on débouche une bouteille de pseudo-Bourgogne, le docteur pose immanquablement la question : « Pourquoi dit-on Bourgogne et Bourguignon ? Et non pas Bourgogne et Bourgognon ? Ou encore Bourguigne et Bourguignon ? »

Comment lui répondre ?

Capitaine de GUENYVEAU.

—

Retiraison. — Les journalistes sont parfois coupables de mots nouveaux et pas mal hétéroclites, mais que l'administration officielle nous afflige de mots dans le genre de celui-ci, c'est trop... Je l'ai vu, de mes yeux, imprimé dans une circulaire émanant de l'Intendance militaire et relative à des objets réquisitionnés par elle, dont elle se réservait la *retiraison* en temps à son choix du lieu où la livraison avait été effectuée.

ST-SAUD.

—

Exhaure. — Quelle est la signification de ce terme technique que je relève dans la phrase suivante : Une galerie d'écoulement, large de 3 m. et circulaire, servirait à l'exhaure, après avoir été utilisée pour l'évacuation des déblais.

NAUTICUS.

—

Pêche de longévité. — Dans *la Maison d'un artiste*, Edmond de Goncourt, décrivant sa collection céramique d'Extrême-Orient, emploie plusieurs fois ce terme. Qu'est-ce que c'est que cette *pêche* ?

SIMON.

L'encre à copier à la presse. — L'article 8 du Code de commerce prescrit aux commerçants de mettre en liasse les lettres missives qu'ils reçoivent et de copier sur un registre celles qu'ils envoient.

Pendant longtemps les commerçants firent copier à la main sur le registre prescrit par l'article 8 les lettres missives qu'ils envoyaient jusqu'au moment où l'invention et l'usage de l'encre à copier leur évita les frais élevés que leur nécessitait la copie à la main de leur correspondance.

Dans l'ouvrage intitulé : *Secrets de l'industrie et de l'économie domestique*, de Chevalier et Grimaut, imprimé à Poitiers en 1857, volume de près de 600 pages, il existe 28 formules pour la confection des encres, mais aucune ne concerne l'encre à copier, telle que l'emploie le commerçant pour conserver la copie de sa correspondance.

Je désirerais savoir de quelle époque date l'invention et l'usage de l'encre à copier et quelle en est la composition.

ALBERÓ.

—

Carrosse d'honneur ? — Me trouvant, il y a quelques années, à Madrid, j'ai assisté à la remise au roi Alphonse XIII des lettres de créance du ministre de Chine. On vint chercher à son domicile l'ambassadeur et sa suite pour les conduire au Palais-Royal : ils montèrent dans un magnifique carrosse, tiré par quatre chevaux, tenus en main par des laquais à perruques blanches et habillés de soie. Mais un carrosse plus somptueux encore, mieux attelé et... vide précédait le cortège, à l'aller comme au retour. C'était, m'a-t-on dit, le *carrosse d'honneur*, et qui doit être toujours vide.

D'où vient cette coutume ? Et que signifie-t-elle ?

ASH.

—

Mariages précoces. — M. Etienne Port (*Revue de l'Anjou*, LXIV, 92) prétend qu'il y a de « nombreux exemples » de mariages précoces à huit ou neuf ans au XVIIIe siècle. Je crois qu'il lui serait difficile de nous en donner des exemples pris dans l'histoire angevine. Trouve-t-on ailleurs de pareils mariages à l'époque qui précéda immédiatement la Révolution ?

F. UZUREAU.

Réponses

—

L'empereur François II et Marie-Antoinette (LXXIV, 50).— Notre collègue J. W., qui rapporte un fait cité par Jacques Bainville dans l'*Action Française*, demande si le fait est vrai. Pourquoi J. W. s'abstient-il d'indiquer la référence donnée par Jacques Bainville lui-même ? « Je renverrai les personnes qui doutent, « disait l'auteur de l'*Histoire de deux* « *peuples*, au tome III du grand ouvrage « d'Albert Sorel. Elles y trouveront, « pages 269 et suivantes, toutes les « preuves désirables. » A. Gt.

—

Le serment révolutionnaire et le clergé (LXXIV, 51). — M. le chanoine Giraudin a publié dans la *Revue Pratique d'apologétique* du 15 avril dernier une étude sur le serment imposé au clergé pendant la Révolution, et lue dans une séance de l'Académie des Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Ce travail est de nature à intéresser notre confrère. P.

—

Napoléon et Madame Fourès (XXXV ; LIV ; LXXIII, 435, 530). — Le nom qu'a donné, en l'écorchant, l'*Intermédiaire*, n'a jamais appartenu à Madame Fourès, par sa naissance Marguerite-Pauline Bellisle, d'où son surnom de Bellilote, mais à son second mari, M. de Ranchoup.

Ancien cadet au régiment d'Anjou, puis major dans l'armée turque, le chevalier Pierre-Henry de Ranchoup entra plus tard, grâce à son mariage, dans la diplomatie, représenta la France à Carthagène et à Santander, où l'ancienne Cléopâtre de Bonaparte en Egypte l'accompagna, enfin en Norvège, où retenue sans doute à Paris par des soucis de cœur, elle refusa de le suivre.

Malheureusement, il revint un jour à l'improviste et trouva la place occupée : une séparation et le divorce suivirent.

Vendue à Paris par ses créanciers, Bellilote ne désespéra pas, et, demandant à l'Amour de lui rendre ce qu'il lui avait pris, elle fut en Amérique, la terre de tous les mirages, en compagnie d'un de ses anciens amants, le sieur Bellard, cherchant à obtenir du commerce ce que n'avait su lui donner la galanterie.

Elle réussit et rentra en France, en 1837, après fortune faite. Vieille, elle avait continué à porter le nom auquel elle n'avait plus droit, en y joignant le titre de comtesse, qu'elle jugeait euphonique.

Sous ce nom et sous ce titre, elle se retira à Blois, où la reçut la meilleure société, ignorant tout de son passé et séduite par les neuf perles de son imaginaire couronne. Elle mourut en 1869, non sans avoir légué au Musée de Blois, dès 1861, sa galerie de tableaux, auquel une salle de cet établissement doit son nom.

En dehors des Mémoires de la duchesse d'Abrantès, un chapitre de Frédéric Masson donne sur elle des renseignements précis, (*Napoléon et les Femmes*; *l'amour*) et MM. Léon Viel des Rivières et Edouard de Vergetot ont en un amusant volume reproduit le film de cette existence exempte de banalité : *Bellilote, une maîtresse de Napoléon* (Paris, Publications littéraires illustrées, s. d. ; in-8).

Pour son legs au Musée de Blois et la composition de sa galerie, se reporter à l'étude du très érudit et très compétent conservateur de ce musée, M. Louis Belton : *Les origines du Musée de Blois*, (Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, 1894 ; in-8).

PIERRE DUFAY.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII à LXVI).— Nous avons naguère apporté quelques précisions à cette question, ici débattue. Nous sommes à même d'en ajouter une nouvelle, ayant sous les yeux la reproduction authentique des notes scolaires du Gymnase d'Augsbourg. Celles qui se rapportent au jeune prince et sont de la St-Michel 1822, ont, exactement traduites en notre langue, la teneur suivante, jusqu'alors inédite :

« Prince Karl Louis Napoléon, fils du « duc de St-Leu à Rome. Né à Paris, ca- « tholique, âgé de 14 ans et 3 mois. Il a « de bonnes qualités, au développement « desquelles il travaille avec ardeur, de « sorte que ses progrès sont :

« *Très bien* en allemand ; *Bien* en latin « et en arithmétique ; *Assez bien* en grec « et en histoire ; progrès en général : « *Bien*.

« Sa conduite modeste à l'endroit de « ses condisciples est louable, ainsi que « l'attention et la reconnaissance qu'il « consacre aux classes qui lui sont désa- « gréables. Sa place est : 24. Ce qui l'em- « pêche d'en avoir une meilleure, ce sont « les difficultés de la langue allemande, « dont il n'est pas encore maître. Il passe « avec félicitations dans la classe supé- « rieure. »

C'est à Augsbourg, puis à Arenenberg que Louis-Napoléon acquit la maîtrise de l'allemand et une tradition — dont nous avions naguère identifié quelques témoignages — veut qu'à Wilhelmshœhe l'Empereur accablé par le faix d'un destin adverse ait déclaré que sa captivité lui offrait l'occasion... de poursuivre ses anciennes études linguistiques allemandes et de parfaire, du même coup, ses notes scolaires augsbourgeoises. L'ironie d'une telle constatation, bien dans la nuance du personnage, n'échappera à personne.

CAMILLE PITOLLET.

—

Guillaume II est-il venu à Paris (LXXIII). — Du *Gaulois* :

Dans son numéro du 9 août, le *Gaulois* se demande si Guillaume II est venu incognito, avant la guerre, à Paris. Il pense que le gouvernement pourrait, sans inconvénient, nous révéler aujourd'hui ce secret.

Il est peu probable que M. Clemenceau mette le public au courant des ennuis qu'il eut de ce côté, quand il était président du Conseil.

Mais il est possible de raconter un incident assez curieux.

On se rappelle peut-être qu'il y a quelque vingt-cinq ans, le kaiser, lors d'un départ pour une croisière sur les côtes de Norvège, brusquement atteint d'une violente otite, dut demeurer près de trois semaines à bord, dans une rade de la Baltique, sans voir d'autres personnes que son médecin et un domestique, qui seuls pouvaient l'approcher, tant il souffrait. Les bulletins officiels nous tenaient au courant de l'état du malade.

A ce moment, la princesse Amélie de Schleswig-Holstein, tante de l'impératrice, était de passage à Paris. Un soir qu'elle dînait chez un de nos amis, l'amphitryon se permit de lui dire :

— Mais, princesse, l'empereur est à Paris. Je l'ai rencontré tantôt rue de Rivoli, près de la rue Castiglione, arrêté devant le marchand de photographies. Il regardait même la sienne.

— Comment ? Ce n'est pas possible ? Vous savez bien que l'empereur est malade à bord, incapable d'aucun déplacement.

— Si, si, Altesse, c'était bien lui, en long pardessus gros bleu, en melon.

Il se garda bien d'ajouter : avec son bras légèrement replié.

— Mais je vous assure que vous vous trompez, c'est impossible.

Il était inutile d'insister. La conversation prit une autre tournure.

Six mois après, la princesse Amélie, retour d'Allemagne, dînait dans la même maison. A peine entrée, elle dit à notre ami :

— Mais vous aviez raison. Oui, c'était bien Guillaume que vous aviez rencontré rue de Rivoli, et Victoria (c'est l'impératrice) m'a chargée de vous dire que si vous veniez à Potsdam, vous seriez fort bien accueilli par elle.

Jamais le voyage ne fut fait. Mais le souvenir de la rencontre et de l'invitation est resté très vivant chez notre ami, qui y repensait dernièrement en lisant les *Mémoires de l'institutrice des enfants du kronprinz* qui parle précisément d'une photographie du kaiser, *en melon*, faite sous l'Arc de Triomphe.

Très probablement, elle date de ce voyage. Et voilà comment Guillaume II est certainement venu, une fois au moins, à Paris : lui-même, par la bouche de sa tante, le reconnut ainsi.

—

La princesse Armor défendue par Berryer (LXXIV, 95). — Je me permets de vous indiquer une légère rectification. La lettre publiée porte :

Angerville.
Mardi matin, 14 août.

Il faut lire : Augerville. Berryer en effet était propriétaire du château d'Augerville la Rivière, arrondissement de Pithiviers (Loiret).

P. M.

—

Le chiffre deux n'est-il pas funeste aux Rois ? (LXXIV, 49). — N'y a-t-il pas quelque puérilité de superstition dans de tels rapprochements ? D'ailleurs, les exemples cités ne me paraissent pas tous bien choisis ; ainsi, tandis que Philippe II paraît à beaucoup d'étrangers avoir été plutôt funeste à l'Espagne, il est tenu au-delà des Pyrénées pour un roi national. Quant au tsar Paul, je ferai remarquer qu'il est Paul Ier et non Paul I. Je laisse de côté Guillaume II dont ni la vie, ni le règne ne sont achevés ; mais ce grand fourbe sans foi ni loi que fut Frédéric II, roi de Prusse, ne me semble pas

avoir manqué le sien. Pour ce qui est de Charles II, si son règne de vingt-cinq ans n'a pas été très glorieux pour l'Angleterre, il a été personnellement agréable et heureux pour le souverain. Enfin, puisqu'on énumère les rois qui ont porté ce fatal chiffre II, ne peut-on pas opposer à ces plus ou moins malchanceux, notre Philippe II Auguste, le vainqueur de Bouvines, cette première et insigne victoire nationale ?

Vraiment de telles amusettes, si ingénieuses qu'elles puissent être, sont-elles dignes d'être discutées dans une revue telleque l'*Intermédiaire* ? H. C. M.

—

Le miracle de Louvain (LXXIII, 140, 438). — Je lis au dernier paragraphe de la note de Monsieur A. G. de M. :

Quant aux boulets, qui sont posés en pyramide, et fort difficiles à compter par suite de cette disposition, etc.

Il existe des formules, assez simples, qui permettent de calculer, par une très courte opération, le nombre de boulets (sphériques, bien entendu) d'une pile à base triangulaire, carrée ou rectangulaire. Ces formules sont dans l'Algèbre de Briot, sous la Rubrique : « Sommation des piles de boulets ». Malheureusement je n'ai pu les retrouver dans ma mémoire, et j'ai vainement cherché sur les quais l'Algèbre de Briot, que je ne possède plus. Il suffit pour appliquer ces formules très faciles, de compter les boulets d'un côté de la base si elle est triangulaire ou carrée, de deux côtés contigus si elle est rectangulaire. V. A. T.

—

Le quartier du Petit-Picpus et les « Misérables » de Victor Hugo (LXXIII, 236, 349, 459, 488). — Lorsque j'ai posé ma question, je n'ignorais pas que le plan de 1727, cité par Victor Hugo, ne figurait pas dans la nomenclature de Bonnardot, mais c'est précisément cette circonstance et aussi la certitude de l'existence de Denis Thierry, l'éditeur vrai ou supposé, qui m'ont engagé à provoquer la présente enquête.

Ne possédant pas l'édition définitive des œuvres de Victor Hugo et n'ayant pu en avoir communication à la Bibliothèque nationale ni ailleurs, je n'ai pas connaissance de la première version de la fuite de Jean Valjean et de Cosette. Si, dans cette variante, le romancier a respecté la topographie de ce quartier de la rue des Postes qu'il avait primitivement choisi, il me semble que ce fait serait plutôt de nature à confirmer une fois de plus cet amour de l'exactitude que Victor Hugo apportait dans ses descriptions de lieux et que, pour des motifs qui nous échappent, il aurait abandonné dans sa version définitive.

Au demeurant, le débat soulevé sur cette question ne paraît pas avoir amené la conclusion satisfaisante qu'on était en droit d'en attendre. Il faut espérer qu'un jour viendra où un Hugolâtre, consciencieux et bien documenté, apportera des éléments nouveaux qui nous permettront de trouver enfin la solution de cet irritant problème. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

La question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire* il y a plus de dix ans. Je crois avoir mentionné des plans de l'époque indiquée par Victor Hugo, qui ne laissent aucun doute sur ses qualités imaginatives en topographie. E. B.

***

Ceux qui passent dans la rue du Cherche-Midi peuvent remarquer encastré dans la façade d'une petite maison à trois étages seulement, portant le n° 19, un bas-relief représentant un personnage drapé à l'antique se baissant pour examiner un cadran solaire que lui présente un amour. Au dessous du sujet, une petite plaque oblongue de marbre noir porte cette inscription : « Au cherche Midi ».

Il est difficile de se rendre compte de l'époque à laquelle ce bas-relief a été placé. L'encadrement entourant le sujet dénoterait, d'après son style, la fin du XVIIe siècle, ou le commencement du XVIIIe.

MARTELLIÈRE.

—

D'Auriac (LXXIII ; LXXIV, 72). — M. Camille Pitollet est-il bien sûr de ne pas se tromper dans sa spirituelle réponse ?

Est-ce que Eugène d'Auriac, le bibliothécaire dont parle M. A. P. (LXXIII, 398) n'était pas le père de Victor et de Jules ?

En tous cas, c'est Jules et non Eugène d'Auriac qui a été préfet.

M. Jules d'Auriac, chef de Cabinet du

Préfet des Côtes-du-Nord, conseiller de Préfecture, sous-préfet de Loudéac, Secrétaire Général de Saône-et-Loire, sous-Préfet de Lorient puis Préfet de la Creuse, était Préfet de la Vendée en 1905. A cette époque, il fut nommé Consul Général et se présenta aux élections législatives de 1906, à Fontenay-le-Comte. Il est possible que ce soit à cette époque que M. Pitollet l'ait connu au *Siècle*.

M Jules d'Auriac, rentré dans l'Administration préfectorale comme Préfet de l'Oise, a été de Juillet 1907 à la fin de la même année, non pas chef de Cabinet de Clémenceau, mais Directeur du Personnel au Ministère de l'Intérieur, fonctions qu'il abandonna pour celles de Préfet de la Sarthe.

Il a été ensuite Consul Général à Zurich, puis à Naples, où il est, sans doute, encore.

Je crois donc que M. A. P. a pleinement raison et que si M. Pitollet n'a pas tout à fait tort, c'est cependant lui qui fait une confusion sinon de personnes du moins de prénoms.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

* * *

La confusion est facile à dissiper. Eugène d'Auriac, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, auteur de nombreux travaux d'histoire, décédé en 1891, a laissé deux fils. Le premier, Jules d'Auriac, ancien préfet, ministre plénipotentiaire, a publié surtout des ouvrages historico-sociologiques. Le second, Victor d'Auriac, aujourd'hui conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale, comme l'avait été son père, est le poète en question.

UN DORMEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE..

—

Marquise de Broglie, née Besenval (LXXIV, 55). — Théodore Elisabeth-Catherine, baronne de Besenval et de Brunstatt, en Alsace, fille de Jean Victor, lieutenant général des armées du Roi, colonel du régiment des gardes suisses de Sa Majesté, précédemment son envoyé en Pologne, et de Catherine, comtesse Bielinska, qui avait été la maîtresse du roi Auguste III, mariée, en 1733, à Charles-Guillaume-Louis, marquis de Broglie, qui épousa, en secondes noces, Agathe-Emilie de Menou.

J'ai recueilli, en Suisse, des *ex-libris* aux armes de Broglie et Besenval.

H. DE L.

* * *

Lachesnaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique héraldique*, etc... Paris, Duchesne 1757, 3 vol. in-12, tome I, pp. 337-338.

« Charles Guillaume Louis de Broglie, fils unique de Charles Guillaume, appelé le marquis de Broglie, Lieutenant Général des armées du Roi, décédé le 15 juin 1751.

et de Marie-Magdeleine Voisin, fille de Daniel François Voisin, chancelier de France, décédée le 11 janvier 1722.

— Né le 15 juin 1716, Comte de Buhy-en-Vexin, Seigneur de St-Cler et Mont-Javouse dans le même pays, de Mesnil-Voisin en Hurepoix, de Saint-Saturnin et autres terres en Auvergne, — épouse le 12 septembre 1733 :

Théodore-Elisabeth de Besenwald (*sic*), fille de feu Charles-Jacques, seigneur baron de Bronstatt, lieutenant Général des armées, Colonel du Régiment des Gardes Suisses.

Je sollicite à mon tour quelques détails biographiques sur Théodore-Elisabeth de Besenval. R. DE R.

* * *

Grand-mère du prince Fr. de Broglie et fille de Pierre Victor, baron de Besenval 1722-1791 dont les mémoires ont été publiés vers 1805 par le vicomte de Segur, fils de Maréchal. GEO.

* * *

Théodore-Elisabeth-Catherine de Bezenval était la fille de Jean-Victor de Besenval, baron de Brunstatt (n. 1671, † 1736), ambassadeur du roi de France près les puissances du Nord, puis en Saxe et en Pologne, lieutenant général des armées du roi (1722), colonel des gardes suisses, et de Catherine, comtesse Bielinska, fille du grand maréchal de Pologne, mariée en 1718.

Elle épousa, en 1733, Charles-Guillaume-Louis, marquis de Broglie, fils du lieutenant-général Charles-Guillaume de Broglie et neveu du premier duc de ce nom. Les marquis de Broglie étaient la branche aînée de la famille, éteinte en 1756.

On trouvera la généalogie sommaire de la maison de Broglie et des barons de Besenval de Brunstatt dans l'*Alsace Noble* d'Ernest Lehr (3 vol. in 4°, Paris, 1870), t. I, p. 371, et t. II, p. 77.

PAUL.

Nina Gaillard ou Nina de Callias ou Nina de Villars (LXXIV, 55) — Je possède son portrait à la pointe sèche par Marcellin Desboutin. Elle est assise, accoudée sur un fauteuil, coiffée d'une toque à plumes, un chien blanc sur les genoux. In-4°. (Description de Béraldi. *Les graveurs du XIXe siècle*). NISIAR.

—

Un portrait de Cervantès (LXVI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 75). — Monsieur H. C. M. décrit le portrait de l'*Illustration* comme donnant à Cervantès des moustaches « noires et drues », comme la royale. Or je trouve dans la *Traduction de Don Quichotte* par Louis Viardot, Hachette 1908, dans la notice, page 41 :

Une négligence a laissé périr les deux portraits, qu'avaient faits de Cervantes, Jauregu et Pacheco. Seulement une copie du premier s'est conservée jusqu'à nos jours. Elle est du règne de Philippe IV, et les uns l'attribuent à Alonzo del Arco, les autres à l'Ecole de Vicente Carducho ou de Eugenio Cajès. Au reste elle répond *parfaitement* à la peinture que Cervantès a tracée de lui-même dans le prologue de ses Nouvelles... il suppose qu'un de ses amis devait graver son Portrait en tête du livre et qu'on aurait mis au-dessous cette description ; « Celui que vous voyez ici avec un visage aquilin, les cheveux châtains, le front lisse et découvert, les yeux vifs, le nez courbe quoique bien proportionné, *la barbe d'argent* (il n'y a pas vingt *ans qu'elle était d'or*), les moustaches grandes, la bouche petite... etc. »

Louis Viardot parlait-il, déjà, en disant « parfaitement », de la planche de l'*Illustration* ? Où est le tableau ?

SOULGÉ-RIORGES.

—

Corcelle (Francis de). Ses mémoires (LXXIV, 5). — Francis de Corcelle, homme politique et ambassadeur français, a effectivement écrit des Mémoires qui n'ont pas été publiés. Il en existe trois exemplaires manuscrits dont deux appartiennent à son petit-fils, M. le marquis de Chambrun, député de la Lozère, et le troisième à Mme de Corcelle, sa bru. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Déols (LXXII, 332). — M. l'abbé Babou, de Châteauroux, et M. Hubert, archiviste, également de Châteauroux, sont des érudits très documentés sur la généalogie de la famille de Déols. A. PONROY.

De l'Eglise (LXXIII). — Renseignement complémentaire intéressant, concernant la famille de Chieza, et trouvé en feuilletant le tome 8 des *Archives de la Noblesse de France*, par Lainé ; Généalogie de Laugier, pp. 26, 27 :

XX. Louis-Henri, comte de Laugier-Villars né à Digne le 7 février 1768, entra au service dans le Régiment du Roi — infanterie, le 14 avril 1782 et servit dans ce corps jusqu'à son licenciement au commencement de la Révolution. Au mois d'août 1791, il rejoignit l'armée de Condé et y fit les campagnes de 1792 et 1793 dans l'escadron du régiment du Roi. Il se distingua à l'affaire de Berscheim (décembre 1793), où il enleva, lui septième, une pièce de canon (1)... Etc.

Vicomte d'A.

—

Florent Fulber (LXXIII, 525). — Le nom semble s'être orthographié Fulber et non Fulbert. Florent Fulber a publié, en 1886, L'*Echéance*, in-12, chez Charpentier ; en 1887, *Une femme collante*, in-12, chez Havard.

G. D.

—

Le « Journal de l'Exil » d'Adèle Hugo (LXXI,). — La question publiée dans l'*Intermédiaire* au sujet du *Journal de l'Exil* écrit par la fille de Victor Hugo, et tenu à jour durant quatre années consécutives, fut posée peu de jours après la mort d'Adèle Hugo, survenue il y a environ 17 mois, si ma mémoire est fidèle, vers avril 1915. Il y était fait appel aux renseignements que, seul, je puis vraiment fournir à ce sujet. De successives absences de Paris, des occupations étrangères à la littérature, me firent différer la réponse que je viens faire aujourd'hui, bien tardivement, il est vrai, mais l'actualité sur ce point ne saurait être invoquée. — Je résume donc les faits.

Victor Hugo, aussi bien que Martin Luther, laissa des *Propos de table* presque tous inédits et qui furent pieusement recueillis de 1852 à 1856, durant les premières années d'exil du poète proscrit. Grâce à sa fille, Adèle Hugo, le manuscrit de ce Diarium, dont j'ai raconté na-

(1) Les six maîtres de l'escadron du Régiment du Roi qui contribuèrent à cette action d'éclat, étaient : MM. de la Potherie, *de Chieza*, de Meynard, de Bissy, de la Briffe et d'Arbaud-Jouques.

guère, dans le *Figaro* et le *Temps*, l'histoire assez surprenante, se trouvait à Londres chez un négociant en autographes, voisin du British Muséum, M. Samuel, Davey, dont, je crois, la maison de vente a aujourd'hui disparu, et c'est là que je fus à même de l'examiner à loisir vers 1892, recueillant les anecdotes, les mots, les faits les plus curieux de ce journal dont je ne pus alors, à mon vif regret, mettre en vente la publication complète avec l'assentiment de la famille Hugo, car celle-ci y mit opposition.

Le *Journal de l'Exil* avait été signalé par la fameuse Revue anglaise l'*Athenæum*, en avril 1892. Le grand acteur Henry Irving m'en avait avisé certain soir, à Londres. M. Samuel Davey qui en était le possesseur, me permit, avec une extrême bonne grâce, de lire à loisir les 2000 feuilles manuscrites, auxquelles étaient jointes plus d'un millier de lettres adressées à l'auteur des *Châtiments*.

Le fils de M. Davey avait acquis tous ces papiers, lors d'un séjour à Guernesey, vers 1880. Ils venaient d'un revendeur de paperasses auxquels ils avaient été vendus pour dix schillings par Mme Lockroy qui n'y attachait aucune valeur. M. Davey fils, aidé de quelques camarades archivistes du British Muséum, avait, durant sept années successives, employé ses loisirs à mettre en ordre et à reconstituer tous ces papiers, disséminés, lacérés, froissés, enlevés à la pelle, ou par tas, du fameux *Look out* de Hauteville-House à Guernesey.

L'écriture d'Auguste Vacquerie à titre correctif ou amplificateur, se montre fréquemment au cours de ces pages dont je fis photographier et reproduire l'une d'elles à titre de fac simile documentaire.

J'attribuai d'abord le manuscrit à François-Victor Hugo, puis à Auguste Vacquerie lui-même, avec qui j'eus, à cette époque, une assez véhémente polémique. Ce fut l'excellent Paul Meurice qui vint m'affirmer que ce précieux recueil avait été, quatre années durant, la distraction favorite de la pauvre Adèle Hugo, à Jersey et Guernesey.

M. Samuel Davey demandait de ce manuscrit et des Lettres qu'il y avait jointes, 500 livres sterling, soit 12 500 fr. La famille de Victor Hugo ne voulut jamais se résoudre à envisager l'achat de ces *Propos* journaliers d'un si indiscutable intérêt et dont le prix, étant donné le temps et la patience dépensés à reconstituer ces écrits par ordre, ne me paraissait certes aucunement excessif.

J'ignore ce qu'a pu devenir le *Journal d'Exil*, n'ayant jamais eu la curiosité, ou l'occasion de m'en informer lors de mes nouveaux séjours à Londres depuis ces vingt années écoulées.

J'avais en octobre 1892 réuni en une plaquette de 62 pages, les extraits que j'en avais pu faire. Elle était imprimée par Darantière, de Dijon, en format in-8° sur simili-Japon, et tirée à 200 exemplaires numérotés. Elle fut brochée sous ce titre en rouge et noir : *Une curiosité littéraire. Excursion à travers un manuscrit inédit sur* Victor Hugo. *Propos de table du poète en Exil* publiés par Octave Uzanne. Paris : *Administration de l'Art et l'Idée. Ancienne Maison Quantin* 1892.

L'ouvrage était illustré d'un fac-simile d'une page du manuscrit, de portraits divers de V. H. en Exil, et autres documents iconographiques.

Je ne veux, ni ne puis faire ici aucun commentaire sur les raisons qui me furent données comme s'opposant à la publication. Je puis dire, toutefois, contrairement à ce qui a été raconté par quelques journalistes se croyant bien informés, que Adèle Hugo ne se mit jamais en scène dans ce journal, que sa personnalité n'y apparaît aucunement et que, par conséquent, elle n'y aborde ni ses querelles de famille, ni ses crises morales, non plus que son étrange équipée matrimoniale au delà des mers.

Ce qui inquiétait les héritiers Hugo, dans le cas de mise au jour de ce recueil, c'était plutôt le témoignage fréquent qu'on y rencontre des croyances mystiques et de la crédulité du grand exilé dans les pratiques du spiritisme. Le Maître fit tourner des Tables, à Jersey, en compagnie de Mme de Girardin. Il commente favorablement les apparitions de Dames Blanches et professe pour les manifestations de l'occultisme un goût non dissimulé et même très intense dont il fournit volontiers, dans ses causeries, d'affirmatives et d'ingénieuses explications. Cela, ni Meurice ni Vacquerie ne songeaient à le nier, mais ils estimaient périlleux pour

la mémoire de leur Dieu qu'on puisse en apporter des preuves éloquentes et indiscutables au grand jour public. Ils prétendaient tenir encore la vérité sous le boisseau.

Des deux cents exemplaires de cette publication des *Propos de table de Victor Hugo* recueillis par sa fille Adèle, 190 furent détruits, cinq restèrent à la famille et les autres furent réservés au dépôt légal et au publicateur. J'en possède trois exemplaires qui n'ont jamais quitté les rayons de ma Bibliothèque et j'aime à relire souvent ces causeries qui s'adaptent parfois singulièrement aux formidables événements actuels.

Octave Uzanne.

—

L'origine française de la famille de Mac-Mahon (LXXIII, 380, 447, 497 ; LXXIV, 27, 77). — Les renseignements plus ou moins authentiques que publie l'*Intermédiaire* du 10 mai 1916 (col. 380), sur les origines de la famille de Mac-Mahon ramènent l'attention sur l'assassinat commis en 1170 sur la personne de Thomas Becket, archevêque de Cantorbery.

Le fameux Renault Fitz-Urse, le principal assassin, ou du moins celui que l'on nomme généralement le premier (et dont seraient descendus les Mac Mahon) était, selon vraisemblance, Rainaldus ou Renaldus quatrième fils, après Nivelon, Hamelin et Philippe, de Ursion Ier du nom, quatrième seigneur de Fréteval. Et ce Fréteval se rencontre encore, château ruiné, dans le canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

Le susdit Ursion gouverna cette seigneurie entre les années 1122 et 1143. Quant à Guillaume de Morville, un autre des assassins, il paraît avoir eu son manoir (encore existant), au pied même de la tour de Fréteval. Il pourrait être lui-même un cadet de la maison de Fréteval.

Selon vraisemblance encore, ce Renault Fitz Urse ou Renault fils d'Ursion se serait fait moine pour expier son forfait, mais il pourrait aussi avoir été marié avant de se faire moine car on lui trouve des enfants.

D'après les *Annales fléchoises* (1904, p. 35), il aurait poussé sa pénitence jusqu'à se faire ermite près la Flèche, en un lieu où il serait mort à une date indéterminée.

Tout cela est quelque peu hasardé, mais repose pourtant sur des vraisemblances. (Voir *Dictionnaire topographique et historique du Vendômois* [chez Champion] aux mots *Fréteval*, 2e vol., p. 97 et Morville, p. 461).

Saint-Venant.

—

Mérimée et Panizzi (LXXIII, 285, 403, 497). — Il est possible que ce soit à l'instigation de ses deux fidèles Anglaises que Mérimée ait demandé des obsèques religieuses ; mais c'est, à mon avis, peu probable, car, si ces dames avaient exercé sur Mérimée une pression en ce sens, elles se seraient plutôt attachées à faire porter son choix sur un ministre de leur confession. Les pasteurs anglicans ne devaient pas manquer dans une ville comme Cannes, qui comptait déjà à cette époque une colonie anglaise fort nombreuse.

Je crois plutôt avec Augustin Filon (*Mérimée*. Hachette, 1898) que Mérimée, cédant à un sentiment de respect humain inattendu chez un homme dont l'attitude de négation absolue s'était jusqu'alors maintenue sans défaillance, a voulu quitter le monde sur un acte de suprême convenance.

Les enterrements civils, — dit Augustin Filon, — étaient peu en faveur et il est possible que Mérimée se soit proposé simplement d'éviter à ses amis un chagrin, sinon un scandale... Il fallait, pensait-il, près d'une fosse ouverte une cérémonie commémorative, une parole d'adieu. En cela il entendait n'être ni luthérien ni catholique, il avait les sentiments d'un Grec du temps d'Eschyle... Pour obtenir ces rites funèbres ne pouvant s'adresser aux hiérophantes, il les demanda à celui des cultes modernes qui l'avait le moins choqué durant sa vie et qui lui parut contenir un minimum de surnaturel et de mysticisme. On se tromperait donc si on voyait dans ce fait une évolution complète, ou même partielle, du nihilisme à la foi... Mérimée est resté ce qu'il avait été toute sa vie, il n'a pas été converti de son vivant ; il ne l'a été que quelques années après sa mort par des biographes aussi bien intentionnés que mal informés.

S'il en est ainsi, l'acte de Mérimée s'explique dans une certaine mesure. Mais s'il ne s'est pas converti à son lit de mort, comme l'affirme Augustin Filon, on peut s'étonner qu'il se soit trouvé un ministre du Christ pour rendre les derniers devoirs

à la dépouille d'un homme qui n'était certainement pas chrétien et ne craignait pas de dater une plaquette très libre et très rare « de l'année 1804 de l'imposture du Nazaréen » ? Chacun connait d'ailleurs la réponse que fit l'impitoyable railleur à une dame qui le pressait de se faire baptiser : « J'y consens, Madame, à la condition que vous serez ma marraine. Je serai habillé de blanc et vous me porterez dans vos bras ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La statue de Pichegru (LXXIV, 52). — La statue de Pichegru se trouve, ou au moins se trouvait, il y a quelques années, sur une des places de Lons-le-Saunier (Jura).

MARTELLIÈRE.

—

De Rambures (LXXIII, 95, 540) — De qui était fils et petit-fils Jean de Boubers, qui épousa, en 1486, Suzanne de R.?

Quels étaient les ascendants paternels et maternels de Marie de Berghes, épouse de Jacques de Rambures, chambellan du Roi, mort en 1476 ?

Capitaine de GUENYVEAU.

—

George Sand (LXXIII ; LXXIV, 29). — L'illustre romancière a raconté (*Histoire de ma Vie*, 1899, IV, p. 107) comment elle avait été amenée à prendre le pseudonyme littéraire de *George Sand*. Elle rapporte d'abord ce colloque avec la baronne Dudevant, sa belle-mère : « Est-il vrai, lui avait demandé avec indignation cette dernière, que vous ayez l'intention d'*imprimer* des livres ? » — « Oui, Madame »... — « J'espère que vous ne mettrez pas le nom que je porte sur des *couvertures de livres imprimés ?* » — « Oh ! certainement non, Madame, il n'y a pas de danger ». Et l'auteur explique :

Le nom que je devais mettre sur des *couvertures imprimées* ne me préoccupa guère. En tout état de choses, j'avais résolu de garder l'anonyme. Un premier ouvrage (*Rose et Blanche*) fut ébauché par moi, refait en entier ensuite par Jules Sandeau, à qui Delatouche fit le nom de Jules Sand. Cet ouvrage amena un autre éditeur qui demanda un autre roman sous le même pseudonyme. J'avais écrit *Indiana* à Nohant, je voulus le donner sous le pseudonyme demandé ; mais Jules Sandeau, par modestie, ne voulut pas accepter la paternité d'un livre auquel il était complètement étranger. Cela ne faisait pas le compte de l'éditeur. Le nom est tout pour la vente, et le petit pseudonyme s'était bien écoulé, on tenait essentiellement à le conserver. Delatouche, consulté, trancha la question par un compromis : *Sand* resterait intact et je prendrais un autre prénom qui ne servirait qu'à moi. Je pris vite et sans chercher celui de *George* (et non George*s*), qui me paraissait synonyme de Berrichon. Le nom me fut donc bien acquis, et Jules Sandeau, resté légitime propriétaire de *Rose et Blanche*, voulut reprendre son nom en toutes lettres, afin, disait-il, de ne pas se parer de mes plumes.

Mais, avant d'aller plus loin, on peut se demander pourquoi et comment *George* parut à Mme Sand « synonyme de Berrichon », titre d'origine dont elle se glorifia en toutes circonstances. Elle-même ne nous l'a pas dit, et Wladimir Karénine, qui rapporte cette observation en son ouvrage si documenté sur *George Sand*, ne s'est pas risqué à en fournir l'explication. Aussi n'est-il pas quelque peu téméraire de ma part de chercher la solution possible de cette énigme dans les rapprochements suivants : dans la vieille langue, Berruyer (aujourd'hui Berrichon) se prenait comme une sorte de qualificatif, pour désigner un chevalier vaillant, brave, etc. (Godefroy, *Dict. de la vieille langue*). « A différentes époques, a écrit Victor Hugo, les Berruyers ont prouvé par leur valeur qu'ils n'avaient pas dégénéré de ces Gaulois qui opposèrent à César une si longue et si glorieuse résistance » ; et, au cours de la guerre actuelle, ils l'attestent tous les jours. — D'autre part, saint George ne figure-t-il pas le prototype du parfait chevalier, « vaillant et brave », que l'on représente à cheval, terrassant un dragon pour la défense d'une jeune princesse implorant son secours, qui pour cette raison fut choisi comme patron par plusieurs puissances de l'Europe et par la cavalerie de nos armées ? Sous cet aspect *George* et *Berrichon* arrivent à être en effet « synonymes ».

Reste à indiquer, et c'est le point principal de la question, pour quelles raisons « Mme Sand a supprimé l'*s* de son prénom » d'emprunt.

La première, sans réplique, est que tel fut son bon plaisir ; mais sur ce point encore elle ne nous a pas davantage fait de

confidence. On peut donc supposer également : ou qu'elle a suivi simplement l'usage ancien d'écrire George sans *s*, usage qui s'est modifié il n'y a pas très longtemps en France, tout en se maintenant dans les langues étrangères (et ceux qui sont familiarisés avec les manuscrits de la célèbre femme de lettres n'ignorent pas combien longtemps elle demeura attachée à l'orthographe désuète que lui avait enseignée son « vieux » précepteur Deschartres) ; ou bien, comme on l'a présumé ici, que cette forme offrait « une couleur exotique plus satisfaisante », plus concordante avec le nom de *Sand* qui lui valut du reste une méprise plutôt désagréable sur sa véritable nationalité. « Ce nom de l'assassin de Kotzebue, a-t-elle raconté, qui avait passé par la tête de Delatouche, commença ma réputation en Allemagne, au point que je reçus des lettres de ce pays où l'on me priait d'établir ma parenté avec Karl Sand, comme une chance de succès de plus (sans doute voulait-on la « naturaliser », comme Jeanne d'Arc et même Jésus-Christ !). Malgré la vénération de la jeunesse allemande pour ce jeune fanatique, j'avoue que je n'eusse pas songé à choisir pour pseudonyme ce symbole du poignard de l'illuminisme »...

Que certaines de ses œuvres de début aient été imprimées sous le nom de « Georges » Sand, cela est exact ; ce qui l'est moins, c'est l'affirmation de Karénine que, « jusqu'à la fin de 1832 à peu près, Mme Sand écrivait *Georges* et non *George* ». Car je connais une lettre à François Rollinat, datée du 1er août 1832, qui est signée « George », et une autre, probablement postérieure, à son fils Maurice, avec la souscription : « Ton vieux George ». Je partage donc l'opinion du *Bibliophile Comtois* que les deux seuls cas indiqués par lui où l'on trouve la signature typographique de « Georges », sont « dus vraisemblablement à une faute d'impression ou au zèle intempestif d'un correcteur bien intentionné », mais dans l'erreur.

PIERRE.

—

Lois héraldiques (LXIX ; XXIII). — M. Gheusi conseille aux artistes de s'inspirer des œuvres héraldiques de la « bonne époque ». C'est fort bien ; mais, pour suivre l'avis qu'il donne, il est nécessaire de savoir à quelle époque de l'ère chrétienne correspond ce qu'il appelle la « bonne époque ». Les œuvres de cette époque sont-elles toutes bonnes ? C'est peu probable. M. Gheusi rendrait service aux artistes et intéresserait vivement les simples curieux que nous sommes, s'il désignait avec précision quelques modèles caractéristiques choisis parmi les meilleurs de la meilleure époque.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Décorations Belges (LXXIII). — Dans les deux réponses qui me furent aimablement faites, il n'y est parlé ni de l'Ordre de la Couronne, ni de la Croix de guerre, et cependant ces distinctions sont journellement accordées à des militaires de la brave petite armée qui combat à nos côtés.

N'est-il pas indiscret de revenir à la charge ? Quels sont les insignes, les rubans, les dates de création, les classes ?

SAINT-SAUD.

—

D'où vient l'Etoile d'Italie (LXXIV, 56). — J'ai consulté le livre, le *Caissier italien*, édité en 1787. Ses planches reproduisent les monnaies en cours à cette époque. Aucune trace d'étoile surmontant les armes de la Maison de Savoie.

Par contre, je constate qu'on trouve l'étoile à cinq rais :

1° Surmontant l'aigle qui figure dans les armes du Royaume d'Italie fondé par Napoléon Ier en 1805. C. f. monnaies (revers) service de Sèvres aux armes royales.

2° Sur les plaques, poignées d'épées, etc., de l'armée royale Italienne créée par Napoléon Ier, l'aigle est tourné vers la gauche à l'inverse de celui de France. Il porte sur la poitrine, une étoile à cinq rais, avec un N au centre, et la couronne d'Italie au dessus.

3° Sur une couverture en maroquin, que je possède et qui provient du vice-roi d'Italie ; la vignette qui décore les bords, est formé de guirlandes et d'étoiles. Au centre de chaque plat, l'aigle royale italienne, portant un écu ovale, chargé en abîme de la couronne de fer et surmonté de la couronne. L'aigle accompagné de 3 étoiles, à cinq rais, une en chef, les 2 autres en pointe.

4° Lorsque le Roi Joseph Napoléon monta sur le trône de Naples en 1866 — il créa l'ordre des Deux-Siciles — le bijou de l'ordre est en argent doré, à 5 branches émaillées de rouge, surmontées d'un aigle doré. — Au centre le cheval de Naples dans un médaillon, avec la légende « Pro Patria Renovata ».

L'étoile figure donc dès le nouveau royaume créé par Napoléon Ier et l'année suivante à Naples. Ne symboliserait-elle pas l'unité italienne ?

PELLEPORT.

—

Mon Journal pendant le Siège et la Commune (LXXIV, 8). — L'auteur est Paul de Sainte-Marthe.

P. K.

—

Thèses de A. Dupré et de V. Arren (LXXIII ; LXXIV, 88). — Les collections de la Bibliothèque Nationale présentent tant de lacunes, que son catalogue constitue une bibliographie fort incomplète. M. Paul Muller trouvera dans « *Notice sur le doctorat ès-lettres*, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses françaises et latines admises par les Facultés des lettres depuis 1810 », par MM. Ath. Mourier et F. Deltour (J. Delalain, in 8°, plusieurs éditions et suites), de quoi le compléter sur le chapitre des thèses de doctorat. Les titres indiqués s'y rencontrent, avec la table analytique du contenu des ouvrages ; et dans la notice relative aux thèses de M. Arren, qui, s'il a été abbé, ce que j'ignore, ne l'était pas resté, on lit à la suite de son nom : « Ancien professeur au lycée de Metz, ancien élève de l'école des Carmes, aujourd'hui doyen de la Faculté des lettres de Poitiers ». Ceci dans l'édition de 1880. Ce doyen de Faculté n'est pas le seul qui ait été en même temps maire de la ville où il enseignait.

IBÈRE.

***

Je m'étonne que la thèse de Victor Arren soit si rare..., si du moins ce Victor Arren est bien le même qui, en 1879, m'a fait subir, à la Faculté des Lettres de Poitiers, mon baccalauréat de Philosophie, et m'a forcé à développer, en latin, la fameuse pensée : *Cogite ergo sum* !

A cette époque, le professeur de philosophie Arren était bien connu de tous les lycéens de l'Ouest, dont il était la bête noire. Pour mon compte, je lui suis reconnaissant de m'avoir reçu sans barguigner et je suis bien sûr qu'à la *Société des Antiquités de l'Ouest*, ou à l'Université de Poitiers, on trouverait tous les documents voulus sur son passage à la mairie et sur son décanat.

MARCEL BAUDOUIN.

***

Nous avons reçu, à ce sujet, une lettre que nous publierons dans le prochain numéro.

—

La prononciation à la manière d'Alcibiade (LXXIII ; LXXIV, 84). — Très intéressé par la question posée, je demandai des clartés à un de mes amis, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Dijon, que je savais de première force en grec sans compter le reste. Voici en substance sa réponse, il me donne le texte même d'Aristophane, mais en grec et je ne sais si à l'*Intermédiaire* on use de caractères appropriés ; dans le doute je m'exprimerai surtout en français :

Le texte décisif est celui des *Guêpes*, 42 sqq, il est, en effet, accompagné d'un exemple.

L'esclave Sorias est en train de parler d'un certain Theoros, ami du démagogue Cléon et qui avait, dit-il, une tête de corbeau, *Korax* ; il continue ainsi.

Ici deux vers grecs que je passe.

Alors Alcibiade me dit en grasseyant, « Legalde *Olas* = *oras*, Theolos a une tête de colbeau. Le jeu de mots est intraduisible : *Korax* corbeau, prononcé par Alcibiade devient *Kolax*, flatteur ; Theoros a une tête de flatteur ou de flagorneur. »

Plutarque, dans sa *Vie d'Alcibiade* I, 6-8 cite précisément le comique grec : « on « dit que son grasseyement même convenait « à sa voix et donnait à son bavardage une « force persuasive en le rendant tout à « fait séduisant. Aristophane s'en est sou- « venu dans les vers où il tourne en ridicule « Theoros [suivent trois vers d'Aristophane]. « De même, Archippos [poète de l'ancienne « comédie] dit en se moquant du fils d'Al- « cibiade : « Il prend en marchant des atti- « tudes efféminées, tire les plis de son man- « teau pour se donner de la ressemblance avec « son père, incline mollement la tête et « parle en grasseyant »

L'exemple donné par Aristophane nous éclaire sur le sens du verbe *Traubzein* qu'il emploie ; il semble avoir un sens assez large et désigner tout défaut de netteté dans la prononciation.

Dernier détail, un peu à côté : Plutarque *De adulatore et amico*, nous apprend qu'Aristote était également atteint de ce défaut ; mais c'était chez lui naturel, tandis que, semble-t-il, chez Alcibiade c'était une affectation.

Ainsi Alcibiade en parlant remplaçait les rr par des ll ; ses lointains successeurs, les incroyables du Directoire, les supprimaient purement et simplement.

Maintenant j'avouerai que le mot « grasseyer » par lequel on traduit le terme grec, me paraissait avoir un autre sens. Parler gras ou « grasseyer », c'était pour moi rouler les r dans la gorge, comme on le fait dans les faubourgs parisiens et ailleurs, par suite d'une difficulté ou d'une mauvaise habitude d'articulation. Mais d'après Littré, ce serait la substitution à l'r de la liquide l ; ce qui correspond absolument à la définition résultant du texte d'Aristophane. J'en conclus donc que le mot « grasseyer » a deux sens qui se rapportent l'un et l'autre à un défaut ou difficulté de prononcer les rr. Or le texte d'Aristophane est formel, Alcibiade affectait de ne pouvoir prononcer les rr, peut-être avait-il fait accepter comme une grâce de plus un défaut naturel. Mais comment les Athéniens si raffinés en fait d'accent et de beau langage hellénique ont-ils accepté cela ? Ce que sont les engouements populaires, même au pays de Sophocle et de Socrate !

Sachant que mon confrère et ami E. Fyot préparait une communication relative à la question posée, je lui avais communiqué la réponse reçue avec pleine autorisation de s'en servir. Je m'effaçais donc et bien volontiers devant lui, mais il a insisté pour que je prisse la plume moi-même ; voilà qui est fait.

H. C M.

—

Le bon temps où nous étions si malheureux (LXXIII, 385). — Question déjà posée (XXXIX, 369) non répondue.

On trouve dans l'*Arnoldiana*, le passage suivant (p. 355) :

Le comte de L... (Lauraguais) — avait dans le caractère un fonds de bizarrerie qui le rendait difficile à vivre. Tour à tour caressant et brusque, tendre et grondeur, jaloux et volage, il voulait régner en maître sur le cœur de ses maîtresses. Sa libéralité excusait seule ses défauts... Sophie lui fut toujours attachée et dans le calme de l'âge mûr, elle regrettait encore le temps orageux de ses premières amours. Elle en causait un jour avec Bulhières et lui racontant les fureurs de son premier amant elle ajouta avec une naïveté charmante : « Ah ! c'était le bon temps ; j'étais bien malheureuse ! »

Voir aussi : *Sophie Arnould* par les frères Goncourt, p. 40. P. CORDIER.

—

L'esprit sert à tout et ne suffit à rien (LXXIII, 385). — Répondant à ma propre question, je vois dans la dernière et si amusante *Histoire de la Littérature Française* de Faguet (collection Gallia) p. 246 que la pensée serait de Duclos.

O. G.

—

« La vie est un songe et la mort un réveil » (LXXIV, 9). — Je ne crois pas me tromper en affirmant que la citation doit être rectifiée ainsi :

Cette vie est un songe et la mort un réveil.

C'est, en effet, le dernier vers de la traduction par Voltaire du monologue de Caton d'Utique dans la tragédie classique d'Addison, qui est de 1713. On sait que avant de se frapper, Caton lut et relut le dialogue de Platon, le *Phédon*, et Addison lui a mis dans la bouche un beau monologue oratoire sur l'immortalité de l'âme ; il commence par ces vers :

Oui, Platon, tu dis vrai, notre âme est immortelle,
C'est un Dieu qui l'inspire, un Dieu qui vit en elle.
Sans cela d'où viendrait ce grand pressentiment,
Ce dégoût des faux biens, cette horreur du néant.

Je cite de mémoire mais ne pense pas me tromper ; il ne me souvient pas, d'ailleurs, de l'endroit où se trouve ce morceau dans les œuvres de Voltaire.

Notons, une fois pour toutes, que, n'en déplaise à nombre de Voltairiens, le vieil Arouet fut toujours sinon chrétien du moins résolument déiste et un déterminé croyant en l'immortalité de l'âme.

H. C. M.

—

Je demande à ce que (LXXIII). — Charles Maurras, dans un article paru le 10 juillet dans l'*Action Française*, répond indirectement à la question posée.

Il écrit :

Je connais au moins deux vaillants officiers sur le front qui auraient été beaucoup plus effrayés du *de façon à ce que* de M. Debierre (amendement à l'ordre du jour de confiance du Sénat), que d'une volée de 77 ou d'un marmitage de 420. On leur dira que *de façon à ce que* se trouve déjà chez Madame Sand. Mais ils répondent sans se troubler que *de façon à* veut l'infinitif, *de façon que* le subjonctif.

De façon à ce que est l'épouvantable mise en salade de l'une et de l'autre. Que ce lieutenant colonel et ce chef d'escadron, amis et défenseurs de la langue française, autant que du sol national, sachent que nous ressentons d'avance le mouvement de joie que leur apportera la nouvelle de l'hommage rendu à la règle et au bon usage par une assemblée politique.

Sans être l'un des plus admirables écrivains de ce temps, on peut appliquer cette spirituelle sentence au « violent barbarisme » qu'est aussi « je demande à ce que ».

L. ADET.

—

Meix (LXXIV, 56) — Ce mot du vieux français signifiait petite habitation rurale, jointe à autant de terre qu'il fallait à un petit cultivateur pour le nourrir.

Meix, d'après Littré et Larousse, vient du bas latin *mansus*, même sens.

Le terme *mansus*, suivant les régions, a donné les formes manse, et mas.

Dans le midi, de nombreuses localités portent le nom de mas, d'où masure.

J'ai retrouvé même dans le centre de la France quelques fermes portant le nom de mas, le grand mas, le petit mas.

Meix ou *mex* veut donc dire : petite ferme.

MARTELLIÈRE.

* * *

Le mot *meix* figure dans le *Dictionnaire* de Littré qui l'explique ainsi :

Terme d'ancienne coutume : Habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir.

Etymologie : bas-latin, *mansus*, manse. Cf. le mot *mas*, de la Provence; et le mot *masure*, de la Normandie cauchoise, qui signifie spécialement basse-cour, verger entourant une maison de ferme.

Meix est très usité en Lorraine, dans les campagnes meusiennes surtout, où il désigne le jardin, le petit enclos attenant à une maison de paysan. Il y a, dans le département de la Meuse, des villages qui portent les noms de *Palameix*, *Labeymeix*, *Foameix*, etc.

On écrit aussi *maix* : « *Maix*, c'est le nom que portent chez nous les jardins campagnards. » (André Theuriet, *Flavie*, chap. II).

ALBERT CIM.

* * *

C'est une mesure de terre, à l'origine la superficie censée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille ; le mot est dérivé du bas-latin *mansum*, devenu au XIIIe siècle *massum*. Tandis que *meix* désignait le terrain sur lequel une famille demeurait, l'habitation a pris le nom de *mas*, autre dérivé de *massum*.

Dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XIV, 416, on trouve : *medietate albergi seu « massi » sui*.

Des lieux dits *Le Meix* se trouvent dans la Côte-d'Or et dans la Marne.

CUSA.

* * *

Qu'était-ce qu'un meix ? — Probablement une habitation rurale, de *mansum* qui est à l'origine du vieux français *mez* et se retrouve dans le méridional *mas*. — Meix, de *mansum*, entre, en composition avec un nom d'homme, dans les noms de lieux de l'est, Gibeaumeix, Hatonmeix, etc.

A. Bz.

* * *

Meix est un mot du glossaire géographique équivalant à maison. En le signalant, le *Dictionnaire* de Joanne le fait suivre de 13 hameaux ou villages portant ce nom. L'origine est une déformation de *mée* venu lui-même de *mesus* par *mansus*. Le nom est plus répandu encore sous la forme *mas* ; dans le Midi, des centaines de lieux le portent.

De là encore sont venus *mazet* et *mazel* (petit mas).

ARD. D.

* * *

Se disait en Bourgogne, des maisons de village avec cours, jardins, vergers et autres dépendances. Habitations d'un cultivateur ; terre prête à recevoir la semence. En somme c'est un vieux terme féodal.

E. GRAVE.

* * *

Qu'est-ce qu'un Meix ? Meix est un vieux mot qui sert à désigner une maison de paysan avec un jardin potager.

E. P.

—

Déclenchée ou déclanchée (LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 35, 90). — Si, en effet, lo-

quet se dit en allemand *klinke*, par contre *clench* ou *clinch* ne figure pas, avec cette signification, dans aucun des dictionnaires anglais que j'ai pu consulter.

NAUTICUS.

*
* *

Le verbe déclancher, si souvent employé à l'heure actuelle dans les communiqués militaires, ne semble pas provenir du mot clenche, pris dans son acception spéciale, mais de ses dérivés, de parenté lointaine.

On ne voit pas, en effet, ce que viendrait faire ici la pièce principale du loquet d'une porte ; tandis que nous avons les termes : *Déclanche* (appareil destiné à rendre indépendantes deux pièces d'une machine). *Déclancher* (action de manœuvrer la déclanche pour séparer deux pièces qui étaient liées). *Déclanchement* (mécanisme qui produit l'effet contraire de l'enclanchement).

Eh bien dans ces formidables machines que sont aujourd'hui les armées, lorsqu'on *déclanche* une offensive, on sépare de la masse les troupes de première ligne, on les rend indépendantes, pour les lancer en avant.

Cela signifie bien le déclanchement, comme on l'entend en mécanique. Et, dans ce cas, l'orthographe ne semble pas douteuse ; on doit écrire, suivant l'usage courant : *déclancher*.

EMILE DESHAYS.

—

Origine du mot pinard (LXXIV,57). Il est probable, en effet, que *pinard* vient de *pineau*.

On sait qu'en Bourgogne le *pineau* est le plant aristocrate, par opposition au démocrate *gamay*. Le pineau donne peu, mais donne bon. Il fournit les grands crus tandis que le gamay, beaucoup plus productif, peuple les vignes de qualites inférieures.

Le pineau ne se cultive guère que dans les climats de choix, et nos archives possèdent encore certaines ordonnances des ducs de Bourgogne qui au XIVe et au XVe siècle sévissaient avec rigueur contre les vignerons qui se seraient avisés, par amour du lucre, d'introduire le gamay dans la Côte.

Par métonymie, on désigne souvent en Bourgogne le bon vin sous le nom de *pineau*. Mais comme les vins offerts à nos poilus n'ont que de lointains rapports avec le Vougeot ou le Chambertin, il se peut que certains lascars vignerons de leur métier, pour le comparer ironiquement au pineau de la Côte, recoururent au suffixe péjoratif *ard* et transformèrent *pineau* en *pinard*. Le mot fit fortune comme tous ces néologismes anonymes qui égaient le vocabulaire des tranchées.

E. FYOT.

—

Bousculer le pot de fleurs (LXXIII, 480). — L'argot des tranchées — qui devient rapidement celui de l'arrière, voire celui de l'extrême arrière, puisque l'expression heureuse, juste, drôle ou bizarre, pénètre partout peu à peu — l'argot des tranchées est d'une richesse inimaginable.

La langue verte pendant la guerre : ne serait-ce point là sujet de quelque livre à écrire ? L'explication et l'histoire des expressions et des mots, l'argot enfin, l'argot des combattants donnerait prétexte, j'en suis sûr, aux plus nécessaires, aux plus curieuses — que dis-je ? — aux plus admirables anecdotes.

Tu vas fort, qui a pour équivalent le « *tu bouscules le pot de fleurs* », a encore un autre synonyme qui est « *tu cherres* », ou — complètement et couramment — « *tu cherres dans le bégonia* ».

Une expression, devenue classique, est l'impératif « *Laisse tomber* ! » qui traduit « *Ne dis rien, ne fais rien, reste tranquille et ne t'en fais pas* ! »

Avoir les grelots signifie *avoir peur* ; un « *bonhomme* » de Verdun m'en a donné la rapide explication que voici : avoir peur... la frousse .. les foies... trembler... claquer des dents. . grelotter de la bouche... avoir les grelots.

Comment retrouver l'origine de toutes ces petites images de la langue employées par les *grands bonshommes de la grande guerre* ?

Aussi, maintenant... puisse la langue verte des boyaux — des boyaux avec une langue verte, quelle singulière anatomie ! — puisse la langue verte de la guerre trouver son consciencieux historien.

CHARLES FEGDAL.

*
* *

Cette locution argotique a été révélée dans un article de Maurice Donnay

et aussi dans une conférence que le spirituel académicien fit dernièrement sur Berlioz.

Faisant allusion à la guerre, l'auteur de *Lysistrata* révéla à ses auditeurs, une expression nouvelle, qui fait florès dans les tranchées. Pour indiquer là-bas qu'un homme exagère, on dit *qu'il bouscule le pot de fleurs*.

« Bousculer le pot de fleur », c'est exagérer, verser trop d'eau sur le pot de fleurs pour en hâter la floraison. On a joué, en mai 1915, aux Ambassadeurs, une grande revue : *Bouscule pas le pot de fleurs*. Une autre expression argotique, venue également des tranchées, *cherrer* veut aussi dire : exagérer, surtout quand on y ajoute la phrase : *dans les bégonias*. Un article sur les automobilistes *de bouton du D.M.A.P.* par Georges X, paru dans *L'Œuvre*, du 15 mai 1916, contient cette phrase : « Y cherre un peu dans les bégonias, le copain ». A la *Pie qui chante*, on a joué également, en mai 1916, une revue de Ch. A. Abadie et St-Granier, intitulée *Dans les bégonias*.

—

Gaspard (LXXIV, 10, 94). — On emploie le mot Gaspard pour désigner le soldat français depuis la publication de *Gaspard* ouvrage de René Benjamin paru en 1915 et publié d'abord dans le *Journal*.

ARTHUR RAULT.

***

Le nom de *Gaspard* a été donné au poilu par M. René Benjamin, ancien convoyeur, actuellement employé à la Maison de la Presse, dans son roman intitulé : *Gaspard*, livre dont la documentation gagnerait à être plus serrée.

D'autre part, M. Pierre Chapelle qui appartient également à la Maison de la Presse, a baptisé du même nom le rat (*Journal*, 10 août 1916), que je ne lui souhaite pas de connaître autrement.

Lequel de ces Messieurs a raison ? Peut-être pourraient-ils se mettre d'accord, en vue de la fabrication du dictionnaire de la langue de guerre parlée à.. l'arrière ?

Mais je prétends que le nom de « Gaspard » appliqué soit au Poilu français, soit au rat, est totalement inconnu dans les tranchées où j'ai eu l'honneur de séjourner pendant un nombre respectable de mois, et je le soupçonne fort de sortir de la même usine que les bagues, dites de poilus, que l'on vend partout à l'arrière.

ROLL BALDRIC.

—

Etymologie de Boy Scout (LXXIII, 434). — Bien que nous soyons actuellement grands amis avec les Anglais, est-ce une raison pour vouloir mal parler leur langue et appliquer un nom étranger à une institution bien française ? Pourquoi vouloir appeler Boy Scout nos jeunes éclaireurs Français. Appelons Boy Scout, si nous pouvons arriver à bien prononcer le mot anglais Boy, les éclaireurs anglais, mais de grâce parlons français lorsqu'il s'agit d'une institution française et disons simplement « Jeunes éclaireurs ».

Voyez défiler côte à côte une compagnie de Boy Scouts, et une de Jeunes éclaireurs, tout aussi disciplinés et entraînés les uns et les autres, vous saisirez de suite une différence entre les Anglais et les Français : vous les reconnaîtrez chacun à leur allure.

MARTELLIÈRE.

—

Usiner (LXXIII, 385, 513). — Je crois devoir protester encore contre les néologismes. Je viens de trouver les mots suivants dans le même article publié par un quotidien très répandu, signé par un écrivain connu qui se pique de savoir sa langue : *parlementairologie*, *commissionologie*, *néomilliardaire*, *champignonant*, *monopolisateur*, *exhaussif*, *suronéreux*, *néofortune*, *invidia*. Je demande à tous les bacheliers du bon temps où il n'y avait qu'un baccalauréat ès-lettres de se révolter contre l'emploi de ces barbarismes.

PAUL MULLER.

—

Fouetter un chat (LXXIV, 58). — De cette expression, bien connue, il faut rapprocher un célèbre proverbe vendéen, qui a illustré la commune de Petosse. — Il s'agit du *ferrement* des chats, comme s'il s'agissait de chevaux !

Qui plus est, il faut rappeler le *chat à neuf queues*, qui a joué autrefois un rôle considérable dans la marine marchande.

En tout cas, cette expression doit dater d'une période fort ancienne, car elle est très généralisée en France.

MARCEL BAUDOUIN.

***

On disait autrefois : « Il n'y a pas là de

quoi fouetter un page ». Les pages étant alors fouettés pour la moindre peccadille, on exprimait ainsi qu'il s'agissait d'une faute de très peu d'importance.

Vers le commencement du XIXe siècle, les pages ayant disparu, et le besoin d'une locution aussi expressive se faisant toujours sentir, faute de mieux on substitua au page le chat qui fit tout de même l'affaire quoique certainement beaucoup moins fouetté que son prédécesseur.

Q. F.

—

L'heure légale (LXXIII, 329). — De M. Ch. Richet, dans le *Figaro* du 19 avril dernier :

Je ne voudrais pas prendre parti dans la question de l'heure avancée. Je me contente de signaler un curieux article que le grand Franklin, venu à Paris (à Passy) en avril 1784, écrivait dans le *Journal de Paris* il y a juste aujourd'hui cent trente-deux ans !

« J'ai fait, dit-il, une découverte importante. Vers six heures du matin, je fus réveillé par un bruit, et fus fort étonné de voir ma chambre très éclairée. J'imaginai d'abord qu'on y avait allumé une douzaine de lampes de M. Quinquet. Mais en me frottant les yeux je reconnus distinctement que la lumière entrait par mes fenêtres, et je vis que le soleil s'élevait à ce moment même des bords de l'horizon, d'où il versait abondamment ses rayons dans ma chambre... Etonné, j'allai consulter l'almanach où l'heure du lever du soleil était en effet fixée à six heures précises pour ce jour-là. Beaucoup de personnes seront sans doute étonnées d'entendre que le soleil se lève de si bonne heure. Elles ne le seront pas moins de m'entendre assurer *qu'il donne la lumière au moment même où il se lève*. J'ai la preuve du fait. Il ne m'est pas possible d'en douter. Je suis témoin oculaire de ce que j'avance, et, en répétant l'observation les trois jours suivants, j'ai obtenu constamment le même résultat.

« Mon goût pour l'économie m'a conduit à faire le calcul suivant : les six mois du 20 mars au 20 septembre me donnent 183 nuits. Je multiplie ce nombre par sept pour avoir le nombre des heures pendant lesquelles nous brûlons de la bougie ou de la chandelle, et j'ai 1.281. Comme il y a cent mille familles, j'ai 128.100 000 heures de consommation, ce qui représente une dépense annuelle de 96.075.000 livres tournois en cire et en suif (plus de cent millions de francs) pour la seule ville de Paris.

» Je propose donc de faire les règlements suivants :

« 1° Mettre une taxe d'un louis sur chaque fenêtre qui aura des volets empêchant la lumière d'entrer dès que le soleil est sur l'horizon ;

» 2° Faire sonner toutes les cloches des églises au lever du soleil, et, si cela n'est pas suffisant, faire tirer un coup de canon dans chaque rue.

» Les anciens ont connu les heures du lever du soleil ; peut-être ont-ils eu, comme nous, des almanachs où ces heures étaient marquées, mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils aient su ce que je prétends avoir enseigné le premier, *qu'il nous éclaire* aussitôt *qu'il se lève*. C'est là ce que je revendique comme ma découverte.

» Cette découverte est ignorée des habitants de Paris. On sait que les Parisiens sont un peuple aussi judicieux, aussi sage qu'il en existe dans le monde... Or, il est impossible qu'un peuple sage eût fait si longtemps usage de la lumière fuligineuse, malsaine et dispendieuse de la bougie et de la chandelle, s'il eût connu, comme je viens de l'apprendre et de l'enseigner, qu'on pouvait s'éclairer pour rien de la belle et pure lumière du soleil ! »

Quoique cent trente-deux ans se soient écoulés depuis l'observation pénétrante faite par Franklin, il est probable qu'en 1916, comme en 1784, le soleil éclaire dès qu'il est levé.

—

Chapeau haut de forme (LXXIII ; LXXIV, 44). — J. W. demande pourquoi les belges nomment buse ces chapeaux que nous appelons tuyaux de poêle.

Tout simplement parce que en Belgique un tuyau s'appelle buse.

(Nota : Buse est le petit bout de tuyau mobile ou non qui se place sur les apppareils de chauffage et sur lequel viennent s'emboîter les autres tuyaux qui conduisent la fumée au dehors).

AUGUSTE RAULT.

***

J. W. demande pourquoi nos amis les Belges ont appelé « buse », le chapeau baptisé « tuyau de poële » par nos gavroches. L'explication me paraît être la suivante : dans certains pays, le mot *buse* sert à désigner le tuyau cylindrique en tôle qui termine une cheminée.

NAUTICUS.

***

J. W. demande, à propos du port du chapeau haut de forme, pourquoi les Belges appellent cette coiffure *buse*. Pour la même raison que nos gavroches l'ont dénommée « tuyau de poële ». En effet, en flamand comme en wallon, le mot *buse*

s'emploie pour désigner un tuyau (de poële, de conduite d'eau, etc). L'appellation est donc identique en France et en Belgique. A. G. DE M.

***

Avant de répondre au collaborateur J.W. il faut d'abord signaler qu'un typographe négligent lui fait dire *buse* au lieu de *buse*.

En Belgique (et dans les Ardennes) on appelle *buse* le chapeau haut de forme, à cause de sa ressemblance avec le tuyau de poêle qui porte ce nom — et parce que chez nos malheureux voisins comme chez nous on compare volontiers, et à juste titre la coiffure incriminée à un tuyau.

La bourgeoisie française, moins imaginative que le peuple dit *chapeau noir* avec une nuance de respect qu'on est heureux de voir disparaître, et, ce faisant, elle associe le chapeau haut de forme à ce vêtement de cérémonie non moins ridicule : la redingote noire.

En Picardie, l'un des berceaux de la vieille France, le chapeau haut de forme a toujours été l'objet d'une sourde ironie. On le dénomme *décalitre*, *double-décalitre* ou *but*, (prononcez bute), sans doute parce qu'il évoque dans l'esprit des bons Picards, le *but* du jeu de bouchon lui-même, surmonté de quelques sous.

Peut-être ces quelques sous ajoutés au cylindre de liège concourent-ils à compléter l'image, en rappelant qu'il faut être fortuné pour pouvoir se coiffer d'un si singulier couvre-chef. Mal au courant des coutumes de la grand'ville, les Picards ignorent que pendant plus de 50 ans, des milliers de pauvres diables se sont vus condamnés à le porter pour gagner leur maigre vie. Quoi qu'il en soit, ils ont été les premiers à désirer qu'on le renverse, comme le bouchon du jeu dominical.

Comme eux, souhaitons donc la disparition définitive du « chapeau haut », jusque dans les cérémonies officielles auxquelles il prête un aspect fallacieux vraiment regrettable.

Pourquoi M. le Président de la République qui ne saurait chérir un objet si pompier, ne donnerait-il pas l'exemple ? L'heure est bonne...

Il serait approuvé et béni par tous et par toutes — car présentement nous n'avons pas trop de peaux de lapins pour fournir des renards à ces dames.

GEORGES AURIOL.

Le vin des quatre feuilles (LXXIV, 58). — On pourrait répondre à la question par une autre : Quelle est donc la traduction qui rend *quadrimum merum* par « vin des quatre feuilles » ? *Bimus*, *trimus*, *quadrimus* sont des mots latins très connus, employés en prose comme en vers, et qui signifient : âgé de deux, de trois, de quatre ans — originairement de deux, trois, quatre hivers, si on adopte l'hypothèse de certains étymologistes qui voient dans ces mots une contraction de *bi*, *tri*, *quadri-bimus*, *bimus* se rattachant à la racine de *biems*. IBÈRE.

—

« Dis-moi quel est ton pays ? » (LXXIV, 57). — Cette chanson a été mise en musique par Sellenik, chef de la Garde républicaine. Elle a paru chez l'éditeur Alphonse Leduc, en 1880 — et elle a été mise en *chœur* en 1889, chez l'éditeur Montvoisin. Adolphe-Valentin Sellenik était né à Livourne le 3 septembre 1826 ; il est mort le 25 septembre 1893, aux Andelys. A. PATAY.

***

Voici le texte de la romance d'Erckmann-Chatrian que j'ai trouvé dans l'ouvrage *Chants et Chansons des soldats de France* ; on pourra sans doute se procurer assez facilement la musique de cette chanson. NOZIROD.

Dis-moi quel est ton pays ?
Est-ce la France ? Est-ce l'Allemagne ?
C'est un pays de plaine et de montagne,
Une terre où les blonds épis
En été couvrent la campagne,
Où l'Etranger voit tout surpris
Les grands houblons en longues lignes
Pousser, joyeux, au pied des vignes
Qui couvrent les coteaux gris.
La terre où vit la forte race
Qui regarde toujours en face,
C'est la vieille et loyale Alsace !

Dis-moi quel est ton pays ?
Est-ce la France ? Est-ce l'Allemagne ?
C'est un pays de plaine et de montagne,
Que les vieux Gaulois ont conquis
Deux mille ans avant Charlemagne,
Et que l'étranger nous a pris !
C'est la vieille terre française
de Kléber, de la Marseillaise ;
La terre des soldats hardis,
A l'intrépide et froide audace,
Qui regardent la mort en face.
C'est la vieille et loyale Alsace !

Notes Trouvailles et Curiosités

—

La Maréchale de Ligne. — Nos lecteurs savent qu'en 1914 on fêtait à Beloeil le Centenaire du prince Charles-Joseph de Ligne : c'était le 26 juillet : la guerre éclatait presque déjà : la maison d'Autriche inquiétait cette cérémonie comme elle avait jadis dérangé la vie militaire de Monsieur de Ligne, nommé in-ex tremis et par grâce spéciale *Feld-maréchal*.

Mais qui est-ce qui connaît la compagne de cet ami de la France : Madame Charles de Ligne. Des curieux savent cette anecdote : quelques jours après le mariage de Françoise-Xavière de Lichtenstein avec le prince de Ligne, des officiers du Régiment de Ligne demandèrent à être présentés à la princesse de Ligne : le jeune Ligne de leur dire en badinant, lui le meilleur cœur du monde : « Je suis très sensible, Messieurs, à l'honneur que vous voulez bien me faire : Vous allez la voir. Je vous préviens hélas ! qu'elle n'est nullement jolie ; mais étant fort sensible et fort bonne, elle ne gênera personne, pas même moi... »

Paroles étranges du meilleur des maris, du meilleur des pères : comme ces deux êtres pleurèrent, mari et femme, pendant des années, leur fils Charles tombé en Champagne, au début de la Révolution.

Nous avons le bonheur d'offrir à nos lecteurs la première (nous le croyons assurément) lettre qu'on ait publiée de la Princesse Charles de Ligne : elle est adressée à Madame de Boufflers (*la Sabran* du Chevalier de Boufflers) : nous devons ce document très précieux à M. le Conseiller de Légation Charles-Adolphe Cantacuzène, son possesseur.

D'Arcadie, le 19 mars 1808.

Chere Comtesse vos lettres n'onts point d'âge et ne perdent jamais leur Intérêt. J'en suis convaincue par le plaisir que j'ai d'en recevoir une du 26 août 1807 par un revenant d'Amérique dans sa Patrie, auquel il faut pardonner d'avoir perdu la tête, puisqu'il a conservé ma lettre, et n'a pas eu la mauvaise Honte de vouloir m'en priver tout à fait. Je lui en tient compte comme s'il me l'avoit remise tout chaud, et ne lui en fait aucun reproche, dedomagée par un arrêt d'un Juge bien compétent qui condamne à la bêtise tous ceux qui ne m'aimeroient pas. — N'est-ce pas un Brevet d'esprit que M. de Boufflers me donne pour le reste de me Jours ? et j'ai cours risque de perdre ce privilège de raisonner à ma façon et avoir mauvaise Tête.

La Raison s'est réfugiée dans mon cœur depuis mes malheurs que vous sentés si bien, chère comtesse. Je n'ai que des joie d'habitude, et de circulation du sang qui me porte toujours des Tableaux magiques devant les yeux qui me distraient de tout Evénement ; sans fairs tort aux sentiments. — Celui que je vous Porte, Couple Aimable, est toujours mêlé des regrets et des remords même, de n'avoir pas renoncé à tout, pour les Déserts de la Thebaïde de Wimiston (à) qui Pope doit ces Etres toujours plus rares a trouver.

C'est manquer ma vocation que de ne pouvoir vivre avec vous, je regarde avec indignation tous ceux qui sonts dans l'aveuglement ; et en Etat de grace celui qui sçait distinguer le charme de votre honetté — C'est ma pierre de touche a chaque nouvelle conoissance des arrivants de Paris, ma première question ? Fréquentiés vous la maison de M. de Boufflers ? Etranger a cette demande la Nigauderie se répand sur toute sa Personne fut il de l'Académie, et je n'ai plus que la ressource de changer Minerve en Pallas — et d'en admirer les Hauts-Faits pour trouver le mérite de ces braves et vaillants chevaliers — il en est peu de courtois — le courage de tout Hasarder, tout quitter, tout vaincre et tout souffrir, a endurci leur cœur comme leur nature qui résiste a tout — excepté aux charmes de l'Arcadie qui les ferois devenir Bergers si mon Epoux trouvait aussi le moyen de me rajeunir comme il a trouvé celui de me faire aimer — je n'ai pu jusquici mettre a l'épreuve Monsieur de Montmoranci muni d'une si bonne recomandation qu'il m'a fait courir après lui a Varsovie pendant qu'il se rapprochait de moi pour aller a Shiernieuwice — Jy fus a mon retour sans le trouver. Il faut espérer que le Printems nous réunira sous les beaux lilas qui se disputent l'entrée de mon Temple comma dit mon Sylphe d'Heureuse mémoire — En attendant je puis assurer la tendresse maternelle que je sens enfin pour Monsieur de Montmoranci qu'il plait générallement à Varsovie, comme à Shiernieuwice.

Monsieur le Maréchal m'ayant dit qu'il gagne à être connu, Je n'en doute nullement ; et suis bien aise de savoir qu'il ne nous prend plus pour des Iroquois qu'il craignait tant ainsi que les ours — sans qu'il soit préservé des plus grands dangers auquels il se livre avec toute la naïvete de son cœur, d'autant plus qu'il ne s'attendait point a combattre des Syrennes. Il en est enchanté dis-ton et je n'ai d'inquiéttude pour Lui qu'il n'en épouse comme Lingénu avant de venir sous

ma férule maternelle. — Mon véritable Fils vous atil déjà remis ma lettre ? S'il ne se donne souvent le bonheur de vous voir ce ne sera pas par nigauderie Ce sera par paresse de ne chercher à être heureux que dans son cartier dans ce grand Paris qui offre tant de resource. Je ne cesse de nourrir mon Espoir et mon Activité pour suffire à Vous, a M. Denon à l'abbé Delille à mon Sylphe, à mon Esson, il faut pour cela tout mon cœur, mon Imagination, de l'Esprit et du sentiment — Pardonnés, chère Comtesse, ce barbouillage, me rapprocher de vous me fait perdre la tête. Si vous voyes Md : Lebrun Je prie de lui dire que je lui conserve Enthousiasme et rancune de netre point venue au siège du Pittoresque.

—

La bataille de la Marne « anticipée », par Bernhardi. — Au chapitre v du vol. II (p 287 de la traduction française) de son fameux traité de la guerre moderne, Bernhardi a écrit, comme il sera aisé de le vérifier, que si les Français, après Wœrth et Spickeren, au lieu de se replier sur Metz, eussent, dans la direction du sud-ouest, occupé une position de flanc par rapport à la direction de la marche allemande sur Paris, non seulement ils eussent maintenu aux camps retranchés de Metz et Paris toute leur valeur stratégique, mais encore eussent pu soutenir beaucoup plus longtemps la lutte en rase campagne, au lieu de lier leur destin à celui d'une misérable forteresse. — Transposons les vocables et substituons au Metz de 1870, le Verdun de 1914, n'aurons-nous pas dans ce conseil du disciple de Moltke, la clef même de la manœuvre d'où naquit notre grande victoire ? CAMILLE PITOLLET.

—

NÉCROLOGIE

Le capitaine d'Epinay

Nous avons de nouveau la douleur d'ajouter un nom à cette liste funèbre qui est aussi pour quelques-uns de nos collaborateurs, le tableau d'honneur des héros tombés pour la France.

C'est le cas pour le capitaine d'Epinay, héros de Verdun, mort le 5 juin dernier.

Notre érudit collaborateur était d'une vieille maison bretonne, originaire de Champeaux, près Vitré, qui avait émigré pour coloniser aux Indes sous Louis XIV. Il est né à l'Ile de la Réunion en 1870, d'une famille créole aux pures traditions françaises. Il quitta l'Ile pour entrer à Saint-Cyr, il se maria en 1899 avec Mlle Huvier, descendant, elle aussi, d'une famille créole, celle des Flacourt.

La guerre le mena en Lorraine, il se battit à Delme, prit part à la défense du Couronné de Nancy, ce qui lui valut cette citation à l'ordre du jour de la division (18 septembre 1914) :

En plusieurs circonstances, et notamment le 8 septembre, a montré une grande énergie et une belle attitude dans le commandement de sa compagnie au combat et sous une violente canonnade.

En juin 1915, il fut envoyé prendre les ouvrages de Leintrey (Lorraine), ce qui lui valut cette deuxième citation, cette fois à l'ordre de l'armée (8 juillet 1915) :

Commandant la compagnie de tête d'une colonne d'attaque a entraîné son unité à l'assaut avec brio, s'est emparé d'une position et s'y est maintenu malgré trois contre-attaques.

Le 11 janvier 1916, il était cité à la Légion d'honneur en ces termes :

Officier très énergique qui a brillamment conduit sa compagnie en toutes circonstances.

Le 25 février il partait à la bataille de Verdun ; il y fut chargé de la défense du fort de Moulainville, où il eut à subir une terrible attaque d'asphyxie. Il fut pour la quatrième fois cité à l'ordre du jour (11 avril 1916, Verdun).

Officier plein d'énergie et de courage, ayant déjà manifesté en plusieurs circonstances ses qualités de chef. Ayant eu des hommes de sa compagnie tués, blessés ou à demi asphyxiés à la suite d'un violent bombardement, s'est employé immédiatement à l'organisation des secours. A été lui-même pris de syncope, victime de son devoir et de son dévouement à ses hommes.

Il fut nommé capitaine adjudant-major.

Le 3 juin il était blessé à l'ouvrage d'Aix. Transporté en hâte dans un hôpital du front, il y mourut pour la France, le 5 juin.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'inclinent avec autant de respect que d'admiration devant la tombe de ce brillant officier, dont nous venons d'avoir la fierté d'énoncer les titres éclatants à l'hommage éternel du pays.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond.

LXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 octobre 1916.

N° 1446
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1446
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Les marraines de guerre. — Les marraines de guerre sont une création très particulière de la présente guerre. A qui faut-il en faire remonter l'idée première et la première réalisation ? V.

Marie Catherine Fourré, l'héroïne de Péronne. — Je lis dans l'*Esprit des Anas* (1801, p. 20) :

Marie Catherine Fourré, héroïne de Péronne, sauva cette ville par son courage. L'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, ennuyée de la longueur du siège de Péronne, écrivit au comte de Nassau : « Je suis étonnée que vous soyiez si longtemps devant Péronne, vu que ce n'est qu'un pigeonnier » — Madame, répondit le comte de Nassau, il est vrai que Pérenne n'est qu'un pigeonnier, mais les pigeons qni sont dedans sont difficiles à prendre, les femelles y sont aussi courageuses que les mâles ».

Je n'ai trouvé le nom de Marie Catherine Fourré dans aucun dictionnaire biographique. Comment sauva-t-elle Péronne ? Il s'agit du siège de 1536, où la résistance énergique du gouvernement d'Estourmel, du maréchal de la Marck et du comte de Dammartin eut raison des assauts obstinés du comte de Nassau.

Rip-Rap.

Vues prophétiques sur l'Allemagne ambitieuse. — Edgar Quinet. La *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre a publié un intéressant article de M. Paul Gautier tendant à prouver qu'Edgar Quinet, contrairement à tous les Français de sa génération, grands admirateurs de l'Allemagne, avait prévu l'ambition conquérante de ce peuple, son désir d'écraser définitivement la France et la civilisation française. « C'est l'honneur d'Edgar Quinet, déclare M. Paul Gautier, d'avoir prédit à une époque où personne en

France ne le soupçonnait — de 1830 à 1848 — ce menaçant avenir ».

Ne pourrait-on pas citer plusieurs autres Français qui ont eu la même prescience ?

J. W.

—

Population de la Grèce en 1830. — Que sera la Grèce de demain ? Nul ne peut encore le prévoir. Le royaume de Grèce, tel qu'il fut constitué par l'accord de la France avec l'Angleterre et la Russie en 1830 (protocoles du 3 février) était réduit à un territoire très restreint, mais il se trouva déja agrandi deux ans plus tard (1832) quand la couronne fut donnée au prince Othon de Bavière. Quelle était, en 1830, la population du royaume des Hellènes ? Quelle est la population actuelle ?

J. W.

—

La Courageuse. — Quels bâtiments français, au cours de l'histoire ont porté ce nom ; dans quels faits de guerre se sont-ils particulièrement signalés ?

TARUM.

—

La feuille de chêne et les étoiles des généraux. — Quel est le symbole des feuilles de chêne placées sur les képis de nos généraux ? A quelle époque figurent-elles pour la première fois sur nos uniformes ? A quelle époque aussi ont été placées les 2 ou 3 étoiles sur les manches des généraux ?

ASH.

—

La Guerre, 28ᵉ régiment d'Infanterie, 23ᵉ Colonial. — Où pourrais-je trouver des renseignements : 1° sur le 28ᵉ régiment d'Infanterie entre le 28 août et le 15 septembre 1914 ; 2° Sur le 23ᵉ régiment d'Infanterie coloniale du 2 au 23 août 1914 et surtout sur les combats des 21 et 22 août 1914 à Neuchâteau (Belgique) ?

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Régiments de l'Ouest dans le Nord et sur la Marne (Août-septembre 1914). — Des Etudes sur cette première phase de la guerre ont déjà paru. MM. le Cte de Caix de St Aymour, G. Babin, Le Goffic, Louis Madelin, S.Gr. Mgr. Tissier... plusieurs autres fournissent un certain nombre de précisions. Je voudrais essayer de grouper ce qui concerne plus particulièrement nos troupes de l'Ouest pendant cette période, 9ᵉ et 11ᵉ corps et plus particulièrement les 64ᵉ, 65ᵉ, 77ᵉ, 93ᵉ, 114ᵉ, 125ᵉ, 135ᵉ, 137ᵉ d'infanterie ; 20ᵉ, 33ᵉ, 49ᵉ d'artillerie ; 5ᵉ, 8ᵉ cuirassiers ; 1ᵉʳ, 3ᵉ, 25ᵉ dragons, 2ᵉ chasseurs à cheval ; 7ᵉ hussards ; 6ᵉ génie, et tous les régiments de réserve correspondants.

Quelques-uns de nos collègues pourraient fournir des détails sur quelques-uns des faits et gestes de ces unités, des anecdotes, en indiquant les noms, les lieux, les dates ? Prière de vouloir bien me communiquer les renseignements dont le développement chargerait trop les colonnes de l'*Intermédiaire* et de m'indiquer les sources où puiser

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Héros de la « Marine française ». Le duel de Surcouf ? — Qu'y a t il d'*historiquement vrai* dans cet extrait des *Héros de la Marine française* que j'ai sous les yeux et d'après lequel Surcouf, lors de l'invasion, aurait eu un duel au sabre avec *douze* (je dis douze) Allemands qu'il aurait embrochés successivement, l'un après l'autre, sur la plage du Grand Bay à Saint-Malo. J'ai eu, il y a quelques années, à m'occuper de Surcouf, et je ne me rappelle rien de semblable au cours de ma documentation.

Quel est l'auteur de ces *Héros de la Marine française* ?

Dʳ G. BASCHET.

—

Les dépendances autrichiennes à Venise. — Le journal Florentin *Marzocco*, dans un article très documenté, affirme que de 1801 à 1866 l'Autriche a volé dans les bibliothèques de la Marciana, et celle des Archives à Venise, 5000 volumes, et au Palais Ducal, de la Libreria Antica, de la Zecca et de l'Arsenale, 249 tableaux et 534 objets d'art. Selon le traité de Vienne, le tout a dû être restitué. Mais rien n'est revenu ! Victor Cerésole, un Suisse, a publié en 1867, chez H. F. et M. Munster : *La vérité sur les déprédations autrichiennes à Venise.*

Où peut-on trouver ce volume ?

BOSTON.

Les papiers de Billaud-Varennes. — La « Bibliothèque Universelle de Lausanne » publie des lettres inédites de Billaud-Varennes, écrites pendant que l'ancien conventionnel était déporté à la Guyane. Dans une de ces lettres, nous lisons :

Ces idées me rappellent les écrits que j'avais prêtés à M. l'Intendant dans lesquels j'ai aussi esquissé pour ma défense l'affreux tableau des tribulations qui m'ont particulièrement torturé pendant que j'ai eu le malheur de participer à l'investiture du pouvoir.

Sait-on ce que sont devenus ces papiers ? Ont-ils été remis à la famille de Billaud-Varennes. Ce dernier avait un frère qui habitait Paris. Ont-ils été versés aux Archives, ou sont-ils restés à la Guyane ? J.

—

L'amiral Cochrane. — Une dame de Ménerville née Fougeret, auteur d'intéressants souvenirs d'émigration qui n'ont pas été publiés et que j'ai eu l'occasion de parcourir, écrit, au sujet de l'amiral anglais Cochrane qu'elle avait rencontré pendant son séjour en Angleterre :

« Il avait épousé une femme remarquablement belle, lady Johnstone. Elle est morte au Bengale ; il a rapporté son corps en Angleterre, couchant toujours auprès de son cercueil. Depuis il a été gouverneur de la Martinique pour l'Angleterre et a épousé une créole, cousine de Mme Bonaparte. Je l'ai revu en France pendant la Restauration. »

Les biographies que j'ai consultées sont assez abondantes en renseignements sur la carrière militaire de l'amiral Cochrane qui, comme on le sait, fut, après Nelson, le principal adversaire de la France sur mer pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, mais elles sont muettes sur ses deux mariages. La *Biographie universelle* de Michaud dit seulement qu'il vint se fixer à Paris en 1824 et y mourut subitement d'une « convulsion » le 26 janvier 1832, chez sa fille, lady Trowbridge.

Quelle est la cousine de Joséphine qu'aurait épousée cet amiral anglais, qui fut, en effet, gouverneur et commandant en chef des Antilles françaises de 1809 à 1813 ? UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Desbarreaux-Bernard. — Qui est Desbarreaux-Bernard qui est donné par certains livres comme l'auteur d'un sonnet où paraît ce vers :

Un livre est un ami qui ne trompe jamais.

A-t-il quelque chose de commun avec le Jacques Vallée Des Barreaux (1602-1673) auteur de la phrase : « Voilà bien du bruit pour une omelette ». ? O. G.

—

Les ébénistes : Séné, Elleaume, Chevallier. — Pourrait-on me donner quelques indications biographiques sur les ébénistes Séné, Elleaume, Chevallier (r ou z) et sur leurs œuvres ?

Le premier s'est-il exclusivement spécialisé dans la fabrication des sièges ?

Du second, je sais seulement qu'il excella dans la fabrication des commodes et bureaux en marqueterie.

Du troisième, je possède une ravissante petite table Louis XV en marqueterie de fleurs, mais j'ignore tout de son auteur. F. L.

—

Lettres de Simon Goulart. — Je voudrais savoir en quel cabinet d'autographes sont entrées les lettres suivantes du célèbre érudit et théologien protestant Simon Goulart, de Senlis. — 1° L. A. S. en latin à Sibrand Lubbert, Amsterdam, 10 juin 1608, (n° 129 de la *Revue des autographes*, décembre 1894). — 2° L. A. S. Saint Gervais, 12 déc. 1615 et 26 janvier 1619. (*L'Amateur d'autographes* 1867, p. 182). Je recevrais avec plaisir toute indication de lettres, documents, pièces quelconques concernant Simon Goulart. HENRI CLOUZOT.

—

La Maison de Madame Gourdan. — Dans son « Guide pratique à travers le vieux Paris », le marquis de Rochegude indique dans la rue Croix-des Petits-Champs le n° 16, comme Maison de la Gourdan, fameuse entremetteuse au XVIII° siècle. Mais dans *Les Sérails de Paris* (Paris 1802) et dans le livre d'Eugène Defrance. « La Maison de Madame Gourdan », (Paris 1908), cette maison est désignée comme celle de la rue Saint-Sauveur n° 12. On voudrait savoir pourquoi M. le Marquis de Rochegude croit que la Maison de la Gourdan était située dans la rue Croix-des Petits-Champs ? W. K

Macret, graveur. — Je possède une estampe, d'après le peintre Gonzalès, qui représente un enfant se contemplant dans un miroir. Cette gravure, intitulée les *Prémices de l'Amour-propre* et dédiée à la comtesse de Raousset-Boulbon, est gravée par C.-F. Macret. M. Loys Delteil, dans son *Annuaire des ventes d'estampes*, cite cette gravure en même temps que deux autres : un portrait de Louis XVI en couleurs et le *Tombeau de Voltaire*. Dans son *Manuel de l'amateur d'estampes du XVIIIe siècle*, le même expert nous apprend que C.-F. Macret a gravé la *Fuite à dessein* de Fragonard et a exécuté des ex-libris, dont le sien. Il donne comme dates de sa naissance et de sa mort 1751-18...

D'autre part, M. Henri Béraldi, dans son ouvrage *Les graveurs au XIXe siècle*, mentionne un graveur du nom de César Macret, qu'il fait naître à Abbeville en 1768, et qui aurait exécuté des vignettes pour *Racine*, d'après Moreau (1811), pour *Boufflers* (1813), etc., et des planches pour la *Description de l'Egypte*. Sieurin est muet sur son compte.

Il semble qu'il y ait eu deux artistes portant le même nom. J'aurais intérêt à savoir quels liens de parenté ont pu exister entre eux et à être renseigné sur leur vie et sur leurs œuvres.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Abraham Pacard, imprimeur en 1620. — Je viens d'acquérir l'*Histoire de Messire Jean de Boucicaut, mareschal de France*, etc., escripte du vivant dudict mareschal et nouvellement mise en lumière par Théodore Godefroy, advocat au parlement de Paris, — à Paris, chez Abraham Pacard, rue Sainct Jacques, au sacrifice d'Abraham 1620.

La marque de libraire d'une grande finesse représente le sacrifice d'Abraham, elle est signée Gaultier ; sur le médaillon d'encadrement on lit la devise : « Obedientia potior victima. »

Je n'ai pas trouvé mention d'Abraham Pacard, dans l'histoire du livre d'Edmond Werdet ; pourrait-on me donner quelques renseignements sur cette librairie, date de fondation, durée, etc... et sur les Pacard eux-mêmes ?

RODEROT.

Pierre Prérel, frère de Jeanne d'Arc. — On lit dans le *Moniteur du Loiret* (année 1854) :

M. le chevalier de Julienne, docteur en droit, secrétaire de la faculté d'Aix, vient d'envoyer à M. le maire d'Orléans la copie de lettres-patentes données par le roi Charles X, le 24 novembre 1827, à Mlle Albertine Gauttier, sa femme et reconnaissant que cette dame est une descendante de *Pierre Prérel*, frère de *Jeanne d'Arc*.

Les autres descendants de Pierre Prérel sont :

L'un des frères de la *glorieuse Lorraine*, Pierre dit Poërrolo, plus tard chevalier du Lys, avait *Darc* comme nom patronymique ou premier surnom.

A quelle époque remonterait le nom *Prérel* que je suppose être une transformation ou une traduction de *Poërrolo* ?

G. A.

—

Deux des Raffeneau-Delile. — J'ai de bonnes raisons pour admirer autant qu'ils le méritent ces géants de génie prénommés : Adrien et Alyre Raffeneau-Delile qui, tous deux firent partie de l'expédition d'Egypte, où l'aîné eut à exécuter le nivellement de la vallée du Nil, tandis que son frère en étudiait la Flore.

De même que ceux de Desaix et de Kléber, leurs caractères, leurs talents, ne leur méritèrent pas la sympathie de Bonaparte.

De retour en France, Adrien alla assainir les marais de la Belgique où Ostende put se développer et devenir la superbe cité que nous avons vue ; puis créer le port de Calais, à l'occasion duquel on frappa une médaille à son effigie.

Alyre alla au Canada, aux Indes, en Extrême-Orient, piochant, observant, fouillant, étudiant partout et toujours !

Devenu, comme l'avait été son père, porte-malle, puis valet de chambre du Roi, S. M., voulant lui faire répandre sa science, le nomma professeur de botanique à la Faculté de Montpellier, dont il devint une des gloires, et où il mourut après avoir été correspondant de l'Académie des Sciences.

Donné, semé sans cesse, en ne recevant et surtout en ne demandant jamais rien.

Qui dira ce que la Science moderne doit à ses observations, à ses découvertes, ainsi que les noms des pauvres célébrités

ou prétendues telles, qui n'ont brillé de leurs pâles lumières qu'après avoir puisé à pleines mains, dans les profondeurs des sommes de travail entassées par ces savants !

Pour mon compte personnel, je serais reconnaissant à ceux de nos confrères qui pourraient m'indiquer les lieux et dates de mariage de ces deux frères, puis me dire quel était ce Delile qui, voulant peut-être se grandir dans leur orbite, accola son nom au leur ; enfin, à quelle époque, en raison de quelle circonstance s'est faite cette adjonction. J.-C.-ALFRED PROST.

—

Le duc de Richelieu. — Si je ne me trompe, le duc de Richelieu, l'ancien ministre de Louis XVIII, n'avait jamais vécu avec sa femme et n'avait pas laissé d'enfant. Je voudrais savoir qui était le personnage qui portait ce titre, qui avait épousé Marie Alice Heine et mourut à Athènes le 28 juin 1880.

Y a-t-il encore un duc de Richelieu ?

F. GIRARD.

—

Famille Rousseau. — Un confrère lyonnais pourrait-il me renseigner sur la famille de Edme, ou Aimé Rousseau, parfois qualifié écuyer, demeurant à Lyon, où il épousa p. c. du 1er août 1701 Marie de Palerne. Il eut trois filles : Mme de Cuzieu (mère de la marquise de Montmelas), de Combles et de Monlong.

Je désirerais connaître les ascendants de ce personnage et ses armoiries, s'il en avait. C. B.

—

Mme Salvage de Faverolles. — Un confrère aurait-il l'obligeance de me dire si la famille Salvage de Faverolles a toujours des représentants et si Madame Salvage de Faverolles, dont l'*Intermédiaire* a publié des lettres LXIV n° 1306, 440 et suivantes, a laissé des descendants ?

Cette famille Salvage est-elle originaire de Faverolles (Cantal) ? L. du BOUCHET.

—

Ex-libris à déterminer : Pin terrassé snrmouté avec chef. — Dans un cartouche XVIIIe siècle, l'écu sommé d'une couronne de comte : *D'or à un pin de sinople, terrassé du même, et surmonté d'un lambel à quatre pendants de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Dr E. OLIVIER.

Enluminure du XVIe siècle. — Il y a quelques années, un de nos amis trouva à Bordeaux, dans l'étalage d'un brocanteur du Marché-Neuf, sur le port, un livret de matelot contenant quelques feuilles de papier à l'intérieur d'un bout de parchemin formant couverture. Sur une de ces feuilles était écrit au crayon : *Guyot*, et au dessous : *Bouquié, rue Mazarin*.

Or, la couverture de ce livret, qui gisait à terre, maculé de boue, au milieu de la ferraille et des guenilles, n'était autre qu'une enluminure détachée d'un magnifique manuscrit de l'époque de la Renaissance. Malheureusement, comme l'enluminure se trouvait à l'extérieur de la couverture, elle était encrassée et détériorée. Grâce à un nettoyage aussi habile que discret, les couleurs et les ors furent ravivés, et l'œuvre reste aujourd'hui un des plus purs spécimens de l'art de l'enluminure au XVIe siècle et du style de cette époque.

La scène figurée représente un intérieur de palais ou de couvent au milieu duquel se trouvent, semble-t-il, des femmes en habit de deuil — des nonnes peut-être ? — dont l'une donne ou reçoit l'aumône. De nombreux personnages se pressent aux fenêtres de l'édifice et assistent à la cérémonie.

Cette composition est entourée d'un cadre d'architecture composé d'un fronton soutenu de deux colonnettes reposant elles-mêmes sur un cartouche portant des angelots. Toute la décoration, dont le motif se retrouve fréquemment au XVIe siècle, est d'or et exécutée avec la plus grande habileté.

Au verso se trouvent, écrits en gothique, les vers suivants qui semblent marquer la fin du manuscrit dont cette enluminure a été détachée :

....
Avoir le Roy que desires pour juge
Qui sans refuz, d'un cueur doulx et humain,
Regardera venant de telle main
Tout ce discours qui est digne de luy.
Et l'escripture aura pour son appuy
Celle qui peult la deffendre de blasme
Et l'excuser comme un cueur de femme.
Ainsi pourra couvrir sa charité
Devant les yeulx de la sévérité,
Vn Roy qui faict a tous jugement droict
Ce que j'ay trop failly en chaque endroit.

Pourrait-on nous dire à quoi se rapporte ce « discours », et qui en est l'auteur, si du moins le manuscrit en question est l'original ou la copie d'un ouvrage connu ?

QUÆRENS.

—

Une édition de Paul Louis Courier. — Nous avons trouvé dans une bibliothèque de campagne une édition de Paul Louis Courier que nous ne connaissions pas. Elle est intitulée *Mémoires, correspondance et opuscules inédits de Paul Louis Courier*, — Paris, A. Sautelet 1828 2 volumes in-8°.

Elle est précédée d'une notice biographique et bibliographique sur l'auteur, sans signature, de quatorze pages, et comprend deux cents lettres écrites de 1787 à 1824, dont une cinquantaine adressées à Mme Courier. N'ayant sous la main ni l'édition d'Armand Carrel de 1829 en 4 volumes, ni celle, bien connue en un volume, éditée chez Garnier, il nous est impossible de colliger ces lettres et de voir si toutes ont été reproduites dans les éditions postérieures.

Notre édition ne donne aucun des opuscules politiques qui ont rendu si célèbre le grand pamphlétaire. Par contre, avec la *Conversation chez la comtesse d'Albany*, on y trouve les morceaux suivants : *Conseils à un colonel* (1803) *Consolations à une mère* (s.d.) *L'Héritage en Espagne* (s. d.) *Eloge de Buffon* (1799) *Périclès* (Lucerne 1809) *Ménélas après la fuite d'Hélène* (1802).

Il semble que cette publication soit le premier recueil d'ensemble, quoique bien incomplet, des œuvres de Courier. Tous les morceaux littéraires cités plus haut ont-ils été reproduits par Carrel ? En tous cas ils ne figurent pas dans le volume in-18° de Garnier. M. P.

—

« Fromont jeune et Risler aîné ». — On sait que l'intrigue passionnelle de ce célèbre roman se déroule parallèlement à la marche d'affaires d'une fabrique de papiers peints, dont le décor est à peine esquissé par Daudet. Néanmoins je demande : sait-on si l'auteur de *Fromont jeune* s'est documenté, et s'il n'a pas eu en vue une manufacture particulière installée dans un vieil hôtel du Marais ?

HENRI CLOUZOT.

Quatrain pour une petite maison de campagne.

Habitons ce petit espace
Assez grand pour tous nos souhaits.
Le bonheur tient si peu de place,
Et nos cœurs ne changent jamais.

Un aimable collègue pourrait-il nous en donner l'auteur ?

ZANONI.

—

Le Français : un homme qui fume et ne sait pas la géographie. — Dans le *Figaro* du 20 août dernier « le Masque de Fer » écrit :

N'est-ce pas Bismarck qui avait défini le Français « un homme qui fume des cigarettes et ne sait pas la géographie » ?

J'avais toujours cru jusqu'ici que Bismarck (et, au fait, est-ce bien lui ?) avait dit : Le Français est un homme *décoré* et qui ne sait pas la géographie

Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Moiton. — En 1215, Haimon, sire de Rouvres, et son frère Girard, chevaliers, firent aumône à l'abbaye de Longuay, diocèse de Langres, à savoir de « 3 moitons de blé à prendre annuellement sur une terre située à Louesme et ayant appartenu au sire Jérémie. Le blé sera donné tel que ladite terre le produira. De son côté, Girard donne en outre un moiton sur ses terres de Louesme, un de froment, un d'avoine ».

Que représentait un *moiton*, quelle était sa contenance ? Quelle est l'origine de ce mot ?

YSEM.

—

Demi-fou. — A qui attribuer la paternité du mot ? — Le professeur Grasset a publié, sous ce titre, une étude très appréciée du corps médical. Mais, avant lui, sous le même titre, M. Michel Corday a fait paraître en 1905 un roman physiologique des plus intéressants. L'auteur avait dédié son livre au professeur La Cassagne ? Serait-ce ce dernier qui aurait imaginé le mot ?

H. QUINETTE.

Réponses

—

L'empereur François II et Marie-Antoinette (LXXIV,50, 109) — Eloigné de Paris et n'ayant pas sous la main l'ouvrage d'Albert Sorel, je ne suis pas, pour le moment, en état de consulter le texte invoqué par M. Jacques Bainville pour justifier le jugement sévère qu'il porte sur l'Empereur François II et me borne à reproduire ci-après les faits tels que j'ai pu les rassembler sur cette question d'après les documents historiques et biographiques actuellement à ma disposition.

Après le transfert de Marie-Antoinette à la Conciergerie, l'ancien ambassadeur impérial à Paris, Mercy-Argenteau, alors réfugié à Bruxelles, avait amorcé avec Danton, en vue de sauver la Reine et ses enfants, des pourparlers qui n'aboutirent point. Cependant, un peu plus tard, au mois de juillet 1793, Maret, le futur duc de Bassano, nommé représentant de la République auprès du roi de Naples, et Sémonville, ministre plénipotentiaire de France à Constantinople, furent envoyés en Italie par les comités de la Convention avec la mission de négocier une union plus étroite avec les gouvernements de Venise, de Florence et de Naples et, par la même occasion, d'offrir, par leur entremise, à l'Autriche, la sûreté de la Reine et de sa famille. Mais cette dernière proposition ne faisait pas l'affaire du baron de Thugut, personnage ambitieux et dénué de scrupules, qui dirigeait à cette époque la politique extérieure de l'Autriche et dont l'influence sur François II était grande. Il se préoccupait beaucoup moins du sort de la famille royale que des intérêts de l'Empire et ne tenait pas à entamer avec la France révolutionnaire, que d'ailleurs il détestait, des négociations qui auraient pu lui lier les mains et contrarier certaines visées annexionnistes qu'il poursuivait alors du côté de la Flandre française ; aussi s'appliqua-t-il à faire manquer aux envoyés de la République l'objet de leur mission.

Dénoncés secrètement aux autorités autrichiennes du Milanais par certains chefs révolutionnaires de Paris opposés à leur mission, Maret et Sémonville furent arrêtés à Novale. Ils eurent beau montrer la partie de leurs instructions relative à la délivrance de la Reine et de ses enfants, ils furent emprisonnés et maintenus pendant plus de deux années en captivité, d'abord à Mantoue, puis à Kuefstein, dans des conditions qui rappellent l'incarcération subie plus tard par Silvio Pellico et dont il faut lire l'attachant récit fait par Maret lui-même dans la *Biographie Universelle* de Michaud. Ce ne fut qu'au mois de novembre 1795 qu'ils furent échangés contre la fille de Louis XVI, en même temps que Beurnonville et les commissaires de la Convention livrés par Dumouriez et le conventionnel Drouet, le héros de Varennes.

Sans aller jusqu'à supposer que l'Empereur ait, de propos délibéré, laissé guillotiner Marie-Antoinette (qui, par parenthèse, était sa tante et non sa sœur), il est permis de trouver que François II a fait preuve dans cette affaire d'une faiblesse coupable. Il aurait dû comprendre qu'il y a des circonstances dans lesquelles la raison d'état doit fléchir devant certaines considérations de famille et de sentiment et obliger son premier ministre à ne pas repousser par anticipation les ouvertures que la Convention voulait faire à la cour de Vienne.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Les documents sur lesquels M. Jacques Bainville s'appuie sont aux Archives Nationales K. 164.

M. G. Lenôtre dans *Le baron de Batz* en a fait état il y a déjà longtemps, ce n'est donc pas une révélation en note ; il donne même la transcription du titre de la chemise renfermant ces pièces : « Papiers intéressants, portant la preuve qu'en avril et en mai 1793 l'Autriche a eu les moyens de sauver la famille de Louis XVI et qu'elle y a mis plus que de la négligence ». RODEROT.

—

Guillaume II et la duchesse de Hesse (LXXI ; LXXIV, 13, 59). — On lit dans l'ouvrage dont voici le titre : *La culture allemande, le catholicisme et la guerre, réponse à l'ouvrage français. La guerre allemande et le catholicisme*, (p. 72). Van Langenhuysen Amsterdam, 1915.

La seule preuve exhibée pour démontrer l'hostilité personnelle de l'empereur contre le catholicisme est sa prétendue lettre à la

Landgrave de Hesse, à propos de la conversion de celle-ci au catholicisme. Elle n'a jamais été publiée et ce qu'on en a raconté a été démenti comme apocryphe par l'officieuse *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 5 et 8 avril 1914. D'après une copie légalisée de cette lettre, déposée à la chancellerie, on assure qu'elle ne contient aucune réflexion quelconque sur la foi catholique, sur l'Eglise catholique, sur les catholiques, ni sur l'attitude de l'empereur à leur égard. La même affirmation est faite par un ecclésiastique dont le nom n'est pas donné et qui avait lu la lettre en question (*Rheinische Volkszeitung* de Wiesbaden 21 avril 1914. Voir sur toute cette affaire l'*Allgemeine Rundschau* (1914) 217, 281, 297. Les déclarations *publiques* de l'empereur à Aix-la-Chapelle à Maria Laach, à Montecassino, etc., témoignent dans un sens contraire.

Telle est l'affirmation du docteur Heinrich Schrors, professeur de théologie catholique à l'Université de Bonn, mais pourquoi parler de lettre prétendue, alors que lui-même affirme son existence ?

Il est intéressant de rapprocher de cette déclaration le jugement du Père Jésuite, Peter Lippert de Munich sur Guillaume II, publié dans le même ouvrage, p. 87.

Nous autres allemands, écrit-il, nous convenons avec une indicible reconnaissance que Guillaume II a été pour nous un guide sûr et un souverain absolument idéal dans ce dur combat pour notre existence. Il a trempé nos volontés, rendu nos cœurs confiants et pleins d'assurance. Oui, certes, c'était bien le roi et l'empereur que nous a donné la Providence. Dans le danger extrême qui menaçait notre peuple, Guillaume s'est fait auprès de lui l'interprète de la volonté divine comme il appartient au devoir de toute autorité temporelle. Il a été un interprète sûr, un messager fidèle, un miroir aimable de la volonté du maître céleste. Tel il vit dans nos cœurs ; c'est pourquoi nous ne laisserons ravir par personne l'enthousiasme et le respect que nous inspire notre Empereur « Elu de Dieu ».

Pour arriver à un tel état d'exaltation, le père Peter Lippert n'a jamais dû croire à une hostilité personnelle du kaiser contre le catholicisme, mais quel étrange état d'esprit chez les Allemands révèlent de telles paroles. Les jours viendront vite où ils pourront mesurer, dans toute son étendue, l'épouvantable responsabilité de cet empereur, qui, maître de l'heure, cédant à sa camarilla militaire, laissa se déchaîner la plus atroce guerre que le monde ait jamais connue. Ils peuvent l'encenser aujourd'hui ; qui peut dire que demain ils ne le maudiront pas ?

FRANK PUAUX.

*
* *

La Croix, 2-3 juillet 1916, publie une note du « Comité catholique de propagande française à l'étranger, sur la Landgravine de Hesse et la lettre de l'empereur Guillaume II ».

Il y a lieu de consulter cette note qui donne l'historique de la question.

L'auteur de la note termine ainsi :

Aussi longtemps que la Landgravine de Hesse n'aura point personnellement et publiquement démenti l'existence d'une lettre dont elle seule connaît le texte et dont la divulgation fut faite sous sa responsabilité exclusive, tout esprit critique et de bonne foi sera tenu de la considérer comme authentique. Et il ne suffira pas au docteur Schroers de nous renvoyer aux discours prononcés à Aix-la Chapelle, Beuron, à Maria Laach, au Mont-Cassin, par le cabotin impérial, dans le but de se concilier la faveur de ses sujets catholiques. Le docteur Schroers insiste sur ce que ce sont là des déclarations publiques Le professeur de théologie est décidément un avocat médiocre et il se hasarde sur un terrain dangereux. Si les faits publics ont seuls une valeur probante, ignore-t-il donc que nous pourrions invoquer, pour établir la véritable attitude religieuse de Guillaume II, non point des discours, mais des actes ?

*
* *

La Croix ajoute le document suivant :

Nous recevons précisément à ce sujet le grave témoignage suivant qui pour nous, à raison de la qualité des personnages, est tout à fait concluant :

La *Croix* du 24 juin, dans un article intitulé : « La Prusse et le catholicisme », rappelle la fameuse lettre de Guillaume II à une princesse de ses parentes, pour lui reprocher d'être devenue catholique. L'empereur dit qu'il *hait cette religion*, et qu'un but principal des efforts de toute sa vie est de la détruire.

On a voulu nier l'authenticité de cette lettre. Je crois pouvoir lui apporter une confirmation.

Lorsque les journaux parlèrent de la lettre de l'empereur Guillaume, j'avais depuis peu de temps fait connaissance avec le docteur K. J., *parent* du député bavarois qui avait soulevé un incident au Parlement en citant les paroles du kaiser.

J'écrivis au docteur K. J. Je lui demandai si le député qui avait porté au Parlement

l'affaire de la lettre impériale était bien son... *parent*, si la lettre était authentique. Je le priai enfin de m'envoyer quelques extraits de journaux sur cette question.

M. K. J. me répondit par une carte, en français, me disant que le député était son *parent*, et que la lettre était vraiment authentique. Il me promettait des extraits de journaux. Mais bientôt la guerre éclata, avant que la promesse ne fût réalisée.

Je n'ai pas vu la lettre de Guillaume II, mais voilà le témoignage que je puis alléguer de son authenticité : il me semble que ce témoignage est de première valeur.

Ceux qui nous présentent l'empereur d'Allemagne comme ami sincère de la religion catholique se trompent, ou nous trompent. Ceux qui font courir le bruit qu'après la guerre, il se fera catholique sont des naïfs, ou bien ils se moquent de nous.

—

Un discours de Blücher au Conseil municipal de Nancy (LXXIV, 11, 68). — Ceci est une réponse à une réponse.

Notre collègue G. O B. semble me faire grand grief d'avoir écrit : (L'*Intermédiaire*, n° 1443, col. 11) :

« Le 14 janvier 1814 les armées alliées guidées par Bernadotte et Moreau hélas ! parurent dans les rues de Nancy... »

Et G. O. B. d'ajouter : « Moreau étant mort dans la nuit du 1er au 2 septembre 1813, n'a pu guider les alliés en 1814 ».

Evidemment. Mais notre collègue veut-il me faire crédit ? Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître la justesse de sa critique justifiée par le mot *guidées* que j'ai employé bien maladroitement, j'en conviens volontiers Et pour remettre les choses au point, voudra-t-il admettre que j'ai voulu dire que Bernadotte et Moreau avaient *tracé* la marche des armées alliées ?

Ceci établi, il n'en reste pas moins vrai que Moreau, à son retour des Etats-Unis, concerta le plan de campagne des alliés avec son ami et ancien compagnon d'armes Bernadotte qui, *lui*, séjourna bien à Nancy *en compagnie des souverains ennemis*.

Mais par la même occasion, notre collègue G. O. B., aurait pu nous rappeler que lorsque Moreau fut blessé il se trouvait derrière une batterie prussienne contre laquelle étaient dirigées deux batteries françaises que dirigeait Napoléon en personne, et que « frappé du coup mortel, il tomba à côté du monarque qui le pressa sur son sein ».

Il n'est nullement question ici, on le conçoit, et dans les circonstances actuelles surtout, d'amoindrir cette grande figure de l'illustre général en chef de l'armée de Rhin et Moselle que son atroce blessure à Dresde et l'épouvantable opération chirurgicale qui en suivit, et si courageusement supportée suffiraient à rendre attachante, si le vainqueur de Hohenlinden ne m'était déjà personnellement sympathique par son mariage, mais nous sommes ici sur le terrain purement historique, et sans souligner le mot sévère de Thiers je n'apprendrais assurément rien à notre honorable collègue, en lui rappelant que *L'Eloge de Moreau* par Garat fut très vivement discuté en son temps et souleva les plus amères critiques.

TOUBIB.

—

Louis XVI. Ses derniers effets (LXXIV, 51). — A en croire l'auteur du récit de l'exécution de Louis XVI qui figure dans le n° 185 des *Révolutions de Paris* (19-26 janvier 1793) :

A l'exemple du peuple juif de Jérusalem, le peuple de Paris déchira en deux la redingote de Louis Capet, *sciderunt vestimenta sua*, et chacun voulut en emporter chez soi un lambeau ; mais c'était par esprit de républicanisme. Vois-tu ce morceau de drap, diront les grands-pères à leurs petits enfants ; le dernier de nos tyrans en était revêtu le jour qu'il monta à l'échafaud pour périr du supplice des traîtres.

Le chapeau du roi fut dans la suite retrouvé au Temple, en la possession de Madame Elisabeth à laquelle un fidèle avait procuré cette relique de son frère.

DE MORTAGNE.

—

La statue de Pichegru (LXXIV, 52, 123). — L'article que *La Grande Encyclopédie* consacre à ce général se termine ainsi : Pichegru ne s'est pas marié n'a pas laissé de descendance. Or, les recherches que j'ai effectuées en vue de répondre à la question : *La statue de Pichegru* (LXXIV, 52) m'ont fait découvrir dans *Le Moniteur universel* du 8 novembre 1815, l'article que je transcris ci-dessous :

Paris, le 7 novembre.

Un grand nombre d'officiers-généraux, d'officiers de la gendarmerie, de soldats de l'ex-vieille garde, de gardes nationaux, et

une population immense, ont assisté hier au service solennel du général Pichegru, dans l'église paroissiale de Saint-Médard. L'église était drapée en noir. Aux angles du catafalque étaient des drapeaux aux armes de France. Après la cérémonie funèbre, on a fait l'inauguration du tombeau érigé au défunt dans le cimetière Sainte-Catherine.

Un des aides-de-camp du général a prononcé un discours dans lequel il a retracé avec onction et sensibilité les vertus et les talents de ce guerrier ; il a rappelé l'attachement et le dévouement qu'il ne cessa de manifester pour la famille des Bourbons et pour la patrie. Ce discours a été couvert des plus vives acclamations de *vive le Roi ! vivent les Bourbons !* On lit sur les faces du tombeau les inscriptions suivantes : Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le 16 février 1761, mort à Paris, le 5 avril 1814. — Elevé par la piété filiale. — La première pierre a été posée par Mademoiselle Elisabeth Pichegru, le 31 octobre 1815.

Le tombeau présente un sarcophage surmonté d'un casque. »

Que signifie, en ce cas, l'inscription : Elevé par la piété filiale, et quel était le degré exact de parenté existant entre Elisabeth Pichegru et le général ?

Où était situé le cimetière Sainte Catherine, et qu'est devenu le tombeau de Pichegru ?

NAUTICUS.

* * *

Etant en ce moment sur place, j'en ai profité pour me documenter auprès de quelques vieux Arboisiens.

Il n'y a jamais eu à Arbois de statue de Pichegru. Louis XVIII avait bien autorisé l'érection de ce monument, mais les circonstances ont changé sa destination.

Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans les *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*, publiées en 1856 par Emm. Bousson de Mairet, et devenues assez rares.

7 Octobre 1821. — Formation à Arbois d'une Commission pour l'érection d'une statue du général Pichegru. En même temps, une seconde se forme à Paris, sous la présidence du général comte Willot. Les souscriptions seront indifféremment adressées à l'une ou à l'autre, mais celle de Paris sera tenue de rendre compte à celle d'Arbois, considérée comme commission-mère.

4 Février 1822. — Supplique adressée par la Commission parisienne au roi Louis XVIII, à l'effet d'obtenir la permission d'ériger une statue au général Pichegru. La permission est accordée.

12 Avril 1824. — Sur l'avis reçu qu'au mépris des conventions faites entre les Commissions constituées à Arbois et à Paris, pour l'érection d'un monument au général Pichegru, le Comte Coutard, président de la Commission parisienne depuis le décès du comte Willot, prétend que le monument doit être placé, non à Arbois, mais à Besançon, et a fait, dans ce but, au Ministère de l'Intérieur, des démarches suivies de quelque réussite, le Conseil a décidé que M. le Maire fera toutes les démarches qu'il croira utiles, et qu'il sera mis à sa disposition tous les fonds nécessaires pour conserver la destination primitive du monument.

5 Juillet 1825. — Jugement du tribunal de la Seine, qui déclare, en opposition aux conclusions de la Commission d'Arbois, qu'il n'appartient qu'au roi de décider si des monuments doivent être érigés à la mémoire des hommes qui se sont illustrés par des actions éclatantes, et dans quels lieux ces monuments doivent être placés.

7 Avril 1828. — Les statues de Pichegru, l'une en bronze, l'autre en marbre, sont inaugurées à Besançon et à Lons-le-Saunier.

C'est donc dans ces deux villes, et non pas à Arbois, que les statues de Pichegru ont été érigées.

Elles auraient été détruites pendant la Révolution de 1830. Il en existerait un dessin à la Bibliothèque Nationale.

Quant au lieu de naissance de Pichegru, il n'y a aucun doute à ce sujet ; il est né à Arbois. Ce qui a fait naître une confusion trop souvent répétée, c'est que sa famille était originaire des Planches, près-Arbois. Mais son père, d'ailleurs très pauvre, vint se fixer à Arbois dès l'année de son mariage, en 1745, où naquit le futur général, en 1761.

Voici copie de son acte de baptême, qui fait partie des archives municipales :

Jean-Charles, fils de Pierre Pichegru et de Françoise Romain, mary et femme, est né le seize et baptisé le dix-sept février mil sept cent soixante et un : il a eu pour parrain et marraine le sieur Claude-Charles Martin et demoiselle Jeanne-Claude Boisson, épouse du sieur Giroulet. Signé : Claude-Charles Martin, Jeanne-Claude Boisson. Hénard, vicaire.

(*Paroisse de Saint-Just*).

Saint-Just est l'église paroissiale d'Arbois.

EMILE DESHAYS.

***

J'ai pu vérifier, au mois d'août dernier, qu'il n'existe de statue de Pichegru ni à Arbois ni au hameau des Planches. On voit seulement au cimetière de la première de ces localités, et dans l'espace libre d'environ trois mètres qui sépare les deux portes, une modeste plaque de marbre blanc, de la grandeur d'un ex-voto avec ces seuls mots : GÉNÉRAL PICHEGRU. C'est le seul souvenir que ses concitoyens aient cru devoir accorder à ce traître.

J'étais vers le même temps à Lons-le-Saunier. Je n'y ai vu, non plus, de statue de Pichegru. *Le guide Joanne*, que je viens de consulter, n'en fait pas mention. Il parle seulement d'une maquette réduite existant à l'Hôtel de Ville de cette Préfecture.

L. ABET.

***

Bien confuse, cette question de la statue du général Pichegru. Dès le retour de la Restauration, il se produisit envers Pichegru un mouvement favorable. On oubliait sa conduite fort discutable à l'armée du Rhin, son association avec les chouans de Georges Cadoudal. A Paris, l'appartement de la rue de Chabanais, où il avait été saisi et arrêté en 1804, livré par un de ses compagnons, avait été acquis par un de ses compatriotes et était devenu un lieu de pèlerinage. On y voyait une gravure représentant un projet de monument à élever à la mémoire du général Pichegru, mort si tristement dans la nuit du 5 au 6 avril, à la prison du Temple, où il avait été transféré.

D'autre part, à l'instigation de cette étrange Mlle Pichegru, qui tantôt se donnait pour la fille et tantôt pour la nièce du général, un service funèbre avait été célébré en l'église Saint-Médard. Un monument en forme de tombeau antique en pierre, surmonté d'une urne, couronnée par un casque, avait été élevé sur la sépulture du vainqueur de la Hollande, au cimetière Sainte-Catherine. Ce monument est actuellement au Musée Carnavalet.

D'autre part, le gouvernement se proposait d'élever un monument public à la mémoire de Pichegru. Le *Moniteur universel*, du 3 mars 1816, contient, en effet, cette information en tête de ses colonnes :

D'après une ordonnance, en date du 27 février dernier, une statue doit être élevée au général Moreau et une autre au général Pichegru. Le ministre, secrétaire de l'Intérieur, a chargé le sculpteur Beauvalet de la première et le sculpteur Dumont de la seconde.

Quelque temps après, le sculpteur Beauvalet mourait et la statue de Moreau était confiée au jeune sculpteur Calderari, l'auteur d'*Androclès et le Lion*. Le modèle en était terminé en 1819, ainsi que le modèle de la statue du général Pichegru par Dumont. Tous deux devaient être exposés au Salon de 1819, ouvert au mois d'avril. Sur le livret de ce Salon, on trouve en effet :

Dumont. N° 1281. Lamoignon de Malsherbes défendant Louis XVI statue en marbre commandée par la Maison du Roi.

N° 1282. Général Pichegru, modèle en plâtre, représenté au moment où il reçoit la capitulation de la Hollande. Cette statue doit être exécutée en marbre dans la proportion de 12 pieds. M. I. (Ministère de l'Intérieur).

Dans le livret de 1824, on trouve encore cette mention au sujet de cette statue :

Dumont. rue Serpente n° 7. *Le général Pichegru*, statue marbre. M. I. Elle se voit aux ateliers du Gouvernement (Esplanade des Invalides).

La Tragédie et la Comédie, bas-relief plâtre pour la Cour du Louvre.

A ce Salon de 1824, figurait aussi la statue célèbre du général *Bonchamp sauvant les prisonniers*, de David d'Angers.

Cette statue de Dumont était-elle destinée à la ville d'Arbois (Jura) où était né le général Pichegru, le 16 février 1761, de Pierre Pichegru et de Françoise Romain, et non aux Planches, comme l'a avancé Charles Nodier ? (Acte de naissance, publié par M. Vuilliaume dans la *Revue de la Franche-Comté*, février-mars 1907) Cela ne paraît point résulter d'une lettre du ministre de l'Intérieur, Decazes, en date du 7 août 1824, au préfet du Jura.

J'ai la satisfaction, dit-il, de vous annoncer que la figure, confiée au ciseau de M. Dumont, un de nos statuaires les plus distingués, fera partie de la prochaine exposition, dont l'ouverture est fixée au 25 courant, sera expédiée pour Lons-le-Saunier, immédiatement après la fermeture du Salon, dans trois mois environ. (*Archives départementales du Jura*).

De Lons-le-Saunier, la statue de Dumont devait-elle être transportée à Arbois ? Fut-elle même envoyée à Lons-le-Saunier ?

D'autre part, de nouveaux projets de monuments allaient surgir.

Dans le numéro du 11 août 1821, un correspondant sous le nom de Maréchal, sous-lieutenant au 48e de ligne, demandait éloquemment, dans le *Drapeau blanc*, un monument pour le général Pichegru. Sous ce nom de Maréchal, se dissimulait le Dr Clément-Joseph Tissot, parent du célèbre médecin de Lausanne. C'était un ancien chirurgien militaire, ancien inspecteur des hôpitaux sous la Révolution, auquel la Restauration avait rendu sa place de médecin de la Maison d'Orléans, place qu'il avait déja occupée dans sa jeunesse.

En même temps qu'il publiait cet appel dans le *Drapeau blanc*, Tissot, le 21 septembre 1821, écrivait au maire d'Arbois pour lui demander une statue pour le conquérant de la Hollande. Il s'agissait alors d'un projet dû à Vallois, sculpteur de Mme la duchesse d'Angoulême.

Le monument à Pichegru aurait été élevé sur la place d'Arbois et sur la route de Strasbourg à Lyon, à la vue de tous les voyageurs.

Deux commissions furent alors créées : une à Arbois, l'autre à Paris. Celle-ci fut d'abord ainsi formée :

Le Comte Millot, président, gouverneur de la Corse ; le chevalier de la Rue, directeur des Archives ; le chevalier de Mézière, propriétaire du *Drapeau blanc* ; Maréchal ; Charles Nodier, puis le curé de St-Roch, Breluque ; les abbés de Villers, Jocare, de la Mothe ; François de Lestrade secrétaire, puis des correspondants étrangers : Street, directeur du *Courrier anglais* ; le baron général Cohoru, pour la Hollande et l'agitateur royaliste Fauche-Borel, pour la Prusse et la Suisse.

Cette commission rédigea une adresse qu'elle présenta au Roi, qui la reçut assez froidement, se bornant à dire : « Je verrai avec plaisir élever un monument à un homme aussi recommandable que le général Pichegru. »

D'autre part, la contribution de l'Etat à ce monument fut très vivement attaquée à la Chambre par les députés Rodet, Benjamin Constant et surtout par Basterrèche, député de Bordeaux, ancien ami de Pichegru, qui s'écria : « Moi, Français, je ne puis voter pour sa statue ! » Bourrienne, l'ancien secrétaire de Napoléon, dans la séance suivante, se fit le défenseur de Pichegru et de Moreau (*Moniteur universel* du 27 et 28 juillet 1822). On publia alors plusieurs listes de souscription en faveur de la statue, qui devait être exécutée avec le bronze de canons hollandais, donnés par le Ministère de la guerre (*Moniteur universel* du 15 avril 1824).

Les années se passèrent, et le projet n'aboutit pas. Une nouvelle commission fut nommée en 1825, présidée par le marquis de la Rivière, le Comte Coutard et M. Ogier, magistrat de la Cour royale, secrétaire. Sur l'avis de l'abbé Pichegru, frère du général et de son neveu Barbier, on décida d'ériger la statue à Besançon, première garnison du vainqueur de la Hollande. La Commission d'Arbois protesta alors et intenta un procès au Comité de Paris. (*Mémoire pour la Commission d'Arbois, contre la Commission de Paris.* Paris 1825. Biblioth. nationale : L. 49 et 184. *Monument de Pichegru.* Eclaircissements : Lb 49-270. *Commission-mère d'Arbois aux souscripteurs* : LB 49-314.

Le tribunal se déclara incompétent et laissa au Roi la désignation de l'endroit. Le Roi, malgré une lettre du maire d'Arbois au Comte Coutard, rappelant les séjours de Pichegru dans sa ville natale en janvier 1794, lettre datée du 20 janvier 1825, se prononça pour Besançon (*Moniteur universel* du 13 août 1825).

La nouvelle statue de Pichegru n'était pas celle de Dumont, non plus que le projet de Vallois, c'était l'œuvre d'Alexandre Fragonard, peintre et sculpteur, fils d'Honoré Fragonard, auteur du fronton de la Chambre des Députés, détruit en 1830, de la Fontaine du Marché des Carmes. C'était une statue colossale, avec bas-reliefs, animaux symboliques et grilles. Elle fut fondue d'un seul jet par le fondeur Mesnel, à la fonderie royale de St-Laurent, le 11 juin 1825. On distribuait alors à chaque souscripteur chez le trésorier, Chevrier, notaire, rue Vivienne 22, une lithographie du monument de Fragonard, formant un brevet de souscription. Transportée au Louvre, la statue de Pichegru fut exposée sous la colonnade, avant d'être érigée à Besançon en 1828.

En 1830, les émeutiers la jetèrent bas et le Musée de Besançon recueillit la tête mutilée. La statue de Fragonard fut exposée au Salon de 1824.

Et la statue de Pichegru par Dumont ? Dans son *Dictionnaire des sculpteurs*, si remarquablement documenté, à l'article Jacques Edme Dumont, M. Lamy cite :

Le général Pichegru, Salon de 1824. Statue érigée en 1826, à Lons-le-Saulnier, a été démolie le 4 août 1830.

S'il n'y a point de confusion avec la statue de Pichegru par Fragonard à Besançon, la statue de Dumont aurait donc subi le même sort et aurait été mutilée.

Il existe encore d'autres statues de Pichegru : un buste par François Masson, le sculpteur normand, né en 1745, à la Vieille Lyre (Eure), qui serait au palais de Versailles (Galerie des Guerriers,) dont une réplique existe au Musée d'Yverdon (Suisse), ayant appartenu à la famille Russilion, liée avec Pichegru ; une statue de Pichegru par Cartelier, exposée au Salon de 1819, commandée par la Maison du Roi, en même temps que *Minerve frappant la terre*. Citons encore parmi les portraits, une miniature peinte par Mme de Salomon, quand Pichegru commandait l'armée du Rhin, en 1795, conservée au Château de Blotzheim en Alsace ; un portrait de Pichegru par Lepaute, d'après Gros, au Musée de Versailles.

En 1862, un parent de Pichegru, négociant à Dôle, obtint la permission d'exhumer le corps du général au cimetière Sainte-Catherine et de le transporter à Arbois. Un récit de cette exhumation a été fait d'après les notes de M. Parmentier, d'Arbois, par Ernest Girard, dans *Les Chroniques Arboisiennes*, p. 339. Toutes les principales indications de cette note sur les monuments de Pichegru, m'ont été fournies par le volume, *La mort de Pichegru* de M. Frédéric Barbey. Paris, Perrin, 1909. Voir aussi : *Les derniers jours du Consulat* par Etienne Lamy et *Les Témoins des jours passés* par Fauriel.

GEORGES DUBOSC.

—

Le chiffre 2 n'est-il pas fatal aux rois ? (LXXIV, 49, 112). —

Observez bien ce que je dis ; faites attention à mes paroles. Le feu duc Alexandre a été tué l'an 1536, qui est bien l'année où nous sommes. Suivez-moi toujours. Il a donc été tué l'an 1536 ; voilà qui est fait. Il avait vingt-six ans, remarquez-vous cela ? Mais ce n'est rien encore. Il avait donc vingt-six-ans ; bon. Il est mort le 6 du mois ; ah ! ah ! saviez-vous ceci ? n'est-ce pas justement le 6 qu'il est mort ? Ecoutez maintenant. Il est mort à 6 heures de la nuit. Qu'en pensez-vous, père Mondella ? Voilà de l'extraordinaire, ou je ne m'y connais pas. Il est donc mort à six heures de la nuit. Paix ! ne dites rien encore. Il avait six blessures. Eh bien ! cela vous frappe-t-il à présent ? Il avait six blessures, à six heures de la nuit, le 6 du mois, à l'âge de vingt six ans, l'an 1536. Maintenant, un seul mot : il avait régné six ans.

A. DE MUSSET. : *Lorenzaccio* (acte V).

Evidemment il nous serait très agréable de penser que le chiffre 2 va nuire à l'empereur d'Allemagne, et pour nous fortifier dans cette pensée nous pouvons dire que Henri IV et Louis XVI, portent chiffres multiples de 2, tandis qu'en ce qui concerne Charles Ier d'Angleterre, 1 a toujours passé pour la moitié de ce nombre.

La collation de ces petites coïncidences est-elle de bonne curiosité ? Sans doute, car nous n'en connaissons pas de mauvaise.

+

—

Chateaufort, comédien (LXXIV, 55). — Chateaufort (Victor) dont le nom avait déjà été porté par un acteur du théâtre Feydeau vers 1800, mort à Pétrograd le 15 janvier 1811, fit la plus grande partie de sa carrière à Bordeaux. C'est là que nous le trouvons engagé pour tenir l'emploi des seconds amoureux dans la comédie, et celui des deuxième haute-contre et des colins dans l'opéra (Grand Théâtre, au moins de 1825 à 1835). V. *Almanachs des Spectacles*, Barba 1825 et années suivantes, et *Histoire des Théâtres de Bordeaux* par Arnaud Detcheverry, 1860, p. 276.

Victor Chateaufort fut un des premiers membres de l'Association des artistes fondée en 1840 par le baron Taylor. L'annuaire de 1843 nous signale sa présence à Metz, et celle de Madame Chateaufort (qui venait du Hâvre, 1840) à Reims. En 1845, Victor Chateaufort est de retour à Bordeaux, jusqu'en 1848.

M. L. Du Bouchet veut bien nous dire que ce Chateaufort était le père de la gracieuse Adèle Page. Je me demande alors

si Chateaufort n'était pas un nom de théâtre, et Page son véritable nom ? Ce qui me le ferait croire, c'est que dès que le nom de Madame Chateaufort disparaît de l'annuaire, je vois apparaître celui de Madame Page, à Bruxelles, (tandis qu'Adèle Page est à Pétrograd) ; de même pour Chateaufort dont le nom disparaît après 1848, tandis qu'apparaît celui de *Page*, non comme nouveau venu, mais déjà comme ancien sociétaire depuis six ans. S'il s'agit de la même personne, je signale donc Page à Bordeaux en 1852, à Bruxelles en 1853, à Bordeaux en 1854, à Paris en 1855. A partir de cette date je perds ses traces.

HENRY LYONNET.

—

Charles Didier et sa visite à Frohsdorf (LXXXIII. 334). — On trouvera des renseignements détaillés, sinon impartiaux, sur la visite de Ch. Didier à Frohsdorf dans une brochure publiée par cet écrivain, chez Michel Lévy, en 1849, sous ce titre : *Une visite à Monsieur le Duc de Bordeaux*. Sauf erreur, c'est à cet opuscule, assez facile à trouver aujourd'hui chez les bouquinistes, que Sainte-Beuve a emprunté le mot de la Duchesse d'Angoulême cité avec admiration dans les *Lundis* : « Le doigt de Dieu est dans tout »

Ch. Didier, dans l'*Avant-Propos*, parle peu de sa mission, indiquant simplement qu'elle était « délicate » voire dangereuse, et qu'elle lui avait été confiée par Lamartine. Il ne se serait arrêté, dit-il, à Frohsdorf, qu'au cours d'un autre voyage, dépourvu, celui-là, de tout caractère officiel. Son impression paraît avoir été, non pas l'enthousiasme, mais une sorte d'étonnement poli devant les attentions qui lui furent prodiguées, l'esprit patriotique et tolérant des Princes. Il ne parla point de ramener le duc de Bordeaux, qu'il accuse par ailleurs de manquer d'initiative.

Je ne puis retrouver un article du *Correspondant*, où le regretté François Laurentie cite la brochure Ch. Didier, dont il paraît faire assez grand cas.

BERNARD LATZARUS.

—

H.B., caricaturiste anglais (LXXIV, 55). — Le « spirituel anonyme qui signe des initiales H. B. » est John Doyle, né à Dublin 1797, mort en 1868, père de l'artiste célèbre Richard Doyle. Voici l'explication : H. B. = J. D. / J. D.

EDWARD BENSLY.

***

John Doyle, célèbre peintre en aquarelle, aquatint, né à Dublin 1797, mort à Londres 1868, employa la conjonction de ces initiales J. D. / J. D. pour former H. B. à ses caricatures politiques, où il n'a jamais descendu au niveau de la grossièreté de ceux-là de Gilray et Rowlandson ; père de l'également fameux peintre Richard (« Dickie ») Doyle, le dessinateur de la couverture de *Punch*, lequel employa en signature l'esquisse d'un « dickie » (petit oiseau, tel que rouge gorge, passerelle, etc.) à ses caricatures dans ce journal et grand-père de Sir Arthur Conan Doyle, le créateur de *Sherlock Holmes*, des contes policiers.

EDWARD WEST.

—

Le « Journal de l'Exil » d'Adèle Hugo (LXXI, LXXIV, 118). — L'histoire de ce livre ; est, en soi, fort intéressante. Mais, aussitôt, une question se pose. On a dit (et le fait est avéré aujourd'hui) qu'Adèle Hugo était depuis longtemps en état de démence. Comment a-t-elle pu écrire un livre qui, d'après M. Octave Uzanne, est des plus sensés ? Il est vrai qu'il existe des ouvrages fort raisonnables, écrits, dit-on, par des fous.

D' E.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94, 164, 255, 304, 354, 494 ; LXXIV, 25). — Dans une précédente réponse, j'avais signalé comme date probable du suicide d'Alexandre Flan, celle du 15 septembre 1870. Je retrouve aujourd'hui les derniers articles qu'il donna dans l'*Eclipse* : 7 août 1870. *De l'influence de la guerre actuelle sur les mœurs parisiennes.*

20 août. *Paris* ! poésie.

17 septembre. *Sursum corda* ! poésie.

Cette dernière pièce parut donc — comme date — deux jours après sa mort. Le journal ignorait encore, du reste, cette fin tragique qu'il n'annonce pas. Et ce numéro de l'*Eclipse* du 17 septembre fut le dernier de la série 1870.

HENRY LYONNET.

—

Rohan-Rochefort en 1808 (LXXIV, 103). — Les lettres de la princesse de

Rohan-Rochefort sont certainement de Marie-Henriette-Charlotte Dorothée d'Orléans Rothelin, qui épousa en 1762 Charles-Jules-Armand, prince de Rohan-Rochefort et de Montauban qui fut colonel d'un régiment de son nom en 1745, gouverneur de Nîmes, lieutenant général en 1780. Elle eut 4 enfants.

1° Charles-Louis Gaspard, né à Paris le 1er Novembre 1763, mort le 7 mars 1843;

2° Charlotte-Louise Dorothée qui naquit le 25 octobre 1867 à Paris et fut la femme infortunée du malheureux duc d'Enghien ;

3° Louis-Camille-Jules, né à Paris le 16 avril 1770, mort sur l'échafaud à Paris le 10 juin 1794 ;

4° Clémentine-Caroline-Henriette, née le 29 octobre 1786, qui épousa François-Louis de Gaudechart, marquis de Querrieu.

La princesse de Rohan-Rochefort mourut à Paris en 1820, chez sa fille la princesse Charlotte. B. DE C.

—

Abbés de Sauxillanges. — (LXXIV, 104). — Le *Répertoire des Sources historiques du moyen-âge*. Topo-bibliographie, col. 2869, indique les originaux, les copies et les éditions des cartulaires de cette abbaye de Bénédictins, qui a son article dans la *Gallia christiana nova*, t. II, p. 3745. U. C.

—

La maréchale de Villars (LXXIV, 30). — Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville, maréchale de Villars, était la fille de Jacques Rocque, seigneur de Varengeville, près Doudeville, élection de Caudebec, et de Charlotte Angélique Courtin, qu'il avait épousée, le 6 octobre 1678 (*Mercure de France*, 1678, p. 68 69). « Ce Rocque était de Normandie et moins que rien » dit Saint-Simon (t. X, p. 22) ». Il accompagna cependant le maréchal de Grammont à Madrid, (*Gazette de France* : 1659, p. 1098) et fut pourvu de la survivance du secrétariat des commandements de Monsieur, mais l'inimitié du Chevalier de Lorraine le força à abandonner cette fonction. Pomponne, dont la femme était sa parente et Courtin, son beau père, lui procurèrent, en 1678, l'ambassade de Venise. Il en revint après trois ans, ne servit plus et mourut à Paris, le 11 octobre 1692.

Sa femme, Charlotte Angélique Courtin, était la fille du ministre de Louis XIV, Courtin. « C'était, d'après Saint-Simon, « une grande femme très bien faite et lors « encore fort belle et de grand air et qui « avait beaucoup d'esprit. Belle et vertueuse, dit encore Saint-Simon dans ses « *Mémoires*, avec de l'esprit et de la conduite, elle demeura toujours avec son « père veuf, dont elle gouvernait la mai« son et par lui se mit agréablement dans « le monde » Veuve en 1692, elle mourut en 1752.

De ce mariage de Jacques Rocque, naquit, à Venise, une première fille, Marie-Charlotte-Angélique Rocque de Varengeville, qui épousa Claude de Longueil, fils du chevalier d'Anne d'Autriche, dit le Président des Maisons. Il était veuf de Marie-Madeleine de Lamoignon, morte en 1697. Marie-Charlotte-Angélique était une femme de beaucoup d'esprit, dit son beau-frère le maréchal de Villars, qui l'aimait très vivement. Elle et son mari Claude de Longueil étaient, au point de vue religieux, des esprits forts et s'en targuaient publiquement. Marie-Charlotte-Angélique Rocque de Varengeville, qui était née en 1681, mourut le 5 mai 1727, dans sa quarante-sixième année.

Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville était tout aussi belle que sa sœur, Mme de Longueil, et très bien faite, mais elle était encore plus agréable, dit le *Mercure*. On possède, du reste, d'elle, un portrait au château de Vaux Villars par J.-B. Vanloo, avec des attributs mythologiques. Le vicomte de Voguë en possède un aussi fort remarquable. Le Maréchal de Villars, avait tout d'abord été pour épouser Mlle Dugué de Bagnols (Voir *Lettres de Mme de Sévigné*, t X, p. 427-476-477-483), mais ce projet n'aboutit point et il épousa, le 2 février 1702, la belle Jeanne Angélique Rocque de Varengeville, qui avait trente ans de moins que lui.

Saint-Simon, toujours mauvaise langue, a montré l'origine de ce mariage.

Elles n'étaient qu'elles deux, dit-il, en parlant des demoiselles de Varengeville, (T. X, p. 21) et par l'événement, Mme de Villars a tout eu, le fils unique de sa sœur, Mme des Maisons, Jean René de Longueil étant mort tout jeune. Son fils unique, très promptement après lui, encore en enfance, tellement que cela a joint des biens immenses à ceux que Villars avait amassés.

On sait que très jaloux — jusqu'à en

être ridicule, — Villars obligeait sa jeune femme très sérieuse, à le suivre souvent dans ses campagnes, ou l'envoyait résider auprès de sa sœur, bien qu'il ait écrit à Louis XIV « qu'il n'était point un homme, dont une femme dérange la tête ».

Lors de son mariage, il obtint de ne pas retourner à l'armée d'Alsace, avant la fin de juin 1702. Sa femme, dit toujours Saint-Simon (t. III ; p. 21), accoucha d'un fils, au bout de moins de 9 mois, le 4 octobre 1702. C'était Honoré-Amand de Villars. L'année suivante, elle eut un autre fils, Louis de Villars, né le 20 décembre 1703, qui mourut à l'âge de huit mois, le 8 août 1704.

Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville fut dame du Palais de la reine Maria Leczinska, de juillet 1725 à décembre 1727. Elle mourut le 3 mars 1763, à 88 ans. D'après M. de Boislile dans ses notes des *Mémoires de Saint-Simon*, elle était née, comme sa sœur, à Venise.

Des souvenirs de Mlle Rocque de Varengeville et de son mari, le maréchal de Villars existent encore en Normandie, dans le pays de Caux, où ils possédaient les terres de Varengeville, Doudeville, Galleville, Harcanville et Néville. dans l'arrondissement d'Yvetot. Ces terres avaient été acquises par le grand père de la Maréchale, Pierre Rocque de Varengeville, en 1600, de l'abbaye de Valmont. C'est lui qui vraisemblablement fit construire le beau château de Galleville, encore existant et dont le fronton portait les armes de Rocque de Varengeville : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or avec une mollette du même, au cœur.* Villars, dans ses *Mémoires*, rapporte qu'il résidait dans cette terre de sa femme, quand il fut appelé dans les Cévennes pour pacifier les *Camisards*. En 1660, Mme de Villars vendit le château de Galleville à Nicolas de Lawless, gentilhomme irlandais, qui le revendit, en 1769, à Louis-François Leseigneur de Reuville. Marie-Angélique de Reuville, par son mariage avec le marquis Charles-Alexandre d'Héricy, fit entrer le domaine de Galleville dans cette famille.

Par d'autres alliances, il passa, en 1803, dans la famille de Montault et, par le mariage de Mlle Isaure de Montault avec le Comte L. Mniszech, chambellan de l'Empereur d'Autriche, appartint jusqu'à sa mort à ce dernier. Sa veuve a fait restaurer le château de Galleville et y a fait placer les armes de Villars : *d'azur, à trois mollettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules.*

Les armoiries de Villars et de Rocque de Varengeville, se trouvaient encore sur la cloche de l'église d'Harcanville, bénite en 1730, et refondue en 1878 ; sur la porte d'entrée de l'église de Doudeville, où existe une crypte où fut inhumé Pierre Roque de Varengeville et où on a faussement prétendu que les restes du maréchal de Villars avaient été transportés.

Les armes de Villars et de Rocque de Varengeville se retrouvent enfin, sur un acte de présentation à la cure de Longueil (arrondissement de Dieppe) par la maréchale de Villars, comme succédant avec Gilbert de Seiglières aux droits sur la terre et châtellenie de Longueil que possédait son beau-frère Claude de Longueil. (*Arch. départ. de la Seine-Inférieure*).

Sur Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville, voir : *La Maréchale de Villars et son temps*, par Guiraud. Paris 1881.

GEORGES DUBOSC.

—

La particule devant le nom patronymique (T.G., 681 ; LXXIV, 80). — 1° Je ne connais point de terre portant le nom de Pillot et cependant je vois ceci :

Dans les Archives de la Côte-d'Or, les lettres par lesquelles l'empereur Maximilien confirme la noblesse de Claude Pillot, écuyer, le 12 avril 1494.

Et dans les registres de la noblesse (Bibliothèque de Besançon) les lettres patentes de chevalier délivrées le 22 mars 1629 à Antoine de Pillot, seigneur de Chastelard, petit-fils du précédent.

2° Dans les archives de la famille citée sont conservées les lettres patentes données par le Roi au mois d'avril 1717 par lesquelles S. M. met les terres et seigneuries de Villecomte, Mortière, Jumeaux etc., pour en faire une seule terre que S. M. érige en titre de Marquisat sous le nom de Folin en faveur de Nicolas Folin conseiller de S. M. et second Président en sa Chambre des Comptes, aides, domaines et finances du Comté de Bourgogne en considération de ses services et de ses ancêtres soit dans l'épée soit dans la robe » Est fait mention que Guy Folin,

son grand-oncle paternel, avait été chevalier de Malte.

Dans les actes officiels postérieurs à cette date la particule figure avant le nom.

R. DE CRESSIA.

—

D'où vient l'Etoile d'Italie ? (LXXIV,82,126.)—Un obligeant Italien de Turin, que j'ai interrogé sur l'origine de l'Etoile particulière à l'armée italienne, m'adresse une lettre fort documentée dont je reproduis le passage suivant, qui me paraît répondre complètement à la question :

Comme Napoléon, l'Italie du *Risorgimento* croyait à son « étoile » et ce mot symbolique était très employé par les écrivains et surtout par les journalistes. En 1873, le ministre de la guerre, le général Ricotti (encore vivant) réorganisa complètement l'armée et changea aussi les uniformes ; alors il introduisit les étoiles au collet pour tout militaire faisant partie de l'armée active ou pour les classes de réserve et territoriales. Ce étoiles étaient en étoffe blanche pour la troupe, en argent pour les officiers, en or pour les généraux. En 1885, celles en étoffe furent remplacées par des étoiles en métal blanc. La Marine porte aussi les étoiles... En 1873, on donna aussi une grande étoile en métal contenant au centre un disque, avec le numéro du régiment pour l'infanterie et pour quelques corps auxiliaires ; depuis une dizaine d'années, cette grande étoile, d'un effet peu esthétique, (qui se portait au képi), fut remplacée par deux fusils croisés...

Voilà, selon moi, l'origine des étoiles au collet : la matérialisation d'un symbole.

Depuis l'introduction de l'uniforme gris-vert de campagne, les étoiles sur le poignet désignent les grades ; les officiers supérieurs les portent entourées d'un petit galon.

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Dans le blason italien les étoiles ont six ou huit pointes.

L'étoile à cinq pointes qu'on appelle « La Stella d'Italia » ou « lo Stellone » est une *étoile française*. Elle doit son origine à Napoléon qui la plaça sur son aigle dans les armoiries du « Regno Italico ». L'exemple fut suivi par les loges qui dépendaient Du Gr.·. Or.·. de Paris. C'est aussi à Napoléon qu'on doit le tricolore italien. L'Empereur changea le bleu de France en vert pour son *Regno Stalico* et fit de même avec les quartiers héraldiques des titres italiens, car tout en conservant les mêmes emblêmes des titres français, il se borna à changer les émaux.

Donc l'*Etoile d'Italie* est une étoile *française* Cela explique bien des choses. Pour les hommes de la nouvelle Italie l'histoire commence avec Napoléon. Comme en France il y a des maîtres d'école qui disent que l'histoire de la France commence en 1789.

COMTE PASINI FRASSONI.

—

Les cages de fer du cardinal La Balue (LXXIV, 52). — D'après les notes que je possède, ce ne serait ni au château d'Angers, ni au Mont Saint-Michel, ni à Plessis-les-Tours qu'aurait été enfermé, en une cage de fer, le cardinal Jean de La Balue, mais au château d'Onzain près de Blois, où il resta onze années en captivité. C'est sur les instances réitérées du pape Sixte IV, que Louis XI finit par lui accorder sa liberté (1480).

Une *Histoire de Louis XI*, parfaitement documentée, par J.-J.-E. Roy (Mame, éditeur, Tours 1844) que j'ai sous les yeux, indique le château d'Onzain, comme lieu de captivité de La Balue.

L'auteur ajoute que « la cage de fer dans laquelle il subit sa détention était de l'invention du cardinal qui avait proposé d'y enfermer le sire Du Lau. »

Le *Larousse* donne aussi comme indication le château d'Onzain.

Toutefois, un original personnage qui vers 1898 était connu au Mont St-Michel et dans les environs sous le nom de marquis de Tombelaine, prétend, dans ses *Notes et Souvenirs*, que la niche voûtée et garnie de gros barreaux de fer, que tous les visiteurs de la merveilleuse abbaye connaissent, a servi de cachot, non seulement au cardinal, mais aussi au libelliste Chavigny, sous Louis XIV, et à Victor de la Cassagne, qui sous le nom de Dubourg, avait pris la liberté de censurer les actes de Louis XV.

D'autre part, Anquetil, dans son *Histoire de France*, dit que La Balue a été incarcéré au château de Loches.

Il résulte de ces récits historiques contradictoires qu'on en est encore à fixer l'endroit exact où fut emprisonné le disgracié La Balue.

Mais, s'il faut en croire une note de *La Liberté* que je possède sans indication de

date et, qui a été publiée peu de temps après que le sultan Mouley-Hafid, vainqueur du ro-ghi, fit enfermer celui-ci dans une cage, celle qui a servi de prison au prélat semblerait retrouvée. Cette note mentionne, en effet, qu' « on voit dans le donjon du vieux château de Moret-sur-Loing, la cage dans laquelle le cardinal La Balue passa onze années de captivité, ou tout au moins une cage à laquelle la légende attribue cette affectation.

L'histoire a gardé le souvenir de plusieurs autres cages de fer qui servirent ainsi de prison.

L'écho de *La Liberté* rappelle en outre qu'Alexandre le Grand incarcéra Callisthène dans une cage ; que Bajazet Ier fut logé dans une cage par Tamerlan, que Guillaume de Harancourt, contemporain de La Balue et évêque de Verdun, emprisonné à la Bastille, subit le même sort que ce dernier, et qu'enfin Philippe de Commines sous Charles VIII, et Ludovic Sforzza, dit le More, sous Louis XII, furent également encagés.

L. Capet.

—

Paris vaut bien une messe. (T. G., 677 ; LXXIII, 387, 482). — « Quel érudit « autorisé, dit M. O G , nous donnera un « jour l'histoire exacte de ces fameux « mots historiques pour que nous sa- « chions du moins qui les a lancés dans « la circulation ? »

Ce travail a été fait et fait par un maître. J'ai sous les yeux la seconde édition (1860) de *L'esprit dans l'Histoire, Recherches et curiosités sur les mots historiques*, par Edouard Fournier. L'auteur traite, aux pages 211 et 212, du mot qui nous occupe et cite lui aussi les *Caquets de l'accouchée*.

Voir également les *Erreurs et Mensonges historiques* de Ch. Barthélémy, 2e série, pp. 79-132.

De Mortagne.

***

Voir : *Intermédiaire* IX, 8, 87 ; XIV, 366 ; XXV, 462.

P. Cordier.

—

Le Voyage de Locke avec lord Northumberland (LXXII, 382 ; LXXIII, 77. Un hasard me fait rencontrer dans la notice consacrée à Locke par la *Biographie Universelle* de Michaud, le passage suivant qui répond d'une façon sommaire à la question posée :

En 1668, Locke accompagna en France le comte et la comtesse de Northumberland ; mais il ne put y prolonger son séjour : la mort du comte le ramena dans Londres.

La mort du duc de Northumberland est du 13 octobre 1668.

Locke fit plus tard un second voyage en France qui est relaté un peu plus amplement dans la même notice :

En 1674, il entreprit pour sa santé un voyage à Montpellier, où il connut lord Herbert, depuis Comte de Pembroke, auquel il dédia dans la suite son *Essai sur l'Entendement humain*. De là il vint à Paris où des savants et des médecins de distinction accueillirent le philosophe. En 1679, le comte de Shaftesbury, ayant été nommé président du Conseil, appela Locke auprès de lui.

Un bibliophile comtois.

—

Fleur bleue (LXXIV, 9, 86). — En 1879, il est paru à La Châtre (Indre), un petit recueil de poésies extrêmement fraîches, signé X. Y et dû à M. Georges Lenseigne ; on y lit ces vers charmants :

Une fleur étoilée en mon cœur est éclose
Au rayon tiède et doux venu de vos beaux [yeux ;
Son calice a gardé le parfum de la rose
Et sa corolle bleue un doux reflet des cieux.

A. Ponroy.

—

Dans la peau du bonhomme (LXXIII, 385). — Me permettra-t-on de penser qu'il eût été sans doute préférable de libeller ainsi la question : Entrer dans la peau du bonhomme. Plus tard, beaucoup plus tard, quand nous aurons le bonheur de posséder la nouvelle Table Générale que notre Directeur nous a fait espérer, c'est au mot *entrer* ou bien à *peau* qu'il viendra naturellement à l'esprit de se reporter.

Mais venons au fait. *Entrer dans la peau du bonhomme*, s'identifier complètement avec le personnage qu'on représente est une expression qui, du langage des acteurs, est vite passée dans la langue courante. C'est bien en effet l'acteur Bignon qui, le premier, et dans les circonstances rapportées par Mme Judith, se servit de cette expression qui a fait fortune.

Mme Judith est d'accord avec Th. de Banville qui dans *Mes Souvenirs* (Paris, Charpentier, 1882, pp. 122 et suiv.) consacre tout un chapitre à l'acteur Bignon.

Et encore avec Jules Claretie qui, dans un numéro de janvier 1876 de l'*Illustration* écrivait :

Il n'était plus Frédérick-Lemaitre ; il était le comte de Saulles ; l'acteur Bignon, dans son pittoresque langage appelait cela : entrer dans la peau du bonhomme. L'expression curieuse est restée.

Les artistes disent aussi : *creuser son bonhomme.*

—

Un des hommes qui fait ou qui font (LXXIV,9). — *Le Grand Larousse* (tome XV, p. 647, col. 2. — Gramm.) s'exprime ainsi :

Le pronom conjonctif placé après *un de ceux*, *une de celles* a toujours pour antécédent le pronom démonstratif, et il en prend le genre et le nombre : *Un de ceux qui sont venus* ; *une de celles qu'on a vues.* Lorsque le pronom démonstratif est remplacé par un substantif pluriel, le pronom conjonctif doit s'accorder de même avec le substantif, et non pas avec *un*, *une*. On doit donc dire : *L'astronomie est une des sciences qui font le plus d'honneur à l'esprit humain.* L'Académie, il est vrai, semble autoriser *une des sciences qui fait le plus d'honneur*, mais il est bien difficile de justifier cet emploi du singulier, à moins qu'on ne mette une virgule après *sciences*, ce qui change totalement le sens de la phrase et lui fait signifier que l'astronomie est une des sciences en général, puis que cette science en particulier fait le plus d'honneur à l'esprit humain.

Mais, comme cette explication est très peu naturelle, il serait plus exact de dire que, si nos anciens auteurs s'exprimaient ainsi quelquefois avant que les principes de la langue française fussent bien fixés, cela ne doit plus être permis aujourd'hui.

D'autre part, Littré (*Dictionnaire de la langue française*, p. 2389, col. 2, *Rem.* 1 et 2) consacre à l'examen et à la discussion de ce point de grammaire, un article trop long pour pouvoir être résumé ici.

J'y renvoie notre confrère Nisiar, dans l'espoir qu'il sera plus heureux que moi pour y trouver la solution radicale de la question posée par lui.

NAUTICUS.

—

Bibliotheca magna ecclesiastica (LXXIII, 430). — *Magna bibliotheca ecclesiastica sive notitia scriptorum ecclesiasticorum veterum ac recentiorum operâ et studio* ✣ ✣ ✣ ✣ *jur. Canon. Doctoris et aliorum. Tomus Primus Litt. A.* Strasbourg 1734 Hors ce premier volume rien n'est paru. ✣ ✣ ✣ ✣ fut Henri-Philippe de Limiers, historien hollandais, mort à Utrecht 1735. Ses compilations ont peu de valeur.

EDWARD BENSLY.

—

Angaries (LXXIII). — Nous avons reçu un nombre considérable de réponses que nous publierons groupées, toutes ensemble.

—

Thèse de A. Dupré. Thèse de Victor Arren (LXXIII, 479 ; LXXIV, 88, 127). — Je suis un peu surpris de l'étonnement que manifeste M. Paul Müller dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* (n° 1444, col. 88) au sujet de M. Arren et de sa thèse.

J'ai fort bien connu M. Victor Arren, maire de Poitiers du début de 1892 à sa mort, survenue en septembre 1893, professeur à la Faculté des lettres (chaire de philosophie) en 1875, et doyen en 1879.

Personne n'ignorait à Poitiers que M. Arren avait été ecclésiastique, — je ne dis pas prêtre ; mon professeur de philosophie au collège libre de la Gd Maison de Poitiers, feu M. l'abbé Bertaud, m'a souvent dit que la thèse du doyen était signée « l'abbé » Arren.

Si l'on se reporte au numéro du 25 septembre 1893 du journal l'*Avenir de la Vienne*, on y trouve le discours prononcé sur la tombe de M. Arren par le Recteur d'alors, M. Compayré, mort inspecteur général et membre de l'Institut. Et dans ce discours, on peut lire textuellement : « Voué d'abord à l'état ecclésiastique, l'esprit laïque, s'emparant de son âme d'adolescent vers la vingtième année, l'avait arraché à sa première vocation pour le jeter dans l'Université. »

Le même journal nous apprend que M. Arren débuta en 1856 au collège communal de Rouffach (Alsace).

La thèse de « l'abbé » Arren est de 1859, soutenue à Strasbourg, et imprimée à Colmar Tout cela concorde bien avec le professorat à Rouffach Je n'apprends rien à personne en disant qu'en 1859, il devait y avoir bien des ecclésiastiques

professeurs de collèges communaux (à Lenesen, il y en avait encore en 1912).

Il suit qu'à 26 ans, M. Arren, qui signait encore « abbé Arren » n'était pas engagé dans les ordres majeurs, n'avait pas reçu le sous-diaconat. Il ne fut nullement un « défroqué » au sens péjoratif du mot : marié à l'église catholique, il fut de même enterré suivant les rites catholiques.

Au reste, la contre-épreuve est facile : Il y a eu certainement un M. Arren doyen de la Faculté des lettres de Poitiers ; des milliers d'élèves l'ont connu. S'il n'est pas le même que l'abbé Arren, docteur de 1859, que l'on donne donc le titre de sa thèse à lui !

MAURICE POULIOT.

—

Vers cités par Cherbuliez (LXXIV, 106). — Voir Molière, *Ecole des Maris*, acte I, sc. 5 entre Sganarelle et Valère, Valère : qui voudrait se lier avec le tuteur d'Isabelle, essaie d'entamer la conversation ; Sganarelle lui répond à peine, d'un air maussade. Il insiste :

Mais, Monsieur, savez vous les nouvelles
Que l'on dit à la cour, et qu'on tient pour
[fidèles ?

SGANARELLE.

Que m'importe ?

VALÈRE.

Il est vrai ; mais pour les nouveautés
On peut avoir parfois des curiosités.
Vous irez voir, Monsieur, cette magnificence
Que de notre Dauphin prépare la naissance ?

SGANARELLE

Si je veux...

IBÈRE.

—

Généralissime (LXXIV, 53). — On lit dans Littré ;

On a dit que ce mot avait été inventé par Richelieu qui, selon Balzac, se décora lui-même de ce titre lorsqu'il se mit à la tête des armées françaises envoyées en Italie. Mais il est, avant Richelieu, dans d'Aubigné. *Généralissime des armées chrétiennes*, d'Aub. *Hist.* III, 449.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Petrograd ou Petrograde (LXXII, LXXIV, 10, 86). — Contrairement à ce que pense M. de Saint-Saud, la solution de la question ne peut pas se trouver dans la manière dont les Russes écrivent ce mot. Ainsi que je l'ai dit à propos de l'orthographe des noms russes (LXXIII, 118), l'alphabet russe ne correspondant pas à l'alphabet latin, il est impossible de reproduire exactement en français l'orthographe russe ; on ne peut que *phonétiser*, tant bien que mal, le son du mot russe à reproduire.

Partant de là, je préférerais écrire le nouveau nom de la capitale russe avec un *e* muet, et voici pourquoi : en écrivant *Pétrograde*, il me semble que j'assure mieux la prononciation franche du *d* final, d'autant plus que, dans le mot russe, ce *d* est suivi du signe spécial dont parle M. de Saint-Saud, signe qui n'est pas un *e* muet, mais qui sert à accentuer, à renforcer la lettre qu'il accompagne. Avec la suppression de l'*e* muet, quelques personnes pourraient être tentées de supprimer la prononciation du *d*, comme dans le mot espagnol Ciudad-Real.

A. W.

*
* *

Un officier de marine russe, connaissant très bien notre langue, m'a répondu qu'on doit, à son avis, qui est aussi celui de ses nombreux camarades, écrire : Petrograd, sans *e* final. NAUTICUS.

*
* *

De *Polybe* (M. Reinach), dans le *Figaro* du 17 juillet dernier :

Je continuerai à écrire Petrograd (et non Pétrograde), et voici pourquoi.

L'alphabet russe est composé de lettres et de signes. Ces signes donnent, si je puis dire, le *la* de la prononciation de certaines syllabes finales, dure ou douce, ou, encore, moyenne. L'un s'appelle *tviordei znak*, signe dur, *ier* en slave ; l'autre *miagkiiznak* signe doux, *ierï* (ou petit *ier*) en slave. La forme du signe dur ressemble à celle de notre *z* ; la forme du signe doux à celle de notre *b*, en écriture cursive.

Le signe qui suit le *d* de Petrograd, *d* qui est semblable à notre *g*, est le *tviordei znak* Traduire ce signe par un *e* muet, c'est un contresens phonétique.

Ecrire *Petrograde* comme *tardigrade*, *plantigrade*, *centigrade*, c'est un autre contresens. En effet, *grade* dans ces mots, vient de *gradus*, « pas » en latin. *Gradior*, je marche. — « Tardigrade », animal dont les doigts sont réunis jusqu'aux ongles et qui se meut très lentement. — Mais *grad*, dans Petrograd, c'est le mot slave pour *mur* et, par extension, pour *ville*. En russe : *gorod* ; en polonais : *grod*.

C'est la vieille forme slave qui a été

adoptée pour la jeune ville de Pierre Le Grand, débaptisée de son nom allemand de Pétersbourg. Il serait intéressant de savoir si cette petite tricherie archaïque a été simple affaire d'euphonie, ou si elle répond à une arrière-pensée politique, reculer dans le passé la capitale moderne de toutes les Russies. La forme russe eût été *Petrogorod*, comme *Novgorod*, qui est *Villeneuve* ou *Neuville*, *Nijninovgorod*, qui est *Nouvelle-Ville-Basse*, etc. Mais que ce soit *gorod* ou *grad*, le terme russe ou le terme slave, la transcription ne comporte pas d'*e* muet. On n'écrit pas *Novgorode*.

A la vérité, on écrit *Belgrade*, mais à tort ; c'est *Belgrad* qu'il faudrait écrire ; en serbe, *Biograd* ou *Beograd*, « la Ville blanche ».

Aussi bien, le signe dur et le signe doux, le *tvordei znak* et le *miagkii znak* disparaissent-ils, depuis une trentaine d'années, de la typographie russe, qui s'applique à simplifier l'orthographe.

Le surlendemain, le *Figaro* recevait une lettre d'un « philologue amateur » l'approuvant -- après beaucoup d'autres — de vouloir écrire *Pétrograde*, avec un *e* muet, c'est-à-dire conformément à notre manière de prononcer. Il ajoutait :

Songez au dédain dans lequel la prononciation française tient les consonnes finales non soutenues par un *e* muet ; rappelez-vous que le silence où on les réduit d'abord est toujours avant-coureur de leur chute définitive : simple question de temps. Nos dentales — dont est le *d* — ont un sort particulièrement précaire. Connaissez-vous, à la fin de mots français, beaucoup de *d* qui, provisoirement, se prononcent ? Je ne vois que des noms géographiques étrangers où l'usage, jusqu'à présent, ne les a pas tués. Mais que pensez vous de *nid* et de *muid ?* et la rue amiénoise des Corps-*Nuds*-Sans-Tête ? et de notre *Pégoud* ?

Au surplus, une opinion domine pour nous toutes les autres, conclut le *Figaro*, celle des amis russes qui nous disent : « Vous avez bien raison. Ecrivez donc, en France Pétrograde à la française ! »

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER,

—

Pope (LXXIV, 101). — Je crois que les Français peuvent employer le mot « pope » pour désigner le prêtre russe. Du reste le mot est français (latin *popa*) et en russe il ne contient pas « des éléments de l'injure », comme dit M. l'aumônier F. Malseff, mais seulement il est un peu trivial et familier. La preuve est qu'un prêtre supérieur (l'archiprêtre) s'appelle « proto-pope. » Officiellement, les prêtres en Russie portent le nom de « Sviaschens nik » et quand on leur parle on dit « Batinchka (le petit père) W. KATENEFF.

—

Boche (LXI ; LXII ; LXIII). — Tout n'aurait-il donc pas été dit sur ce mot si usité ? Dans le n° d'août du bulletin mensuel *Lou Bournat* (Ecole félibréenne du Périgord), M. de Lage cite quelques paroles du docteur Georges Hervé relatives à un pays de la Germanie appelée *Bochie* ou Bochonie, il y a douze siecles. Il ajoute que cette contrée sauvage de l'Allemagne était entre la Bavière, la Franconie et la Thuringe, que Grégoire de Tours narre les massacres et les cruautés exercées par Bazin, roi de Thuringe et de la Bochie en l'an 491, faisant déchiqueter les cuisses des garçons, séparant les nerfs de la chair pour les suspendre aux arbres par eux. PETRACORENSIS.

—

Pinard (LXXIV, 57, 133). — L'origine incontestable, selon moi, est bien *pineau*, nom du cépage qui produit de petits raisins et qui a été ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec la pomme de *pin*. Pineau est très ancien.« O lacryma christi ! c'est de la devinière ; c'est vin pineau ; ô le gentil vin blanc ! » dit Rabelais.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Gaspard (LXXIV, 10, 94, 135). — Il y a une quarantaine d'années, dans un village de la campagne issoldunoise, un paysan qui voulait faire croire à sa femme que le diable était à sa disposition, se mettait à crier au milieu de la nuit : « *Gaspard* !... » A ce mot, un bruit infernal se faisait entendre dans le grenier de la maison. Si bien que la pauvre femme en devint folle. Voici ce que le vilain mari avait imaginé : Il avait attaché par le talon deux faulx ensemble, et au moyen d'une ficelle qui passait par le plafond, au chevet de son lit, il leur faisait faire un tintamarre qui s'arrêtait à son commandement.

A. PONROY.

—

Parution (XVI, 484, 540). — J'ai lu ce mot sur un bulletin de souscription à un ouvrage édité à Genève. Les prix étaient indiqués avant et après la parution de l'ouvrage. Un suisse consulté me répondit que le terme était employé cou

ramment chez eux. Je m'excuse d'une réponse si tardive mais en août 1883 j'étais incapable de tenir une plume.

GASTON HELLEVÉ.

—

Suppression des visites officielles du jour de l'an (LXXII, 383). — Le 31 décembre 1791, l'Assemblée nationale législative décréta qu'elle ne recevrait et ne ferait aucun compliment à l'occasion du jour de l'an. C'était pour elle une façon de se dispenser de rendre ses devoirs au roi. Comme un autre décret du 2 janvier 1792 porta qu'il y avait lieu à accusation contre Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe.., princes français.,., les *Révolutions de Paris* (n° 130) constatèrent que « au lieu d'aller baiser les mains de Louis XVI,on fulmina l'excommunication nationale contre ses frères ».

DE MORTAGNE.

—

Pourquoi ne porte-t-on plus de chapeaux hauts de forme ? (LXXIII ; LXXIV, 44, 138).— Parce que depuis quarante ans,au moins,on cherchait vainement à s'en affranchir; chacun en disait mille horreurs, et tous continuaient à le porter. Il jouissait, en outre, d'un très grand prestige auprès des concierges : « un monsieur avec un chapeau — hautt formm — est venu vous demander ».

Pour beaucoup, il constituait le Monsieur, et certain le déposait religieusement, tel un évêque le fait de sa mitre.

« La tristesse des temps actuels » n'est pour rien dans sa presque disparition.

Un jour peu éloigné, on crut un instant à une émeute qui menaça de se produire pour ou contre dans le quartier du Temple parmi les ouvriers chapeliers de la rue Simon-le-Franc.

Parlerons-nous de tous les termes injurieux adressés à cette coiffure ridicule ? Tuyau de poêle — Boisseau — Décalitre — Blockauss — Galurin — Tube ; etc., etc.

Son extraction n'est pas essentiellement anglaise. Il a des ascendants purement français ; il descend en droite lignée du chapeau-Girondin porté plus tard par les saint-simoniens. C'était un cône dur et ferme, diminué et plat au faîte , avec à la base un bourdalou de velours noir, et boucle d'acier ou d'argent placée de face (1). De corruption en altération, il a pris par la suite la forme d'un boisseau qui est certes la dénomination la meilleure à notre avis.

Requiescant in pace !...

Le chapeau dit melon lui a fait plus de mal qu'une Révolution ; à son tour, il disparaitra ; les temps futurs en feront jnstice.

PAUL KLENCK.

—

Les Clodoches (LXXI). — Il y a eu des vrais et des faux Clodoches.

Le créateur du genre s'appelait *Clodomir Ricart* ; il était plus connu sous le nom de Clodo, d'où lui vint ensuite le pseudonyme de Clodoche.

Clodoche était habillé en highlander
Flageolet, en pompier
La Normande, en nourrice
et la Comète, en pêcheuse.

Clodoche qui était sculpteur, et non fossoyeur, demeurait alors dans le quartier Saint-Germain l'Auxerrois. Son quadrille eut un tel succès aux bals de l'Opéra qu'en 1860, il fut engagé à la Gaité (à raison de 40 fr. par tête) pour y figurer dans *Paris la nuit*, puis il parcourut toute la province, alla à Covent Garden, à l'Ambigu, en 1867, dans le *Juif Errant* (ballet de la reine Bacchanale), enfin à l'Eldorado où le musicien Hervé composa spécialement un quadrille endiablé à son intention.

En 1870, Clodoche fit son devoir dans le 229e bataillon de la Garde Nationale.

Après la guerre, les faux clodoches s'étant multipliés, il transforma son genre et composa un quadrille de « gommeux » que l'on vit pendant quelque temps au Jardin de Paris.

En 1885, il se transforma en bon bourgeois et se retira dans une petite propriété « Le Bas-Chennevières » où il installa un cabaret situé non loin de « l'Ecu de France », près du pont de Chennevières.

J'ignore ce qu'il est devenu (2) depuis et je crois qu'il ne reste plus aujourd'hui un seul représentant de ce quadrille qui fit tant de bruit au siècle dernier.

EUGÈNE GRÉCOURT.

---

(1) Voir Ange Pitou et autres Conventionnels de la convention théâtrale.

(2) Il est décédé, nous dit-on (La R.).

Carrosse d honneur (LXXIV, 108). — Le « Carrosse d'honneur » dont parle M. Ash s'appelle en espagnol le « coche de respeto ».

A l'article « respeto », tome IV, le *Dictionnaire des langues espagnoles et françaises* de Fernandez Cuesta (Barcelone, Montaner y Simon), dans l'expression « de respeto », traduit respeto (respect) par rechange.

Pourquoi cette voiture de rechange et pourquoi faut-il qu'on la respecte ? — Les « Souvenirs de carrière » du Baron des Michels (qui ont été cités, il y a un mois, à propos d'Alphonse XII, dans cette même revue) disent ce qui suit (note II, page 264) : « Le second carrosse, dit de « respeto », resta vide suivant le proto-« cole. Cette voiture est, dans la pensée « qui a présidé à l'établissement du céré-« monial traditionnel de la cour, *destinée « à suppléer la première en cas d'accident* ; « *elle demeure toujours fermée et inoccupée « à cette intention* ».

C'est sans doute à la Bibliothèque du Palais de Madrid qu'on trouverait l'origine première de cette luxueuse précaution. G. DE FRÉZAL.

—

Uniforme des facteurs des postes (LXXIV, 58). — Une collection de dessins coloriés reproduisant les uniformes des facteurs des postes à différentes époques a été exposée en 1889 à l'Exposition universelle.

Je doute qu'elle ait été reproduite et même qu'elle ait été restituée à l'Administration centrale des Postes et Télégraphes à laquelle elle appartenait. A. E.

* * *

Un fonctionnaire des télégraphes, dessinateur de talent, dont le nom m'échappe, a reproduit un grand nombre sinon tous les uniformes du personnel des Postes.

Sa collection doit se trouver au musée de cette administration.

Il existe à la Bibliothèque des Postes une circulaire portant le n° 61 et la date du 8 décembre 1835, à laquelle est annexée une gravure coloriée représentant le modèle d'uniforme d'un facteur rural. Je ne me souviens pas des détails du costume, mais je me rappelle très bien qu'il comportait un chapeau haut de forme cylindrique à longs poils dans le genre de ceux qu'on voyait encore, il y a une dizaine d'années sur la tête des cochers des Postes à Paris.

Y. D.

—

L'incendie de la flotte romaine par Archimède (LXXIII). — J'ai retrouvé une donnée, en chiffres, de la chaleur solaire que condense un réflecteur parabolique tel qu'en dut construire Archimède (214 av. J. C.).

En 1747, Buffon, vérifiant la tradition, alluma du bois à une distance de 64 m. de son réflecteur, et fondit de l'argent à 6,5 m. du foyer.

D'autres documents analogues de divers expérimentateurs existent, on les retrouve dans les *Encyclopédies* : mais je restreins ma réponse à la question précise.

Je l'ai dit : pour reprendre le problème du grand géomètre, il serait indispensable de se replacer dans les conditions exactes de l'opérateur syracusain.

Les expériences de Mouchot se firent surtout en Algérie. ELOJEAN.

—

Un précurseur de l'aviation (LXXI). — Pourquoi ne citerait-on pas sous ce titre le fabuleux Dédale qui, comme l'a chanté Virgile.

FUGIENS MINOIA REGNA,
PRÆPETIBUS PENNIS AUSUS SE CREDERE CŒLO
INSUETUM PER ITER GELIDAS ENAVIT AD ARCTOS,
CHALCIDICAQUE LEVIS TANDEM SUPERADSTITIT ARCE

Fuyant le royaume de Minos (la Crète) il osa se confier au ciel sur des ailes rapides, s'élança vers le Nord glacé par une route inconnue avant lui, et vint enfin se percher légèrement sur le haut de la citadelle de Chalcis.

Après tout, son exploit ne peut-il pas avoir été réel ? De Candie au milieu de la côte ouest de Nègrepont, serait-ce impossible aujourd'hui ? V. A. T.

—

Notes Trouvailles et Curiosités

—

L'Emigration des Allemands aux Etats-Unis en 1779. — « Une partie de la Pensylvanie est peuplée d'Allemands qui continuent à émigrer de leur ancienne patrie pour venir habiter une terre hospitalière où la prospérité, l'abondance et

la liberté appellent tous les malheureux de l'univers. Les Allemands, habitués aux privations, pliés au joug de la néces si te et du commandement, apportent ici un esprit d'économie, de persévérance et de docilité. C'est là toute leur richesse quand ils débutent. Ils aliènent, sans répugnance, leur liberté pour quelques années à un riche cultivateur. Ils apprennent de lui à regir une ferme. Quant a la culture, on n'a pas grand'chose à leur enseigner. Ils reçoivent un salaire qui les met en état de devenir propriétaires eux-mêmes à la fin de leur engagement. C'est alors qu'ils déploient une nouvelle industrie, une patience extraordinaire, et qu'à force d'épargner sur les petits bénéfices qu'ils font d'abord, ils s'en procurent de plus considérables, étendent successivement leurs domaines et parviennent enfin de l'état de domesticité à des fortunes réellement surprenantes »

BARBÉ-MARBOIS.
Voyage en Amérique, 1779.
(Manuscrit inédit).

—

L'invasion prussienne en 1792 jugée par le frère du roi Frédéric II. — Nous trouvons, dans un ancien Catalogue en français, d'autographes, ces fragments d'une lettre, du prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II, adressée de son château de Rheinsberg, le 19 octobre 1792, au comte de Henckel :

Nous reviendrons de France sans argent, les vivres sont si rares et l'armée a souvent manqué de pain. Je n'ai jamais cru qu'il fût facile d'atteindre Paris, surtout en laissant tant de places à son dos : mais on n'a consulté que les flatteurs ; on a voulu voir et on a vu. Cette équipée aura servi à rendre la France République, Cela ne serait jamais arrivé sans la marche des troupes et le manifeste impolitique du duc (de Brunswick) Mais trop heureux, si l'armée revient et qu'on la renvoie dans nos foyers, quoique les maladies l'auront diminuee, avec 7 ou 800 hommes de tués et de blessés,.. L'armée française est meilleure qu'on ne l'a cru. D'ailleurs, il y a tant de troupes armées que, pour vaincre tout cela, les armées se fondraient à mesure qu'elles seraient victorieuses.

SIR GRAPH.

—

Utilisation des prisonniers de guerre en l'an VI. — Ce n'est pas de nos jours seulement qu'on emploie les prisonniers de guerre dans l'industrie : voici une petite note qui l'établit.

L. S.

Le Ministre de la Guerre
au Ministre de la Police Générale

Paris, le 9 brumaire an VI.

Je vous préviens, mon cher Collègue, en réponse à votre lettre du 19 de ce mois (vendémiaire), que sur la demande qui m'avait été faite par le chef de la Manufacture des Glaces au faubourg Antoine, j'avais autorisé ce citoyen à faire venir de Fontainebleau, 50 prisonniers de guerre, que sur ce nombre, 44 n'étant point propres à ce genre de travail, ils sont retournés à leur dépôt, et qu'il n'en reste plus que six dont la présence ne peut causer aucune inquiétude à Paris.

Salut et fraternité,
SCHERER.

—

NÉCROLOGIE

Le capitaine d'Epinay

Nous recevons cette lettre que nous publions avec empressement.

Mon cher M. Montorgueil,

Je ne vous apprendrai rien en vous disant avec quelle pénible émotion j'ai lu la nécrologie du capitaine Henry d'Epinay, parue dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* reçu il y a quelques jours. Le brave officier était un quasi-compatriote, étant originaire de La Réunion, l'île sœur de l'île Maurice. Voulez vous me permettre quelques renseignements complémentaires, que vous publierez si vous le jugez à propos?

« Ce nom de d'Epinay est le plus illustre de l'Histoire politique de l'Ile Maurice, notre ancienne Ile de France.

Le capitaine Henri d'Epinay est le petit-fils d'Adrien d'Epinay, l'illustre patriote Mauricien à qui les Mauriciens doivent d'avoir obtenu de l'Angleterre leurs plus chères libertés politiques. C'était le neveu du grand statuaire Prosper d'Epinay, mort l'année même de la guerre et dont le fils,le capitaine Georges d'Epinay, fait brillamment son devoir, et a été cité à l'ordre du jour de l'armée

Ces deux cousins s'aimaient comme deux freres. Aux deux familles si cruellement éprouvées, j'envoie l'expression de mes plus vives condoléances.

UN MAURICIEN.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond·

LXXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20-30 octobre 1916.

N° 1447

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1447

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

« As », en aviation. — D'où vient cette expression pour désigner les plus glorieux des aviateurs ? Où fut-elle employée pour la première fois ? Par qui ?

X.

La fille noire de Madame de Bavière. — Je lis dans « le Cartulaire des Carmes de Ploërmel », manuscrit inédit, composé à la fin du XVIIe siècle par le Père Procureur de ce couvent, et qui vient d'être légué aux Archives départementales du Morbihan, in-folio de 340 feuilles :

En 1680, Monseigneur le Dauphin (Louis; fils aîné de Louis XIV) épousa, le 7 mars, à Châlons, Madame de Bavière, de laquelle naquit, au commencement de 1685, une fille qui était noire comme un Maure ; elle a été élevée incognito et éloignée de la Cour, quelques-uns ont dit qu'on l'avait mise dans un couvent, où elle est aussi demeurée incognito. » — (Elle aurait eu quinze ans, lors de la rédaction du Cartulaire).

Je me permets de faire appel à tous les abonnés très érudits de l'*Intermédiaire* et de leur demander si quelque texte officiel a fait mention de *cette fille, noire comme un Maure, dont accoucha, au commencement de l'année 1685, Madame la Dauphine*, et qui fut séquestrée loin de la Cour et probablement dans un couvent ?

Il me semble que cette question présente un réel intérêt historique, cette enfant noire étant la sœur du roi Louis XV.

Marquis DE BELLEVUE.

L'urne du citoyen Beauvais. — La « Société populaire régénérée » de Montpellier conçut le projet de rendre à Beauvais des honneurs funèbres à la manière antique. On éleva un bûcher au Champ-de-Mars, et le représentant défunt y fut porté par des membres de ladite Société, accompagnés des autorités

et de la garde nationale; on tira le canon, on entendit de la musique et des chœurs patriotiques, et à l'issue de la cérémonie les autorités mirent le feu au bûcher. Des commissaires restèrent toute la nuit autour du brasier, et, dit le procès-verbal, « recueillirent dans une urne les cendres « précieuses du martyr de la liberté. » Le lendemain, il y eut grande procession, ornée d'un cortège de citoyennes portant des branches de laurier et de cyprès. Les membres de la Société populaire venaient ensuite ; au milieu était le président, tenant dans ses bras l'urne cinéraire couverte de fleurs et d'une couronne civique d'où flottaient en banderolles quatre rubans tricolores. De jeunes citoyennes, vêtues de blanc, entouraient l'urne, sur laquelle elles répandirent des corbeilles de fleurs dans le temple de la Raison.

Finalement, l'urne, dûment scellée, fut remise à deux citoyens de Montpellier, chargés de la porter à la Convention, au nom de la Société populaire. Ces mandataires parurent à la barre le 18 germinal, prononcèrent un discours véhément et remirent sur le bureau une caisse qui contenait les cendres de Beauvais. Le président les complimenta de leur patriotisme et ils se replièrent en bon ordre, laissant leur urne, dont la Convention fut un moment embarrassée. Ce collègue en bouteille jetait un froid dans l'Assemblée. Le président s'en aperçut et consulta les députés. Dr L.

— En attendant qu'on *panthéonise* Beauvais, dit-il, où voulez-vous placer ses cendres ?

— Aux archives, dit une voix.

Ainsi fut fait.

Qu'ont pu devenir l'urne et les cendres du citoyen Beauvais ? Dr L.

—

Provocation en duel adressée à une Altesse Impériale sous le second Empire. — Le hasard m'a mis en présence du document suivant ; c'est une lettre de provocation datée de « Varsovie 4 mars ». L'absence de signature indique qu'il s'agit d'une copie ou d'un brouillon :

Monseigneur,

Dans votre discours prononcé au Sénat de France le 17 courant vous vous êtes exprimé à l'endroit de mon père d'une façon outrageante.

Je viens comme fils demander à votre A. I. pour cette indigne offense la réparation qu'un homme de cœur ne refuse jamais.

Toutefois, Monseigneur, d'après vos antécédents connus, je n'ai pas grande chance de vous voir accueillir ma demande : il est des courages qui ne vont pas au-delà des ruisseaux et tel devient sans culotte effronté quand il s'agit de déverser l'outrage, se refuse lâchement dans l'inviolabilité d'une situation privilégiée lorsqu'on lui demande raison de ses propos.

Votre Altesse Impériale voudra peut-être s'abriter derrière ceux qui frayent avec elle au Palais Royal et avec les chefs d'assassins dans les repaires de Varsovie.

Si dans ma patrie, la bonne cause inaugurée par notre roi A. 2 et à laquelle depuis 2 ans mon père consacre ses efforts ne finit pas par triompher des gens pervers ou mal avisés, ce sera principalement aux soi-disants amis de notre cause, tels que vous, monseigneur, et vos compères révolutionnaires, qu'il faudra s'en prendre.

J'attendrai jusqu'au 2 avril votre réponse ainsi que la désignation de votre témoin.

Si vous ne m'accordez pas la satisfaction demandée, souffrez, Monseigneur, que je livre cette lettre à la publicité.

Recevez, Monseigneur, l'assurance de tous les sentiments qui, de ma part, sont dus à votre Altesse Impériale.

A quel fait cette lettre fait-elle allusion ? Qui en est l'auteur ? Quelle fut la suite ?

G. DE MASSAS.

[Nous publions cette lettre malgré sa violence, parce que l'histoire n'a pas de secrets, mais aucune idée de polémique ou d'offense envers une personne respectable n'est dans notre intention.]

—

La légende de l'Illuminisme. — Le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 mai dernier contient, sur la couverture, un article bibliographique relatif à un ouvrage récent de M. R. Le Forestier dont l'introduction est une intéressante étude sur la Franc-maçonnerie. Mais il y a mieux : le même auteur avait déjà publié, en 1914, un grand volume de plus de 700 pages intitulé : *Les Illuminés de Bavière et la Franc-maçonnerie allemande.* Voilà certes un titre qui ne manque pas d'actualité.

Ces deux ouvrages, ces deux thèses de doctorat, principalement la première en date, qui est de beaucoup la plus importante, se distinguent par cette affirmation que l'Illuminisme et la franc-maçonnerie

illuminée ont été sans aucune influence sur la Révolution française. L'histoire de cette prétendue influence est résumée par l'auteur dans la formule même qui forme le titre de la présente question : *La Légende de l'Illuminisme*.

Une thèse aussi catégorique me semble en opposition, d'une façon générale, avec ce qui a été écrit dans l'*Intermédiaire*, au cours de ces dernières années, sous diverses rubriques, quelles que puissent être d'ailleurs les divergences d'opinions des correspondants qui ont pris part à la discussion. Certains, en effet, ont pu relever ce qu'ils croyaient être des légendes partielles ; mais je ne crois pas que personne ait dénoncé jusqu'à présent, aussi péremptoirement que M. Le Forestier, la légende totale.

Que pensent les hommes compétents, — et certes ce n'est pas ce qui manque à l'*Intermédiaire*, — de cette prétention qui rejette dans le domaine de la légende toute influence de l'Illuminisme en particulier, et de la franc-maçonnerie, en général, sur la Révolution française ?

BONY.

—

Où est, à Saint-Julien-le-Pauvre, le tombeau des Ravalet ? — J.-K. Huysmans, dans *la Bièvre et Saint-Séverin*, parle d'

« ... un tombeau où sont inhumés les restes de Julien de Ravalet et de la belle Marguerite, sa sœur.

Ce nom de Ravalet, (continue Huysmans), qui n'évoque plus maintenant de souvenirs précis, fut celui d'une famille célèbre par la lignée de ses crimes, au Moyen-Age; de même que Gilles de Rais, ces seigneurs furent la terreur des paysans des alentours. A cent lieues à la ronde de leur château de Tourlaville, près de Cherbourg, les pauvres gens tremblaient quand quelqu'un se hasardait à parler d'eux. Ils étaient, en effet, d'abominables bandits. C'est un Ravalet, qui, après avoir violé la fille d'un de ses vassaux, la planta, en terre, debout, dans un jeu de quilles, et la tua à coups de boules ; c'est encore un Ravalet qui assassina, pendant la messe, un prêtre. Quant au dernier de cette race, Julien, il s'éprit de sa sœur Marguerite et tous deux promulguèrent, sans honte, dans toute la Normandie, la joie diabolique des incestes. Ils finirent par être exécutés, l'un et l'autre, à Paris, le 2 décembre 1606, en place de Grève et leurs cadavres furent déposés dans ce sanctuaire de Saint-Julien où leurs têtes se trouvent encore.

(Cf. *La Bièvre et Saint-Séverin*, p. 99-100, Edit. Plon-Nourrit).

Huysmans affirmait cela en 1898, car *la Bièvre et St-Séverin* parut d'abord, à cette date, chez Stock.

On chercherait en vain, aujourd'hui, à Saint-Julien, la tombe dont il parle. A bien noter cette coïncidence : le Ravalet en question se prénomme *Julien*.

Qu'est-devenue cette tombe ?

GABRIEL-URSIN LANGÉ.

—

Bénédictin de Cluny. — Quel était le rang hiérarchique, la fonction, l'habit, les attributs d'un bénédictin qualifié de 1773 à 1790 : supérieur général de l'étroite observance de Cluny, et général de la congrégation des bénédictins de l'ordre de Cluny.

En 1773, ce religieux demeurait au couvent de Saint-Denis de la Chartre à Paris. En 1790, il était supérieur du couvent de Saint-Martin des Champs à Paris. Son cachet porte un buste de Pape, le Trirègne en tête. Etait-ce le blason de son couvent ? S. R.

—

Barillot, imprimeur et chansonnier. — Selon tous ses biographes, François Barillot, l'ouvrier imprimeur et chansonnier qui mourut à Paris le 11 décembre 1874, était né à Lyon vers 1819 ; or, sa naissance ne figure pas sur les registres de cette ville de 1813 à 1823. Où est-il véritablement né, et à quelle date ?

L. M.

—

Brindejonc des Moulinais. — On lit dans le *Birmingham Daily Mail*, du 26 août 1916 :

« Bien peu d'habitants de Birmingham auront reconnu dans le fameux aviateur français mort récemment, le descendant des anciens seigneurs de Birmingham.

Les Brindejonc possédaient un certificat signé de Jacques II, (qu'ils accompagnèrent en exil en 1688) constatant qu'ils descendaient « des anciens seigneurs de notre royaume d'Angleterre ».

Brindejonc est la forme gallique de Birmingham.

Le célèbre aviateur entretenait une correspondance suivie avec l'antiquaire local M. Alfred Rodway. »

Que sait-on de plus ?

EDWAR WEST.

—

De Guerle. — Ce littérateur distingué, qui fut censeur à Louis le Grand et qui est mort en 1824, a t-il laissé son portrait quelque part ? Je serais très reconnaissant si quelque aimable intermédiairiste voulait bien me renseigner.

A. PONROY.

—

Le Pan, avocat à Mayenne. — Je possède dans mes cartons un ex-libris orné du XVIIIe siècle, au monogramme L. P. portant ces mots : Le Pan Avocat A Mayenne. Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements biographiques et généalogiques sur ce personnage dont l'ex-libris encore inédit vient d'être retrouvé. Tout ce que je sais de lui, c'est qu'il est né en 1713 et décédé en 1795.

Dr EUGÈNE OLIVIER.

—

Noël Loumo. — Les « *Vers de couleur* » par Noël Loumo, Paris — Léon Vanier — 1886 —. L'auteur de cette jolie plaquette a-t-il fait autre chose ? Est-ce un pseudonyme ?

Comte DE ROULAVE.

—

Demoiselle Moulin de la Goufraie. — Je possède un très joli portrait à l'huile en buste, corsage de lingerie très ouvert, coupé d'une draperie nouée vieux bleu — à l'envers de la toile une inscription à la main à l'encre paraissant de l'époque porte :

> Demoiselle Moulin de la Goufraie, dame de Jollivet, peinte par Nattier en 1763, à l'âge de 34 ansmorte à Morlaix en 1786.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire si cette famille existe encore et si ce portrait est connu dans l'œuvre de Nattier ?

Comte L. B.

—

Georges Naundorff. — Il y avait avant la guerre un Georges de Naundorff qui, après avoir servi comme brigadier au régiment autrichien des chasseurs de Brieuz en Tyrol, était passé à Vienne dans le régiment de la garde. Il devait avoir environ cinquante ans à cette époque, et avait épousé une Américaine dont il a eu deux enfants. — Il prétendait avoir été auprès de l'archiduc Louis Victor.

Quelle parenté existe-t-il entre ce Georges Naundorff et le prétendant de ce parti ?

HENRI XIII.

—

Alice Ozy descend-elle du chancelier Maupeou ? — M. Louis Loviot a, en 1910, consacré tout un volume à la carrière artistique et amoureuse d'une petite actrice, Mlle Julie-Justine Pilloy, plus connue sous le nom d'Alice Ozy. L'auteur nous donne sur les origines de son héroïne les renseignements suivants qu'il a puisés dans les *Souvenirs d'un journaliste*, de Villemessant :

> Son grand-père [maternel], Etienne Ozi, professeur au Conservatoire et maître de chapelle de l'Empereur... avait épousé une demoiselle Dupont, dame d'honneur de la reine de Portugal, femme de dom Pedro. Les Dupont descendaient du chancelier Maupeou et se trouvaient ainsi alliés aux Montmorency... par les femmes mais Mlle Ozy eut trop d'esprit pour se souvenir jamais qu'une goutte de sang bleu s'était égarée dans ses veines.

L'*Intermédiaire* a donné en 1892 (tome XXV, 601), sous la signature V, une liste assez longue des descendants du chancelier, mais seulement de ceux qui portent ou ont porté le nom de Maupeou ; la descendance par les femmes n'y figure point. Quelle parenté légitime ou illégitime a pu exister entre le chancelier et l'étoile des Variétés de 1840 ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pairies ecclésiastiques et d'évêchés (Armoiries des). — On dit, on imprime même, que seuls les évêchés, formant des pairies ecclésiastiques, ont des armoiries — en France s'entend. Est-ce bien exact ? Je ne crois pas que Beauvais soit pairie ecclésiastique et l'évêché avait, et a encore, ses armes propres. En tout cas, quelles sont les armoiries des évêchés de France ? Il est regrettable que nos évêques n'écartèlent pas leur écu (ou ne les prennent pas en parti, tout au moins) des armoiries de leur évêché. Grâce à l'insistance érudite d'un Français et d'un descendant de Français, demeurant aux Etats-Unis, plusieurs évêques de ce pays adoptent cet excellent usage.

ST-SAUD.

Armoiries sur une aiguière. — Je suis possesseur d'une aiguière avec son plateau en vermeil du commencement du premier Empire. Elle porte les armoiries suivantes :

D'or au cheval effacé de.. au chef d'azur chargé de 3 étoiles (molettes) d'or (?). Couronne de marquis, croix d'archevêque, surmontée du chapeau de cardinal (5 glands) l'écu porte à dextre et à senestre la mitre et la crosse. A qui appartenaient ces armoiries ?

A un autre endroit, l'aiguière porte un cimier, un bonnet de fourrure surmonté d'une levrette. Ce cimier ne serait-il pas anglais ? Il me semble en tous cas ne pas avoir de rapport avec les armes ci-dessus décrites.

CAVILLE.

—

Ex-libris à déterminer : foudres. — *D'azur à la fasce d'or, et brochant sur le tout un nuage ? de sable d'où partent les foudres, 3 en chef et 3 en pointe.*

Ecu piriforme, amples lambrequins, 50/47 mm.

H. A.

—

Ex-libris à déterminer : trois soucis. — *D'argent à 3 soucis tigés et feuillés de sinople, 2 en chef et un en pointe, et une croix fleuronnée au pied fiché, de gueules, posée en abîme.*

Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me donner quelques détails biographiques sur la famille propriétaire de ces armes ; quels titres lui connaît-on ? Quels personnages a-t-elle donnés ?

ARDO.

—

Ex-libris à identifier : Saint-Aurant ? — En 1906, Monsieur D. des E. demandait des renseignements biographiques sur M de Saint-Aurant, propriétaire d'un ex-libris gravé par Tubert (LIII,842). Plusieurs réponses ont été faites, entre autres celle de Monsieur Caz... pardon ! Ecuodnof et celle de Monsieur le Lieur d'Avost ; c'est à l'érudition de ces aimables collègues que j'ai recours aujourd'hui pour l'identification d'une pièce anonyme où figurent au 1 et 4 les armes des St-Aurant

Cet ex-libris est manifestement de la même main que la pièce signée Tubert, bien que je la possède à toutes marges et qu'il n'y ait pas trace de signature. Je la lis ainsi :

Au 1 et au 4 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'argent.

Au 2 et 3 coupé de sable au soleil d'or et d'azur à la montagne à six coupeaux d'argent, à la fasce d'argent, brochant également sur le coupé, chargée d'une croisette de sable accostée de deux étoiles de même.

Je ne connais pas les alliances des St-Aurant, à part les Pujol de Beaufort pour lesquels La Roque donne des armoiries très différentes.

L'écu est timbré d'une couronne de comte et supporté par deux lions.

Peut-on attribuer cette pièce aux Saint-Aurant ? et dans ce cas je sollicite quelques renseignements sur son propriétaire.

RODEROT.

—

Droits d'auteur. — Dans le récent fascicule de la *Revue des Livres anciens*, M. E. Coyecque publie quelques documents sur Ronsard recueillis au cours des recherches si fructueuses qu'il poursuit dans les anciens minutiers des notaires parisiens. Le plus curieux de ces documents est un contrat daté du 9 mai 1553 concernant la seconde édition des *Amours*, édition augmentée par l'auteur et commentée par Marc-Antoine de Muret : Ronsard reçoit 23 l. t., Muret le double, et l'éditeur reconnaît le droit intégral du poète sur son œuvre.

C'est là le plus ancien témoignage relatif aux droits d'auteur. En connaît-on d'autres avant le XVIIIe siècle ?

GRAMADOCH.

—

Les mémoires de la princesse Odescalchi-Zichy. — Un obligeant confrère pourrait-il m'indiquer où ont paru les *Mémoires* de la Princesse Odescalchi Zichy publiés très peu de temps après le drame de Meyerling et interdits en Autriche ? Est-ce en italien ou en allemand qu'ils sont rédigés ? Où peut-on se les procurer ?

Le vicomte DE REISET.

—

Le suaire du Musulman. — Qu signifie ce passage tiré de *Morella* (un des *Histoires extraordinaires* d'Edg. Poë)

Partout sur la terre tu porteras avec toi ton suaire, comme le Musulman de La Mecque ?

A quoi cela fait-il allusion ?

Cap.

—

Prophétie de Vernyhora. — Quand fut publié pour la première fois le texte de cette prophétie ?

Date-t-elle vraiment de 1768 ?

Fut-elle connue, imprimée, avant le Premier Partage, ou du moins avant le second ?

Soulgé-Riorges.

—

Tout le premier. — Dans cette expression : « tout le premier, le mot *tout* est-il *adjectif indéfini* ? ou *adverbe* ?

Dans l'*Action française* (22 juin 1916), Charles Maurras écrit : « Les soldats... se seraient aperçus *tous* les premiers de l'immense erreur commise,etc. » faisant ainsi du mot *tous* un adjectif.

A mon humble avis,dans l'expression : « Tout le premier » qui équivaut réellement à « Le tout premier » c'est-à-dire à « le tout à fait premier », le mot *tout* est adverbe.

On doit donc dire : « Les *tout* premiers » et aussi « *Tout* les premiers » ; au féminin, cet *adverbe* variant par raison d'euphonie devant un adjectif qui commence par une consonne, on doit dire : « Les toutes premières », et « Toutes les premières » ; « Elle fut la toute première à l'apprendre », etc.

Je serais heureux d'avoir sinon l'assentiment, du moins l'avis de quelques confrères intermédiairistes à ce sujet.

Maurice Jeannard.

—

Etymologie de Bilial. — L'obligeance des collaborateurs de ce journal étant égale à leur savoir, je cède au désir d'attirer leur attention sur une série de très anciens noms de lieu dont l'étymologie me paraît présenter d'assez sérieuses difficultés, et au sujet de laquelle je prends la liberté d'invoquer le secours de leurs lumières.

Pour commencer, je proposerai à l'examen de nos savants confrères le nom d'une paroisse qui, sous la graphie Bilial, apparaît pour la première fois dans un pouillé du diocèse d'Autun successivement publié par MM. Aug. Bernard (*Cartulaire de l'abbaye de Savigny*... t. II p. 1051 et s.) et A de Charmasse (*Cartulaire de l'Evêché d'Autun*, p. 366), pouillé généralement attribué au XIe siècle.

Cette paroisse de l'ancien archiprêtré de Pierrefite, supprimé lors du Concordat, avait pour chef-lieu un modeste hameau, dont il subsiste quelques maisons éparses. Tout auprès, s'élève une énorme motte de forme ovale, qui couronne le sommet d'une légère éminence dominant la basse vallée de la Loire. Les axes de l'enceinte elliptique mesurent, respectivement, 70 et 50 mètres, et les fossés, assez bien conservés en certains endroits, 25 mètres de largeur sur 8 de profondeur ; les dimensions surpassent de beaucoup celles des mottes féodales de la région, qui, en moyenne, mesurent 25 mètres de diamètre ou de côté, suivant qu'elles sont rondes ou carrées, et dont les fossés n'excèdent pas 10-15 mètres de largeur et 4-6 de profondeur.

Aussi bien, devant un tel effort de terrassement, ne pourrait-on pas s'écrier avec le personnage d'une comédie enfantine : « ça sent le Romain » ?

L'église de Bilial occupait autrefois l'extrémité occidentale de la motte. Ce vieux sanctuaire a été démoli vers le milieu du siècle dernier, sans que personne ait malheureusement songé à en déterminer et noter l'époque de construction. D'après la tradition locale, l'église était de dimensions médiocres et très ancienne. Des fouilles permettraient seules de se rendre compte si elle avait ou non succédé à un antique édifice, temple ou simple *sacellum*, et peut-être de déterminer si ce dernier était réellement dédié — comme paraît-il, on aurait été tenté de le supposer — à une divinité solaire dont le culte était commun à la plupart des peuples anciens.

Les diverses variantes, toutes postérieures, jusqu'ici rencontrées du nom de Bilial (XIe siècle) dans les textes, sont : Uliaux (1208), Urial (1209), Hulliax (1332), et Huillaux (XIVe siècle). C'est cette dernière graphie qui s'est conservée jusqu'à ce jour dans les actes et la cartographie, bien que les habitants de la région prononcent comme si le nom s'écrivait Hûyaux.

Le changement de B en U et la flexion de *al* en *au* n'ayant rien que de très com-

mun, présentent, au point de vue de l'étymologie, un intérêt assez médiocre. La forme Bilial s'imposera donc presque uniquement à l'attention de nos savants confrères, et, plus particulièrement, semble-t-il, à ceux d'entre eux qui s'adonnent à l'étude de l'ancien celtique ou de la langue scientifique dite Indo-européenne.

Aucune des étymologies examinées ne m'ayant donné entière satisfaction, je crois devoir faire grâce au lecteur des peu intéressants résultats de tentatives jugées infructueuses. Le champ reste donc complètement libre, et je serais très reconnaissant aux étymologistes dont la lecture assidue de l'*Intermédiaire* m'a permis d'apprécier la vaste érudition, de bien vouloir s'y engager d'un pas résolu. Les lumières dont ils jouissent en cette matière particulièrement délicate, leur permettront sûrement de se retrouver là où le signataire de ces lignes a de justes craintes de s'égarer. DE LA BÈBRE.

—

Bresaigne. — En Bourgogne, quand le foin est sec et cassant, on dit souvent : *il est sec comme de la bresaigne.* De même lorsqu'une galette a eu un coup de feu et se met en miettes, on dit : *C'est de la bresaigne.*

Quelle est l'origine de ce mot ? Qu'est-ce que de la bresaigne ? Y aurait-il communauté entre ce mot et la *braise* ou *braisette* ? YSEM.

—

Horripiler à. — Dans un article sur « Le Mariage secret de la duchesse de Berry » (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1908), M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, écrit à propos de la comtesse d'Hautefort :

Elle *horripilait* au ton garnisonnier de Bugeaud.

D'autre part, Littré donne *horripiler* comme verbe actif et non comme verbe neutre. Lequel a raison des deux académiciens ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Sursitaire. — Décidément la Guerre Mondiale nous vaut bien des néologismes ; les uns heureux (minorité) ; les autres moins (majorité). Voilà que les journalistes, pour désigner les hommes profitant d'un sursis, ont créé le mot *sursitaire*. Logiquement ce serait *sursisaire*, mais la logique savent-ils toujours ce que c'est ? La prononciation de sursisaire leur déplaisant, ils changent *s* en *t*. J'attends qu'ils nous servent bientôt, *frontaire*, *zonaire*, etc... Du reste, ils nous affligent de *bordière* pour désigner ce qui *borde* une région. J'ai lu « la zone bordière du front. » En conscience que pense-t-on de tout cela ? LA COUSSIÈRE.

—

Dessalé. — Du *Figaro* :

Quand un poilu parle d'un camarade débrouillard, il le traite de « dessalé ».

Argot de tranchée, dira-t-on. Non.

Ouvrez Molière. Voyez *Georges Dandin* que la Comédie reprend ces jours-ci (1er acte, scène VI) :

GEORGES DANDIN. — Taisez-vous, bonne pièce. Vous faites la sournoise, mais je vous connais il y a longtemps ; et si vous êtes une dessalée.

Ainsi « poilu » remontait à Rabelais. « dessalé » fut écrit par Molière. Nos soldats parlent français.

Conservons cette note et au besoin ajoutons-y. Y.

—

Oui et Non. — Pour dire oui, si l'on ne veut point parler, on incline la tête de haut en bas. Si l'on refuse, on oscille la tête de droite à gauche ou inversement.

Je comprends bien la genèse du premier de ces signes, et m'explique qu'il soit d'usage universel. Quand nous consentons à quelque chose qu'on nous dit, ou qu'on nous propose de faire, nous inclinons la tête, la partie la plus noble de nous-même et par ce geste de soumission, nous indiquons clairement que nous soumettons notre volonté à celle de qui nous parle. Ainsi je n'ai point de difficulté à propos de ce premier signe, celui de l'affirmation, mais je suis moins éclairé sur la genèse du second, celui de la négation.

Tourner la tête de droite à gauche, lui faire dessiner en l'air comme un tournoiement dans le plan horizontal, signifie ne pas vouloir. Mais d'où est venue cette signification qui est universelle, et par conséquent doit reposer sur des bases physiologiques ou psychologiques comme la première ?

On peut dire que l'affirmation étant une inclinaison de la tête dans le plan vertical, la négation est le contraire de ce geste, oscillation dans un plan horizontal.

C'est possible, mais je voudrais bien avoir sur ce sujet l'opinion d'un intermédiairiste plus éclairé que le demandeur.

HIKSE.

—

Etymologie du mot Joie. — Les classiques disent que « Joie » vient du latin Gaudium.

Si Gaudium a pu donner Gaieté [ce que je crois], il a certes, pu, à la rigueur, donner Joie.

Mais est-ce bien démontré ? En tout cas, je soutiens que, dans la locution Feu de Joie, Joie vient de Jovis (Jupiter), comme Montjoie (montjeu, monjou, etc.) vient de Mons Jovis.

En effet, un « feu de joie » est un feu rituel (culte du Dieu soleil au Solstice d'eté), remplacé par Jupiter, à l'époque gallo-romaine) (1).

Quelles objections peut-on présenter ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

L'Origine de l'As, carte à jouer. — Tous nos collègues ont lu sans doute le curieux article intitulé LES AS publié par *le Temps* (20 septembre 1916, p. 1). Il s'agit de la dénonciation donnée actuellements aux aviateurs qui se sont signalés par des prouesses exceptionnelles.

L'auteur s'est demandé quelle était l'origine de l'*As*, carte à jouer. — Mais il n'a pas résolu le problème, même par les cartes de France, les seules qu'il cite, quoique en France on se serve toujours d'autres jeux de cartes, où il y a des *As* et même des *Doubles-As*, peut-être même des *Triples As* !

Il m'a semblé qu'il était intéressant et d'actualité de poser ici même cette question : « Quels ont été les débuts véritables de l'As, *carte à jouer* ? »

MARCEL BAUDOUIN.

—

La longitude et une théorie due à l'Ecole de Platon. — A quelle théorie et à quelles découvertes fait allusion le passage suivant de Condorcet. *Esquisse: neuvième époque* (première édition, 1795, p. 308) :

Le matelot qu'une exacte observation de la longitude préserve du naufrage, doit la vie à une théorie qui, par une chaîne de vérités, remonte à des découvertes faites dans l'École de Platon et ensevelies pendant vingt siècles dans une entière inutilité.

M. LAILLER.

—

Les femmes et l'art de la caricature. — Un assez grand nombre de femmes se sont distinguées et ont même excellé dans la plupart des branches d'art. Mais y a-t-il eu des femmes caricaturistes ? J'ai feuilleté dans le cours de mon existence de nombreux albums d'estampes et je n'ai jamais rencontré de caricature signée d'un nom féminin.

Je serais très reconnaissant à mes confrères iconophiles de me faire savoir s'ils ont été plus heureux que moi et, dans le cas contraire, de m'indiquer pourquoi la femme semble être réfractaire à ce genre spécial d'art qui est considéré — à tort selon moi — comme inférieur par beaucoup de gens.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

A quand remontent les figures en cire ? — D'après une note non signée, du *Magasin pittoresque* (1870, p. 54), les plus anciennes de ces figures remonteraient au quinzième siècle, et seraient attribuées à un Italien, né à Ferrare qui se nommait Alfonso Lombardi.

« Cet artiste fit avec succès le portrait de Charles-Quint à une époque où celui-ci était momentanément à Cologne. »

Si nous en croyons le Dr Cabanès (*Mœurs intimes du passé*, 4e série : *Les premiers musées anatomiques*), la cire « paraît avoir été mise en œuvre, pour la première fois, par un Français qui vivait sous le roi-chevalier à l'aurore de la Renaissance : Jacques d'Angoulême serait l'auteur des trois grandes figures anatomiques conservées dans la Bibliothèque du Vatican où elles se trouvent peut-être encore. » Mais notre collègue [illegible] semble-t-il, exclusivement, des [illegible] en cire destinés à l'enseignement de l'anatomie ; cela [illegible] imagina de [illegible] nages notoires ; en somme quel est l'ancêtre le plus éloigné du *Musée Grévin* ? On va certainement nous répondre le *Salon de Curtius* ; mais celui-ci n'eut-il pas des précurseurs ?

PONT-CALÉ

---

(1) Cf. *Intermediaire Chercheurs et Curieux*, 1914, p. 522.

Vues prophétiques sur l'Allemagne ambitieuse — Edgar Quinet (LXXIV, 146). — Le collaborateur J. W. demande si d'autres Français que Edgar Quinet et dans le même temps, ont dénoncé le péril allemand ou pour mieux dire prussien. Je lui citerai parmi ces voyants Lamartine lui même et son discours du 3 mars 1843. Répondant à Guizot qui, tout entier aux choses de l'intérieur et du présent, avait parlé, non sans dédain, « de ces promenades continuelles en Russie, en Autriche, en Prusse » ajoutant même « il n'y a pas là de véritables questions », le grand orateur, c'est naturellement Lamartine que je veux dire, s'écrie avec une prescience de prophète :

La Prusse grandit en Europe dans des proportions auxquelles il est impossible d'assigner un terme... La Prusse, vous le savez, est une sorte d'improvisation de la victoire ; c'est un germe machiavélisme jeté au cœur de l'Allemagne par le génie habile et pervers de Frédéric II. Mais c'est un germe qui a pris un accroissement immense, et qui est destiné à en prendre chaque jour davantage. C'est une puissance qui s'est enrichie et qui s'enrichira tous les jours davantage de tous les démembrements d'influence, de force et de nationalité en Allemagne. Elle est notre premier champ de bataille vers le Nord. Songez-y toujours et soyez justement attentifs à cette force nouvelle...

Lamartine a vécu assez pour voir Sadowa prédit par lui vingt trois ans à l'avance dans le même discours, jugeant inévitable la lutte entre la Prusse et l'Allemagne pour l'hégémonie de l'Allemagne. Il est mort un an avant la guerre de 1870, mais Guizot l'a vue, lui, et il a dû se dire en conscience que celui qui avait si bien deviné les aurores sanglantes de l'avenir, ce n'était pas le ministre, l'homme d'Etat, mais le poète à qui on refusait volontiers les grandes visions politiques de l'homme d'Etat.

H. C. M.

—

Papier monnaie pendant la guerre (LXXIII). — Je n'ai pas vu figurer (sauf erreur) dans les listes publiées, les émissions de la Chambre de Commerce de Rochefort-sur-Mer. J'ignore les différents types mis en circulation, mais j'ai sous les yeux une coupure de 50 centimes de la première série sur laquelle je lis :

Ce billet est valable dans les arrondissements de Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Jonzac, Marennes et seulement revêtu du cachet de la Chambre de Commerce.

ROAN.

—

Correspondance de Louis XVI et de Marie-Antoinette (LXXII, LXXIV, 99).— Autant qu'il m'en souvienne (car je n'ai pas mes livres de travail sous la main), c'était une correspondance entre Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth. La publication de ces textes apocryphes donna lieu à une polémique très vive et d'assez longue durée, dont la réputation de Feuillet de Conches, comme historien, eut fort à souffrir.

SIR GRAPH.

* * *

La correspondance publiée par M. Feuillet de Conches est l'œuvre d'un habile faussaire, ainsi qu'il a été démontré par la production des originaux provenant des archives impériales de Vienne. Il en est de même, au moins pour la plus grande partie, des lettres éditées par M. le comte d'Hunolstein. Voir sur cette question deux articles de Sainte-Beuve, 8 et 15 août 1864, *Nouveaux Lundis* te VIIIe avec un très intéressant appendice, p. 382 Sainte-Beuve commença par accepter comme authentiques les documents produits, puis les doutes lui vinrent, enfin ce fut la certitude. Il faut remarquer que ce genre de pastiches était accepté comme un jeu de littérature dans l'antiquité, mais on est plus sévère aujourd'hui. Une autre remarque et excellente est que ces lettres devaient paraître à bon droit et à priori suspectes « par cela même qu'elles étaient trop ce qu'on pouvait désirer ». Et il cite un passage à retenir de Gaston Paris sur les découvertes à la fois imprévues et trop prévues qui viennent satisfaire à point à un vœu secret du lecteur : « On n'y trouve jamais exactement (dans les documents authentiques) ce qu'on croit y trouver, et ceux qui répondent si bien à notre attente ont presque toujours de bonnes raisons pour cela ».

M. Feuillet de Conches était le plus galant homme du monde, mais avait ses faiblesses de collectionneur ; il n'en dé-

mordit pas et se brouilla avec Sainte-Beuve. H. C. M.

—

Le serment révolutionnaire et le clergé (LXXIV, 51, 109). — Cf. : *Le serment des ecclésiastiques sous la Révolution* XLIX, 837, 964 ; L, 123, 188, 231, 292, 400, 508, 624 ; LI, 572.

P. D.

—

Insurgé vendéen devenu haut fonctionnaire du Second Empire. (LXXIV, 100). — Voici les noms des 46 « braves » de la Penissière.

Eugène de Girardin, commandant, blessé.

Emmanuel de Girardin, frère du commandant, tué.

Victor de Girardin, frère du commandant.

Egisthe de Girardin, frère du commandant.

Auclerc,
Jamin,
Aubry,
Leclec, tué.
Joulain, père,
Joulain, fils,
Mony, tué,
Augé,
Juret, sous-officier,
N. Aubert,
N. Aubert, son frère,
Bondu, tué,
Thomason,
De Chevreuse,
Bouleau, sous-officier,
Beauchamp, id.
Monnier, le clairon, tué.
Blandin,
Gazeau, de Montfaucon, tué.
Martin.
Hervouët, de la Bernardière,
Brebion, tué.
Papin, blessé.
Gaignard, de Montigné-sur-Moine
N. François.
N. François, son frère.
Jarry, tué.
Lecomte.
N. Fouré.
N. Fouré, son frère.
N. Fouré, »
Lefort, tué,
Guinefolle, élève en médecine, à Nantes.
Lévêque.
Touche.
Ripoche.
Alhanase Motreuil, de Vernantes, séminariste.
Raffegean, de St Germain-sur-Moine, séminariste.
Rousselot,

Et trois paysans dont, par malheur, on ne semble pas avoir conservé les noms.

Fialin, le futur duc de Persigny, ne s'y trouve pas, à moins qu'il n'ait figuré sous un nom d'emprunt, ce qui, somme toute, est possible.

H. Baguenier Desormeaux.

—

Les statues du Monument de la Place des Victoires (LXXIV, 2). — C'est aux approches de la Fête de la Fédération, le 17 juin 1790, que fut soulevée la question de la suppression des statues d'esclaves de Martin Desjardins, ornant le monument de Louis XIV, sur la Place des Victoires. Après la réception de la dédégation cosmopolite, présentée par le baron de Clootz, Alexandre de Lameth prit la parole pour réclamer la suppression des quatre esclaves du sculpteur Martin Desjardins, ainsi que les statues des quatre provinces, dont les députés comptaient parmi les plus fermes serviteurs de la Nation.

L'abbé Maury répondit que ce monument n'était pas dû à un ordre de Louis XIV, mais à l'initiative du maréchal de La Feuillade. C'était lui qui avait eu l'idée de ces esclaves, encore n'était-elle point nouvelle, puisqu'on en voyait au pied de la statue de Médicis. Il en était de même pour une statue d'Henri IV, flanquée des statues des Vices enchaînés.

Lameth se borna à demander la destruction de tous les emblèmes de la servitude, tels que ceux qui sont aux pieds de la statue de Louis XIV, à la place des Victoires.

Après rejet de plusieurs amendements, la motion de Lameth, sauf rédaction, fut adoptée. Un décret, rendu en conséquence dès le lendemain, ordonna de faire disparaître, avant le 14 juillet, les quatre figures incriminées et tout monument rappelant des idées d'esclavage, « affligeantes pour les nations et pour les provinces réunies au royaume ».

Les artistes intervinrent alors pour conserver les quatre esclaves. (Voir *Lettre au maire de Paris*, publiée dans le *Journal de Paris* du 5 juillet 1790, reproduite dans *Les Caffieri*, par J. Guiffrey, p. 229, 406, 456-458) Philippe Caffieri possédait une reproduction de l'œuvre de Desjardins, appelé par erreur Girardon, de 2 pieds 6 pouces de haut, y compris le piédestal, (p. 429-430).

Les quatre colosses furent transportés dans la Cour du Louvre, ainsi que les captifs du Pont-Neuf. Ceux du monument de la Place des Victoires allèrent aux Invalides, prendre place, délivrés de leurs chaînes.

Cette mesure ne contenta pas tout le monde. Dulaure, par exemple, dans sa *Nouvelle Description de Paris* 1791 (T. II, p. 301-302) aurait voulu qu'on transformât les quatre esclaves de Desjardins en emblèmes de ces quatre aristocraties : Les Ministres, le Clergé, le Magistrat et la Noblesse et qu'on plaçât au-dessus la statue de la Liberté.

Le 10 août décida du sort de la statue deLouis XIV. Dès le lendemain, le peuple se rua à l'assaut des statues de Paris, qu'il voulait détruire. Le député Sers, de Bordeaux, se plaignit, dans la séance du 11 août et proposa qu'on nommât, pour cette œuvre de destruction, des hommes compétents, architectes ou ingénieurs. Fauchet, Thuriot, Albitte, appuyèrent cette motion. Sur la proposition de Thuriot et de Lacroix, il fut alors décidé que les statues de bronze de toutes les églises et de tous les palais, seraient fondues pour faire des canons. Le groupe de Desjardins, fut, par suite, envoyé au creuset comme tant d'autres effigies métalliques.

En dehors des esclaves, placés aux Invalides, seuls survécurent certains bas-reliefs historiques du monument de la Place des Victoires. Lenoir, qui les recueillit, les adapta au socle d'une colonne triomphale, puis ils passèrent au Musée du Louvre (*Bas-reliefs n° 221-226*) Voir : *Musée des Monuments français*, T. I, p. 18.

Un détail peu connu au sujet de ce monument, si maltraité par le vandalisme révolutionnaire et qu'a relevé Edouard Fournier dans ses *Enigmes des rues de Paris*. A propos de la Porte Saint-Denis et de ses inscriptions en l'honneur de Louis XIV, Merlin demanda, le 22 août, l'enlèvement de la mention : *Suppresso edicto Nametense*, « Suppression de l'Edit de Nantes ». Il se trompait : ces mots ne figuraient pas sur la Porte, mais sur le monument de la Place des Victoires, comme les mots : *Deleta Calviniana impietate* et le distique suivant, qui figurait aussi, sous l'un des bas-reliefs ronds du piédestal.

Hic laudum cumulus, Lodoice vindice, vic- [trix
Relligio, et pulsus male partis sedibus error.

GEORGES DUBOSC.

—

La Chapelle Notre-Dame de Lorette (LXXI, 467 ; LXXIII, 62). — Les hasards de la guerre m'ayant mené dans les envions d'Ablain-Saint-Nazaire, j'essayai de me renseigner sur l'origine de la chapelle de Lorette et du pèlerinage important qui, chaqueannée, y avait lieu du 8 au 16 septembre. Mais hors les deux récits suivants en apparence contradictoires et la constatation d'une grande vénération dans la région, je ne pus rien savoir de certain sur les origines de la chapelle.

Voilà les récits tels qu'ils me furent faits :

1er Récit — Un jeune homme d'Ablain-Saint-Nazaire, fut, durant la retraite de Russie en grand danger de périr. Il fit serment d'élever, s'il revenait sain et sauf au pays, une chapelle à Notre-Dame-de-Lorette. Il y revint, s'y maria, et heureux oublia sa promesse. Il tomba alors gravement malade et la Sainte Vierge lui apparut en songe pour lui rappeler son vœu. Il promit de l'exécuter, fut guéri et réalisa sa promesse.

2e Récit. — La Chapelle Notre-Dame de Lorette a de tout temps existé. Mais à force de vieillir, les murs s'affaissaient, le toit de chaume était crevé, et chaque jour il pleuvait de plus en plus sur la statue miraculeuse de la Vierge. Pour que la Sainte Vierge ne restât pas en butte aux injures des intempéries, le curé d'Ablain vint la chercher en grande pompe et la plaça dans l'Église d'Ablain. Le lendemain la place était vide, on la cherche partout et on la retrouve dans la Chapelle de Lorette. On la ramène avec allégresse, mais ô stupeur, malgré les chants sacrés, les larmes coulaient sur les joues de la Vierge. C'était là un signe évident : Elle ne voulait pas quitter l'ancien sanctuaire. On l'y replaça donc et on restaura la chapelle.

Ces jours derniers j'ai trouvé dans un livre intitulé « Culte et Pélerinages de la Sainte Vierge dans l'Artois » par l'abbé Ed. Bourgois, Curé de Méricourt (Imprimerie Veuve Schoutier-Dubois, Arras) à la page 38 un bref historique du culte de Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire et qui fait s'accorder les deux récits ci-dessus. Il y est dit qu'en 1723 un peintre d'Ablain, Florent Guilbert, se rendant à Rome et passant par Lorette où se trouve la « Santa Casa » fut atteint d'un tel mal de jambe que les médecins voulurent l'amputer. Il se recommanda avant tout à la Sainte Vierge et il fit le vœu s'il guérissait, de bâtir à Ablain une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Lorette. La guérison fut instantanée et complète. Florent Guilbert rapporta une statue de Notre-Dame de Lorette et construisit dans son champ un petit oratoire où il plaça la statue. Cet oratoire fut détruit à la Révolution. Mais le culte subsistant, les fidèles fixèrent une statue sous les branches du vieux tilleul qui avait abrité l'oratoire démoli. *L'arbre de Lorette*, c'est ainsi qu'on l'appelait, partageait la vénération des pélerins. En 1815, M. Caron, curé d'Ablain, reconstruisit la chapelle et y plaça la statue retrouvée à Gouy-Servins, chez un descendant de Florent Guilbert, qui l'avait cachée durant la Révolution.

La chapelle devenue trop petite, M. Pingrenon, curé, construisit en 1870 un sanctuaire plus spacieux.

En 1877, affiliation du sanctuaire d'Ablain Saint Nazaire à la Santa Casa de Lorette.

En 1880, construction d'une véritable église, c'est la chapelle que la guerre actuelle a jetée bas.

Il existe une notice sur Ablain-Saint-Nazaire par M. Delivail, curé, qui donne des renseignements sur la Chapelle de Lorette.

GAKOEX.

—

Notre-Seigneur et le chapeau (LXXIV, 53). — Assurément que Notre Seigneur n'allait pas plus nu-tête que ses compatriotes. — En Iconographie la nudité des pieds a été érigée en principe pour attester la divinité, ou une mission remplie dans le monde. Elle est exclusivement réservée à la Trinité, aux anges et aux apôtres. C'est très probablement pour la même raison que la Trinité, N. S. les anges, les apôtres sont toujours représentés sans chapeau.

E P.

***

L'une des plus célèbres figures de la Cathédrale de Reims, connue sous le nom du *Christ pèlerin*, représente Notre-Seigneur coiffé d'un chapeau. Il me semble d'autre part que dans les diverses représentations de l'apparition à Madeleine, nommées parfois : le Christ jardinier, on le voit encore généralement coiffé.

+

—.

***

Il faut faire deux parts dans la vie de Jésus-Christ et, par suite, dans les représentations qui en ont été données : la vie humaine et la vie divine.

Maintes fois, sous l'aspect divin, le Christ a été représenté par les artistes grecs portant une coiffure. Figuré sous le costume d'un archevêque ou d'un patriarche, il porte alors la mitre. Didron, dans *Les Annales archéologiques* (T. I, p. 161), a publié une reproduction d'une peinture murale à Athenes, où le Christ est ainsi représenté coiffé. Dans son *Histoire de Dieu*, (p. 285), Didron a également reproduit une fresque d'Orcagna, au Campo-Santo de Pise, où le Christ, en Souverain juge, porte une sorte de bonnet en forme de mitre. « La tiare, dit-il, lui est commune avec son père, avec Melchissédec, Aaron et St Pierre ».

Au sujet de la coiffure ou du chapeau du Christ, Dideron, dans son *Histoire de Dieu*, s'exprime, du reste, ainsi :

Au XVe siècle, il n'est pas rare de voir le Christ, chaussé de riches chaussures, surtout quand il est habillé en grand prêtre ou en pape, dont il prend le costume entier. Au XIVe siècle même, quand surtout il accompagne les pèlerins d'Emmaüs, il porte souvent comme un pèlerin, le *chapeau* à larges bords, le bourdon, la panetière et les fortes chaussures.

Une grande statue de Jésus en pèlerin à Notre-Dame de Reims, est chaussée, comme le serait un saint ordinaire. Elle porte un chapeau de pèlerinage à bords larges et fait pour abriter les voyageurs contre le soleil et la pluie. Le nimbe, timbré d'une croix, fait seul reconnaître le Christ.

Dans les légendes du Moyen-âge Jésus se déguise fréquemment en pèlerin. On le voit passant un fleuve dans une barque, dirigée par un marin. Dans ce cas, Jésus est ordinai-

rement habillé, comme le grand Christ de Reims. Le nimbe, marqué d'une croix, est le seul attribut qui le caractérise, car son grand chapeau et ses vêtements le feraient prendre pour un pèlerin ordinaire. (Voir un bas-relief représentant *St Julien* et qui est de la fin du XIIIe, aujourd'hui rue Galande, n° 42, à Paris, provenant de l'Eglise St-Julien).

Le Christ est encore représenté d'une façon très particulière, dans une des tapisseries du Vatican, datant du XVe siècle et exécutée dans les Flandres. C'est dans celle qui porte le titre de : *Combats des Vertus et des Vices*. Jésus-Christ, monté sur une licorne blanche, y apparaît bardé de fer, portant une chape sur son armure et coiffé d'un casque que surmonte la couronne d'épines. (*Annales archéologiques* de Didron. T. XV, p. 242).

Ce sont là des représentations du Christ comme personne divine, comme fils de Dieu. Comme représentations du Christ dans sa vie humaine, il faudrait voir : *Les Evangiles*, illustrés par Bida et *La Vie de N. S. Jésus-Christ*, illustrée par Tissot, ouvrages conçus en un véritable souci d'exactitude et de réalité.

G. D.

*
* *

L'auteur de cette question aurait mieux fait de l'intituler : *Jésus Christ et le chapeau ;* car les curieux de l'avenir ne penseront pas à chercher à la lettre N, dans les tables de l'*Intermédiaire*, un article concernant Jésus-Christ (1)

L'habitude, adoptée par les artistes, de représenter Jésus tête nue vient sans doute de ce qu'à l'origine le Christ était toujours figuré comme personnage céleste, dans un état de gloire qui ne comportait pas d'autre coiffure qu'une auréole. Peu à peu celle-ci tomba en désuétude sans être remplacée.

On a prétendu justifier les artistes en disant que les Galiléens n'avaient pas de couvre chef et portaient les cheveux très longs. Aucune preuve n'a été donnée à l'appui de cette assertion.

Il est probable que les Juifs et les Samaritains, comme les Syriens leurs voisins, portaient un turban (sudar) ou une sorte de bonnet en forme de tiare (Mitznefet).

A ce sujet, les « Tolodoth Jeschou », qui ne méritent pas grande confiance à d'autres égards, rapportent deux actes de Jésus adolescent qui peuvent être crus, au moins comme traits de mœurs.

Celui de Huldrich dit :

Les enfants qui jouaient (avec Ieschou) l'avertirent qu'il eut à ramasser sa « mitz nefet » et à la remettre sur sa tête parce qu'il ne convenait pas d'être tête nue, mais Ieschou répondit : Moïse n'a pas ordonné cela dans la Thora et, pour ce qui est des additions des docteurs, il n'y a rien de solide en elles.

Le deuxième Tolodoth de Wagenseil s'exprime ainsi :

Il arriva qu'un jour Ieschou rencontra des membres du Sanhédrin de Jérusalem. Or la coutume était, lorsque l'on rencontrait un de ces sénateurs, de lui rendre honneur en se cachant la tête, en inclinant le corps et en fléchissant le genou. Mais cet enfant, lorsqu'il passa devant eux, se découvrit la tête avec arrogance, ne faisant le geste d'honneur qu'à son seul maître. (El Kana).

On sait qu'aujourd'hui encore les Israélites se couvrent la tête à la synagogue.

A. DE PRAT.

—

Corneille Blessebois (T. G., II, LIV). — Dans la *Revue des Livres anciens*, M. Louis Loviot vient de publier un article sur ce libertin qui nous raconte l'histoire de sa vie si mouvementée dans ses plus petits détails, c'est une véritable résurrection. On peut dire qu'avant cet article, on ne connaissait rien sur son compte. On y trouve aussi l'histoire de ses livres qui n'en est qu'un chapitre. Une seule date est à découvrir, c'est la date de sa mort. Peut-être un lecteur de l'*Intermédiaire* a-t-il quelque donnée à ce sujet ?

LACH.

—

Le général Bonne (LXXIV, 102). — Nous recevons cette lettre :

Monsieur,

Petite-fille d'un général qui fut le compagnon d'armes du général Bonne, (et non Bonnet) dont il est parlé dans l'*Intermédiaire* des 10-20 30 septembre [illegible] en relation avec [illegible] général.

Son petit-fils, officier d'infanterie, a été blessé il y a un an et est [illegible] prisonnier en Allemagne. D[illegible] je n'ai donc pu avoir le renseignement demandé par E. C. B.

Ses petites-filles n'ont jamais entendu

---

(1) Dans les tables le renvoi sera fait au mot Jésus-Christ.

parler de l'ouvrage intitulé l'*Itinéraire de 1812* du général Bonet.

Elles ne croient pas non plus que le général ait été en Russie, du moins leur mère n'a jamais fait, devant elles, allusion à la présence de son père à cette campagne. C'est surtout en Espagne et en Allemagne que le général Bonet et mon grand-père se sont distingués.

Voici les noms et prénoms du général Bonet : Jean, Pierre, François, Bonet, comte du premier Empire.

Né à Alençon 8 août 1768.

Mort à Alençon 23 Novembre 1857.

Y aurait-il eu sous l'Empire un autre général du nom de Bonnet avec 2 n ?

MNÉMOSYNE.

* * *

La revue rétrospective militaire, *La Sabretache* a publié, dans son numéro d'octobre ou novembre 1912, le document dont il est question.

PELLEPORT.

—

Florestan 1er, prince de Monaco. Son mariage. Sa carrière théâtrale (LXXIV, 98). — Voilà bien longtemps que cette question d'un prince de Monaco cabotin me préoccupe. Il n'en faut pas chercher la solution dans les documents officiels dont la publication fut confiée à M. Saige, le savant archiviste de la principauté. Les deux énormes in-4° parus en 1888 ne contiennent que des pièces relatives au XVIe siècle Le volume, de dimensions plus modestes, consacré par M. Saige à la période qui s'étend du XVIe siècle à nos jours, ne donne aucun renseignement sur la « carrière théâtrale » de Florestan 1er.

Mais bien avant Poumiès de la Siboutie, qui, à l'exemple de tant de mémorialistes, prétend avoir connu particulièrement les célébrités dont il parle, les dictionnaires biographiques, auxquels nos auteurs contemporains demandent de si fructueuses consultations, relataient cet incident de la vie, si tourmentée, de « Tancrède-Florestan-Roger-Louis Grimaldi, prince de Monaco, né le 10 octobre 1785. » La biographie Michaud, entr'autres, disait : « On assure qu'il avait monté sur les planches, en qualité de figurant au théâtre de l'Ambigu Comique... bruit répandu et imprimé partout, et jamais démenti.. » Naturellement, les autres biographies avaient reproduit l'anecdote.

Préparant alors un travail sur le théâtre révolutionnaire, je voulus contrôler cette assertion. Les recherches de ce genre sont des plus difficiles. Car les affiches du temps, quoi qu'en dise Pommiès de la Siboutie, sont fort rares, et les feuilletons de théâtres, qui sont, en effet, peu nombreux, de 1798 à 1802, (dates indiquées par le mémorialiste) ne parlent guère du jeune premier Florestan.

Une seule fois (et cependant j'ai bien cherché) j'ai découvert son nom : ce fut dans le livre, consciencieusement documenté, de M. Henry Lecomte, sur le *Théâtre de la Cité*, non pas pour la période indiquée par Pomiès de 1798 à 1802, mais à la date du *15 avril 1804*. Dans la pièce *Une Journée de Frédéric II*, je vois, le premier sur la liste des interpretes, le nom de Florestan, de l'acteur qui remplit le rôle du roi de Prusse.

Et ici qu'on me permette de signaler cette curieuse coïncidence : à l'heure présente, le prince régnant de Monaco, S. A. S. Albert Ier, descendant de ce Florestan, vraisemblablement le prince de Monaco de Poumiès, fut dépossédé en août 1914, de son château historique de Marchais, près Notre-Dame-de-Liesse, par son impérial cousin Guillaume II, arrière-petit-neveu de Frédéric II. Le Kaiser prétendit rançonner le prince de Monaco. Celui-ci le souffleta d'une lettre dont l'histoire sanctionnera le verdict. Mais que deviendra cette belle demeure de la Maison de Lorraine, où fut résolu, disent les chroniques du XVIe siècle, le coup de force de la Saint-Barthélemy ?

Déjà nombre de bruits, plus ou moins contradictoires, ont circulé sur le sort qu'avait déjà fait ou qu'allait faire l'Empereur des Vandales au château de Marchais. Notre devoir est de garder le silence. D'E.

* * *

Cf : *Le grand père du prince de Monaco à l'Ambigu* : LVII : 219, 369, 406 ; LVIII, 21. P. C.

—

Le lieutenant de vaisseau P. Harel (LXXIV, 5). — Prosper Harel, qui fut capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, était né à Rouen en 1819. Il fut élève du Lycée de Rouen, entra à l'Ecole navale, en octobre 1836, fut

aspirant de 1re classe, en 1838, et aspirant de 2e classe en 1840, enseigne de vaisseau, le 8 novembre 1842, et lieutenant de vaisseau, le 18 décembre 1848.

Il assista au blocus de Buenos-Ayres en 1839-1840; fit, de 1843 à 1845, la campagne dans les mers du Sud; puis, prit part à l'expédition de la Baltique, pendant la guerre de Crimée. En 1860, il prit également part à l'Expédition de Chine, sur la frégate *L'Impératrice Eugénie*; vers la même époque, il commanda la canonnière de 1re classe *L'Avalanche*, puis deux autres canonnières.

En 1844, alors que la compagnie de débarquement qu'il commandait avait perdu le tiers de son effectif, dans un combat acharné, Prosper Harel fut nommé officier de la Légion d'honneur. Il s'était aussi distingué à Swenborg, alors qu'il commandait la canonnière de première classe *La Fulminante*. Il était chevalier de Charles III, d'Isabelle-la-Catholique et médaillé de la Baltique et de Crimée. Prosper Harel est mort à Vichy, le 6 juillet 1866.

Il était le frère de Jules Harel, lieutenant d'artillerie, mort à Sébastopol, à l'âge de 26 ans, le 29 mars 1854 et du général d'artillerie, Harel, né à Rouen, le 6 février 1825, mort le 15 février 1906, commandeur de la Légion d'honneur. Plusieurs portraits photographiques de Prosper Harel existent dans *Le livre d'or des anciens élèves du Lycée Corneille*, appartenant à *l'Association des anciens élèves du Lycée de Rouen*, et d'où les notes ci-dessus, dues au Dr Merry Delabost, directeur honoraire de l'Ecole de médecine de Rouen, ont été extraites.

GEORGES DUBOSC.

—

L'origine française de la famille irlandaise des Mac-Mahon (LXXIII; LXXIV, 27, 77, 121). — Nolliacus demande à se faire expliquer l'origine du nom de lieu Port-Mahon. C'est le vieux Portus Magonis, nom tiré de l'occupation punique. Le général anglais James Stanhope, vainqueur de Port-Mahon en 1708, fut créé viscount Stanhope of Mahon and baron Stanhope en 1717, et earl Stanhope en 1718.

EDWARD BENSLY.

***

A plusieurs reprises on s'est occupé ici des origines de la famille Mac-Mahon. Pourrait-on savoir quel rapport de parenté il y a entre les Mac-Mahon établis en France au XVIIIe siècle et leurs homonymes qui ont joué au milieu du XIVe un rôle important dans l'organisation des crimes agraires dont il est parlé dans l'intéressant volume de Steuart Trench, traduit en français par M. Justin Améro, *Les Ribboniens, scènes de la vie réelle en Irlande*? (Paris, librairie Didier, 1879).

O. S.

—

Stendhal et Mme Ancelot (LXXIV, 6). — M. Paupe pourra peut-être obtenir des renseignements sur le sort des tableaux représentant le salon de Mme Ancelot, auprès de M. Marc Sangnier, le directeur du feu journal *Le Sillon*, qui, si je ne me trompe, est le petit-fils de Mme Lachaud, femme du célèbre avocat et fille de M. et de Mme Ancelot.

La question a déjà été posée sous une forme un peu différente dans *l'Intermédiaire* du 30 mars 1902, par M. Georges Monval qui a répondu lui-même à sa propre demande dans le numéro du 20 mars 1903 (XLV, 448; XLVII, 436).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Charles de Sivry (LXXII). — J'ignore si Charles de Sivry fut un causeur et un musicien charmant, car je ne l'ai pas connu personnellement et je n'ai jamais entendu une note de sa musique. Ce que je puis dire, c'est que, pour nous autres musiciens, la personnalité artistique de Charles de Sivry n'existait pas, et qu'il n'était qu'un illustre inconnu. Et ce n'est pas sa faute, car il faisait bien tout ce qu'il pouvait pour se mettre en avant et faire parler de lui, dans les petits journaux, dans les petits théâtres et dans toutes sortes de petits endroits. Des dates? Mon Dieu, on n'en connaît pas, parce que son obscurité est restée complète. Il n'a point passé par le Conservatoire, ce qui d'ailleurs ne signifie absolument rien. Il fut chef d'orchestre aux Délassements-Comiques, puis aux anciennes Folies-Mari-

gny ensuite accompagnateur au Chat-Noir. Et après tout, il avait [illegible] du talent, et pouvait [illegible] ; mais [illegible] a dit [illegible] à droite et à gauche : opérettes, pantomimes, ballets, [illegible] foule de petites scènes, ne sont guère parvenues jusqu'au grand public : c'est aux Délassements, aux Folies-Marigny, aux Fantaisies-Oller, à la [illegible], à la Bodinière, à la S[illegible], à l'Eden, et cela s'appelait *le R[illegible]*, *[illegible] est malade*, *le Saint Nicolas de Chrysocale*, *Aveugle par amour*, *les Deux Vieillards*, *l'Avare et son trésor*, *Tous gentilshommes*, *les Images*, *Félicœur*, *le Cœur de Sita*, etc. Même il a fait exécuter au Trocadéro, pour une solennité franc-maçonnique, un poème symphonique intitulé *La Légende d'Hiram*, ce qui indiquait une certaine ambition. Je constate, en terminant ces quelques lignes, que jamais un journal de musique sérieux ne s'est occupé de Charles de Sivry et de ses œuvres, et j'ajoute qu'il écrivit quelques articles dans un petit journal, *le Progrès artistique*.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Ce délicat et fantaisiste musicien était né à Paris, en 1848, et il est mort à Paris, en 1900. Au début de sa vie il fut chef d'orchestre aux Délassements-Comiques, puis aux Folies-Bergère. Il écrivit [illegible] un très grand nombre [illegible] d'opérettes, de [illegible] et de pantomimes. On a [illegible] les titres de quelques-unes de ces œuvres légères et spirituelles : Le *Rom[illegible]*, joué aux Délassements-Comiques, le 3 septembre 1874 : *Ch[illegible]*, au même théâtre, le 22 octobre 187[illegible] ; *Joli Cœur*, joué aux Fantaisies-Oller, le 24 janvier 1877 ; *Tous gentilshommes*, au même théâtre, le 20 mai 1877 ; *Un grand prix de Rom[illegible]*, en 18[illegible] ; *Aveugle par amour*, en 1885 ; *L[illegible]*, en 18[illegible] ; *Le Deux Vieillards*, en 1891 ; *St-Nicolas*, en 1891 ; *Les Images*, 1893 ; *P[illegible]*, en 1893 ; *J[illegible]* ; *Le Cœur de Sita*.

Au début de sa carrière, il avait fait représenter au Trocadéro, dans une grande cérémonie maçonnique, le 24 octobre 1878, *La Légende d'Hiram*, un poème symphonique, puis au Théâtre des Nations, *La rédemption d'Hiram*, en 18[illegible].

[illegible] l'Exposition de 1889, Charles de Sivry fut chargé d'orchestrer la reconstitution de la Bastille et [illegible] pour son [illegible] orchestre et pour ses chanteurs [illegible] d'anciennes [illegible] musicales, et de vieilles chansons populaires. Quelques années après il fut chef d'orchestre du Théâtre des Folies-Bergère à Rouen, où il fit représenter, en 1885, des œuvres charmantes, notamment *L[illegible]*, sur un scénario de Georges [illegible], qui fut créée par la danseuse Mariquita pour *le Cirque*, en 18[illegible].

Il publia alors dans *La Cloche d'argent* [illegible] plusieurs [illegible] d'articles sur *Les banquistes*, *Clowns et mimes*, *Paris-Misère*.

Charles de Sivry, esprit charmant et fantaisiste, était le beau-frère de Paul Verlaine, le grand poète. En dehors de ses qualités de compositeur ingénieux, il était un excellent [illegible]. Il a dû laisser une fille, Mlle Claude de Sivry, qui joue la comédie avec une verve spirituelle, qu'elle doit tenir de l'héritage paternel.

G. D.

—

Le Manteau des pairs de France (LXXII, 2[illegible]7). — Les pairs de France créés par Louis-Philippe ne portèrent pas le somptueux costume des pairs de la Restauration. Leur vêtement officiel était un habit bleu foncé, ayant la forme du frac comme plus la forme de l'habit à la française, brodé de palmettes d'or avec baguettes au col et aux parements ; les boutons dorés. Le pantalon de casimir ou de piqué blanc à sous-pied. L'épée à poignée de nacre [illegible] la cocarde ornée du coq [illegible] de castor ou de cuir noir à bouterolle [illegible].

Le splendide manteau de velours bleu de roi, doublé de satin blanc ; au collet, camail et revers d'hermine, à la [illegible] d'un grand [illegible], aux larges broderies [illegible] d'or, [illegible] le [illegible] ! Il ne fut [illegible] que [illegible] qui ornaient [illegible] les pairs à vie.

En [illegible] les pairs continuèrent à mettre leurs armes sur un manteau

bleu de roi, brodé d'or, mais sans fleurs de lys, fourré d'hermines, lié par les cordelières d'or, surmonté de la couronne de leur titre, fermée par une calotte bleue, terminée par un gland d'or.

Quoique la pairie créée par Louis Philippe ne fût pas héréditaire, certains descendants de pairs de la monarchie de juillet ont conservé l'habitude d'orner leurs armoiries de ce manteau. C'est évidemment un abus regrettable, car ce manteau étant l'insigne d'une charge non transmissible, n'est nullement héréditaire.

Il est certain que le manteau dont se servaient le cardinal Donnet et Mgr Sibour est celui de Sénateur, que Napoléon Ier avait créé et que les sénateurs du Second Empire reprirent en remplaçant les toques impériales par des couronnes. Le manteau de sénateur de l'Empire doit être d'azur doublé de fourrure blanche, sans broderies ni frange. Mais les graveurs du second Empire ne s'attachèrent pas à respecter, le plus souvent, le règlement de Napoléon Ier et donnèrent aux sénateurs un manteau semblable à celui des pairs, doublé d'hermines et brodé d'or. De même il est presque toujours impossible de distinguer le manteau des pairs de la Restauration de celui des pairs de Louis-Philippe, les graveurs ayant fait des broderies semblables.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Armoiries à identifier : Trois roses (LXXIV, 105). — Une trentaine de familles françaises portant d'argent à 3 roses de gueules, il n'est pas possible, à défaut d'autres renseignements, de dire à laquelle d'entre elles a pu appartenir ce plat. D'après l'Armorial du Lyonnais de Steyert, une seule famille de cette contrée porte trois roses mais elles sont d'argent sur gueules, c'est la famille Carrige. Quant à l'autre écu, d'argent à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lys d'or, c'est le blason de la famille [illegible]. Ces armes figurent sur la tombe d'un chanoine de Lyon mort en [illegible] dans l'église de Saint Jean. Mais cette famille existait-elle encore au commencement du XVIIIe siècle ?

NISIAR.

—

Gontaut duc de Biron (LXXIV, 103). — Armes. — Charles de Gontaut, Maréchal, Amiral, Duc et Pair de France et Gouverneur de Bourgogne que son excessive ambition « fit trébucher du haut « de la roue et changea les glorieux lau- « riers en de funestes et malheureux cy- « près » était le fils aîné du maréchal Armand de Gontaut-Biron dont les armes sont représentées sur un écu en bannière qui est *écartelé d'or et de gueules*. Devise : *l'honneur y gist.*

P. LE VAYER.

***

Les Gontaut portent : *écartelé d'or et de gueules*, c'est-à-dire un écu divisé en 4 parties égales dont la 1re et la 4e sont *or* et la 2e et la 3e sont *rouges*. Ce qui est moins connu, c'est que l'écu est en *bannière*, c'est à dire absolument *carré*, n'affectant ainsi ni la forme bouclier dite médiévale, ni la forme rectangulaire un peu allongée, avec pointe dans le bas dite française, ou arrondie dite espagnole, ou avec saillants dans le haut, dite anglaise. Je ne parle pas des cimier, timbre, supports, devise, la question ne paraissant pas demander leur description.

ST-SAUD.

***

« Et parce que la forme des bannières « est quarrée, les armoiries qui sont de « mesme s'appellent armoiries quarrées en « bannières, et telles sont celles des deux « mareschaux de France Armand et Char- « les de Gontault de Biron, père et fils, « Barons puis Ducs du dit Biron, *Escar- « telées d'or et de gueules* sans aucuns or- « nements ».

Pierre Palliot *La Vraye Science des Armoiries*.

p. c. c. NISIAR.

Mêmes réponses : DE MORTAGNE. G. D.

—

Idem bis : « Les chevaliers pleuvent » (LXXIV, 105). — On trouve ce cri dans Chassant et Tausin. Ils l'attribuent à Chauvigny, mais sans donner aucune autre explication.

E GRAVE.

***

Le Père Menestrier, dans sa *Nouvelle méthode du Blason*, Lyon 1780, page 58?, répond à cette question :

« La cinquième espèce de cri est le *cri de défi*, comme le cri des Seigneurs de Chauvigny : « Chevaliers pleuvent ! » c'est-à-dire : viennent en foule. »

Il se pourrait aussi que cette devise fasse allusion au grand nombre de chevaliers que compte cette ancienne famille et dont La Chesnaye des Bois donne la longue nomenclature.

Quant à la question de savoir quel était le propriétaire de l'ex-libris, il n'est pas possible d'y répondre, M. R. de R. ayant oublié de nous indiquer l'époque approximative où il a été fait.

En 1866, l'*Etat présent de la noblesse française*, (Bachelin-Deflorenne), cite M. de Chauvigny demeurant, 17 rue de la Ferme des Mathurins à Paris et portant le blason des de Brosse, d'argent à cinq fusées de gueules mises en fasce.

NISIAR.

***

J'ai lu quelque part que cette devise commémorait le grand nombre de membres de la maison de Chauvigny armés chevaliers, et particulièrement André, vicomte de Brosse, tué à Poitiers en 1356 et Jean, tué à Carthage en 1390.

S. R.

—

Flavius Josèphe (LXIX, 441, 729). — « La meilleure édition de ses ouvrages, dit Feller, est celle d'Amsterdam, 1726, 2 vol. in-fol., en grec et en latin, par Havercamp ». Nous en avons deux traductions en français, la première par Arnauld d'Andilly, la deuxième par le père Gillet : celle-ci est faite avec plus d'exactitude, l'autre est écrite avec plus de force.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

La banqueroute de la Science (LXXIV, 106). — L'article dans lequel Brunetière proclama, d'ailleurs avec des réserves, la banqueroute de la Science, a paru dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er janvier 1895, sous le titre « Après une visite au Vatican ». L'expression elle-même est citée entre guillemets à la page 98, comme prise à une autre source, non indiquée, mais le contexte indique que l'auteur est disposé à l'adopter. Page 103 il écrira :

Si ce ne sont pas là des « banqueroutes » totales, ce sont du moins des faillites partielles, et l'on conçoit assez aisément qu'elles aient ébranlé le crédit de la science.

Mais le 1er septembre 1889, Brunetière avait intitulé dans cette même Revue « La banqueroute du naturalisme » un article de pure critique littéraire. On conçoit que, par association d'idées, on ait donné à l'autre essai du même auteur un sous-titre qui lui conviendrait aussi bien.

SURBL.

***

C'est dans un article publié dans la *Revue des Deux Mondes* (1er janvier 1895) « Après une visite au Vatican » que Brunetière a parlé de la banqueroute de la Science.

Cette expression a été employée avant lui par Frédéric Nietzsche dans ses « Considérations inactuelles » (Unzeitgemässe Betrachtungen). Lire à ce sujet « le Musée de la conversation » par Roger Alexandre (Bouillon éditeur, 67, rue Richelieu) pages 753-754.

AUGUSTE RAULT.

***

Dans un morceau dialogué daté de Cannes, janvier 1883, et intitulé *Science et Poésie*, qu'il a recueilli au premier volume de ses *Etudes et Portraits*, M. Paul Bourget, après avoir fait dire à l'un des interlocuteurs que notre époque est emportée, dominée, par deux courants inévitables. la Démocratie et la Science, met dans sa bouche ces paroles : « Je n'ignore pas que la Science recèle un fond incurable de pessimisme, et qu'une banqueroute est le dernier mot de cet immense espoir de notre génération, banqueroute dès aujourd'hui certaine pour ceux qui ont mesuré l'abîme de cette formule : l'Inconnaissable. Il y a un principe assuré de désespoir dans la définition même de la méthode expérimentale, car, en se condamnant à n'atteindre que des faits, elle se condamne du coup au phénoménisme final, autant vaut dire au nihilisme ». M. Victor Giraud a rappelé ce passage en 1908 dans une étude sur F. Brunetière (v. son volume : *les Maîtres de l'Heure*), à propos du passage de *Science et Religion* où Brunetière lui-même, parlant de son article « Après une visite au Vatican », écrit : « A la vérité, il y était question, sinon de la « banqueroute », en tout cas des « faillites » que la science a faites à quelques-unes au moins de ses promesses ; mais je n'étais pas le premier qui se servît de ce mot, et dix autres avant moi l'avaient publiquement prononcé » Le mot de « banque-

route » avait été employé par Brunetière dans un titre d'article, au cours d'une campagne qui fit grand bruit, quand, à propos de *La Terre* d'Emile Zola, en 1887, il écrivit l'étude intitulée « La Banqueroute du Naturalisme ». Comme les écrivains naturalistes avaient la prétention de représenter en littérature l'esprit scientifique, le souvenir de cet article a pu contribuer à le faire tenir pour responsable de la formule : la banqueroute de la science. Ainsi qu'il l'indique dans le passage que je viens de citer, il n'a imputé à la science que des faillites partielles ; faillites qui sont, semble-t-il, le fait, ou de savants s'aventurant hors de leur domaine, ou de littérateurs et philosophes qui abusent du mot science. Car il faut distinguer très nettement, si je ne me trompe, des sciences, dont aucune ne promet rien qui ne soit de son ressort, et dont le bilan ne se solde qu'en actif, la Science avec un grand S, laquelle n'est qu'une métaphysique comme une autre, mais une métaphysique qui met un faux nez. Sur les sciences et la Science, que, comme beaucoup de littérateurs, il confondait parfois au moins à demi, Brunetière a exprimé sa dernière pensée dans une conférence de 1899 : « l'Evolution du concert de science », dont malheureusement le canevas seul a été conservé. (V. le troisième volume de ses *Discours de combat*).

IBÈRE.

—

Exhaure (LXXIV, 107). — *Exhaure*, de *exhaurire*, épuiser, signifie épuisement (au sens propre de retirer en puisant). *Littré* le donne aux *Additions* de son dictionnaire, et dans le volume de supplément, comme un mot technique, signifiant : action d'épuiser l'eau d'une mine.

IBÈRE.

Même réponse : G. FUSTIER.

—

Déclenchée ou déclanchée (LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 35, 69, 132). — Notre confrère Nauticus déclare que clench ou clinch ne figure pas, avec la signification de loquet, dans les dictionnaires anglais qu'il a pu consulter.

Je mets de côté les dictionnaires Français-Anglais et Anglais-Français, qui sont souvent incomplets et dans lesquels il ne fut pas chercher l'étymologie ni la signification de certains mots anglais, mais je trouve dans le grand dictionnaire de la langue anglaise de Webster :

Clinche (verbe et substantif), se dit aussi clench, vient du vieux Français, clenche. clenque, clinke, — du normand, clanche clinche (loquet) provient du germain klinke (voir chick).

Ce mot a plusieurs significations ; entre autres :

Fermer complètement.

Assurer la fermeture d'une chôse par « la clinch ».

Click — Le loquet d'une porte,

D'un autre côté, notre confrère « Emile Deshays » répond, je crois, à la question par la question. En effet, si j'ouvre le dictionnaire de Littré, auquel j'ai toujours recours lorsqu'il s'agit d'une difficulté de la langue française, je trouve : Déclenchement et déclencher, je ne trouve pas : déclancher ni déclanchement. Je trouve aussi : Enclanchement, voir Enclenchement.

VALTERUS.

***

Walterus a raison : *déclencher* se trouve, en effet, dans le dictionnaire de Littré, non seulement dans l'édition de 1875, que possède l'auteur de la remarque, mais dans celle de 1874, que j'ai à ma disposition. Ce verbe fait, en outre, l'objet d'un nouvel article dans le Supplément (1881) de l'ouvrage en question, article qui se termine ainsi : REM. On le trouve écrit *déclancher*, mais c'est une erreur, puisqu'il vient de *clenche*.

Je crois que Littré se trompe, en faisant dériver *clench* du mot anglais *clinch* ; c'est par le vocable *latch* que nos voisins d'Outre-Manche traduisent le mot français en question. D'autre part, le mot *clench*, cité par L. Abet, ne figure dans aucun des dictionnaires anglais dont je dispose.

NAUTICUS.

***

Du *Siècle*, 18 août 1916 :

L'orthographe des mots que les événements actuels ont jetés dans le langage courant ne laisse pas que de donner lieu à de longues controverses.

Tout récemment encore l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* s'inquiétait de savoir si l'on doit écrire *déclancher* ou *déclencher*. Comme toujours, en pareille occurrence il y a de sérieuses raison

et d'irréductibles partisans en faveur de chacune des deux formes. A la vérité, il s'agit de deux mots bien différents encore que leur sens ait quelque parenté.

Il existe en effet une « déclanche » — appareil destiné à séparer deux pièces d'une machine dont le mouvement était lié, fonctionnement qui permet à la machine de se mettre en mouvement, se dit « déclancher ».

Et il existe aussi la « clenche », pièce principale du loquet d'une porte, qui tient cette porte fermée. Veut-on l'ouvrir ? Il faut la « déclencher ».

Quelle est, des deux, l'orthographe la plus exacte ?

On pourrait dire que par un « a » ou par un « e » les deux orthographes sont bonnes... pourvu que l'attaque ou l'offensive ainsi mise en mouvement aboutisse à un succès...

Qu'importe l'*a* ou l'*e* pourvu qu'on réussisse ! aurait dit le poète .. s'il avait servi dans un état major ou au bureau des « communiqués »

Cette solution par trop simpliste ne satisfera sans doute personne

—

Usiner (LXXIII ; LXXIV, 136). — Déclarer une guerre de principe aux néologismes ne me semble ni judicieux, ni bien utile ; car d'une part certains mots nouveaux peuvent correspondre réellement à de nouveaux besoins, et d'autre part contre les plus critiquables acquisitions du langage, il n'y a rien à faire si l'usage les adopte, tandis que s'il ne les adopte pas, ces barbarismes issus d'une ignorance de journalisme ne méritent pas qu'on s'en soucie. Ce ne sont pas même les mots aventuriers dont parle La Bruyère qui paraissent et ne durent qu'un temps puis qu'on les oublie avec l'article qui les a produits.

Sans doute les mots qui peuvent être adoptés sont-ils parfois malaisés à reconnaître. On peut cependant y parvenir et précisément usiner ainsi que son substantif usinage me semble de ceux qui ne méritent pas une critique trop rude. Il n'est pas du tout l'équivalent de fabriquer ou de manufacturer, et il a une signification très nette. On définit en effet le définit ainsi : Application à des matières premières, et spécialement aux métaux, un travail mécanique préparatoire. Quiconque a passé par un atelier d'usinage remplacerait malaisément par un autre ce mot relativement naif.

Nos puristes et nos grammairiens se méprennent un peu, me semble-t-il, lorsqu'ils s'arrogent le droit de légiférer en matière de lexique. Pour moi, il me suffit d'en suivre avec curiosité les variations et de faire pour moi même et pour moi seul le tri et le départ de ce qui me semble convenable.

Il y a en matière de corruption du langage d'autres phénomènes qu'il me paraît d'un intérêt plus plausible de soumettre à l'attention de nos confrères. J'ai été frappé par exemple, et je me permets de demander ici, si d'autres que moi l'ont notée, par la curieuse tendance qu'ont les mots en « aire » à passer d'une signification passive à une signification active : fréquente confusion de « donataire » avec donateur, confusion sur le sens de « récipiendaire. » A l'appui de cette remarque je relève à l'*Officiel*, dans le compte-rendu de la curieuse séance où s'est discutée la donation Rodin, l'emploi du mot « légataire » dans le sens de testateur (1). Et ceci, non pas dans une improvisation hasardeuse, mais dans un texte de projet de loi.

De pareils faits, qui ne sont pas uniquement des erreurs de grammaire, mais les conséquences d'une évolution sémantique, me semblent singulièrement plus intéressants à noter, que l'apparition d'un « *communs-néologie* » quelconque, oubliée aussitôt que lu, et que l'on ne revoit pas.

+
—.

—

Origine du mot pinard (LXXIV, 57, 133, 186). — Mon hypothèse honnête sur l'origine du mot *pinard* (LXXIV, 133) m'a valu une lettre signée d'un « Ex-Poilu ».

Cet « ex-poilu » a cru devoir employer un style de basses-tranchées, dont je fais grâce à l'*Intermédiaire*, pour me donner du mot *pinard* une étymologie plutôt ... risquée. Inutile d'insister.

Ce n'est pas tout à fait invraisemblable. J'espère cependant pour l'honneur du vin de France que mon « Ex-Poilu » prend cette étymologie sous son bonnet.

(1) Aucun musée nouveau, aucune collection d'art ne pourront être créés aux frais de l'État, ou dans les édifices publics, du vivant des légataires ou des donateurs intéressés. Contre-projet de loi déposé par M. J. Delahaye.

Je l'espère aussi pour que les lèvres gracieuses qui parlent si souvent *du pinard* dans les salons continuent à le faire sans remords.

E. FYOT.

—

Pope (LXVIV, 101, 185). — Je ne connais pas le russe, mais j'ai connu Jablockof le grand électricien et je l'entends encore me disant : « Pourquoi diable, vous autres Français, appelez-vous nos prêtres des popes ? Mais pope est un mot ordurier ; ça veut dire... » Ici un mot que je ne puis écrire !...

LE PICARD.

—

Angaries (LXXIII; LXXIV, 40). — Etymologie : Angaria (ital.), angaria ἄγγαρος, (lat.), ἀγγάρεια (grec.) Selon Suidas courrier, est un mot persan.

'Αγγαρεύειν et « angariare » signifient contraindre en droit de courrier du roi, mettre en réquisition.

Quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo et alia duo.

Evang. Matth. 5, 41.

Naves eorum angariari posse rescriptum est. Ulpian, *Digest.* 49, 16, 4.

EDWARD BENSLY.

* * *

En Droit Maritime, Angarie ou Arret de puissance est le droit qu'a une puissance belligérante de réquisitionner un navire pour transporter par exemple des troupes ou des munitions (Voir : Dalloz, *Répertoire pratique*).

En Droit Féodal, ce terme avait un sens plus général : c'était l'obligation de fournir au roi ou au seigneur des chevaux, voitures et moyens de transport. On l'employa même pour désigner toutes sortes de corvées.

L'Abrégé du *Dictionnaire de Trévoux* par Berthelin (Paris 1762) donne à ce mot une autre signification.

C'est, dit-il, le premier nom des postes. Cyrus en fut l'inventeur.

et cela va nous donner l'étymologie d'angarie. Ce mot semble bien, en effet, venir d'*Angaria*, station pour les courriers qui faisaient le service de dépêches dans l'empire Romain (de αγγαρος, courrier, lequel est un mot persan) dit Littré dans son Dictionnaire.

T. O' REUT.

* * *

Voir : Angarier, XLVII, 281, 488, 585, 931 ; XLVIII, 42 ; Angarié, LVII, 508, 652, 764.

L'*Intermédiaire* répondra ainsi lui-même à la question, qui, sous une forme différente lui est posée pour la troisième fois.

Berlin a, d'ailleurs, mauvais goût à s'élever contre le droit d'angarie exercé par le gouvernement portugais, car, « M. de Bismark, dans une note diplomatique remise au gouvernement anglais le 1er février 1871, avait rappelé la définition suivante du jusriconsulte Shillimore :

Le droit d'angarie consiste en ce qu'une puissance belligérante requiert et emploie des navires étrangers, ceux qui ne sont pas dans les eaux intérieures, mais dans les ports et les rades placés sous sa juridiction, et force les équipages à transporter des troupes, des munitions ou même des instruments de guerre.

En citant ce texte, notre collègue M. E. M. trouvait que le futur chancelier de l'empire allemand avait été un peu loin.

Au tour des Berlinois, qui, de Paris connurent surtout les établissements de nuit de Montmartre et y apprirent les finesses de notre langue, de juger, s'il leur plaît, que leur grand homme a été « trop fort ».

PIERRE DUFAY.

* * *

Le verbe « angarier », du latin « angere », d'où angoisse et, plus directement, du verbe de basse latinité « angariare », figure dans le *Glossaire du Centre de la France*, du comte Jaubert (1), qui donne de l'angarie une définition, incomplète, sinon inexacte.

Rabelais a employé le mot :

Tout homme qui bien me congnoist jugera que feroys le chois que estre jamais angarié jusques là que soys marié.

Le verbe « angarier » a conservé le même sens d'embarrasser, molester, vexer, dans le Vendômois, et, comme le comte Jaubert, notre collègue Paul Martellière cite cette exemple :

J'me suis laissé angarier dans une fichue affaire.

---

(1) Paris, Napoléon Chaix, 1856 : 2 in-8, I, p. 73.

Suivant M. Martellière « angariare » viendrait lui-même du grec αγγαρια, qui fournirait l'étymologie du mot hangar, lieu où l'on relayait les chevaux de réquisition (1) Le *Dictionnaire étymologique* de Pourret donne, mais sous la réserve d'un point d'interrogation, à peu près la même étymologie : « angaria » relais de poste, αγγαρος, courrier (2). P. D.

***

On trouvera au mot Angarin du *Dictionnaire* de Migne : *Lexicon mediæ et infirmæ latinitatis*, où il est dit surtout : corvée des transports à dos de mulets, avec des voitures ou avec des bateaux. On le trouvera aussi dans le Du Cange.

E. GRAVE.

***

Les rois de Perse avaient institué un service des postes par voie de corvée, ou de réquisition, pour leurs transports personnels ou ceux des personnages officiels. Les courriers qui devaient se trouver à chaque relai étaient appelés d'un mot persan que les Grecs transcrivirent dans leur langue sous cette forme : *aggaros angaros ;* de là le mot grec *àngareia*, qui passa en latin sous la forme *angaria* (d'où *angarialis, angariare*). *Angaria* signifie en latin : obligation de fournir des moyens de transport pour le service de l'Etat. On comprend comment, de la langue administrative romaine, ce mot a pu paeser dans le latin administratif des nations modernes, puis dans leurs langues nationales et comment on a appelé « droit d'angarie » le droit de réquisitionner, au nom d'un Etat, des moyens de transport, et spécialement, en cas de besoin urgent, des bateaux étrangers qui se trouvent dans ses eaux. La chose est fort ancienne, le mot plus ancien encore, puisqu'il nous vient des Perses. IBÈRE.

***

Ce mot n'a rien de commun avec le latin *angarius* (courrier), ainsi que le dit pourtant Littré ; mais c'est le latin *angaria* (contrainte, réquisition) d'où *angariare* (exiger par contrainte), dont le français a fait *angarier* (tourmenter), expression d'ailleurs disparue du langage moderne.

(1) *Glossaire du Vendômois*, Orléans, Herluison, 1893 ; in-8, p. 15.
(2) Paris, Fouraut, 1886 ; in-12, p. 238.

Le terme *angarie*, et son dérivé *angarier* se rattachent donc à la série des mots où le radical *ang* signifie *serrer* comme dans *angine*, *angoisse*. Exemples : Latin *angere* (serrer) ; Grec ἄγχω d°) ; sanscrit *anc'* (d°) ; allemand *engen* (d°). L. ABET.

***

(Du grec ἀγγαρεία corvée). On appelle ainsi, en droit maritime, les prestations et les obligations qu'impose un souverain aux navires arrêtés dans ses ports et dans ses plages, comme de transporter pour lui, en temps de guerre, des soldats, des armes, des munitions, etc., moyennant indemnité ; aucun navire ne peut se soustraire à cette obligation. A diverses reprises, elle a été mise en vigueur dans les ports de Marseille et de Toulon, pour le transport de l'armée. Ce n'est du reste que quand les vaisseaux de guerre ne peuvent suffire au service de transport que l'on a ainsi recours aux bâtiments de la marine marchande.

Bouillet : *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts.*

P c. c. PATCHOUNA.

***

Godefroy donne de ce mot la définition suivante empruntée à Hisely, *Histoire du comté de Gruyère*, Doc. de la Suisse romande, IX, 312 :

On donnait le nom d'*angaries* et de *parangaries* à des services de corps de toute espèce, qu'on a plus tard désignés sous le nom général de corvées. Dans un sens particulier on entendait par *angaries* des corvées de charrois qui consistaient dans l'obligation imposée aux vassaux d'*angarier*, comme on disait dans le vieux langage, c'est-à-dire de voiturer par terre et par eau, pour le seigneur, soit du bois et d'autres matériaux pour la réparation des manoirs, des maisons fortes et des ponts, soit le blé, le vin et les autres denrées de la récolte seigneuriale, qu'il fallait transporter au château ou à quelque autre endroit.

Le mot *angaie* vient du latin *angaria* qui signifiait : voiture publique ; obligation de fournir des chevaux ou des bêtes de somme pour la poste ; corvée, toute charge publique onéreuse, servitude personnelle.

L'ancien français possédait aussi le mot *angarier*. (Voir Godefroy) dont, si je ne me trompe, il a été question il y a quelque temps, dans l'*Intermédiaire* Saint Mathieu dit de Simon le Cyrénaïque (dans la

duction latine) : *Hunc angaiaverunt ut tolleret crucem eju.* DE MORTAGNE.

—

Mariages précoces (LXXIV, 108). — Comme M. Uzureau, je ne connais pas, au XVIIIe siècle, des mariages à huit ou neuf ans. Il s'en trouve cependant d'assez précoces, tel celui que signalent les *Mémoires* de Sourches (Tome XIII) à la date du 28 janvier 1711, « au matin » : « Le Roi, Monseigneur et les Princes signèrent le contrat du mariage du duc de Fronsac avec Mlle de Noailles, fille de la duchesse de Richelieu, de son premier lit avec le marquis de Noailles ».

Une note, au bas de la page, ajoute : « Un homme de la Cour le voyant entrer si jeune (il n'avait pas quinze ans) dans le Cabinet du roi, pour la signature de son contrat, dit fort bien « qu'on ne savait si c'était un mariage ou un baptême ».

SIR GRAPH.

—

L'heure légale (LXXIII ; LXXIV, 137). — L'*Intermédiaire* a reproduit sans autres commentaires l'article de Francklin cité par M. Ch. Richet dans le *Figaro* du 19 avril dernier. Nous sera-t-il permis de dire ici que cet article a fait l'objet de réflexions fort judicieuses — dirigées contre ceux qui ont voulu faire de Francklin un promoteur de cette absurdité qu'aura été l'heure estivale —, émanant d'un astronome qui signe *Siderita* ses intéressantes notes dans le *Secolo* de Milan et dont la contribution en question, parue dans la revue mensuelle illustrée *Il Secolo XX*, s'intitule : *La danza delle ore* (n° du 1er octobre 1916) ? Remarquons, à ce propos, que les Boches n'ont introduit la fameuse réforme que dans le but, essentiellement pratique, d'unifier les horaires ferroviaires, de Belgique à Constantinople.

Ceci, pour dissiper un malentendu, exploité par les fauteurs précités de la malencontreuse heure estivale qui, espérons-le, aura vécu. C. PITOLLET.

***

A la page 216 de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1916, M. Nordmann donne un article où il se montre partisan l'avancement de l'heure. Dans cet article, met en opposition les habitants des villes et les habitants des campagnes et oublie que les gens qui vivent dans les localités où l'éclairage public n'existe pas sont infiniment plus nombreux que les habitants des villes et qu'ils ne changeront probablement pas leurs usages pour les conformer aux usages des citadins. ALBERO.

—

Uniforme des facteurs des postes (LXXIV, 58, 189). — Voir dans le numéro du 27 avril 1844 de l'*Illustration*, à la page 137, deux gravures sur bois représentant un facteur de Paris et un facteur rural de l'époque en uniforme.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Balance pour se peser en public (LXIII). — *Voyage des Anglais à Paris* (1788).

« A l'entrée de la promenade (Les Champs-Elysées) se trouvait une balance et nous ne voulûmes point passer sans nous faire peser. Cela nous tint à peu près trois minutes et dans ces trois minutes, plus de cinquante personnes s'attroupèrent autour de nous et d'autres accoururent de chaque allée du jardin. Telle est l'insatiable curiosité des Parisiens.

(*Revue rétrospective* 1850). Dr C.

Notes Trouvailles et Curiosités

—

Le recrutement pour les munitions en l'an II. — M. Albert Thomas lira avec intérêt le document suivant, qui figure dans les collections de M. Noël Charavay.

A Charolles, ce 18 messidor an II de la République, une et indivisible.

Le représentant du peuple Noel Pointe, député par la Convention nationale près tes départements de la Nièvre, l'Allier et autres circonvoisins.

Considérant que dans le moment actuel la République a le plus grand besoin d'armes pour anéantir tous les despotes de l'Europe, qu'il importe d'en accélérer la fabrication, qu'en conséquence il est instant d'augmenter le nombre des ouvriers ;

Considérant que dans les forges et fourneaux de Verderat exploités par Antoine Mollerat il existe des mouleurs et des fondeurs très intelligents et parfaitement en état de faire des élèves.

Arrête :

Que le district de Charolle est chargé de choisir quatre jeunes sans culottes de l'âge de 15 à 17 ans pour les faire exercer à la fabrication des obus et boulets dans la forge

ci-dessus désignée, lesquels élèves seront payés à raison de 20 sols par jour pendant deux mois, dont mandat leur sera délivré chaque décade par l'administration du district de Charolle à prendre sur les premiers deniers des recettes du receveur dudit district.

Charge l'agent national près le district de Charolle de l'exécution du présent.

NOEL POINTE.

Il est de tradition de parler de l'œuvre des géants de la grande Révolution : cependant auprès de milliers d'ouvriers employés dans nos usines, que deviennent ces quatre jeunes sans-culotte qui représentent l'activité militaire aux usines de l'armée appelés par le citoyen Noël Pointe, ouvrier arquebusier et député du Rhône et Loire à la Convention.

—

Musiciens et chansonniers bretons des armées. — On racontait récemment que les joueurs de musette avaient été autorisés sur le front à jouer des airs que les soldats bretons avaient fort appréciés.

Ce n'est pas un fait sans précédent. Le document suivant qui appartient également aux inépuisables collections Noël Charavay en cite un analogue :

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

à Pontivy, le 19 pluviôse an II de la République française, une et indivisible.

Le représentant du peuple dans le département du Morbihan et ci-devant à l'armée de l'Ouest, aux citoyens de la Compagnie des musiciens envoyés par le Comité de salut public aux armées.

Je me rappellerai toujours avec plaisir les instants que j'ai passés avec vous à l'armée de l'Ouest. Je n'oublierai jamais que vous avez su allier la bravoure aux talents et qu'en jouant la *Carmagnole* à nos braves républicains vous étiez prêts à la faire danser aux brigands. Continuez à électriser les âmes par des chants mâles, qui inspirent le courage et l'amour de la patrie. La musique était dans les républiques anciennes un des premiers éléments de l'éducation, la République française ne la négligera pas et cet art sera d'autant plus précieux que ceux qui électriseront le courage en donneront l'exemple par leur conduite.

PRIEUR (de la Marne)

Pour copie conforme à l'original,
Le représentant du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales.

GARRAU.

Notre ami Botrel qui a été cité à l'ordre du jour des armées, se reconnaîtra dans ce chanteur de la *Carmagnole*, son ancêtre.

Mais c'est la *Marseillaise* qu'il chante et ses vaillants refrains, si entraînants.

—

Facanappa, personnage de la Comédie italienne. — D'après Maurice Sand dans *Maques et Bouffons.*

Dialogue entre Facanappa et Arlecchino « Arlequin et Facanappa attendent un navire qui doit leur apporter des Indes une fortune considérable en denrées coloniales. Tous les deux sont sur le port et passent en revue les vaisseaux qui entrent en rade :

FACANAPPA. — Que disent les gens qui montent celui-ci ?

ARLECCHINO. — Ils disent : *yes, yes.*

FACANAPPA. — Ce sont des amis. Et cet autre ?

ARLECCHINO. — Ils disent : *Oui, oui.*

FACANAPPA. — Ce sont aussi des amis. Et le troisième ?

ARLECCHINO. — Ceux-là disent : *Ia, ia.*

FACANAPPA, (*imitant l'accent allemand*). *Ia, ia.* Ce sont des porcs. »

P. c. c. : D'E.

—

Les flottes alliées sous Louis XIV. — ORDRES DU ROY, MARINE 1672, tome II, (B^2 17, *Archives Nationales*), f° 131, v°.

Lettre au comte d'Estrées

..... « Vous scaurez aussy que le Roy d'Angleterre s'est chargé de la garde de toutes les mers depuis le Havre de grace jusques dans le Nord ; et en mesme temps je me suis chargé de faire garder celles depuis le Havre jusque au Destroît.

C'est pourquoy je désire que vous donniez la mesme protection aux vaisseaux Anglois, que vous rencontrerez qu'a ceux de mes sujets, et que vous leur fassiez connoistre par toute sortes de bons traitemens l'estroite amitié qui est entre moy et le Roy d'Angleterre.

Escrit à St Germain en laye e 19 octobre 1672.

(Communication LÉONCE GRASILIER).

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL. St-Amand-Mont-Rond.

LXXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 novembre 1916.

N° 1448
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1448
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Projet de descente en Angleterre à l'aide de Montgolfières en 1808. — Les raids de zeppelins sur l'Angleterre ont failli être précédés, en 1808, de raids de montgolfières.

Il ne s'agissait pas alors de terroriser les populations ni de massacrer des non-combattants, femmes ou enfants, mais bien de faire opérer une descente par une armée de 10.000 hommes.

On lit, en effet, dans le tome XVIII de la correspondance de Napoléon Ier (octobre 1808) :

> Le général Clarke, ministre de la guerre, soumet à l'Empereur le projet d'un sieur Lhomond, ex-chef de bataillon des aérostiers, qui propose d'opérer une descente en Angleterre au moyen de 100 montgolfières de 100 mètres de diamètre dont la nacelle pouvait contenir 100 hommes avec des vivres pour 15 jours, deux pièces de canons avec caissons, 25 chevaux et le bois nécessaire pour alimenter la mongolfière.

Lhomond s'appuyait évidemment sur l'exemple de Blanchard qui, le 7 janvier 1785, avait pu traverser la Manche en ballon, de Douvres à Calais, mais il semble bien que son projet était irréalisable.

Quoi qu'il en soit, sur la note, Napoléon Ier écrivit de sa main : « *Renvoyé à M. Monge pour savoir si cela vaut la peine de faire une expérience en grand.*

La correspondance est muette sur la réponse de Monge. Connait-on cette réponse et la suite donnée à la proposition ?

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

A propos de la relève des boulangers. — On a signalé, à maintes reprises, les revendications des boulangères, demandant qu'on fît rentrer dans leurs foyers leurs maris qui sont au front et de les remplacer par des hommes plus âgés.

A-t-on rappelé à ce propos que saint Louis exempta les boulangers de tout service militaire ?

Quant à ceux qui exerçaient leur métier dans l'armée, on pourrait croire, d'après l'anecdote suivante, (1) qu'ils y acquirent un instinct belliqueux plus indiscret qu'utile.

Lorsque les chrétiens d'Orient, dit la chronique de Rheims, assiégèrent Damiette, les Egyptiens, réduits à toute extrémité, lâchèrent des pigeons élevés au Caire qui portaient des lettres par lesquelles on sollicitait des secours. Saladin fit faire un cuir de bœuf de quatre doubles, rond comme un œuf, avec une petite ouverture pour respirer, tout le reste plongeant dans l'eau. Un homme de résolution porteur d'une lettre y fut placé. Malheureusement il s'embarrassa dans les filets que les chrétiens avaient tendus le long du pont de bateau ; on le pècha au point du jour. Le roi de (Jérusalem) le fit mettre en prison pour en tirer une bonne rançon ; ses gardes s'enivrèrent et s'endormirent, il se sauva par derrière les tentes. Alors les gardes s'éveillèrent criant haro ! haro ! Il eût échappé sans les boulangers qui étaient déjà debout pour pétrir le pain. Ils entendirent résonner les chaînes. Ils crièrent de leur côté *prendés le prison* et lui coururent sus. Un d'eux qui tenait à la main une hache l'atteignit, lui frappa le chef, et l'occit. « Et lirois fut trop dolens quand il le sot. » (2)

CABANÈS.

—

Est-ce un fils du Grand Dauphin et de Mlle Choin ? — Le Grand Dauphin devenu veuf en 1690 aurait épousé Marie Emilie Joly de Choin, demoiselle d'honneur de la Princesse de Conti, née à Bourg-en-Bresse et morte en 1744.

Le 22 juin 1702, naquit dans cette ville Louis Albert Joly de Choin, qui fut évêque de Toulon en 1737, et mourut le 16 avril 1759.

Etait-il le fils ou simplement un parent de Marie Emilie de Choin ?

J. G. BORD

—

Napoléon Ier, placeur en librairie. — Dans un de ses derniers numéros, la *Bibliothèque Universelle* de Lausanne dit que Napoléon Ier, après le siège de Toulon, était tellement impécunieux, que pour vivre il chercha, avec grand succès d'ailleurs, des souscriptions à l'*Histoire de la Révolution*, publiée par Boulanger.

A-t-on quelques renseignements précis à ce sujet ? J.

—

Mutilés munis de membres artificiels. — En 912, Constantin Ducas s'étant révolté contre Constantin Porphyrogénète, encore en bas âge, périt en assiégeant le palais impérial. Cependant, raconte Léon le Grammairien, dans *La Vie de Constantin*, « quelques années après, « un certain imposteur né en Macédoine « et nommé Basile, se disant Constantin « Ducas fut pris et mené à Constantinople « où il fut condamné par le préfet Pierre « à avoir une main coupée. S'étant retiré « depuis à Opsicion et *s'étant fait mettre « une main de bronze*, il s'accoutuma à « en manier une épée et séduisit une « foule de gens auxquels il fit accroire « qu'il était Constantin fils de Ducas »...

Faut il voir dans cette main de bronze l'origine des membres artificiels et en connait-on des exemples antérieurs ? Il n'est pas question ici, bien entendu, de la jambe de bois qui a du être utilisée bien avant l'ère chrétienne.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Légion de l'Yonne. — Dans un vieux catalogue, je relève ce titre : *La France ancienne et moderne*, par A. Carel, « major de la Légion de l'Yonne », Paris, Delaunay, 1820 ; deux vol. in 8, aux armes du comte d'Artois (Charles X).

Que sait-on sur cette Légion de l'Yonne ?

A. G.

—

La prison Saint-Martin sous l'ancien régime. Quelque obligeant collaborateur pourrait-il me dire où se trouvait exactement la prison Saint-Martin, destinée à l'internement provisoire, sous l'ancien régime, des filles publiques en état de contravention ? Un livre ou tout au moins une notice a-t-elle été publiée sur cette prison ? ALPHA.

—

Le tragédien Brizard, peintre. — Cet excellent tragédien, qui tint si longtemps les rôles de pere noble au Théâtre français du XVIIIe siècle, était, paraît-il, un

(1) Rapportée dans *La France au temps des croisades*, par le vicomte de VAUBLANC p. 38-9.

(2) Chronique de Reims ; Edit. de M. Paris, 96.

élève de Vanloo et faisait de l'excellente peinture. Connaît-on quelques tableaux de lui ?

SIR GRAPH.

—

Les héritiers de madame de Feuchères — Quels furent les héritiers de Sophie Dawes, baronne de Feuchères ?

Quel notaire fut chargé de la liquidation de ses biens ?

Qui épousa Mlle Tanceron, nièce et héritière de Mme de Feuchères ?

L. DU BOUCHET.

—

Houel, directeur de l'Imprimerie française à Constantinople en 1795. — Dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, je trouve, sur une feuille à vignette symbolique, encadrée des deux termes officiels *Liberté*, *Egalité*, cette mention :

A Paris, 19 ventôse, an III de la République française une et indivisible.

Houel, directeur de l'Imprimerie française à Constantinople, est venu pour savoir l'ultérieure détermination des citoyens agents de l'envoi des lois. Il ose espérer qu'ils voudront bien la lui faire savoir dans le plus court délai.

Son adresse est *Houel, rue Froid Manteau Maison du Muséum N. 4*.

Quel était cet Houel et quelle était cette imprimerie française à Constantinople, au temps, déjà lointain, où la Turquie n'avait pas répudié la tradition d'amitié qui l'unissait depuis si longtemps à notre pays ?

SIR GRAPH.

—

La pension turque de Lamartine. — Pendant plusieurs années Lamartine reçut une pension de 20.000 francs de la Turquie.

Sait-on à quelle occasion cette pension fut établie par le Sultan et jusqu'à quelle époque, elle fut servie par le Gouverneur ottoman ?

J...

—

Alexis de Noailles, caporal. — Le 21 novembre 1756, on donne la sépulture, à Saint-Martin-d'Estreaux (Loire), à « Alexis de Noailles, âgé de 46 ans, caporal dans la compagnie de..., ayant servi le Roi dans la compagnie des Indes à Pondicherry ». Il était mort la veille dans une auberge de ce bourg, situé sur le grand chemin royal de Paris à Lyon. Dans un temps où les voyages étaient très longs, rien n'était plus fréquent que ces décès en pleine route.

Bien qu'il soit assez singulier qu'un Noailles fût simple caporal à 46 ans, il y a apparence qu'Alexis appartenait à l'illustre famille de ce nom. Mais on désirerait savoir comment il s'y rattachait, et de qui il était fils.

O.-C. R.

—

Poincaré, prêtre. — La Bibliothèque historique de la Ville possède un extrait de Baptême délivré le 12 Avril 1792 par un vicaire attaché à l'Hôtel-Dieu et portant le nom de *Poincaré*. Pourrait-on savoir si notre Président actuel est de la même famille que ce prêtre ?

L'ESPRIT.

—

Auguste Poulet-Malassis. — Il a paru dans le *Livre* une intéressante étude sur le premier éditeur des *Fleurs du Mal* malheureusement difficile à consulter, quand on n'a pas sous la main la précieuse revue de M. Octave Uzanne.

Au moment où le cinquantenaire de la mort de Baudelaire va faire éclore de multiples éditions des *Fleurs du Mal*, il serait intéressant de trouver dans l'*Intermédiaire* quelques renseignements sur ce « très cher Coco mal perché » qui fut le premier éditeur du poète et demeura son ami.

On sait quelle part prit Poulet-Malassis au volume composé avec la collaboration de Charles Cousin et du vicomte Spoelberch de Lovenjoul à la mémoire de Baudelaire (*Souvenirs*, *Correspondance*, *bibliograghie* ; Paris, Pincebourde, in-8). L'homme valait à coup sûr mieux que la notoriété un peu équivoque due à ses éditions des pièces libres du *Recueil de Maurepas, du Parnasse satyrique du XIXe siècle* et de quelques autres gentillesses, sans oublier les *Epaves*.

P. D.

—

Clie Horae. — Sur le mur d'une maison bâtie en bordure de la route nationale allant de Caen à Bayeux est un cadran solaire inscrit dans un cadre en pierres.

Au-dessus de ce cadran solaire et dans

le même cadre est l'inscription suivante écrite en lettres majuscules :

CLIE HORAE
SIGNOR EGLIAE

L'inscription est complète et placée dans le même cadre que le cadran solaire.

Que signifie le mot CLIE ?

ALBERO.

—

Singularité typographique. — Je viens de faire l'acquisition d'un livre écrit en latin dont les pages se succèdent à l'inverse de ce qui a ordinairement lieu : la première, celle du titre, est la dernière à droite de l'ensemble qu'elles constituent et la page finale y occupe la place de celle qui porte le titre de l'ouvrage. Chaque page se lit à la manière habituelle, de haut en bas et de gauche à droite. Voici le titre de l'ouvrage en question : *Dictionarium hebraicum, è concordantiis hebraeis, à M. Anthonio Reuchlino latinitate donatis, ea fide et diligentia exceptum, ut neque dictio hebraica ulla, neque significatio vocabuli (modo in concordantiis illis contineatur) desideretur ;* etc., etc., par Lucas Osiander. D. *Basilae, par Samuelem Regium*, Anno M. D.LXIX.

A-t-on imprimé d'autres livres dans la forme de celui-ci ?

NAUTICUS.

—

Méditation chrestienne — *Méditation (chrestienne) sur le (Memento) homo.* Paris, Nicolas Collemont, rue Quiquetonne, MDCXXVI.

Tel est le titre d'une poésie anonyme de 125 vers octosyllabiques en quintils. Suit une prière à Jésus-Christ, en 6 quatrains également octos.

Le tout imprimé en caractères italiques.

A la fin de la 2e pièce l'indication *Par T. L.*, 12 pages en tout.

Le « Bulletin du Bibliophile 1861 » p. 197, cite des fragments de la « Méditation sur le Memento homo de Motin » Ce ne sont pas les vers de notre Méditation *chrestienne*.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur l'auteur ?

H. A.

—

Villiers de l'Ile-Adam J. J. C. — Dans la généalogie publiée par M. de Rochemont, on lit qu'un Villiers de l'Ile-Adam, Jean-Jérôme-Charles, né à Brest le 22 juin 1769, marié à Marie-Gabrielle d'Hamon de Treveno, mort le 26 juin 1846, au château de Kerrohan commune de Maël-Petivien, est qualifié dans son épitaphe de commandant d'artillerie et de lieutenant *du* (sic) Roi — il était père de sept enfants.

Or, il ne m'a pas été donné jusqu'à présent de trouver ce Villiers sur les contrôles de la Guerre.

Mais, par contre, on trouve un vicomte Villiers de l'Ile-Adam Joseph-Gabriel, né le 7 février 1775 à Faou (Finistère), fils de François-Ignace Villiers de l'Ile Adam et d'Eléonore-Jeanne Leborgne de Villemeur ; « Lieutenant de Roi » de 4e classe, commandant de place et de citadelle de Montreuil-sur Mer ; ex-major de place à Saint-Malo, etc. etc., et père de quatre enfants.

Ce vicomte Villiers de l'Ile Adam était chevalier d'adoption de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et chevalier de Saint-Louis. Il avait autrefois servi dans la marine, de 1786 au 4 septembre 1792, époque où il émigra. Après avoir servi dans les armées catholiques de Bretagne de 1793 à 1802, il obtint son amnistie, se retira d'abord à Nantes, puis en raison de diverses histoires, il fut interné sous la surveillance de la police en différents lieux. A cause de ses histoires qui n'ont rien de commun avec l'état militaire, et des documents particuliers, poussé également par la misere de la vie, il sollicita « l'honneur de porter l'étendard impérial comme ses aieux avaient jadis porté maintes fois l'étendard royal. » En 1809, il fut admis comme officier au régiment Italien et en cette qualité servit, en 1809, en Italie et à la Grande Armée, en 1810, en Espagne et en Italie en 1813 et 1814. Enfin, il fut inscrit sur les contrôles français en octobre 1815 et y demeura jusqu'en 1821 qu'il prit sa retraite.

Les deux hommes ne peuvent être confondus ; cependant il n'y en a qu'un seul sur les contrôles.

On trouve encore un Alexandre-Marie-Claude Villiers de l'Ile Adam sur les contrôles du régiment de Picardie — émigré — sur lequel on ne peut se méprendre.

Où donc le Jean-Jérôme-Charles a-t-il obtenu ses grades et titres qui sont identiques à ceux de Joseph-Gabriel ? Pour-

rait on nous fournir l'état de ses services, ainsi que le degré de parenté de ces trois hommes avec le poète ?

P. DES B.

—

Les mémoires du marquis de Pastoret. — Voudrait-on prendre la peine de me dire si le marquis Amédée de Pastoret, mort en 1857, a laissé des « Souvenirs », et où il serait possible de se les procurer ?

SALTEROFFLE.

—

Jurer son grand juron. — Cette expression est-elle employée ? Je ne l'ai vue qu'une fois, dans une lettre de Wilhelmine, margrave de Baireuth à Voltaire, 25 décembre 1760. « Je vous jure mon grand juron, écrit la sœur du roi de Prusse, que votre consolante épître m'a infiniment plus édifiée que celle de saint Paul à la dame élue ».

La princesse se trompait en parlant de saint Paul, car c'est saint Jean qui a adressé sa seconde épître à la dame élue. Dans cette lettre, elle continue en termes très crus : « Lorsque l'impératrice accoucha de l'archiduc, on cria que c'était à Népomucène qu'on en avait l'obligation : « A Dieu ne plaise ! dit l'empereur Charles VI, il serait donc cocu ».

PAUL MULLER.

—

Origine de « Napu ». — Parmi les innombrables néologismes issus de l'argot des tranchées, il en est un qui mérite une attention particulière parce que, d'origine française, il sert actuellement dans l'armée anglaise à traiter *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Ce vocable est celui inscrit en tête de cette note.

Ecrivant dans *The weekly Dispach* du dimanche 13 août dernier, le capitaine Bruce Bairnsfather — dont l'éloge comme caricaturiste du Tommy de la Grande Guerre serait superflu — dit à ce propos :

« Napu » est employé pour désigner les sacs de sable. « Napu » 'és gne un château soumis à un rude bombardement... « Napu signifie des œufs, des allumettes, du savon, l'heure du jour, n'importe quoi...

Je crois ne pas me tromper en affirmant que le mot a eu cours du moment où certaines tranchées qu'occupaient nos troupes sont passées à la garde des anglais. *Napu* serait le nom — prononcé à l'anglaise — de la région où se trouvaient ces tranchées. Pourrait-on l'identifier ?

C. PITOLLET.

—

Maximum. — Les wagons de marchandises de la Compagnie d'Orléans portent : *Poids maximum* : (*tant*). Il me semble qu'on devrait dire : *poids maxima*, comme on dit *thermomètre maxima, thermomètre minima.*

A. PONROY.

—

Garulance. — M. Barthou, dans son « Mirabeau », écrit page 29 : son père... le trouve « barbouilleur et gaspilleur » et se plaint de son indiscrétion, de son indécence et de sa garulance habillées ».

La signification du mot garulance peut être déduite de l'adjectif latin garrulus qui se traduit par bavard, verbeux.

D'autre part, *La Gazette Française*, par Marcellin Allard, Bourgeois de St-Etienne de Furans en Forez, parue à Paris, MDCV, avec privilège du Roy (Bibliothèque nationale) contient, sous la signature du dit Allard parlant de St-Etienne, la phrase suivante :

Si mon jugement ne me trompe et si je n'ai des lunettes garulières, je tiens pour certain et ose bien assurer que cette ville, etc.

Que veut exprimer le mot « garulières » ? Est-ce un adjectif du vieux français qu'un savant pourrait expliquer, ou est-ce un terme de patois régional ?

TERYEN.

—

Tire bouchons et Bouchons. — Je possède une collection de Tire-bouchons du XVIe siècle à nos jours, et serais très reconnaissant aux obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me renseigner sur l'origine et l'inventeur de cet instrument m'indiquer quels sont (à part M. *Havard*, M. *Lebault* et un article de *la Nature*) les auteurs qui en ont parlé. — De même à quelle époque remonte la corporation des Bouchonniers réunis aux Patenôtriers en 1726.

Docteur DESARCHIVES

Réponses

Conseiller au Châtelet (LXXIV, 101). — Pour se rendre compte de ce qu'étaient les fonctions d'un conseiller au Châtelet, il faut étudier ce qu'était le Châtelet, en consultant, par exemple, à ce mot le *Répertoire de Jurisprudence* de Guyot (t. III, 1784), ou à défaut le *Dictionnaire historique des Institutions, mœurs et coutumes de la France,* de A. Chéruel, où on lit ce qui suit :

La juridiction du Châtelet, selon l'auteur du *Traité de la Police*, était universelle, parce que c'était le premier tribunal de la ville capitale du royaume. et que la ville de Paris était la commune patrie de la France, comme dans l'empire romain Rome était la commune patrie. Dans la suite, Henri II ayant créé les présidiaux joignit un présidial à la prévoté de Paris, et ces deux tribunaux siégèrent au *Châtelet*, mais sans se confondre. On jugeait, à la prévôté de Paris, les procès relatifs aux héritages, aux dots, servitudes, appositions de scellés, inventaires, contestations entre notaires, procureurs, etc., et autres officiers, à raison de leurs charges. Le présidial prononçait sur tous les appels des juridictions ressortissant au *Châtelet*, et les causes réservées aux présidiaux par l'édit de Henri II. La juridiction du *Châtelet* se composait, au XVIIIe siècle, d'un lieutenant civil, d'un lieutenant général de police, d'un lieutenant criminel, et d'un lieutenant de robe courte, de deux lieutenants particuliers, de plusieurs conseillers, et d'un juge appelé auditeur. Tous les procès relatifs à des actes passés sous le scel de la vicomté de Paris, se jugeaient au *Châtelet*, en quelque partie de la France que fussent situés les biens en litige.

Il y avait, en 1784, 64 conseillers au Châtelet.

DE MORTAGNE.

—

L'Empereur François II et Marie-Antoinette (LXIV. 50, 109, 157). — J'ai étudié particulièrement cette question dans *Autour du Temple*, I, p. 163 à 173.

J. G. BORD.

—

Louis XVI. Ses derniers effets (LXXIV. 51, 162). — Voir à ce sujet dans l'*Intermédiaire* du 20 juin 1911 (LXIII, 790) le récit de l'exécution du roi par l'allemand Schlabrendorf, traduit par M. Arthur Chuquet.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Correspondance de Louis XVI et de Marie-Antoinette (LXXIV, 99, 220) — Au sujet de l'authenticité des lettres de Marie Antoinette, voir les articles polémiques publiés en 1866, dans la *Revue des Deux Mondes* par Feuillet de Conches et A. Geffroy, numéros des 15 juillet et 15 août.

DE MORTAGNE.

*
* *

La question de l'authenticité des lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette publiées par Feuillet de Conches a été soulevée dans un article de A. Geffroy paru dans la livraison du 1er juin 1866 de la *Revue des deux Mondes*. Je renvoie M. J. W. à la polémique qui s'est élevée à ce sujet entre les deux historiens et qui occupe 8 livraisons des 15 juillet et 15 août 1866 de la même publication. Leur lecture permettra peut-être à notre confrère de se faire une opinion sur la question en litige : je dois lui avouer que, pour ma part, j'y ai renoncé, tant j'ai trouvé la question embrouillée, et les multiples arguments invoqués de part et d'autres m'ont paru apporter plus de confusion que de clarté dans la discussion Toutefois Geffroy semble admettre que, parmi les lettres publiées par Feuillet de Conches, il y en a qui sont authentiques ; mais il s'appuie, pour déclarer toutes les autres apocryphes, sur l'autorité de Sainte-Beuve, sans indiquer d'ailleurs l'ouvrage dans lequel le célèbre critique a formulé son opinion,

M J. W. pourra, à toutes fins utiles, se reporter à la conférence du marquis de Ségur sur Marie-Antoinette publiée au commencement de cette année dans la *Revue Hebdomadaire*. Je n'ai pas cette conférence sous la main, mais je crois me souvenir que l'auteur y cite un certain nombres des lettres de la reine à sa mère, publiées par le chevalier d'Arneth ; il ne me semble pas qu'il ait fait état des lettres rassemblées par Feuillet de Conches.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Lire le chapitre XVIII, de l'Histoire Partriale, histoire vraie. Tome II de M. Jean Guiraud.

—

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII, 379; LXXIII, 104, 152,

198, 248, 293, 389). — La question est restée sans solution. Résumons la :

Notre collègue *L. du Bouchet* a demandé si cette tête, inhumée dans le petit cimetière attenant à la chapelle de l'hôpital Trousseau, était celle que l'on crut découvrir en 1904.

J. R, de N., s'appuyant sur les déclarations de Weber, des docteurs Cabanès et Nas, de G. Lenôtre, nous a informé que cette tête, enterrée dans le cimetière des Enfants trouvés, « fut transportée à Dreux dans le caveau de la famille de Penthièvre. »

R. B. a cité le certificat délivré à Jacques Pointel (Weber dit Pintel) par le Comité de la section des Quinze-Vingts attestant qu'il a apporté la tête de la Princesse et « qu'elle a été inhumée dans le cimetière des Enfants Trouvés ». Sous la signature « Un Bibliophile comtois », nous lisons que M. Raoul Arnaud confirme la version des docteurs Cabanès et Nas, mais il ajoute que contrairement à ce que dit Weber « cette tête n'a jamais « été transportée à Dreux, qu'en 1793 les « caveaux de Dreux furent violés, les sé« pultures dispersées, la tête de Mme de « Lamballe ne s'y trouvait pas, que la « chapelle de Dreux ne contient aucune « inscription rappelant l'inhumation de la « Princesse. »

Pour confirmer sa précédente note J. R. de M. a produit un témoin du temps, l'*Almanach des honnêtes gens* (année 1793) relatant que le duc « de Penthièvre était « parvenu à recueillir ces déplorables res« tes. »

C'est la confirmation du récit de Weber.

Enfin notre collègue Lucien Lambeau a communiqué le procès-verbal de la Commission du Vieux-Paris du 15 décembre 1904 déclarant que le crâne trouvé dans le petit cimetière à l'hôpital Trousseau le 7 septembre 1904 « n'est pas celui de Mme de Lamballe. »

Voila où nous en sommes. Il faut conclure:

1° La tête de la Princesse a été apportée au cimetière (« certificat délivré à Pointel par le Comité des Quinze Vingts) »

2° Il est prouvé que cette tête n'a pas été retrouvée au cimetiere où elle a été inhumée (*Procès-verbal de la Commission du Vieux-Paris*, 15 décembre 1904).

3° Elle a dû vraisemblablement en être retirée par le Duc de Penthièvre (Weber. *Almanach des honnêtes gens 1793*. Docteurs Cabanès et Nas, G. Lenôtre).

Voici, à notre avis, comment peut se reconstituer ce drame :

Pointel, agent du duc, chargé de recueillir les restes de la princesse parvient, non sans peine, à retrouver la tête.

Pour la mettre en sûreté il la porte à la Section des Quinze-Vingts et pour justifier de sa conduite, pour sa sécurité personnelle, il se fait délivrer un certificat de dépôt.

Il informe alors le Duc de Penthièvre.

Ce dernier réclame la tête de Mme de Lamballe. On la lui livre. Aucun acte, à notre connaissance, rappelant cette restitution, ne nous est parvenu, à ce jour.

D'ailleurs, pourquoi constater, par un procès-verbal, que le beau-frère de la Princesse, agissant dans la plénitude de son droit, a pris possession de la tête de sa belle-fille ?

Le Duc ne peut garder à Paris, sans danger, cette tête sanglante,

Où l'inhumer ? Dans le caveau de la famille de Penthièvre. Mais les caveaux ont été violés, les sépultures dispersées ; *on ne retrouvera* RIEN. (*Raoul Arnaud*).

C'est ainsi que les événements ont dû se passer. Si M Raoul Arnaud s'appuie, pour déclarer, d'une façon aussi formelle, que *la tête de la Princesse n'a pas été transportée à Dreux*, sur cette constatation que la chapelle de Dreux *ne contient aucune inscription rappelant l'inhumation de la tête de la Princesse*, nous pouvons supposer que M. de Penthièvre, pendant cette période troublée — quand même il aurait eu la possibilité de faire placer une plaque, une inscription ; — par mesure de prudence, pour ne pas attirer l'attention de citoyens capables de se livrer aux pires excès, en aurait différé la pose. En admettant qn'il eût fait placer une telle inscription, rien ne nous prouve qu'au moment où des vandales jetaient au vent les dépouilles de ces infortunés, tout ce qui pouvait rappeler leur passé ne fut pas, en même temps, réduit en cendres ?

J. R DE M.

—

Cheveux de Mme Elisabeth, (LXXIV, 52). — En 1896, les descendants de Cléry, le fidèle valet de chambre de la famille royale, vendirent différents objets ayant appartenu à Louis XVI, à Marie-Antoinette, au Dauphin, à Mme Elisabeth

Cette vente eut lieu à Rouen, à l'Hôtel des ventes. Le Catalogue portait le titre suivant : *Réunion d'objets historiques ayant appartenu à Louis XVI et à la famille royale dont la vente aura lieu par ministère du commissaire-priseur, à l'Hôtel des Ventes de Rouen, rue des Carmes, 85, le mardi 10 mars 1896, à 2 heures. Rouen. Ancienne imprimerie Lapierre 1896; in 8°, 5 pages.*

Il y figurait sous le n° 10, un lot de cheveux du Roi, de la Reine, du Dauphin, de Madame, de *Madame Elisabeth*, remis par la Reine à Cléry, le 27 janvier 1793. Le lot des cheveux de Madame Elisabeth fut acquis 300 francs par M. de Nalèche ; les cheveux du Dauphin furent acquis 750 francs par M. Otto Friedrichs le partisan bien connu de la « survivance ».

Il y avait tres peu de cheveux, à peine deux ou trois dans chacun de ces lots. Antérieurement à cette vente, en effet, les descendants de Cléry, en 1856, Mme Thérèse Le Besnier, née de Gaillard, Elisabeth et Adèle de Gaillard, s'étaient partagé ces cheveux de la Famille Royale en trois lots.

L'authenticité de ces cheveux est encore précisée par le *Journal* même de Cléry. Il y explique que le 21 janvier, à 7 heures, Louis XVI, l'entrainant dans l'embrasure de la croisée, lui donna un petit paquet des cheveux de toute sa famille, en le priant de le remettre à la Reine.

Les municipaux qui avaient assisté à la scène, laissèrent Cléry dépositaire de ce dépôt. Le même jour, Cléry comparut à onze heures, devant le Conseil. Apres l'interrogatoire, on ouvrit le petit paquet « qui contenait les cheveux et sur lequel « était écrit de la main du Roi : *cheveux de ma femme, de ma sœur et de mes en-« fants* ». Il renfermait quatre petits pa-« quets. Tous ces objets me furent ren-« dus, jusqu'à ce qu'il en fût autrement « ordonné avec injonction de les repré-« senter quand ils me seraient demandes » (*Journal de Cléry* et *Suite du Journal* : p. 173 et 177).

En ce qui concerne les cheveux, il est de tradition dans la famille de Cléry — et une note anciennement inscrite sur le petit paquet l'atteste — que « la Reine les lui remit ensuite le 27 janvier 1793 ».

Dans la vente de 1896, les cheveux du roi Louis XVI furent acquis, au prix de 500 francs, par M. Houzeau (au Vieux Paris), qui acquit également, moyennant 910 fr., les cheveux de la Reine Marie-Antoinette, et moyennant 400 francs, ceux de Madame, fille du Roi.

Sur ce sujet, voir : *Les reliques de la famille royale et les descendants rouennais de Cléry*, par P. Le Verdier, extraits de la *Revue des questions historiques*, Juillet 1896. Paris. Bureaux de la Revue, 5, rue St-Simon).

GEORGES DUBOSC.

—

La tête moulée de la Du Barry LXIV, 52). — M. Fleischmann n'a fait que reproduire la note finale de l'étude sur la *Du Barry*, publiée par Edmond et Jules de Goncourt, chez Charpentier, 1878.

A la page 319, on trouve, en effet, cette note en renvoi :

Mme Curtius faisait voir au boulevard du Temple, en 1803, un buste en cire de Mme Du Barry qu'elle donnait comme exécuté d'apres un moulage que son mari avait été autorisé à prendre sur la tête de la guillotinée au cimetière de la Madeleine.

On connaît de nombreux portraits de la Du Barry par Drouais et également de nombreux bustes et médaillons par Pajou.

G. D.

—

L'épée de Frédéric II (LXXIII). — Dans un très bel article de M. François Boucher : « *Le Brûlement des Drapeaux des Invalides en 1814* », publié dans le supplément littéraire du *Figaro* du 4 avril 1914, je lis ceci :

(Extraits). Tous les drapeaux que les victoires de la Monarchie, de la République et de l'Empire avaient moissonnés : ceux de l'ancien régime arrachés de Notre-Dame par la Révolution qui laïcisait jusqu'aux souvenirs de gloire ; *l'épée la ceinture, le hausse-col, le cordon de l'Aigle Noir du Grand Frédéric, enlevés de son tombeau de Potsdam*, en même temps que deux cent quatre-vingts drapeaux, butin de la seule campagne de Prusse.

Dès février 1814, le maréchal Serurier, gouverneur de l'Hôtel des Invalides, s'inquiéta de les mettre tous en sûreté et demanda au ministre de la guerre des instructions relatives à leur conservation. Clarke ajourna sa décision en déclarant qu'il fallait attendre les ordres de l'Empereur. Celui-ci absorbé par le gigantesque effort de cette

admirable campagne de France, n'en donna pas, et, c'est seulement lorsqu'on eut à craindre ceux des Alliés que, le 30 mars, Clarke écrivit à la hâte ce billet au maréchal : « Je ne doute pas que Votre Excellence n'ait déjà pris des mesures conservatrices des objets précieux qui sont à l'hôtel, *et surtout de l'épée de Frédéric* et des drapeaux conquis. »

Le même jour, Clarke expédiait d'urgence ce deuxième billet à Serurier : Votre Excellence peut se retirer où elle voudra : la route de la Loire est libre. Votre choix est peut-être déjà fait pour Avignon. Dans tous les cas vous donnerez des ordres au général Darnaud pour le gouvernement de l'Hôtel et la conservation des trophées que Sa Majesté vous a confiés. »

Au lieu de cela, à neuf heures du soir, en vertu d'un ordre émané on ne sait de qui, la destruction des drapeaux fut résolue.

... Un grand feu fut allumé devant un piédestal destiné à recevoir la statue équestre du duc de Montebello : tout auprès se groupèrent le maréchal Serurier et des officiers de son état-major, le colonel-major Cazeaux, les adjudants généraux Fried, Vallerand, d'Authier, l'architecte Bartholomé...

Il était une heure du matin : *l'adjudant général Vallerand qui portait l'épée et les insignes de Frédéric II s'avança le premier et les lança dans les flammes* .. Et puis les uns après les autres on y jeta tous les drapeaux, à la brassée, par paquets...

Lorsque les quinze ou seize cents drapeaux eurent tous été consumés, on en versa les cendres dans la Seine, en face de l'hôtel des Invalides !...

J'ai dû morceler cet article si vibrant d'enthousiasme, si chaud, si coloré, et surtout si bien documenté, mais il le fallait en raison de son importance, et pour me limiter strictement à la question posée par le journal anglais. Je craignais, en outre, qu'il soit difficile de se procurer, aujourd'hui, ce numéro du *Figaro*. Voilà pourquoi j'envoie ces extraits à l'*Intermédiaire*. COLLINE.

Même réponse : L. G. BASCHET.

—

La statue de Pichegru (LXXIV, 52, 123, 162) — Parmi les membres de la Commission formée à Paris pour préparer l'érection du monument de Pichegru, je trouve le nom de M. Bochique, qualifié curé de Saint-Roch. Il y a là une fausse désignation, car le curé de Saint-Roch fut, de 1787 à 1832, M. Mardual — M. Bochique était un ancien vicaire général de Strasbourg.

Quant aux autres ecclésiastiques cités, M. Huot di Villers était aumônier des Pages, M. Jocard (et non Jocare), élève de la Chapelle de Monsieur, frère du Roi, M. de la Motte était Chanoine sacriste au Chapitre de Saint-Denis ; tous trois appartenaient donc au Clergé de la Cour et non à celui du diocèse de Paris.

P. J.

***

Les statues qu'on trouve actuellement sur les places publiques de Lons-le-Saulnier sont celles de Rouget de l'Isle et du général Lecourbe. Une troisième, reproduction de la *Vénus de Medicis*, n'a rien à faire dans la question Puisque Martellière dit cependant que la statue dont il s'agit « se trouvait, il y a quelques années, sur une des places de Lons-le-Saulnier », j'ai demandé à plusieurs Lédoniens de mes amis ce qu'ils pensaient de cette affirmation. Ils m'ont répondu que notre confrère avait dû faire, à ce propos, une confusion qu'ils ne s'expliquent pas. Si Martellière ne s'est pas trompé, je demande alors ce qu'est devenue la statue de Pichegru dont il mentionne l'existence actuelle ou antérieure à Lons-le Saulnier (Jura).

NAUTICUS.

***

Il est possible, comme l'affirme la *Grande Encyclopédie*, que le roi Louis XVIII ait ordonné, le 27 février 1816, l'érection à Arbois d'une statue au général Pichegru ; mais, bien que le *Meyers Konversations Lexikon* dise qu'une statue a été élevée à Arbois en *1816* à la mémoire de Pichegru et que le *Dictionnaire illustré* de Larousse cite, parmi les statues exécutées par Dumont, une statue de Pichegru érigée à Arbois en *1829*, il ne semble pas qu'il ait été donné suite à ce projet.

La vérité est qu'en 1821, deux commissions furent formées, l'une à Arbois, l'autre à Paris, celle-ci dépendant de la première, pour recueillir les souscriptions destinées à élever à Arbois une statue au général en question. La commission parisienne adressa, le 4 février 1822, une supplique à Louis XVIII et obtint l'autorisation d'ériger une statue à Pichegru, mais une fois la permission obtenue, elle prétendit, au mépris des conventions antérieures passées entre les deux commissions, placer la statue non plus à Arbois,

mais à Besançon. Un conflit s'éleva entre les deux commissions, conflit qui ne fut résolu que le 5 juillet 1825, par un jugement du tribunal de la Seine qui donna tort à la commission arboisienne en déclarant « qu'il n'appartenait qu'au roi de « décider si des monuments doivent être « érigés à la mémoire des hommes qui se « sont illustrés par des actions éclatantes « et dans quels lieux ces monuments doi- « vent être placés ».

Par la suite, une statue de Pichegru en bronze fut érigée à Besançon le 7 avril 1828, sur l'ancienne place des Capucins, en face de l'hôpital Saint-Jacques. Deux ans auparavant, une statue en marbre du même personnage avait été inaugurée le 4 novembre 1826, à Lons-le-Saunier.

Les deux statues furent d'ailleurs brisées à la première nouvelle de la révolution de 1830 Les débris de celle de Besançon furent vendus dix années plus tard à un fondeur : la tête seule fut déposée à la Bibliothèque où elle se trouve encore dans le Cabinet Pâris.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

P. S. — Cette notice était prête et allait être expédiée quand m'est arrivé le numéro 1445 de l'*Intermédiaire* dans lequel M. Martellière assure que la statue de Pichegru se trouvait, *il y a quelques années*, sur une des places de Lons-le-Saunier.

Pour être aussi affirmatif, notre confrère doit avoir visité cette ville et y avoir vu la statue dont il parle. N'étant jamais allé dans le chef-lieu du Jura, je ne suis pas en mesure — du moins pour le moment — de contredire l'affirmation de de M. Martellière et ne puis que me référer à l'autorité de Bousson de Mairet, chroniqueur arboisien fort bien renseigné et très consciencieux, qui, dans ses *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois* (1856), relate la destruction, en 1830, de la statue de Pichegru à Lons-le-Saunier.

*
* *

En continuant, dans la collection du *Moniteur Universel* de l'époque, mes recherches pour la solution de cette question, recherches qui m'ont donné les mêmes résultats que ceux communiqués par Emile Dehays et Georges Dubosc, j'y ai trouvé la lettre suivante, qui répond, du moins en partie, à l'une des demandes que je formulais *in fine*, dans l'article inséré à la page 162 du 24e volume de notre cher *Intermédiaire*. Celle relative à ce qu'était devenu le tombeau de Pichegru m'est fournie par Georges Dubosc, qui m'apprend que ce tombeau est actuellement au musée Carnavalet.

Voici la lettre en question (*Moniteur Universel* du 17 décembre 1816) :

Au rédacteur

Monsieur,

Les journaux qui me révélèrent, il y a un an, l'existence d'une prétendue fille du général Pichegru, mon frère, m'apprennent aujourd'hui que la même personne s'est fait annoncer sous ce nom dans les feuilles des Pays-Bas, et qu'elle se propose de passer en Angleterre, où déjà les papiers lui promettent *un accueil digne des souvenirs qu'y a laissés l'illustre infortuné auquel elle appartient.*

Une première réflexion à faire, c'est que s'il existait une fille du général, le Roi ne permettrait pas qu'elle fût réduite à solliciter la générosité étrangère.

Voici ce qui m'est connu touchant cette personne. Au premier avis qui me parvint de ses prétentions, je priai un ami de mon frère et de ma famille de la voir, et de lui demander ses titres ou du moins des renseignements qui pussent en tenir lieu. Elle refusa de lui répondre en annonçant qu'elle s'expliquerait directement avec moi dans un voyage qu'elle se proposait de faire en Franche-Comté. Elle passa, en effet, à Besançon quelques mois après ; mais elle se garda bien de se faire conduire à la campagne que j'habite à trois lieues de cette ville. J'appris seulement qu'à la table d'hôte où elle soupa, elle avait débité des contes absurdes, qui achevaient de me convaincre de son imposture, dont j'avais déjà plus que des soupçons

Dès lors mon ami, muni de renseignements suffisants pour démasquer cette intrigante, les adressa aux ministres de S. M., dont elle avait surpris l'intérêt et les bienfaits. Elle fut examinée, et non seulement elle ne put justifier d'aucun titre au nom qu'elle usurpait, mais il résulta des informations prises sur les indications données par elle-même, qu'elle était une aventurière, dont on ne parvint pas même à connaître le nom ni le lieu de naissance. On lui retira, en conséquence, une pension de 3.000 fr. qu'elle avait obtenue sur la cassette du Roi.

Satisfait de ce résultat, je ne voulus pas pousser les choses jusqu'à une poursuite juridique ; je négligeai même de donner de la publicité à des détails qui n'intéressaient que ma famille.

Les nouvelles intrigues, par lesquelles le

nom de mon frère serait compromis en pays étranger, me font un devoir de rompre le silence. J'aurais pu me borner à un simple désaveu ; mais j'ai pensé que quelques détails prémuniraient mieux les gouvernements et les particuliers intéressés contre le piège où leur générosité pourrait se laisser prendre.

J'ai l'honneur, etc.

JEAN-LOUIS PICHEGRU.

Les « nouvelles intrignes » auxquelles fait allusion le signataire de la lettre ci-dessus, découlent du texte de la note suivante, que je copie dans le *Moniteur Universel* du 5 novembre 1816 :

« Mademoiselle Pichegru, fille du célèbre général de ce nom, vient de passer par cette ville (Gand) se rendant en Angleterre, où elle se propose de faire imprimer un discours prononcé sur la tombe de son père par un ancien aide-de-camp de celui-ci. Pendant les Cent-jours elle fut jetée en prison, et n'en sortit qu'après la bataille de Waterloo. Elle a reçu de S. M. notre souverain une lettre dont elle parle avec beaucoup de sensibilité et de reconnaissance. » (*Gazette générale des Pays-Bas*). *P. c. c.* : NAUTICUS.

—

La « Courageuse » (LXXIV, 147). — A mon grand regret, je ne puis, pour l'instant, signaler à Tarum que le fait ci-après : Le 27 février 1779, la frégate la *Courageuse* s'empare du *Valiant*, corsaire de Bristol. J'ajoute que la capture d'un corsaire par une frégate n'est pas une action de guerre maritime qui mérite une mention particulière, en raison de la disproportion qui existait plus que probablement entre l'armement des deux adversaires et en faveur de la frégate.

NAUTICUS.

—

Les « Héros de la marine française » et le duel de Surcouf (LXXIV, 148). — L'auteur des *Héros de la marine française* est M. G. Contesse ; l'ouvrage illustré d'après les dessins et aquarelles de MM. Léon Couturier et Eugène Courbonne, a été édité par Firmin-Didot et Cie, imprimeurs-éditeurs, 56, rue Jacob, à Paris, sans date ; celle de la dédicace à l'amiral Gervais est décembre 1897.

D'après l'auteur, Surcouf aurait épargné le dernier des douze officiers allemands, « un enfant de seize ans, à peine » qu'il avait provoqués collectivement. Le docteur Baschet pourrait sans doute obtenir de la maison Didot ou de l'amiral Gervais (10, rue Vézelay, à Paris, ou au ministère de la marine) l'adresse de M. Contesse, et poser directement à ce dernier la question qu'il adresse aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, relativement à « l'exactitude historique » du fameux duel de Surcouf, et lui demander d'après quelle autorité indiscutable il a relaté cette sanglante rencontre. NAUTICUS.

—

Le chiffre 2 n'est-il pas fatal aux rois ? (LXXIV, 49, 112, 169). — Je me proposais de donner une réponse à la question, mais je juge complètement inutile de le faire, après celle si finement, si discrètement mordante et spirituelle de +. NAUTICUS.

—

Où était à Paris la chapelle Saint-Fronton (LXXIII, 3, 131, 485 ; LXXIV, 18). — Puisque mon aimable confrère, le Dr Roché, me prie d'intervenir, voici ce que je puis ajouter aux données publiées.

Pour expliquer les rapports de la Source de Saint-Front avec le grès voisin de la chapelle, il faut connaître un détail de la légende, que n'a pas signalé Henriet. Ce détail est le suivant : « Il existerait, a raconté, en 1910, mon ami E. Taté, président de la Société préhistorique française, sur le Grès de Neuilly, la trace du Fer, du sabot, du cheval de Saint-Front ! » (Affirmation non vérifiée par moi). Ce ne serait qu'une cavité naturelle ».

En tout cas, cette trace a été prise par le peuple, pour l'œuvre humaine, bien connue au néolithique, qu'on appelle la « sculpture en forme de Sabot d'Equidé », qui a donné naissance au Mythe de Pégase et de l'Hippocrène. — Les Néolithiques avaient, en effet, l'habitude d'indiquer les « sources, sacrées déjà de leur temps, par cette sculpture (1) ou par un « Pied

(1) Il n'y aurait rien d'impossible à ce que en réalité, le Fer du Sabot de Saint-Front ne soit que les « deux rainures », connues autrefois.

En effet, en Saône-et Loire, deux rigoles parallèles correspondent à un pas du Cheval de saint-Martin, ayant fait une « glissade ».

Qui plus est, à Troesnes, près Neuilly-Saint-Front, existe un autre polissoir, dont la « cuvette », est l'empreinte du sabot d'une « vache », célèbre dans la région.

humain (Marcel Baudouin, *Travaux spéciaux*). — En conséquence les chrétiens de l'époque de Saint Front, croyant reconnaître, en la source de Neuilly (Aisne), une antique « source sacrée », la christianisèrent, pour absorber l'ancien culte protohistorique (sinon néolithique).

D'où la Chapelle, voisine du Grès, qui est un *Polissoir* Pilloy (2). C'est le même phénomène qu'à Corancez (Eure-et-Loir).

Il est probable que la fontaine coupe la fièvre, à cause du polissoir ! Beaucoup de polissoirs « coupent, en effet, la fièvre, » parce qu'une « rainure de polissoir » ressemble beaucoup à une lame de couteau ou d'épée. Exemple : P. de La Brelaudière musée de Saint Germain en-Laye, (fossés).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Les tableaux des Salons de Mme Ancelot (LXXIV, 6, 222) — Ces tableaux, souvent reproduits, étaient de Mme Ancelot elle-même. Marguerite-Virginie Chardon, née à Dijon, le 15 mars 1792, avant d'épouser l'auteur dramatique et le poète Ancelot, alors commis de la Marine au Havre, avait pratiqué agréablement la peinture de genre. Au Salon de 1814, elle avait exposé : *La veuve du roi Ban* ; au Salon de 1817 : *Louis XIV au lit de mort de Jacques II* ; au Salon de 1819 : *Henri IV et Catherine de Médicis*.

Dix ans après son mariage, au Salon de 1818, elle exposa *Une lecture dans le salon d'Ancelot*, qui remporta un vif succès. Tous les littérateurs contemporains y figuraient. Dans un de ses livres les plus connus, *Un Salon de Paris. 1824-1864* (Dentu, éditeur), Mme Ancelot, elle-même, a donné de nombreux détails sur ce premier tableau et sur ceux qu'elle exécuta à d'autres époques, sur le même sujet.

Ce tableau représentait, *Parseval de Grandmaison lisant les vers de son poème sur Philippe-Auguste* : le Salon était celui de l'Hôtel de la Rochefoucauld aujourd'hui disparu. On y voyait : Victor Hugo, Soumet Guiraud, Ancelot, Alfred de Vigny, Saintine, Emile Deschamps, Pichat, Lacretelle Campenon, Lemontey, Baour-Lormian, Mme Victor Hugo, Sophie et Delphine Gay.

Le second tableau, intitulé *Sous Louis-Philippe*, montrait : *Rachel récitant les vers du rôle d'Hermione dans Andromaque.* Pres d'elle : Chateaubriand, Adam Czartoryski, Iturbide, Jouffroy, Viennet, Tourguenef, Considérant, Théodore Muret, de Tocqueville, Beyle, de Mareste, Monmerqué la princesse Czartoryska, Mme Récamier, Comtesse de Bradi et Anaïs Segalas. Ce salon était celui de la maison que Mme Ancelot habitait alors, rue Joubert.

Le troisième tableau, intitulé : *En 1848*, représente : *Le poète Jasmin disant ses poésies*, entouré de Mérimée, Amédée Thierry, Elie de Beaumont, Lefevre-Duruflé, Boulay du Paty, Giraud, marquis de Gaucourt, comtesse de Viel-Castel, de Mesdames Aubertot de Coullanges, baronne de Saint-James. La scène se passe dans un jardin.

Le quatrième tableau se passe également *Sous Napoléon III*, en 1854. Il représente, *Mlle Dupont disant des vers*, au milieu d'une assistance où on remarque : Ponsard, Dupin, Rattazzi, le maréchal Magnan, Léon Gozlan, Camille Doucet, MM^es de Curton Sezzi, Pilté, Mlles Black, Jenny Sabathier.

Le cinquième tableau, intitulé également *Sous Napoléon III* en 1864, montre *Le chansonnier Nadaud chantant sa romance.* « *Le soir de la vie* ». Près de lui : Oppert, Charles Lachaud, Georges Lachaud, F. Sangnier, Ernest Lachaud. MM^es la comtesse de Curfort, comtesse de Trogof, Mme Lachaud, Sangnier et enfin Mme Ancelot.

D'autres auraient pu encore y figurer qui fréquentèrent alors le salon de Mme Ancelot : Gambetta, Alphonse Daudet, Villiers de l'Isle Adam, Léon de Rosny, Xavier de Ricard, M et Mme Allard. Il est à penser que les tableaux de Mme Ancelot sont demeurés, soit dans la famille Lachaud, car on sait que l'illustre avocat avait épousé la fille de Mme Ancelot,

(2) En 1887, J. Pilloy (*L'époque néolithique sur les bords de l'Ourcq*) a décrit cette pierre.

En 1908, mon regretté ami, Pol Baudet, en a publié le dessin (*Homme préhistorique*, 1908, p. 167).

En réalité ce polissoir présente, non pas deux rainures, mais au moins une « douzaine », et a été cité dès 1824 par Brayer (*Statistique de l'Aisne*, t. I, p 176).

soit dans la famille Sangnier descendant de la famille Lachaud et a laquelle appartient M. Marc Sangnier, le fondateur du *Sillon*.

G. D.

*
* *

Dans le volume qu'il vient de publier, sous le titre : *Une Allemande à la Cour de France*, le Docteur Cabanès a reproduit une photographie du salon de M[me] Ancelot, d'après un tableau de cette dernière et où figurent, entre autres personnages, Chateaubriand, Nadaud, Récamier, Rachel et Henri Beyle (Stendhal).

P. C.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94, 164, 255, 304, 354, 494; LXXIV, 25). — Voici ce que M. John Grand-Carteret, dans son ouvrage sur *les Mœurs et la Caricature en France*, dit de la *Chanson illustrée*, à laquelle collabora Justin Langlois :

Chanson illustrée (la), 28 mars 1869 jusqu'en septembre 1870, 78 numéros. Directeur : Polo. Illustrations coloriées en première page, par Hadol, Grévin, Gill, Darjou, Donjean, C. Nanteuil.

Un bibliophile comtois.

—

Badière (LXXIV, 4). — Famille bourgeoise d'Orthez anoblie en 1763.

Pierre Badière, procureur referendaire et consulaire au sénéchal d'Orthez. Il mourut à Orthez le 3 février 1719 Il avait épousé en deuxièmes noces, à Orthez, le 28 avril 1692, demoiselle Marguerite de Gray, née à Orthez le 18 septembre 1660, morte à Orthez le 7 juillet 1727, à 70 ans.

Il eut 3 enfants au moins du 2[e] lit :

1. Etienne mort enfant.

1. Jean-Baptiste, curé d'Ygos dans les Landes en 1751.

1. Pierre, seigneur de Domecq, maire d'Orthez, procureur au sénéchal d'Orthez, conseiller du Roi

Il mourut à Orthez le 14 mai 1752 Il avait épousé vers 1720 demoiselle Marguerite de Carrère. originaire, je crois, d'Oloron (Basses-Pyrénées).

De ce mariage il y eut 3 filles :

2. Marie mariée en 1748, à M. de Ribeaux.

2. Anne dont la destinée est ignorée.

2. Marguerite mariée en 1754 à Maître Pierre Poumiès, notaire royal à Orthez. De ce mariage sont issues 3 filles.

3. Madame de Nays-Candau, souche de la famille de Candau des Basses-Pyrénées.

3. Madame de Badière, souche des Badière des Basses Pyrénées.

3. Madame Adrien de Lestapis, dont l'innombrable descendance peuple les Basses-Pyrénées, les Landes et Bordeaux.

L. LD.

—

Marquise de Broglie, née Bezenval (LXXIV, 55, 115). — C'est une confusion singulière, mais assez explicable, qui amène le nom du Prince François de Broglie au sujet de la Marquise de Broglie née Bezenval.

Fils du Duc Albert de Broglie et de la Duchesse née Galard-Béarn, — petit-fils du duc Victor de Broglie et de la duchesse née Staël Holstein, — le Prince François de Broglie ne descend pas de la Marquise de Broglie née Bezenval.

Mais il avait épousé, comme il est facile de le contrôler dans le *Gotha*, Mademoiselle de Dampmartin actuellement décédée, fille de la vicomtesse de Dampmartin, née Bezenval et petite-fille du baron de Bezenval mort fort âgé et dernier de son nom, ou au moins de sa branche.

La princesse de Broglie née Dampmartin, et la vicomtesse de Dampmartin née Bezenval étaient toutes deux, sauf erreur, filles uniques. En tous cas, la Princesse François de Broglie était sûrement héritière des deux familles Dampmartin et Bezenval.

Est-il besoin de rappeler que, étant donnée la forme germanique du nom de Bezenval — autrefois Bezenvald, — les lettres EN sont muettes, et que le nom se prononce comme s'il était écrit BÉZ'VAL.

R. C. H. A.

—

Nina Gaillard ou de Callias ou Nina de Villars (LXXIV, 55, 117). — Nina Gaillard depuis son mariage, Nina de Callias, morte, je crois, vers 1890, avait en effet épousé Hector de Callias, romancier et critique d'art, qui collabora au *Figaro* et à d'autres journaux et revues jusqu'à 1900 environ.

Musicienne de talent, vivant dans l'entourage d'Edouard Manet, et de ses

élèves, Eva Gonzalès, Guérard et autres, de mœurs d'ailleurs fort indépendantes, Nina de Callias était vers 1875 et 1885 assidue aux premières des théâtres et aux fêtes artistiques Les réunions de poètes, peintres et gens de lettres, qu'elle présidait chez elle, étaient célèbres Son logis, bien que très modeste, restait ouvert à tous et ses soirées révélaient les plus bizarres rencontres et les scènes les plus imprévues de la vie de Bohême. On y rencontrait Verlaine, le musicien excentrique, Cabaner ; Charles Cros, les Coquelin, Desboutins, le graveur; Jean Richepin, Coppée, les peintres réalistes d'avant-garde, nombre d'acteurs et actrices vouées aux musées Parnasso-romantiques, le tout-Paris extra-mondain d'alors.

Nina était petite, boulotte, avec d'admirables yeux de brune passionnée et des cheveux d'ébène plaqués à l'espagnole. Sur le tard, l'embonpoint l'avait bouffie et déformée. Elle fut longtemps toujours accompagnée de sa mère, vieille dame restée aimable et d'une respectabilité tempérée par un esprit volontiers folâtre.

Les anecdotes les plus drôlatiques circulaient sur le singulier salon de Nina de Callias, bonne fille dont ses commensaux s'abusaient parfois. Il n'est pas étonnant de voir apparaître fréquemment cette figure de la vie artistique du Paris d'après 70, dans les souvenirs et mémoires de notoires contemporains. Nina de Callias mériterait à vrai dire une monographie. — Ce fut un type inoubliable pour ceux qui la fréquentèrent.

O. U.

* * *

Oui, Nina Gaillard, plus connue sous le nom de Nina de Villars, avait épousé Hector de Callias, et le ménage fut malheureux, très malheureux.

Voir dans le *Paul Verlaine* d'Edmond Lepelletier comment Callias, bien que n'ayant conservé aucune relation avec Nina, tint à en conduire le deuil, et comment, à l'issue de la cérémonie, au cimetière de Bagneux, il disparut, atteint d'une soif inextinguible (1).

Trois jours, toujours en habit noir et, au cou, une cravate qui avait été blanche, il chercha à la calmer chez les troquets qu'il rencontra sur son chemin entre Montrouge et la place Pigalle, où il vint échouer, « mûr », mais non désaltéré.

De temps en temps, il allait faire une cure de lait dans les environs de Fontainebleau Au cours de l'une d'elles, une congestion l'emporta. Le lait l'avait tué, sans doute. Il n'avait pas l'habitude.

En dehors du volume de Lepelletier qui donne de précieux détails sur l'hôtesse de la rue des Moines, on pourra se reporter à un article intéressant et documenté de Baude de Maurceley : *Un Salon disparu* (Le *Figaro*, supplément littéraire, 12 avril 1890).

Pierre Dufay.

—

Le duc de Richelieu (LXXIV, 153). — Dans un chapitre de ses *Mémoires* que je n'ai pas en ce moment sous la main, Mme de Boigne raconte que le duc de Richelieu encore très jeune, fut, suivant le fâcheux usage du temps, marié à l'une des héritières d'une ancienne maison, celle de Rochechouart, je crois, qui était aussi une enfant; on convint que le jeune époux voyagerait pendant quelques années en Italie. Il revint en France en 1789, mais au lieu de la belle jeune fille que promettait de devenir l'enfant qu'il avait laissée, il trouva un être contrefait et rachitique, une sorte de naine Cependant, il sut contenir sa déconvenue et son désespoir et accepta avec résignation la triste situation qui lui était faite. Les deux époux vécurent sous le même toit, mais cette union fut purement nominale et le duc mourut en 1821, sans postérité.

Cependant Louis XVIII transmit son nom et sa pairie à un de ses neveux, de la famille de Jumilhac. Un marquis de ce nom, décédé en juin 1880, fut inhumé dans le caveau de la famille de Richelieu à la Sorbonne, laissant un fils, né en 1875, qui, paraît-il, est le duc actuel de Richelieu.

(Voir *Dans les caveaux de la Sorbonne* : LX, 278, 467).

Un bibliophile comtois.

* * *

En effet le duc de Richelieu, ministre sous la Restauration, n'a pas laissé d'enfants, mais le duché de Richelieu étant

(1) Paris, *Mercure de France*, 1907 ; in-8 p. 173-176.

femelle, il a passé à sa sœur la marquise de Jumilhac. Elle a eu deux fils : l'aîné Odet qui a été duc de Richelieu et ne s'est pas marié. le second mort avant son frère aîné n'a donc pas été duc de Richelieu, mais marié à Mlle de Nadaillac. Il a eu un fils qui a hérité de son oncle. Ce fils, Armand duc de Richelieu né en 1847, mort en 1880, a épousé Mlle Alice Heine remariée au Prince de Monaco. — De ce mariage est né un fils actuellement duc de Richelieu, marié à une américaine. Les détails complémentaires peuvent se trouver dans l'*Almanach de Gotha.*

Marquise DE LAGUICHE.
Douairière.

***

Françoise du Plessis, sœur du Cardinal, épousa en 1603 René de Vignerot, dont le petit-fils fut substitué en 1642 et 1657 aux titres de Richelieu, Fronsac, etc. Le dernier duc de cette seconde maison de Richelieu, mort en 1830, avait une sœur, Simplicie de Vignerot du Plessis, qui épousa Antoine de Jumilhac substitué à son tour au titre de Richelieu par ordonnance royale de 1818 et L. P. de 1822 ; lequel Antoine eut le fils de son frère comme héritier. Ce deuxième duc de cette troisième maison de Richelieu, sortie d'Antoine Chapelle anobli en 1596, avait épousé Marie Alice Heine, d'où Armand, duc de Richelieu, marié en 1913, à Baltimore, à Eléanor Douglas Wise; et la comtesse Gabriel de la Rochefoucauld. (Lachenaye, Gotha, etc.).

SOULGÉ-RIORGES.

***

Le duc Armand, de Richelieu et de Fronsac, mort le 28 juin 1880, avait épousé, le 27 février 1875, Mlle Marie-Alice Heine. De ce mariage, Armand, né en 1875, le 21 Décembre et Marie-Auguste Septimanie Adèle.

Le Duc de Richelieu (Fernand Emanuel Sophie-Septimanie du Plessis), Ministre des Affaires Etrangères de Louis XVIII, bien connu des Bordelais par sa généreuse donation aux Hospices de cette ville, n'eut pas de postérité ; mais il avait deux sœurs, Mmes de Montcalm et de Jumilhac (d'où la descendance, citée plus haut). Une vente des plus riches, de souvenirs du duc Fernand et du vicomte Lainé, son ami et collaborateur, eut lieu à Bordeaux les 28 et 29 avril 1896. P.

***

Le duc actuel de Richelieu et de Fronsac (Marie-Odet Jean Armand) de Chapelle de Jumilhac, marquis de Jumilhac, est né à Paris le 21 décembre 1875. Il est le fils du deuxième duc Armand, né le 15 novembre 1847, mort à Athènes le 28 juin 1880, et habite boulevard Haussmann 134, à Paris et au château du Haut-Buisson (Sarthe). Sa mère, la duchesse de Richelieu, née Heine (Marie-Alice), qui a vu le jour à la Nouvelle-Orléans, le 10 février 1858, s'est remariée à Paris, le 30 octobre 1889, à Albert Ier, prince de Monaco, dont elle est séparée par jugement du tribunal supérieur de Monaco, du 30 mai 1902, confirmé en France, le 3 juin 1902.

Le duc de Richelieu a une sœur, Marie-Auguste Septimanie Odile de Chapelle de Jumilhac de Richelieu née au château du Haut-Buisson, le 30 août 1879, mariée, le 9 fevrier 1905, au comte Gabriel de la Rochefoucauld.

NAUTICUS.

***

Le duc de Richelieu, l'ancien ministre de Louis XVIII, mourut en effet sans postérité. Son titre et ses armes passèrent par ordonnance royale du 27 décembre 1818, confirmée par lettres patentes du 19 décembre 1822 au fils aîné et à son défaut au fils cadet de la marquise de Jumilhac, sa sœur cadette.

L'aîné (Armand François Odet Chapelle de Jumilhac) né le 19 décembre 1804, *premier duc de Richelieu* de cette branche, mourut en 1862 sans postérité.

Le cadet (Louis Armand) né le 18 juillet 1808, la seconde dans son titre comme 2e *duc de Richelieu.* Marié le 16 juin 1845 à Marie Claire-Hélène-Augustine de Pouget de Nadaillac.

Dont : Marie-Odet-Armand, Marquis de Chapelle Jumilhac né le 15 novembre 1847, *grand duc de Richelieu* (*celui demandé*) mort le 28 juin 1880. Marié à Paris le 27 février 1875 à *Marie-Alice Heine* née à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) le 10 février 1858 (remariée à Paris le 30 octobre 1889 à Albert Ier prince de Monaco et séparée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco du 30 mai 1902 confirmé en France en juin 1902).

Dont 1° Marie Odet Jean Armand de Chapelle de Jumilhac né le 21 Décembre

1875 4° *duc de Richelieu actuel*, marié à Baltimore, le 8 février 1913 à Eléonor Douglas Wisse (Paris 134 Bd Haussmann et Château du Haut-Buisson (Sarthe).

2° Marie-Auguste Odile, née le 30 août 1879, mariée le 9 février 1905 à Gabriel de la Rochefoucauld.

(*Almanach Gotha*, 1874 et 1914)

P. Cordier

* * *

Armand Emmanuel-Sophie-Septimanie, duc de Richelieu, ministre de S. M. Louis XVIII, eut une sœur qui épousa un gentilhomme périgourdin, M. Chapelle de Jumillac.

De ce mariage sont issus deux enfants : Armand et Louis. Par ordonnance royale du 19 décembre 1818, lettres patentes du 19 décembre 1822, le titre du duc de Richelieu fut transmis héréditairement à Armand Chapelle de Jumilhac et éventuellement à son frère cadet Louis. La prise de possession du titre eut lieu le 11 avril 1831, l'ancien ministre de Louis XVIII étant mort le 8 décembre 1830.

Armand Chapelle, deuxième duc de Richelieu, marquis de Jumilhac, époux de Marie-Alice Heine, mort le 28 juin 1880, était né le 15 novembre 1847. Il a laissé un fils, Marie Odon-Jean-Armand, troisième duc de Richelieu, né à Paris, le 21 décembre 1875.

Leurs armes sont : d'*argent à la croix de gueules, chargée en cœur d'un écusson d'argent à trois chevrons de gueules*.

Baron du Roure de Paulin.

Même référence : Benedicte.

—

Armoiries des anciennes communes de France (LXXIV, 6, 81). — Il s'en faut que toutes les communes de France aient eu des armoiries. C'était un privilège réservé anciennement aux agglomérations importantes qualifiées alors communes, ultérieurement villes et bourgs, privilège concédé par le roi ou les seigneurs. Il y a bien peu de chance que les temples, paroisses ou communautés d'habitants en aient été dotés. Le privilège semble avoir été réservé aux agglomérations plus ou moins nombreuses ayant une bourgeoisie organisée, et lorsqu'il a été accordé par les seigneurs, la commune adoptait le plus souvent les armes du seigneur concessionnaire (Ex Bailleul). Quoi qu'il en soit, on consultera avec fruit sur le sujet, dans la collection intitulée : *Le Trésor de numismatique*, le *volume consacré* aux *Sceaux des communes, villes et commanderies* — (Paris, Didot, f°).

Rieka.

—

Décorations belges (LXXIII, 189, 407). — J'ai aperçu d'un peu loin, sur la poitrine d'officiers belges, la croix de guerre belge ; elle m'a semblé avoir la même forme que la nôtre, surmontée de la couronne royale et avec les armes de Belgique dans le médaillon du centre ; elle est en bronze. Je crois me rappeler que le ruban est rouge avec deux bandes vertes (?) ; mais mes souvenirs sont très vagues.

A cette occasion je permets de noter ici une petite remarque que j'ai eu occasion de faire : depuis leur arrivée en France un grand nombre d'officiers belges portent l'Ordre de Léopold avec le ruban écarlate de notre Légion d'honneur, au lieu de son ruban ponceau moiré ; de même la plupart des officiers serbes portent l'ordre de l'Aigle blanc avec le ruban rouge, au lieu de son ruban qui est rouge à un liseré blanc sur chaque bord.

Lieutenant E. R.

—

Le Lion de Venise (LXXIII, 42, 170, 259, 305). — Dans toutes les villes du littoral de la mer Adriatique possédées jadis par les Vénitiens, on voit toujours figurer, sur les monuments ou portes de villes qui ont conservé cet attribut, le lion de saint Marc avec le livre ouvert, sur la partie ouverte du livre se lit l'inscription :

Pax tibi, Marce evangelista meus

Je n'ai jamais rencontré même à Venise, le lion de saint Marc avec le livre fermé.

Rieka.

—

L'attitude hanchée au Moyen Age (LXXIII, 337, 504 ; LXXIV, 86). — J'ai eu, ces jours derniers, l'occasion d'examiner attentivement les deux statuettes, à attitude hanchée, qu'on voit actuellement dans l'église de Limay (S. et M.), qui proviennent, je crois, de l'Ermitage de Saint-Sauveur, et qu'on a bien fait de sauver en les apportant dans un lieu respecté. Mais, contrairement à l'avis du

confrère E Grave, je ne crois pas qu'il s'agisse là de *Vierge* !

En tout cas, l'une de ces statuettes présente une *roue*, dite *de fortune* (ce n'est pour moi qu'une variante de la *roue solaire*) ; et, par conséquent, elle représente SAINTE CATHERINE (1). En effet, Henri Estienne (*Apologie d'Hérodote*) a écrit :

« Voit-on pas aussi en plusieurs lieux *Sainte Catherine*, peinte avec une *roue*, comme on voulait peindre Fortune ».

Il est bien certain, pour tous les anatomistes, que l'attitude hanchée est très physiologique ; cela ne peut se discuter.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Devise à identifier (LXXIV, 106). — La devise *Potius mori quam fœdari* appartient à Anne de Bretagne — Henry de Bohal — De Kéranflec'h — De Carheil — Rohan Chabot — De Baschi du Cayla — Du Bouchet.

Dictionnaire des Devises de Chassant et Tausin 1878, tome I, p. 254.

Bertrand de Beaumont — De Beuvron — De Blottefière de Villancourt — Henri de Quengo — Henri de Kergoët — Henri de la Noue — De la Palud — Picaud de Quéhéon — Rohan-Guéménée Rochefort — Looz Corswarem de Merdrop — De Looz Corswaren (Liège).

Même ouvrage, tome II, page 599.

Amiot d'Albigny — Antraigues — Bertrand de Beuvron — Dubourg — Ville de Garcier - De Gounoncourt — Houël de Houelbourg — Ferté — De Launay de Hardouin — De la Guichardaye — De Torchefélon — De Montfort — Rarécourt de la Vallée de Pimodan — De Treutinian — Ville de Vannes.

Supplément au dictionnaire des Devises, Henri Tausin, t. II, 1895, page 402.

PRESSUS.

*
* *

Devise commune à de nombreuses maisons bretonnes ou portant de l'hermine :

Rarécourt-Pimodan, Chabot-Rohan.

La None, Carheil de la Guichardaye Keranflech

Baschi du Cayla, Bertrand de Beuvron.

même devise parfois traduite en français :

Kermoysan, Cardevac, Amyot.

Variantes :

Potius mori quam maculari : Turgot.

Potius mori quam mentiri : coüetus.

Melius mori quam inquinari : Montfort-Kerzéan.

Malo mori quam foedari : goussencourt.

Gourcy, Valons, etc.

Devines si tu peux et choisis si tu l'oses !

SOULGÉ-RIORGES.

*
* *

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître que cette devise apparaît pour la première fois avec Anne de Bretagne. On pourra lire à ce sujet avec profit le chapitre que Wulson de la Colombière consacre à l'Hermine dans sa *Science Héroïque* pp. 47 à 54 (édition de 1669).

Cette devise exprime un sentiment qu'il n'est pas déplaisant d'avouer ; aussi retrouvons-nous un nombre considérable de familles qui s'en sont emparées.

Je feuillette au hasard « Devises, etc. » par de Champeaux (Dijon. Lamarche, 1890) et je trouve :

p. 35 de Blortefière. Picardie.
p. 60, Carheil de Kermourant. Bretagne.
p. 150, Henry de Bohal. Bretagne.
p. 150, de Kernenflec'h. Bretagne...

Je m'arrête, ne voulant pas fastidieusement éplucher chaque ligne.

M. de Bessas de la Mégie : *Légendaire de la noblesse de France*. (Paris. Librairie Centrale, 1885) donne, p 267 :

Henry ou Henry de Quengo, en indiquant que cette devise fut concédée à Louis-Henry de Quengo en 1443 par la duchesse Isabeau, femme de François Ier.

Je n'ouvre pas les autres ouvrages sur les devises, mais je suis certain que la liste des maisons qui ont porté cette devise serait très longue, il est à remarquer que la grande majorité appartient à la Bretagne.

A signaler aussi qu'elle fut portée par les Rohan et les Rohan-Chabot.

RODEROT.

(1) Sainte Catherine, on le sait, est la vierge du *Célibat*. Coiffer (sainte Catherine). Mais, par suite, ses relations avec l'idée de fécondation, Soleil, Dieu fécondant par excellence, sont évidentes. Sainte Catherine est bien connue .. des matrones et des accoucheuses (Folklore français).

*
* *

La Grande Encyclopédie, au mot : « Devise », indique :

Malo mori quam fœdari (j'aime mieux mourir que d'être déshonoré) comme la devise de l'ancien royaume des Deux Siciles.

L'*Almanach Hachette* 1916, page 385, indique :

Melius mori quam fœdari (plutôt mourir que de se salir), comme la devise de la ville de Vannes.

Toutefois, page 334, il donne pour la ville de Vannes également cette autre devise :

A ma vie.

YSEM.

*
* *

Potius Mori quam fœdari. Il sera amplement répondu à cette question car le *Dictionnaire des devises de Chassant et Tausin* contient un nombre considérable de familles, surtout bretonnes auxquelles cette devise est attribuée : du Cayla, de Beuvron, de Kergoet, de Rahou, etc J'en connais une sans attribution qui ne sera certainement pas citée, et qui pourra intéresser l'*Intermédiaire*. Elle se trouve répétée sur les murs de l'église d'Arthus en Vexin, non loin de Mantes. Pourquoi est elle là? Je l'ignore. Cette devise répétée à l'intérieur et à l'extérieur de l'église ne semble se rapporter à aucune des familles qui ont possédé Arthus. E. GRAVE.

*
* *

Mêmes références : G. D. NISIAR, D[r] OLIVIER, NOZIROD, SAINT SAUD, PÉDÉ, que renvoie à de Laroque, dont nous nous excusons de ne pas publier les réponses.

—

D'où vient l'Etoile d'Italie (LXXVI, 66, 126, 177). — En 1872, lorsqu'il s'est agi d'adopter un nouvel uniforme pour l'armée italienne — la veste courte actuelle – on a voulu l'orner d'un insigne qui distingue le militaire en *service actif*, et l'on a choisi l'étoile italienne à cinq pointes.

Ces petites étoiles, qui se portent au collet de la veste et au couvre chef, doivent être consignees quand le militaire aven congé dans ses foyers ; et l'officier en congé, qui revêt l'uniforme, doit les remdlacer par des boutons, à moins qu'il ne participe à quelque cérémonie officielle en qualité de représentant militaire.

A. PICAUD.

Ordres de l'Excellente Moisson, du Tigre Rayé et du Nil (LXXIV, 7). — L'*Almanach de Gotha* de 1915, dans la liste des Ordres placée à la fin du volume, mentionne trois ordres chinois : celui du *double Dragon* ; la décoration *pour le Merite* et l'ordre de l'*Epi florissant du riz* (1 cl. dit (sic) Tachuntchang = grand ordre national et 9 cl. dits (sic) Kiao-tchang = nouveau (sic) ordre, créé le 14 sept. 1912.

Ce dernier ordre doit être le même que celui de l'*Excellente Moisson*.

L'*Almanach* ne cite pas l'ordre du *Tigre Rayé*, non plus que l'ordre égyptien *du Nil*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Une édition de Paul-Louis Courier (LXXIV, 155). — L'édition de Courier (Paris, Sautelet, 1828, 2 vol. in-8), dont parle notre collaborateur M. P., comprenant 200 lettres, est une des plus complètes, du moins en ce qui concerne la correspondance de Paul Louis.

L'édition des *Œuvres complètes* de Courier, publiée en 4 volumes par Paulin et Perrotin en 1834, qui passe pour une des meilleures, en contient (t. III et IV) 20 (environ, sans compter quelques billets non relevés); celle des *Œuvres complètes* publiées par Didot, vers 1860, en un volume grand in-8 à 2 colonnes, n'en donne que 156. L'édition des *Œuvres choisies*, Didot, in-18, analogue à celle de Garnier même format, n'en donne que 135 ; et l'édition Jouaust en 3 volumes, 143.

Ainsi que le déclare l'édition Paulin (t. IV, p. 29, 71, etc.), sans en expliquer clairement les motifs, nombre de lettres de Courier à sa femme ont été supprimées, et les éditions postérieures à celle de Paulin ont aggravé ces suppressions, ont souvent même tronqué et amalgamé ces lettres, afin surtout de grossir le volume le moins possible et de réduire ainsi les frais de fabrication.

D'autre part, toutes ces éditions se copient les unes sur les autres et reproduisent les mêmes coquilles et les mêmes erreurs.

Exemples :

Au lieu de : « Chacun après vous le démontre » (lettre datée de Crotone, 25 juin 1806, à M. X...), on lit dans l'édition Paulin (t. III, p. 108) : « Chacun

après le dé vous montre », et cette même coquille se retrouve dans l'édition Didot in-8, dans l'édition Didot in-18, (p. 455), dans l'édition Jouaust, etc.

Dans la *Conversation chez la Comtesse d'Albany* (t IV, p. 312, édit. Paulin ; — p. 327, édit. Didot in-18, etc.), on lit : « Les poésies de Racine, les tableaux du Poussin, ou, du temps d'Alexandre, les peintures d'Apelle, les sculptures de Lysippe..... furent approuvées des Grecs, des Macédoniens, des Perses également. » Les Grecs, les Macédoniens, les Perses approuvant Racine et le Poussin ? On a conjecturé, non sans raison, que tout un membre de phrase avait dû disparaître en cet endroit.

« Les manuscrits de *la Badia* », lit-on dans la lettre datée de Livourne, 30 septembre 1808, à M. Chaban (t. III, p. 208, édit. Paulin). « Les manuscrits de l'abbaye », croit devoir traduire l'édition Didot (in-18, p. 289), ce qui, dans l'espèce, n'a pas de sens.

Que signifient les initiales M Ls. qu'on lit à la fin d'un court article dans le *Livret de Paul-Louis, vigneron* (t. I, p 398, édit. Paulin ; p. 228, édit. Didot, in-18 ; etc.) ? Cette question a été posée dans l'*Intermédiaire* en novembre 1909, et elle est restée sans réponse.

Il y aurait bien d'autres confusions et obscurités à relever dans les éditions de Paul-Louis : Lettre adressée à Mme la Princesse de Salm, au lieu de à Mme Pigalle (p. 563, édit. Didot in 18), et cette lettre, datée de Rome, 20 juillet 1812, indique, dans son texte, que l'auteur était en ce moment en France : il y a eu là une réunion et confusion de deux lettres différentes ; — une même lettre datée tantôt du 13 octobre 1809, tantôt du 16 octobre 1809 (p. 292 et 523, même édition) ; — etc., etc.

Et que sont devenus les matériaux que Courier avait rassemblés pour son édition des *Cent Nouvelles Nouvelles* (cf. édition Paulin, t. IV, p. 68), et quantité d'autres notes et manuscrits laissés par lui ? Ils ont été détruits, assure-t-on.

Pour expliquer cette destruction, on raconte que Mme Courier, après toutes ses frasques galantes, serait tombée dans la dévotion, et aurait fait élever ses fils dans des idées absolument opposées à celles de leur père.

On peut affirmer sans exagération et preuves en main qu'il n'existe aucune édition *complète* ni même *correcte* des œuvres de Paul Louis Courier, et il est malheureusement très probable que ce travail ne pourra jamais être effectué, — effectué convenablement, par suite de la disparition des descendants de Paul-Louis et surtout de ses papiers.

Le fils aîné de Courier, le dernier survivant, Paul-Etienne Courier, son « petit Paul », est mort en novembre 1898, dans sa propriété de Mettray (Indre-et-Loire), et a été inhumé dans le cimetière de Véretz, à côté des restes de son illustre père. Le cadet, Louis-*Esther* Courier, mourut en 1882, à Marseille. C'est antérieurement à ces décès qu'il aurait fallu essayer de préparer et élaborer une édition correcte et complète des œuvres de Paul-Louis.

Un fervent de Courier, M. Joseph Puech (de Castres) avait, il y a quelque quarante ans, commencé ce travail et recueilli, outre de précieuses notes sur le séjour de Courier dans le Midi de la France, et ainsi qu'il l'annonçait jadis, « plusieurs lettres savoureuses non insérées dans les éditions même les plus étendues ». Mais ce zélé *Couriériste* est mort en 1910, et ces documents n'ont pu être retrouvés.

ALBERT CIM.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif vermeil ? (LXXIII, 7, 126, 176, 233, 264). — L'*Avenir*, Versailles, rue de Limoges 15, février-mars 1916, page 8, reproduit « La Création », poème d'un télégraphiste du 8e génie, qui désire garder l'anonymat.

Un Séraphin y fait entrer dans la composition de la France « un grain de *blé vermeil* ».

« L'Eloge du sein des femmes », chap. III, met au nombre des beautés féminines : « 7° *Blancheur* vive et *vermeille* ».

Je crois que le mot vermeil ne désigne aucune couleur, mais une qualité de la couleur, celle d'être franche, non douteuse, le contraire de « . . âtre » ferme à l'œil, quelque chose comme l'équivalent de zain en parlant de la couleur d'un cheval, d'un ton Merveill' [parfaitement].

SGLPN.

Fromont jeune et Risler aîné (LXXIV, 155). — Que notre ami Clouzot s'adresse à M. Henry Céard, qui est la compétence et l'obligeance mêmes ; et je crois qu'il trouvera auprès de lui le renseignement demandé.

D'E.

—

Cérographie (LXXIV, 106). — Toute la longue dissertation de Jal en quatre colonnes sur le mot cérographie part d'une erreur de lecture. L'article concernant Philippe Danfrie qui motive les commentaires de l'historien parle, non pas de « belles inventions de cirgrafie » ; mais de « belles inventions de géographie ». Danfrie a publié en effet plusieurs ouvrages traitant de mathématiques, et notamment de mathématiques appliquées à la science géographique. On cite notamment sa « Déclaration de l'usage du graphomètre, par la pratique duquel on peut mesurer toutes les distances », Paris, (1597, in-8°. Or, le très érudit Jal lisait assez mal les vieux textes.

Pour le mot que nous examinons ici, il a lu un *C* à la place d'un *G*, un *i* au lieu d'un *e*, et enfin il a converti l'*o* resté un peu ouvert en *r*. Il est parti de là pour imaginer que cirgraphie équivalait à cérographie, ce qu'il a oublié de démontrer.

D'ailleurs, tous ceux qui font usage du très précieux dictionnaire critique, auquel sont dues tant de révélations n'ignorent pas qu'il faut consulter ce livre avec une grande prudence et que les erreurs y fourmillent, souvent dans le même article.

J. Y.

*
* *

Les envoûteurs qui, dès le XIVe siècle, fabriquaient une image de cire représentant la personne qu'on voulait faire périr, en perçant cette représentation au cœur avec une aiguille, ne peuvent-ils pas être regardés comme des cérographes? Robert d'Artois fut accusé, en 1333, d'avoir voulu envoûter Philippe de Valois et sa famille, et A. Chéruel a reproduit à ce sujet, dans son *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, au mot *Envoûtement*, un intéressant passage tiré d'une dissertation sur ce personnage publiée par Lancelot dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, (t. X, p. 626-650).

Au-dessus de la Chapelle d'Islip, à l'Abbaye de Westminster, on montre les effigies de cire qui, dans les funérailles royales et officielles, surmontaient le cercueil. Il serait curieux de savoir à quelle époque remontent les plus anciennes de ces effigies.

DE MONTAGNE.

*
* *

La cérographie était déjà connue chez les anciens, car il existait chez les Grecs, des artistes qui rivalisaient avec les statuaires, en modelant en cire, les plus belles figures.

Anacréon a chanté l'amour en cire :

Mon père, dit Lucien (Tome I, page 5) jugeait de mes dispositions pour la sculpture, par les petits ouvrages que je m'amusais à faire en cire. Lorsque je sortais de l'école je modelais la cire et j'en formais des bœufs, des chevaux ou des hommes. Par Jupiter! ils sont très ressemblants, assurait mon père, mais les maîtres me battaient.

Lampriduis raconte que l'empereur Héliogabale se plaisait à faire servir dans les repas, imités en cire les mets qu'il mangeait lui-même. Après chaque service les invités devaient se laver les mains comme si elles avaient été salies, et on leur présentait un verre d'eau pour faciliter une digestion factice !

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Financiation (LXXIII, 290). — C'est la première fois que ce néologisme me tombe sous les yeux. Je pense que sa création est aussi regrettable que celle de « relationner, réceptionner, solutionner » et autres vocables *ejusdem farinæ*.

—

Réceptionner (LXXII ; LXXIII). — Au sujet des déformations de notre belle langue française dont, si justement, l'*Intermédiaire* s'indigne, voici un spirituel écho du *Figaro* du 5 mars dernier :

Ça continue. Et la langue française, elle aussi, est soumise en ce moment à de dures épreuves.

Il y a quelques jours, un de nos amis, attaché à un service d'intendance, y a entendu proférer cette phrase : « Dès que ces articles auront été *réceptionnés*, nous les *nomenclaturerons* »

Mais il y a mieux encore Parlant d'un du nos confrères qui vient de partir pour une tournée de propagande en Amérique, en

journal — qui compte d'ailleurs parmi les plus « littéraires » de Paris — écrit que « M. X... est, en outre, missionné par plusieurs chambres de commerce. »

Monsieur le directeur, vous n'avez sûrement pas relu ces lignes-là ; et l'auteur mérite qu'on le denonce.

Disons plus : qu'on le dénonciationne ! »

Au risque de contrister le Rédacteur du *Figaro* — et encore davantage les lecteurs de l'*Intermédiaire* — nous avouons avoir lu dans une « chronique des Elégances » du dit *Figaro* — il y a de cela quelques jours — la description d'une toilette féminine suggestive entre toutes. Songez donc ! Il s'agissait d'un corsage *arcenciélé* (*sic*) de tulle.

« Arcenciélé »...il noussemble quecela dépasse tout. Voilà le langage que l'on parle rue de la Paix ! C'est presque encore plus laid qu'au Parlement...

Espérons pour leurs jolies clientes que MM. les couturiers de la rue de la Paix les habillent mieux qu'ils n'arrangent.. la langue française !

HECTOR HOGIER.

***

Réceptionner, solutionner, orationner, émotionner, contagionner, collisionner, démissionner (pour recevoir, résoudre, acclamer, émouvoir, contaminer, heurter, se démettre) etc. etc... La langue populaire, le journalisme, le style parlementaire acceptent ces vocables dont la création ne fatigua certainement pas les méninges des inventeurs ; ce sont des néologismes formés par l'ignorance ou la paresse, souvent par la paresse et l'ignorance à la fois. Il faut les combattre, il faut les proscrire.

La formation de la langue d'*aujourd'hui* doit être l'objet de toutes les critiques, en vue du beau et de l'utile ; l'usage ne devrait admettre que des mots nouveaux exprimant des idées nouvelles, non point des mots mal bâtis exprimant sans harmonie ce que d'autres mots moins récents rendent déjà avec exactitude.

Il est inutile de surcharger notre langue : gardons-lui sa clarté ; elle ne doit pas se parer comme une parvenue, mais s'habiller comme une grande dame, — avec une élégante simplicité.

S'il me fallait indiquer des « autorités » je me permettrais de nommer Faguet, Doumic, Lanson, Vannier, Crouzet, Darmsteter, dont les ouvrages de style, grammaire, critique disent tout ce qu'il convient de dire, en bon français et en bon Français, sur les néologismes un peu « lâches »...

CHARLES FEGDAL.

***

Tous ces néologismes n'ont aucune raison d'être et ils devraient être rejetés par tous ceux qui ont le souci de parler ou d'écrire un français simplement correct. En tout cas, l'emploi de tels verbes ne se justifierait qu'au cas où ils proviendraient de substantifs pris dans une acception particulière et suffisamment distincte de leur acception habituelle. C'est ce qui est arrivé autrefois pour le mot action qui a pu donner naissance au verbe actionner, le jour où dans le jargon juridique, ce substantif a eu une signification spéciale

RIEKA.

***

Quelques mots ont été omis à l'impression, dans ma précédente communication, colonne 419, ligne 23 de l'article. Rétablir le texte comme suit :

« S'il ne comble une lacune, s'il n'apparaît, en un mot, comme indispensable. »

Baron DE NANTEUIL.

—

Déclancher ou déclencher (LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 35,90,132,229). — Notre confrère Nauticus trouvera dans *Royal Dictionnary*, by Boyer, London MDCCLXIV, le verbe to *clench* ou to *clinch* avec le sens de *ferrer*, enfoncer une cheville ou un clou, d'où *fermer* ; *to clinch a nail* (river un clou), et au figuré *clench* ou *clinch* (un bon mot, une réplique cinglante, ce qui permet de river son clou à un niais). Plus anciennement, *clenck* ou *clinch* signifiait donc une *clavette*.

M. Emile Deshays préfère la forme *déclancher* à la forme *déclencher*, par la raison que, dans le langage industriel, on écrit une *déclanche*. La raison n'est pas admissible, car c'est par abus et assez récemment que le mot a été ainsi forgé. Il n'est qu'une règle pour bien construire un mot, c'est de remonter à son simple qui, ici, est non pas *clanche*, mais *clenche*. Nos préférences n'ont rien à voir en pareille matière.

L. ABET.

Le mot Boche (LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 185). — Extrait d'une vieille revue, par Francisque Michel de Lord John Russel : *Curieux voyage en Allemagne*, et de M. de Reiffemberg : *Nouveaux souvenirs d'Allemagne*.

Ils disent : Ses mœurs familières aux *Buchenschaft*, association d'Etudiants Allemands a Liepzig, Iena, Hedelberg, etc. sous le nom de Buchen s'agitent en des tavernes dans la fumée et la boisson, y chantent d'ironiques satires contre ceux qui ne sont pas Buchen et qu'on flétrit du nom de Philistins : voici leurs chants :

Buvons à la ronde, frères, et vive à jamais Iéna. Houzza ! Buvons à la santé de notre prince pour qui nous verserons notre sang, à nos Pères et à ce que nous devons à la postérité ; oui les Buschen sont libres ! Le Rhin sera le capitale de la gaieté, nous et nos compagnons croissons pour la régénération de l'*Europe* ! Oui les Buschen sont libres. Houzza !

De ce mot Buschen, il n'y a pas loin du mot Boches, et il en est certainement l'étymologie, car il en porte l esprit.

Théo de Bellefonds.

—

Bourgogne et Bourguignon (LXXIV, 107) — L'anomalie relevee par le docteur œnophile et philologue n'est pas spéciale à la Bourgogne Un certain nombre de provinces françaises présentent la même particularité, ainsi : Artois, Artésien, Champagne, Champenois, Maine, Manceau, Bretagne, Breton, Touraine, Tourangeau, etc.

En ce qui concerne particulièrement la province mise en cause, je m'autorise de ma qualité d'habitant de la comté de Bourgogne pour risquer l'explication suivante : le mot s'orthographiait anciennement Bourgoigne et chacun sait que la diphtongue oi se prononçait jadis comme ai ; du reste, dans le patois de mon canton on prononce encore Bourguaignon ; il est possible que cette dernière prononciation ait degénéré en Bourguignon et se soit fixée sous cette forme dans la langue française. Au surplus, je donne cette explication pour ce qu'elle vaut en laissant à mes savants confrères de la duché le soin d'en fournir une plus satisfaisante.

Un bibliophile comtois.

Costume des frères de la Doctrine Chrétienne (LXXIV, 3, 69). — Le costume des frères de la Doctrine chrétienne a été réglementé par une réunion des douze premiers adhérents ou frères, qui eut lieu sous la présidence de Jean-Baptiste de la Salle, à Reims, le 10 mai 1684.

Le fondateur de cet ordre enseignant attachait une grande importance à l'uniformité du costume pour ses premiers adhérents. C'était, suivant lui, le symbole de la règle.

Dans son grand ouvrage sur *le bienheureux Jean Baptiste de la Salle*, Ravelet s'exprime ainsi à propos du manteau si caractéristique des frères de la Doctrine chrétienne.

L'heure venue, le maire de Reims lui conseilla de donner à ses disciples une capote, vêtement alors usité en Champagne. C'était un vaste *manteau à manches flottantes*, qu'on portait par dessus les autres habits, et qui protégeait contre le vent, la pluie et le froid. Le Bienheureux trouva le manteau simple et commode et s'empressa de l'adopter. Il le fit faire d'une étoffe chaude et commune, avec une forme longue et ce devint l'habit caractéristique de ces religieux. Par dessous, ils portèrent la soutane d'étoffe noire, aussi sans ceinture et fermée par des agraffes de fer. D'épais souliers à double semelle et un chapeau à larges bords devaient compléter le costume.

Ce costume nouveau ne fut pas sans soulever de nombreuses railleries, sur les « Frères à la grande manche » et les « Frères quatre bras ». Jean-Baptiste de la Salle, qui tenait à son idée, ne voulut cependant jamais le changer ou le modifier. Cela lui valut même un désaccord assez aigu et presqu'une querelle avec le curé de St-Sulpice, Baudrand, qui fut cependant un des premiers protecteurs des Frères de la Doctrine chrétienne. Il aurait voulu qu'on adoptât un manteau plus court et un chapeau différent. La Salle persista dans sa volonté de ne rien transformer. Il dit qu'il ne voulait pas de confusion entre le clergé et son ordre ; qu'il avait longuement étudié et réfléchi avant d'adopter ce costume et, que de plus, il était devenu populaire et que les Frères y étaient attachés. Il composa même un mémoire que plusieurs personnages approuvèrent et où il soutenait son opinion.

Jean Baptiste de la Salle porta certainement le costume de son institut, mais il

est assez difficile de savoir s'il revêtit le grand manteau à manches flottantes Son portrait miniature dans la collection Pelay, montre bien un manteau, mais on ne voit pas les manches : de même, dans son portrait par P. Léger, ou encore dans celui qui le montre assis à une table, composition moderne par Charles Müller.

La statue de J.-B. de la Salle, par Oliva, dans la cour de la maison mère de Paris, montre également le manteau ; de même, la statue par Cabuchet, en 1888 ; de même celle par Montagny et enfin celle très connue due à Falguière et qui couronne la fontaine monumentale, élevée à Rouen en 1875, mais dans aucune on ne voit les « bras flottants » si caractéristiques du costume des Frères.

Georges Dubosc.

*
* *

Le supérieur de la Communauté des Ecoles chrétiennes de Saint Claude, près de Besançon, que j'ai eu dernièrement l'occasion d'interroger incidemment sur le port de manches flottantes particulier à son ordre, me répond par la lettre suivante dont je ne reproduis que la partie essentielle :

..... D'un commun accord ils [les Frères des Ecoles chrétiennes] prennent comme habit la soutane descendant un peu moins bas que la soutane actuelle. Comme ils avaient à sortir pour aller aux écoles. ils avaient à supporter les intempéries ; une personne de grande autorité conseilla au fondateur de donner à ses disciples un vêtement qui les protégerait efficacement et qu'ils pourraient quitter facilement. Le vêtement proposé fut la capote à manches flottantes portée dans le pays [Rémois] par les gens de condition ordinaire. Après examen et discussion le conseil fut suivi. Bien que les manches ne soient pas disposées pour recevoir les bras, rigoureusement elles pourraient les recevoir.

Dans la suite, des personnes d'autorité conseillèrent à saint Jean-Baptiste de la Salle de remplacer la capote par un manteau semblable à celui que portaient les membres du clergé. Le saint, après mûr examen, ne voulut rien changer, estimant, par modestie, qu'extérieurement ses religieux ne devaient pas être confondus avec des ecclésiastiques.

Le manteau des Frères des Ecoles chrétiennes a traversé deux siècles sans subir de modifications sensibles. Les instituts religieux sont traditionnalistes dans leurs usages..... Ils n'ont pas à compter avec les modes.....

Ainsi donc, la réponse du frère François Régis confirme, en les précisant, les indications obligeamment fournies par M. Gustave Fustier. Il ressort de ces explications que le manteau à manches flottantes des Frères des Ecoles chrétiennes a été créé pour couvrir ces religieux, tout en leur permettant d'endosser ou de quitter rapidement leur vêtement. Cette façon particulière de porter le manteau sans passer les manches présente une certaine analogie avec la tradition suivie par les hussards, qui portent, attachée sur l'épaule gauche, une pelisse qui peut, à l'occasion, être endossée par dessus le dolman. L'on sait que cette coutume de porter la pelisse flottante a son origine dans ce fait que ces cavaliers hongrois, dans leur hâte à sauter à cheval au moment de l'attaque, se contentaient de jeter leur veste sur leurs épaules. Dans la suite, ils ont trouvé plus simple et plus commode de continuer à ne pas enfiler les manches de cette partie de leur uniforme et cette façon négligente de porter la pelisse a fini par être adoptée pour les régiments de hussards dans la plupart des armées européennes.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Il a été répondu à la question dans quelques-unes des solutions données à celle : *Frères ignorantins*, mentionnée à la Table Générale.

Oroel.

—

Uniforme des facteurs des postes (LXXIV, 58, 189, 238). — Le fonctionnaire des télégraphes, dessinateur de talent, dont le nom échappe à notre collaborateur Y. D , se nommait Kermabon. C'est lui, en effet, qui fut jadis chargé de dessiner et peindre à l'aquarelle les nombreux spécimens d'uniformes des facteurs, tâche dont il s'acquitta à ravir. Kermabon (Adhémar) était non seulement un artiste de grand talent, mais un homme de beaucoup d'esprit, qui a été célèbre dans les P. T. T. par ses bons mots, ses amusantes anecdotes et ses caustiques reparties.

Dans ses souvenirs administratifs, *Bureaux et bureaucrates*, M. Albert Cim, ancien bibliothécaire des P. T. T., a consacré tout un chapitre à ce spirituel, facé-

tieux et malicieux personnage, un philosophe qui se contentait de peu et s'amusait de tout. Il est décédé, il y a trois ou quatre ans, à Vincennes, où il s'était retiré.

G. G.

—

Pourquoi ne porte-t on plus de chapeaux hauts de forme ? (LXXIII, 433, 555 ; LXXIV, 44, 138, 187). — C'est avec l'apparition des nouveaux moyens de locomotion, la bicyclette, d'abord, puis et surtout l'automobile, qu'a commencé la décadence du chapeau haut de forme, comme aussi celle de certaines tenues conventionnelles fixées pour les réceptions et les invitations aux repas. L'on n'a pas été long temps à admettre qu'un invité pouvait venir en tenue de bicyclette ; mais quand l'automobile s'est vulgarisée, les tenues de voyage ont été acceptées partout. Ce n'est que dans la province, même celle qui avoisine Paris, que l'on est encore pointilleux sur l'étiquette. On y critique amèrement ceux qui, étant dans une situation en vue, ne vont point à un enterrement par exemple en redingote et cha peau haut de forme.

RIEKA.

—

Bleuets (LXXIII, 378, 435, 548). — Dans l'ouvrage cité du baron Poisson la qualification « bluet » n'a pas la même signification ni la même origine que celle de ce mot appliqué à nos tout jeunes conscrits depuis la guerre. Le bluet d'aujourd'hui est un diminutif de « bleu », mot par lequel en temps de paix on désigne les nouveaux venus dans l'armée. Les bluets de jadis, que je sache, n'ont jamais été qualifiés « bleus ».

RIEKA.

—

Utilisation des prisonniers de guerre en l'an VI (LXXIV, 191). — Postérieurement à l'an VI, l'on a su — ce qu'on devrait bien faire au Mont-Saint-Michel — utiliser en France les prisonniers de guerre, témoin cette inscription apposée, un siècle plus tard, aux abords du vieux et curieux château de Fougères, (canton de Contres, Loir-et-Cher), où sont précisément internés, m'a-t on dit, à l'heure actuelle, des prisonniers boches :

« Cette chaussée a été construite à l'aide du concours de 600 soldats autrichiens casernés dans le château, faits prisonniers à la bataille de Wagram gagnée par Napoléon 1er le 6 juillet 1809. »

Exemple à suivre.

P. D.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

Réquisition d'ouvriers sous le Consulat. — Mes confrères de l'*Intermédiaire* liront sans doute avec intérêt la copie ci-dessous de l'affiche qu'un collectionneur a bien voulu mettre à ma disposition :

Vu la lettre du Préfet maritime en date du 8 de ce mois, portant que des travaux urgents s'exécutent par ordre du premier Consul dans l'arsenal de Toulon, et que le nombre nécessaire de cordiers et de scieurs de long n'a pu être complété dans les quartiers de l'Inscription maritime, le Préfet du département du Var arrête : *Art. premier*. — Les cordiers et scieurs de long, non compris dans l'Inscription maritime, sont mis en réquisition dans la proportion qui sera déterminée par arrondissement. — *Art.* 2. Les Maires adresseront sans délai et par la voie la plus prompte au sous-Préfet de leur arrondissement, l'état des ouvriers de cette classe et les noms de ceux qui offriront de se rendre volontairement à l'arsenal de Toulon. — *Art.* 3. Ceux qui, étant requis par les Maires refuseront de marcher, pourront y être contraints par la voie des garnisaires, qui ne seront licenciés que sur un certificat constatant leur arrivée à leur destination. Charge les sous-Préfets et les Maires de tenir la main à l'exécution du présent.

Fait en séance de Préfecture, à Draguignan le 11 vendémiaire, an dix (3 octobre 1801) de la République française, une et indivisible. — *Joseph Fauchet*. Par le Préfet : Le Secrétaire général, *Lefebure*.

P. c. c. NAUTICUS.

—

Des canons ! des munitions ! — D'une lettre de Saint-Just et Le Bas, envoyés en Alsace, datée de Saverne :

Le plus grand besoin de l'armée est un chef hardi qui sache enflammer ses troupes... Des armes ! des armes ! envoyez-nous-en de Caen. Faites des armes !

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond.

LXXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20-30 novembre 1916.

N° 1449
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1449
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

A nos Collaborateurs

—

Le nombre des questions est de plus en plus élevé, et dépasse nos possibilités : nous prions nos collaborateurs de ne poser que les questions dont la solution leur est indispensable, qui appellent une réponse brève et précise, et qui écartent toute opinion ou appréciation purement personnelle ; afin d'éviter d'entrer dans le champ, beaucoup trop vaste pour nos colonnes, des discussions et controverses qui ne sont pas strictement limités au fait. Cette recommandation a pour but de hâter la publication des demandes et réponses, dans l'intérêt de la collaboration générale.

Questions

—

Entente cordiale. — De quand date cette expression fameuse pour caractériser les rapports d'amitié existant entre la France et l'Angleterre ? Est-il vrai que ce soit lord Palmerston, assez malveillant cependant à notre égard, qui l'ait employée pour la première fois ? J. W.

—

Le front de Giulie ? — Dans la traduction française des communiqués italiens, on n'aura pas été sans remarquer l'expression *Front de Giulie*. Qu'est-ce que cela veut bien dire ? Un peu de réflexion géographique nous montre que, la Vénétie se trouvant partagée en *Venetia Giulia*, *Venetia Tridentina* et *Venetia Dalmatica*, l'expression : *fronte Giulia*, devrait être rendue en notre langue par « *front de la Vénétie Julienne* ». Objectera-t-on qu'il nous sied de respecter les termes italiens — comme on l'a fait pour Gorizia ? Mais alors c'est : *front de* « *Giulia* » qu'il eût fallu universellement dire. Ou bien sera-t-on d'avis que les noms ne font rien à la chose pourvu que l'on progresse ? En tout cas, la guirlande que les Italiens tressent, en leur victorieuse avancée, à cette « *Giulie* » tant convoitée, si elle n'a rien du parfum désuet de celle que tressèrent à la « *Julie* » de la marquise de Rambouillet les dix-neuf du Grand Siècle, passera plus durablement à l'histoire, et cela seul importe...

C. PITOLLET.

Le tombeau de Jean de Labruyère — Peut-on dire où le célèbre auteur des *Caractères* a été enterré, où se trouve son tombeau ? J'ai lu, dans un livre que je ne puis avoir en ce moment, que Labruyère aurait été enterré dans l'église St-Germain-l'Auxerrois à Paris. Or, je tiens pour fausse, quant à présent, cette supposition : je n'ai pas vu le tombeau de Labruyère à St Germain-l'Auxerrois.

D'autre part, les livres qu'il m'est possible de consulter n'indiquent pas le lieu de l'inhumation.

Vapereau, dans son *Dictionnaire des Littératures*, page 1149, dit :

« ... Il mourut subitement, dans la nuit du 10 au 11 mai 1696, d'une attaque d'apoplexie. Ceux qui cherchent l'extraordinaire insinuèrent qu'il avait été empoisonné... »

Larousse (*Encyclopédie, article Labruyère)* dit seulement :

« ... Il mourut d'apoplexie dans l'hôtel des Condé... »

L'abbé d'Olivet dit :

« ... Quatre jours auparavant il était à Paris, dans une compagnie de gens qui l'ont conté où, tout à coup, il s'aperçut qu'il devenait sourd, mais complètement sourd. Point de douleurs cependant. Il s'en retourna à Versailles, où il avait son logement à l hôtel de Condé, et une apoplexie d'un quart d'heure l'emportait... »

De tout ce que j'ai consulté je n'ai pu tirer que ceci : Jean de Labruyère est mort à Versailles, dans l hôtel des Condé, le 11 mai 1696. Aucune description de cérémonie religieuse, aucune indication de mise au tombeau.

Mais, peut-être, la question que je pose est-elle déjà résolue ; peut-être lirait-on la réponse dans l'ouvrage de Suard (1781), dans celui de Chatel (1861), ou dans ceux de Ed. Fournier (1866), Etienne Allaire (1886) ?... C. F.

—

Où se trouve le testament de Bayart ? — Voici ce que conte, à ce sujet, l'érudit historiographe des rues de Paris, notre aimable et sympathique confrère, M. E. Beaurepaire :

Bayart, le chevalier sans peur et sans reproche, a légué par testament plusieurs immeubles, sis à Paris, au *Bureau des Pauvres*, c'est-à-dire à l'Hôtel-Dieu, dont dérive notre Assistance publique.

Un jour, j'appris que le testament de Bayart existait encore, qu'il était dans le minutier d'un notaire de Paris ; aussitôt je fis visite à ce notaire et lui demandai de rechercher cette pièce historique. Quelque temps après, cet excellent notaire me pria de passer à son cabinet, et, là, il me montra le parchemin tant désiré ; mais, quand après en avoir pris connaissance, je voulus en faire des extraits, il s'y opposa parce que je n'ai pas l'honneur d'être « un héritier ou un ayant-droit », de Bayart !

Depuis, un de mes amis a renouvelé la tentative : le testament de Bayart n'avait jamais existé, lui dit-on.

Cette dernière assertion est-elle véridique ? Où se trouve le testament de Bayart ? P. C

—

Despeaux. Lisieux. — Un intermédiairiste normand peut il me dire qui était P. J. B. Despaux, chanoine de Lisieux en 1772, dont l'ex-libris porte les lettres :

P. A. S. F. P. D. T. S. N.

et ce que signifient ces initiales ?

NISIAR.

—

Didier Hérauld. — *Les Dictionnaires historiques*, la *France protestante* de Haag font mention de Didier Hérauld avocat au Parlement, docteur en philosophie et professeur de langue grecque à Sedan, mort à Paris, le 27 Oct. 1649, âgé de 74 ans, (né par conséquent en 1575), marié le 20 juillet 1600 à Sedan avec Demoiselle Suzanne Cappel, fille de Louis, ministre de la Religion prétendue réformée et de Catherine Le Lieur.

Saurait-on le lieu de sa naissance et les noms de ses père et mère ? DE V.

—

Gaston de Raismes. — Poète. (*Sonnets paysagistes* ; 1890-1893). On voudrait quelques détails ?

P. D.

—

Gaston Sécot. — Chansonnier, né le 18 mai 1858. La date de sa mort, sans doute, en 1901. Même question ?

P. D.

—

Ranglaret. — Ce nom est porté par un bon médecin, ancien interne des hôpitaux de Paris, fixé maintenant à Moulins. Il est originaire d'Auvergne, où le nom se présente sous ces deux formes : Anglaret et Ranglaret.

Est-il en usage dans d'autres provinces que la région auvergnate ? Quelle est son origine et sa signification?

Lx.

—

Bibliographie et iconographie des œuvres de J.-F. Regnard. — Quel est donc l'auteur de ce petit volume, élégamment imprimé sur hollande par Motteroz, de format elzévirien, avec couverture de brochure rouge et noire, et qui fut publié, anonymement, par la librairie Pierre Rouquette, en 66 pages petit in-12, en 1878 ?

Ulric R.-D.

—

Armoiries : trois glands. — Sur des couverts de vermeil du XVIIIe, un écu couronné de marquis, entouré du cordon de Saint Louis : Ecartelé : I *d'argent à la bande d'azur chargée de deux étoiles.* II *d'azur à une étoile accompagnée de trois glands.* III *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux fleurs de lys en chef et d'une moucheture d'hermine en pointe.* IV *de gueules à une aigle* (?) *au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles.*

Soulgé Riorges.

—

Un jeton de la reine de France Marie Thérèse — Je fais appel à l'érudition de nos confrères numismates et archéologues.

J'ai sous les yeux un jeton de cuivre portant à l'avers le buste de la reine Marie-Thérèse à droite, coiffée en cheveux (à la Sévigné) avec, en légende : MAR. THER. D. G. FR. ET NAV. REG.

Au revers, malheureusement très effacé, se voit un groupe de personnages hommes et femmes vêtus à l'antique et paraissant jouer de la musique. On distingue bien notamment un joueur de triangle à droite. La légende assez effacée aussi par place se lit pourtant : « SPLENDOREM ET GAVDIA REDDET ». A l'exergue, la date 1665.

Ce jeton, d'une bonne exécution artistique, sort probablement du Balancier du Louvre et fut sans doute gravé par Warin, mais je n'ai pu découvrir l'événement survenu en cette année 1665, susceptible d'en avoir occasionné la frappe

Les numismates et collectionneurs de médailles résoudront facilement, je l'espère, ce petit problème.

E. Fyot.

Tableaux de la Goupillère. — Titre d'ouvrage noté dans un catalogue de librairie :

Mme du Prat, née Brillon. Notes sur les tableaux vendus, pillés, saccagés et sauvés de mon pauvre vieux château de la Goupillère. Versailles, 1863. In-8.

Quelles mésaventures cache ce curieux titre ?

Simon.

—

L'inscription de la cathédrale du Puy — Evodius, évêque des Voltairiens, passe pour avoir fondé la cathédrale du Puy, vers le commencement du Ve siècle. Peut-être ne fit-il que transformer en église un temple gallo-romain de Diane, dont les débris, vers le IXe siècle, servirent de matériaux aux constructeurs de l'édifice chrétien. Une frise romaine est encastrée à l'extérieur dans l'appareil et, sur le mur oriental du chœur, on lit ces deux mauvais vers léonins en très vieilles onciales :

(Ex) ope divina ·ang·entibus in medicina
dve) mens gratis ubi defuit ars Ypocratis.

Ici les maux plus forts que l'art du médecin trouvent leur réconfort dans le secours divin.

Est-ce une allusion à Diane, tante d'Esculape ?

Est-ce tout simplement une de ces formules pieuses qui abondent dans les inscriptions chrétiennes ? R.

—

Firme. — N'est-on pas péniblement impressionné, à l'*Intermédiaire*, par l'emploi de ce mot qui s'est glissé dans notre langage commercial depuis quelques années ? On l'employait déjà beaucoup avant la guerre.

Ce mot n'est-il pas une adaptation germanique à la manière « boche ? », un emprunt enlaidi que l'on essaie de nous faire adopter pour du neuf ?

Le Supplément de Littré nous apprend que le bas-latin *firma*, d'où nous avons tiré notre mot *ferme*, est employé, en Belgique, dans son sens original de « convention ».

Nous avons étendu ce sens à l'objet de la convention, dans le cas de location d'un immeuble rural, et notre mot ferme désigne aussi bien la maison prise dans son sens familial que l'exploitation agricole.

De ferme, pris dans cette dernière acception, les Anglais ont fait *firm*, qui veut dire chez eux, *maison de commerce*, *raison sociale*.

Les Allemands, eux, ont adopté le *firma* belge, mais ils lui ont donné le même sens que les Anglais ; ils ont ensuite prétendu nous le repasser en lui mettant un faux-nez par le changement de l'*a* final en *e*. Cela seul suffirait à caractériser la provenance de ce produit bâtard, de cette « Kamelote ».

La *raison sociale* est une chose, la *maison de commerce* en est une autre ; nous avons deux mots de chez nous pour les désigner l'une et l'autre. Ne nous permettons pas de les laisser tomber en désuétude.

La *maison* de commerce nous est aussi chère que le *patron*. Si, hélas ! ces deux mots semblaient, trop souvent, vides de sens, à la veille de la guerre, espérons, n'est-ce pas ? qu'à la paix victorieuse, ils reprendront leur forte et familiale signification.

En attendant, sus à la *firme* !

Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire*?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Nicodème. — Pourquoi et depuis quelle époque ce nom est il tourné en dérision ?

Le poète Santeuil dit : « Je ne puis souffrir qu'on traite de Nicodème un homme dont on ne fait point de cas, depuis que j'ai lu que Nicodème était un homme de qualité, qui se sacrifia pour la Religion. Il y aurait à présent peu de ces Nicodèmes ; mais en récompense, il y a beaucoup d'autres Nicodèmes dans le sens que l'on donne à ce mot-là ».

Faudrait-il remonter jusqu'à Nicodème, disciple de Jésus-Christ ?

YSEM.

—

Bibliothèque du Chatelet. — A qui appartient un ex libris xxe siècle qui porte, sous une couronne de marquis, un écu *écartelé aux 1 et 4 de sable au lion d'argent et aux 2 et 3 d'or à une fleur de lys d'azur*.

Entourant le tout un ruban portant l'inscription :

Bibliothèque du Chatelet.

Aucune famille du Chatelet ne porte ces armes.

NISIAR.

—

« Tous les hommes sont mortels. . du moins presque tous ». — Ce mot de plat courtisan a été récemment attribué par M. Clémenceau à Bossuet « anxieux « de laisser une échappatoire à son maître, « quand une parole trop hardie semblait « prédire au grand Roi le sort final de la « commune humanité. »

Le directeur de l'*Homme enchaîné* a voulu plaisanter. M. Clémenceau est trop averti pour croire sérieusement que Bossuet ait jamais rien dit de semblable, mais je serais curieux de savoir si ce mot ridicule, bien souvent reproduit, a réellement été prononcé devant Louis XIV (ou tout autre souverain) et quel en est l'auteur responsable, ou si c'est simplement une légende ?

J. W.

[Question posée XXIII, restée sans réponse].

—

Paiement des Saints et paiement des Rois. — Que signifient ces expressions que je trouve dans un bail intervenu entre le Président de Brosses et Voltaire, le 15 Décembre 1758, concernant la terre de Tourney.

Il y est dit :

« Ce bail fait moyennant la somme de trente cinq mille livres, qui ont été payées présentement par ledit sieur preneur, en lettres de change sur Lyon, payables la moitié en paiement des Saints et l'autre moitié en paiement des Rois etc . »

Voltaire et le Président de Brosses. Correspondance inédite par Et. Foisset, Conseiller à la Cour Impériale de Dijon. Didier. Paris, 1858.

X. B.

—

Grégoire de Tours. — Météorologie de... — Quel est le titre d'une étude qui parle des phénomènes anormaux de la température d'après les écrits de notre grand annaliste ?

Quel est l'auteur de cette étude ? Où a-telle paru ? Comment pourrait-on se la procurer ?

L.

Réponses

Utilisation des prisonniers en l'an VI (LXXIV, 161, 287) — A propos de cette question de prisonniers, on lit dans Froissard, année 1383 :

Si demeura messire Guillaume de Merle, prisonnier devers les Anglais et puis se mit finances et retourna en France du bon gré de son maître par obligation, ainsi que tous gentilshommes français et anglais ont toujours fait ouniement l'un à l'autre, et ce n'ont pas fait allemands ; car, quand un Allemand tient un prisonnier il le met en ceps et en fer, en chaînes et en dures prisons, ni il n'en a nulle pitié : et tout pour plus avoir grand finance et grand rançon d'argent.

Voici maintenant ce que pensait Wellington sur la manière dont les français traitaient leurs prisonniers

I. Lettre adressée au comte de Liverpool

Badajoz, le 17 décembre 1810.

Les officiers généraux français se sont, en général, admirablement conduits envers les officiers et soldats anglais tombés entre leurs mains à la suite de l'abandon de Talavera de La Reyna par l'armée espagnole au mois d'août dernier. Ils ont fourni de l'argent aux officiers dans plusieurs occasions ..

II. Au Très honorable H. Wellesley

Celorico, le 8 Août 1810.

Depuis que j'ai pris le commandement de l'armée dans ce pays, j'ai toujours traité avec la plus grande humanité et les plus grands égards les officiers et les soldats français que nous avons faits prisonniers, et nombre de fois je leur ai sauvé la vie. Le seul motif que j'aie eu en agissant ainsi a été de ménager un traitement pareil à ceux de nos officiers et de nos soldats qui tomberaient entre les mains de l'ennemi, et *je dois rendre aux français cette justice qu'ils les ont généralement bien traités*, et que tout récemment, des prisonniers blessés de l'armée anglaise *ont été soignés avant les blessés de l'armée française.*

Eugène Grécourt.

—

La fille noire de Madame de Bavière (LXXIV, 194). — A supposer exacte l'indication de cette naissance « d'une fille noire comme une Maure » celle-ci n'aurait pas été la sœur, mais la tante très imprévue de Louis XV. Louis, dauphin de France, dit le grand Dauphin, avait épousé, le 28 janvier et non le 7 mars 1680, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière. De ce mariage naquit, le 6 avril 1682, Louis de France, Duc de Bourgogne, qui fut le père de Louis XV.

Une confusion a dû se produire dans l'esprit du rédacteur du cartulaire, en attribuant à Madame de Bavière la maternité de sa moresse. Il suffit de se reporter à Saint Simon, IV p. 354, pour être au clair sur l'histoire de La « Moresse religieuse à Moret, fort énigmatique », car le savant éditeur des *Mémoires* a traité la question d'une manière, à notre avis, définitive.

Frank Puaux.

*
* *

Philippe, duc d'Anjou (Philippe V) étant né le 19 décembre 1683 et Charles duc de Berry le 31 août 1686, il y a place pour une naissance entre les deux. Mais cette possibilité matérielle est loin de constituer même un commencement de preuve ; il est bien étonnant que personne n'ait jusqu'ici signalé cette singularité visant non pas une sœur, mais une tante de Louis XV.

Le marquis de Bièvre n'eût pas manqué plus tard de dire qu'il n'était pas surprenant qu'une bavaroise ait eu une fille chocolat.

J. G. Bord.

*
* *

Cette aventure (?) est très connue. Elle est due à une *erreur* de la princesse — admettons un viol si on préfère — qui se trouva en présence d'un jeune moricaud fort connu à la Cour. Certains mémoires parlent de cette aventure et je crois bien que des détails furent donnés à ce sujet, dans je ne sais plus quelle publication vers 1913.

La Coussière.

*
* *

Etant au front, je ne puis fournir une référence exacte, mais je suis sûr qu'il est fait mention de cet accouchement clandestin dans les Chroniques de l'Œil de Bœuf.

Ash.

*
* *

L'auteur qui signe Marquis de Bellevue appelle cette « fille noire » la sœur du ro Louis XV. Elle ne fut pas sa sœur, mais sa tante. Louis XV était l'arrière petit fils de Louis XIV, et non son petit-fils. Le Dau-

phin Louis, fils aîné de Louis XIV, qui épousa une princesse bavaroise, fut le grand père, et non le père de Louis XV. Le marquis de Bellevue — par un simple « lapsus » évidemment — omet la filiation du duc de Bourgogne et de sa femme, princesse savoisienne.

Quant à la « fille noire », elle jette un singulier jour sur les mœurs de la cour de Versailles de 1680 a 1685, avant la réforme plus ou moins profonde, mais, dans une certaine mesure, réelle, apportée et poursuivie par Madame de Maintenon.

E. LENIENT.

* *

La dernière phrase assure que : Cette question présente un réel intérêt historique, cette enfant noire était la *sœur du roi Louis XV*.

Comme fille du Grand Dauphin fils unique de Louis XIV, elle était la sœur du Duc de Bourgogne, du Duc de Berry et du Duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne.

Louis XV étant fils du duc de Bourgogne, « la fille noire » ne pouvait être que sa « tante » et non sa sœur.

Il me semble qu'il fallait relever cette erreur généalogique qui a échappé à l'auteur de cette curieuse question.

Cte L. BEAUPRÉ.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII à LXVI ; LXXIV 110). -- V. Hugo, dans *Choses vues* (nouvelle série; Paris, 1900), écrit : « Louis Bonaparte est monté à la tribune... Il a prononcé le mot *compatriotes* avec un accent étranger » Ceci fut noté à la date du 26 septembre 1848.

En novembre de la même année, le génial reporter revient là-dessus ; « Louis Bonaparte, écrit-il, est distingué, froid, doux, intelligent... l'*air allemand*, des moustaches noires ; nulle ressemblance avec l'empereur.. Quand il fut nommé Président de la République, le même personnage prononça un discours à la tribune de la Chambre, ou plutôt le lut « avec son accent étranger qui déplaisait. »

Ajoutons cette appréciation, tirée d'une autre source Alphonse Karr, dans le *Livre de bord*, t. IV, p. 24, écrit ce qui suit :

« ... Thouret exposa et développa sa motion avec d'excellents arguments. Louis-Napoléon monta à la tribune pour lui répondre. Je ne l'ai jamais vu que ce jour-là ; aussi je ne puis dire si son air gauche son attitude raide, embarrassée, maladroite, sa physionomie atone, son œil sans regard, étaient une comédie jouée à l'exemple de Sixte-Quint.

A ces « dons », — il faut se servir de cette expression, puisqu'il en tira un si excellent parti, — il joignait *le plus désagréable accent alsacien* qu'il soit possible d'imaginer.

J'ai, plus tard, demandé à des gens qui l'approchaient s'il avait en réalité cet accent ; mais je n'ai pu satisfaire complètement ma curiosité Un empereur n'a pas d'accent.

C'était la première fois qu'il parlait à la Chambre, la stupéfaction fut générale, et l'Assemblée, déjà portée injustement à la gaieté par l'exorde de Thouret, s'y livra derechef en entendant le neveu de l'Empereur.

Louis-Napoléon se plaignit « des injustes soupçons » qu'on s'obstinait à concevoir contre lui ; il n'avait aucune « ambition que te servir la république », et il renouvela le serment de fidélité qu'il lui avait prêté. »

Dr CABANÈS.

—

Provocation en duel adressée à une Altesse Impériale sous le Second Empire (LXXIV, 195). — Le fait auquel se rapporte la copie ou le brouillon de lettre dont parle G. de Massas, me paraît être le discours prononcé par S. A. I. le prince Napoléon, à la séance du Sénat du 1er mars 1861, et non du 17 du même mois, comme il est dit, par erreur, dans la lettre en question. car, dans une lettre datée du 4 mars, on ne saurait faire allusion à un discours qui aurait été prononcé le 17. Quoi qu'il en soit, je reproduis ci-dessous la partie du discours du prince Napoléon qui a dû certainement motiver la provocation en duel dont il s'agit :

S. A. I. le prince Napoléon. — Il y a quelques paroles pour lesquelles je tiens à remercier M. le sénateur Heeckeren ce sont celles par lesquelles il a justement flétri ces membres des familles royales qui, voulant se faire une situation anormale, injuste, immorale. trahissent leur drapeau, leur cause et leur prince pour se faire une fallacieuse popularité personnelle.

Il a eu parfaitement raison, et j'approuve ses paroles Je ne suis pas étonné que cette observation soit venue à son esprit en parlant de la famille des Bourbons, car c'est cette famille qui, partout et toujours, dans tous les pays où elle a régné, nous a donné ce scandaleux exemple de luttes et de trahisons intérieures. En France, rappelez-vous Philippe-Égalité ; en Espagne, les affaires

de Bayonne et Ferdinand VII invoquant le secours de l étranger contre son père Charles IV, et, en dernier lieu, le comte de Montemolin luttant contre la reine d'Espagne (*Sensation*).

. . . .

Dans l'avenir, si des jours de malheurs viennent jamais, soyez en sûrs, l'histoire n'aura pas à enregistrer une trahison (*Bravo ! bravo ! Applaudissements*) comme dans la maison de Bourbon...

(*Moniteur universel, journal officiel de l'Empire français*, du 2 mars 1861).

Je crois devoir reproduire les paroles, prononcées le 28 février 1861, par le sénateur Heeckeren, au cours de la délibération sur le projet d'adresse, auxquelles le prince Napoléon faisait allusion dans le discours ci-dessus :

Jusque sur les marchés du trône, il (François II de Naples) rencontrait la trahison, un membre de sa famille, prétendant le condamner pour la politique de son père, et refusant la liberté qu'il offrait loyalement, allait, sous prétexte de chercher une liberté plus sûre, se jeter aux pieds du prince qui voulait la perte du chef de sa race.

A ce souvenir, j'en suis assuré, vos consciences se soulèvent ; n'est-ce pas Messieurs les sénateurs qu'il n'est pas de spectacle plus déplorable et plus honteux que celui d'un prince qui, au milieu des agitations révolutionnaires, abandonne son souverain, déserte ses devoirs de parent et de sujet, s'ingénie à faire du popularisme, espérant se sauver seul entre tous les siens en allant flatter les passions de ceux qui conspirent leur ruine (*Marques d'assentiment*) ; calcul aussi faux que misérable ! C'est malgré toutes ces infamies que le roi de Naples a lui-même miraculeusement sauvé son honneur ..

(*Moniteur universel* du vendredi 1er mars 1861).

Me limitant à leur fournir les renseignements ci-dessus, je laisse à mes confrères de l'*Intermédiaire*, le soin de rechercher l'auteur de la lettre de provocation au prince Napoléon, et la suite qu'elle a pu avoir, et je leur demande, à mon tour, de nous faire connaître le nom du parent du roi de Naples coupable de la trahison à laquelle faisait allusion le baron Heeckeren. NAUTICUS.

*
* *

Pour éclairer la question, j'ouvre l'*Histoire Contemporaine*, publication Lahure (Hachette) 1865, pages 313 à 330, dont la lecture explique bien des événements récents :

« Insurrection Polonaise de 1863 ». Relatant le discours de M. Bonjean, prononcé au Sénat le 17 mars 1863, flétrissant les atrocités Russes. cette publication donne des extraits du discours de S. A. I. le prince Napoléon le 18 mars exposant au Sénat le système d'Alexandre II et de son ministre le marquis Wielopolski dont la publication dit « qu'on ne peut mieux le qualifier que de Polonais Russe ». Ajoutez que Wielopolski avait failli être assassiné par des Varsoviens exaspérés peu auparavant et toute la lettre citée s'éclaire.

Quel Polonais pouvait écrire « Notre » roi A. 2. ? Une obscurité subsiste dans les dates. La lettre est du 4 mars, et fait allusion au discours du 17 courant ; ne faut-il pas lire 24 mars ? Une suite ? Le comte Xavier Branicki se battit à la place du prince Napoléon avec le fils du marquis Wielopolski. Trois balles sans résultat. S. R.

—

Guillaume II est-il venu à Paris (LXXIII ; LXXIV, 111). — J'ai entendu dire par quelqu'un qui disait avoir de bonnes raisons pour le savoir que Guillaume II vint visiter l'exposition de Paris en 1900 avant son ouverture, et en particulier la section allemande. Il aurait habité un wagon-lit de la Compagnie dont l'extérieur n'aurait pas été modifié, mais dont l'intérieur avait été complètement remanié pour l'usage du souverain. Ce wagon serait resté trois jours au dépôt des wagons de cette catégorie sur la ligne de l'Est, tout au bout, de manière à ce qu'il pût repartir pour l'Allemagne sans retard en cas d'incident. Une autre personne m'a affirmé qu'un membre de sa famille, connaissant bien l'Empereur de vue, l'aurait aperçu au Champ de Mars, entre 1 heure et 2 heures, entouré de quelques agents en civil et visitant l'exposition déjà terminée à une heure où le public était peu nombreux, et où sa visite rapide aurait passé presque inaperçue.

H. T.

—

Papier-monnaie pendant la guerre (LXXI à LXXIII ; LXXIV, 209). — La Chambre de Commerce de Toulon et du Var vient d'émettre deux coupures fort

jolies mises en circulation le mardi 7 novembre 1916 : l'une de 50 centimes, tirage en orange et vert, portant au recto les armes des villes de Toulon au centre, Draguignan à dextre et Brignoles à senestre,et au verso une vue générale du port de Toulon entre le Génie de la Navigation qui orne le grand carré du port à Toulon et que les vrais Toulonnais connaissent bien sous le nom d'un amiral célèbre, et la vieille tour de Draguignan; l'autre de un franc. tirage en mauve et bleu, de format un peu plus grand, et présentant en plus de la précédente au recto la façade de l'Hôtel de ville de Toulon avec les célèbres cariatides de Puget.

Dr Eugène Olivier.

*
* *

. La Chambre de commere de Rochefort-sur-Mer a créé également une coupure de 1 franc ; elle est de couleur bleue, un peu plus grande que celle de 50 centimes et le dessin en est sensiblement différent.

Vers le mois de juillet dernier, il a été mis en circulation des billets exactement semblables, sauf cependant qu'ils portent 2e *série*.

Saffroy frères.

—

La guerre : 28e régiment d'infanterie, 23e colonial (LXXIV, 147).— Ce régiment était en retraite dans les premiers jours de septembre entre Dormans (Marne) et Orbais-l'Abbaye. Les tombes de soldats que le Souvenir Français commémora le 4 ou le 5 décembre dernier, et dont la cérémonie a été relatée dans l'*Echo de Paris* et la *Croix*, renferment des soldats du 28e et 24e Infanterie.

Ces tombes se trouvent exactement à la ferme de Thomassets, par Orbais l'Abbaye (Marne), gare de Condé en Brie (Aisne).

Il y a donc lieu de supposer que le 28e Infanterie s'est arrêté dans sa retraite dans la région située au sud de Vauchamps et Montmirail.

Meyer.

—

Vues prophétiques sur l'ambitieuse Allemagne. — Edgar Quinet (LXXIV, 141 209). — A travers le temps, ceux qui ont aperçu nettement les tendances de l'Allemagne vers son unification, ne sont pas très nombreux Au moyen âge, c'est le légiste Pierre Dubois élève de saint Thomas d'Aquin, qui s'efforça d'éviter la création d'un pouvoir monarchique en Allemagne, comprenant que l'intérêt de la France y était contraire. Il craignait pour notre pays l'unité allemande, et cette unité était en rapport direct, suivant lui, avec l'organisation d'une autorité monarchique puissante dans les pays germaniques. « Ne laissons pas faire cela ou nous sommes perdus », disait-il. Renan a dit de lui « que c'était vraiment un politique »

Sous Louis XV, Bernis, dans ses instructions bien connues,a soutenu le même point de vue.

L'objet politique de la Couronne de France a été et sera toujours de jouer en Europe, le rôle superieur qui convient à son ancienneté, à sa dignité, à sa grandeur ; d'abaisser toute puissance qui tenterait de s'élever au-dessus de la sienne, soit en voulant usurper ses possessions, soit en s'arrogeant une injuste prééminence, soit enfin en cherchant à lui enlever son influence et son crédit dans les affaires générales.

Montesquieu, qui n'a pas toujours vu très juste sur l'Allemagne, par exemple, quand il soutient que le parlementarisme anglais a des origines germaniques, qu'il pretend retrouver dans les assemblées des Germains, tenues dans les forêts, s'est préoccupé du développement naissant de certaines nationalités. Dans les *Mélanges inédits*, on voit qu'en 1748, il s'alarmait du développement de la Prusse et jugeait que c'était une démence de le favoriser plus longtemps. De même, pour la formation de l'Italie « Encore un coup de collier, disait-il, du duc de Savoie ; nous le rendrons maître de l'Italie et il sera notre égal ». Cette opinion est à retenir, en un temps, où tous les philosophes et tous les encyclopédistes répandaient le principe des nationalités. Ces exemples sont tirés de l'*Histoire de deux peuples*, de Jacques Bainville; où on pourrait en recueillir d'autres.

G. D.

—

La légende de l'Illuminisme (LXXIV, 196). — Notre collegue Bony demande l'opinion des collaborateurs de l'*Intermédiaire* à propos de « La prétention qui rejette dans le domaine de la légende toute influence dè l'Illuminisme en particulier et de la Franc-Maçonnerie en général sur la Révolution française ». Si les

questions historiques étaient traitées scientifiquement, c'est-à-dire objectivement, impartialement, sur le principe que les auteurs des phénomènes sociologiques sont ni plus ni moins que déterminés inéluctablement à agir comme ils ont agi et qu'en cela ils n'ont ni mérité, ni démérité, elles ne soulèveraient pas les passions et notre collègue n'aurait pas lieu de poser sa question, car elle serait considérée comme résolue définitivement, tout au moins pour la Franc-Maçonnerie en général.

Il est certain que les problèmes politiques et sociaux qui furent résolus ou soulevés durant la Révolution Française avaient été discutés dans le sein des Loges Maçonniques. Il est certain que la plupart des solutions qui leur furent données furent celles décidées dans les Loges. Il est non moins certain que la plupart des dirigeants de la Révolution Française faisaient partie de la Franc-Maçonnerie. Il est donc prouvé historiquement que les idées et les hommes de la Franc-Maçonnerie eurent UNE influence sur la Révolution Française. Cela ne veut pas dire que ce grand phénomène sociologique soit dû à la Franc-Maçonnerie, car tout phénomène sociologique est la résultante non d'une cause unique, mais d'une foule de causes qui s'enchevêtrent avec plus ou moins de complexité. Pour la Révolution Française, la Franc Maçonnerie, fut l'UNE de ces causes, mais elle en eut maintes autres d'ordre économique, politique et moral.

AUGUSTIN HAMON.

***

J'ai longuement pris part à la discussion, sur ce sujet dans l'*Intermédiaire*, et je ne puis revenir *ex-abrupto* au combat. Pour les questions de fait, je ne puis que m'en rapporter à ce que j'ai publié : *La Conspiration révolutionnaire*, *Autour du Temple*, articles dans le *Correspondant* et dans la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, etc.

En résumé, je reste convaincu et je crois avoir démontré :

Que la mutualité maçonnique a été un des facteurs dont le produit a été la Révolution ; que l'organisation maçonnique a été une force contre des adversaires non organisés ; j'ai toujours protesté contre la révolution machinée par une des sectes maçonniques, j'ai même reçu quelques horions devant maçons à ce sujet ; pour certains d'entre eux je suis même un frère 3 points.

Je n'ai pas lu les ouvrages de M Leforestier et ne puis par conséquent les approuver ni les combattre.

Si Dieu me prête vie, je reprendrai volontiers ces études après la guerre ; pour le moment je n'ai aucun document sous la main.

J. G. BORD.

—

Où est, à Saint-Julien-le-Pauvre, le tombeau des Ravalet? (LXXIV, 197). — J. K. Huysmans parle, en effet, du tombeau des Ravalet dans *la Bièvre et Saint-Séverin* (P.-V. Stock, 1898 ; in-12, p. 99 100), et ni les Ravalet, ni leur tombeau ne sont des inconnus pour les amis de l'*Intermédiaire*, où il a été question d'eux à diverses reprises. Voir les rubriques : *Les Ravalet* : LXI, 615, 810, 859, 921 — *Un tombeau mystérieux* : XLIII, 196, 364, 450, 647.

Il est possible que les ossements du frère et de la sœur incestueux existent encore à Saint Julien-le-Pauvre, mais en se reportant à la dernière rubrique citée c. 364, on verra qu'on y cherche en vain le tombeau et l'épitaphe.

Ce bloc de marbre aurait été détruit, suivant M. Anatole Moreaux, pendant la Révolution.

Il est bon d'ajouter que l'épitaphe reproduite par Barbey d'Aurevilly n'a peut-être jamais figuré que dans les *Histoires tragiques* de François de Rosset, auxquelles il l'avait empruntée (LXI, 811).

Il eût été sage, cependant, de ne pas confondre le roman *Une histoire sans nom* (1882) avec la plaquette consacrée au drame de Tourlaville, publiée seulement en 1886, sous le titre de : *Une page d'histoire*.

PIERRE DUFAY.

***

Les Ravalet n'ont pas dû avoir de tombeau de famille à Paris, les uns ayant été enterrés soit à Cherbourg, soit à Tourlaville, d'autres reposent dans l'église de Sideville, Jean Ier de Tourlaville (Ravalet, de son nom patronymique) lui-même ayant été inhumé dans l'église des Cordeliers, à Coutances.

Il s'agit, évidemment, dans la question

posée, d'indiquer l'endroit où gisent Julien et Marguerite de *Tourlaville.*

Dans «Supplice d'un frère et sœur décapitez en Grève » on lit :

... leurs cadavres furent le soir mesme par le soin des pères charnel et spirituel inhumez au cloître *Sainte-Catherine du val des escoliers...*

D'autre part, l'archiviste de Saint-Lô, M. Paul Le Cacheux, écrit, dans l'annuaire du département de la Manche, 1911 :

. .On ne sait si les corps de ces malheureux furent portés à Montfaucon, pour y être exposés, comme l'arrêt l'ordonnait, ou si, par un effet de la clémence du roi, ils furent rendus à Jean de Tourlaville et ensevelis par ses soins dans une église de Paris, à *Saint Jean-en-Grève* où à *Saint Julien-le-Pauvre...*

Donc, si les recherches sont infructueuses à Saint-Julien-le-Pauvre, on pourrait les poursuivre dans les deux autres églises désignées (1).

Puisque le nom de « Ravalet » est, de nouveau, prononcé à propos des « de Tourlaville », je dis qu'un fait est « incontestable », à savoir la condamnation infamante du 2 décembre 1603, confirmee par le roi et suivie, le même jour, de l'exécution capitale double ; mais j'ajoute que sont de « pure invention » les attentats, meurtres et autres crimes énumérés « sans pièces probantes » par des historiens et des romanciers qui, pour rendre leurs œuvres plus intéressantes, ont pensé qu'il était peu grave de salir davantage la mémoire d'une famille, à l'époque, éteinte dans le Val-de-Saire depuis plus de deux siècles.

Les écrivains, sans se préoccuper de généalogie, ont confondu les de Tourlaville et leurs ancêtres avec les Ravalet, seigneurs de Sideville, aussi avec les Franquetot qui succédèrent aux de Tourlaville dans la seigneurie du lieu ; ils ont même confondu entre eux les divers membres de la famille de Tourlaville.

Barbey d'Aurevilly affirme, dans sa lettre du 28 mars 1887 (LXI, 923), 1° que le mari de Marguerite était Jean Le Fauconnier, trésorier général de France à Caen, tandis qu'elle avait épousé Jean Le Febvre, seigneur de Haupitois, receveur des tailles à Vallongues.— 2° que le nom de Ravalet était celui des seigneurs de Tourlaville qui n'étaient de Tourlaville que parce que châtelains du château de ce nom ; alors que, le 18 décembre 1579, Jean I, intendant des affaires de la Maison de la princesse Madame la duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, avait obtenu, d'Henri III, des lettres patentes contenant permission, pour lui, son frère Jacques et son neveu Jean II et leur postérité, « de souscrire et signer dorénavant » du nom « de Tourlaville » tout ainsi qu'ils le faisaient auparavant du nom de « Ravalet ».

L'auteur des Olim du château de Tourlaville avait marié Jean II, père de Julien et de Marguerite de Tourlaville à Magdelaine de la Vigne ; tandis que le dit Jean avait épousé Madeleine de Hennot, fille de Nicolas de Hennot, seigneur d'Arreville. Magdelaine de la Vigne était l'épouse de Jean III de Tourlaville, frère aîné des deux enfants précités. Double erreur que beaucoup ont répété de bonne foi.

Huysmans, dans son article cité par M. Gabriel-Ursin Langé (LXXIV, 197) considère Julien comme le dernier de la race. Or, Jean III de Tourlaville survécut à Julien, et ses deux autres frères Jacques et Philippe de Tourlaville, l'un sieur de Saint Germain, l'autre sieur de Floxel, devenus après lui seigneurs de Tourlaville, ne décédèrent qu'en 1653. Quant aux Ravalet, seigneurs de Sideville on les trouve encore au XVIIIe siècle dans leurs domaines de la Hague.

Les Intermédiairistes, que l'histoire des Ravalet et des de Tourlaville peut intéresser, consulteront avec avantage « l'abbé Jehan de Tourlaville », par M. A Drouet. (Extrait des *Mémoires* de la Société nationale académique de Cherbourg). Année 1904). G A.

*
* *

A ma connaissance il n'y a, dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre aucune autre sépulture que celle de Montyon dont les restes furent, en 1877, transportés, du vestibule de l'ancien Hôtel Dieu, et remis à même la terre dans l'église Saint Julien le Pauvre. En effet, des remaniements du sol ayant été exécutés en 1912, on retrouva le cercueil de Montyon qui

(1) Dans les archives qui peuvent les concerner, puisque les dites églises n'existent plus.

fut replacé dans une sépulture convenable et résistante. Il n'y eut aucune autre découverte.

La vieille église est la propriété de l'Assistance publique, qui la tient de l'Hôtel Dieu, lequel la reçut en 1655, de l'abbaye de Longpont à qui elle appartenait.

L'on ne sait pas sur quelle autorité s'est appuyé Huysmans pour fixer à l'église Saint-Julien-le-Pauvre le dernier incident de la vie de ce Ravalet.

Toutefois je me rappelle avoir connu là un vieux sacristain-cicérone, qui en conduisant les visiteurs ne manquait pas de les conduire devant l'inscription en magnifiques lettres gothiques que l'on voit encore sous la première fenêtre du bas côté droit, et qui, mystérieusement et en confidence, contait cette histoire du frère et de la sœur, et terminait en affirmant que les deux corps avaient été emmurés là où l'on voyait l'inscription.

Or, cette inscription ainsi conçue :

LUDOVICUS REX FRANCORUM
VNDECIM' HUT' NOMIS

a été gravée pour servir de support à la statue de Louis XI, placée autrefois dans une niche du beau portail du pignon de l'Hôtel-Dieu que détruisit l'incendie de 1771.

Le même cicérone racontait imperturbablement aussi la prétendue découverte de la statue gothique de Charlemagne, que l'on voit dans la sacristie, au cours de fouilles pratiquées dans le sol de l'église, J'avais soin d'ailleurs quand il m'arrivait de conduire des visiteurs à Saint-Julien-le-Pauvre, d'inviter ledit sacristain à s'abstenir de toute intervention.

Maintenant reste à savoir qui a introduit la légende de la sépulture des Ravalet à Saint-Julien-le Pauvre. Il est peu probable que Huysmans se soit, de lui-même, laissé entraîner à cette fantaisie d'imagination.

LOUIS TESSON.

—

Les vêtements du Sauveur (LXXIV, 100) — Ce sont les quatre évangiles et non deux seulement qui racontent le partage des vêtements de Jésus. Ils sont d'ailleurs en désaccord sur la manière dont ce partage est opéré. Dans les synoptiques les quatre parts sont tirées au sort, tandis que dans le IVe le partage se fait à l'amiable et la tunique seule est tirée au sort. Il est à remarquer aussi que Matthia, qui invoque la prophétie, ne la fait pas exécuter à la lettre comme le IVe Evangile.

C'est le Psaume XXI 18 et non XIX 19 qui renferme la phrase : Ils ont partagé entre eux mes habits et ont jeté le sort sur ma robe.

L'auteur de la question dit que les soldats romains, *suivant l'usage*, se partageaient les vêtements des suppliciés. Connait-il d'autres exemples de cet usage ? Il ne doit pas perdre de vue que, dans le IVe Evangile, ce sont les Juifs et non les Romains qui crucifient Jésus.

Dans Matthia les vêtements de Jésus sont l'objet de manipulations inexplicables. Je cite le texte :

XXVII 26. Alors il (Pilatus) leur délivra Barabbas et ayant fait fouetter Jésus, il le remit entre leurs mains (les mains des juifs) pour être crucifié. 27 les soldats du gouverneur menèrent ensuite Jésus dans le prétoire et... 28 Ils lui ôtèrent ses vêtements et le revêtirent d'un manteau de pourpre 31 et lui ayant remis ses vêtements, ils l'emmenèrent pour le crucifier.

Pour fustiger Jésus, on a déjà dû le dépouiller de ses vêtements. Les soldats n'ont donc pas à le dévêtir de nouveau pour l'affubler du manteau de pourpre qu'ils pouvaient, d'ailleurs, superposer aux vêtements. On ne comprend pas davantage pourquoi ils lui remettent ensuite ses habits, le trajet de la forteresse au lieu du supplice ne devant durer que dix minutes.

Le signalement que donne le IVe Evangile (sans couture et d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas) est celui de la robe d'un *cohen* (prêtre). Jésus, qui n'était pas de Lévy, n'avait donc pas le droit de porter un vêtement de cette espèce

A. DE PRAT.

—

Nourrices de Roi (LXIX à LXXII). — Dans ses *Curiosités des anciennes justices d'après leurs registres*, Ch. Desmaze cite (p. 23), sans plus, un édit de novembre 1655 portant permission en faveur de Perrette Dufour, nourrice du Roi, d'établir coches, carrosses, chaises roulantes.

MORTAGNE.

Marraines de guerre (LXXIV, 145). — L'idée première ou plutôt la première réalisation est due à Gustave Téry et au journal le *Journal*.

MARGUERITE DURAND.

—

Pierre Corneille Blessebois (LXXIV). — La nomenclature des Œuvres de Pierre-Corneille Blessebois se trouve dans Brunet, 1er volume 1860.

On peut y ajouter :

1°) Notice sur la vie et les ouvrages de Corneille Blessebois, petit in-8, chez Aubry, 1862 par Edouard Cléder.

2°) Notice historique sur P C. Blessebois, par Marc de Montifaud, in-16° 1875, en tête de l'ouvrage de Blessebois intitulé : « Amours des Dames illustres. »

NISIAR.

—

Bonet et Bonnet (Généraux du nom de) (LXXIV, 102, 218). — De 1792 à 1880, il y a eu 3 Bonet et 6 Bonnet : dont J. P. F. Comte Bonet général de brigade le 13 juin 1795. Général de Division le 27 août 1803 — ... Bonnet général le 22 septembre 1793. — François A. Bonnet, le 15 juin 1795. — J. A. J. Bonnet d'Honières, le 24 décembre 1805

Par suite de la guerre, il ne nous est pas possible de donner plus de détails, toutes nos notes n'étant pas à notre disposition.

G. L.

—

L'Amiral Cochrane (LXXIV, 149). — Dans l'article que consacre à ce personnage, mort subitement à Paris le 26 janvier 1832 et enterré au Père-Lachaise, le *Dictionary of national Biography*, il est simplement dit qu'il épousa en 1788 Marie, veuve du capitaine de la Marine royale Sir Jacob Waite, et qu'il en eut plusieurs enfants.

DE MORTAGNE.

—

Catherine Marie Fourré, l'héroïne de Péronne (LXXIV, 146). — C'était la femme du sieur de Poix, élu de Péronne. En 1536, pendant le siège, elle précipita du haut du fossé, un officier ennemi, qui avait escaladé le rempart : elle saisit l'enseigne qu'il brandissait et se défendit, la pique à la main, contre les soldats qui se portaient au secours de leur capitaine. Catherine Marie Fourré compte au nombre des vaillantes jeunes soldates, comme Catherine de Lire, qui défendit Amiens; comme Jeanne Hachette à Beauvais ; comme Louise Labbé, la *belle Cordière*, au siège de Perpignan ; comme Jeanne Maillotte, au siège de Lille et tant d'autres.

G. D.

***

Il s'agit de Catherine de Poix, surnommée Marie Fouré ou Marie de l'Arc.

Son rôle dans la défense de Péronne fut plutôt moral qu'effectif. Elle imagina par exemple pour décourager les assaillants qui croyaient la ville réduite à la famine et pour cette raison sur le point de se rendre, de faire cuire quantité de pâtisseries qu'elle jeta par dessus les remparts, afin de prouver que Péronne regorgeait de vivres.

Le fait d'arme qu'on lui attribue est la prise d'un drapeau ennemi qu'un soldat monté à l'assaut était parvenu à brandir à la hauteur du rempart. Elle s'empara du drapeau et précipita l'assaillant dans le fossé. Il y a, si je ne me trompe, une statue de Marie Fouré à Péronne. Un opéra, datant de la fin du XVIIIe siècle, a Marie de Zède Fouré pour héroïne.

MARGUERITE DURAND.

***

N° du 10 octobre 1916, col. 146, MARIE CATHERINE FOURRÉ, au lieu « du gouvernement d'Estourmel », « lire du gouverneur d'Estourmel. »

—

Desbarreaux-Bernard (LXXIV, 150) — Il s'agit sans doute du Dr Tibulle Desbarreaux-Bernard, bibliophile toulousain, mort en 1880.

Quant au fameux vers, dont la leçon exacte est celle-ci :

Un livre est un ami qui ne change jamais.

c'est la devise que Guilbert de Pixerécourt adopta pour son ex-libris bien connu et, selon le témoignage de Paul Lacroix, Pixerécourt lui-même en est l'auteur.

D'HEUZEL.

—

Dupont de Nemours (LXXIII, 287, 450). — Quoique noble, il fit partie, en 1789, de l'Assemblée du tiers état du bailliage principal de Nemours, (bailliage sans secondaire) et y fut élu député du

tiers. C'est vraisemblablement lui qui, comme étant l'un des députés de la paroisse de Chevannes, à l'Assemblée du tiers-ordre à l'assemblée des trois ordres dudit bailliage de Nemours, prononça un discours à cette même assemblée. Il paraît avoir été le rédacteur de l'Instruction de la paroisse de Chevannes pour ses députés à l'Assemblée du bailliage de Nemours. (*Bib. nat.* 25/44). L'*Almanach royal* de 1791 le donne comme cultivateur au Bois des Fossés.

Dupont fut élu député du Tiers-Etat de Chevannes, par 182 voix sur 208 votants.

Assigné dans l'ordre de la Noblesse comme seigneur du fief noble de Beaumoulin, il se fit représenter dans cet ordre par le vicomte de Caraman. (V. not. Armand Brette, *Recueil de documents relatifs à la Convocation des Etats-Généraux de 89*, t. II, p. 127, et t. III, not. pp. 329 et s.)

Samuel Dupont de Nemours, l'illustration de sa branche, n'était-il pas marié à Mme Vve Poivre, veuve du savant voyageur naturaliste lyonnais Pierre Poivre, mort en 1786, l'un des proches parents de M. Olympe Poivre, inspecteur des forêts pendant quelques années à Saverne, puis à Compiègne, mort conservateur honoraire des forêts le 1er mars 1901, marié à une normande, Mlle Desavoye, née dans la tour de Mailly, à Saint-Léger-au-Bois, Seine-Inférieure, et tous les deux inhumés à Gérardmer (Vosges.)

Le *Livre des Singularités* (par G P. Philomneste (Gabriel Peignot) fait figurer Dupont de Nemours à deux reprises et assez longuement comme s'étant occupé du langage des animaux, et surtout des oiseaux, notamment du rossignol...

F C.

—

Origine française des Mac-Mahon (LXXIII ; LXXIV, 27, 77, 121, 221). — On consultera avec profit la collection du *Fureteur Breton*, que publie Léon Durocher. ROLL BALDRIC.

*
* *

Parmi les élèves de l'Ecole des ingénieurs constructeurs de la Marine à Paris, antérieure à l'Ecole Polytechnique, j'ai relevé le nom de Jean Mac-Mahon, admis à la dite Ecole, le 1er brumaire an III, et qui en a été congédié le 1er floréal an V.

V. A. T.

Macret, graveur (LXXIV, 151). — Consulter les ouvrages de M. Delignières sur les graveurs abbevillois.

L'*Annuaire des ventes* est publié par M. Léopold Delteil.

Le *Manuel de l'amateur d'estampe du XVIIIe siècle* est l'œuvre de M. Loys Delteil.

SIMON.

—

Alice Ozy descend-elle du chancelier Maupeou ? (LXXIV, 200). — « *M. Ozi, mon grand-père, a épousé une très grande dame de la plus haute noblesse, une Montmorency* » : cette phrase que je viens de retrouver dans une lettre biographique écrite par Alice Ozy à Roger de Beauvoir fils, confirme le passage de Villemessant reproduit dans mon livre.

La mère de l'actrice s'appelait Caroline, fille du bassoniste Etienne Ozi né à Nîmes le 9 décembre 1754, mort à Paris, le 5 octobre 1813, sur qui Fétis (*Biographie des musiciens*, t V, p. 394) donne quelques renseignements. Quelle est l'ascendance exacte de la femme de ce musicien ? Je n'ai malheureusement rien découvert à ce sujet dans les papiers d'Alice Ozy et je ne puis qu'associer ma curiosité personnelle à celle d' « Un bibliophile comtois ».

LOUIS LOVIOT.

—

Famille Rousseau (LXXIV, 153). — Poidebard donne à la fille d'Edme Rousseau, Madame Denis de Cuzieu, *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même* (Testament du 10 déc. 1760 scellé d'un cachet armorié).

En 1643, N. Bruyset bg. de Lyon, épousa Marguerite Rousseau, fille de Guillaume et d Antoinette Thiollaz (Jouvencel).

Une famille Rousseau de l'Ile de France, portait des armes analogues, les roses remplacées par des étoiles (Rietstap).

SOULGÉ-RIORGES.

*
* *

Edme, alias Aimé Rousseau, bourgeois de Lyon, marié en 1701 à Marie Palerne eut trois filles :

1e Catherine. mariée en 1721 à Benoit Denis, sgr de Cuzieu et d'Unias, d'où postérité (Denis de Cuzieu, Arod de Montmelas et Marion de la Tour).

2° Marie, mariée en 1728 à Jean de Combles.

3° N ..., mariée à N. de Monlong.

Rousseau portait : *D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois roses de même* (Testament clos commun de Catherine Rousseau et Benoit Denis de Cuzieu).

On ignore les ascendants d'Edme Rousseau.

FRANCOPOLITANUS.

—

Pairies ecclésiastiques (LXXIV, 200). — Les six pairs ecclésiastiques étaient :

L'archevêque, duc de Reims.
L'évêque, duc de Laon.
L'évêque, duc de Langres.
L'évêque, comte de Beauvais.
L'évêque, comte de Châlons.
L'evêque, comte de Noyon.

P.

—

Armoiries sur une aiguière (LXXIV, 201). — Ces armoiries sont celles de la famille provençale des Morel de Mons, qui a donné trois évêques, dont Joseph Rolin (1715 1783), évêque de Viviers de 1748 à 1778.

A. L. S.

*
* *

Ce sont les armes de la famille Maurel, sieurs de Volasse et de Châteauneuf. qui a compté un évêque de St-Pol-Trois-Châteaux mort en 1717

Le propriétaire de l'aiguière doit avoir été Morel de Mons-Villeneuve Etienne-Parfait-Martin) né le 18 avril 1752, évêque de Troyes en 1803, transféré à Avignon en 1821 où il mourut en 1830. Baron en 1808 et pair de France en 1827. (Voir : comte de Saint-Saud : *Armorial des Prélats*, etc.)

Les armes sont : *d'or au cheval Maure effaré* et non *effacé* !) *de sable, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Le cimier (bonnet et levrette) doit désigner un autre propriétaire (anglais) de l'aiguière.

NISIAR.

*
* *

Si l'aiguière est Empire (on sait que ce style dura sous la Restauration), la gravure est en tout cas postérieure puisque Mgr Morel de Mons-Villeneuve, à qui appartiennent les armes indiquées, n'y a pas ajouté le franc-canton des barons-évêques. Ce prélat, qui fut sacré en 1805, évêque de Mende, paraît avoir eu des fantaisies pour le port de ses armoiries ecclésiastiques. De 1805 à 1808, date de la création des armoiries impériales, il surmontait ses initiales des 3 étoiles du chef de l'écu familial. C'est le seul évêque, je crois, de cette époque qui portait un emblème héraldique.

En 1808, il ajouta dans son scel à impression le franc-canton des barons-évêques, son sceau porte des molettes très nettement indiquées. En 1814, il reprit simplement les armes de sa famille : *d'or au cheval effaré de sable, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.* — Pourquoi supposer qu'un cimier sur la toque baronniale du Ier empire est anglais ? A cette première gravure datant de vers 1808, l'évêque ajouta son écu de famille après 1814.

SAINT-SAUD.

—

Ex-libris à déterminer : trois soucis (LXXIV, 201). — Armes d'une noble et très ancienne famille originaire du Comtat-Venaissin qui se fixa en Provence et en Languedoc au moment de la Révolution. Elle porta d'abord pendant plusieurs siècles le nom de Donodéi ou Donadieu, puis Dornadieu après 1789. Cette maison a donné plusieurs officiers distingués ; deux Lieutenants généraux (1592 et 1815), un Colonel de Carabiniers (1794), quatre Capitaines (1638-1667-1695-1709), un Officier des Mousquetaires de Sa Majesté (1701), un Officier du Régiment Royal de la Marine (1736).

Elle donna en outre trois Lieutenants Principaux du Comté de Sault (1598-1642-1682.), et un Conseiller au Parlement de Provence (1738) Des Lettres de Noblesse furent accordées à Joseph Donodéi en 1678, et le titre de Marquis fut conféré à Charles Donodéi en 1752.

La branche Languedocienne fut continuée par Louis-Jean Donadieu qui se fixa à la ville de Montpellier (1760), et la branche provençale par Jacques-Etienne Donadieu établi à la ville de Marseille (1772). »

(Voir archives d'Avignon, Carpentras, Nîmes, Montpellier, et Preuves pour les Ecuries du Roy au Comtat Venaissin.)

Comte R. DE MAISON

Ex-libris à déterminer : Pin terras é surmonté avec chef (LXXIV, 153). — Gelli, dans son ouvrage sur les Ex libris italiens attribue cet ex-libris à la famille Altacima ; sans vouloir mettre en doute cette attribution, la pièce nous paraît d'une allure si française que nous demandons à nos aimables confrères leur opinion.

Dr E. OLIVIER.

—

D'où vient l'Etoile d'Italie (LXXIV, 82,126, 177, 275). — Deux inexactitudes qu'il est peut-être bon de rectifier :

1° L'étoile de métal au képi n'a été remplacée par deux fusils que pour l'infanterie. On comprend que les corps spéciaux n'en auraient que faire. C'est pourquoi les infirmiers par exemple et les élèves-major continuent à porter l'étoile au képi avec, au centre, la croix-rouge.

2° Dans la tenue de campagne, que les troupes portent, même en temps de paix, les officiers continuent à porter l'étoile ou les étoiles insignes de leur grade sur la patte d'épaule et non sur la manche, comme l'affirme le correspondant de Turin.

XXX.

* * *

Dans sa réponse, le comte Pasini Frassoni dit : « C'est aussi à Napoléon qu'on doit le tricolore italien ». Je serais très reconnaissant à l'honorable collaborateur de l'*Intermédiaire* de vouloir bien faire connaître sur quelles preuves il appuie cette assertion, qui n'est pas d'accord, si mes souvenirs sont exacts, avec ce que j'ai lu récemment à ce sujet dans un numéro d'une revue italienne, que je n'ai malheureusement plus à ma disposition.

NAUTICUS.

—

Méditation chrestienne (LXXIV, 247). — *La Meditation chrestienne sur le Memento homo, M. D. C XXVI*, sig *par T. L.* est de Tristan L'Hermite ; il l'a insérée, avec des variantes importantes dans ses *Heures pour la Vierge* dont la seconde édition est de 1653.

LACH.

—

Une édition de Paul-Louis Courier (LXXIV, 155, 276). — Rectification (ligne 11 de l'article) ; L'édition des *Œuvres complètes* de Courier, publiée en 4 volumes par Paulin et Perrotin en 1834, contient (t. III et IV) 203 lettres (deux cent trois), — et non 20 (vingt).

ALBERT CIM.

—

Singularité typographique (LXXIV, 247). — Cette singularité n'est qu'apparente et se retrouve dans tous les ouvrages en langue hébraïque : l'hébreu s'écrivant et se composant de droite à gauche.

P. D.

—

La feuille de chêne et les étoiles des généraux (LXXIV, 147). — Je réponds à la partie relative aux étoiles de la question posée par Ash, mais pour les amiraux seulement. En 1853, ces officiers portaient, suivant leur grade, deux ou trois étoiles sur le galon d'or de 45 m/m de la casquette, remplacé huit ans après (décret du 5 décembre 1861) par une broderie surmontée d'un écusson dont l'intérieur était également orné de deux ou trois étoiles.

L'application de ces mêmes étoiles sur les parements de la redingote des amiraux a été ordonnée par décret du 3 juin 1891. J'ajoute que les broderies de grande et de petite tenue de ces officiers généraux supprimées en 1848, ont été rétablies par le décret du 29 janvier 1853.

NAUTICUS.

—

« Fromont jeune et Risler aîné » (LXXIV, 155, 270). — Ce que je puis dire, c'est que Daudet écrivit ce roman dans un hôtel du Marais, l'Hôtel Lamoignon situé 24 rue Pavée, au Marais, au coin de la rue des Francs Bourgeois, en face du musée Carnavalet.

C'est dans l'appartement qu'il y occupait qu'il réunit, un soir, les amis à qui il désirait faire la première lecture de son livre ; par mieux, se trouvait Léon Cladel.

En sortant, tard dans la nuit, l'auteur de « Monteauban tu ne-le-sauras-pas » exprimait son admiration d'une manière aussi sincère qu'énergique, par une phrase qui commençait ainsi, ou à peu près :

« Ah le c.... ça y est ! »

Peut être, Daudet s'était-il donc inspiré de l'hôtel de Lamoignon ; il connaissait, d'ailleurs, le quartier depuis longtemps déjà. Avant d'habiter rue Pavée, il demeurait 21 Place des Vosges.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

Les mémoires de la Princesse Odescalchi-Zichy (LXXIV, 202). — « La vérité sur la mort de l'Archiduc Rodolphe » a paru dans la *Revue des Revues* en 1890. NISIAR.

—

Le Chien d'or (LXVII). — M. Benjamin Sulte, dans le *Bulletin des recherches historiques* (de Québec), poursuit l'étude de cette enseigne. Il discute soigneusement les réponses qui ont paru dans les tomes LIV et LVI.

—

Chanson du Déserteur (LXX ; LXXIII ; LXIV, 34, 88). — Ceux de mes confrères de l'Association des journalistes républicains qui assistaient à l'un de nos premiers banquets — ça ne nous rajeunit guère ! — doivent se souvenir du jour où Thérésa, au concert final, chanta la *Chanson du Déserteur* — L'admirable diseuse fit passer un frisson chez ses auditeurs peu prédisposés cependant à s'émouvoir. La motion adoptée par la chanteuse populaire n'était pas

Que je suis t-à Bordeaux

mais bien à Breslau. Cela donne une date en rappelant les campagnes de Napoléon en Allemagne. ARDOUIN-DUMAZET.

—

M. Lebureau (LXXIII, 186). — Je m'étonne que cette question n'ait pas reçu de réponse, car on sait que c'est le « *Matin* » qui, il y a 3 ou 4 ans, a ouvert une rubrique spéciale pour attribuer à M. Lebureau, tous les méfaits (vrais ou faux) de l'administration que l'Europe nous envie. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le rouleau compresseur (LXX, LXXI). — De l'*Indépendance roumaine :*

Le rouleau compresseur s'est remis en marche. *Ce mot forgé par un journaliste anglais pour désigner le poids russe*, a fait fortune. La machine avance lourdement, pesamment, broyant tout sur son chemin, jusqu'à ce qu'une aspérité de la route provoque un arrêt. On fait halte pendant cinq mois, dix mois. Qu'importe ! La Russie a du temps et de l'espace, il n'y a pas de stratégie qui puisse avoir raison de la force immanente de sa masse. Cette force répare les erreurs diplomatiques ou militaires de l'empire, elle le remet toujours d'aplomb...

C'est déjà une réponse, mais imprécise. A quel journaliste anglais fait-on allusion ? Dans quel journal écrivait-il ?

A. B. X.

—

Le Français : un homme qui fume des cigarettes et ne sait pas la géographie (LXXIV, 156). — J'ai entendu citer parfois, à l'étranger, le mot de Bismarck sous cette forme : « Un monsieur encombrant, qui mange du pain et ignore la géographie ». Il y a un point qui semble admis par tous les commentateurs de Bismarck, c'est notre impassible ignorance de la géographie

S. R.

*
* *

Le mot n'est certainement pas de Bismarck. A l'époque où Bismarck a voyagé en France, surtout au moment de sa visite à Napoléon III à Biarritz, on fumait surtout le cigare. L'usage de la cigarette ne s'est généralisé que depuis 1871, lorsque la Régie se mit à vendre des cigarettes toutes faites. A Biarritz, Bismarck a vu Napoléon III fumer des cigarettes. Pourquoi aurait-il conclu du souverain au peuple ? PAUL MULLER.

*
* *

Quand j'ai voyagé en Alsace, en Lorraine, en Bavière, dans les Provinces rhénanes et même en Belgique, j'ai entendu très souvent citer la définition du Français ; mais je ne l'ai jamais entendu sous la forme indiqué par le Masque de fer : « Le Français est un homme petit, gros, décoré, qui craint les courants d'air et ignore la géographie » !

J'ai entendu cette phrase dite par un grand nombre d'Allemands. Comme je suis fort grand, que j'étais mince, que j'adore l'air, mes interlocuteurs allemands ne manquaient jamais de me dire avec une grâce aussi exquise que teutonne : « Comme vous faites mentir la définition du Français : un homme petit, gros, décoré, qui craint les courants d'air et ignore la géographie. »

J'ajoute que je n'ai jamais entendu attribuer cette phrase à Bismarck ; toujours on me l'a présenté comme une espèce de dicton populaire.

Par contre, dans les cours de Belgique, de Bavière, de Saxe et d'Autriche, j'ai souvent entendu : « Bismarck disait qu'il y a un moyen infaillible de reconnaître le représentant de la France, c'est

le diplomate qui ignore la langue du pays où il est accrédité. »

Lieutenant E. R.

—

« Mon Journal pendant le Siège et la Commune » (LXXIV, 8, 127). — Le renseignement que donne notre confrère M. P. K. est erroné. Voici l'exacte vérité :

Outre l'édition verdunoise précitée, ce bon petit livre eut une autre édition, également anonyme qui fut, je crois bien, des deux, la première en date. Elle sortit des presses d'Alphonse Gaignault, imprimeur éditeur à Issoudun (Indre), en un volume grand in-12 de VI-283 pages, avec couverture imprimée, et porte ce titre : « Mon Journal pendant le siège et la Commune, par un Bourgeois de Paris. Edition populaire à 2 fr. le volume. Paris, Librairie des Contemporains, 13 rue de Tournon, 1871 »

L'auteur est un écrivain berruyer, d'un certain renom : M. Emile Chevalet, né à Levroux (Indre), d'un père géomètre, le 1er novembre 1813, élevé à Issoudun, mort à Paris le 14 janvier 1894, à l'âge de quatre-vingts ans, et inhumé le 16 du même mois, au cimetière Montparnasse.

Mais, attention ! qu'on ne s'attende pas à trouver, dans ce petit volume, une apologie des hauts-faits de la Commune. On se tromperait. Son auteur était un écrivain de bon sens et d'esprit droit, incapable de ne pas réprouver la folie antipatriotique, d'où qu'elle vînt.

Le bagage littéraire de M. Em. Chevalet, assez considérable, comporte des romans, des nouvelles, du théâtre, et des études d'histoire, d'économie politique et d'administration :

Nous en citerons principalement :

Amélie ou la Grisette de province. Paris, 1833, 3 vol. in-12. (Publié sous le pseudonyme de Emile Rossi). — *Pourvoi en grâce*. Paris, 1836, in-8° ; — *La Quiquengrogne, précédée d'une lettre de Victor Hugo*. Paris, 1846, 2 vol. in-8° ; — *Les Mémoires d'une Pièce de cinq francs*, et *La Ville aux Oiseaux*, Paris in-8°, 1854-1855 (en collaboration avec Paul Féval, et formant plusieurs séries de romans ; — *Le livre de Job*. Paris, 1854, in 12 ; — *Les 365, Annuaire de la littérature et des auteurs contemporains, par le dernier d'entre eux*. Paris, 1858, in-18 ; — *Mon cousin Jacques*, vaudeville ; — *La Canne d'un grand homme*, comédie en un acte (1864) ; — *Le Violoneux*, opérette, musique de J. Offenbach. Petite perle artistique, restée classique ; — *Précis d'Histoire moderne et contemporaine*. Paris, 1865, in 18 ; — *Histoire politique et militaire de la Prusse*. Paris, 1867, in 18 ; — *La Question sociale*. Paris, 1882, IX-342 pages in-18. (Dédié par l'Auteur, à la mémoire de P.-J. Proudhon, son Maître) ; — *Voyage en Islande*, 1884.

M. Em Chevalet fut, pendant un long temps (33 ans), attaché au Ministère de la Guerre. Nommé en 1867. chevalier de la Légion d'honneur, il prit sa retraite, comme sous chef de bureau, en 1874, et s'adonna alors au journalisme : Pendant deux ans, il rédigea, sous le pseudonyme de *Théols* (nom de la rivière qui baigne Issoudun) le *Journal de l'Armée territoriale*, et pendant une bonne quinzaine d'années et presque seul, *L'Eclaireur du Berry*, d'Issoudun, petite feuille locale bihebdomadaire, dont il ne reste rien, aujourd'hui, que le seul souvenir.

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

Kosumo ou Kosomo (LXXI, 421). M. Saint-Christo est-il sûr de l'orthographe du mot japonais *Kosumo* ou *Kosomo* ? Ne serait ce pas plutôt *Kasume*, qui est l'association des voleurs de grands chemins ?

Notre confrère voudrait-il indiquer dans quels ouvrages il a rencontré les deux mots en question ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'origine de l'As, carte à jouer (LXXIV, 207). — Est-ce que quand Agnès Sorel créa les cartes à jouer, l'*as* n'y figurait pas ? Ne pourrait on pas demander pourquoi les points *un* s'appellent *as* aussi dans les dominos, les dés, etc... ?

LA COUSSIÈRE.

—

« As » en aviation LXXIV, 193). — Un aviateur qui a commandé une de nos écoles d'aviation me dit à ce sujet que le mot *as* était déjà utilisé dans l'argot sportif, mais qu'il fut pour la première fois employé par Daucourt, alors simple moniteur à l'école de Pau, pour désigner ses meilleurs élèves. L'expression a fait fortune, elle s'est étendue aux pilotes qui

ont eu le plus de brillantes actions et s'est particulièrement appliquée à eux.

Ard. D.

—

Petrograd ou Petrograde (LXXII ; LXXIV, 10, 86, 183). — Dans sa communication, Gustave Fustier cite, d'une part, l'article de Polybe publié dans le *Figaro* du 17 juillet dernier. L'éminent écrivain dit : « Je continuerai a écrire Petrograd (et non Pétrograde)... » Plus loin Gustave Fustier transcrit la lettre au même journal d'un philologue amateur », qui écrit : « Songez au dédain dans lequel la prononciation française tient les consonnes finales non soutenues par un *e* muet... Connaissez-vous à la fin de mots français, beaucoup de *d* qui, provisoirement, se prononcent ? Je ne vois que des noms *géographiques étrangers* — c'est moi, Nauticus, qui souligne — où l'usage, jusqu'à présent, ne les ait pas tués ».

Cette double constatation de la suppression de la prononciation du *d* à la fin des mots français, et du maintien de cette prononciation dans les noms géographiques étrangers, auxquels il convient d'ajouter un assez grand nombre de mots n'appartenant pas au vocabulaire géographique. est parfaitement exacte. Mais, puisque Petrograd est bien certainement un nom géographique étranger, il est à espérer, d'après la remarque même du « philologue amateur », que l'usage continuera à laisser vivre la prononciation du *d* qui termine le nouveau nom de la capitale moderne de toutes les Russies, et qu'on ne dira jamais : Petrogra pour Petrograd, pas plus que Su pour Sud, caï pour caïd, celluloï pour celluloïd, talmu pour talmud, Conra pour Conrad, Tcha pour Tchad, oué pour oued, etc., etc. Je continue donc à partager l'avis des officiers de marine russes que j'ai donné dans ma première réponse, qui est aussi celui qu'a si magistralement soutenu M. Reinach.

Quelques uns écrivent Petrograd avec l'*e* accentué : Pétrograd ; d'autres Petrograde, sans accentuer le premier *e*. Qui a raison, sous ce rapport ?

Nauticus.

—

Le Moulin de Vau-Pétain (LXXIV, 54). — Je pense, bien qu'aucun vestige ancien n'y attire mon attention, qu'il faut voir cela sur la Bièvre, à 1000 ou 1200 mètres de Buc.

Mais le nom a dû être bien mal traité au cours des ans : l'abbé Lebeuf, à propos de Buc, parle du « Moulin de Vau*be*tain » ; sur une vieille carte au $\frac{1}{80.000}$, je lis « Vau*p*tain », sur une plus récente, et sur une autre, au $\frac{1}{20.000}$ « Vau*lpain* » ; il y a peut-être d'autres variantes encore ! Heureusement la vallée reste verdoyante, et à quelques pas, la « Porte du Moulin » permet de pénétrer dans le bois des Gonards demeuré, lui aussi, ombreux et fleuri..... Venez-y un beau jour : vous récidiverez...

Sglpn.

* * *

En consultant la carte d'Etat-Major on trouve dans la haute vallée de la Bièvre, près du bel acqueduc, un peu en aval, un lieu dit Vauptain, orthographié Vauptin, sur la carte du Ministère de l'Intérieur. Ces indications me faisaient bien facilement présumer que je tenais la réponse à la question posée. Depuis que j'ai examiné l'ancienne carte des chasses du Roi dressée de 1766 à 1773 la probabilité est devenue certitude : on y trouve mentionné le Moulin de Vau-*Pet n* (*sic*), à l'emplacement du lieu-dit des cartes modernes. Il est facile de s'y rendre agréablement à pied de Versailles, en une heure ; de la station de Petit Jouy sur la grande Ceinture, il faut une dizaine de minutes pour gagner Vauptin, qui offre encore un petit intérêt d'examen. D'après le *Dictionnaire des Postes et Télégraphes*, le hameau dépend de la commune de Buc, connue par son champ d'aviation.

Mereuil.

—

Pope (LXXIV, 101, 185, 233). — M. L. Picard doit se tromper ou confondre Le mot *pope* ne veut dire autre chose que *prêtre* et il n'est pas du tout « un mot ordurier ». Comme j'ai déjà dit, ce mot est seulement un peu trop familier et vulgaire.

W. Kateneff.

—

Heimathlos (LXVIII ; LXXII). — Dans *La Gazette du Village*, 1864, reproduisant *Le fou Yegof*, d'Erckmann.

Chatrian, chap I, je vois une orthographe un peu différente : « .. ces misérables « heimatshlôs, — ferblantiers, forgerons « — sans feu ni lieu, qui vont de village « en village étamer les casseroles, fondre « les cuillers et raccommoder la vaisselle « fêlée. »

SGLPN.

—

Bresaigne (LXXIV, 205). — Ce mot doit être apparenté à bresil, brésiller, eux-mêmes sans doute parents de braise. De l'idée de bois brûlé on passe aisément à celle de sécheresse (sec comme brésil), à celle de s'émietter à force de sécheresse, ou de se casser en petits morceaux ; ce sont deux des sens de brésiller.

IBÈRE.

—

Malemparée (LXXIV, 58). — Ce mot parait être une expression de terroir. Le *Glossaire genevois* de Gaudy-Lefort (1827) donne, page 189 :

« Malemparée. — Quand j'ai vu la malemparée..., c'est-à dire la mauvaise tournure de l'affaire, de l'événement. »

Cette explication rend, en effet, à la phrase proposée par M. Nauticus le sens qui lui manque.

GELIDUS.

*
* *

Le mot n'est point pour me déplaire. Je ne l'ai trouvé que dans le *Glossaire genevois ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*. Genève, Sestié, 1820, in-8. L'ouvrage anonyme est de Gaudy-Lefort « Quand j'ai vu la malemparée, dit l'auteur c'est à-dire quand j'ai vu la mauvaise tournure de l'affaire, de l'événement. »

GUSTAVE FUSTIER.

—

Horripiler à (LXXIV, 205). — Littré savait le français comme peu d'hommes le savent et l'ont su ; il en faisait son étude spéciale. Et ce qu'il dit du sens, de l'emploi de ce verbe récent, *horripiler*, ne fait aucun doute. Pour défendre *horripiler à*, on pourrait dire que c'est une recherche de latinisme, le verbe latin *horripiler* étant neutre, et voulant dire : avoir les poils qui se hérissent Mais je doute qee l'explication fût exacte. Le plus vraisemblable est qu'il y a là, mettons une distraction ; on en ferait une longue liste avec les œuvres de certains académiciens. Le « *concluât* » de feu Albert Vandal y serait en bonne place.

IBÈRE.

—

Retiraison (LXXIV, 107). — Comme le confrère Saint-Saud, je dis, à mon tour : « C'est trop ! » L'auteur de la circulaire où il a pêché la perle « retiraison », s'est probablement dit que, puisque *livrer* avait fait *livraison*, *retirer* pourrait bien faire l'horrible vocable dont il s'agit.

NAUTICUS.

—

Etymologie de Boy-Scout (LXXIII ; LXXIV, 136). — Notre confrère *Mattellière* affirme que *Boy-Scouts* est une institution française.

Si je ne me trompe pas, l'innovation appartient au général Baden-Powell, après la guerre contre les Boers.

BOSTON.

—

Origine du mot pinard (LXXIV, 57, 133, 186, 232). — Le mot *pinard* avec le sens de vin, d'après plusieurs correspondants de l'*Intermédiaire*, viendrait du terme pineau, espèce de raisin. Il m'est impossible de partager cette manière de voir ; je ne vais pas jusqu'à dire que Pinard vient du Πινω Je bois, mais à coup sûr, ça ne vient pas du raisin pineau, cette dénomination ne peut s'appliquer qu'à une sorte de cépage, le franc pineau, cultivé en Bourgogne pour la production des grans vins. Nous connaissons aussi le pineau de la Loire dont on fait les excellents vins de Saumur, Vouvray et autres analogues. Dans l'Orléanais, et dans le val du Loir, le pineau rouge est plus connu sous le nom d'Auvernat.

En somme, le nom de pineau est peu répandu et complètement inconnu dans la plus grande partie de la France, où si vous parlez de pineau, on se demandera si ce terme n'appartient pas à une langue étrangère. Je ne me charge pas de dire d'où vient pinard, je n'en sais rien, mais à coup sûr pas de pineau, je crois qu'il faut chercher autre chose.

Ajoutons que le pinard qui se vend aux poilus snr le front, n'a de commun avec les grands vins de Pineau que le prix, que le mercantis font payer aux malheureux soldats sans défense contre les commer-

çants peu consciencieux, et avides de gain.
MARTELLIÈRE.

*
* *

Ma déclaration n'apportera rien à la discussion ouverte, mais je souhaiterais que M. Fayot pût transformer son espoir en certitude. L' « ex poilu » qu'il met en cause ne peut avoir pour excuse que son désir « d'épater le bourgeois » qu'on veuille bien me pardonner cette « expression ».

Nos soldats sont non seulement des hommes braves, mais de braves gens qui savent se respecter eux-mêmes et respecter autrui.

Il faut évidemment compter avec les défaillances individuelles, mais on sait, aux armées, que la dignité de l'homme réside dans sa tenue et dans son langage, quel que soit l'état de ses habits.

J'ajoute qu'au cantonnement de repos, la gaieté des hommes, pour être souvent un peu bruyante est, en général, simple, naïve et presque enfantine ; tout comme dans les casernes du temps de paix où la romance sentimentale ou patriotique est plus en honneur que les refrains orduriers qui « fleurissent » au café-concert.

Oserai-je affronter l'accusation de paradoxe en remarquant que « poilu » et « pinard » sont des mots employés davantage à l'arrière qu'à l'avant où l'on dit « bonshommes », « bonhommes » et « hommes » comme on dit souvent du « vin », tout simplement.

Pour ma part, j'ai surtout entendu prononcer le mot « pinard » dans un sens péjoratif. Quand le vin laissait à désirer, les hommes l'appelaient « pinard » comme on a accoutumé dès longtemps de dire « viande à soldats ».

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Potard (LXXIV, 5). — A mon avis, *potard* est tout simplement une allusion aux *pots* de toutes formes et de toutes grandeurs — il y en avait de fort jolis autrefois — que l'on peut voir dans toutes les pharmacies.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Faut-il croire qu'un nom d'homme rencontré par hasard aurait suffi à donner aux pharmaciens cette dénomination argotique ? Ne faut-il pas plutôt s'en rapporter à la définition donnée par Lorédan Larchey, dans son *Dictionnaire d'argot* 1889 ? « *Potard*, apprenti pharmacien. Allusion aux nombreux pots dont il est « gardien », définition complétée ainsi dans son *Nouveau supplément* « Dénomination, passée des garçons aux pharmaciens eux-mêmes » « Droguistes, herbo« ristes font à qui mieux mieux concur« rence aux *potards* ». (*le Matin*, 30 mai 1888)

Il existe à Rouen, une rue Potard, qui tire son nom d'une ancienne poterie *potarii*, citée dans des textes très anciens, qu'il nous semble utile de rapporter : *Unum cellarium juxta portam Sequanae portum, in loco qui dicitur Potaria.* (Charte de fondation de l'abbaye de St-Amand de Rouen, en 1030).

Rue *Potard via in qua habitant figuli* (Charte de Guillaume le Conquérant). — *Ruella de Potard prope St-Candid. superripam* (Charte de Luce du Donjon). — *Domus de Potard* (Registres capitulaires, 1455). Clos Potard (Nombreux actes de 1361 à 1480). Cette rue, sous la même désignation, existe encore.

G. D.

—

Les femmes et l'art de la caricature (LXXIV, 208). — Pourquoi les femmes sont-elles réfractaires à la caricature ? — Je l'ignore — ce qu'il y a de sûr, c'est que les albums contiennent plusieurs caricatures signées du nom de Madame Lamy, la sœur du caricaturiste Guillaume.

Mme Lamy a donné, il y a quelques années, des pages dont quelques-unes sont des morceaux remarquables. Je possède en original une de ces caricatures en couleur. Deux jeunes filles causent entre elles. Le dessin a pour épigraphe, ces deux mots : *A quoi rêvent les jeunes filles.*

Et comme légende :

— Ma sœur aînée s'est mariée, elle a trompé son mari trois ans après, la seconde au bout de six semaines.

— Oh ! moi riposte « l'autre » ce sera avant.

C'est pittoresque et amer.

Ajoutons que Mme Lamy a renoncé à la caricature à la suite d'un deuil cruel, la perte d'un fils, et depuis, cette femme de grand talent et d'esprit un peu âpre a cherché une consolation et l'oubli dans la religion.

JEAN-BERNARD.

*
* *

Vers 1828, il a été publié des caricatures portant le nom de Caroline-Naudet.

Peut-on comprendre et citer le nom de Gyp dans les dames caricaturistes, pour ses illustrations humoristiques ?

M. John Grand Carteret est le mieux à même de répondre à la question posée.

A. G.

—

Mariages précoces (LXXIV, 108, 237). — On lit dans *La jeune fille au XVIIIe siècle* de Léo Claretie :

Un Villars Brancas, marquis d'Oyse, à 33 ans, épouse la fille d'un marchand de peaux qui a trois ans avec une dot de plusieurs millions à toucher le jour du mariage. En attendant le duc reçoit 100.000 écus et une pension annuelle de 20.000 livres. Il y eut rupture, il ne rendit rien On en fit des chansons et Mathieu Marois écrit que toutes les petites filles ne veulent plus avoir de poupées, et demandent des marquis d'Oyse pour jouer.

LEGENS.

—

Oui ou non (LXXIV, 206). — L'inclinaison de la tête dans le plan vertical, pour dire « oui » peut être considéré en effet comme un signe d'usage universel.

Il n'en est pas de même pour le signe qui consiste à osciller la tête de droite à gauche ou inversement pour dire « non ». — Ce signe est loin d'être universel.

Exemple :

Les Arabes disent « Nâham » (prononciation simulée) pour dire oui.

Les Turcs disent « Evette » et accompagnent ce mot d'un signe de tête très peu prononcé, de haut en bas.

Mais lorsqu'ils disent « non », arabe = « la », turc = « rehr », ou terme populaire « yoc », ils accompagnent ces mots d'un signe de tête vertical de bas ne haut, imitant en cela la poule qui boit.

Notre confrère intermédiairiste qui signe « Hikse » (et est par conséquent très habitué aux prononciations simulées) pourra aisément vérifier l'exactitude de ces données, par lui-même, car nous ne manquons pas d'Arabes en France en ce moment.

A. DANIEL.

—

Carrosse d'honneur (LXXIV, 108, 189). — Je remercie M. G. de Frézal de sa réponse ; il explique l'utilité possible du « coche de respeto ». Mais pourquoi ce remplaçant est-il plus beau que le carrosse officiel ?

ASH.

—

Le bruit du canon (LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 46, 94). — La question a déjà été traitée dans les colonnes de l'*Intermédiaire* en 1897, vol. XXXV (pages 42, 310, 363, 599), sous le titre : A quelle distance peut-on entendre le son du canon.

YSEM.

*
* *

D'après la note communiquée aux journaux du 4 octobre dernier, M Bigourdan a présenté à l'Académie des sciences les observations faites par un habitant de la banlieue de Paris qui perçoit le bruit du canon bien qu'il soit atteint d'une surdité à peu près complète. C'est la preuve que les vibrations du son — comme, d'ailleurs, on le savait déjà — ne sont pas transmises seulement par l'air, mais aussi par le sol.

CAMILLE PITOLLET.

—

Uniforme des facteurs des postes (LXXIV, 58, 189, 238, 286).

Une fois admis, le *Leveur de boîtes*, tel est son titre pendant les premiers pas de la nouvelle carrière qu'il va parcourir, reçoit de l'administration un double habillement complet. Chacun d'eux consiste comme on sait, dans un habit bleu de roi, à parements et collet rouges, dans une double paire de pantalons, les uns de drap gris mêlé, les autres de coutil, suivant la saison le tout rehausssé d'un petit collet de drap marengo pompeusement qualifié du nom de manteau et dont l'usage ne doit pas être moindre de quatre ans et demi, aux risques et périls de l'homme qu'il est destiné à protéger contre toutes les intempéries ; ajoutez à cela un chapeau rond de cuir verni, coiffure brûlante en été, glaciale en hiver, dont, en cas d'averse, les bords étroits remplissent merveilleusement l'office de gouttière au détriment de celui qui la porte, et vous aurez une juste idée de la tenue de nos Facteurs parisiens.

(J. HILPERT : *Le Facteur de la Poste aux lettres*, — *Les Français peints par eux-mêmes*, II, Paris. L. Curmer, 1843 ; in-8, p. 58-59).

P. D,

—

Enseignes de coiffeurs (LXIX ; LXX; LXXII). — On lit dans *Napoléon intime*, par Constant (F. Rouff, éditeur 7, avenue du Maine) à la page 5, que l'Em-

Pereur, ayant la tête fort délicate, n'aimait point les chapeaux neufs, et gardait longtemps les mêmes ».

Or, vers 1850, il y avait à Bordeaux, rue du Hâ, presque en face de la rue des Palanques, un chapelier dont l'enseigne, transversale à la rue, et en forme d'écusson, portait sur une face, l'image d'un chapeau à cornes, avec ces mots :

Il le fit réparer trois fois.

Et de l'autre côté, ce quatrain :

Pour couronne un petit chapeau,
C'était le turban de sa gloire ;
Jamais il ne fut plus beau
Que quand il marchait à la victoire.

Rappelons aussi, à côté des enseignes de coiffeurs, celle d'un orthopédiste, qui habitait rue de la Haye, dans la partie absorbée par le croisement des boulevards Saint-Michel et Saint Germain : Cette enseigne était un tableau représentant Vulcain comme un enfant nu, étendu sur le sol, avec ces vers :

Du monarque des dieux j'encourus la colère ;
Furieux à ma vue, il me lança sur terre ;
Mais si l'orthopédie alors eut existé,
Le reste de mes jours je n'aurais pas boîté.

V. A. T.

—

A quand remontent les figures en cire ? (LXXIV, 208). — Voir aussi le *Magasin pittoresque* de 1857, p. 361, où il est parlé du portrait de Louis XIV exécuté en cire par Benoist. L'article est illustré. Ce portrait se voit au palais de Versailles.

Le n° 4557 de la collection Hennin indique une gravure (de Jean Le Pautre) : Cercle Royal. Personnages groupés d'après des figures de cire. On lit au bas :

Les créatures de Benoist
Ne semblent pas estre un œuvre des doigts
Et je croi qu'il pouroit se vanter sans obstacle
Qu'il auroit faict un grand miracle
S'il leur avoit donné la voix.

Cette gravure est de 1670.

En 1605 Philippe Danfrye mérita des lettres patentes de Henri IV pour plusieurs inventions de *cirgraphie*.

En 1480, le marguillier Jean de Laistre employa la cire du portrait de Me Mathieu Frérot qui était dans la crypte de la collégiale de St-Marcel à l'autel N.-D. (image en cire du poids de 10 livres). Il fut condamné (29 juillet 1480) à faire refaire cette cire par un *cérographe*.

ALEX. GEOFFROY.

*
* *

Mes fiches me fournissent ces références que je n'ai malheureusement pas le temps de consulter :

Les premières figures en cire : LX, 956 ; LXI, 154.

Peut-être, cette rubrique serait elle également à revoir : *Curtius, son musée et son nom véritable*, (quel est l'inventeur des musées de cire) ? T. G 255 ; XLII, 814, 874, 1004, 1048 ; LXIV, 685, 844.

P. D.

—

Le suaire du Musulman (XLXIV, 202). — Le turban n'est autre chose que le suaire dans lequel tout musulman doit être enseveli. .A T.

—

Première idée pratique du parachute (LXXIII, 426, 558). — Le *Magasin Pittoresque* (T. XV. p 200) a publié, avec la reproduction d'une estampe de 1617, la description du parachute inventé, en 1617, par Fauste Veranzio, de Venise.

La première *application* pratique du parachute a été faite le 1er Brumaire an VI, par l'aéronaute Guarnerin. Il avait déjà été précédé dans cette voie par M. et Mme Blanchard qui, au cours de leurs ascensions, laissaient tomber des parachutes renfermant des chiens.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Un précurseur de l'aviation (LXXI ; LXXIV, 190). — La plus courte distance de l'île de Crète au milieu de la côte ouest de Négrepont est de 306 kilomètres. Nos aviateurs la franchiraient en se jouant.

V. A. T. trouvera dans Pausanias une explication très claire de la fable de Dédale et de ses ailes. NAUTICUS.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le Roi de Rome fut-il un enfant substitué ? — Aiglon ou aiglonne ? Un problème historique. — Le 19 mai 1914, je publiai, sous ce titre, dans la *Dépêche*, de Toulouse, un article dont je me proposais de soumettre peu après

le captivant sujet à l'examen de mes confrères de l'*Intermédiaire*.

Je partis alors au Danemark pour me joindre à un co grès littéraire ; je m'attardai au retour dans la Suisse saxonne ; je fus en pèlerinage au château de Dux, (près de Tœplitz en Bohème), où mourut le grand aventurier vénitien Jacques Casanova. Je ne revins à Paris qu'au moment même de la mobilisation.

Il ne pouvait alors être question de poser aux intermédiairistes la solution d'une énigme de cette importance et de cette nature historique.

L'heure actuelle me paraît aujourd'hui plus favorable.

Voici l'exposition des faits qui étaient résumés dans l'article de la *Dépêche*.

A la suite d'une étude parue en mars 1914, à l'occasion du « Centenaire de l'entrée des alliés à Paris », un correspondant de Sauvian, dans l'Hérault, m'écrivit pour me fixer avec précision le nombre de soldats étrangers qui foulèrent le sol parisien fin mars 1814 d'après la convention faite avec la France pour l'habillement des troupes alliées, après leur entrée dans nos murs. Nous aurions hébergé alors environ « onze cent cinquante mille soldats étrangers », sur un million cinq cent vingt-trois mille, trois cent cinquante hommes qui composaient les forces de la coalition en 1814.

Mon correspondant, m'indiquant les sources de sa documentation, me désignait les œuvres de M. L. F. J. de Bausset, ancien préfet du Palais impérial de Napoléon Ier, lesquelles œuvres se composent de quatre volumes de *Mémoires anecdotiques* sur « l'intérieur du Palais » et sur quelques événements de l'Empire de 1803 à 1814. On y trouve des souvenirs pleins d'intéret sur la Campagne de Russie et principalement sur l'étiquette de la Cour Impériale.

***

Précisément M. de Bausset était originaire de Sauvian, petit village des environs de Béziers où il exerça lors de sa retraite, les fonctions de maire et où il mourut et fut inhumé en 1833 Sa sépulture continue à y être entretenue et très honorée.

C'est ici que mon correspondant, qui me fournit tous les témoignages de sa profonde bonne foi, me révéla une extraordinaire légende persistante dans la contrée et qui, par son côté romanesque, mais cependant vraisemblable, est de nature à ouvrir les controverses les plus ardentes.

Certains vieux du pays — m'écrit-il, ont connu par tradition orale la vie privée de l'ex-préfet du palais de Napoléon. Ils savent qu'un grand mystère unissait indissolublement l'Empereur et le très honorable Gouverneur de sa maison, et ils affirment que l'épouse de M. de Bausset aurait, en 1811, accouché, au Palais des Tuileries presque en même temps, — quelques heures seulement — avant l'impératrice Marie-Louise. Celle ci aurait mis au monde une fille ; Mme de Bausset aurait eu un garçon.

L'Empereur, profondément chagrin de se voir dépourvu d'héritier, se serait décidé à faire appel au dévouement de son maître du Palais pour opérer un échange immédiat et clandestin qui aurait eu lieu sans éveiller l'attention. Le Roi de Rome aurait donc été le fils de Bausset, tandis que la fille née de l'Empereur et de Marie-Louise serait devenue fille d'un simple Préfet impérial.

***

Je ne saurais dire si cette légende eut quelque crédit dans les dessous de l'histoire. Les registres de l'état-civil, qui purent d'ailleurs être truqués, lui apportent du côté des Bausset quelque poids. Notre maître érudit et grand spécialiste napoléonien, Frédéric Mason, y fit il jamais allusion ? Il y là un point de départ d'histoire hypothétique qui met notre imagination en singulier vagabondage.

Il faudrait associer la fragilité de la légende à la solidité de bases documentaires. La prétendue fille de Napoléon, qui fut baptisée Marie-Louise-Anne, fille de Louis-François-Joseph, marquis de Bausset et résida au château de Sauvian du Village, était fort belle, dit-on. Vers 1829 — elle avait alors dix-huit ans, — elle aurait été romanesquement enlevée par le fils d'un Maître des postes de Béziers, Etienne-François Sicard de Jarente et l'aurait épousé cette même année à Béziers laissant par la suite 3 fils dont deux moururent relativement jeunes. Elle mourut à Paris en 1852.

***

En suite de l'article de la *Dépêche*, je reçus, à la date du 21 mai 1914, une lettre de la petite-fille de Marie-Louise Anne de

Bausset dont je désire réserver le nom. Elle me fournissait sa généalogie et quelques précieux détails de famille.

Le marquis de Bausset, aurait eu sa fille (ou son fils, au Palais des Tuileries dans la *nuit du 19 au 20 mars 1911* — le Roi de Rome naquit, à ce même Palais des Tuileries, le 20 mars. — *Les dates sont bien concordantes.*

M. de Bausset, quatre ans plus tard, eut un autre enfant : François Louis-Joseph de Bausset né en 1815.

Mme de Bausset, irlandaise d'origine, était désignée sur l'acte de mariage comme née : Lady Maria Frances Lawless. Elle laissa dans la population de Sauvian le souvenir d'une femme excentrique à la façon d'une Mme Sans Gêne Elle se dévoua à l'assainissement du pays, et montra, dans la direction qu'elle prit du dessèchement de la contrée marécageuse, des qualités d'énergie et de persévérante volonté extraordinaires pour une femme de son rang Mais cette franco-irlandaise ne nous intéresse pour le moment que secondairement. Ce qui est intéressant à connaître, c'est le rôle que joua, auprès du Roi de Rome, M. de Bausset Très attaché à cet enfant il portait parfois à Napoléon sur les champs de bataille, à l'étranger, les portraits qu'il était chargé de faire exécuter de l'*Aiglon* à mesure qu'il grandissait, entr'autres celui d'Horace Vernet. Le marquis de Bausset suivit, après 1815, Marie-Louise à Vienne puis en Italie et fut nommé *Gran Maestro di Palazzi di Parma, Piacenza e Guastalla.* Il demeura grand maître de sa maison jusqu'en 1816. Marie-Louise, dans ses lettres au marquis, ne manque jamais de lui parler de « son fils ».

Ce marquis de Bausset avait eu, dans sa jeunesse, un goût très vif, pour l'art dramatique et une de ses pièces jouées à Lyon le fit nommer membre de l'Académie de cette ville en 1804.

Ce fut en 1805, qu'il devint préfet du Palais et Chambellan de l'Empereur. — En 1812 et 1813, on le voit sous-intendant du Théâtre français. Il avait, entre temps, suivi Napoléon en Espagne, en Allemagne et en Russie.

*
* *

Je ne puis fournir ici que des documents très rapides et décousus d'apparence, car je ne puis ni ne veux plaider la substitution d'enfant en une étude suivie. Il ne s'agit en fait que d'une *question* à élucider. Je n'ignore pas que les récits officiels de l'accouchement du 20 mars témoignent que Marie-Louise mit au monde un enfant du sexe masculin, en présence de 23 personnes dont 3 médecins.

Toutefois dans le tome II de ses *Mémoires,* (p. 43) M. de Bausset signale comme *événement singulier* que le nouveau né *ait été trouvé dans une corbeille.*

D'autre part, et cela offre une valeur possible, la correspondante dont je parle plus haut et qui est la petite-fille de Marie-Louise, Anne de Bausset, dans une de ses lettres, m'écrit ceci :

J'ai en mains un portrait de Napoléon Ier. En le rapprochant du *portrait de ma grand' mère,* on constate en effet *une très étrange ressemblance.*

La question se pose, elle est intéressante. Je la présente aux lecteurs de l'*Intermédiaire* afin qu'ils m'éclairent moi-même J'espère que chercheurs et curieux documentés s'efforceront de découvrir et de démontrer quelle part de vérité peut se trouver dans cette Légende qui n'est peut-être qu'un conte à dormir debout.

Aiglon ou Aiglonne? Eclaircissons le problème.

OCTAVE UZANNE.

—

NÉCROLOGIE

M. Giaccomo Pedrelli

M. Giaccomo Pedrelli, ingénieur aux Chemins de fer d'Italie, est décédé, presque subitement, à Bologne, en juin dernier.

Sous le pseudonyme de Le Lieur d'Avost, dont sauf l'u, les lettres du début étaient une transformation de son nom, il répondait avec une précision extraordinaire aux questions généalogiques. Sa bibliothèque généalogique française était très importante et il avait un fichier considerable mettant à amour-propre d'y inscrire tous les noms de familles nobles qu'il relevait dans ses volumes. Son urbanité égalait son savoir.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. ... St-Amand-Mont-Rond.

LXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 décembre 1916.

N° 1450

34bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1450

34bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

A nos Collaborateurs

—

Le nombre des questions est de plus en plus élevé, et dépasse nos possibilités : nous prions nos collaborateurs de ne poser que les questions dont la solution leur est indispensable, qui appellent une réponse brève et précise, et qui écartent toute opinion ou appréciation purement personnelle ; afin d'éviter d'entrer dans le champ, beaucoup trop vaste pour nos colonnes, des discussions et controverses qui ne sont pas strictement limitées au fait. Cette recommandation a pour but de hâter la publication des demandes et réponses, dans l'intérêt de la collaboration générale.

Questions

—

La sépulture d'Attila. — Dans un recueil de *Nouvelles à la main* de la fin du XVIIe siècle (*Bibliothèque Nationale. Mss nouv. acquisit. françaises* 11220) je lis en tête du volume le fait-divers suivant :

Extrait d'une lettre du Révérend Père le bon Capucin de Sainte-Croix dans la province de Scitie (sic) écrite à un autre capucin le 1er mars 1689 :

Il faut que je vous mande, mon R. P., que nos impériaux ont trouvé proche Lippa, la Sépulture d'Attila fermée de trois portes de fer que l'on a ouvertes avec bien de la peine. Ils ont trouvé dans ce tombeau 6600 médailles d'or de la pesanteur de 4 pistoles chacune ; de plus 150 vases d'argent, tous remplis d'odeur, chacun desquels pesait 11 livres, plus 24 idoles d'or massif, ornées de pierreries, plus un sceptre d'or de la grandeur d'un quartier et demi, plus deux marmites d'argent dans lesquelles étaient les cendres de son corps, chacune pesant 7 livres, puis une boîte d'argent pleine de grosses perles roussies par la longueur du temps.

Quel fabuleux trésor et n'est-ce pas un conte fait a plaisir ? J'avais cru que la question avait déjà été soulevée dans l'*Intermédiaire*, mais j'ai constaté qu'il s'agissait seulement du « Cheval d'Attila ».

La question reste donc entière.

ALPHA.

—

Pichegru a-t-il trahi ? — La question posée dans l'*Intermédiaire* au sujet de la statue de Pichegru, rappelle l'attention sur le vainqueur de la Hollande.

L'affaire Pichegru est restée bien ténébreuse ; elle est troublante, et l'on est étonné de constater avec quelle aisance l'opinion publique a admis sans contrôle, les accusations les plus gr. ves, formulées, trop souvent à la legère, contre un homme qui fut appelé « le Sauveur de la Patrie ».

M. Ernest Daudet, dans son livre si fortement documenté, *la Conjuration de Pichegru*, semble établir que rien, absolument rien, n'a pu servir de base à la condamnation du général Pichegru.

Il serait intéressant de connaître, sur ce point, l'opinion de nos collègues.

Mais, afin de ne pas ouvrir ici une polémique débordante, il importe de préciser la question.

Que Pichegru, redevenu simple citoyen, ait conspiré avec Cadoudal, vers 1804, cela ne paraît pas discutable ; mais ce n'est pas là ce qui nous occupe aujourd'hui, car il n'y a pas lieu, à ce propos, d'accuser Pichegru de « trahison ». Ce qui nous intéresse, c'est la conduite *du général* Pichegru devant l'ennemi.

Il convient de laisser de côté toute une littérature de roman-feuilleton, qui ne présente aucune garantie ; telle que les rapports mensongers et contradictoires de deux agents fort peu recommandables : Fauche-Borel et de Montgaillard, dont chacun, d'ailleurs, se contredisait dans ses rapports et dans sa correspondance personnelle. Comme preuve, tout cela ne compte pas, et M. Ernest Daudet en a fait justice

Nous demandons simplement si le général Pichegru, ayant le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, de 1795 à 1797, n'a pas fait tout son devoir de soldat, et s il existe, dans les papiers de Chantilly ou ailleurs, seulement un semblant de preuve d'une prétendue trahison de Pichegru ?

EMILE DESHAYS.

[Il est bien entendu, comme le désire notre collaborateur M. Emile Deshays, que la question sera contenue dans une réponse limitée et précise : existe-t il *un texte* d'où résulte la *preuve* de la trahison de Pichegru].

—

La bataille d'Armageddon. — Il est très souvent question, dans les écrits anglais, de la bataille d'Armageddon. J'ai cherché ce que pouvait être cette bataille (époque, adversaires). Je n ai rien trouvé nulle part. je serais reconnaissant à quiconque voudrait bien me renseigner.

H. K.

—

Le système métrique et James Watt. — *Le Journal*, 7 novembre :

Il est piquant de remarquer, maintenant que l'Angleterre se décide à accepter le système métrique, que cette méthode arithmétique est due à un Ecossais : James Watt. Il suggéra le système décimal comme système international de poids et mesures au mathématicien français Laplace. L'Assemblée nationale française rendit obligatoire son système en 1790. L'Allemagne adopta le système décimal en 1870.

Qu'en pense-t-on quant à James Watt ?

V.

—

A. de Boret La légende de Malboroug. — Paris, Cadart et Luquet, éditeurs. — Sous ce titre, sans date, a paru, sous le Second Empire, je crois, un album de vingt et une eaux fortes, remarquables d'imagination et d'exécution. Plusieurs sont de vrais chefs-d'œuvre. Et cependant le nom de cet artiste est resté ignoré. Peut on citer d'autres œuvres d'A. de Boret, et sait-on quelque chose de sa biographie ? — Quel charme discret ont ces talents inconnus, ces noms que ne cite aucun dictionnaire, tandis que des œuvres vantées de leur temps nous apparaissent souvent si discutables. Sous ce rapport notre époque réserve des effarements à ceux qui, jugeant par eux-mêmes et non par des redites de coteries mondaines ou artistiques, ne seront plus sous l'empire de ces suggestions. — Enfin connaît on A. de Boret ?

Comte DE ROULAVE.

—

Boucher d'Hébécourt — Quelles étaient les armoiries des Boucher d'Hébécourt ? De cette maison était issu : N..... Boucher d'H. Intendant de Guyenne, marié à N...., Petit de Passy. — dont : Anne-Marie Boucher d'H., mariée vers 1725 à Pierre, marquis de Beynac, premier baron du Périgord, seigneur de Commarque, Montgaillard, Montfort, la Rivière, etc. dernier marquis de Beynac

Existe-t il une généalogie de cette famille ?

R. DE R.

Les Hervagault. — Un livre récemment paru, Louis XVII, dit *Charles de Navarre* « étude historique, basée sur des documents conservés aux archives publiques », ainsi que l'annonce son auteur J de Saint-Léger, présente, sous un jour des plus curieux, le prétendant qui avait nom Mathurin Bruneau et fut condamné comme tel. On a si longuement discuté, dans l'*Intermédiaire* pour ou contre le,. dogme de la survivance, que je m'en voudrais de rouvrir une question qui me paraît aussi insoluble que le problème de la quadrature du cercle. Mais il est certains de ses côtés sur lesquels on peut revenir sans risquer ce retour offensif dont s'offusquerait le lecteur.

Précisément J. de Saint-Léger évoque dans son livre le souvenir du faux Dauphin, qui fut reconnu pour être le fils du tailleur de aint-Lô, Hervagault. Ce nom est très rare. Je l'ai vainement cherché dans le Bottin, et je ne crois pas qu'il en existe encore à Saint-Lô L'adjoint au maire de Brest serait-il de eette famille ? Le cas ne laisserait pas d'être piquant.

d'E.

—

Job, caricaturiste de l'« Eclipse ». — Un artiste d'un certain mérite, qui signait *Job*, a collaboré en 1869 et 1870 au journal l'*Eclipse* ; il exécutait en première page des caricatures dans la manière de Gill, qu'il s'efforçait visiblement d'imiter.

Je serais curieux de connaître le véritable nom de ce caricaturiste dont le pseudonyme a été repris de nos jours par un de mes camarades de collège qui a illustré avec succès de nombreux ouvrages militaires et patriotiques et dont le directeur de l'*Intermédiaire* a pu apprécier le talent.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Peignot (Manuscrits de Gabriel). — Sous ce titre, il y a une liste intéressante dans je ne sais plus quelle année du *Bulletin du Bouquiniste* (catalogue du libraire Aubry, page 83 et suivantes) Techener en a-t-il publié une partie ?

A. G.

—

Portraits de Vauban — Sait-on où se trouvent les originaux des portraits de Vauban par de Froy et par Rigaud ? (Une copie de ce dernier, faite par E Blot en 1866, figure dans les salons de l'hôtel du Ministre de la Guerre).

Connaît-on du maréchal des portraits peints autres que ceux appartenant au Musée de Versailles, au musée de l'armée et à celui de Saintes ?

XXX.

—

Armes des Blot l'Eglise-Chauvigny. — Je voudrais connaître les véritables armes de la maison de Blot Chauvigny au XVIIe siècle, c'est-à-dire les armes de Claude de Chauvigny, baron de Blot, le célèbre chansonnier gentilhomme de Gaston d'Orléans. Voici la description de ces armes donnée par Pierre Palliot, dans son édition de la *Vraye et Parfaite science des armoiries de Louvan Geliot, 1660 : D'argent à cinq losanges de gueules, mises en fasce au Lambel de sable à quatre pendans ou d'argent à la fasce losangée de cinq pièces de gueules, au Lambel de sable à quatre pendans*; La Chesnaye-Desbois et Badier les indiquent tout autrement : *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable au lion d'or ; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules.* Qui a raison ? Est-ce Palliot, contemporain de Blot, ou La Chesnaye-Desbois qui les rapporte d'après M. de La Chapelle, membre de la Société littéraire de Clermont Ferrand ?

LACH.

—

Armoiries à déterminer : deux clefs — A qui ont appartenu les armoiries suivantes estampées sur un bouton dont la fabrication est du Ier Empire :

D'argent à deux clefs de... passées en sautoir. Au franc-quartier de sénateur.

L'écusson est surmonté d'une toque à cinq plumes.

A Bz.

—

Le sceau matrice du couvent de St-André. — Pourrait-on me dire dans quelle collection se trouve maintenant le sceau-matrice du couvent de Saint-André et Prébayon qui faisait partie des collections de M Nogent-St Laurent, avocat et ancien député ; décédé à Paris le 30 janvier 1882 ?

LUCIEN GAP.

Physionotrace. Portrait à identifier. — Un aimable lecteur pourrait-il indiquer la personne à laquelle se rapporte un physionotrace représentant une jeune femme époque premier Empire profil à droite, décolletée, dessin de Fournier — gravure de Chrétien — sans numéro de référence — et ne figurant pas dans la collection de la Bibliothèque nationale. Au bas, ces vers qui seuls peuvent mettre sur la trace d'un bas bleu de l'époque :

L'abandon de ses vers et leur douce harmonie
De son âme céleste expriment la candeur.
Fénelon lui légua son cœur
Et La Fontaine son génie.

QUATRELLES L'EPINE.

—

Inscription à déchiffrer, AD. M. AN... — Inscription sur ardoise, trouvée à l'entrée d'une maison de Jumelles canton de Longué (Maine-et-Loire), voisine de l'ancien presbytère.

Nul doute que parmi les abonnés de l'excellent *Intermédiaire*, il ne s'en trouve pour qui la traduction sera facile.

Le coin droit supérieur de l'ardoise est brisé et a emporté une partie du texte.

AD. M. AN...
NON NA VOI
L. LLQ. EXON. SA...
NEC NON
LIB. SPHR. ODC. EX..
ATQUE
CHY. PULVISC. I. A. PPHO
PRÆSTANTISSIMI
OFFICINAM
ACTAD. TL. AM. ET. DEC.
M. P. MM. P. GIGAULT. P^r
ET. C. N. HOUSSET. VIC
DIE. JOY XVII. APR
AN. 1766

SAINT-JEAN.

—

Protocole mondain : le titre devant le nom. — Il y a cent ans et même beaucoup moins, les gens du monde ne parlaient et n'écrivaient aux personnes titrées qu'en les appelant : M. le Comte, M. le Baron, etc. Depuis combien de temps exactement cet usage a-t-il disparu — en France du moins — car il n'en est pas de même à l'étranger?

Actuellement, chez nous, sauf au théâtre, où l'ancien usage subsiste, il n'y a, entre gens du monde, que les ducs et les princes auxquels on donne le titre en leur parlant ou en leur écrivant.

IGNOTUS.

—

Le connétable de Bourbon. — Tragédie du comte de Guibert, jouée en 1775 à Versailles puis à Paris. Se trouve-t-elle dans les bibliothèques publiques? quelque confrère en possèderait-il un exemplaire et consentirait-il à le communiquer ?

LA BRUYÈRE.

—

Une station de ravitaillement des cigognes près d'Etampes existe-t-elle ? — Toussenel (*Monde des oiseaux*, 3e édition, tome 1er, page 383) dit :

Je connais en Seine-et-Oise, aux environs d'Etampes, une station de ravitaillement des Cigognes, où jamais ces oiseaux ne manquent de prendre langue une ou deux fois par an.

On sait que les cigognes passent l'été en Alsace, en Belgique, en Hollande, l'hiver en Afrique. Je n'en ai jamais vu dans leur migration s'arrêter dans le bassin de la Seine. Toussenel disait-il vrai ?

PAUL MULLER.

—

Mixture diabolique. — Dans une des *Lettres-Nouvelles*, adressées à l'abbé Melany et conservées au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale (*Nouvelles acquisitions françaises*) nous trouvons ce fait-divers à la date du 30 septembre 1705 :

La semaine précédente, on a fait, à Toulon, l'épreuve de certains boulets de nouvelle invention, qui sont creux, remplis d'une mixture diabolique, que rien ne peut éteindre, étant une fois allumés par les trous qui sont au boulet que l'on jette dans le canon sur la poudre, de sorte qu'un vieux vaisseau contre lequel on tira quelques-uns de ces boulets fut en un instant tout en feu. Ce qui sera dans la suite très dangereux pour la navigation en temps de guerre.

A-t-on quelques renseignements sur « ces boulets » de nouvelle invention et sur cette « mixture diabolique » ? Nulle part ni même dans les études spéciales publiées sur les explosifs, je n'ai trouvé mention de ces terribles engins.

D'E.

Réponses

—

Un hôtel des Stuart d'Aubigny (LXI, 162,293). — Je ne croyais pas être sitôt en mesure de compléter la note un peu longue déjà que j'avais consacrée dans nos colonnes aux Stuart d'Aubigny, à leur hôtel et aux boiseries du pavillon de Choiseul qui en proviennent.

Je m'étais borné à répondre à la question posée par le collègue Charles Sellier et à écarter l'hypothèse que les descendants de Jean Stuart, connétable d'Ecosse, auquel Charles VII avait fait don de la terre d'Aubigny, eussent jamais pu commander ni posséder des boiseries exécutées vers 1720, alors que le dernier de ce nom était mort en 1672.

Cette branche des Stuart, à laquelle Charles Sellier faisait allusion, puisque s'y rattachaient le maréchal d'Aubigny et le chartreux du même nom, seuls personnages dont il parle, étant ainsi mise hors de cause, il restait la seconde branche française, celle qui coula de Louise Renée de Penencoët de Kéroualle de Ploeuc et Charles II d'Angleterre.

Leur fils, Charles Lennox, duc de Richmond, naturalisé français, avait été nanti, en 1684, par Louis XIV, de cette même terre d'Aubigny qui, après la mort du dernier descendant de Jean Stuart, venait, depuis douze ans, de faire retour à la couronne, et c'était évidemment vers lui et ses hoirs mâles, propriétaires au XVIII[e] siècle de cette terre érigée pour eux en duché pairie, qu'il était indispensable de diriger une enquête susceptible d'aboutir à un résultat. J'avoue n'en avoir rien fait.

L'article de J. G. Bord (LXI, 295) m'avait pourtant confirmé dans cette opinion que l'hôtel de la rue St-Hyacinthe était celui de Louise de Keroualle, mais, respectueux outre mesure des opinions de J. Cousin, je m'étais borné à supposer qu'une famille de robins l'avait occupé après elle. C'était une lourde erreur, ainsi qu'un hasard bienveillant s'est chargé de me le démontrer.

En feuilletant récemment aux Archives nationales, dans le carton 1685 de la série T, en vue de poursuivre des recherches étrangères au sujet qui nous occupe, je tombai sur une liste de papiers saisis chez divers émigrés et concernant toute sorte de gens.

Parmi ces noms, dont la plupart sont suivis de mentions rapides et aimables, telles que : mort par la loi, exécuté, supplicié, puni de mort, etc... j'eus le bonheur de tomber sur la note suivante figurant au numéro 276 :

« Stuart, fille anglaise qui demeurait à Paris rue St-Hyacinthe. » Il n'en fallait pas davantage pour établir de façon péremptoire que l'hôtel de Louise de Kéroualle et de son fils le duc de Lennox, de Richmond et d'Aubigny était encore, au cours de la période révolutionnaire, la propriété de leur famille.

Il devient dans ces conditions fort aisé de conclure :

Les belles boiseries décorant, à Carnavalet, le pavillon de Choiseul, sauf toutefois un panneau de fabrication récente destiné à compléter l'ensemble, n'ont pu être établies et sculptées que pour le fils de Louise de Kéroualle ou ses descendants.

Voilà Madame de Sévigné renseignée.

CHAMPVOLANT.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXII ; LXXIII). — Le témoignage le plus complet peut-être et le plus authentique sur ce sujet, est sans doute celui qui nous est laissé par Mme Campan, qui était, on le sait, première femme de chambre de Marie-Antoinette, à qui elle prouva le dévouement le plus courageux et le plus absolu. Or, voici comment, dans ses *Mémoires (Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre,* 1852), Mme Campan raconte en quelle circonstance les cheveux de la reine, alors à peine âgée de trente-six ans, blanchirent subitement et complètement :

... La première fois que je revis Sa Majesté après la funeste catastrophe du voyage de Varennes, je la trouvai sortant de son lits ; ses traits n'étaient pas extrêmement altérés ; mais, après les premiers mots de bonté qu'elle m'adressa, elle ôta son bonnet, et me dit de voir l'effet que la douleur avait produit sur ses cheveux. En une seule nuit, ils étaient devenus blancs comme ceux d'une femme de soixante-dix ans. Je ne peindrai point ici les sentiments qui déchirèrent mon cœur. Il serait trop peu convenable de parler de mes peines quand je re-

trace une si grande infortune. Sa Majesté me fit voir une bague qu'elle venait de faire monter pour la princesse de Lamballe : c'était une gerbe de ses cheveux blancs, avec cette inscription : *blanchis par le malheur*. A l'époque de l'acceptation de la constitution, la princesse voulut rentrer en France. La reine qui ne croyait nullement au retour de la tranquillité, s'y opposa ; mais l'attachement que lui avait voué madame de Lamballe lui fit venir chercher la mort.

P. c. c. A. P.

—

Où est à Saint-Julien-le-Pauvre, le tombeau des Ravalet? (LXXIV ; 197, 306). — A propos de cette question peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler le sanglant souvenir auquel se rattache l'origine de ce tombeau. Un opuscule devenu rare, *Les Olim du château de Tourlaville,* publié en 1859 par M. de Pontaumont, nous en fournit la donnée, déjà dramatisée en 1621 par François de Rosset, dans ses *Histoires tragiques de notre temps.*

Située à 4 kilomètres de Cherbourg, la commune de Tourlaville possède un curieux château, de style renaissance, ayant longtemps appartenu à la famille sinistrement célèbre des Ravallet. Venus de Bretagne en Basse-Normandie en 1480, ces seigneurs ont marqué dans les traditions locales par une succession de crimes et de forfaits. Nous n'en voulons retenir que celui qui conduisit à l'échafaud deux jeunes amants unis par les liens de la plus étroite parenté, la belle Marguerite de Ravallet et son frère Julien, exécutés à Paris, en place de Grève, le 2 décembre 1603.

Voici comment Pierre de l'Estoile raconte cette mort dans son *Supplément au journal de Henri IV* (éd. Michaud, p. 360) :

Le mardi 2 de ce mois fûrent décapités en place de Grève à Paris, un beau gentilhomme normand, riche (ainsi qu'on disait) de 10.000 livres de rente, nommé Tourlaville, avec sa sœur, fort belle, âgée de vingt ans ou environ, et ce pour l'inceste qu'ils avaient commis ensemble ; desquels le pauvre père s'étant jeté à genoux aux pieds du Roy, le jour de devant, pour demander leur grâce, Sa Majesté la lui avait refusée, ayant fait réponse que si la femme n'avait point esté mariée, il lui eût volontiers donné sa grâce ; mais que l'étant, il ne pouvait ; bien lui donnait-il leurs corps pour les faire enterrer. La Reyne aussi s'y trouva fort contraire et dit au Roy qu'il ne devait souffrir une telle abomination dans son royaume.

Un historien local dit que les dépouilles mortelles de ces amants contre nature, « beaux comme le jour », furent déposés dans l'église d'un couvent de Paris, où on lisait cette épitaphe sur leur tombeau : *Cy gisent le frère et la sœur ; passant, ne t'informe pas de leur mort, passe et prie Dieu pour leurs âmes* ». (Delalande, *Hist. des guerres de relig. dans la Manche*, p. 338). La découverte du tombeau, s'il subsiste, dira ce qu'il faut penser de cette épitaphe, peut être supposée, comme beaucoup.

Quelque chose de plus intéressant, c'était un portrait qui existait encore au milieu du siècle dernier dans la grande salle du château de Tourlaville, au-dessus de la cheminée. On y voyait la belle Marguerite de Ravallet représentée debout, au milieu de la cour du château, entourée d'amours aux yeux bandés qu'elle repoussait, pour sourire à un seul dont les yeux étaient sans bandeau et les ailes tachetées de sang. De la bouche de Marguerite s'échappait cette légende : *Un seul me suffit!*

Aussi bien les inscriptions allégoriques abondent dans ce curieux manoir renaissance, toujours debout, dont Th. du Moncel nous a laissé la description (1850). Chaque pièce a sa devise amoureuse et lugubre, que l'on déchiffre encore sous la fumée du temps. Ici : *Ce qui me donne la vie me cause la mort.* Là : *Sa froideur glace mes veines et son ardeur brûle mon cœur.* Plus loin : *Même en fuyant l'on est pris.* Ailleurs, sous une allégorie mystérieuse, aux couleurs assombries, cette autre citation : *Les deux n'en font qu'un* ; puis encore celle-ci : *Ainsi puissé-je-mourir* !

« Faut-il, dans ces devises, lieux communs du XVIe siècle, *concetti* à la Pétrarque, fort à la mode alors, voir des allusions à un amour coupable et contre nature ? » C'est l'incertaine question que Théophile Gautier se posait lui-même, il y a une cinquantaine d'années, dans une rapide visite à ce vieux *burg* normand, hanté par bien d'autres souvenirs, (*Moniteur*, 15 septembre 1858). Quelle page suggestive il eût pu ajouter là à son étrange poëme de *La Comédie de la Mort.*

RAOUL AUBÉ.

Conseiller au Châtelet (LXXIV, 101, 251) — Il s'agit de magistrats revêtus d'un office de conseiller de roi au Châtelet de Paris. D'abord élus par le prévôt de Paris et choisis parmi les avocats du Châtelet, le roi s'en réserva plus tard la nomination.

Les uns assistaient à l'audience avec le prévôt, on les appelait auditeurs des causes.

Les autres étaient commis pour l'instruction des causes, on les nommait enquêteurs examinateurs.

Enfin, certains statuaient sur les rapports, on les nommait jugeurs.

Le tribunal du Châtelet créé en Février 1327, était originairement formé de 8 conseillers présidés par le prévôt.

François Ier porta ce nombre à 12, en 1522 En 1674, il était de 34. en 1684 de 56.

Le 15 septembre 1771, Louis XV, « sur « le compte à lui rendu que les officiers « du Châtelet de Paris ne jouissaient « pas de gages suffisants, eu égard à la « finance de leurs offices et aux fonctions « pénibles et laborieuses dont ils sont « chargés leur accorde 800 livres de gages « par an ».

En résumé les conseillers au Châtelet n'étaient autres que nos juges actuels, assesseurs des tribunaux présidés soit par le prévôt de Paris, soit par le lieutenant criminel, soit par le lieutenant de police.

La dignité de ce premier tribunal des justices ordinaires du royaume, dit Delamare, dans son *Traité de la Police*, et les qualités éminentes de ces magistrats y ont toujours attiré des sujets d'un mérite distingué pour en former le Conseil. Le grand nombre et l'importance des affaires qui s'y traitent et que l'on y voit naître, instruire et juger, ajoute encore de nouvelles lumières à celles qui sont acquises avant d'y entrer. Ainsi l'on peut dire à juste titre de cette compagnie que c'est l'une des plus savantes de la justice et un véritable séminaire de magistrats. Il n'en sort aucun sujet, en effet, que pour passer dans les plus hautes dignités de la robe et ils y paraissent toujours avec éclat.

Le public, aussi bien que les particuliers, est redevable à leurs soins, et profite de leurs lumières ; ils sont appelés aux assemblées de police générale et ce sont eux qui forment le Conseil de ce tribunal et qui jugent, avec le magistrat, les affaires les plus importantes qui s'y présentent.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Majors au Régiment du Roy. Costume (LXXIV, 101). — Habit gris blanc, parement bleu de roi, collet, id. culotte et veste, id., poches de côté, en travers ornées de 3 boutons. L'habit, la veste, les parements étaient garnis de boutonnières en or pour les officiers — bas bleu — galon d'or au chapeau.

Vers 1720, cette tenue subsiste toujours, mais le fond de l'habit est blanc. La veste bordée d'un galon d'or. En 1734 l'habit devenu étriqué est gris blanc — les boutons de l'habit au nombre de 9, sont cousus 3 par 3. Guêtres — col noir. L'uniforme des officiers fut réglé par une ordonnance du 10 mars 1729, confirmée par une autre du 10 août 1737 — Epée — écharpe — hausse-col en métal doré. Bottines et dragonne pour les officiers montés — qui à pied portaient l'esponton. de 8 à 9 pieds — (cf Lienhart et Humbert. T. III. Infanterie). Quant aux brigadiers des armées du Roy (Infanterie, cavalerie, dragons) qui commandaient un régiment. Je pense que la remarque suivante les concerne, je la trouve dans Lienhart et Humbert, déjà cité, mais au T. I, page 4 « Les officiers généraux commandant de régiments pouvaient en porter l'uniforme, mais ils avaient un plumet blanc à leur chapeau pour les distinguer. Plus tard les brigadiers avaient sur leurs épaulettes une étoile du métal opposé à celui du corps d'épaulette ».

P.

—

Légion de l'Yonne (LXXIV, 244). — Après les Cent-Jours, l'infanterie de ligne fut réorganisée en légions classées par séries de 10, les 5 premières séries portant le bouton jaune à numéro, les autres le bouton blanc également à numéro. Ce fut l'époque de l'habit blanc, les couleurs distinctives (collet, parements et basques) variant par série. A la date 1820, indiquée par notre collègue M. A. G., cette organisation touchait à sa fin.

Ces légions dites « légions départementales » furent numérotées de 1 à 60 sans compter quelques légions *bis* créées en 1819. La légion de l'Yonne de 1820 était sûrement de cette formation.

A. Bz.

***

Cette légion créée après le licenciement des armées napoléonniennes rem-

plaça le 60° régiment d'infanterie de ligne; en 1820 elle redevint le 60° de ligne. La légion de l'Yonne avait eu pour colonel M. de Ganay ; puis M. Moack d'Uzen en 1819. Le changement de légion de l'Yonne en 60° eut lieu à Besançon.

Ces légions eurent donc une existence éphémère ; elles avaient été formées d'après l'ordre des numéros de régiment et l'ordre alphabétique des départements. Ainsi le 1er régiment fut légion de l'Ain, le 2e, région de l'Aisne,etc. Parfois la légion eut les noms de deux départements, ainsi la 3° fut dite de l'Allier et de la Nièvre.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Papiers-monnaie et monnaie de nécessité (LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 209, 302). — Par délibération du 19 juin 1916, la Chambre de commerce de Toulon et du Var décida la création de bons de 1 fr. et de 0,50. Ces bons sont remboursables en billets de la Banque de France, jusqu'au 19 juin 1921.

Ces billets n'ont été mis en circulation qu'au commencement du mois de novembre 1916).

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Notre-Seigneur et le chapeau (LXXIV, 53, 215). — La question posée par le collaborateur Hichse, touche à l'interprétation par l'art de la vérité dans les scènes du Nouveau Testament. Voici ma modeste contribution

Les costume et coiffure des Juifs au temps du Christ devaient être fort analogues à ceux des Syriens, nos contemporains ; c'est ce qu'ont exprimé successivement Horace Vernet, Bida, James Tissot, Munkacsi et autres. Au moyen-âge et jusqu'à l'avènement du style classique, on n'y regardait pas de si près et on donnait bonnement aux personnages de la Bible, Ancien et Nouveau Testament, les costumes du temps présent, y compris ceux des Juifs vivant parmi les chrétiens. Voyez les fresques de Benozzo Gozzoli à Pise et à Florence, le grand tryptique de Gentile da Fabriano, à l'Académie de Florence, les Prophètes de Claus Sluter à la Chartreuse de Dijon, toutes les peintures enfin du Nord comme de l'Italie. Je crois bien que, le premier, Raphaël fit du Christ et de ses compagnons des hommes en toge classique et plus ou moins romains Ce sont les semblables des sages réunis dans l'*Ecole d'Athènes*, et cela est bien sensible dans les cartons dits de Hampton Court. Voyez surtout la scène de la *Remise des clefs à saint Pierre*. Les compositions très nobles, avec des touches du plus admirable réalisme, un peu oratoires, plus que l'*Ecole d'Athènes*, qui l'est déjà, mais c'est une fresque, sentent l'arrangement décoratif comme il convient à des modèles de tapisseries. L'école de Bologne sortira de là et aussi notre école française, ce succédané de la Bolonaise, j'entends, il va sans dire, notre école classique.

Eh bien, jamais les personnages n'ont la tête couverte, pas plus le Christ que les Apôtres, non pas même les pêcheurs de la *Pêche miraculeuse*. Pour le Christ on peut admettre que Raphaël ait voulu lui donner un caractère extra-humain en le soustrayant à toutes les contingences terrestres, en montrant que les forces naturelles ne peuvent rien sur lui ; soit, mais les autres ?

La vérité est que les anciens se couvraient peu la tête ; les Egyptiens figurés par myriades dans les peintures pharaoniques travaillent tête nue sous le soleil du Delta ; dans la frise du Parthénon où est représentée au vif la procession des Panathénées, tout le monde, cavaliers, jeunes filles, ordonnateurs, a la tête nue. Il semble bien, cependant, que les femmes grecques portaient à l'occasion des chapeaux ; voyez certaines figurines de Tanagra qui sont comme des Gavarnis de la société hellénique ; enfin dans l'*Œdipe à Colone*, Irmène apparaît coiffée d'un chapeau thessalien ; qu'était ce chapeau thessalien ? Je l'ignore et étant à la campagne n'ai sous la main aucun instrument de travail, ni le *Dictionnaire* de A. Rich, ni celui de Daremberg et Saglio continué par E. Pottier et G Lafaye. Je me borne donc à jeter sur le papier quelques souvenirs de choses vues ou de lectures ; par exemple, je note que dans les peintures familières d'Herculanum et de Pompeï les artisans et les pêcheurs campaniens portent le bonnet ou chapeau de feutre encore en usage aux mêmes lieux après dix-huit siècles. Mais à Rome et dans les cités romaines les hommes allaient tête nue, sauf à la couvrir contre

le soleil ou la pluie d'un pan de leur toge, comme le fit César frappé à mort. Quant aux femmes qui sortaient peu et rarement à pied, elles devaient protéger la délicatesse de leur peau et de leur teint par un voile ou capeline.

Me résumant enfin et, terminant cette contribution un peu confuse au chapitre des chapeaux d'Hippocrate, je dirai que dans ma manière de voir les anciens, Grecs, Romains et autres semblent avoir très peu employé le chapeau et avoir plutôt vécu au dehors, tête nue. D'ailleurs une raison d'esthétique, le désir de conserver toute son expression au visage humain peut avoir eu son influence — dans les représentations par la peinture et la sculpture. Quant au Christ — c'est par respect, pour le mettre à part qu'on lui a donné une sorte de vêtement abstrait, de même que le type consacré du visage diffère plus ou moins de son entourage. C'est pourquoi on lui donne une auréole, soit radiée, soit en forme de nimbe, alors que pour les contemporains il apparut un juif semblable aux autres et que ne désignait aucun signe supranaturel. Munkacsi lui a donné la robe blanche des Esséniens.

Dans les *Noces de Cana*, Véronèse non seulement a représenté le Christ et sa Mère avec un extérieur à part, mais encore leur a assigné la place d'honneur dans ce cénacle de princes et de princesses banquetant en costume du XVIe siècle dans les blanches architectures vénitiennes. H. C. M.

*
* *

Il est très probable que Jésus-Christ, comme tous les habitants de la Palestine à cette époque, portait un chapeau, de quelle forme, nous n'en savons rien, la photographie n'étant pas encore inventée, mais pas à coup sûr l'affreux « *tuyau de poële* ».

Mais avec raison dans les tableaux de scènes antiques, les artistes ont supprimé le chapeau. Vous figurez-vous l'entrée du Christ à Jérusalem avec les gens de sa suite ornés d'un couvre-chef. Ça aurait l'air d'un défilé de Comice agricole.

L'art ne vit que de conventions. Le but de l'artiste est avant tout de rendre le sentiment et l'expression des physionomies, ce qui serait difficile si les personnages avaient un chapeau sur la tête.

La nuit du Jeudi saint, alors que Jésus comparaissait devant les autorités, il faisait froid, et saint Pierre se chauffait avec les soldats et les domestiques dans la cour du prétoire, et devait plutôt avoir son chapeau enfoncé sur les oreilles. Mais les peintres de toutes les époques l'ont toujours représenté tête nue. En effet, si on représentait un bonhomme enveloppé d'un manteau et un chapeau sur la tête, cela ne dirait rien au public. Ce qu'il faut avant tout, c'est de rendre l'expression du visage du disciple Pierre venant de renier son maître et pleurant son péché. Il est donc nécessaire qu'on voie sa figure.

Dans l'art du moyen-âge, les têtes sont ordinairement nues, l'artiste se bornait à ajouter à son personnage un insigne pouvant faire reconnaître sa qualité, couronne pour un roi, mitre pour un évêque, etc. Mais ces accessoires laissent toujours le visage apparent.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Je crois que la vraie raison doit se chercher dans l'esthétique. En général, une coiffure est disgracieuse, surtout quand elle remplit le but hygiénique qui lui est assigné. Le grand chapeau de paille des jardiniers peut bien faire dans le paysage, mais le jardinier aura toujours soin de le quitter s'il se fait photographier. De plus, une coiffure, surtout si elle est un peu large, porte ombre au visage, et celui-ci, pour être dans sa vraie valeur, doit être en pleine lumière. Nous ne savons pas trop quel costume portait Notre-Seigneur, ni par conséquent quelle était sa coiffure. Tout ce que nous savons c'est qu'il se conformait pour le costume et la coiffure aux usages des Juifs de Palestine de son temps, ce qui est reculer la solution sans la donner. Pour préciser, il faudrait établir que les arabes et les juifs qui vivent aujourd'hui en Palestine n'ont pas changé de costume et de coiffure depuis Notre-Seigneur. Je ne sais si on pourra prouver la vérité de cette assertion ; en tout cas, je ne m'en charge pas.

Mais répondant plus directement à la question, je connais un tableau représentant Notre-Seigneur avec un chapeau de feutre grisâtre. C'est un tableau sur bois de l'école hollandaise, je crois, qui doit appartenir au XVIIe ou XVIIIe siècle, très

finement peint et ayant beaucoup d'expression dans les traits. Il représente sainte Marie Madeleine, tenant à la main un vase rempli de parfums et s'adressant à Notre Seigneur qui lui apparaissait sous la figure d'un jardinier, lui demandant où on avait déposé le corps du Maître qu'elle ne trouvait plus dans le tombeau ouvert. Dans le tableau, Notre-Seigneur, dont les traits sont très doux, a une bèche sur l'épaule et son chef est couvert d'un feutre, grisâtre de teinte, et d'état analogue à celui des vêtements.

On pourra me dire que l'artiste a représenté un jardinier, et non Notre-Seigneur ; que par conséquent l'exemple ne vaut pas. L'argument est sérieux, mais en ce cas, je n'ai pas d'autre référence à donner.

Ce tableau se trouve dans la salle à manger de la cure de Lalouvesc, (Ardèche). Il provient de l'ancienne maison des Jésuites qui résidaient dans ce village perdu des Cévennes, à 1070 mètres d'altitude, et il était bien le tableau le plus intéressant des dix ou douze qui ornaient leur corridor. Supprimés en 1881, c'est la cure de Lalouvesc qui a hérité de leurs dépouilles, ou les a achetées.

Dr A. B.

—

L'abbé Auzou (LXXIII ; LXXIV, 72). — Le nom de ce prêtre qui, à certaines heures, eut une célébrité fâcheuse, a été l'objet d'un assez grand nombre de notes biographiques, et surtout de légendes erronées, peut, aujourd'hui, sans inconvénient, être mis en pleine lumière.

Auzou Charles-Alexis Alphonse, naquit à Paris le 5 mai 1799. Il fut ordonné prêtre à Versailles le 14 septembre 1825. Après un court vicariat dans un poste, dont le nom n'a pas été conservé, il fut nommé curé de Courcelles, au canton de Marines (Seine-et-Oise) le 1er novembre 1827. En quittant ce poste, il devint vicaire au Pecq, près Saint-Germain-en-Laye. Entraîné par l'abbé Châtel, de retentissante mémoire, Auzou fut un des ministres les plus tapageurs et les plus en vue de l'*Eglise française.* Il s'y signala par des excentricités bruyantes et regrettables.

Touché de remords et vraiment repentant, il rétracta publiquement et sincèrement ses erreurs, demanda pardon de ses fautes à l'évêque de Versailles, et s'efforça de réparer le scandale qu'il avait donné.

Malgré la sincérité de son repentir et de sa pénitence, on ne crut pas devoir le réintégrer dans ses fonctions et lui rouvrir les rangs du clergé.

Bien plus, l'autorité diocésaine demanda pour lui un poste dans une des grandes administrations de l'Etat, afin qu'il pût subvenir à ses besoins et à ceux de son père et de sa mère, tombés à sa charge.

Au mois d'avril 1841, Martin du Nord, ministre de la Justice et des Cultes, assure l'évêque de Versailles, qu'il va demander à ses collègues, une place qui permettra à M. Auzou de vivre à l'abri du besoin. Et le 14 mai 1848, M. Conte, directeur de l'Administration des Postes, met à la disposition du Ministre, la place par lui réclamée.

M. Auzou prit-il possession de ce poste ? C'est douteux. Mais l'évêque de Versailles, touché de son repentir, et vivement sollicité par plusieurs anciens confrères du pénitent, le réhabilita entièrement et le nomma à la cure de Fourqueux le 1er décembre 1841. Quatre ans plus tard, le 1er avril 1845, il devint curé de Montsault. Enfin, le 1er juin 1856, M. Auzou fut promu à la cure de Port-Marly.

Vieilli et accablé de douleurs, il donna sa démission le 1er juillet 1872 et se retira au Pecq, où il mourut le 28 novembre 1873.

Tel est le *curriculum vitæ* de l'abbé Auzou. Tout ce qui a été écrit en dehors, de ces données, est erreur et pure fantaisie.

XXX.

—

Stendhal et Madame Ancelot (LXXIV, 6, 222, 263). — Les tableaux de Mme Ancelot sont actuellement la propriété de sa petite-fille, Mme Sangnier-Lachaud. Les trois premiers sont à Paris dans l'hôtel de Mme Sangnier-Lachaud, Boulevard St Germain, converti en ambulance. Les derniers sont dans une propriété que possède Mme Sangnier-Lachaud dans la Dordogne. J'ai eu l'occasion de voir ces tableaux qui m'intéressaient, à cause d'une tante qui figurait dans l'un deux. Madame Sangnier-Lachaud que je n'avais pas l'honneur de connaître, a bien voulu

m'accueillir avec une grâce parfaite. Je ne doute pas que le confrère qui aurait intérêt à voir ces tableaux, ne trouve auprès d'elle, le même accueil.

Comte DE VARAIZE.

***

Une personne, alliée à la famille Lachaud, me fait obligeamment connaître que les tableaux en question sont toujours dans la famille du grand avocat.

Plusieurs de ces tableaux se trouvent actuellement chez Mme Félix Sangnier, dans sa propriété de Treignac (Corrèze). La même personne croit que les autres sont à Paris dans l'hôtel que Mme Sangnier occupe au n° 36 du boulevard Raspail./.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les ébénistes Sené, Elleaume, Chevallier (LXXIV, 150). — Je possède chez moi à Paris, où F. L peut la voir, une commode en marqueterie, style Régence, signée : S. Chevallier, poinçonnée d'une fleur de lys.

Je ne me suis livré à aucune recherche sur cet ébéniste, mais j'ai lu dans le *Meuble*, par A. de Champeau, p. 189, qu'un sieur Chevalier fut chargé, en même temps qu'un des Martin, de décorer un cabinet de forme ovale dans le château de Sans-Souci.

V. P.

***

Jean-Baptiste-Claude Sené figure dans la *Liste des Ebénistes*, publiée par Havard dans son *Dictionnaire d'ameublement*, (Tome II, p. 260). Il est cité à la date de 1769, comme maître-ébéniste, rue de Cléry ; nommé député, le 25 octobre 1788.

Dans le *Livre des Collectionneurs* de M. Maze-Sensier, il figure comme ayant executé deux fauteuils en bois sculpté, peints en gris de l'ancien mobilier de Fontainebleau, marqués : J. B. Sené (p. 47).

Elleaume (Jean-Charles) figure aussi dans la *Liste des maîtres ébénistes*, publiée par Havard. T. II. p. 260. Menuisier ébéniste, rue Traversière, en 1764 : bureaux et commodes en marqueterie.

G. D.

***

CHEVALLIER (par deux l), prénom inconnu, ébéniste du XVIIIe siècle, qui travaillait dans le style de la Régence et le style Louis XV, et qu'on ne connaît que par les catalogues de ventes (H. Vial, A. Marcel et A. Girodie, *Les artistes décorateurs du bois*, 1912, t. I. p. 105). Les ébénistes du nom de Chevalier par un *l*) sont nombreux.

ELLAUME. Deux ébénistes de ce nom : l'un, prénom inconnu, reçu maître en 1755 et demeurant rue Traversière, faubourg Saint-Antoine ; l'autre, Jean-Charles, admis à la maîtrise le 6 novembre 1774, domicilié à la même adresse. On mentionne de ce dernier un bureau, une commode et un secrétaire (Même ouvrage, t. I. p. 181).

SENÉ (Jean-Baptiste-Claude), ébéniste, né en 1748, mort en l'an XI ; reçu maître le 10 mai 1769. — Bergère et fauteuils, signés, au Petit-Trianon. — Meubles de salon, chaises, commodes, etc.

ADRIEN MARCEL.

—

Marie-Catherine Fourré, l'héroïne de Péronne (LXIV, 146, 311). — Nous avons reçu à ce sujet un grand nombre de réponses en plus de celles déjà publiées qui paraîtront toutes dans le prochain numéro.

—

Le journal de l'exil d'Adèle Hugo (LXXI ; LXXIV, 118, 172). — Le correspondant D'E... s'étonne que Adèle Hugo ait pu écrire un ouvrage sensé en 1852. La folie n'est pas souvent congénitale. Tout le monde, à peu près, sait que la fille du grand poète eut une aventure matrimoniale assez tragique avec un officier de la marine anglaise, mort aux colonies.

Ce fut, lors de son retour à la maison paternelle, qu'elle ressentit, àla suite de ses profonds chagrins, certains désordres ou déséquilibres mentaux qui s'aggravèrent et la firent interner, par la suite, près de Paris.

A l'époque où Adèle Hugo écrivait, à Jersey et Guernesey, *Le Journal de l'Exil*, au milieu des siens, aucune crise sentimentale n'avait encore atteint son âme de jeune fille fort intelligente, délicate, musicienne et lettrée.

Je conseille au correspondant *intermédiairiste* de lire, entre autres documents sur Victor Hugo et ses enfants, non seulement *V. H., raconté par un témoin de sa vie*, mais, surtout, une admirable et récente publication faite par M. Gustave

Simon sous le titre : *La vie d'une femme.* Il s'agit de Mme Victor Hugo, dont nombre de lettres de haut intérêt ont été révélées au public, dans les chapitres relatifs à Jersey et à Guernesey, M. D'E... trouvera largement à s'éclairer sur le cas dont il s'agit.

OTT.

*
* *

Adèle Hugo est bien morte folle et sa folie datait déjà de loin. Pourtant, elle ne fut enfermée qu'en 1872 : elle a donc pu écrire un *journal d'exil* très sensé, de même qu'Eugène Hugo, avant l'accès de démence qui couronna le drame intime que l'on sait, avait publié dans le *Conservateur littéraire* son *Ode sur la mort du duc d'Enghien.*

Chagrin d'amour également, de la part d'Adèle, suivi d'abandon. Le brave Chincholle, du *Figaro*, y raconta peu de temps après la mort d'Olympio, cette triste histoire, que quelques lignes suffisent à résumer.

Vers 1867, mademoiselle Adèle Hugo « s'éprit d'un commodore qui avait des intérêts en Angleterre et de nombreuses propriétés à la Trinitad On s'opposa à son mariage. Elle était majeure. Elle voulut épouser quand même celui qu'elle aimait. Il *y* eut union à la façon anglaise. Le couple partit vers la Trinitad. Là, après quelques années de vie commune, le commodore abandonna sa femme qui était déjà excentrique et qui du coup perdit la raison (1) ».

Le général Hugo et son fils Abel morts d'une attaque d'apoplexie, Eugène et sa nièce Adèle morts fous, le génie ne semble-t-il pas, vraiment, côtoyer de bien près la folie ?

Sans aller jusqu'au génie, ni jusqu'à la folie, ne trouve-t-on pas déjà des tares chez les cousins germains du poète, les enfants du colonel Louis-Joseph Hugo : une mystique, sœur Marie-Joseph de Jésus, du Carmel de Tulle, et Léopold Hugo, cet illuminé, qui songeait à utiliser de la sorte, au château de Blois, la partie de Gaston :

Le Valhalla des sciences pures et appliquées, galerie commémorative et succursale du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, à créer dans le palais neuf de Mansart, au château de Blois, par le comte Léopold Hugo.

(Paris, en vente chez tous les libraires, 1875 ; in 8, de 28 p).

Je ne sais si les libraires ont beaucoup vendu cette brochure, mais elle est devenue peu commune.

PIERRE DUFAY.

(1) Charles Chincholle : *Femmes et Rois.* — Paris, Marpon et Flammarion, s. d ; in-12. (*Mademoiselle Adèle Hugo*, p. 31).

—

La pension turque de Lamartine (LXII 54, 138, 191, 300 ; LXXIV, 245). — Sous cette rubrique et sous les cotes précitées, la question a déjà été insérée dans l'*Intermédiaire*, et il y a déjà été fait plusieurs réponses, en 1910.

Notre collaborateur J., renouvelant en 1916 la question déjà posée par lui même en 1910, estime-t-il que les réponses faites à sa première question soient ou insuffisamment précises ou insuffisamment fondées ? Nous nous intéressons trop à tout ce qui se rapporte à l'histoire de Lamartine pour ne pas poser cette question à notre tour.

Baron DE NANTEUIL.

*
* *

C'est à la suite de la publication de son *Histoire de la Turquie* parue en 1854 que Lamartine reçut la pension dont s'agit. Je crois me rappeler qu'elle ne lui fut servie que peu de temps.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Quand Charles X dut reprendre le chemin de l'exil, Lamartine renonça à la carrière diplomatique et posa sa candidature pour la députation à Toulon et à Dunkerque. A la suite de son double échec électoral, il résolut de faire la grande excursion en Orient, qui dura seize mois, qu'il a racontée dans les très intéressants volumes du *Voyage en Orient.* Le *Nouveau Voyage en Orient* est le récit des impressions de Lamartine dans une seconde excursion en Asie Mineure, entreprise sur la demande du sultan, qui n'offrit qu'un bien faible reflet des splendeurs de la première. A l'occasion de ce voyage, le sultan fit don à l'illustre écrivain de grands domaines en Turquie et, dit on, de 30.000 livres de rente.

Il est probable que cette pension cessa la mort de Lamartine. Où étaient situées les vastes concessions territoriales que lui avait accordées le sultan, qu'il vendit

pour essayer de combler la ruine de son immense fortune, occasionnée par ses énormes dépenses de grand seigneur ?

NAUTICUS.

—

Alexis de Noailles, caporal (LXXIV, 245). — Alexis de Noailles, caporal, mort en 1756, dont une intéressante petite notice se trouve à la page 245 du n° 1448 de l'*Intermédiaire*, n'appartient *certainement pas* à ma famille.

Vicomte DE NOAILLES.

—

Les Mémoires du Marquis de Pastoret (LXXIV, 249). — Dans ma Bibliographie des Mémoires français, je note ce qui suit : — Manuscrit sur les Campagnes de 1812 et 1813 en Russie et en Allemagne par le Marquis de Pastoret. Pet. in-4° de 164-60 pp. — Souvenirs inédits 164 premières pages Les 60 pp. ont été publiées en partie dans la *Sabretache*.

D'après le catalogue de M Dorbon aîné libraire, d'Avril, 1908, sous le n° 3196, le manuscrit provient de la succession de la marquise Du Plessis Bellière, née de Pastoret.

Depuis 25 à 30 ans que j'ai la manie de collectionner les mémoires, et de noter tous ceux dont l'existence m'est révélée, je n'ai que la note résumée ci-dessus, concernant les mémoires du Marquis de Pastoret. — Il a publié, d'après Larousse, *Souvenirs de Néris*.

PRIMOGUÉ.

—

Noël Loumo (LXXIV, 199). — Les « Vers de Couleur » ont été écrits *à la blague*, dans le goût des poètes décadents chers à l'éditeur Vanier, par deux amis, à peine sortis du collège : MM. Henry Bégouën et Henry de Germont. Aucun d'eux n'a songé à poursuivre cette veine poétique — Une seule pièce est « raisonnable » ; c'est celle qui commence par ce vers :

Mon ami, mon camarade

Elle est dans le style d'Alfred de Musset.

H. DE C.

—

Les abbés de Sauxillanges (LXXIV, 104, 173). — A propos de cette abbaye bénédictine, fondée au diocèse de Clermont, en 926 et qui se trouvait dans l'arrondissement d'Issoire, on peut consulter le *Cartulaire de l'abbaye de Sauxillanges* mss. Paris (A.N. LL 1014) ; Le *Cartularium monasterii Celsiniacensis in Avernia* : mss XVIIe siècle (*Bibl. Nation.* latin. 5454) ; Henry Doniol *Cartulaire de Sauxillanges* (IXe-XIIe siècles) dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, B. III, 465-1199, publiés avec notes et tables. Clermont-Ferrand, 1864 ; *Gallia Christiana nova*, 1720, t. II. 374-5. — *Excerpta ex Necrologio Celsinarum*, mss, Paris. (*Bibliot. Nation.* mss. latin. 12765, pages 203-208. Ce sont des extraits de l'*Obituaire*, par D. Etiennot. Quelques passages ont été publiés par Baluze, dans l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*. (Voir : Molinier. *Obituaire français*, 1890, p. 248).

G. D.

—

Albert Tinchant (LXXIV, 56). — Poète et compositeur français, né vers 1860, est mort à l'hôpital, à Paris, le 10 novembre 1892. Il a publié *Sérénités* en 1886, chez Marpon et Flammarion. *Ses fautes* avec dessins de Georges Auriol. Bombled et Caran d'Ache, in-12, 1887 chez Piaget. Il avait écrit les petites partitions d'ombres du Théâtre du Chat-noir : L'*Epopée, la Conquête de l'Algérie, la Tentation de St Antoine*. Il était l'ami et le collaborateur le plus assidu de Rodolphe Salis, et avait été promu au rang de secrétaire de rédaction du *Chat noir*. Vaguement pianiste, il accompagnait dans la salle du bas, l'orchestre des mandolinistes et dans la salle du haut, les poètes chansonniers, et le défilé des ombres sur l'écran. Tel était le rôle subalterne que cet ancien prix au Concours général, et cet ancien élève de Jules Lemaître, tint pendant de longues années. Un moment, il abandonna le *Chat noir* pour l'*Auberge du Clou*, que dirigeait le brave Thomachet et où se réunissaient des compositeurs célèbres qui, bien souvent, remplacèrent Tinchant au piano : Claude Debussy, Levadé, Chevalier et Erik Satie qui s'intitulait alors « Maître de chapelle et parcier de l'église métropolitaine d'art de Jésus « le conducteur ». Il y a de très jolies choses, tendres et exquises dans *Sérénités*, le volume d'Albert Tinchant. Il serait devenu un excellent poète, si ses désordres n'avaient avancé le terme de sa vie. G. D.

* *

Albert Tinchant est né à Paris, le 13 avril 1860. A. PATAY.

—

Armoiries du Ier Empire (LXXIII, 525) — Je réponds bien tardivement à la question posée sous ce titre par Z Y X dans le numéro du 20 30 juin dernier.

Les héritiers du concessionnaire des armes indiquées qui n'auront pas hérité du titre de chevalier, ne devront évidemment pas porter le signe distinctif de ce titre. C'est la règle suivie en matière d'armoiries : toute marque caractéristique d'un titre disparait avec celui-ci. Le fils d'un duc, par exemple, s'il n'est pas duc lui-même, ne portera pas la couronne. J'estime qu'en l'espèce la face de gueules à la croix à cinq doubles branches distinctive du titre doit disparaître avec celui-ci.

Je renverrai à ce sujet l'auteur de la question au dictionnaire de Rietstap. Il y verra que cet auteur donne aux familles des personnages anoblis sous le Ier Empire les armes de ces derniers moins le signe du titre.

(Cf Notamment familles Denoyez et Ladoucette).

Le fait que Rietstap attribue à toute une famille les armes concédées par Napoléon Ier à un de ses sujets est une preuve que les armes doivent être considérées comme propriété de la famille où elles sont entrées Elles sont par conséquent transmissibles à tous les héritiers C'est là d'ailleurs la loi suivie en cette matière.

Je sais que la législation impériale en matière nobiliaire reposait sur un principe différent,celui de l'individualité des titres et armoiries, lesquels ne pouvaient devenir héréditaires que sous certaines conditions. Cette législation ayant été abolie, il convient de se conformer à celles en usage ; c'est du reste ce qui a été fait. Bien des descendants de personnages titrés ou dotés de blasons sous le Ier Empire portent aujourd'hui ces titres et ces blasons sans que les conditions exigées par Napoléon Ier pour leur transmission aient été remplies,et ce n'est pas là,à mon sens, une usurpation. R. G.

—

Armoiries à identifier : Trois roses (LXXIV, 105,225) — L'*Armorial du Beaujolais* donne pour armes primitives aux Mignot de Bussy, qui donnèrent plusieurs lieutenants généraux au Bailliage de Beaujolais et plusieurs académiciens de Villefranche :

D'argent à trois roses de gueules, posées 2 et 1.

Voici quelques-unes des alliances de cette famille, qui pourraient aider à trouver le possesseur des armes accolées :

1° Edouard M marié à Françoise Poget, d'où :

2° Noel M. marié à Marguerite Chesnard, d'où :

3° François M. marié à Marie du Rozier, d'où :

4° Noel M. marié à Antoinette de Bonnel, d'où postérité On trouve encore : Mignot-Paulat, M. Bergiron, M. du Bost

Les armes de Poget et Chesnard sont connues ; restent celles des autres alliances, que j'ignore, mais qui pourraient, peut-être,donner la réponse au problème posé.

FRANCOPOLITANUS.

—

Ex-libris « Chevaliers pleuvent » (LXXIV, 105, 226). — Les armoiries principales de l'ex libris en question : *écartelé, aux 1 et 4 de sable au lion d'or* ; *aux 2 et 3 d'or aux trois bandes de gueules* appartiennent incontestablement aux Chauvigny de Blot et leur sont ainsi attribuées, sans aucune adjonction ni surcharge, par l'unanimité des généalogistes (La Chenaye-Desbois, Bachelin Deflorenne (1887), comte de Soultrait (*Armorial du Bourbonnais*), Rietstap, etc.) Quant à l'écusson sur le tout *d'argent à cinq fusées de gueules mises de fasce* et à la devise : « Chevaliers pleuvent » (qui sont les armes et le cri des Chauvigny de Poitou et Berry) ils sont une simple usurpation de la part d'un des membres de la famille de Chauvigny de Blot, et ceci pour deux raisons : d'abord parce qu'il n'y a rien de commun entre ceux-ci qui « tirent leur origine et leur nom de Chauvigny sur la Sioule » (La Chenaye-Desbois, Charles Tranchant, *Notice sur Chauvigny de Poitou*, etc.) et les « Princes du Bas-Berry » dont le berceau fut Chauvigny-sur-Vienne (conséquemment la « branche de Brosse » (ainée) n'existe aucunement dans la maison de Chauvigny de Blot, mais seulement dans celle des Chauvigny-Châteauroux avec laquelle

elle s'est fondue) et ensuite parce que le nom de ces derniers complètement éteint, avait été relevé par les seuls ayants-droit par suite d'alliance : les du Tremblier, originaires de l'Anjou (Boudin, *Hist. généalogique du Musée des croisades*, 1868).

J'en viens à la signification de la devise dont la teneur exacte et complète est : « Chauvigny ! Chauvigny ! chevaliers pleuvent ! » Elle rappelle en effet « un fait de l'histoire de cette maison », mais aucunement dans le sens indiqué ici : « Allusion au grand nombre de chevaliers qu'elle compte ». Le voici tel que le rapportent différentes chroniques anciennes et plusieurs généalogies récentes.

C'était au temps (vers 1191) où André 1er de Chauvigny, « le Preux des Preux » mari de Denyse, héritière de la principauté Déloise « combattait contre Saladin qui avoit fait entreprinse venir par deça conquester la chrestienté et descendoit en la Grande-Bretaigne proche d'une montagne par devers Northantone » .. « Au plus grand effort de la bataille, le très bon chevalier André de Chauvigny vist que la montaigne estoit garnie de gens d'armes, il monta au plus haut d'icelle, où estant il se signa du signacle de la croix et fist son espée brandir au nom de la glorieuse Trinité et la glorieuse vierge Marie, si frappa légèrement devant lui, derrière, autour et environ, en descendant légèrement de la montaigne, à sautelles, ainsy comme on feroit les degrés d'une eschelle, et rasoit tout tant qu'il trouvoit, dès le plus haut de la montaigne jusqu'au bas du passaige et tout mist en fuite, tant que le passaige fust tout dellivré : lors fust advis à ceux de la compaignie de Saladin qu'il descendoit chevaliers du ciel... et à ce se rapporte ce cri, que mes seigneurs de la bonne lignée de Chauvigny encore aujourd'hui crient en leurs affaires, c'est à scavoir ; « Chauvigny, Chevaliers pleuvent » (*Hist. des Princes de Déols* par Frère Jehan de la Gougue, prieur de St-Gildas de Chateauroux, XVe s.)

Le P. Péan, cordelier, dans sa *Chronique des Princes de Déols* (XVIe s.) dit de même :

... André de Chauvigny, comme le plus fort et le plus hardy de toute l'armée chrestienne, en coucha par terre de l'armée turquesque tout autant qu'il en rencontroit de toutes parts. . Car icelui ayant aperçu que la montaigne estoit toute couverte de cette maudite nation infidelle... prend son espée, et commence au nom de Dieu en toujours sauttelant et descendant peu à peu, comme qui descendroit d'une échelle, à ruer et férir destoq et de taille à tort et à travers, d'une telle force, vertu et courage, qu'il mit toute l'armée du Turq en fuite et desroute. Alors les Turcs furent si espouvantés et hors d'eux-mesmes de ce désarroy, qu'ils crurent tous, avec le Saladin leur grand seigneur, que soldats pleuvoient du ciel, et que le Dieu des chrestiens leur avoit envoyé du ciel plusieurs escadrons d'anges pour les protéger et déffendre De là vint le le cry » etc...

A. Boudin et Charles Tranchant, déjà cités, donnent la même version de l'origine de ce cri de guerre qui resta la devise des descendants du « Preux des Preux ».

Maintenant, quel serait le Chauvigny de Blot qui s'est approprié sans fondement ni droit ce blason avantageux, rendant d'autant plus intéressant et curieux l'ex-libris décrit ? – Je laisse à d'autres le soin de le désigner. Mais pour finir, je veux réfuter une assertion contenue dans une des réponses à la question : Dans *l'Etat présent de la noblesse* de Bachelin-Deflorenne (1866), je vois bien figurer en effet — à côté de « de Chauvigny, au château de Rian, par Moulins (Allier) », un Chauvigny de Blot, celui-ci — le nom de « M. de Chauvigny demeurant 17, rue de la Ferme des Mathurins à Paris » sans aucune désignation d'armoiries), mais rien n'y indique donc qu'il porte « le blason des de Brosse » — expression du reste défectueuse pour « le blason des Chauvigny, baron de Châteauroux et vicomtes de Brosse » par héritage, car les de Brosse proprement dits portaient *d'azur à trois brosses* ? (ou *gerbes de blé* ?) *d'or*.

A ce propos, il ne sera pas sans actualité ni intérêt de dire que de la branche cadette de Brosse (seign. de Ste Sévère, Boussac, etc.), par le mariage de Claude de Brosse, fille de Jean II, avec Philippe II, duc de Savoie, descend toute la maison de Savoie et par conséquent S. M. le Roi d'Italie. PIERRE.

—

Les fresques de la Saint-Barthélémy (LXXIV, 106) — Les réponses la plupart très développées qui ont été envoyées paraîtront dans le prochain numéro.

—

L'attitude hanchée au Moyen-âge (LXXIII ; LXXIV, 86, 272). – Sainte

Catherine est toujours représentée avec une roue simplement parce que cette martyre avait subi le supplice de la roue.

Il ne s'agit donc là ni de « roue de fortune », ni de « roue solaire ». Mais qui nous expliquera pourquoi cette sainte a été choisie, de préférence à tant d'autres vierges, pour être la patronne des vieilles filles ? J. W.

—

Singularité typographique (LXXIV, 247,318). — Consulter : *Curiosités Bibliographiques*, par Ludovic Lalanne, 1 vol. in-18 de la *Collection de la Bibliothèque de poche par une Société de gens de lettres et d'érudits*. Paris-Paulin, éditeur, 1845. J. R. DE M.

—

Tout le premier (LXXIV, 203). — Dans cette expression, comme dans celle « le tout premier », le mot « tout » semble bien employé adverbialement. Voilà un point.

« Le tout premier » signifie « le *tout à fait* premier. » Voilà un autre point.

Or, est-il possible d'être « le tout premier » ? Premier représente le numéro 1 ; premier est donc un nombre, c'est un chiffre qui indique une place. On occupe cette place ou on ne l'occupe pas ; si on l'occupe, elle est mathématiquement définie : il n'y a pas « d'à peu près premier » ou de « tout à fait premier », — il y a simplement « le premier ». . ou le second. CHARLES FEGDAL

* * *

Il n'y a pas de doute possible. « Tout le premier, le tout premier », équivalent à « tout à fait le premier, le tout à fait premier », « tout » y est adverbe L'usage, illogique là comme il l'est souvent, le traite comme adjectif et le met au féminin devant le féminin (non par euphonie, car tout le » et « tout la », « tout premier » et « tout première », sont exactement équivalents à ce point de vue), mais par un fait d'attraction inconsciente. Mais il n'est pas plus correct, grammaticalement, d'étendre cette attraction au pluriel masculin dans le cas de « tout le premier » que dans les autres emplois analogues de « tout » adverbe : « tout courageux qu'il est », par exemple ; « toute courageuse qu'elle est » ; mais non « *tous* courageux qu'ils sont ».

Je parle là en grammairien, et c'est le point de vue excellent auquel s'est placé M Jeannard. Si je parlais en linguiste, je raisonnerais peut-être autrement. Je dirais que la transformation dans ces expressions, de « tout » en « toute » devant un féminin prouve que dans les régions de l'inconscient où se forme, et se déforme, le langage, nous avons perdu la notion de « tout » adverbe ; nous le considérons partout comme adjectif, et nous le faisons, en parlant, toujours accorder ; car « *tous* les premiers » se prononce exactement comme « *tout* les premiers » ; c'est seulement quand nous écrivons, quand par conséquent notre langage devient plus conscient, que nous nous souvenons de la grammaire apprise, et que nous revenons à la distinction ancienne de l'adverbe « tout » et de l'adjectif « tout ». Là comme en bien d'autres cas, l'écriture, l'orthographe conserve nombre de particularités qui sont, en réalité, mortes dans le langage ; entre autres, on le voit bien ici, la distinction du singulier et du pluriel. Il y a beau temps qu'elle a disparu dans la plupart des mots français ; elle ne subsiste que dans l'écriture. IBÈRE.

—

Le Journal de Verdun (LXXII 427). — Eugène Hatin, dans sa *Bibliographie de la Presse Périodique* (*p.* 55), consacre toute une colonne à ce journal sous son titre primitif de : *La Clef des Cabinets des Princes de l'Europe* qui dura de 1706 à 1794. Un avis inséré dans le dernier numéro apprend, dit-il, que la cessation regrettable de ce recueil a été déterminée par l'interdiction qui lui fut faite des nouvelles politiques.

Ce recueil justement estimé, écrit-il, est plus connu sous le nom de *Jou nal d- Verdun*. Le plan de l'auteur était de réunir dans un ouvrage périodique de cinq feuilles tous les avantages qui avaient donné du prix à ceux de la nature du sien qui l'avaient précédé. Le journal de Verdun inaugura ou consacra un genre nouveau dans la presse, le journal historique et littéraire. Il se distingua par les considérations et les jugements dont il accompagnait les nouvelles historiques, par la connaissance de la matière, pa un certain talent de style et surtout par son impartialité qui lui « valut l'applaudissement de Londres et de Vienne aussi bien que de Versailles et de Madrid et à laquelle il dut même être traduit en allemand.»

Créé par Claude Jordan, il fut, à la mort de ce dernier, rédigé en 1727 par de la Barre, en 1739 par Montchaut d'Egly, en 1749 par Nicolas Bonamy et enfin par Ameilhon. La collection est de 166 vol. in-8 environ. Pour plus de détails, voir l'article cité.

P. CORDIER.

*
* *

Extrêmement compliquée, la bibliographie du périodique précieux connu sous le nom (qu'il ne porta jamais) de *Journal de Verdun*, et dont l'existence ne fut pas moindre de quatre-vingts ans. Ce nom lui fut donné parce qu'il fut imprimé pendant quelques années dans cette ville de Verdun, déjà célèbre depuis la Révolution et dont la défense actuelle par les troupes françaises excite en ce moment l'admiration de l'univers entier.

La publication de ce périodique, qui commença en 1704 pour se poursuivre jusqu'en 1794, et dont l'histoire est singulièrement mouvementée, se fit d'abord sous le titre de *la Clef du cabinet des princes de l'Europe*, titre qui changea à diverses reprises. Le fondateur en était Claude Jordan, qui en conserva la direction jusqu'à sa mort, et qui fut remplacé successivement par de La Barre, Monchaux d'Egly, Nicolas Bonamy et Ameilhon. Le journal dit de *Verdun*, à la fois politique, littéraire et scientifique, fort intéressant sous tous les rapports et dont la collection comprend environ 200 volumes, fut imprimé d'abord à Luxembourg, puis à Verdun (de 1707 à 1716), puis à Paris, puis encore, plus tard, à Luxembourg, à Liège et à Maestricht. Pour retrouver son histoire, il faut consulter tout d'abord l'excellente et précieuse *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* d'Eugène Hatin, et, pour plus de détails, l'important ouvrage du même auteur, *Histoire de la presse en France* (Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 8 vol. 1859-1861). On trouvera, au tome III de ce dernier, un historique complet et détaillé de l'intéressant *Journal de Verdun*.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Ce journal, rédigé par Claude Jordan, a paru de juillet 1704 à décembre 1706 (tomes 1 à 5, in-8) sous ce titre : *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe* ou *Recueil historique et politique sur les matieres du temps.*

En 1707, la *Clef du cabinet* prit le titre de : *Journal historique sur les matières du temps*, contenant aussi quelques nouvelles de littérature et autres remarques curieuses. *Verdun* 1707-1716 ; tomes 6 à 25.

Après ces 25 volumes, Jordan se sépara de son éditeur, André Chevalier, de Luxembourg, et vint continuer son journal à Paris sous le titre de : *Suite de la Clef ou Journal historique sur les matières du temps...* 1717-1776, 120 vol.

J'extrais ces indications de la *Bibliographie de la Presse périodique française*, par Eugène Hatin, Paris, Didot, 1866, grand in-8, p. 55.

La bibliothèque de la ville de Dijon doit certainement posséder cet ouvrage qui est classique. Je signale aussi à l'auteur de la question l'*Histoire de la Presse* du même auteur ; Paris, Poulet-Malassis et de Broise 1859, 8 vol. Il y trouvera, tome III, pp. 286 et suiv. l'histoire complète du *Journal de Verdun.*

GUSTAVE FUSTIER.

—

Pêche de longévité (LXXIV, 107). — La pêche de longévité, emblème de l'immortalité, est le fruit de l'arbre fabuleux de Fan-Tao qui fleurit tous les 3 000 ans et ne porte ses fruits (pêches) que 3 000 ans plus tard.

Ce symbole appartient au Taoïsme, système philosophique du célèbre Lao-Tsé ou Lao Tsen (VIe siècle avant J. C,), contemporain de Confucius ; le Taoïsme fut d'abord, en Chine, une véritable religion qui contrebalança même, pendant un certain temps, le boudhisme, mais qui dégénéra plus tard en pratiques superstitieuses.

On représente souvent Lao-Tsé tenant dans la main la fameuse pêche ; il est alors considéré comme le dieu de la Longévité, sous le nom de Cheou-Lao.

Le célèbre philosophe est figuré par des statuettes de porcelaine et de bronze, ou dans des dessins ou peintures, sous la forme d'un vieillard aux traits aimables et doux, au front d'une hauteur démesurée, symbole de sa vaste pensée ; il est représenté soit assis, soit monté sur le cerf blanc ou sur un buffle.

Ajoutons que Lao-Tsé est aussi considéré comme dieu suprême, antérieur au monde ; on lui donne alors le nom de Chang-Ti.

Le système philosophique de Lao-Tsé. auteur du célèbre *Livre de la Raison* ou *de la Voie et de la Vertu*, est fondé sur l'idée de la Raison suprême (Tao) qui serait l'Etre Primordial, dirigeant tout l'Univers.

Peut-être faut-il voir dans les circonstances fabuleuses dont on entoura la naissance de Lao-Tsé, la cause de son choix comme dieu de la Longévité : la légende chinoise dit, en effet, que son père se maria à 70 ans à une femme de 40 ans, qui demeura enceinte, pendant 81 ans, du futur philosophe ; l'enfant naquit avec des cheveux et des sourcils blancs, d'où son nom de Lao-Tsé (Vieillard Enfant).

Disons enfin que la pêche de Longévité et son feuillage ornent souvent le col d'anciens vases chinois de bronze ou de porcelaine, ce qui répond à la question posée.

A. G DE M.

***

Voici la réponse à la question posée :

Le pêcher (en chinois *t'a* ; en japonais *mome*) est le signe de la longévité. Il a été en Chine, de toute antiquité, le symbole du mariage et de la longévité et ce symbole est passé au Japon en même temps que la civilisation chinoise avec toutes ses légendes et son folk-lore. Les Chinois et les Japonais attribuent également au pêcher la propriété de chasser les démons.

Exemples : *Tche yao yao t'ao tche dzeu yu Kouei* — le pêcher est jeune et beau ; ces filles vont célébrer leurs noces.

Tiré du *Che tcheou nan* (poésies chinoises)

Kiuu lin tchenn sang i ou tchou t'ao lié — un prince, allant aux cérémonies funèbres après la mort d'un officier, conduit avec lui un magicien muni d'une branche de pêcher (pour chasser les mauvais esprits).

Tiré du *Li tanKong* (livre des rites).

J. DAUTREMER,
professeur à l'École des langues orientales vivantes.

P. c. c UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Jurer son grand juron (LXXIV, 249). — Dans le dictionnaire de Furetière (1690), au mot juron, je lis parmi les exemples : « Il a juré son grand juron » ; dans celui de l'Académie (1694) : « c'estoit son juron, son grand juron, il en jura son grand juron. » C'était donc une façon de parler usitée et familière, car l'Académie ajoute, pour qualifier le mot juron : « il est bas ».

IBÈRE.

***

Pourquoi ne pourrait-on pas *jurer son grand juron* ? Pantagruel *jurait bien son grand Hurluberlu.*

L. ABET.

—

Sursitaire (LXXIV, 205). — Comme pour l'inchangé des communiqués de 1914, le coupable, pour une fois, ne me semble pas être la presse, mais le ministère de la guerre. Ses circulaires m'ont révélé le mot « sursitaire » et quelques autres. Je n'y ai pris aucun plaisir.

P. D

***

J'ai peu de tendresse, moi aussi, pour les néologismes souvent barbares dont nous encombrent tant d'improvisateurs ignorants. *Sursitaire* a du moins le mérite, ou l'excuse, qu'ils n'ont pas tous, de ne pas faire double emploi avec un mot existant, et d'éviter une longue périphrase. Peut-être est-il un de ces mots pas trop bien venus, mais nés d'un besoin nouveau, et qui durent ce que dure la réalité qui les a inspirés. — Sans doute, il devrait être *sursisaire*, car le suffixe est *aire*, de *arius*. Seulement, cela fait bien des *s*. En tout cas, au point de vue linguistique, nous avons là un exemple nouveau d'un fait bien fréquent : la naissance d'un suffixe nouveau par erreur sur un suffixe existant. Le suffixe *aire* est précédé d un *t* dans un très grand nombre de mots : notaire, dignitaire, humanitaire... j'en citerais une colonne Il est très naturel, et conforme à bien des précédents ; il y en a, dans les langues anciennes, de fort curieux, et en français aussi) qu'inconsciemment on finisse par croire à l'existence d'un suffixe *taire*, ou *itaire*, et qu'on crée des mots avec celui-ci. *Sursitaire* est sans doute le premier suggéré peut-être par militaire; guettons, et nous en verrons venir d'autres.

Pendant que j'en suis, contre ma coutume, à défendre à demi un néologisme, un mot encore, à l'appui de *bordière*. Nous avons un vieil adjectif *bordier*, venant de *bord* (et distinct de *bordier* substantif), qui signifiait celui, ou ce qui borde ; le propriétaire, par exemple, des

champs qui longent un chemin. *Bordière* n'est, ce me semble, que le féminin de ce mot rare,mais ancien et de bonne souche.

IBÈRE.

—

Woëvre ou Voivre (LXXII). — Une des premières années du *Magasin Pittoresque* contenait un roman intitulé la *Vouivre*, dans lequel ce nom était donné à un serpent portant sur la tête une pierre précieuse d'une immense valeur, dont le héros de l'histoire réussissait à s'emparer.

V. A. T.

—

Bourgogne et Bourguignon (LXXIV, 107, 283). — J'ai connu une femme nommée *Bourgognon*. Ne serait-ce pas parfait comme indication d'origine ?

SGLPN.

***

J'ai en Bourgogne l'ouvrage de Pierre de Sainct Julien de la maison de Balleurre ayant pour titre : *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des Estais de Bourgongne*. La dédicace à Messieurs les ecclésiastiques, nobles, et gens du Tiers Estat, de l'une et l'autre Bourgongne.

Imprimé pour la première fois en 1581 par privilège du Roy 1567. Signé Robertet.

Marquise DE LAGUICHE,
douairière.

—

Solutionner (LXXIII). — M'est-il permis de faire appel à l'obligeante impartialité des « intermédiairistes » pour prendre en main la défense d'une malheureuse victime vouée aux gémonies ? Je ne m'écarterai pas des termes de la défense la plus modérée et la plus courtoise.

Il s'agit du néologisme solutionner. Il paraît qu'employer ce mot révèle « l'ignorance » ou la « paresse » et souvent « la paresse et l'ignorance à la fois ». Il est même question de néologisme un peu « lâche ».

Ignorance, paresse, lâcheté, n'est-ce pas excessif ? Je fais appel au bon sens des lecteurs.

Prenons un exemple, soit un livre d'histoire et de stratégie où les énigmes à résoudre fourmillent. L'auteur débute dans sa préface par le mot résoudre, ce qui prouve que les mots ignorance et paresse ne sauraient s'appliquer à lui. Mais à mesure que les pages s'allongent (583 pages) il s'aperçoit que ce mot résoudre revient forcément quelques centaines de fois. C'est fastidieux. Alors il essaie des mots « élucider » — « éclaircir ». Mais ces mots ne rendent pas exactement la pensée. De plus, eux-mêmes se répètent Bref, il est contraint d'employer le mot solutionner (voir son emploi dans le dictionnaire de Larive et Fleury p. 991).

Notez que l'auteur est un officier, retraité pour blessure de guerre, qui a prouvé en maintes pages citées avec honneur par plus de quarante revues et journaux sa connaissance et son amour de la langue. Peut-on vraiment se servir contre lui des mots de paresse, d'ignorance et de lâcheté ? Non. Alors ?

Ceci prouve la vérité du vieil adage : *In medio stat virtus*.

E. LENIENT.

—

Plus je connais les hommes, plus j'aime le chien (LIX, 730, 932 ; LX, 42, 94 ; LXXXIV, 35). — N'est-ce pas Charlet, notre bon Charlet, qui a mis cette jolie légende dans la bouche d'un jeune fantassin moraliste, assis dans un champ, son sac et son fusil posés près de lui, et de la main caressant son chien : « A bien dire, ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien ! »

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Usiner (LXXIII ; LXXIV, 136, 231). — M. ✠ est-il bien sûr que M. Delahaye ait employé dans son contre-projet, le mot « légataire » dans le sens de « testateur » ?

Il me semble qu'il s'agit là d'une énumération. N'arrive-t-il pas qu'un « donateur » laisse ses collections à un légataire, sa vie durant ? et le législateur en cause n'a-t-il pas voulu s'opposer à la réalisation d'un désir de réclame ou à un mouvement de générosité que ne seconde pas le bon goût, tout aussi bien de la part du légataire que de celle du donateur ?

Quoi qu'il en soit, je crains que notre honorable confrère ne soit trop optimiste en ce qui concerne « ces barbarismes issus d'une ignorance de journalisme ».

L'influence du journal est devenue prépondérante dans la conservation ou dans la déformation de la langue, S'il est vrai que l'usage est souverain, il est non

moins vrai qu'une faute grossière « imprimée » chaque jour, s'impose à lui contre toute raison légitime

Les journalistes de la bonne époque avaient appris à écrire et savaient leur langue. Il en existe encore, heureusement, mais combien nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, seraient visés par la rude apostrophe qu'adressait naguère Edouard Drumont à ses nouveaux confrères.

Il semble qu'il y ait quelque chose à faire « contre les plus critiquables acquisitions du langage », c'est de s'adresser à ceux qui les mettent en circulation en leur rappelant que leur devoir étroit est de s'en garder et d'en garder les autres.

C'est un devoir de patriotisme et du plus haut que de veiller à la pureté, à l'intégrité de la langue maternelle. Un peuple sans pays qui conserve sa langue est toujours un peuple et c'est toujours contre la langue du vaincu qu'il veut annihiler que s'obstine le vainqueur.

J'aurais désiré que la communication du même n° p. 230, citant un article du *Siècle*, soulignât la forme vicieuse trop répandue « ne pas laisser que de » employée dans le premier paragraphe.

Ne pas laisser de veut dire *ne pas manquer de* : « ne pas laisser *que* de » ne veut rien dire du tout et l'on ne saurait l'admettre.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Frivolité (LXXIII, 146). — Frivolité, dérivant de frivole et pris en son acception ordinaire et usuelle est un mot qui fut créé par l'abbé Regnier Desmarais, secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1684. Voici comment il s'exprime en traduisant un endroit du Discours que, selon Diogène Laërce, Theophraste mourant fit à ses disciples : « Il y a plus de frivolité que d'agrément dans la vie ». (*Entretiens de Cicéron sur les vrais biens et les vrais maux*). Et, dans un autre endroit du même ouvrage : « Ce n'est point par la joie et par les plaisirs, par les jeux et les ris, compagnie ordinaire de la *frivolité* d'esprit, qu'on est heureux ». V. Trévoux et le *Dictionnaire général* d'Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

Par analogie, on a donné ce nom de *frivolité* à une petite garniture faite avec une navette et du fil. Un col en frivolité. On trouve *frivolité* pris dans cette acception et dans Littré et dans le *Dictionnaire général*. C'est par une semblable analogie, il me semble, que ce nom de *frivolité*, complètement désuet, s'applique à ce que nous appelons de ce nom général : *les modes*.

La marchande de modes, c'est la marchande de frivolités.

Tous les bibliophiles connaissent ce petit livre paru en 1762, sans nom d'auteur (il est de Gaudet, si nous en croyons Barbier) et dont voici le titre : « Bibliothèque des Petits Maîtres, ou Mémoires pour servir à l'histoire du bon ton et de l'extrêmement bonne compagnie Au Palais-Royal, chez la petite Lolo. marchande de galanteries *à la Frivolité* »

Il y eut aussi en circulation, vers cette même époque le mot *frivoliste* dont a usé Mercier dans son *Tableau de Paris* et le mot *frivolite*. En 1762 également parurent les *Mémoires d'un frivolite* par l'Auteur ambulant (lisez Taconet).

GUSTAVE FUSTIER.

—

« As » en aviation (LXXIV, 193, 322). — On abuse, je pense, de ce sobriquet ; il devrait être réservé à un seul, le plus fort, la figure *unique* de la corporation, comme dans le jeu de cartes. Son emploi n'a-t-il pas, au début, été amené par la remarque de quelque analogie du dessin d'un aéroplane, sur un plan, avec celui d'un as de carte ?

SGLPN.

***

La Presse :

Beaucoup de personnes se demandent l'origine et le sens exact de ce mot « as », que les exploits des Guynemer et des Nungesser ont rendu célèbre.

Il n'est pas douteux qu'il faille y voir une analogie avec le jeu de cartes, où l'as est généralement la carte la plus forte. Le mot a pris de là un sens de supériorité et de maîtrise qu'on a excellemment appliqué aux champions de l'air.

C'est ainsi, d'ailleurs, que le comprenaient les habitués du turf, à l'argot desquels le langage militaire a emprunté cette expression devenue glorieusement populaire. Dans nos hippodromes parisiens, le cheval favori s'était longtemps appelé un « crack ». Quelque temps avant la guerre, on trouvait plus pittoresque de l'appeler un « as »

Le mot n'a fait que gagner à son adaptation nouvelle, il s'est chargé d'héroïsme et est entré dans l'histoire.

***

Nous indiquions l'autre jour une explication plausible du mot *as*, désignant nos aviateurs glorieux. D'après cette explication, qui est d'ailleurs la plus répandue, le mot *as* aurait été employé par analogie avec le jeu de cartes où l'as est généralement la plus forte.

Mais l'opinion commune a contre elle un champion... de canotage.

M. Eugène Loignon, champion de France à la pagaye de 1878 à 1883, 1er prix aux régates internationales de l'Exposition de 1878, nous écrit en effet ce qui suit :

« Pour moi, il est certain que l'origine de ce mot vient du canotage.

Effectivement, comment se comptent les rameurs dans une équipe à 8 par exemple ?

Le premier rameur faisant face au barreur s'appelle l'as, après lui vient le 2, le 3 et le 4, etc...

De tout temps l'as a toujours été dans les équipes le plus fort rameur, celui qui a le plus de résistance et de souffle.

En consultant les annales du Rowing on verra que tous les champions de France en skiff ont toujours tenu la nage (as) de leurs équipes.

L'explication de M Loignon est fort intéressante, mais elle n'empêche pas que le mot *as* appliqué aux aviateurs vienne du jeu de cartes dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Et qui lui assure que le mot *as* appliqué aux *rowingmen* ne vient pas également du même jeu de cartes ?

Et voilà comment nous aurions tous raison.

—

Poilus (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII). — J'ai sous les yeux un journal intitulé *Le Poilu de Montmartre*, daté d'avril 1893, ayant pour programme :

« La Rigolade ! rien que la rigolade ! »

En réalité, cette feuille peu intéressante n'était qu'un programme vendu à la porte du concert du Renard, rue Berthe, 2, dont le titre venait d'être changé en celui de *Concert des Poilus de Montmartre*.

On lit que M. Poil de Gueux se fera entendre dans ses œuvres, que Mlle Germaine exécutera la danse des « poilus », que l'on représentera une scène « poilue » ou ombres extra primitives, par le peintre des poilus Grün.

Le concert des Poilus de Montmartre et son journal n'eurent qu'une existence éphémère et disparurent après quelques jours.

Je relève à titre de curiosité la poésie insérée dans le 1er numéro :

Tu me demandes quelques rimes
Pour ton bon journal des Poilus
Puisqu'à ce jeu, toi tu t'escrimes,
Fais-les, tes vers seront plus lus
Que ceux d'un modeste sauvage
Qui chante sur la Butte en fleurs
Et dont le pâle bavardage
Distrairait, seuls, quelques siffleurs.
Va mon vieux ! A la fantaisie
Donne le meilleur de ton cœur
Avec ta folle poésie
Réveille un peu le Sacré Cœur.
Sois gai, ris encore, je t'envie,
La joie aura toujours son prix,
Aimer et rire dans la vie,
Crois, c'est toujours autant de pris
Triboulet, mais non Voltaire
Un sage suffit pour cent fous
Quand nous serons enfouis sous terre,
Il sera temps, mais... tu t'en fous.
Allons, mon vieux, fais pour les dames,
Des contes, ô roi des poilus,
Ils seront par les gentes femmes
Et par les hommes à poils lus.

Il y a tout de même une légère différence entre nos poilus de 1916 et ceux de Montmartre de 1893

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Polka d'Outre-Rhin — Viens Poupoule (LXXI, 180, 327). — Je crois, comme L. M., que la chanson : *Viens Poupoule !* a été calquée sur une chanson allemande que j'ai entendu chanter dans tous les *Tingel Tangel* de Berlin, de Hambourg et autres lieux, il y a une quinzaine d'années, et dont le refrain était : *Komm, Karolinchen, Komm, Karolinchen, Komm* ; je ne me souviens plus des autres vers.

Cependant un de mes amis, décédé maintenant, m'a assuré un jour qu'à Colmar, où son père était magistrat avant 1870, il avait entendu chanter cette chanson dans sa petite enfance et qu'il la tenait pour alsacienne d'origine. Elle aurait ainsi au moins une soixantaine d'années d'âge.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Oui et Non (LXXIV, 206, 329). — Le geste « non » me semble imité d'un signe de résistance des animaux. Tirez par la tête un animal qui refuse d'avancer, cheval, chien, chèvre, vache... il s'arcboute des pattes, et presque toujours, il agite la tête de mouvements latéraux pour es-

sayer de se faire lâcher et de se débarrasser du lien. Peut-être l'homme a-t-il emprunté à ses frères inférieurs ce geste négatif.

Quant à l'universalité de sa signification, elle n'est peut-être pas absolue. Ainsi, une personne de ma famille a le tic de tourner la tête rapidement d'un côté, puis de l'autre, et ainsi de suite, tout en contant ou disant quelque chose d'évidemment affirmatif ; elle accentue même si elle est contredite. Il se peut que ce ne soit là qu'une de ces exceptions dont on dit qu'elles confirment la règle.

SGLPN.

—

Tire-bouchons et bouchons. — C'est seulement au XVIe siècle, que les bouchons apparurent, alors que l'usage des bouteilles en verre se répandit. Dans un volume consacré au chêne-liège par M. Lamey, conservateur des forêts (chez Berger-Levrault) je vois que l'on se servit au début du liège naturel ou liège mâle, celui qui constitue la couche supérieure. Ce liège est rude, manque de finesse autant que d'élasticité. Au XVIIIe siècle, seulement, apparut l'exploitation du chêne liège par l'enlèvement de la première écorce à laquelle succède le liège fin ou femelle.

Une légende qui a cours parmi les ouvriers bouchonneux, attribue à un berger de la fin du XVIIIe siècle, la première idée de tailler un bouchon. Elle serait en désaccord, comme d'autres renseignements que j'ai consultés, avec l'existence de tire-bouchons au XVIe siècle.

ARDOUIN-DUMAZET.

* * *

La table du *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions*, de M. Alfred Franklin fournit ces indications : *bouchons de cabaret*, 93 ; *bouchons de chanvre*, 93, 94 ; *bouchons de liège*, 93, 94, 551.

Il serait bon de se reporter à l'ouvrage, dont je ne possède que la préface et que la table, adressées comme spécimen par l'éditeur.

P. D.

* * *

Voir l'article TIRE-BOUCHONS, dans le *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, par Henry Havard.

NAUTICUS.

Le plus ancien sous-marin (LXXII ; LXXIII). — Ce recueil, à en croire un curieux texte produit par M. Eug. Müntz dans son classique ouvrage sur le Vinci, et rappelé récemment par M. H. Guerlin, celui qu'imagina, sans le réaliser, le grand Léonard. En effet, dans le texte en question, qui se trouve dans un recueil d'observations scientifiques conservées au château de Holkham, le Vinci dit ceci :

« *Tenant compte de la méchanceté des hommes, je ne publierai ni ne divulguerai le moyen par moi découvert de rester sous l'eau, parce qu'ils s'en serviraient pour commettre des assassinats au fond de la mer, pétruis nt les bâtiments et faisant couler à fond avec eux ceux qui sont dedans.* »

Le *Secolo* milanais remarque, à propos de ce texte, dans une de ses *glanes* (nº du 1er décembre 1916) :

« *Léonard de Vinci ne fut donc pas seulement un grand artiste et un grand ingénieur. Ce fut aussi un prophète. Il a prévu la férocité tudesque dans la guerre des sous-marins.* »

Mais qu'aurait dit l'excellent Goubet, qui, lui, est bien l'inventeur *effectif* du sous-marin, s'il eût pu vivre assez pour assister à l'abus effroyable que ces satanés boches font chaque jour de son invention ? Nous relisions, ces jours-ci, dans *Le Monde Illustré* du 22 mars 1890 (Nº 1721), le long article qu'Emile Gautier y a dicté au « *nouveau bateau sous-marin* » et aux expériences qui venaient d'en être faites à Cherbourg. Nous renverrons les curieux à cette étude, qui se clôt sur la revendication de la relation « *par un Français* » du problème de la navigation sous-marine. Et c'est là aussi qu'on trouvera (p. 183) la lettre de l'amiral Aube à Goubet, où il y a cette phrase :

« *Grâce à vous, la France aura une arme supérieure dans la guerre dont elle est menacée...* »

Hélas, hélas ! mais n'insistons pas. Chacun saura bien tirer la conclusion qui s'impose...

C. PITOLLET.

—

Origine de « napu » (LXXIV, 249). — J'ai grand'peur que M. Pitollet ne s'égare s'il cherche l'origine de *napu* dans une désignation géographique de notre pays. S'il tient pourtant à une origine de

ce genre je lui recommanderai de chercher du côté de l'Atlique où *napu* signifie *moutarde*.

Mais je lui conseille plutôt, puisque de son propre aveu cette locution bizarre a pris naissance dans une région française épuisée par des passages et des occupations de troupes de tous genres, d'imaginer le dialogue suivant entre un indigène picard et un Tommy. Le Tommy. « Avez-vous des pommes de terre ? ». — Réponse : *N'a-pus* — « Et des œufs ? » *N'a-pus* — « Oh ! et des poules ? » — « *N'a-pus* ! » En somme, *Napu* sur toute la ligne. Cette détresse de toutes choses indispensables à la vie matérielle a vite inspiré l'humour britannique et *napu* a pris un sens général dans ce pays où pour tout on vous répond *n'a-pus*.

L. ABET.

*
* *

Les échanges de mots — avec le sourire, toujours — entre « poilus » et tommies » sont fort nombreux ; d'une tranchée à l'autre, Français et Anglais transforment à leur usage tel ou tel mot qui frappe souvent leurs oreilles. C'est ainsi que les tommies donnèrent l'expression *half and half* dont les poilus firent le mot *afnaf* ; il fut question de *afnaf* dans l'*Intermédiaire*

Si les Français ne prennent leurs mots qu'aux soldats de la vieille Angleterre, les Anglais eux, prennent des expressions pour en faire des mots, non seulement aux poilus, mais encore aux Français de la zone des armées (hôteliers, restaurateurs, marchands, etc...).

C'est dans la zone des armées, du côté d'Amiens, qu'est né le mot « napu », s'il me faut en croire un interprète venu ces jours-ci dans un G. P. A R, où je me trouvais. Voici l'explication curieuse qui m'a été donnée ; je la rapporte fidèlement mot pour mot :

« ... L'Anglais, vous le savez, aime le « confortable » : il pense que même et surtout en faisant la guerre — il doit bien manger, bien boire, dormir, se doucher, se masser, se raser, ne pas être en « mélancoliques dispositions » ; il dit qu'il est honorable de se conserver « gentleman » jusqu au bout, tomber correctement si on est, une fois, « tamponné par une grosse machine à éclatements ». Mais, le confortable, mentionné tout à l'heure, ne se trouve pas partout, — même en offrant des liasses de billets. Combien souvent, à ses multiples demandes, l'officier anglais s'est-il entendu répondre, dans les villes, les bourgs et les villages : « ... Il n'y en a plus !.. ? »

— Avez-vous savon ?... allumettes ?...
— Il n'y en a plus ?
— Un Bible ?...
— Y en a plus !
— Du thé ?... Avez-vous gâteaux ?...
— En a plus !
— Chambre... privée ?...
— N'a plus !
— Avez bain pour pieds ?...
— N'a pus !
— N'a pus ? Oh ! en vérité, vous dites « napu » ? Napu. . ce être vraiment très drôlatique ! Napu ! Napu !...

Et de rire... puisqu'il n'y a rien autre à faire. Mais le mot, maintenant, a fait fortune — encore un nouveau riche ! — et « napu », employé à mille usages, signifie : *Il n'y a plus rien*.

Un exemple : l'aviateur, qui est de retour d'un bombardement, ne rend plus compte de sa mission en disant : « J'ai réussi, objectif atteint », non ; flegmatiquement, avec un bon gros rire de gosse qui a fait une farce, il laisse tomber ce mot : *napu* !...

Ainsi parla mon interprète. Mais quittons l'humour et gardons la vérité qu'il enferme : le mot *napu* sort bien du français, il ne serait pas représentatif d'un nom de région, il serait l'altération de l'expression à forme populaire : « Y en a plus ! »

CHARLES FEGDAL.

—

Marraines de guerre (LXXIV, 145, 311). — M. Doumergue, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, ayant publié, dans la Revue *Foi et vie* (18 juin 1916.) un article d'un grand intérêt sur la Suisse et son action charitable, j'y remarquai une note très complète sur l'œuvre des marraines des prisonniers de guerre due à la généreuse initative de M. Max Dollfus. Il était dit que son appel aux femmes françaises avait paru dans *Le Journal*, numéro du 16 mars 1916. Sous l'impression qu'une erreur de date s'était produite

j'écrivis à M. Max Dollfus pour lui demander des renseignements précis et savoir si ce n'était pas à une date très antérieure qu'il avait eu la noble pensée de donner des marraines à nos pauvres prisonniers. Il voulut bien me répondre par une lettre qui me permet aussi de répondre à la question posée par l'*Intermédiaire*, du moins en ce qui concerne les marraines des prisonniers de guerre.

M. Max Dollfus, qui porte un nom alsacien honoré entre tous, avait été chargé, dès la fin de l'année 1914, de la direction de la correspondance à l'agence des prisonniers de guerre à Genève dont M. Gustave Ador, l'éminent président du Comité international de la Croix Rouge, avait été le créateur et dont il était aussi devenu le président.

« Il me suffisait, m'écrit M. Dollfus, de lire les milliers de lettres qui me passaient par les mains, pour être impressionné par le cri de détresse générale qui s'en dégageait. D'un côté l'appel des prisonniers, de l'autre l'angoisse des familles qui voulaient venir à leur aide et ne savaient comment y parvenir ».

Dès novembre 1914, M. Dollfus eut l'heureuse idée de demander aux Postes, Douanes et chemins de fer de Genève, l'abandon, en faveur des prisonniers, de tous les colis tombés en rebut, s'engageant à les réexpédier en Allemagne, après les avoir défaits, vérifiés et reconstitués. Il put ainsi secourir de grandes misères, mais le nombre des demandes de secours ne cessait de grandir et, de plus en plus, il devenait difficile d'y répondre.

Alors un soir de février 1915, dont M. Dollfus ne devait jamais perdre le souvenir, la pensée de s'adresser aux femmes françaises en faveur de ses chers prisonniers s'imposa à son cœur.

« Il était dix heures, écrit-il, j'étais seul à l'agence où mon travail m'obligeait à veiller toutes les nuits. J'avais devant moi un monceau de demandes de secours, mille au moins, que je contemplais avec angoisse, et soudain la lumière se fit.

« Je dis à mon secrétaire qui travaillait à côté de moi : Je ne puis plus suffire et ne puis supporter plus longtemps la pensée de tant de misères. Il y a en France plus de femmes charitables qu'il n'y a de prisonniers en Allemagne, il faut qu'elles les adoptent.

« Séance tenante, j'écrivis, d'un trait, à M. Georges Prade, une lettre d'appel aux Françaises et je la mis à la poste le soir même.

« Elle parut, en première page et en première colonne, dans *Le Journal*, numéro du 16 mars 1915, sous ce titre : « Femmes « françaises, adoptez un prisonnier de « guerre ».

« Le résultat fut merveilleux, deux mille prisonniers étaient adoptes en huit jours et je recevais alors de quatre à cinq cents lettres journellement. Et comme mon appel avait été traduit dans des journaux anglais, hollandais, je reçus des lettres de Londres, de Bruxelles, d'Amsterdam, de Moscou et même du Sénégal, de Madagascar, du Cambodge. Par deux fois encore *Le Journal* fit paraître mon appel en avril 1915 et près de six mille prisonniers étaient ainsi secourus Ce fut réellement la levée en masse des femmes en France. »

M. Dollfus ne peut évoquer, sans une profonde émotion, le souvenir de ce passé. Mais il ajoute, trop modestement : « L'œuvre des marraines des prisonniers de guerre est devenue maintenant universelle et il importe peu de savoir d'où avait pu en jaillir l'étincelle première ». Il importe, au contraire, d'unir le nom de M. Max Dollfus à cette œuvre admirable et de lui décerner le noble titre de parrain des marraines des prisonniers de guerre.

L'œuvre des marraines des soldats paraît avoir précédé celle dont M. Max Dollfus fut le fondateur et sans doute, à cet égard, il sera possible d'obtenir une réponse à l'intéressante question posée dans l'*Intermédiaire*.

Frank Puaux.

—

Nécrologie

M. Eloi Pepin

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Victor-Louis Eloi Pépin, décédé à Asnières, à l'âge de 51 ans, qui collaborait à l'*Intermédiaire* notamment sous le pseudonyme d'Eloijan.

Le Directeur-gérant,
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond.

LXXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 30 décembre 1916

N° 1451

32bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

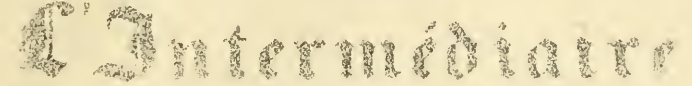
Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

32bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1917 dans les mêmes conditions que pendant les années de guerre 1915 et 1916.

L'abonnement, pour cette raison, est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous nous excusons des irrégularités dans l'envoi des numéros ; on voudra bien être indulgent, en considération des difficultés que nous rencontrons du fait de la guerre.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Les Traités prussiens. — On a dit et répété que la mauvaise foi est la marque de la diplomatie prussienne depuis la constitution de l'Electorat de Brandebourg jusqu'à la violation de la neutralité belge, août 1914.

Les « intermédiairistes » ne pensent-ils pas qu'il y aurait pour eux une œuvre utile, — j'allais écrire nationale —, à faire ?

Il s'agirait de prendre chronologiquement, l'un après l'autre, tous les traités qui se sont succédé depuis le traité de Westphalie 1648 jusqu'au traité de Francfort 1871.

On prouverait que la Prusse a successivement violé chacun des articles des traités signés par elle. Il n'y a qu'à résumer l'Histoire.

Je dis bien résumer, car pour que notre travail collectif fût pratique et utile, il faudrait que chacun sût être bref. Pas de phrases, des faits simples, succincts, précis.

Si les vieux collaborateurs de l'*Intermédiaire* sont de cet avis, nous pouvons nous mettre tous à la besogne et nous n'aurons pas perdu notre temps.

Si nous sommes d'accord, allons-y, comme dit l'autre.

JEAN-BERNARD.

« Un quart d'heure de plus que l'autre ». — On se plait à rappeler, d'après un général japonais « que la victoire appartiendra à celui qui tiendra un quart d'heure de plus que l'autre ».

Plusieurs généraux japonais dont Nogui sont donnés comme les auteurs de cet aphorisme.

Quel est le véritable auteur ? Sous quelle forme a-t il prononcé ce mot ?

V.

—

Le remboursement des maîtrises. — Quelles formalités durent remplir, au début de la Révolution, les maîtres ou maîtresses des communautés d'arts et métiers pour se procurer de la Nation le remboursement de leurs maîtrises ?

UN CURIEUX.

—

Paris, Ville lumière. — D'où vient l'origine de cette définition ; où la rencontre-t-on pour la première fois ?

JAMOTTE.

—

L'abbé Abbezac de la Douze. — Nous lisons dans le *Chansonnier Historique du XVIII*e *siècle*, par Emile Raunié, p. 267 :

M. Artus, supérieur du Séminaire de Saint-Louis, assassiné par l'abbé Abbezac de la Douze.

Pourrait-on, tout esprit de sectarisme mis à part, dans le seul intérêt de l'Histoire, indiquer les motifs de cet assassinat et ce qu'il advint de l'abbé Abbezac de la Douze ?

J.....

—

Famille Anthoine, de St-Germain-en-Laye. — Un intermédiairiste complaisant pourrait-il me fournir quelque indication sur la descendance actuelle ou, s'il y a lieu, les derniers représentants de la famille Anthoine qui a fourni au service de nos rois toute une dynastie de porte-arquebuse et d'officiers de leur maison et dont les diverses branches ont été anoblies en 1704, 1723, 1728? La plupart de ces Anthoine ont habité St-Germain-en-Laye. Les renseignements que nous avons sur eux ne permettent pas de suivre leur filiation au-delà de 1822.

CLAUDE B.

Draux Le Doyen. — Que sait-on de cette famille de cabaretiers parisiens ?

V.

—

Mme Sabatier. — Portrait d'Alophe à identifier. — J'ai acquis récemment une lithographie publiée dans *la Sylphide* et représentant Mme Sabatier d'après un portrait exposé par Alophe au salon de 1843.

Mme Sabatier est représentée à mi corps, debout au milieu d'un paysage, les mains croisées devant elle ; elle est coiffée simplement en bandeaux noirs et est vêtue d'une robe foncée légèrement décolletée en pointe, avec des manches courtes garnies de chantilly. La figure, tournée de face, est agréable et régulière de traits, mais l'expression en est un peu mélancolique.

Il y a eu à cette époque deux personnes portant le nom de Mme Sabatier. La première était une cantatrice d'une certaine réputation. La seconde était la fameuse « Présidente » de Théophile Gautier, de Baudelaire et des Goncourt, celle que la statue de *la Femme piquée par un serpent*, par Clésinger, a rendue célèbre ; l'*Intermédiaire* a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de s'occuper d'elle.

Laquelle de ces deux dames peut représenter le portrait peint et lithographié par Alophe ? L'estampe porte simplement le nom : Mme Sabatier, et l'*Artiste*, dans son compte-rendu du Salon de 1843, mentionne ce portrait sans autre indication. La « Présidente », dont la grande beauté tentait naturellement les artistes, a été peinte plusieurs fois, notamment par Ricard et par Meissonnier, mais je n'ai vu nulle part qu'elle eût servi de modèle à Alophe. Je serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui pourraient me renseigner sur l'identité de la personne représentée par le portrait en question.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Commanderies de l'Ordre de Malte. — Un aimable confrère pourrait-il me faire savoir dans quelles communes se trouvaient les commanderies de Malte ci-après :

Servagne, dont était commandeur en 1661 François de Livenne-Verdille, déjà commandeur de Saint-Jean et de Sainte-Catherine de Nantes.

Ozon et Prailles que je trouve unies, et dont François Thibault de la Carte était commandeur en 1661 et François de la Laurencie en 1786.

Villedieu ou *la Roche-Villedieu*, en Poitou, dont Anne-René-Hippolyte de Brilhac était commandeur en 1747, puis Jean-Toussaint de Cornulier en 1773.

Toutes ces commanderies dépendaient du grand prieuré d'Aquitaine, dont la juridiction s'étendait sur les provinces d'Aunis, de Poitou, de Bretagne, d'Anjou, de Touraine, de Guienne et du Bourbonnais en partie.

BRONDINEUF.

—

Sceaux de l'Empire. Coffret. — « Un de mes parents possède depuis de longues années déjà un coffret qui m'a toujours intrigué. Ce coffret, d'environ 10 centimètres de haut sur 15 de large, est en maroquin rouge, avec un semis de *fleurs-de-lys*. Il porte l'inscription suivante ; « Sceaux de l'*Empire*, Lemoyne chancelier, 1662.

Quelqu'un des savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourra-t-il enfin satisfaire ma curiosité ?

CAVILLE.

—

Deloire. — Je viens de trouver « : Le nœud gordien », roman sans nom d'auteur, à Londres, 2 vol. in-12.

Sur les plats, des armoiries que je lis : « d'azur à trois roses de.., au chef cousu de gueules chargé d'un croissant de... accosté de deux étoiles de... »

Timbre : couronne de comte.

Supports : deux sauvages.

Sous l'écu piriforme, la croix de Saint-Louis, et enfin, sur un petit listel au bas de la composition : « Deloire ».

Guignard ne donne pas ce fer à dorer. Qu'est-ce que « Deloire » ?

RODEROT.

—

Estampe aux œufs. Estampe au buste. — Dans une lettre du 1er ventôse an VII, adressée au citoyen Bossange, libraire, Beaumarchais dit :

Gudin a passé chez le relieur du Directoire. C'est à vous qu'il s'adressera pour l'estampe aux œufs, et celle au buste en piédestal.

Cela suffit-il à nos iconophiles de l'*Intermédiaire* pour satisfaire notre curiosité ?

A. G.

—

Si Deus est, unde malum ; si Deus non est, unde bonum ? — Quel est le théologien ou le philosophe qui a, le premier, émis et agité cette question de métaphysique religieuse ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Edition de Molière de 1682. — Nous possédons l'édition des Œuvres de Molière en 8 tomes in-12, imprimée à Paris, chez Denis Thierry, en 1682.

A ces huit volumes — sous une reliure maroquin rouge de Chambolle-Duru remontant à une cinquantaine d'années —, en est joint un neuvième, de même format et dans une reliure identique.

Ce volume, qui est le tome Ier de l'édition à laquelle il appartient, porte un titre en tous points semblable à celui du tome Ier de l'édition précédente : mêmes caractères, même contexte, et même date d'impression. Seules, les matières qu'il contient ne sont plus tout à fait les mêmes. On y voit en effet :

1° une table des pièces contenues dans le volume ;

2° un avis sur l'édition ;

3° une table générale des Œuvres de Molière ;

4° une préface ;

5° une vie de Molière ;

6° une réponse à la critique de la vie de Molière ;

Et comme pièces :

7° *L'Etourdi ;*

8° *Le Droit amoureux.*

Le volume contient aussi *Les Précieuses ridicules*, mais à tort, cette pièce faisant partie du tome II, ainsi que le portent certains feuillets.

D'autre part, les gravures, qui ne sont plus les mêmes que celles de l'édition citée plus haut, ne portent aucun nom d'artiste.

Enfin, face au titre, figure un portrait de Molière par Audran d'après Mignard.

A quelle édition appartient ce volume isolé ?

Fait-il partie d'une seconde édition parue en 1682 et non citée par Brunet ? Ou bien sommes nous en présence d'une édition portant un titre qui n'est pas le sien?

Quid du portrait, qui est de l'époque, dans le format du volume, et qui ne semble pas y avoir été ajouté ?

XXX.

—

« Michel », roman de Gavarni. — Qu'est devenu le manuscrit, non terminé du roman de Gavarni *Michel*, dont Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis* VI, p. 167 et suiv. a donné de nombreux extraits ? Songe-t-on à le publier ?

HENRI CLOUZOT.

—

Donner sa langue au chat. — Lorsqu'à bout de recherches, fatigué, on renonce, c'est alors que l'on dit : « J'en donne ma langue au chat ». D'où vient cette expression et qu'est ce qui a pu la motiver ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Pulluper. — De l'*Impromptu du paquetage* : « Il n'est plus à l'état-major « du général... il trouvait, comme ils « disent, que ça ne *pullupait* pas assez... « il a demandé à faire partie d'une sec- « tion de mitrailleuses... »

Quel est le sens exact de ce mot que j'entends bien ou crois entendre, son étymologie ; est-ce un mot du front ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Patard, patac, pataque, patache et patagon — Un numismate obligeant veut-il bien m'indiquer les caractéristiques de ces différentes monnaies anciennes ?

La première en date, serait, dit-on, le *patard* dénommé *patac* en Provence et *patache* en Italie. Littré explique que le nom de *patac* vient de l'arabe *ba-taca* pour *boutaca* ou *abou-taca*, le père à la fenêtre parce que cette monnaie représentait les colonnes prises pour une fenêtre. Ici une parenthèse : je signalerai que les armes de Besançon portent également deux colonnes et que le *patagon* fut une monnaie courante en Artois, en Flandre et en Comté.

Je ferai, en outre, observer que la *Grande Encyclopédie* fait des réserves sur l'explication de Littré, attendu que si elle peut être vraie pour la *pataque*, elle ne l'est plus pour le *patac* plus vieux de deux siècles.

En somme, cette question est pleine d'incertitudes et seul un débat peut y introduire un peu de lumière.

Mais j'y pense ; puisque les Italiens nomment indifféremment *patacco*, *patacca* la *patac* et la *patache* (mauvais bateau), est-ce sans raison ? Et quelle raison, sinon la figure d'un bateau sur la monnaie ?

L. ABET.

—

Houille verte. — Je lis, dans le *Journal Officiel* du 7 décembre 1916, dans une question écrite posée par M. Géo Gérald au ministre des Travaux Publics :

« Accélérés d'urgence l'utilisation pratique de toutes les forces hydrauliques, houille blanche et *houille verte* ».

Qu'est-ce au juste, que cette *houille verte*, dont j'entends parler pour la première fois ? Pourquoi ce nom ?

MAURICE JEANNARD.

—

Le Toquat. — Quelle est l'origine de la coiffure des femmes, le *Toquat* ; c'est ce que portait en Champagne comme beaucoup de filles, la malheureuse *Louise Fleuriot* qui a fait le sujet de plusieurs drames joués il y a nombre d'années, et aussi du roman de Louis Ulbach : *La Fleuriotte*.

Cette coiffure existait-elle en d'autres pays ?

UN CHAMPENOIS.

—

Fleurs en mie de pain. — A l'Exposition féminine des Champs-Elysées on a vu toute une vitrine garnie de jolies fleurs imitant à s'y méprendre les anciennes pâtes tendres de Chantilly. Elles sont l'œuvre de Marc Robert Gattiker qui les fait vendre au profit des œuvres de guerre. Est ce son invention ? A-t-on fait autrefois des fleurs et des sujets en mie de pain coloriée ? Le XVIII[e] siècle a-t-il connu ce genre de sculpture ? On désire savoir à quand on peut le faire remonter et quels documents existent à ce sujet ?

PANIS.

—

Tirer le diable par la queue. — Combien d'artistes, peintres ou poètes ont eu ce début !

D'où vient cette expression et qu'est ce qui l'a motivée ?

V.-D. DE PRAPESLE.

Réponses

—

Le roi de Rome fut-il un enfant substitué ? Aiglon ou aiglonne ? Un problème historique (LXXIV, 332).— Antoine de Saint-Gervais, auteur d'une *Vie de Louis XVII* et d'une *Histoire des émigrés*, écrivait en novembre 1831, dans la préface de sa brochure : *Preuves authentiques de la mort du jeune Louis XVII*, seconde édition :

Nous n'avons point songé à la classer (la baronne de Sternberg, auteur de *Maria Stella*) parmi ces hommes de parti que nous avons vu supposer affirmativement la substitution d'un enfant mâle à une fille qu'aurait mise au monde l'impératrice Marie-Louise, le 20 mars 1811.

A qui Antoine de Saint-Gervais fait-il allusion ? Quels sont ces « hommes de parti ? »

G.

—

Entente cordiale (LXXIV, 290). — Dans un ouvrage publié en 1874 et intitulé *La France et l'Europe pendant le Siège de Paris*, par P. Maquest (Paris, gr. in-8°), on trouve (p. 421) sous la date du 8 décembre 1870 :

Le *Morning-Post*, parlant de la guerre franco-prussienne, daigne reconnaître que la France a toujours été loyale et de grande utilité aux Anglais, notamment dans la fameuse entente cordiale qui a amené la guerre de Crimée.

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

J'ignore si lord Palmerston est l'inventeur de cette locution. — Mais dans une lettre écrite par mon grand-père en 1842, au sujet de l'annexion des Iles Marquises par l'amiral Dupetit-Thouars, je lis ceci :

Je vous prie de croire que la France n'a pas ratifié le blâme infligé par M Guizot à l'un de nos plus braves marins. Nous espérons que pour la civilisation et le bonheur de l'humanité l'*Entente Cordiale* entre l'Angleterre et la France devra durer encore longtemps, mais, si jamais etc...

Il faut donc croire qu'en 1842 l'expression était d'usage courant, comme elle le fut chez nous ces dernières années.

EUG. ROGÉE-FROMY.

Mutilés munis de membres artificiels (LXXIV, 244). — M. Eugène Grécourt a écrit : « La jambe de Bois a dû être utilisée bien avant *l'ère chrétienne* ».

Voici les deux cas authentiques, de « jambes de Bois », que je considère comme *les plus anciens*.

1° Le premier a été rapporté par Hérodote 500 ans av. J. C. (*Calliope*, l. IX, Ch. XXXVII) :

« *Hégésistrate se fit un pied de bois.* — Il s'était au préalable *amputé* lui-même « de tout l'avant-pied », c.-à-d. avait pratiqué sur lui le « Lisfranc » ou le « Chopard », comme disent les chirurgiens modernes.

2° Le second a été cité par Lucien de Samosate et date de 100 ans environ après J.-C. (*Contre un Ignorant*).

« Un homme *se fit faire des pieds de bois*, avec lesquels il marchait... Il voulait que les morceaux de bois avec lesquels il marchait et qui lui servaient de pieds fussent toujours parés des brodequins les plus élégants ». — Il avait subi une double amputation spontanée par *Gélure* (tout comme nos soldats dans les tranchées l'hiver de 1914) de deux avant-pieds.

Ces faits-là, que j'ai étudiés récemment, n'étaient pas connus des Classiques français.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

***

M. Sergius Silus, arrière grand-père de Catilina, qui avait perdu la main droite dans la 2e guerre punique, vers 210 av. J. C., s'était fait faire une main de fer (Pline, *Hist Nat.* VII 29 ; Solinus, I, 98,100). Est-ce le plus ancien exemple connu ?

Pour de nombreux exemples de bras et de mains en fer, à partir du XVe siècle, voir Feldhaus, *Die Technick*, 1914, p. 506 sq., Hande (ei erne) ; id., *Eisenhande*, Universum, 1907, p. 1114.

Quant à la jambe de bois, elle a été en effet utilisée dans l'antiquité, elle aussi. Une peinture de vase italique au IIIe siècle avant notre ère, montre un Satyre à jambe de bois. (Longpérier, *Rev. archéologique*, 1866, XIIIe p. 151, 305 sq. ; Pottier, *Catalogue des Vases du Musée du Louvre*, I, p 29 ; Saglio-Pottier, *Dict. des antiquités*, s. v. Satyri, p. 1100). On trouvera dans l'article de Longpérier

d'autres exemples anciens ou plus récents. « A Capoue, on a jadis trouvé une jambe de bois recouverte d'une feuille de bronze, qui a dû servir à un amputé. (Bourguignon, Fouilles de S. Maria di Capua, *Bulletin de Correspondance archéologique*, 1885, n° 7 8).

W. DEONNA.

—

Le front de Giulie ? (LXXIV, 290). — Cette expression équivaut à front des Alpes Juliennes (*Alpi Giulie*, en italien). On appelle Alpes Juliennes la partie des Alpes Orientales comprise entre le mont Terglou, qui les rattache aux Alpes Carniques et le mont Kleck, qui les rattache aux Alpes Dinariques.

Cette région alpestre tire son nom d'une route que Jules César y fit construire pour pénétrer en Illyrie. Le passage le plus fréquenté est le col d'Adelsberg, par où passe la route de Laibach à Goritz (*Gorizia* en italien, *Görz* des cartes autrichiennes).

Je reproduis à ce propos le passage suivant :

Les Italiens ont fait de grandes choses dans cette guerre. Leurs nouveaux progrès, au moment où ceci est écrit, à l'Est de Goritz et sur le Carso, peuvent avoir une importance capitale. Encore quelques kilomètres et ils commenceront à menacer sérieusement les communications entre Trieste et les armées autrichiennes sur le front des Alpes Juliennes.

(*Le Correspondant*, numéro du 10 décembre 1916, p. 871). NAUTICUS.

—

Population de la Grèce en 1830 (LXXIV, 147). — En 1831, l'Almanach de Gotha attribuait à la Grèce, telle qu'elle venait d'être constituée par le protocole du 4 février 1830, une population de 637 700 habitants.

Depuis lors, la Grèce s'est augmentée des îles Ioniennes en 1864 et de la Thessalie et du district albanais d'Arta en 1881. D'après le dernier recensement officiel du 27 octobre 1907, elle comptait, il y a une dizaine d'années 2.631 952 habitants. Suivant l'Almanach de Gotha pour 1916, l'annexion des nouveaux territoires conquis sur la Turquie en 1913, aurait accru sa population de 2.066.648 âmes, de sorte que le royaume comprendrait actuellement environ 4.698.600 habitants.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Fouré, l'héroïne de Péronne (LXXIV, 146, 311 358). — Cette réponse du comte de Nassau est rapportée par Brantôme dans ses *Grands capitaines étrangers* (comte de Nassau). Il revient encore sur ce siège de Péronne dans son livre *Des Dames*, où il dit :

Les dames de Péronne en firent de mesme, quand la ville fut assiégée du comte de Nassau, et assistèrent aux braves gens de guerre qui estoyent dedans, tout de mesme façon, qui en furent estimées, louées et remerciées de leur roy.

Outre les historiens de la ville de Péronne, il faudrait consulter les ouvrages suivants qu'indique M. H. Hauser dans *Les Sources de l'Histoire de France au* XVIe *siècle*.

1183 — *Pièces et documents relatifs au siège de Péronne*, p. p. d'Auteuil — Paris, 1864, in 12, complément de Fénier...

1184 — Quentin et de Vaux, *Relation du siège mémorable de la ville de Péronne, rédigée par le P. Fénier, minime, d'après le mémoire d'un bourgeois de Péronne et celui de Quentin et de Vaux*, Paris, 1682, in 12 — Réimpr. Paris, 1863.

1185 — E. Picot, *Chants historiques*, nos 89 91 (et 76 82).

P. c. c. DE MORTAGNE.

*
* *

L'attitude héroïque de Marie Fourré au siège de Péronne est mentionnée par le *Larousse* au mot Péronne.

Il y est dit que Charles-Quint ne put prendre la ville grâce à la résistance de ses habitants, enflammés par une femme, Marie *Fouré*.

Sur ce siège mémorable de 1536, on peut consulter avec fruit, les *Essais de l'histoire de Péronne* par Eustache de Sachy ; de Trépants, libraire à Peronne et A. Aubry, Paris, 16, rue Dauphine, 1866. Cette intéressante description historique de Péronne et de ses environs dans une zone assez étendue se compose de trois volumes in-8.

Les pages 137 à 157 du 1er volume sont exclusivement consacrées à ce siège qui dura du 12 au 25 août. L'armée assiégeante était commandée par Henri de Nassau et se composait de trois corps de troupes : Allemands, Bourguignons et Flamands.

J'extrais du 1er volume les lignes suivantes :

Le 25 août. — On était en quelque sorte au plus fort de la mêlée, lorsqu'une de ces femmes que rien n'épouvante donna des preuves d'un courage extraordinaire.

Cette jeune héroïne devint depuis assez célèbre sous le nom de Marie Fourré, par analogie, sans doute aux coups fourrés qu'elle avait portés dans cette action. Mme Vaillant qui avait pu connaître plusieurs témoins oculaires du siège, l'appelait Marie-Catherine de Poix et ne dit rien de sa famille.

Au moment de l'assaut, on entendait crier : Les Bourguignons sont sur les murailles ! Marie Fourré aperçoit un étendart qu'un officier essayait d'arborer sur le rempart; elle vole en appelant à grands cris et les bourgeois et les soldats. N'écoutant que son courage, elle approche de l'officier et d'une main hardie et vigoureuse lui arrache lance et étendart, puis lui perçant le sein, le précipite dans le fossé en criant : Victoire !

Les assiégés étaient commandés par le maréchal de La Marck, les seigneurs de Dammartin et d'Humières. D'Humières fut tué par un boulet.

L'ennemi ayant levé le siège, on chanta un *Te Deum* à l'église Saint-Fursi, et notre héroïne, après avoir marché à la tête de la procession, l'étendart conquis à la main, tint ainsi le rang distingué que lui avait justement acquis sa bravoure.

D'autre part, dans un renvoi de la page 316 d'une *Histoire du Chapitre Royal de Saint-Fursy*, par M. l'abbé J. Gosselin de la Société des Antiquaires de Picardie (Péronne 1874) on lit ce qui suit :

Cette femme, dit Jean de Haussy, dans ses *Antiquités de Péronne*, était positivement la femme de M. L'Esleu de Poix.

Aussi, voyons-nous dans les archives de la ville, que sur les huit P. couronnés d'argent doré qu'on fit faire à l'orfèvre Charles Milet, les mayeurs et eschevins en donnèrent un à la femme de M. l'Esleu de Poix, et les autres aux officiers de la ville pour les porter en signe de cette fameuse et très glorieuse victoire.

On voit dans le même recueil qu'elle figurait sur la croix que Louis XV permit de faire frapper pour être portée par le *maïeur*, en 1729.

En terminant cette communication, qu'il me soit permis de rappeler très brièvement l'acte de sublime héroïsme qu'accomplit un marin lors de cette autre défense de Péronne en 1870.

Seul survivant de sa batterie, ce vaillant n'en continua pas moins à charger, pointer, tirer contre une batterie allemande qui cherchait à s'installer sur une colline proche de la ville. Malheureusement, la mémoire me fait défaut pour citer le nom — nom que je désire que l'on me rappelle — de ce tireur émérite, de ce brave lorientais, dont j'ai vu la tombe qui existe toujours, élevée sur l'emplacement même du rempart où il fut tué glorieusement après avoir accompli l'invraisemblable prouesse de démonter, seul, à la suite l'une de l'autre, un certain nombre de pièces que les boches persistaient à mettre en batterie.

Je crois que c'est après avoir anéanti sa douzième qu'il trouva la mort, placé à califourchon sur sa pièce pour mieux voir où ses coups portaient.

Lorsque les Allemands entrèrent dans Péronne, les officiers commandèrent à leurs hommes de présenter les armes en défilant devant le corps de ce héros.

L. CAPET.

*
* *

Pas plus que notre confrère Rip-Rap, je ne connais de biographie de cette brave patriote, dont le nom se trouve écrit tantôt *Fouré*, tantôt *Fourée*, tantôt Fourré. Je rencontre seulement son simple souvenir dans le *Nouveau Larousse*, à propos du siège de Péronne : « En 1536, Charles Quinat ne put le prendre (Péronne), grâce à la résistance héroïque des habitants, enflammés par une femme, Marie Fouré ».

Mais je constate que la vaillante Péronnaise a été mise deux fois au théâtre, dans deux œuvres lyriques, à un siècle de distance. La première fois, ce fut à l'Opéra, qui offrait à son public, le 27 mai 1783, un opéra en quatre actes intitulé *Péronne sauvée*, dont le poème était dû à Billardon de Savigny (ce singulier censeur royal qui se fit exiler à trente lieues de Paris pour avoir autorisé la publication de l'*Almanach des honnêtes gens*, de Sylvain Maréchal), et dont la musique était écrite par Dezède, compositeur aujourd'hui bien oublié. Voici comment un recueil du temps rendait compte de la pièce qui mettait en scène notre héroïne :

Le désir de venger de l'oubli des historiens Marie Fouré, boulangère, qui, au moment où les ennemis allaient surprendre

Péronne par escalade, en tua plusieurs de sa main, et, ayant crié au secours, vint à bout de chasser le reste, a déterminé l'auteur à mettre cette action au théâtre.

Les danses et les fêtes en l'honneur des deux amants sont tout à coup interrompues par la nouvelle que l'ennemi profitant lâchement de la trève, a résolu de surprendre la ville. Un officier, à la faveur d'un souterrain, parvient à introduire dans la place des soldats portant des échelles, mais il est bientôt pris lui-même par le frère de Marie ; et celle-ci, tandis que le gouverneur interroge ce traître, court, avec ses parents et ses compagnes, à la défense de la ville, tue de sa main un de ses assaillants, leur enleve un drapeau et les repousse. Un Français, sur ces entrefaites, vient annoncer l'arrivée du duc de Guise à la tête de son armée. L'officier cependant a été renfermé dans une tour d'où il s'échappe en poignardant la sentinelle et en se jetant dans le fossé. Sa troupe s'empare des hauteurs, et lui met le feu à une mine qui fait sauter la tour. Les ennemis alors escaladent et veulent pénétrer dans la ville par la brèche quand Guise enfin paraît et les enveloppe. Ils font un dernier effort pour se retirer, et sont poursuivis jusque dans la plaine et entièrement défaits. Le duc et le gouverneur renvoient toute la gloire de cette journée à Marie et à sa famille, et veulent eux-mêmes serrer les nœuds de son frère et de son amie. Ce qui donne lieu à des divertissements qui remplissent tout le quatrième acte.

Je ne me charge pas de découvrir tout l'intérêt qui pouvait découler d'une telle action. Les contemporains ne paraissent pas y en avoir trouvé beaucoup, car *Péronne sauvée* fut fortement secouée par le public à sa première représentation, et la musique ne semble pas avoir été beaucoup mieux accueillie que le poème ; elle donna même lieu à un prétendu jeu de mots, qui n'était certainement pas un mot d'esprit. Comme il ne se présentait de passable dans la partition que quelques chœurs bien rythmés, « c'est, dit un farceur, un opéra de *laitue*, dont il n'y a que les *cœurs* à conserver. » En fait, l'ouvrage n'eut aucun succès, et, en dépit des corrections et des changements qu'y introduisirent les auteurs, c'est à grand'peine qu'il put atteindre sa quatorzième représentation.

Mais c'est à cette occasion que je vois mettre en doute non seulement l'exploit, mais jusqu'à l'existence même de Marie Fouré. Voici comment, dans l'article consacré à Billardon de Sauvigny et à propos du poème de *Péronne sauvée*, s'exprime le rédacteur de la *Biographie universelle et portative des contemporains* : — « L'auteur y suppose une héroïne qui n'existe que dans les romans, et dont il veut faire une Jeanne d'Arc, une Jeanne Hachette. »

La célèbre Marie Fouré serait-elle donc, en effet, une simple figure légendaire ? On a peine à le croire. Et d'autant moins que l'héroïque ville de Péronne, qui, a quatre siècles de distance, vient de subir encore toutes les horreurs d'un siège, élevait, il y a dix huit ans, sur l'une de ses places, une statue à la courageuse femme qui avait illustré celui de 1536. C'est même à ce propos qu'au milieu des fêtes de l'inauguration de cette statue en 1898, on représentait sur le théâtre de Péronne un opéra en trois actes, inédit, qui portait le titre de *Marie Fouré*. J'ignore quel était l'auteur du poème de cet ouvrage, mais je sais que la musique était l'œuvre de M. André Fijan, un artiste connu déjà par d'heureuses compositions.

Quand l'infortunée ville de Péronne sera enfin délivrée de ses oppresseurs actuels, ce qui ne saurait tarder, il serait bon que ce nom de Marie Fouré y fût l'objet de recherches sérieuses, dont l'intérêt n'a pas besoin d'être démontré. Et lorsque sera prouvée l'authenticité de son existence et de ses exploits, elle prendra définitivement place auprès de ses sœurs en courage et en patriotisme, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette et Jeanne Maillotte, l'héroïne de Lille.

ARTHUR POUGIN.

—

Provocation en duel adressée à une Altesse Impériale sous le Second Empire (LXXIV, 195, 300). — La solution de la question fournie par S. R. est la bonne. L'auteur de la provocation est le fils du ministre de l'Instruction publique et des Cultes Wielopolski, polonais-russe, nommé à ces fonctions précisément deux années auparavant, en 1861. Par « notre roi A. 2 », le provocateur du prince Napoléon a voulu désigner Alexandre II. L'obscurité signalée relativement aux dates paraît inexplicable, même si l'on suppose que celle du 4 mars est

comptée dans le calendrier julien qui retardait alors de douze jours sur le comput grégorien.

NAUTICUS.

—

Grégoire de Tours. —(Météorologie de...)(LXXIV, 296).—Voir : Boisvillette. De la météorologie de Grégoire de Tours, dans les *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir* (1863), t. IV.

DE MORTAGNE.

—

La légende de l'Illuminisme (LXXIV, 196, 304). — Les deux réponses autorisées, données, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire,* à la question posée sous cette rubrique pourraient soulever assurément des réserves et des discussions ; mais elles n'en sont pas moins, dans leurs formules modérées, la condamnation formelle des conclusions négatives émises par M. Le Forestier, en son très important ouvrage : *Les Illuminés de Bavière et la franc-maçonnerie allemande*, Paris, Hachette, 1914, gr. in-8 jésus.

Il reste donc acquis que la franc-maçonnerie plus ou moins illuminée d'une part, la Révolution française, de l'autre, ne sont pas des phénomènes indépendants l'un de l'autre et qu'il existe, du premier au second, une relation de cause à effet si peu contestable qu'elle réunit aujourd'hui, tant du côté des partisans que des adversaires, la presque unanimité des historiens et des sociologues.

BONY.

P.-S.— J'ajoute que l'heure grave que nous traversons n'est peut-être pas au déterminisme historique, mais bien plutôt à l'attribution vengeresse des démérites et des responsabilités, — et aussi que ces études, en tant du moins qu'elles se rapportent à l'influence germanique sur les destinées de la France, ne semblent pas de celles qui doivent être renvoyées à la fin de la guerre.

B.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité (LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXIV, 209, 302, 351.

Nous découpons dans le *Journal* :

Les villes de Cahors, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Lézignan (Aude) ont émis des coupures de 5 et 10 centimes remboursables à la recette municipale.

La Chambre de commerce de Tarare a fait frapper 100.000 tickets de 5 et 300.000 de 10 centimes.

La Chambre de commerce de Grenoble a également émis, pour le département de l'Isère, de petites vignettes destinées à remédier à la crise du billon.

Enfin, certaines villes, comme Toulouse, font un usage courant des tickets de tramways ou de timbres-poste qui, dans le territoire de la commune, ont en fait cours forcé.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Barillot, imprimeur et chansonnier (LXXIV, 198). — Barillot, chansonnier, mort à Paris le 11 décembre 1874. Tous ses biographes le font naître à Lyon, Baillet dit en 1819. Le lieutenant-colonel Staaf, dans sa *Littérature Française* (Lectures choisies) le fait naître en 1818, également à Lyon.

A. PATAY.

—

La famille de Chenavard (LXXIV, 103). — Chenavard, Paul-Joseph, était né à Lyon, le 9 décembre 1808, où son père était fabricant de cardes pour le tissage des soieries. Il fut élevé dans une petite ville du Dauphiné où ses parents s'étaient retirés, à Genis-Laval

C'est dans cette bourgade que lors de la réaction royaliste de 1817, il vit exécuter deux bonapartistes militants, Dumont et le capitaine Oudin. Ce spectacle le frappa et surexcita dans son jeune esprit la haine des Bourbons. Entré au Collège de Mornand, il y subit aussi l'influence de son maître Dantal, qui était un ardent franc-maçon. Quand ce collège passa entre les mains des Jésuites, Chenavard s'enfuit et vint à Paris où, vers 1825, il entra dans l'atelier de Hersent.

La famille de Chenavard devait être depuis longtemps à Lyon, car on y compte d'autres artistes de ce nom : Aimé Chenavard, l'ornemaniste célèbre, né en 1798 et mort en 1838, qui a publié de grands recueils de dessins pour la tapisserie en 1833-35 et de fragments d'ornements, et qui a signé des pièces décoratives de premier ordre, comme le plateau de table du duc d'Orléans; Antoine-Marie Chenavard, né à Lyon, en 1787, mort en 1862, correspondant de l'Institut, excellent architecte, qui a construit le Grand Théâtre de Lyon, de 1826 à 1832 ; l'Eglise de St-Etienne; les églises

d'Oyonnax et d'autres villes de la région.

(Voir sur Antoine-Marie Chenavard : une Notice par J. Roi, *Chenavard et son Œuvre*. Autun, 1861 ; sur le peintre Paul-Joseph Chenavard, voir : *Histoire des Artistes vivants*, par Théophile Silvestre. Paris, 1855. — Gustave Planche. *Peintres et Sculpteurs*, t. II, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1852.

G. D.

*
* *

M. Dominique Delahaye a parlé par deux fois au Sénat, 18 décembre 1908 et 2 avril 1910, du peintre Henri Chenavard, non pas de celui qui est le plus connu par ses tableaux, mais d'un de ses parents, au sujet d'un legs de *deux millions* laissés par sa veuve à l'Ecole des Beaux-Arts, à certaines conditions dont l'une, entre autres, n'était plus exécutée par l'Etat, depuis la loi de Séparation.

Voici dans quels termes Célestine Jeanne Marie, née Thuron, veuve de M. Henri Chenavard, demeurant à Paris, 91, boulevard Beaumarchais, s'exprime relativement à cette clause ; c'est la 5e :

A payer une messe basse qui sera dite à l'intention du repos de l'âme des quatre membres de la famille Chenavard ainsi que de Mme Chenavard. Cette messe devra être dite un jour de chaque semaine et à perpétuité à l'église de ma paroisse Saint-Denis du Saint-Sacrement où il sera fait un bout de l'an de première classe et à perpétuité tous les ans à la date du 14 décembre.

Je désire que les noms de MM. Chenavard soient inscrits en toutes lettres sur les draperies qui serviront à célébrer le bout de l'an.

Le testament est déposé à l'étude de M. Courot, notaire à Paris.

Madame Chenavard est morte le 6 avril 1886.

Par décret du 25 avril 1889, le Conseil d'Etat entendu, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au nom de l'Etat, a été autorisé à accepter pour l'Ecole nationale des Beaux-Arts, *aux clauses et conditions imposées*, le legs universel fait à cet établissement par Madame veuve Chenavard suivant son testament olographe en date du 27 avril 1883 et évalué à la somme de deux millions, environ.

Cette clause « des messes et service » a été scrupuleusement exécutée jusqu'au moment de l'application de la loi du 13 avril 1908 qui, modifiant certains articles de la loi du 9 déc. 1905, s'opposait à ce que l'Etat assurât lui même l'exécution des services fondés par Madame Chenavard.

Madame Chenavard n'a pas laissé d'héritier en ligne directe. Si elle en avait laissé un, il est bien probable que, pour éviter une action en reprise et ne pas rendre les deux millions, l'Etat aurait trouvé le moyen de faire dire les messes et célébrer le service le 14 décembre, jour de la mort de M. Henri Chenavard, à Paris en 1857.

Le père de M. Henri Chenavard était M. François Chenavard, décédé à Paris le 28 juin 1835.

M. François Chenavard avait laissé pour héritiers ses deux fils : Henri dont nous venons de parler et Claude décédé à Paris le 16 juin 1838.

Les Chenavard sont de Lyon.

Marie Antoine, architecte, né à Lyon en 1787, mort à Lyon en 1883.

Aimé, peintre, né à Lyon en 1798, mort à Paris en 1838.

Paul Marie-Joseph, né à Lyon en 1807.

Antoine, architecte, frère de Paul et professeur à l'Ecole des Beaux-arts de Lyon.

E. P.

—

Les héritiers de Madame de Feuchères (LXXIV, 245). — Notre confrère pourrait se reporter aux communications déjà faites dans l'*Intermédiaire* (LXXIII, 238-348-398).

S'il voulait bien se faire connaître en indiquant le motif de sa question, je pourrais peut-être lui donner quelquee renseignements.

QUATRELLES L'EPINE.

*
* *

[On appelle notre attention sur la gêne que pourraient éprouver les héritiers de Mme de Feuchères, à se voir mis publiquement en cause ; encore que ce secret court le monde. Mais puisque l'*Intermédiaire* tient dans ces discussions, à ne jamais troubler les familles, en quoi que ce soit, nous pensons être approuvé par nos collaborateurs, en transmettant directement à l'auteur de la question les réponses très complètes que nous avons reçues.]

M.

Nina Gaillard ou de Callias ou Nina de Villars (LXXIV, 55, 117, 266). — Si, comme le dit notre collaborateur et ami, Pierre Dufay, Nina de Villars a été enterrée à Bagneux, elle en a été certainement exhumée et transportée dans un caveau de famille au cimetière Montmartre, 21e Division, vers le milieu de l'Avenue de la Cloche, 4e rangée.

On lit sur ce caveau les inscriptions suivantes :

Ci-gît Villard Ignace,
officier comptable
des subsistances militaires,
décédé le 10 juillet 1851,
à l'âge de 66 ans

Ici repose,
Madame Marie Anne,
Comtesse de Callias

Ici repose près de sa fille,
Madame Veuve Gaillard,
Née Ursule Emilie Villard.

Sur la pierre tombale, on voit encore, sous un globe, une statuette, d'environ 0 m 30, représentant Nina, assise en toilette de soirée. Il y avait autrefois, dans un cadre ovale, un ruban avec une inscription dont je ne me souviens plus du texte ; le cadre reste seul, car si le salon de Nina a été très fréquenté, sa tombe est aujourd'hui bien délaissée et je crains fort que la figurine n'ait le sort du souvenir autrefois enfermé dans le cadre.

Maintenant, n'est ce pas le salon de Nina de Villars que Catulle Mendès a décrit dans son roman, *La maison de la vieille ?*

GASTON CAPON.

* * *

Madame Nina de Villars, qui était née Gaillard, était une excellente musicienne, qui tint un certain rang dans le monde littéraire et artistique, vers 1874. Son petit hôtel, sur l'avenue de Clichy, non loin de la Fourche, accueillait chaque jour de très nombreux littérateurs, autour d'une table toujours bien servie. A peine était-il besoin d'être présenté à Nina de Villars. On causait, on discutait, on lisait des vers. Généralement Madame Gaillard mère, haute figure de septuagénaire, coiffée d'une mantille noire, présidait, assise sur une cathèdre moyenâgeuse, à ces réunions assez mélangées. Il semble me rappeler que Manet a peint un curieux portrait de Nina de Villars, le visage appuyé sur une main, dans une pose méditative. Le peintre Frank-Lamy, en ces temps lointains, fréquenta beaucoup ce milieu artistique, qui a d'autre part été décrit, avec quelques erreurs, dans un roman peu connu de Catulle Mendès, *La maison de la vieille* (1894, Carpentier), *Le Mercure de France* a publié aussi sur Nina de Villars, femme divorcée du chroniqueur Hector de Callias, deux études intéressantes. Tome XIX, p. 214-215 et Tome XXXI, p. 545.

G. D.

—

Lettres de Simon Goulart (LXXIV, 150). — En fait de pièces inédites ou peu connues de Simon Goulart, on cite le petit poëme sur l'Escalade ou *Ample discours de l'entreprise des Savoyards sur la cité de Genève, ensuite la prétendue exécution et par la grâce de Dieu, la miraculeuse delivrance d'icelle*, conservé à Genève.

Le *Brief récit de ce qu'il advint à Genève, le dimanche matin, 12e jour de décembre 1602*, est aussi un manuscrit de Goulart, conservé à la Bibliothèque de Berne. Dans la collection Dupuy, existait une lettre sur le même sujet, datée du 4 janvier 1603 (cotée 770), où se trouvaient établis les rapports de parenté entre Jacques et Jean Goulart et le pasteur Simon Goulart. Trois lettres de lui figurent aussi manuscrites au British Muséum. (Mss. Lansdown, n° 367. 14-16). Enfin il figure quelques lettres de lui dans le volume *Ephémèri* de Casaubon.

G. D.

—

Le cardinal Pilfort de Rabastens (LXXIII, 95, 356). — L'historien qui à ma connaissance a donné les renseignements les plus précis sur ce personnage est F. Duchesne dans son *Histoire des cardinaux françois*, ouvrage dont il n'a paru que les deux premiers volumes (v. 1650). On trouvera dans le premier une courte notice biographique accompagnée des armoiries et peut-être du portrait du cardinal, et, dans le deuxième l'indication des sources biographiques. Peut-être d'autres histoires des cardinaux renferment-ils sur Pilfort de Rabastens quelque détail inconnu à Duchesne, (Ciacconius, Paladus, Eggs, etc).

RIEKA.

Gaston de Raismes (LXXIV, 292). —Lorsqu'il publia, chez Lemerre, en 1882, son premier recueil de poésies dédiées à Coppée, *Les Croyances perdues, 1877-1881*, Gaston de Raismes habitait avec sa mère et sa sœur, le quartier de Vaugirard, dans le voisinage de l'église Saint-Lambert. Sa famille était, disait-il, originaire du Nord, Picardie ou Artois.

BIBL. MAC.

—

Armoiries des Pairies ecclésiastiques et évêchés (LXXIV, 200, 315). — Ce n'est pas six pairs ecclésiastiques que l'on comptait dans les dernières années de la monarchie. A la liste, il faut ajouter l'archevêque de Paris, *duc de Saint-Cloud*.

ARD. D.

—

Ex-libris Altacina : Pin terrassé (LXXIV, 153, 317). — D'après Crollalanza, la famille à laquelle Gelli attribue cette pièce, s'appellerait Altacina et non Altacima ; mais Gelli, n'en est pas à une erreur près ; son livre en est truffé ; je puis en donner une liste quand on voudra. Les Altacina portaient *d'or au pin de sinople*. Mais l'ex-libris présente un lambel et un chef chargé de 3 étoiles.

Est ce Altacina quand même ? J'en doute fort

La pièce me paraît italienne.

NISIAR.

—

Bibliohèque du Châtelet (LXXIV, 295). — L'ex-libris de la bibliothèque du Châtelet sur lequel notre confrère Nisiar demande des renseignements est celui du comte Raymond des Nétumières, décédé en 1896, lequel avait épousé, en 1855, Mlle Noémi de Johanne de la Carre de Saumery, décédée en 1911. Ils étaient propriétaires du beau château du Châtelet, commune de Balazé, près Vitré. Cette terre, qui avait appartenu à la famille de Sévigné jusqu'à la fin du XVIe siècle, fut érigée en Marquisat, par lettres patentes de janvier 1682, en faveur de Jean Hay, sgr du Châtelet, cadet de la Maison des Nétumières.

Les Hay des Nétumières portent actuellement : Aux 1 et 4 : *de sable au lion morne d'argent*, qui est Hay ; aux 2 et 3 ; *d'or à une fleur de lys d'azur*, qui est Neptum des Netumières. BRONDINEUF.

D'où vient l'étoile d'Italie (LXXIV, 56, 126, 177, 275, 317) — Je prends la liberté d'indiquer les faits suivants qui sont utiles à connaître. La république cisalpine fut créée par le général Bonaparte (9 juillet 1797 et reconnu au traité de Campo Formio). Elle provenait de la fusion de la république lombarde et de la république cispadane. Les troupes portent un uniforme presque toujours de couleur verte aux plumets vert, rouge et blanc, le plus souvent. La cocarde est verte et rouge au centre, blanche à l'intérieur. Lors de la création du Royaume (1805) la garde royale copie presque tous les uniformes de la garde impériale française, mais le vert remplace presque toujours le bleu. L'infanterie de ligne porte un habit blanc, avec des distinctives rouges ou vertes et toutes les parties de couleurs rouge ou verte sont bordées de blanc, et les parties de couleur blanche sont bordées de vert ou de rouge. Les officiers généraux ont l'habit vert, à collet rouge, brodé d'argent. Il y a donc une affirmation constante durant la république et l'empire du « tricolore italien ». Il faut remarquer que ces uniformes ne s'appliquent qu'au royaume d'Italie et non à celui de Naples ni aux Etats de l'Eglise jusqu'à leur confiscation. P.

—

Les fresques de la Saint-Barthélémy (LXXIV, 106, 368). — Ces fresques se voient dans la Salle royale, au Vatican ; elles se composent de deux panneaux en hauteur, l'un à droite de la chapelle Sixtine, l'autre contigu sur le mur en retour. Le premier sujet représente la tentative d'assassinat commise par Maurevel sur Coligny, le 21 août 1572. On sait que l'amiral fut frappé d'un coup d'arquebuse qui lui fracassa le bras, au moment où, lisant une lettre, il revenait à cheval du Louvre en son logis de la rue des Bourdonnais. La scène est parfaitement reconnaissable ; dans le haut on voit un ange qui semble présider à l'exécution de l'arrêt rendu par la justice divine.

Dans le second sujet on voit l'assassinat de l'amiral perpétré par des soudards vêtus et armés à l'antique. Ces compositions sont exécrables la seconde surtout, et j'y reconnais volontiers la main de ce Vasari qui a rempli Rome et sur-

tout, Florence de ses lourds et vaseux barbouillages Quand on visite le Vatican on s'arrête peu dans la Salle royale qui, à part ses belles proportions et son aspect d'une richesse décorative assez banale, présente peu d'intérêt. On a hâte de pénétrer dans la Chapelle sixtine.

Je crois que les deux panneaux sommairement décrits plus haut ne portent pas d'inscription, mais mon souvenir peut être en défaut.

H. C. M.

* * *

Dans la *Sala Regia* du Vatican, bâtie sous Paul III (Farnèse) par Sangallo, terminée sous Grégoire XIII en 1573, à côté de la porte de la Chapelle Sixtine, on voit les fresques en question divisées en trois panneaux. — 1° l'amiral de Coligny blessé avec l'inscription : GASPAR COLIGNIVS ACCEPTO VULNERE DOMVM REFERTVR. 2° L'amiral mort, jeté par la fenêtre et de tous côtés des hommes armés avec une croix de Lorraine au chapeau, qui tuent des huguenots et l'inscription : CAEDES COLIGNY et SOCIORVM EJVS. 3. Charles IX assis sur son trône qui approuve et fait enregistrer la mort de l'amiral REX COLIGNY NECEM PROBAT. Les fresques ont été peintes par les élèves de Vasari. Le 12 mars 1569 après la victoire de Jarnac et celle de Montecontour, Paul Sforza envoyait à S. Pie V 27 drapeaux pris aux huguenots.

La cour de Rome célébrait avec grande solennité la défaite des hérétiques et le cardinal de Lorraine donnait 10.000 écus d'or à l'envoyé du Roi de France qui avait porté la bonne nouvelle. Plus tard (1572), Grégoire XIII donnait l'ordre à Vasari de peindre la St-Barthélemy et après avoir proclamé le Jubilé faisait frapper une médaille.

Chevalier Ludovic Onori.

* * *

Une erreur a dû se produire dans l'indication de la phrase de Saint-Simon. (Tome XVIII, p. 31 édition Hachette), car ayant voulu m'y reporter, je ne l'ai pas retrouvée, mais il semble que Saint-Simon n'a pas dû faire une confusion aussi surprenante que d'attribuer au pape Innocent XI, un acte de Grégoire XIII. C'est lui, en effet, qui fit peindre par Georges Vasari, la fresque de La Sala Regia, représentant l'assassinat de Coligny — avec cette inscription : *Pontifex Coligni necem probat* — Il n'est pas de voyageurs qui n'ait pu voir cette fresque au Vatican — Quant à la procession ordonnée par Grégoire XIII, il en existe une relation fort détaillée publiée : *In Roma per, gli Eredi d'Antonio Blado impressori camerali* 1572, sous ce titre : *Ordine della solennissimi processiona fata dal sommo Pontefice nell' Alma citta di Roma per la felicissima nova della destrultiona della setta Ugonota.....*

Frank Puaux.

* * *

C'est à propos de l'attitude du pape Innocent XI, un Odelcalchi, que Saint-Simon rappelle que la Cour de Rome, n'avait pas eu honte autrefois « d'exal- « ter la Saint-Barthélemy jusqu'à en « faire des processions publiques pour « en remercier Dieu et jusqu'à avoir en- « gagé les plus grands peintres à pein- « dre dans le Vatican, cette action exé- « crable (Voir : *Mémoires de Saint Simon*, édition des « Grands écrivains ». T. XXVIII, p. 231).

Ces souvenirs évoqués par Saint-Simon, se réfèrent à des faits qui se passèrent à Rome, sous le pontificat du pape Grégoire XIII, (ancien cardinal Boncompagni), en 1572. La nouvelle du massacre des Huguenots en France fut connue à Rome, dès le 25 septembre 1572, mais sans caractère officiel, par un messager venu de Lyon. Averti le premier, le cardinal de Lorraine, qui se trouvait alors dans la Ville Eternelle, fit remettre 100 écus au courrier, puis, avec l'ambassadeur de France, Férals, annonça la nouvelle à Grégoire XIII qui, lui aussi, fit remettre 100 écus au courrier et voulut faire allumer des feux de joie. Férals demanda qu'on attendît les lettres officielles du roi Charles IX et du légat Salivati.

Le messager royal arriva le 5 septembre. Ce messager, le sieur de Beauvillier avec Ferals et le cardinal de Lorraine, se rendit chez le Pape auquel il fit le récit de la Saint-Barthélémy. Plus tard, parvinrent les dépêches de Salivati qui furent remises au Pape par le cardinal de Côme : elles furent communiquées alors au Sacré-Collège. Après le consistoire, Grégoire XIII et les cardinaux se rendirent à l'église Saint-Marc pour chanter un

Te Deum, et remercier Dieu d'avoir purgé le royaume de la peste huguenote (V. P. Theiner, *Analect. eccle.*, T. I).

Dès lors, Grégoire XIII fixa au lundi 8 septembre une procession solennelle du clergé et des confréries, pour se rendre à l'église Saint-Marc, où une messe en musique fut chantée par la chapelle papale. (V. à ce sujet une plaquette publiée alors à Rome. *Ordine della solennissima processione fatta dal sommo Pontifice nell' alma citta di Roma, per la felicissima nova della destruttione della setta Ugonotana*... Roma, 1572.

D'autre part, le 12 septembre, le cardinal de Lorraine reçut le pape dans l'église Saint-Louis-des Français. Un jubilé y fut annoncé et fixé en commémoration de la bataille de Lépante et de la Saint Barthélémy. Une inscription, en lettres d'or fut alors placée au-dessus du porche de l'église, pour rappeler la visite du Pape. Charles IX, absent de corps, s'y félicitait de son succès « qui répondait aux prières, aux larmes, aux vœux et aux *conseils* de douze années ». Le texte complet de cette inscription, signée du cardinal de Lorraine, figure dans *La Correspondance diplomatique de La Mothe Fénelon*, ambassadeur d'Angleterre, (t VII, p. 341-342 et p 398). Elle fut plus tard, désavouée par le roi Charles IX (Voir : *Articles présentés à la reine d'Angleterre*, 17 novembre 1572. Article 8).

A propos de la commémoration de la Saint-Barthélémy, une médaille fut frappée.

On a souvent nié le fait, mais elle figure gravée dans le grand ouvrage de Philippe Bonaisi *Numismata Romanorum pontificum*. Romœ. 1699, p. 323, (gravure XXVII avec texte explicatif) p. 336. Un original de cette médaille se trouve, du reste, au Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale. A l'avers, il porte le portrait de Grégoire XIII, avec l'inscription : *Gregorius XIII, Pont. Max. Ann. I.* Au revers, elle représente un ange tenant de la main une croix et de l'autre une épée, se jetant sur des hommes et des femmes, les uns déjà massacrés et tombés à terre, les autres s'enfuyant. Comme exergue, en haut ces mots : HUGONOTTORUM STRAGES, 1572. La croix que porte l'ange, d'après Bonanini rappelle que les maisons qui, lors du massacre devaient être épargnées, étaient marquées d'une croix blanche.

Enfin, pour rappeler encore le souvenir de la Saint-Barthélémy, Grégoire XIII commanda au célèbre peintre florentin Giorgio Vasari, l'auteur de la *Vie des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*, trois scènes du massacre des Huguenots, pour la *Salla regia* du Vatican. Dès le 5 octobre 1572, Vasari, qui se trouvait à Florence, reçut l'appel du Pape, que lui transmit le cardinal Buoncompagni, en l'avertissant que Grégoire XIII voulait terminer la décoration de la Salle du Vatican. Muni d'une lettre du duc de Toscane Côme II, datée du 16 octobre 1572, à Poggio, Vasari se rendit à Rome. Il s'y trouvait vers le milieu de novembre, car le 14 novembre, il écrit à son ami Borghini, que le cardinal Buoncompagni l'a fort bien reçu et lui a fait « mille caresses » Une autre lettre de Vasari du 17 novembre, à François de Médicis, précise qu'il est arrivé à Rome par mauvais temps, et que le 15 il s'est rendu chez le Pape qui l'a embrassé sur le front. Il s'agit, dit il, de remplir tout d'abord les deux panneaux vides ; on songera ensuite aux autres. Dans sa réponse, datée du 20 novembre, François de Médicis répond à Vasari qu'il doit être fort heureux d'être appelé à représenter un aussi glorieux succès : « *Cosi santo e notabile successo come fu l'essecutione contra li Ugonotti.* » Dans ces lettres du 12 au 17 décembre 1572, Vasari donne la description des scènes principales qu'il exécute. 1°. Coligny blessé est rapporté à sa demeure, après la première arquebusade de Maurevel. 2°. Coligny est assassiné par les Guise et Besme, qui tuent l'amiral et le jettent par la fenêtre. 3°. Le roi Charles IX témoigne sa joie, en remerciant Dieu, entouré de sa cour et de son peuple. Sous le premier de ces tableaux se trouvait l'inscription :

Gaspar Colignius, accepto vulnere, domum refertur. Greg. XIII, Pont Max. 1572. Sous le second : *Cædes Colignii et sociorum ejus.* Sous le troisieme : *Rex Colignii necem probat.* C'est bien ce qu'indiquent aussi les *Numismata Romanorum pontificum*, qui s'expriment ainsi au sujet de ces fresques : « *Colinii et sociorum cædem, in Vaticano Aula describi coloribus jussit à Georgio Vasaro, religionis vindictœ monumentum* (T. II, p 336).

Peu à peu, le travail de Vasari avança. Dans ses lettres, il dit que « *il lavoro vieu bellissimo* » que son travail va très bien ; que de bons juges le trouvent fort réussi ; qu'il finira, au mois de mai, 1573 et qu'il aura tout le mois de mai pour sécher. En attendant, il se plaint du vent froid qui souffle dans la salle, à cause de la neige qui couvre Rome. Il faudrait une *camino gagliardo*, une « bonne cheminée ». Enfin, dans une dernière lettre du 29 mai 1573, à demi-mort de fatigue, après sept mois de travail ininterrompu, il se dit impatient de regagner Florence et fixe son départ au 1er juin 1573. (Voir sur ce point : Dr Gaye : *Carteggio inedite d'artisti del Secoli XIV, XV et XVI* Firenze. T. II. p CCCXI, cité par J. Loiseleur, *Nouvelles controverses sur la St-Barthélémy*. Voir aussi : Pistolesi : *Vatticano descritto*. Florence 1838. T. VIII, p. 97 et *Bulletin de Histoire du Protestantisme, 1880*. T. XXIV).

Les trois fresques de Vasari forment des dessus de portes dans la *Salla Regia*, construite sous Paul III (1534 1550) par Antonio San Gallo, le jeune. Le plafond, décoré de panneaux octogones et ovales, avec applications de stucs, de devises, d'armoiries, est orné de peintures de Pierino del Vaga et de Daniel de Volterra. Les trois peintures de Vasari, œuvres de son extrême vieillesse, puisqu'il mourait l'année suivante, sont assez médiocres. C'est l'avis de Maximilien Misson, dans son *Nouveau voyage en Italie*, où il en a donné la description, 1727. Tome II, p. 157 158. Stendhal dans ses *Promenades dans Rome*, le 7 mars 1828, a écrit à leur sujet :

« Ceci est tout simplement la St-Barthélemy, qui comme on voit, est encore classée à Rome parmi les événements glorieux pour le catholicisme. Ainsi, il est un lieu en Europe où l'assassinat est publiquement honoré. »

Sur Rome et la St-Barthélémy, voir en dehors des ouvrages cités dans cette note : *Ordine della solennissima processione fatta del sommo Pontifice... per la felicissima nova della destruttione della setta Ugonotana*. Romæ. 1572.

Le stratagème de Charles IX, par Camille Capilupi. Rome 1572. Edition française de 1574. (*Bibl. nat.*, n° 505, LB 33 ; aujourd'hui à la Réserve).

Recueil des lettres d'Henri IV, t. I, p. 36. — *Selectissimorum orbis monumentorum appendix*, par Barthélémy, p. 112. — *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII ; p. 341 et 398. — *Lettres de Catherine de Médicis* (Collection des documents inédits de l'Histoire de France), par Hector de La Ferrière. Introduction au t. IV, p. CXIV, Paris 1891). — *La France et la Saint-Barthélémy*, par Soldau, 1855, p. 103. — *La strage di San Bartholomeo*, par Lord Acton. — *La Saint Barthélémy, d'après les Archives du Vatican*, par Boutaric (Bull. de l'Ecole des Chartes), série III, 1862. — *Histoire de France*. par Henri Martin, t. X, p 398. — *Vatican influence under Pius V and Gregory XIII*, par C. P. Stewarts, Londres 1878. — *La Saint Barthélémy et la critique moderne*, par H Bordier, Paris-Genève, 1879. — *Nouvelles recherches sur la Saint Barthélémy*, par Alfred Maury. *Journal des savants*, mars 1880, p. 15. — *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, t. I, p. 151, 240, 363-67, 374 77 ; t. III, p. 137 ; t. X, p. 433-35 ; t. XXIX.

Etudes critiques et religieuses (Les Papes et la Saint Barthelemy), par Vacandard. — *La Saint Barthelemy*, par Ronier (*Revue du* XVIe *siècle*), t. 1913.

GEORGES DUBOSC.

—

Bibliographie et iconographie des œuvres de J. F. Regnard (LXXIV, 293). — L'auteur de cette bibliographie est M. de Marcheville.

G. O. B.

* *

L'auteur en est Monsieur de Marcheville. J'en ai vu un exemplaire sur papier Whatman, daté de 1877.

ALEX. GEOFFROY.

* *

L'auteur de cette *Bibliographie et iconographie*, parue chez Rouquette, en 1877 — et non 1878 — est M. de Marchéville. C'est l'éditeur lui-même qui m'a dévoilé l'anonymat de ce petit livre, alors que je commençais, chez lui, la publication de mon *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*. Ce renseignement y est, d'ailleurs, imprimé tome I, col. 481.

G. V.

L'attitude hanchée au moyen-âge (LXXIV, 86, 272, 366). — A propos de l'attitude hanchée, le docteur Marcel Baudouin parle de statuettes qui se trouvent dans l'église de Limay. Après avoir dit qu'il ne croit pas qu'il s'agisse de vierges, ce docteur se contredit en écrivant que l'une de ces statuettes est sainte Catherine, parce qu'elle a près d'elle une roue, dite de fortune. Il appuie cette explication sur une phrase d'Henri Estienne.

Il faut être calviniste comme Etienne pour voir un emblème payen dans un instrument de supplice !

Qui ne sait que sainte Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre, fut condamnée, sous le règne de l'empereur Maxence, à périr sous une roue armée de pointes de fer. La roue s'étant brisée au moment de l'exécution, la vierge eut la tête tranchée, vers l'an 327.

Cette tête, dit une légende, fut emportée par des anges jusque sur le mont Sinaï.

Avant de mourir, la sainte, qui possédait une grande instruction, convertit les docteurs et philosophes payens envoyés pour la faire apostasier, et même la femme de Maxence, Faustine.

Et voilà pourquoi, docteur Baudouin, les imagiers mettent une roue dentée auprès de sainte Catherine, vierge et martyre, patronne des filles non mariées.

MNÉMOSYNE.

Nicodème (LXXIV, 295). — Dans un entretien avec Jésus-Christ, Nicodème fait preuve d'une grande simplicité d'esprit. Notre-Seigneur lui dit, parlant de la régénération par la grâce et le baptême, « qu'il faut que l'homme *renaisse* » ; et notre bon Nicodème prend cela au pied de la lettre. « Comment ! répond-il ingénuement, l'enfant devra donc rentrer dans le ventre de sa mère ? » C'est à cause de cette réflexion saugrenue qu'on appelle Nicodème un homme naïf, et, pour tout dire, un benêt. O.-C. R.

* * *

Mais enfin cher confrère intermédiairiste, lisez les Evangiles et vous vous procurerez de rares jouissances. Ce livre, si simple pour les simples et pourtant si profond, est d'une richesse de méditations inépuisable.

Au chap. III de l'Evangile de saint Jean, vous y verrez que Nicodème, dans son entretien avec Jésus-Christ, affectant l'ignorance d'une façon familière, lui pose des questions un peu naïves, pour mieux être instruit de sa doctrine. Ce n'est pas en pensant lui présenter des objections insidieuses ou ironiques, car l'entrevue est cordiale et pleine de sympathie, ses dispositions sont sincères. Nous voyons en lui une nature élevée au dessus des préjugés, et nous aimerions à penser qu'il devint, comme Joseph d'Arimathie, un ami de Notre-Seigneur.

C'est cette candeur apparente qui a donné lieu à l'appellation populaire.

Comte DE ROULAVE.

* * *

La dérision qu'on attache au nom *Nicodème* n'a aucun rapport avec le disciple de Jésus-Christ, pas plus qu'avec son étymologie grecque νικᾶν, vaincre et δῆμος, peuple.

Le vieux français avait formé du latin *nescius* le mot *nice*, ignorant, benêt, d'où on avait tiré *nicette* et *nicorée*, fille simple, niaise, et peut-être aussi *nigaud*.

Or, on sait que certains noms propres prennent parfois une sorte de physionomie trompeuse en raison d'analogies apparentes avec des vocables de sens tout différents.

C'est ici le cas pour trois noms pourvus de racines semblables, Nicodème, Nicolas et Nicaise, rappelant bien à tort le *nice* du vieux langage. Et à ce propos, le glossaire des *Noëls Bourguignons* de Lamonnoye rappelle quel rôle ridicule joue l'avocat Nicodème dans *le Roman bourgeois* de Furetière. « L'apprenti marchand Nicaise, ajoute-t-il, est connu par les contes de La Fontaine. Et pour ce qui est de Nicolas, il n'y a qu'à lire cet endroit du *Pédant joué* où Mathieu Gareau, parlant du frère de son maître, dit que *c'étoit un bon Nico'as qui s'en allet tout devant ly burlu brelu* ».

J'ajoute que l'étymologiste Ménage adopte cette manière de voir.

De quelle époque date la déconsidération de Nicodème, Nicolas et Nicaise ?

Cette époque ne remontait probablement pas au delà du XVIe ou même du XVIIe siècle, car le sage Nicaise des *Cent nouvelles nouvelles* était un grand clerc qui avait de l'esprit et de la vertu.

E. FYOT.

« L'art de mettre sa cravate », par le baron Emile de l'Empesé. — Cravatiana (LXXIII, 93, 216, 312, 450). — Je viens d'acquérir une petite plaquette in-18 intitulée : *Cravatiana ou Traité général des cravates*, etc., *ouvrage traduit librement de l'anglais sur la huitième édition ; orné de vignettes, fleurons et d'une gravure en taille douce. Paris, chez Ponthieu, libraire. Palais-Royal, galerie de Bois, n° 252 et chez les marchands de nouveautés, 1823*. Sur le faux-titre est écrit à la plume : « A monsieur Riaux, de la part du traducteur, *N. Lefebvre-Duruflé* ».

Dans le tome XI de *la France littéraire*, Quérard donne la liste de tous les ouvrages de Lefebvre-Duruflé ; *Cravatiana* n'y figure point. Par contre, Quérard reproche assez violemment à un proscrit de décembre, réfugié en Belgique, d'avoir attribué, dans l'*Indépendance belge*, en 1852, à Lefebvre-Duruflé, qui venait d'être nommé ministre du commerce par le prince président, la paternité de l'*Art de mettre sa cravate* et proclame Emile Marco Saint-Hilaire l'auteur de ce dernier opuscule. Dans une autre partie du même recueil, Quérard écrit à propos de l'*Art de mettre sa cravate* : « Ce n'est pas le premier ouvrage qu'on ait publié sur l'art de se cravater : il avait déjà paru en 1823 un *Cravatiana* », et il renvoie pour ce titre aux *Ouvrages anonymes* de Barbier, où d'ailleurs l'ouvrage n'est pas mentionné.

Quoi qu'il en soit, il paraît maintenant incontestable que Marco Saint-Hilaire doit être considéré comme l'unique auteur de l'*Art de mettre sa cravate* et que Champfleury, après Asselineau, aussi bien que le *Courrier de l'Eure* après l'*Indépendance belge*, ont commis une erreur en désignant Lefebvre-Duruflé comme l'auteur de cette fantaisie. Celui-ci a bien composé un traité sur les cravates, mais c'est celui qui est intitulé *Cravatiana* et qui a paru en 1823, soit quatre ans avant l'œuvre du baron de l'Empesé. C'est cette similitude de sujets qui a créé entre les deux pères de deux opuscules différents une confusion que la preuve écrite fournie par Lefebvre Duruflé ne permet plus de commettre.

Si l'on compare les deux plaquettes, on retrouve dans l'*Art de mettre sa cravate* un assez grand nombre de phrases empruntées presque textuellement au *Cravatiana*. Les deux ouvrages sont, d'ailleurs, à peu près composés de la même manière et les noms des différents nœuds de cravate cités sont les mêmes ; Marco Saint Hilaire a seulement supprimé le chapitre attribuant fictivement au traité de Lefebvre-Duruflé une origine anglaise. Il faut donc renoncer à l'hypothèse d'une collaboration entre le futur sénateur du second Empire et l'ancien page de la cour impériale et admettre plutôt que Marco Saint Hilaire a trouvé plus commode de s'approprier, en la démarquant légèrement, la prose de son précurseur.

Quant à M. Riaux, le destinataire de mon exemplaire du *Cravatiana*, c'était, d'après Quérard et de Mannet, un archiviste de la Chambre de commerce de Rouen, ami de Lefebvre-Duruflé, et dont la bibliothèque, vendue en 1830, comprenait, entre autres, un ouvrage de ce dernier, avec un envoi semblable.

Un bibliophile comtois.

P. S. — L'*Intermédiaire* a déjà effleuré ce sujet en 1878 (XI, 521, 575, 660, 754), mais sans avoir résolu la question de l'auteur du *Cravatiana*.

—

Salle des Maréchaux, aux Tuileries (LXXIII, 2, 205). — Le portrait en pied, en grand costume de maréchal, peint par Jean Gigoux, du prince Jérôme, frère du grand Empereur, président du Sénat, gouverneur des Invalides, sous le Second Empire, se trouvait dans cette salle des Maréchaux et y fut brûlé dans l'incendie de la Commune. Je suis absolument sûr de ne me pas tromper, ayant pu de mes yeux, avant sa destruction, voir sur place ce tableau, bien éclairé par un beau soleil matinal, grâce à l'aimable obligeance d'un aide de-camp de l'Empereur, le général Le Pic, qui était de nos amis.

Il existe, de ce portrait, une belle reproduction, lithographiée par A. Mouilleron, grand in-folio, tirée sur papier de Chine monté, imprimerie de Bertauts, à Paris. — De cette planche, je conserve une belle épreuve avant la lettre, ornée d'une dédicace autographe du prince, qui en donne la date :

A Madame de Balzac. Paris, ce 25 nov. 1852. Jérôme.

Elle me fut donnée, peu après la mort de Madame de Balzac, par mon vieil ami M. Jean Gigoux, qui me savait amateur d'autographes. Le prince et Mme de Balzac, à plusieurs reprises, en 1851-52, s'étaient rencontrés dans l'atelier même de J. Gigoux, alors rue de l'Abbaye, où se suivaient, pour eux, les séances de pose, que motivait l'achèvement de leurs deux portraits respectifs.

ULRIC-RICHARD DESAIX.

—

Tous les hommes sont mortels, du moins presque tous (LXXIV, 296). — Je crois que l'on serait bien en peine pour rencontrer un témoignage contemporain en faveur de cette turlupinade, mais l'attribuer au grave Bénigne Bossuet est une légèreté qui frise, .. mettez ici le plus gros qualificatif que vous voudrez.

H. C. M.

—

Paiement des Saints et paiement des rois (LXXIV, 296). — Cela ne signifierait-il pas simplement : payable moitié à la Toussaint et moitié à l'Epiphanie ?

DE MORTAGNE.

—

Malemparée (LXXIV, 58, 325).) — Mot à rapprocher de *désemparer* et qui signie fâcheuse tournure prise par une affaire. A Genève, on en use couramment ; il m'est arrivé de l'employer dans mes articles de *La Suisse*, comme les mots *roille* qui signifie « pluie », *niolu* qui correspond à « imbécile », et bien d'autres expressions locales.

WILLY.

—

Bresaigne (LXXIV, 205, 325). — Je crois qu'au lieu de *bresaigne* il faut lire *brehaigne*, féminin de l'adjectif *brebaing*, bien connu au moyen-âge et qui veut dire *sec*, *stérile*, *inutile*. Une *brehaigne* signifie une femme ou femelle stérile.

BIBL. MAC.

—

Retiraison (LXXIV, 107, 326). — J'ai peine à partager l'indignation de quelques-uns de mes honorables confrères de l'*Intermédiaire*, à l'égard du mot *retiraison*. Il est employé dans le Midi, depuis toujours, pour désigner l'acte d'enlever, retirer une certaine quantité de vin que l'on a achetée. Il est probable que les circulaires incriminées ne l'ont pas inventé puisqu'il existait déjà, elles n'ont fait que s'approprier un terme d'un usage courant et avec d'autant plus de raison, selon moi, que je ne vois pas par quel autre terme on le remplacerait. Et d'ailleurs puisqu'on dit *livraison*, pourquoi ne dirait on pas *retiraison* ? Livraison correspond à un acte précis, retiraison à un autre acte non moins précis. Livraison, c'est le vendeur qui livre sa marchandise, retiraison, c'est l'acheteur qui retire la sienne. D'ailleurs les puristes ont beau se plaindre et réclamer, ce n'est pas eux qui font la langue. Quand un mot est commode, j'entends par là quand il sert à désigner quelque chose ou quelqu'un d'une façon précise ou imagée, on le garde ; sinon il disparaît de lui-même.

VARIUS.

—

Receptionner (LXXII, LXXIII, LXIV, 127, 179). — Ce mot est aujourd'hui imposé par l'usage : toutes les résistances sont donc inutiles.

De plus, il est devenu indispensable. Pour en donner une preuve, je copie une phrase d'une lettre d'un directeur d'usine. Il écrit :

Si nous n'avons pas commencé le montage, bien que nous ayons *reçu* les ressorts, c'est qu'ils n'ont pas encore été *réceptionnés*...

Et il ne peut pas s'exprimer autrement. Une matière *reçue* n'est pas une matière *réceptionnée*. Elle n'est *réceptionnée* qu'après examen par un agent de réception qui constate, sous sa responsabilité, qu'elle est bien conforme aux conditions du cahier des charges imposées par l'acheteur.

JACQUES MORLAND.

—

Etymologie du mot joie (LXXIV, 207). — Il n'est pas plus difficile de concevoir *joie* dérivant de *gaudium* que d'accorder *jouir* (primt *joïr*) dérivant de *gaudere*. Accordant l'un on doit admettre l'autre ou répudiant l'un, répudier les deux.

Or il n'a jamais été contesté que *gaudere* soit l'origine du mot *jouir* et qu'il signifie aussi *réjouir*. Concluez.

Cependant à première vue, ce changement de *gaud* en *jo* chiffonne un peu l'œil et l'oreille. Pas plus pourtant que le mot

jocus (plaisanterie) dont nous avons fait *jeu*.

Entre ces deux formes *gaud* et *joe* viennent, en effet, s'intercaler le provençal *gaut*, *gaug*, *gauch*, (joie) · l'espagnol *goce*, *gozo* (d°), *gozar* (de réjouir) et le vieux français *gaus* (joyeux), *gausser* (plaisanter, réjouir, sans compter le vieux français, *jai (gai)*, le Breton *joa* (plaisir), l'italien *gioi* (d° joie) le provençal *joi*, *goi* d°) le grec *ianô* (s'amuser) qui servent de transition.

Le tout est d'habituer l'esprit à ces transformations imprévues.

M. Marcel Baudoin considère avec raison le *jeu de joie* comme un feu rituel, mais pourquoi dit-il que le culte de *Jupiter* a succédé à celui du Dieu *soleil* à l'époque gallo-romaine ? Il serait plus exact de dire que si le nom changea, le Dieu fut le même, puisque *Jovis* ou *Diovis*, *Zeus* ou *Dios*, signifient non seulement Jupiter, mais *Dieu* en général, jour et *soleil* et dérivent du sanscrit *deva* (brillant) *dio* (briller).

L. Abet.

—

Mariages précoces (LXXIV, 108, 237, 329). — A propos de l'article de gens sur les mariages précoces, on désirerait savoir le nom de ce marchand de peaux dont la fille si bien dotée a épousé N. de Villars Brancas, marquis d'Oyse.

Comte du F.

—

Le premier sous-marin (LXXIII ; LXXIV, 380). — **Le torpedo de Fulton** (LXXIII). — Je place ma réponse sous ces deux rubriques parce qu'en effet, l'invention de Fulton n'était autre qu'un sous-marin lance-torpilles.

J'ai déjà rappelé, dans une précédente communication, que c'est un hollandais, Corneille Drebell qui, au temps de Jacques I[er], paraît avoir eu la première idée du sous-marin.

Mais c'est Fulton qui semble avoir pensé à utiliser un bateau plongeur pour lancer, à un moment donné, des boîtes remplies de poudre.

Déjà, en 1628, les Anglais avaient lancé, contre la flotte française assiégeant La Rochelle, des pétards flottants munis d'un ressort pour pouvoir faire explosion au moindre choc ; c'est peut-être là le premier emploi des mines flottantes.

Fulton soumit ses plans au Directoire, mais ne put les faire accepter. Il se présenta une deuxième fois avec un modèle de sous-marin destiné à porter des boites de poudre, mais, après trois ans de tergiversations, le ministre de la marine, malgré l'avis favorable de la Commission, refusa de nouveau ses plans.

Bonaparte ayant été nommé consul, Fulton fut plus heureux auprès de lui et obtint des fonds pour continuer ses expériences Volney, Monge, Laplace nommés commissaires, approuvèrent ses vues. Bientôt Fulton construisit un grand bateau sous-marin qu'il baptisa « Le Nautilus », destiné à porter des engins dits « torpedos. »

Des essais eurent lieu, sans succès, au Havre et à Rouen; puis en 1801, Fulton se rendit à Brest avec le « Nautilus » ; il s'enfonça jusqu'à 80 mètres sous l'eau, y demeura vingt minutes, parcourut ainsi une grande distance, remonta pour disparaître de nouveau et revenir à son point de départ. Le 17 août 1801, il demeura immergé 4 heures et parcourut ainsi cinq lieues. Ce bateau portait la torpedo ou torpille, machine infernale dont Fulton est l'inventeur et consistant en une boîte de cuivre contenant 100 livres de poudre, munie d'une platine de fusil qui devait mettre le feu à la poudre au moyen d'un mouvement d'horlogerie. Le bateau immergé profondément s'approchait contre le bâtiment qu'il fallait détruire, déposait sa torpille et se retirait rapidement ; au bout d'un temps fixé par le mouvement d'horlogerie l'explosion avait lieu.

Quelquefois, on lançait deux torpilles, accouplées par un câble, dans un courant qui les entraînait vers l'ennemi, ou on en plaçait plusieurs dormantes, à 12 ou 14 pieds sous l'eau, de manière qu'elles fissent explosion au moindre choc.

Le premier essai de la torpedo eut lieu à Brest en présence de l'amiral Villaret, sur une chaloupe qui fut lancée à plus de 100 pieds sous l'eau. Mais Fulton ne put essayer son invention sur un navire ennemi et Bonaparte, mécontent de ces lenteurs, lui fit savoir officiellement que le gouvernement ne s'occuperait plus de ses projets.

C'est alors que l'Angleterre fit offrir à

Fulton, 15.000 dollars en cas de succès, à condition de lui livrer ses plans

Fulton s'y rendit en 1805, mais y rencontra les mêmes difficultés qu'en France. La commission d'examen mit des entraves à un essai contre les bateaux réunis en rade de Boulogne (1er octobre 1805). En fin le 15 octobre 1805, Fulton obtint de faire cet essai en présence de Pitt, dans la rade de Walmer, près de Deal. L'essai réussit parfaitement. Cependant on refusa de l'adopter tout en lui proposant d'acheter son secret, à condition de ne jamais le mettre en pratique. L'Angleterre ne voulait, en effet, nullement utiliser le bateau porte-torpilles, mais bien anéantir un secret qui menaçait de détruire sa suprématie maritime.

Fulton repoussa la proposition qui lui était faite et se rendit en 1807 aux Etats-Unis où il fit un dernier essai qui ne fut pas concluant à cause de la difficulté d'attacher la torpille au navire ennemi.

Depuis, en 1853, un anglais James Namryth, imagina, lui aussi, un bâtiment presque complètement submergé, véhicule et affût d'un immense mortier qui devait lancer dans la membrure du bâtiment ennemi, une bombe énorme, rivale de la torpille.

En 1863, M. Altist inventait, à son tour, un sous-marin porte-torpilles, qui n'eut aucun succès.

Puis vint le « Plongeur » lancé en Mai 1863, dont il a été question dans de précédents numéros.

Enfin, un ingénieur suédois, M. Ericson inventa, non un sous-marin, mais un bateau porte-torpilles qu'il appela le « Destroyer ».

Mais, en réalité, c'est à M Thornycroft que revient le mérite d'avoir construit le premier des embarcations à grande vitesse destinées plus spécialement au lancement des torpilles.

Je termine en disant que j'ai puisé la plupart de ces renseignements dans une étude fort intéressante publiée en 1879, par M. P. Toussaint dans le journal « La Nature ».

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Vues prophétiques sur l'ambitieuse Allemagne — Edgard Quinet (LXXIV, 146, 209, 303). — Dans *les Odeurs de Paris*, Louis Veuillot cite ce passage du « programme patriotique » écrit par Henri Heine, en 1844 :

Quand nous aurons réalisé le grand œuvre de la Révolution : la Démocratie universelle ! Quand nous aurons poursuivi la pensée de la Révolution dans toutes ses conséquences. Quand nous aurons détruit le servilisme jusque dans son dernier refuge — le ciel ! — Quand nous aurons chassé la misère de la surface de la terre, quand nous aurons rendu sa dignité au peuple déshérités au génie raillé, à la beauté profanée, comme nos grands maîtres, les penseurs et les poètes l'ont dit et l'ont chanté, et comme nous, leurs disciples, le voulons ; — alors ce n'est pas seulement l'Alsace et la Lorraine, mais la France tout entière, mais l'Europe et le monde sauvé tout entier, qui seront à nous ! Oui le monde entier sera allemand !

Henri Heine, qui s'intitulait « Prussien libéré » — à tort, car on ne se libère jamais de la culture germanique — Henri Heine entrevoyait déjà la reconstitution de l'empire allemand et ses appétits de domination mondiale.

Et Louis Veuillot constatait, il y a cinquante ans, que « Paris fourmille d'apôtres de même sorte ». On a peut-être mis beaucoup de temps à s'en apercevoir !

EMILE DESHAYS.

—

Nécrologie

VICTOR GRAVE

L'*Intermédiaire* aura été particulièrement éprouvé cette année. Nous avons encore le profond regret d'annoncer la mort de M. Eugène Victor Grave, archiviste de la ville de Mantes.

Extrêmement documenté, et notamment sur la région où il résidait, il se prodiguait en références d'une précision remarquable, qui resteront parmi les collaborations les plus précieuses de l'*Intermédiaire*.

M. Eugène Victor Grave est décédé à Mantes le 17 décembre 1916, dans sa 76e année.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond.

TABLE

DU

2e Semestre 1916

VOLUME LXXIV

TABLE

DU

2eme Semestre 1916

VOLUME LXXIV

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

B

C

G

H

I

J

K

L

M

